



HAUTES ÉTUDES
MMERCIALES
MONTRÉAL
BLIOTHÈQUE



LA SCIENCE SOCIALE.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT. — MESNIL (EURE).

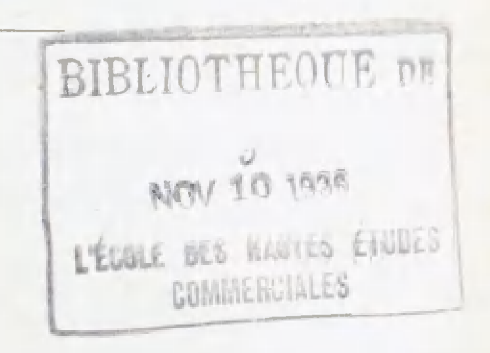
LA

SCIENCE SOCIALE

SUIVANT LA MÉTHODE DE F. LE PLAY.

Directeur : **M. EDMOND DEMOLINS.**

I[re] Année. — Tome I.



PARIS,

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C[ie],

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56.

—

1886.

A NOS LECTEURS.

La publication de cette Revue marque un pas en avant dans l'œuvre commencée il y a un demi-siècle par Le Play.

Cette œuvre a traversé trois périodes :

Dans la première, de 1830 à 1855, Le Play parcourt l'Europe et une partie de l'Asie pour recueillir des observations méthodiques sur les familles et les sociétés. Il rédige ces monographies qui devaient constituer le fondement de la science sociale. Le résultat de ses immenses travaux se trouve consigné dans les *Ouvriers européens*. C'est un vaste répertoire de faits décrits avec un soin et un ordre minutieux.

Pendant cette période, Le Play s'applique surtout à un travail d'analyse et tient encore les conclusions au second plan.

Dans la seconde période, de 1855 à 1882, année de sa mort, il présente, seules, au contraire, les conclusions principales, qui ressortent des faits observés. C'est la synthèse. Alors paraissent : *la Réforme sociale en France*, *l'Organisation de la famille*, *l'Organisation du travail*, *la Constitution de l'Angleterre*, *la Constitution essentielle de l'humanité*, etc.

Dans ces divers ouvrages, Le Play s'attache plutôt à exposer qu'à démontrer.

Cette méthode d'exposition, qu'il n'avait adoptée que pour

être plus accessible à une partie du public, induisit en erreur les lecteurs superficiels. Elle leur laissa croire que Le Play était, comme beaucoup de théoriciens de ce temps, l'auteur d'un système social plus ou moins habilement combiné. Cette idée, encore très répandue, a pendant longtemps détourné les esprits du caractère profondément scientifique de l'œuvre et en a retardé le développement naturel.

En somme, entre les travaux des deux périodes, il y a une lacune. On sent très bien que les seconds sortent des premiers, mais on n'a pas le fil qui les relie. Le travail prodigieux auquel Le Play a dû se livrer pour grouper, coordonner, et ramener à une synthèse puissante les éléments réunis par l'analyse, s'est presque exclusivement accompli dans la pensée du maître : il a laissé peu de traces.

Cette lacune devint particulièrement sensible, lorsque les premiers essais d'enseignement eurent lieu, il y a douze ans. On s'aperçut alors de la nécessité d'une méthode didactique permettant de faire sortir, en quelque sorte sous les yeux des élèves, chaque conclusion de sa preuve, de rattacher étroitement la synthèse à l'analyse.

Telle fut la préoccupation des dernières années de Le Play. Il confia à plusieurs d'entre nous son intention de refondre d'après un plan nouveau son principal ouvrage de conclusions, ***La Réforme sociale en France***. Il forma en outre le projet de distribuer les matières de la science sociale en vue des exigences de l'enseignement.

Malheureusement, la mort surprit ce grand esprit au moment où il allait donner à son œuvre ce complément indispensable.

Mais sa pensée ne fut point abandonnée.

Celui en qui il avait reconnu hautement l'homme capable de diriger l'enseignement de la science sociale, M. Henri de Tour-

ville, réussit, après de longs et laborieux travaux, à mener à bonne fin cette entreprise difficile.

La première application de la nouvelle méthode d'enseignement fut faite, il y a deux ans, au cours de M. Demolins. Elle eut pour effet de donner immédiatement à l'exposé de la science sociale un caractère rigoureusement scientifique qui frappa les auditeurs. Leur nombre s'accrut rapidement. De douze qu'il était auparavant, il s'éleva à quarante, puis à quatre-vingts l'année dernière ; enfin il est arrivé à cent vingt cette année.

Un autre effet du progrès de la méthode fut de faciliter singulièrement les observations et les études sociales.

On peut dire qu'un pareil développement inaugure une troisième période. Celle-ci est caractérisée par l'union étroite et le rapprochement des deux éléments jusqu'ici séparés dans les œuvres du maître, l'analyse et la synthèse.

Elle a pour trait essentiel d'élucider le sens des ouvrages de Le Play, d'en rendre la lecture incomparablement plus accessible et de montrer partout les fondements sur lesquels reposent les conclusions.

Ainsi Le Play devient intelligible pour tous, puisque chaque conclusion apparaît accompagnée de sa preuve. Les vérités sociales sont rendues aussi claires que les vérités scientifiques, et nul ne peut se soustraire à l'évidence de la démonstration.

On conçoit les conséquences qui peuvent en résulter dans le domaine de l'application. Ce qu'il s'agit de modifier, ce sont les idées ; or, jamais les idées ne se modifieront, si elles ne trouvent un point d'appui inébranlable dans une claire et indubitable connaissance de la vérité.

Voilà comment la science sociale est le chemin le plus court pour arriver à la réforme sociale.

C'est pour porter devant le public ces résultats que cette Revue a été créée.

Elle ralliera autour d'elle les élèves qui, chaque année, viennent suivre les cours, et cette portion du public, qui, en dehors de tout parti pris, est soucieuse de voir appliquer aux études sociales les procédés rigoureux des sciences.

Notre but n'est pas seulement d'initier nos lecteurs aux résultats déjà acquis à la science, mais encore de les mettre en état de coopérer eux-mêmes à ses progrès. Beaucoup d'entre eux, nous n'en doutons pas, deviendront des collaborateurs. Comme les élèves que notre École envoie chaque année en mission, ils recueilleront et classeront, d'après la même méthode, les faits sociaux qu'ils observeront autour d'eux. Ils ne tarderont pas à trouver dans ces études de grandes satisfactions.

L'observation sociale, qui paraît au premier abord si difficile et si incertaine, leur sera facile, comme l'herborisation pour le botaniste. Mais combien l'attrait ne sera-t-il pas supérieur, puisque la science sociale a pour objet la plus noble des créatures de Dieu sur terre!

Tel est, en quelques mots, le but que nous nous proposons. Nous serons heureux si, après avoir accompli notre tâche, nous pouvons transmettre, comme nous l'avons reçu des mains du maître, l'héritage de la science sociale accru par nos modestes travaux.

La Direction.

LA SCIENCE SOCIALE

EST-ELLE UNE SCIENCE ?

I. — Sentiment de Le Play sur la science sociale.

Cette expression *la science sociale* est employée couramment par Le Play pour désigner l'objet de ses études.

Je compte et je la trouve pour la troisième fois déjà à la page 38 de la *Réforme sociale* (pages VIII, IX, 38, etc.; tome Ier). Ce livre n'est cependant qu'un premier essai de vulgarisation ; l'auteur veut en bannir, sur la demande qu'on lui fait, tout étalage de science : il n'a pas à démontrer, il n'a qu'à affirmer ses conclusions. Mais il affirme la science sociale.

A quelle assimilation catégorique, presque brutale, n'en vient-il pas, entre la science des sociétés et les sciences naturelles, quand il ouvre son dernier grand ouvrage par ces paroles : « Les voyages sont à la *science des sociétés* ce que l'analyse chi- « mique est à la *science des minéraux*, ce que l'herborisation est à « la *science des plantes*, en termes plus généraux ce que l'obser- « vation des faits est à toutes les sciences de la nature? » (*Méthode sociale*, Avertissement.)

Il n'était pas homme à prendre un mot pour un autre, surtout avec cette persistance, avec cette insistance qui va croissant à travers ses œuvres à mesure qu'il complète ses recherches et qu'il affermit son crédit dans le public.

Il n'ignorait pas ce que sont les sciences ; il y avait fait toute sa carrière ; il en avait poussé la connaissance aussi loin qu'aucun homme de notre temps ; et ce fut une singulière intelligence des procédés scientifiques qui lui inspira, comme une pensée

naturelle, le projet hardi de les appliquer à l'étude des sociétés humaines.

D'ailleurs, savant à la grande manière, il n'aimait rien moins que les fausses prétentions élevées au nom de la science. Il regardait comme une plaie de ce temps, comme le grand méfait de beaucoup d'honnêtes gens, l'emploi de ces termes ambitieux et équivoques qui corrompent la claire notion des choses pour leur donner devant le public une faveur de mauvais aloi.

Les néologismes non plus, les expressions inusitées ne lui plaisaient pas. Il voulait qu'on se servît des formules communes du langage, même dans des études spéciales, autant qu'on peut le faire.

Mais comme en réalité il avait fondé la science sociale, il ne lui trouva pas d'autre nom, encore que ce nom eût été précédemment assez mal porté ; on en avait, çà et là, décoré de pures théories, sans tenir compte qu'entre théorie et science il y a la même différence qu'entre supposition et constatation : ce qui n'est point une même chose.

Au reste Le Play et la science sociale sont tellement identifiés, qu'en dehors de Le Play où donc serait la science sociale? et en dehors de la science sociale, qu'est-ce donc que Le Play?

Le Play n'a qu'une histoire : elle est belle, elle est véridique, elle est déjà légendaire! Jeune encore, mis au péril de sa vie par une expérience faite au laboratoire de l'École des mines, il était entouré d'amis savants qui cherchaient à le distraire de ses souffrances en lui exposant les ardeurs passionnées dont ils étaient remplis pour les grands et fabuleux systèmes de réforme sociale, issus pêle-mêle de la récente révolution de 1830. Mais lui, examinant en sa pensée quelle justification leurs projets inconsidérés pouvaient tirer des faits, n'en trouvait aucune, et il leur reprochait d'abandonner dans un sujet aussi grave la méthode de l'observation, qui les avait guidés avec tant de sûreté et de succès dans les études de la nature. Il prenait alors la résolution de soumettre les faits sociaux à l'analyse patiente, rigoureuse, incontestable, qui est la condition essentielle de toute science. Il s'assurait ainsi de mettre un terme à cette déplorable

inconsistance des esprits, mal plus profond, mal plus terrible que l'anarchie de la rue. Quelle hardiesse cependant dans la timidité de cet homme qui craint de se fier aux conceptions de sa pensée et qui ose bien entreprendre, le premier, l'exploration méthodique et minutieuse de la société humaine, ordre de création élevé au-dessus de tous les éléments du monde terrestre! Un demi-siècle après, Le Play pouvait écrire en tête de son plus illustre ouvrage ces simples mais triomphantes paroles : « *J'ai* « *appliqué à l'observation des sociétés humaines des règles analo-* « *gues à celles qui avaient dressé mon esprit à l'étude des minéraux* « *et des plantes.* J'ai construit un mécanisme scientifique; en « d'autres termes, j'ai créé une méthode qui m'a permis de con- « naître personnellement toutes les nuances de paix, de discorde, « de prospérité et de souffrance que présentent en Europe les « sociétés contemporaines. Le présent volume a pour objet de « décrire et de justifier cette méthode. » (*Ouvriers européens*, t. I, p. x.) La science sociale était faite.

Malgré la bonne renommée que Le Play lui a conquise, cette science rencontre encore, par le monde, certaines préventions; il y a des oreilles auxquelles il semble que son nom reste malsonnant. Avant d'expliquer comment elle est constituée et de montrer par là qu'elle remplit les conditions de toute science, je vais essayer brièvement d'écarter les préjugés qui croient pouvoir *a priori* lui opposer une fin de non-recevoir absolue.

II. — Préjugés opposés a la science sociale.

Le premier de tous ces préjugés est tiré du fait de la liberté humaine. Les phénomènes sociaux, dit-on, sont maniés par la liberté humaine : dès lors, quelle règle certaine peut-on leur assigner? L'arbitraire et le caprice y ont une telle part, que l'imprévu paraît ici le seul caractère constant des choses.

C'est l'un des plus beaux sophismes qu'on puisse faire : il confond d'une façon spécieuse l'ordre et la règle d'un phénomène avec la liberté de sa cause. Tel phénomène est soumis aux lois

mathématiques les mieux connues, qui cependant se produit ou ne se produit pas suivant la volonté de l'homme. Je prends au hasard, pour exemple (les exemples sont innombrables!) le son de la voix humaine et des instruments construits et mis en jeu par l'homme. Y a-t-il rien de plus capricieux, de plus imprévu que les modulations qu'une troupe d'écoliers jette au vent dans ses joyeux ébats? Qui dira l'infinie variété des compositions musicales que peut enfanter le génie humain? La prodigieuse diversité d'instruments dont il enrichira l'orchestre? Et pourtant il y a une science de l'acoustique, science physique, géométrique, mathématique, science immuable! L'octave doit partout et toujours donner dans le même temps deux fois plus de vibrations que la tonique. Pas d'octave au monde sans cela : c'est une loi! La fantaisie de l'homme n'a rien à y faire. Quiconque tiendra à avoir une octave, fût-il Beethoven, fût-il Wagner, fût-il Orphée, y mettra le nombre de vibrations voulu : on ne l'a pas à moins. Il ferait beau dire devant un physicien, devant un musicien, qu'il n'y a pas de science des sons, pas de lois de l'harmonie, parce que les effets sonores se modifient à la volonté de l'homme!

Quel est l'ordre de faits sur lequel la liberté humaine ne porte la main? La loi de ces faits en est-elle dérangée? Aucunement. L'invention architecturale, qui varie de la tente du pasteur aux pyramides des Pharaons, du donjon gothique au palais de cristal, de la hutte sauvage aux bâtiments du Louvre, ne change en rien les lois de l'équilibre et de la résistance des matériaux. *L'homme se sert, pour le but qu'il choisit, des lois que Dieu a posées : telle est la combinaison de la liberté humaine avec l'ordre établi.*

Ainsi en est-il des actes mêmes de l'homme : ils ont chacun leur nature propre et essentielle, leur vertu particulière, leur efficacité déterminée, qui les fait être précisément ce qu'ils sont et les distingue nettement les uns des autres; ils n'existent qu'à telle et telle condition stricte, et dès qu'ils existent ils opèrent de plein droit tel et tel effet. L'homme sans doute est libre, le plus souvent, de choisir entre un acte et un autre, mais il subit nécessairement la loi de ce qu'il choisit. Il doit, pour produire un acte donné,

en remplir les conditions et, le fait accompli, il en porte les conséquences.

Ces conditions, ces conséquences, voilà ce que relève l'observation et ce que classifie la science.

Voulez-vous dans l'armée la discipline ou l'indépendance? l'une et l'autre a ses lois. Les circonstances peuvent varier à l'infini, mais toutes peuvent s'observer et se définir. Or, en comparant même un petit nombre de cas dans lesquels la discipline règne, on voit qu'ils présentent des traits communs et, en examinant de près ces traits semblables, on reconnaît que quelques-uns du moins sont inséparables, par nature, de tout fait de discipline : ce sont autant de lois. Pas de discipline, par exemple, sans une hiérarchie clairement déterminée et tenant à une tête unique : loi constante, loi souvent méconnue, mais qui ne l'est jamais sans que la discipline défaille.

Pas de race soumise au partage égalitaire, au dépècement périodique du patrimoine de famille, qui puisse se maintenir dans la prospérité et la puissance : vérité en Pologne; vérité en Irlande; hélas! vérité en France. C'est une loi! Une nation est libre de changer la coutume des héritages : elle ne l'est pas de prospérer avec une mauvaise coutume.

Remontez dans l'histoire, allez à tous les horizons, vous ne trouverez pas une race patriarcale qui ne soit comme enchaînée à la tradition et lente aux nouveautés; vous ne verrez pas de peuple en familles-souches qui ne soit à la fois tenace dans ses établissements et énergique aux entreprises. Telle est la loi. Que l'homme plante maintenant ce qu'il lui plaît sur un sol qui pourra s'y prêter, famille patriarcale, famille-souche ou famille à partage égalitaire : il ne récoltera que ce qu'il aura semé. Tout ainsi ne cueille-t-on pas de raisins sur les épines et de figues sur les ronces.

Il y a des lois sociales comme il y a des lois physiques; l'homme se sert des unes et des autres au gré de ses désirs, autant que sa liberté le met à même de choisir.

J'en ai assez dit sur l'objection tirée de la liberté humaine. Je passe à un second préjugé opposé à la science sociale.

Soit, dit-on : il y a une science sociale, mais elle n'a pas besoin de l'observation ; elle procède directement de la raison humaine. Quiconque conçoit bien ce qu'est l'homme en déduit logiquement ce qu'il doit faire pour atteindre un but déterminé.

O grand esprit! dirai-je; enfermez-vous dans votre cabinet; chassez de votre pensée tout ce que vous savez des peuples de la terre pour l'avoir lu dans les histoires ou appris des voyageurs; ne gardez avec vous que le concept essentiel de l'être humain. Y êtes-vous? Dites-nous maintenant quelle législation bienheureuse fera refleurir le Japon? quelle organisation militaire rendra à la France la supériorité des armes sur ses rivaux des deux mondes? quelle pratique méconnue ramènera la prospérité dans nos campagnes? Ne bougez d'où vous êtes et ne sortez pas du concept! Ne me demandez pas, pour commencer, ce qu'a été le Japon jusqu'à ce jour ; ce qui lui a réussi, ce qui lui a été funeste ; sous quelle latitude il se trouve; ce que produit son sol; ce que sont ses voisins; ne me demandez même pas s'il est ou non entouré par la mer. L'observation seule peut le dire et ce serait forfaire : vous nous devez sans elle la science sociale.

Un homme qui recevrait d'une illumination d'en haut le concept tout fait du cheval rendrait sans doute inutiles Buffon et Cuvier ; mais à deux conditions : c'est, d'abord, que cette connaissance *a priori* fût complète sous tous les rapports et ne laissât rien à tirer de l'observation ; c'est, en second lieu, qu'il ne s'agît d'en faire aucune application et que le cheval pût rester en l'air et ne porter sur rien; car s'il faut le placer quelque part, l'observation va reprendre ses droits. Où le mettra-t-on? En Mongolie, au Sahara ou au Spitzberg? en Espagne ou en Chine? Mais quelle nourriture y trouvera-t-il? quel travail? quels soins? quelles conditions de reproduction? Questions de vie ou de mort, de progrès ou de décadence, de modifications sans nombre! questions qui relèvent toutes de l'observation, à moins qu'on ait à la fois et d'emblée le concept parfait de toutes choses.

Ainsi en est-il de la connaissance que l'homme a de lui-même par la lumière d'en haut : elle ne le dispense pas de s'instruire par l'observation pour deux raisons :

D'abord, parce que cette connaissance ne s'étend pas à tout ce qu'est l'homme et notamment à toutes les exigences de sa vie sociale. Pour en citer quelque exemple, il n'y a pas, que je sache, de révélation donnée à l'humanité sur les points suivants, qui fournissent autant d'aspects profonds de ses besoins sociaux : les ressources à tirer du lieu; les méthodes de travail; le régime varié des biens; les combinaisons du salaire; les procédés et les institutions de l'épargne; les conditions matérielles du bon ordre et de la prospérité au foyer domestique; les dispositions de la famille et de la fortune qui assurent l'établissement de chaque enfant; les modes d'engagements qui organisent l'atelier et le patronage; la répartition des demeures qui crée les diverses formes de voisinage; le rôle particulier des corporations; les nécessités variables des pouvoirs publics; les systèmes coloniaux; le contact, l'émulation, la rivalité des races, etc... L'observateur doit scruter ces sujets et bien d'autres pour connaître plus d'un côté décisif, plus d'un ressort essentiel de la société humaine.

En second lieu, les connaissances que l'homme peut avoir ou recevoir *a priori* réclament et imposent elles-mêmes impérieusement le travail de l'observation, dès qu'il s'agit de les appliquer et de les mettre en pratique. Je prends comme exemple cette vérité : Toute maison divisée contre elle-même tombera. Voilà qui est certain. Il faut donc que ce qui veut subsister évite la division, l'écarte dès qu'elle apparaît, la prévienne partout où l'on peut la prévoir. Mais comment l'homme apprendra-t-il à connaître la plupart des faits qui engendrent la division? A la rude école de l'expérience. Que de mesures prises pour assurer l'union ne produisent que la discorde! Un père s'évertue à se faire le camarade de ses fils pour se les attacher davantage et il ne recueille que l'insubordination. Un autre, se dépouillant lui-même, leur distribue ses biens de son vivant pour prévenir toutes les difficultés de l'héritage, et bientôt, chacun étant pourvu, ils se divisent et le père est abandonné de tous. La liste serait longue des cas où les plus sûrs et les meilleurs principes sont mal appliqués, faute d'expérience, faute d'observation judicieuse.

En un mot, *les connaissances a priori, les principes certains, ne*

fournissent pas seuls à l'homme tous les éléments d'information sur les nécessités pratiques et les ressources effectives de la vie sociale : il faut que les recherches de l'observation viennent se joindre aux lumières de la raison ou de la foi pour les compléter ou pour les appliquer.

C'est ici que se place un troisième préjugé contre la science sociale. Il est tout opposé au précédent : A la bonne heure! dit-on; vantez l'expérience de la vie, mais ne l'appelez pas science sociale : ce n'est pas une science; c'est de la bonne pratique toute pure.

L'expression de ce sentiment est intéressante, parce qu'elle donne lieu d'expliquer le rapport et la différence qu'il y a entre l'expérience commune et la science sociale, ou, sous une autre forme, le rapport et la différence qu'il y a entre Le Play et ces fameuses Autorités sociales dont il dit avoir recueilli les enseignements.

Le Play appelle Autorités sociales les hommes de toutes conditions qui, au foyer et dans l'exercice de leur profession, assurent à ceux qui dépendent d'eux le bien-être et l'harmonie et communiquent ce bienfait à leur voisinage par la seule autorité de l'exemple et du conseil. Ces hommes ont évidemment trouvé, d'une manière plus ou moins consciente, les moyens qui fondent le bon ordre dans la société : ils pratiquent les lois sociales. Ce sont des praticiens, arrivés à la vérité par une méthode empirique. En tel cas, disent-ils, on fait ceci et on réussit : en tel autre cas, on fait autrement et on réussit. Ils procèdent par recettes.

Rien n'est plus précieux que de recueillir l'expérience de pareils hommes. Ils ont la science sociale comme les vieux fondeurs ont la science métallurgique; ils dirigent avec la plus parfaite précision des phénomènes dont ils sont incapables de dégager les lois fondamentales; ils posent juste sur la vérité comme le cheval de montagne pose juste sur les points qui assurent son équilibre; ils ont le pied fait au terrain sur lequel ils marchent.

Le Play, dans ses études sur les sociétés, a précisément entrepris auprès des Autorités sociales ce qu'il avait fait auprès des ou-

vriers fondeurs dans ses études de métallurgie. Il a relevé les observations de ces connaisseurs.

Mais il ne s'est pas borné à enregistrer leurs dires : il a cherché au delà les causes profondes des phénomènes qu'il constatait avec leur secours. Il analysait avec méthode les descriptions de faits qui lui étaient données; il en distinguait un à un et avec ordre tous les éléments, toutes les circonstances; questionnait et examinait pour savoir ce qu'apportait, ce qu'enlevait au résultat la présence ou l'absence de tel élément, de telle circonstance; il dégageait ainsi le rôle de chacune des conditions du fait.

Puis, comparant ce qui lui était dit en un pays avec ce qu'il avait entendu dans un autre, il en marquait les ressemblances ou les dissemblances et interrogeait infatigablement les hommes et les choses jusqu'à ce qu'il eût trouvé le secret des divergences ou les causes de l'accord.

Alors, maître de son sujet, il inscrivait avec une rigoureuse exactitude les caractères distincts de tout ce qu'il avait analysé et il en opérait le classement, rapprochant ou éloignant les uns des autres les cas observés, à raison de la parité ou de la diversité de leurs caractères.

C'est ainsi qu'il tirait de son enquête auprès des fondeurs la théorie nouvelle de la combustion, et de son enquête auprès des autorités sociales la science sociale. Qu'avait-il ajouté à l'expérience commune? Je viens de le dire : la méthode analytique, l'observation comparée et la classification scientifique. Quel résultat avait-il obtenu? Il s'était rendu un compte exact de ce que les autres pratiquaient par une sorte d'instinct acquis; il était alors à même de le formuler sans méprise ; il pouvait en communiquer l'intelligence beaucoup plus rapidement; en répandre la connaissance beaucoup plus largement, il pouvait en tirer des conclusions, des applications nouvelles, beaucoup plus nombreuses, beaucoup plus étendues. Franklin, appliqué à l'étude de l'électricité, découvrit les lois de la foudre et apprit à en éviter les effets sur certains points. Le Play, appliqué à l'étude des familles ouvrières, découvrit l'ordre principal des grands mouvements sociaux et la loi de ces terribles révolutions qui bou-

leversent les peuples ; il ouvrit à l'homme d'État, au moraliste, à l'historien des vues inconnues sur les affaires de ce monde et il put indiquer à tous, dans son livre de la ***Réforme sociale***, les institutions, les idées, les mœurs qui préserveraient aujourd'hui la France du redoutable éclat des commotions politiques. Qu'un autre se lève à côté de lui et montre de meilleurs résultats !

Ainsi *la science ajoute à l'expérience;* Le Play ajoute aux Autorités sociales *l'avantage d'une analyse méthodique,* exactement suivie de point en point ; *l'avantage de l'observation comparée,* c'est-à-dire du rapprochement d'un plus grand nombre de faits pris dans les milieux les plus divers ; enfin *l'avantage d'un classement scientifique*, c'est-à-dire d'un ordre établi entre les faits de façon à marquer de degré en degré les caractères par lesquels ils se ressemblent ou se différencient. Ce triple avantage donne à l'expérience plus de sûreté par l'analyse méthodique, plus d'étendue par l'observation comparée ; il développe de proche en proche les conclusions et en manifeste l'enchaînement et l'ensemble par le classement scientifique ; il marque, en un mot, toute la distance qui sépare Le Play savant métallurgiste des ouvriers fondeurs du pays de Galles à l'école desquels il s'était instruit. O Autorités sociales ! je vous adjure : ne dédaignez pas la lecture de Le Play parce qu'il a été votre élève ; vous avez beaucoup à y apprendre.

Les idées préconçues contre la science sociale étant écartées, je dois donner une idée précise de l'objet de cette science avant d'exposer ses procédés vraiment scientifiques, ce qui est le but final de mon travail.

III. — Objet précis de la science sociale.

Je ne puis mieux faire concevoir l'objet propre de la science sociale que par le récit suivant. Il mettra la réalité sous les yeux du lecteur beaucoup plus vivement que toute dissertation ; peut-être même suscitera-t-il plus d'un souvenir personnel qui viendra éclairer d'une chaude et pénétrante lumière ce que je vais dire.

Un jeune homme touchait à cette période de la vie où s'éveillent dans l'âme les grands problèmes livrés à la dispute des hom-

mes. Jusque-là, il avait usé de la société humaine comme de tout le reste, d'une manière inconsciente et irréfléchie. Ce qui lui venait de cette prodigieuse source de biens lui semblait aussi spontané que la lumière du soleil, aussi élémentaire que l'air respirable. Cependant un jour, brusquement soustrait à l'activité et à la préoccupation de ses études, il vint habiter une solitaire demeure plantée au flanc abrupt de la montagne; et là, comme retiré en lui-même et élevé au-dessus de l'agitation du monde, il vit à ses pieds dans la plaine le spectacle de cette société humaine dont il venait de se séparer : une ville animée, une industrieuse campagne, s'étendaient sous ses regards; il suivait aisément des yeux les mouvements de la foule à travers les rues et les champs; le murmure de la vie montait de tout l'horizon jusqu'à lui et pour la première fois s'éleva dans son cœur le sentiment de la grande œuvre divine au milieu de laquelle il avait vécu. Captivé par cette émotion, il se mit à considérer curieusement les allures de ce camp du travail, se demandant la raison de ces évolutions en apparence si confuses, au fond toutes dirigées sans doute par quelque dessein. Et le premier trait qui le frappa fut de voir qu'avant toute action, avant le travail à l'atelier, avant le travail aux champs, avant le travail à l'école, avant le repos du soir en famille, avant l'achat des denrées au marché, avant la prière aux églises, les gens se cherchaient les uns les autres pour se grouper suivant le besoin particulier de l'action à laquelle ils voulaient s'adonner. Le matin, groupement des hommes valides aux ateliers, groupement des enfants aux écoles, groupement des femmes aux échoppes de vente; midi venu et tous ces groupes dispersés, réunion des familles en chaque demeure pour le repas du jour; et ainsi du reste, jusqu'à ce que le soir vînt suspendre toute action et arrêter tout mouvement. Le fait était flagrant : les hommes pour agir paraissent avoir incessamment besoin de se réunir en des sociétés de formes très différentes. Qui pourrait dire la règle et la loi de ces sociétés? quelles conditions les établissent et les gouvernent, leur assurent le bon ordre, la prospérité et la paix? quelles causes les troublent et les désolent? quels événements en interrompent la féconde activité? Pourquoi

s'est fermée cette demeure d'où je voyais chaque jour s'élancer l'essaim d'une famille laborieuse? Pourquoi ce lieu qui retentissait du bruit de cent bras vigoureux maniant le fer et l'acier est-il demeuré tout à coup silencieux? Qu'elle est bien faite pour passionner, cette recherche des causes qui fondent ou ruinent les œuvres de l'homme en fondant on en ruinant les diverses formes d'union qui en sont l'appui!

Épris de l'étude qu'il avait ainsi commencée, le jeune homme dont je raconte l'éveil à la science sociale descendit dans la ville et questionna les gens. Je vois, dit-il, qu'ici comme dans un camp militaire avant d'agir vous formez, défaites et reformez vos rangs suivant le besoin de l'action. Mais du moins n'est-ce pas chose facile et toute simple? ne se fait-elle pas sans conditions et sans lois? — Eh! non, lui dirent les sages. Vous voyez cette demeure naguère pleine de mouvement, aujourd'hui close comme un tombeau? Il y avait là un père, homme aimable à tous; mais il ne touchait le seuil de sa demeure que comme celui du lieu où il avait le moins à faire. Lui absent, le désordre pénétrait lentement dans sa maison. Il a trouvé un jour son foyer désert; il ne pouvait seul garder cet asile et lui-même a disparu. — Il faut donc à la sûreté du foyer domestique la présence, le gouvernement fidèles du père? — Il le faut. — Et cet atelier où s'est fait le silence, que lui a-t-il manqué? — Le patron était un homme actif et honnête, mais il prenait, reprenait et renvoyait ses ouvriers selon le flux et le reflux des affaires. Ils se sont coalisés contre lui; ils lui ont fait défaut aux jours des plus belles promesses de l'industrie. Il a dû cesser toute entreprise. — Il faut donc au groupement de l'atelier un chef qui règle le mouvement de ses affaires de façon à ne pas désorganiser son personnel, le plus essentiel à coup sûr de ses outils? — Il le faut.

Le jeune observateur dont je suis la marche écrivit :

La science sociale a pour objet les conditions ou les lois des divers groupements qu'exigent entre les hommes la plupart des manifestations de leur activité.

Tel est, en effet, l'objet précis de la science sociale. Cette science, on le voit, doit en intéresser beaucoup d'autres : elle est comme

à la racine de tout ce que fait l'homme. Avant d'agir, il faut se grouper de telle ou telle manière; quelles en sont les conditions? Ces conditions manquant, l'action cesse et toute l'œuvre s'écroule par la base.

L'objet de nos études ainsi nettement défini, nous devons examiner les procédés scientifiques qu'y a appliqués Le Play et montrer directement par là, comme je me suis proposé de le faire, que la science sociale est véritablement une science. Ce sera le sujet de notre prochain article.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

Henri DE TOURVILLE.

LES ORIGINES
DES
TROIS RACES AGRICOLES.

(*Résumé du cours de* 1885-1886.)

I.

PASTEURS.

Nous avons l'intention de résumer, dans une série d'articles, la partie du cours de science sociale que nous professons cette année.

Dans cet enseignement, qui a pour objet d'exposer successivement l'organisation des divers ordres de sociétés humaines, nous procédons, comme dans toutes les sciences, en étudiant d'abord le mécanisme des sociétés les plus simples pour nous élever insensiblement jusqu'aux plus compliquées.

Cette marche est justifiée : il est plus aisé de commencer par analyser une société dont les éléments sont peu nombreux et peu développés. Cette première étude facilite ensuite la détermination des phénomènes qui se manifestent dans les sociétés plus complexes.

Voici l'Angleterre, par exemple. Nous y trouvons une population agglomérée, des industries nombreuses et variées, un développement considérable des voies de transports, une administration publique savante. Comment discerner immédiatement dans un pareil ensemble d'éléments divers la part qui revient à chacun d'eux?

Combien l'entreprise est plus facile si l'on se trouve en pré-

sence d'une société telle que, par la condition des lieux, toutes les familles soient obligées de se livrer au même travail, de s'organiser de la même manière, et que, par une conséquence naturelle, les rouages de la vie publique y soient réduits à leur plus simple expression.

Or il existe des sociétés de ce type qui, actuellement encore, occupent une grande partie de la surface du globe. Elles constituent pour la science sociale le plus admirable champ d'observation, parce qu'elles permettent de saisir dans son état le plus simple, et en quelque sorte dans l'œuf, tout le mécanisme social. Avec un pareil point de départ, l'étude des sociétés les plus compliquées est singulièrement facilitée.

On s'expliquera maintenant pourquoi Le Play insiste si souvent dans ses ouvrages sur ces sociétés simples, et pourquoi il commence la plupart de ses démonstrations par la description des faits observés chez les peuples pasteurs, pêcheurs et chasseurs. En procédant ainsi, il ne songeait pas à proposer ces sociétés comme des modèles à imiter, mais comme un point de départ nécessaire pour arriver à la compréhension des types plus compliqués.

Telle est également la marche que nous avons suivie dans l'exposé de notre cours. Cet enseignement se fait en trois années.

La première année a été consacrée à l'étude des sols primitifs et des trois formes les plus simples de sociétés qui se développent sur ces sols : les pasteurs, les pêcheurs et les chasseurs.

Dans ces sociétés, les populations dépendent très directement du lieu, puisqu'elles vivent presque exclusivement de productions spontanées. Elles ne modifient en rien l'état des choses et restent toujours semblables à elles-mêmes.

Le cours de cette année comprend l'étude de sociétés arrivées à un degré plus grand de complication. Ce sont celles qui tirent leurs principales ressources des exploitations agricoles, forestières et minières.

Dans ces sociétés, les populations dépendent encore directement du lieu ; elles sont obligées d'en tenir compte, mais dans

une mesure beaucoup moins grande. En effet, si elles tirent leurs moyens de subsistance du sol, elles le transforment notablement et se modifient ainsi elles-mêmes.

Enfin, le cours de troisième année aura pour objet les populations qui se livrent aux diverses formes de la fabrication et des transports.

Ici, l'influence du sol devient relativement très faible; les transformations, les complications sociales n'ont plus d'autres limites que celles de l'activité même de l'homme. Or celle-ci semble indéfinie.

Après ces considérations préliminaires, nous abordons le sujet du cours de cette année, en commençant par les sociétés qui tirent leurs principales ressources des exploitations agricoles.

Un voyageur qui parcourt l'Europe de l'orient à l'occident et du nord au midi rencontre sur son chemin des organisations très différentes chez les familles qui se livrent à la culture. Mais peu à peu, au milieu de cette infinie variété, il voit se dessiner trois types principaux que la science sociale appelle : *La culture en famille patriarcale*, *la culture en famille-souche*, *la culture en famille instable.*

Ces trois types se présentent généralement par masses accumulées sur certains points.

C'est dans la partie orientale de l'Europe que nous observons le plus vaste groupement du premier de ces types. Il s'étend sur presque toute la surface de la Russie, de la Turquie et des pays sud-slaves.

Ce type est appelé « en famille patriarcale » parce que la culture y est essentiellement exécutée par *plusieurs ménages vivant au même foyer et ordinairement issus d'un ancêtre commun.* La direction du travail n'appartient jamais à un patron pris en dehors de la communauté. Chacun est copropriétaire du foyer, du domaine et des instruments de travail et les produits sont consommés en commun.

Le paysan en communauté de Bousrah décrit au tome II des *Ouvriers européens* est un spécimen très complet de ce type. La

famille comprend cinq ménages descendant tous d'un même aïeul et vivant au même foyer, en tout, 32 personnes.

Le second type, *la culture en famille-souche*, s'observe principalement dans le nord de l'Europe, dans les États scandinaves, la Hollande, l'Allemagne et l'Angleterre. Il est très fréquent dans le reste de l'Europe, mais il ne se présente nulle part ailleurs d'une manière aussi générale et aussi caractérisée.

Ce type diffère du précédent en ce que la famille, au lieu de retenir au foyer plusieurs ménages, n'en *conserve qu'un seul chargé de continuer la profession et la tradition domestiques. Tous les autres ménages vont s'établir au dehors et y créer de nouveaux foyers.*

Enfin le troisième type, *la culture en famille instable*, se présente comme dominant, en France, et se caractérise particulièrement dans la Champagne.

On le reconnaît facilement aux traits suivants : *Tous les enfants, sans exception, s'établissent hors du foyer paternel. Les parents y restent dans l'isolement jusqu'à leur mort. A ce moment, le foyer et le domaine sont partagés ou vendus et chaque enfant reçoit une part égale en nature ou en argent.*

Nous sommes donc en présence d'un phénomène très remarquable : les divers types de populations agricoles ont une répartition géographique comme les diverses espèces du règne végétal ou animal. Un fait qui se produit dans de si vastes proportions n'est pas l'effet du hasard. Il tient à une cause dont l'action se fait sentir avec une force prédominante.

Quelle est cette cause?

C'est ici que l'on va voir combien l'étude des sociétés simples est nécessaire pour expliquer et faire comprendre l'organisme des sociétés compliquées. Pour nous rendre compte des trois races d'agriculteurs que nous venons d'indiquer, il faut nous reporter aux caractères distinctifs des trois races primitives, pasteurs, pêcheurs et chasseurs et rappeler d'abord en trois tableaux abrégés les conclusions du cours de l'année précédente.

Nous résumerons aujourd'hui, dans un ensemble étroitement lié, ce qui regarde les pasteurs.

I.

1° *Le lieu.* — Il existe à la surface du globe des étendues considérables qui actuellement encore ne produisent que de l'herbe ; ce sont les *steppes*.

Bien que l'on trouve des spécimens de steppes sur les divers points du globe, nulle part on n'en rencontre sur une surface aussi continue et aussi vaste qu'en Asie et que dans l'orient de l'Europe. On peut dire que l'Asie centrale et l'Europe orientale sont le pays propre des steppes.

Le point culminant de cette région est le grand plateau central asiatique que l'on appelle par excellence « la grande steppe ».

« L'Asie, écrit Élisée Reclus, est un vaste système de plateaux s'étendant des promontoires de l'Asie Mineure à ceux de la Corée et des rivages du Bélouchistan à ceux de la province d'Okhostk. La région centrale de l'Asie entourée par les plus hautes montagnes du globe est elle-même le massif terrestre le plus élevé de tous les continents (1). »

« Si les terres s'immergeaient uniformément dans les eaux de l'Océan, dit-il ailleurs, les autres parties du monde auraient toutes disparu depuis longtemps ou du moins seraient signalées seulement par d'étroites îles et des pointes de montagnes, que les *hautes citadelles du centre de l'Asie*, avec les chaînes qui les bordent, se dresseraient encore au-dessus des flots. Les plateaux de l'Asie et l'espace qu'ils limitent forment, pour ainsi dire, au milieu du continent un autre continent où *tout diffère des espaces environnants, climat, flore, faune et peuples* (2). »

Pareil soulèvement de surfaces horizontales ne se voit nulle part ailleurs sur la terre. C'est une vaste boursouflure à renflements de diverses hauteurs. Parmi ces sommets, dix-sept dépassent 7,500 mètres; quarante, 7,000 mètres; cent vingt, 6,000 mètres ; l'un d'eux s'élève à 8,840 mètres. Or le géant de l'Europe, le mont Blanc, atteint à peine 4,800 mètres. La hauteur

(1) *La Terre et les hommes*, I, p. 89.
(2) Reclus, *Géographie universelle*, VI, p. 2.

moyenne du plateau est en divers endroits de 4 à 5,000 mètres.

Les limites du plateau central sont formées, au nord, par la chaîne de l'Altaï et la suite des monts d'où descendent les fleuves de la Sibérie ; à l'est, par la série des puissantes montagnes d'où descendent les rivières de la Mandchourie occidentale et les fleuves de la Chine et de l'Indo-Chine ; au sud, par la chaîne de l'Himalaya, d'où descendent les fleuves de l'Inde ; à l'ouest, par le Pamir et la série des monts d'où descendent les fleuves du Turkestan, tributaires de la mer d'Aral.

Ce gigantesque quadrilatère est la citadelle de l'empire des herbes, c'est-à-dire que leur règne se montre là plus indestructible qu'ailleurs. Mais on se ferait une idée bien imparfaite encore des dimensions de la grande steppe, si on oubliait que, du plateau, elle déborde dans les plaines inférieures à des distances prodigieuses, du moins vers l'occident.

Au nord, en Sibérie, au pied de l'Altaï et des monts Sayan qui lui font suite, il existe encore actuellement une région herbue demi-circulaire, en communication avec la grande steppe. C'est par cette porte que les pasteurs ont pu descendre sur le sol sibérien sans y transformer leur existence.

A l'orient, il ne s'ajoute au plateau qu'une frange de longues pentes herbues. C'est du moins par ce magnifique seuil que les pasteurs sont mis en communication immédiate avec la Chine.

Mais c'est à l'occident que le grand plateau s'adjoint une annexe vraiment digne de lui et presque égale à lui-même. Cette annexe se prolonge à travers le Turkestan, la Sibérie et la Russie méridionale jusqu'aux bouches du Danube, c'est-à-dire sur une superficie presque égale à celle du plateau central lui-même.

En résumé, cette région des herbes par excellence, mesurée dans sa plus grande longueur actuelle de l'ouest à l'est, dépasse de beaucoup la longueur de l'Europe. La plus grande largeur, du nord au sud, représente la distance qui sépare l'extrémité nord de l'Écosse de la frontière algérienne du Sahara.

Cette étendue serait bien plus considérable si nous y comprenions les plateaux voisins de la Perse, de l'Asie Mineure et de l'Arabie, qui constituent également de vastes steppes. Il suffit que

nous ayons démontré qu'il n'existe pas au monde une surface comparable ouverte à la vie pastorale.

L'altitude extraordinaire du grand plateau central asiatique détermine une condition dont il est aisé de comprendre l'effet sur l'existence de la population.

Cette condition est le froid. En élevant le sol jusqu'au niveau des couches froides de l'air, jusqu'à la région des neiges abondantes, l'altitude produit, en très grande partie, un régime climatérique particulier.

Ce régime développe les deux causes constitutives de la steppe, c'est-à-dire de la production de l'herbe à l'exclusion plus ou moins complète de toute autre végétation :

1° Une saison de courte humidité intervient régulièrement, chaque année, entre un hiver infécond et un été dont la sécheresse coupe court à toute végétation. Cette saison intermédiaire suffit à la croissance de l'herbe et ne suffit pas à celle des jeunes pousses d'arbres.

2° La neige persiste sur le sol pendant une grande partie de l'année.

Le Play a décrit dans une page magnifique l'action de ces deux forces : « Pendant le jour, dit-il, le premier effet de l'influence solaire est de faire pénétrer dans la couche neigeuse l'eau formée à la surface ; souvent cette eau, congelée pendant la nuit suivante, donne plus de compacité à la neige, et celle-ci, dès lors, se liquéfie moins rapidement. Sous ces influences la neige persiste encore après qu'elle a disparu sur les parties déclives de la même région. Il arrive enfin un moment où la neige s'étant fondue, le sol, complètement imbibé d'eau, est exposé subitement à l'action d'une température déjà élevée. L'herbe se développe aussitôt avec une rapidité extraordinaire et elle atteint parfois en quelques semaines une hauteur de deux mètres. Ainsi se forment ces admirables champs de fleurs, qui oscillent comme les eaux sous l'action des vents et qui sont comparés à l'Océan par les poètes de ces régions.

« Les graines d'arbres répandues sur la steppe avant la saison d'hiver ne restent pas inertes ; parfois même elles se déve-

loppent avant l'herbe; mais elles s'élèvent rarement lors de leur première pousse au-dessus d'un décimètre. Noyées bientôt dans l'herbe, elles étouffent ou, tout au moins, s'étiolent. Celles qui conservent un reste de vie sont tuées, dès que l'action brûlante du soleil ayant flétri les herbes se fait sentir au sol complètement desséché. Cet embryon de forêt périt ainsi chaque année, parce qu'il ne trouve dans la steppe ni l'espace nécessaire à sa germination, ni l'humidité permanente que réclament ses racines moins vivaces que celles de l'herbe (1). »

Les voyageurs modernes ont donné de nombreuses descriptions de la steppe : « La Tartarie, dit M. Huc, ne ressemble en rien à nos pays. Point de villes, point d'édifices, point d'art, point d'industrie, point de culture, point de forêts; toujours et partout c'est une prairie. Alors, quand on se trouve dans ces vastes solitudes, dont les bords vont se perdre bien loin dans l'horizon, on croirait être par un temps calme au milieu de l'Océan. L'aspect des prairies de la Mongolie n'excite ni la joie ni la tristesse, mais plutôt un mélange de l'une et de l'autre, un sentiment mélancolique et religieux, qui peu à peu élève l'âme, sans lui faire perdre entièrement de vue les choses d'ici-bas (2). »

Nous voilà donc en présence d'immenses étendues qui ne produisent que de l'herbe. Voyons quelle forme de société va s'établir dans de pareilles conditions.

2° *Le travail.* — Nous constatons, en premier lieu, que la présence exclusive de l'herbe détermine un mode uniforme de travail : *l'art pastoral.*

Nous trouvons, en effet, dans cette partie du monde, d'innombrables populations de pasteurs. Leur existence est encore semblable à celle des anciens patriarches que nous décrit la Bible.

Les sociétés pastorales résistent à toutes les transformations. Le travail auquel elles se livrent n'étant pas susceptible de progrès, leurs habitudes et leurs idées ne se modifient pas plus

(1) *Les Ouvriers européens*, I, p. 53 et 54.
(2) *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie et le Thibet*, par M. Huc, II, p. 58-59.

que le sol sur lequel elles vivent. De là cette immobilité de l'Orient.

La pratique de l'art pastoral produit d'autres conséquences : elle développe l'imprévoyance. Le troupeau livrant chaque jour le lait et la viande nécessaires à la consommation de la famille, celle-ci n'a pas besoin de la longue prévoyance que demande, par exemple, la culture. L'homme est porté à compter plus sur les événements que sur lui-même. Aussi les doctrines fatalistes se sont-elles particulièrement implantées dans l'Orient.

L'art pastoral assure aux familles un haut degré d'indépendance. Il leur fournit tous les produits nécessaires à l'existence : le lait et la viande pour la nourriture; les peaux, pour les vêtements, pour la tente, pour la confection des outres, etc.; le poil, pour les vêtements et pour les cordages nécessaires aux tentes, aux transports, etc.; les *argols*, ou excréments d'animaux, pour l'alimentation du foyer. En somme, une famille de pasteurs isolée au milieu de la steppe avec son troupeau peut se suffire complètement à elle-même.

Cette vie en plein air et en pleine indépendance contribue à donner aux populations pastorales une haute idée de leur genre de vie. Elles se considèrent comme bien supérieures aux sédentaires et résistent énergiquement à toutes les tentatives de transformation. On transforme beaucoup moins les pasteurs des steppes asiatiques que l'Arabe des steppes algériennes.

3° *La propriété.* — La steppe détermine, en second lieu, une forme particulière de propriété : *la communauté.*

Nul n'a intérêt à s'approprier une partie du sol. Aucune famille n'a intérêt à s'établir à poste fixe sur un point déterminé de la steppe; dès que le troupeau a épuisé l'herbe voisine du campement, le pasteur doit lever la tente et se transporter plus loin. Il lui est donc plus nécessaire d'avoir le libre parcours de toute la steppe, que la propriété exclusive d'une portion limitée.

D'autre part, l'herbe se renouvelant d'*elle-même* chaque année, *sans exiger un travail préalable* comme la culture, le pasteur n'a pas le même motif que l'agriculteur pour revendiquer la pro-

priété d'une partie du sol. Personne n'a qualité pour se dire propriétaire d'un sol qui ne lui a demandé aucun travail.

On touche ici à la solution d'une des plus graves questions qui s'agitent dans nos sociétés de l'Occident : les origines et la nature de la propriété.

On aperçoit déjà les conséquences suivantes : le sentiment de la propriété n'est pas inné dans l'homme; tant que l'homme vit exclusivement des productions spontanées, le sol reste sous le régime de la communauté; la propriété ne se développe que lorsque le sol ne livre des produits qu'après un travail préalable. La nécessité de ce travail est l'origine de la propriété.

Donc, si la communauté ou, suivant l'expression de certains théoriciens, « la socialisation du sol », est un fait normal dans les pays de steppes, elle est sur les *sols transformés* de l'Occident une conception impraticable et antiscientifique.

Les partisans du communisme et du socialisme se trompent donc lorsqu'ils veulent appliquer ce régime à l'Occident; les défenseurs de la propriété familiale se trompent également lorsqu'ils invoquent en sa faveur un droit absolu et général. C'est le cas de dire : vérité à l'Orient, erreur à l'Occident.

4° *La famille.* — Abordons maintenant une des conséquences les plus caractéristiques de la steppe et de l'art pastoral, nous voulons parler de la constitution d'un type particulier de famille, *la famille patriarcale.*

On comprend que cette vaste étendue d'herbe, l'abondance des moyens de subsistance, la facilité de dresser de nouvelles tentes à côté des anciennes, rendent aisée la réunion d'un nombre, même considérable, de ménages de la même famille.

D'autre part, par suite de l'isolement et de la vie nomade, chaque famille est obligée de produire elle-même tout ce dont elle a besoin. Elle a, par conséquent, intérêt à retenir dans son sein le plus grand nombre de ses membres, afin de disposer de plus d'aides et d'aptitudes diverses. Cette tendance est encore développée par le désir de charmer les longs loisirs de la vie pas-

torale. Telles sont les circonstances, purement locales, qui donnent naissance à la famille patriarcale. Celle-ci présente les caractères suivants :

Le père de famille, ou patriarche, conserve près de lui tous ses fils mariés ou célibataires. Il établit dans les familles de la région les filles qui aspirent au mariage et garde les autres au foyer. Sauf quelques objets personnels, les troupeaux et les accessoires de la vie pastorale restent indivis entre tous les membres ainsi réunis. Le patriarche exerce sur toute la communauté l'autorité la plus étendue : il réunit dans ses mains les pouvoirs du père, du magistrat, du pontife et du souverain. Quand l'étendue ou la fertilité des pâturages n'est plus en rapport avec l'accroissement de la communauté, on organise un *essaim*, sous la direction d'un vieillard. Enfin, le patriarche choisit, ordinairement parmi ses frères, l'héritier qui doit le seconder dans sa vieillesse et le remplacer après sa mort.

Le type de famille dont nous venons d'indiquer les caractères principaux s'observe dans toutes les parties de l'Asie et de l'Europe constituées en steppes et, avec plus ou moins de déformations, dans les pays contigus peuplés par des émigrations de pasteurs, comme la Chine, la Russie méridionale, la Turquie, la Serbie, etc. La zone de la famille patriarcale embrasse à peu près trois fois l'étendue de l'Europe.

La famille patriarcale, partageant également entre tous ses membres les produits du travail, assure autant d'avantage aux incapables qu'aux individus les mieux doués et les plus travailleurs. On comprend donc qu'une pareille organisation ne puisse prendre naissance que sur des sols qui, comme la steppe, n'exigent qu'un travail facile et attrayant. Dès que le travail devient difficile, les individualités éminentes, qui réussissent bien mieux que les autres, ont plus d'intérêt à sortir de la communauté patriarcale et à se constituer en simples ménages. Telle est une des raisons qui empêchent ce type de se développer à l'occident de l'Europe. C'est une raison analogue qui, dans les mêmes pays, a amené la chute de la plupart des communautés ou associations ouvrières de production. Les

meilleurs ouvriers, las de travailler au profit des paresseux, se sont successivement retirés.

Il y a donc un milieu nécessaire à la production de la famille patriarcale, comme il y a un milieu nécessaire à la production de chaque espèce végétale ou animale. Il serait aussi impossible de l'établir dans nos pays que de la faire disparaître des grandes steppes asiatiques.

Un des traits qui frappent tous les voyageurs qui parcourent l'Orient, c'est le respect presque religieux de l'autorité paternelle et, en général, des vieillards. La cause de ce phénomène est d'abord dans la constitution même de la famille : l'autorité patriarcale se transmet à un *ancien;* elle passe généralement de frère en frère et non de père en fils. Cette tradition se conserve encore parmi les Turcs, pour la succession des sultans. L'immobilité des conditions d'existence dans la steppe développe encore ce sentiment de respect; ainsi se maintient intact l'empire de la tradition et par conséquent des vieillards, qui en sont les représentants naturels. Enfin, la facilité même du travail pastoral, qui n'exige aucun déploiement particulier de force, ne donne à la jeunesse aucune supériorité sur la vieillesse.

5° *Les pouvoirs publics.* — Les steppes présentent un autre trait caractéristique : les pouvoirs extérieurs à la famille ne s'y développent pas. On peut dire que les sociétés pastorales pures sont uniquement des juxtapositions de familles vivant en paix sans intervention de pouvoirs publics.

Le patriarche cumule les fonctions du père, de l'instituteur, du magistrat, du pontife et du souverain. Comme Abraham et comme Jacob, il règne absolument sur sa nombreuse famille. Voilà pourquoi, dans les sociétés issues de pasteurs, la hiérarchie compliquée de nos administrations de l'Occident a tant de peine à se constituer. La Turquie présente un exemple frappant de cette incapacité.

On ne trouve dans les grandes steppes rien qui ressemble à notre organisation administrative en communes. La vie nomade et l'absence de délimitations territoriales rendent impossibles, ou

tout au moins très difficiles, ces compartiments dans lesquels se cantonnent les populations sédentaires.

Le seul groupement que nous apercevions au-dessus de la famille est celui de la tribu ; mais c'est plutôt une réunion de plusieurs familles d'origine commune, qu'une circonscription territoriale fixe. La tribu est mobile comme la famille. On sent que cette société n'a, à aucun des degrés de sa hiérarchie, pris une possession complète et permanente du sol.

Le gouvernement central n'a pas une existence plus réelle. C'est tout au plus une sorte de protectorat nominal et vague, qui, est exercé en partie par la Russie et en partie par la Chine. Il se traduit par la revendication d'un tribut, d'ailleurs rarement perçu, par suite de la difficulté d'arriver jusqu'à ces singuliers contribuables.

On peut donc dire que le pouvoir central n'existe pas, puisqu'il ne peut ni gouverner ni atteindre ces populations errantes. Celles-ci cependant se maintiennent en paix au milieu de leurs pâturages. Elles résolvent, par la seule constitution de la famille, de la vie privée, le problème que nous résolvons si difficilement, souvent si imparfaitement, avec des armées de fonctionnaires et de soldats.

La paix règne, en effet, parmi ces pasteurs. Ces hommes si redoutables dans les nombreuses apparitions qu'ils ont faites hors de leur territoire sont doux, sociables, hospitaliers, dans la steppe, lorsqu'ils n'ont à craindre aucune compétition étrangère.

Les poètes et les géographes de la Grèce signalaient déjà ce caractère des pasteurs nomades : « Jupiter, dit Homère, tourna ses yeux étincelants vers la terre des cavaliers thraces, des Mysiens terribles dans la mêlée et des fiers Hippemolges, qui se nourrissent de lait, pauvres, mais les plus justes des hommes (1). » « Il existe des Scythes nomades, qui se nourrissent de lait de jument et qui se distinguent de tous les autres par l'amour de la justice (2). » « La vraie patrie des Saces est le lointain dé-

(1) *Iliade*, XIII, 3, 6.
(2) Éphore cité par Strabon, VIII, III. 7.

sert ou errent les nomades, ces hommes vertueux et justes (1). »

Les auteurs et les voyageurs modernes signalent également l'esprit de paix et d'hospitalité qui règne chez les pasteurs. « Lorsque les habitants d'un campement, dit Élisée Reclus, voient arriver quelque ami ou étranger, ils s'empressent de lui envoyer une femme portant la bouse (argol) nécessaire pour le feu du soir : ainsi le veulent les lois de l'hospitalité (2). »

Les Kalmouks de l'Altaï, dit encore M. Élisée Reclus, « sont les plus honnêtes des habitants de l'Asie... Ils ne forment qu'une famille de frères. Ils sont éminemment respectables par leur simplicité, leur droiture, la générosité de leur accueil. Récemment encore ces gens paisibles étaient sujets de la Chine et de la Russie (3). »

M. Huc, qui a parcouru une partie du plateau central, s'exprime ainsi : « Plus d'une fois, nous eûmes occasion de faire des excursions dans la *terre des herbes* (*Tsao-ti*) et d'aller nous asseoir sous la tente des Mongols. Aussitôt que nous eûmes connu ce peuple nomade, nous l'aimâmes (4). »

Nous demandons la permission de reproduire encore trois citations caractéristiques ; elles sont empreintes d'une couleur tout à fait biblique. Nous les empruntons à M. Huc, qui a séjourné pendant deux années parmi les nomades.

« Après avoir cheminé pendant la journée entière parmi les délicieuses prairies de la Bannière rouge, nous allâmes camper dans un vallon. A peine eûmes-nous mis pied à terre que de nombreux Tartares s'empressèrent de venir à nous et de nous offrir leurs services. Après nous avoir aidé à décharger nos chameaux et à construire notre maison de toile bleue, ils nous prièrent d'aller prendre le thé sous leurs tentes (5) ».

Dans une autre circonstance, M. Huc campait sur un sol détrempé par la pluie ; il ne pouvait faire de feu, tous les argols

(1) Chœribus cité par Strabon, liv. VII, ch. III, 7.
(2) *Géographie universelle*, t. VII, p. 187.
(3) *Ibid.*, t. VI, p. 642.
(4) *Souvenirs d'un voyage en Tartarie et au Thibet*, I, p. 2.
(5) *Ibid.*, p. 60.

étant mouillés. Il vit alors venir à lui deux Tartares. Après les saluts d'usage, l'un d'eux lui dit : « Seigneur, vous ne pouvez pas sans doute dresser votre foyer. Les hommes sont tous frères et s'appartiennent entre eux. Voilà pourquoi nous sommes venus pour allumer votre feu. » « Ces bons Tartares, ajoute M. Huc, nous avaient aperçus pendant que nous cherchions un campement, et, présumant notre embarras, ils s'étaient hâtés de venir nous offrir deux hottes d'argols (1). »

Voici la dernière citation : « A une portée de fusil de l'endroit où nous avions campé, on voyait s'élever plusieurs tentes mongoles. Bientôt après nous vîmes venir vers nous un vieillard à grande barbe blanche. « Seigneurs lamas, nous dit-il, tous les hommes sont frères ; mais ceux qui habitent sous la tente sont unis entre eux comme la chair et les os. Venez vous asseoir dans ma pauvre demeure. Vous êtes voyageurs et étrangers, vous ne pouvez pas, ce soir, occuper votre place au foyer de votre noble famille. Venez vous reposer quelques jours parmi nous ; votre présence nous amènera la paix et le bonheur (2). »

Nous avons dit que le voyage de M. Huc au milieu des pasteurs avait duré deux années. Nous devons ajouter qu'il l'a effectué *sans armes* et seulement avec deux compagnons ; et toujours, il a rencontré parmi les enfants de la steppe l'accueil que nous révèlent les passages que nous venons de reproduire.

Voilà donc une société qui maintient la paix parmi ses membres sans l'intervention d'aucun pouvoir public.

Ce phénomène tient à une cause fondamentale : l'autorité paternelle développée par la famille patriarcale et par l'isolement de la steppe.

En avançant dans l'étude de la science sociale, on verra que l'action de la puissance publique augmente à mesure que celle du père diminue. Lorsque l'autorité du père devient nulle, l'autorité du gendarme devient souveraine.

Nous touchons ici à la véritable origine, à la raison d'être des

(1) *Souvenirs d'un voyage en Tartarie et au Thibet,* I, p. 52.
(2) *Ibid.*, p. 84-85.

pouvoirs publics : l'absolue nécessité de maintenir la paix. Tant que les familles suffisent à ce service, la souveraineté ne se développe pas.

Donc, en dernière analyse, le pouvoir essentiel, fondamental, des sociétés humaines, le seul qui puisse suffire, dans certains cas, c'est l'autorité paternelle. En effet, il existe des sociétés qui reposent uniquement sur cette base, depuis l'origine du monde.

II.

Le type de société pastorale que nous venons de décrire peut être considéré comme le plus accusé. Il se développe dans toute son intensité sur ces steppes, dont le grand plateau central asiatique est le spécimen le plus complet.

Mais si, maintenant, nous considérons des steppes moins caractérisées, soit par la nature du sol, soit par le climat, soit par l'étendue, nous sommes amenés à constater que le type social y subit des déformations, dont la formule se modifie suivant la nature même de la steppe.

En d'autres termes, l'observation amène à déterminer diverses variétés de steppes, qui correspondent à des variétés différentes de sociétés pastorales.

Ces steppes se classent dans l'ordre suivant : 1° steppes de grands plateaux, 2° steppes de plaines basses, 3° steppes de petits plateaux, 4° steppes de pentes abruptes.

Les *steppes de plaines basses*, qui viennent immédiatement après celles de grands plateaux, sont assez répandues sur la surface du globe. La partie méridionale de la Russie d'Europe et de la Russie d'Asie nous offre un des exemples les plus complets de cette variété. On peut dire que des bouches du Danube au pied du Pamir, le voyageur rencontre une vaste steppe de plaine basse.

« Les poésies populaires nous disent quelle est la joie du Cosaque quand il parcourt cette mer d'herbe au galop de son

cheval, guidé dans sa course par un tertre posé au bord de l'horizon, ou bien, comme le marin, par la marche du soleil ou le déplacement des étoiles (1). »

Contrairement aux steppes de grands plateaux, les steppes de plaines basses peuvent être transformées par la culture.

Cette circonstance tient à deux causes : l'absence d'altitude diminue la rigueur du climat; l'abaissement des rives des fleuves presque au niveau de l'eau facilite l'irrigation. On sait que l'irrigation est nécessaire à la culture dans tous les pays où les pluies sont irrégulières et peu fréquentes. C'est le cas de la Russie méridionale : il n'y tombe guère en moyenne qu'une hauteur de 25 centimètres d'eau pendant toute l'année. Aussi la culture se développe-t-elle surtout le long des cours d'eau, tandis que le reste du pays demeure encore aujourd'hui à l'état de steppe.

« Actuellement, dit Élisée Reclus, la surface du sol de la Russie d'Europe soumise au labour est à peu près exactement d'un cinquième, tandis que les terres complètement incultes et inutiles, steppes, rochers ou toundras, s'étendent sur plus d'un quart du territoire (2). » Le reste est en forêts.

Les steppes de plaines basses peuvent donc être transformées. Il résulte de ce fait que les populations s'y modifient plus facilement que sur les grands plateaux : le type du pasteur s'y déforme à mesure que la steppe se rétrécit ou disparaît. Au lieu de vivre exclusivement des produits de son troupeau, le nomade commence à échanger une partie de ses produits contre des céréales récoltées dans le voisinage : puis il se met à défricher une portion de la steppe, afin de produire la provision de céréales nécessaire à sa subsistance. De nomade il devient demi-nomade, puis sédentaire; de pasteur il tend lentement et sans secousse à se transformer en agriculteur.

On peut donc considérer les steppes de plaines basses de la Russie comme un vaste terrain de transformation placé par

(1) É. Reclus, *Géographie universelle,* t. V, p. 447.
(2) *Ibid.*, t. V, p. 857.

Dieu sous les pas des pasteurs à leur descente du grand plateau asiatique.

Mais si les pasteurs des steppes de plaines basses diffèrent de ceux des grands plateaux par la possibilité de se transformer en agriculteurs, ils leur ressemblent par deux traits essentiels : la persistance de la vie nomade et de la famille patriarcale. Au milieu de ces vastes espaces, où les habitants sont clairsemés, où le sol a peu de valeur, les divers ménages d'une même famille peuvent aisément rester groupés sous des tentes et errer en liberté. C'est le cas des populations pastorales de la Russie.

Les steppes de petits plateaux se rencontrent fréquemment dans les pays montagneux comme la Suisse et la région des Pyrénées. Elles présentent deux caractères essentiels : elles sont situées à une altitude assez élevée, puisque ce sont des plateaux; mais leur étendue est très limitée, et c'est pour cela qu'on les distingue des grands plateaux.

Par suite de l'altitude, cette variété de steppe n'est pas transformable par la culture; l'art pastoral y persiste donc exclusivement, ainsi qu'on l'observe dans les parties hautes des cantons d'Uri, de Schwyz, d'Unterwald et du Valais.

Mais, contrairement à ce qui se produit dans la variété précédente, la vie nomade et la famille patriarcale n'apparaissent pas. Cette double disparition est due à la faible étendue de ces plateaux, qui ne se prêtent pas à un libre parcours et ne peuvent suffire à la subsistance d'une population se développant au delà d'une étroite limite. Cette limite une fois atteinte, chaque famille doit rester stationnaire et, par conséquent, se restreindre à un seul ménage.

En somme, dans les steppes de plaines basses, le mode de travail est susceptible de se modifier, tandis que la vie nomade et le type de famille peuvent résister; ici, l'art pastoral persiste, mais c'est la vie nomade et la famille qui se transforment.

Les steppes de pentes abruptes sont celles que l'on rencontre, comme les précédentes, dans tous les pays de montagnes, mais

seulement, ainsi que leur nom l'indique, sur les parties déclives. A mesure que l'on s'élève sur le flanc des montagnes, on voit les cultures diminuer, puis disparaître; les arbres les remplacent; enfin, à une certaine hauteur, ceux-ci deviennent plus rares, plus rabougris, et, finalement, on ne trouve plus que de l'herbe. Telles sont les steppes de pentes abruptes.

Comme les précédentes, elles sont intransformables, à cause de l'altitude, et maintiennent, par conséquent, l'art pastoral; mais elles en diffèrent par deux caractères : elles présentent des surfaces entrecoupées suivant les mouvements et les contours très variés des montagnes; elles ont, en outre, une extrême déclivité. Ces circonstances les rendent difficilement abordables et surtout impossibles à habiter. C'est tout au plus si l'on peut y construire de simples chalets en bois qui servent d'abris aux bergers pendant l'été.

L'art pastoral n'y est donc plus qu'une occupation accessoire pour les familles d'agriculteurs établies dans les vallées.

D'autre part, la vie nomade et la famille patriarcale sont aussi impossibles que dans la variété précédente, non seulement à cause de la faible étendue de ces steppes, mais encore par suite de l'impossibilité d'y construire des habitations.

La science sociale détermine une cinquième catégorie, les *steppes de toundras*, caractérisées par la production exclusive de la mousse et du lichen. Nous nous contentons de la signaler, pour ne pas nous engager dans de trop longs développements.

Il résulte du simple aperçu de ces diverses espèces de steppes, que l'état social s'y modifie suivant les conditions du milieu.

Seuls, deux traits essentiels sont communs à toutes : *l'art pastoral*, nous l'avons indiqué, et *le régime de la communauté du sol.*

Il est remarquable, en effet, que les sols produisant exclusivement de l'herbe tendent à rester indivis entre les habitants. On peut dire que l'herbe développe à sa plus haute puissance la propriété collective. C'est le régime des steppes : il persiste même sur celles qui sont le moins étendues et le plus isolées au milieu des sols cultivés. Ainsi les petits plateaux et les pentes

abruptes de la Suisse, des régions pyrénéennes, de l'Espagne, de la haute Allemagne, des provinces sud-slaves, etc., échappent presque complètement à l'appropriation.

Cette propriété commune s'appelle en Suisse l'*allmend;* tous les habitants ont droit, suivant certaines conditions, à y envoyer paître leurs troupeaux.

Dans la monographie du *Paysan du Lavedan* observé par Le Play, à 971 mètres d'altitude, sur la frontière d'Espagne, nous retrouvons le même fait : 10,064 hectares de steppes de pentes abruptes sont la propriété des *sept communes* unies, dites de Saint-Savin.

Le Play ajoute : « Les biens communaux forment deux groupes principaux. Le premier groupe, formé par les montagnes contiguës au bourg de Cauterets et aux germs des paysans de la commune, est spécialement réservé aux *troupeaux* de ces derniers ; le second groupe, beaucoup plus étendu et *comprenant toutes les montagnes situées entre le premier groupe et la frontière d'Espagne*, sert pendant l'été au parcours des *troupeaux* émigrants appartenant aux *six communes* qui forment, avec celle de Cauterets, la communauté dite de Saint-Savin (1). »

On pourrait multiplier ces exemples à l'infini pour montrer l'influence de l'herbe sur la forme de la propriété. Nous en avons indiqué plus haut la cause (2). Il est inutile d'y revenir.

Telle est, dans ses traits essentiels, l'organisation des sociétés de pasteurs. Il nous faut examiner maintenant l'action de ces sociétés en dehors du milieu où elles prennent naissance.

III.

Un des caractères les plus remarquables des steppes est de constituer des populations essentiellement aptes à se répandre au dehors. Toutes les steppes ont été le point de départ d'invasions ou d'émigrations plus ou moins considérables.

(1) *Les Ouvriers européens,* t. IV, p. 446.
(2) Voir page 30.

Constatons d'abord le fait; nous en rechercherons ensuite la cause.

Ce mouvement d'expansion ne se manifeste pas partout avec la même intensité ; il est en relation étroite avec l'étendue et la constitution géographique de la steppe.

Sur les hauts plateaux, il apparaît au plus haut degré. Le plus grand de ces plateaux herbus, celui de l'Asie centrale, a donné naissance à une série presque non interrompue de formidables invasions, qui ont suivi quatre directions différentes : 1° en Chine ; 2° dans l'Inde ; 3° en Sibérie ; 4° dans l'Occident.

Il serait difficile, tant elles ont été nombreuses, d'énumérer les invasions des pasteurs dans l'*Empire chinois*. Il suffira, pour établir le fait, de signaler les plus importantes. Les voici dans l'ordre chronologique :

En l'année 247 avant Jésus-Christ : invasion à la suite de laquelle les Chinois construisent la *grande muraille*, qui fut d'ailleurs, on va le voir, une faible défense.

Au deuxième siècle après Jésus-Christ : série de grandes invasions, à la suite desquelles la Chine se divise en deux empires, celui du nord et celui du midi.

Du neuvième au treizième siècle : invasions presque continues, parmi lesquelles celles de Gengis-Khan en 1213. Puis, en 1225, conquête de tout le nord de la Chine jusqu'au fleuve Bleu et soumission des rois de la dynastie Song à un tribut. En 1260, les Mongols, conduits par Koubilaï-Khan, chassent les rois Song, deviennent maîtres de toute la Chine et fondent la dynastie Yen, qui règne jusqu'en 1368.

Enfin, en 1644, un Tartare mandchou, Choun-Tchi, s'empare de Pékin, se fait proclamer roi et fonde la dynastie des Tsin, qui règne encore aujourd'hui.

Et voilà comment, d'après les géographes, la partie orientale du grand plateau est considérée comme faisant partie de l'empire chinois. En réalité, l'empire chinois est sous la dépendance des populations descendues du plateau central.

L'*Inde* a été, plus que la Chine, à l'abri des invasions des nomades, grâce à la « grande muraille » naturelle formée par

l'Himalaya. Cet immense système de montagnes est presque taillé à pic sur le versant indien ; il n'offre aux invasions que des défilés très rares, toujours étroits et difficiles. Néanmoins, cet obstacle n'a pas complètement arrêté la force naturelle qui pousse les pasteurs à envahir.

Deux de leurs invasions, entre autres, sont historiques. En l'année 1024 de notre ère, les Tartares Gaznévides soumettent l'Inde septentrionale et occidentale jusqu'au Bengale. — En 1398, Tamerlan établit, dans tout l'Indoustan, l'empire du Grand Mogol, qui se maintint jusqu'à l'occupation anglaise, en 1759.

Les invasions des pasteurs, *en Sibérie,* ont un caractère différent ; elles se sont effectuées par masses moins considérables et, en quelque sorte, insensiblement. Ce fait provient de deux causes : la Sibérie étant très peu peuplée, les envahisseurs ne trouvèrent aucune résistance pour s'y établir ; d'autre part, la chaîne de l'Altaï et des monts Sayan, qui sépare cette région du plateau central, s'abaisse sur un grand nombre de points en une pente douce couverte d'herbe. C'est un passage largement ouvert entre les deux régions. Le courant s'établit donc facilement. On peut dire que le fond de la population de la Sibérie est originaire du plateau central.

Les invasions des pasteurs, *en Occident,* nous touchent de plus près. Elles ont été singulièrement facilitées par l'immense étendue d'herbe qui descend du Pamir aux bouches du Danube, à travers la Russie méridionale. Une pareille route s'ouvrait autrefois à travers l'Allemagne jusqu'à la mer du Nord.

C'est ce dernier chemin qu'ont suivi les premières migrations de pasteurs qui sont venus s'établir dans les vastes plaines de la Germanie et que nous retrouverons transformés en pêcheurs le long des rivages de la mer du Nord.

Aux époques historiques, les nomades ont fait en Europe une apparition dont on n'a pas perdu le souvenir. Les Huns descendent de la partie occidentale du plateau central, au commencement du quatrième siècle. Une partie se fixe dans les steppes situées à l'est de la mer Caspienne, où ils sont connus sous le nom de *Huns blancs ;* les autres subjuguent leurs frères d'origine,

les Alains, puis les Goths, imposent un tribut à Constantinople, parcourent la Thrace et l'Illyrie; avec Attila, ils ravagent l'empire d'Orient, traversent la Germanie, entraînant à leur suite les peuples barbares, encore à demi nomades, campés au centre de l'Europe, pénètrent en Gaule et en Italie.

Ce sont bien des pasteurs et des nomades, ces Huns dont un historien a dit : « Ils n'habitent ni maisons ni huttes, et ne se croient pas en sûreté sous un toit. Ils descendent rarement de cheval et s'y tiennent jour et nuit (1). »

L'invasion des Turcs au dixième siècle est également originaire de l'Asie centrale. De même, au treizième siècle, celle de Gengis-Khan, qui, d'abord simple chef d'un horde mongole (réunion de tentes), conquiert successivement la Chine et la Corée, envahit l'Asie occidentale et la Russie méridionale et domine finalement de la mer Noire à la mer de Chine.

Un autre chef de tribu mongole, Tamerlan, envahit la Russie, la Syrie, l'Asie Mineure et meurt au moment de pénétrer en Chine.

Tel est, bien écourté, le bilan des invasions qu'un seul plateau de steppes a pu jeter sur le monde.

Nous pourrions continuer cette nomenclature et passer successivement en revue les autres grands plateaux, celui de Perse, celui d'Arabie, d'où sont sortis les successeurs de Mahomet, celui d'Ethiopie, qui a donné à l'Égypte dix-huit rois pasteurs, etc. Mais cela nous entraînerait hors des limites de ce résumé.

Nous constaterons seulement que cette puissance d'expansion se lie tellement à l'existence de l'herbe, qu'on la retrouve, mais sous une forme très atténuée, jusque dans les steppes de petits plateaux et de pentes abruptes.

C'est ainsi que, chaque année, les montagnes herbues de la Creuse, de l'Auvergne, de la Suisse, du pays basque, etc., envoient de nombreux essaims vers les plaines cultivées. On dirait que le mouvement d'émigration suit la pente du sol; il descend et ne remonte jamais.

(1) Cantù, *Histoire universelle*, t. VI.

En somme, les populations qui vivent sur des steppes semblent poussées au dehors par une force irrésistible. — Voilà le fait.

Quelles en sont les causes?

Ces causes agissent plus complètement sur les grands plateaux; c'est là qu'il nous faut d'abord essayer de les saisir.

On peut les ramener à quatre principales :

1° *L'habitude quotidienne de la vie nomade.*

Dans les steppes étendues, le pasteur est obligé de se déplacer chaque jour, suivant la nécessité des pâturages. Il est, dès lors, remarquablement outillé en vue de cette exigence. Son habitation, la tente, est mobile; ses ustensiles peu nombreux, faits avec le cuir ou le poil des animaux, sont facilement transportables. L'invasion, ou l'émigration, ne modifie pas notablement son existence habituelle : au lieu d'errer dans le cercle ordinaire de ses pâturages, il se dirige vers un but plus éloigné. Que l'on compare une pareille facilité de déplacement aux transformations qu'apporte à nos habitudes l'entrée en campagne d'une armée.

2° *La possession de nombreux chevaux.* — Le cheval est le principal élément des troupeaux dans les steppes de grands plateaux. « Les espèces appartenant au genre cheval sont pour la plupart originaires de hauts plateaux et de plaines arides (1). » « C'est, dit M. Piétrement, un animal des plaines et des plateaux herbus (2). » Proportionnellement au nombre des habitants, les chevaux sont encore aujourd'hui plus nombreux chez les nomades Mongols que chez aucun autre peuple. A cause de ce fait, une tradition indoue donne au plateau central le nom de *pays des chevaux*.

Or le cheval est, pour une armée, un puissant moyen de transport, d'autant plus que le pasteur, habitué dès l'enfance à le monter, peut parcourir avec cet inséparable compagnon des distances considérables. L'équitation fait le fond de l'éducation des jeunes Mongols, qui s'habituent à rester des journées entières à cheval. Ils y mangent et dorment parfois et paraissent désorientés quand

(1) D'Orbigny, *Dictionnaire d'histoire naturelle*, t. II, p. 762.
(2) *Histoire des chevaux*, p. 358.

ils sont obligés d'aller à pied. Les femmes sont aussi habiles que les hommes dans cet exercice (1).

Ajoutez à cela que les chevaux tartares sont « forts, vigoureux, fiers, ardents, légers et grands coureurs (2) ». On comprend facilement que la vaste étendue de la steppe soit particulièrement favorable pour développer chez le cheval les qualités de coursier. Avec un pareil auxiliaire, le pasteur est un envahisseur incomparable.

3° *La facilité de transporter les approvisionnements.* — Cette facilité est aussi grande que possible, car les approvisionnements du pasteur, c'est-à-dire le troupeau, se transportent eux-mêmes. Des vivres qui marchent! Le nomade pousse devant lui ces animaux habitués à obéir à sa voix et à l'accompagner dans ses perpétuelles pérégrinations à travers la steppe. Voilà, du même coup, les difficultés de l'intendance et de nos services auxiliaires supprimées.

4° *L'impossibilité d'agglomérer la population.* — Cette impossibilité résulte de la nature même du sol, qui, n'étant pas transformable et donnant une production invariable, ne peut nourrir qu'un nombre déterminé de familles. Dès que ce nombre est atteint, les populations n'ont pas d'autres ressources que d'émettre des essaims au dehors.

Sur nos sols transformés par la culture, par les divers arts usuels, par le commerce, etc., la population peut se multiplier dans des limites beaucoup plus larges, au moyen d'une meilleure et d'une plus intense exploitation. Voilà pourquoi nos mouvements d'expansion sont plus lents et plus réguliers que ceux des pasteurs. C'est ainsi, par exemple, que les Chinois, privés pendant des siècles de tout moyen d'émigration, sont parvenus, par un travail de plus en plus intense, à vivre dans un état d'agglomération qui dépasse tout ce que nous pouvons voir en Occident. Jamais la population des grands plateaux herbus n'aurait pu se plier à une pareille concentration.

(1) *Souvenirs d'un voyage en Tartarie et au Thibet,* par M. Huc, t. I, p. 94-95.

(2) Buffon, *Histoire naturelle.* chapitre sur le *cheval.*

Les trois premières causes que nous venons de signaler n'agissent généralement pas pour pousser à l'émigration les habitants des petits plateaux et surtout des pentes abruptes. La dernière seule s'y fait sentir, mais elle suffit à expliquer le mouvement qui porte tous les montagnards à descendre dans les plaines cultivées et dans les centres urbains.

On voit donc que nous sommes ici encore en présence d'une véritable loi, que l'on pourrait appeler la loi des invasions. Assurément, ce phénomène présente beaucoup d'autres aspects. Il est bien plus complexe que nous n'avons pu l'indiquer en quelques lignes rapides. Mais ce simple exposé peut suffire, à la rigueur, pour montrer les larges développements dont les études sociales sont susceptibles et les vues absolument nouvelles qu'elles ouvrent sur les sujets les plus divers. Certainement, on peut dire aujourd'hui que l'histoire des invasions est à refaire.

Si maintenant, nous essayons de considérer de plus haut la cause profonde des phénomènes que nous venons de décrire; si nous recherchons le rôle que jouent les sociétés de pasteurs et particulièrement celles des grands plateaux, il nous sera peut-être possible de découvrir un des mécanismes très simples au moyen desquels Dieu gouverne le monde.

Les régions montagneuses du globe et principalement les grands plateaux herbus constituent par leur élévation des territoires toujours exposés à un climat rigoureux, et dont les productions sont invariables. Cette double circonstance donne naissance à des populations endurcies à toutes les intempéries des saisons, et immobiles dans leurs mœurs simples, sobres, sévères et vigoureuses. Ces contrées constituent, en quelque sorte, des réservoirs de populations stables. D'autre part, ces populations sont éminemment aptes à se répandre au dehors.

Supposons maintenant que les peuples qui vivent dans les plaines voisines, sous un climat facile, favorable aux entreprises les plus diverses, au développement de la richesse, aux transformations de tous genres, supposons que ces peuples viennent à se corrompre. Ils deviennent par le fait même moins capables

de résister aux pasteurs. Ceux-ci, en vertu de leur force d'expansion, descendent de leurs hauteurs et viennent apporter, avec des mœurs plus simples et plus austères, un sang nouveau. La Chine a reçu périodiquement, nous l'avons dit, la visite de ses terribles voisins. Le Play attribue à cette cause la longévité extraordinaire de l'empire chinois, dont la décadence a été ainsi périodiquement arrêtée. Le monde romain, au moment où il allait s'abîmer dans la corruption des derniers Césars, a vu également apparaître les « barbares », qui ont infusé aux sociétés modernes une nouvelle vie.

Et si nous voulons prendre des exemples plus près de nous, ne voyons-nous pas, chaque jour, arriver à Paris et dans nos grands centres urbains de robustes montagnards qui, grâce à la simplicité de leurs mœurs et à leurs habitudes de travail et d'économie, accomplissent des tâches qui répugnent à nos ouvriers trop amollis? Ils réussissent à amasser des épargnes avec des salaires qui ne suffisent pas à ces derniers. Ils exercent sur ceux-ci une heureuse influence par la concurrence qu'ils leur font. C'est grâce à eux que le commerce et l'industrie peuvent maintenir, jusqu'à un certain point, leurs prix de vente et de fabrication et lutter encore avec la production étrangère.

Sans cette inépuisable réserve d'éléments vigoureux et sains fournis par les sociétés simples, nos sociétés compliquées ne tarderaient pas à s'abîmer dans la corruption et la décadence.

Tel est ce mécanisme remarquable, qui fonctionne de lui-même, en quelque sorte automatiquement, et qui contribue à maintenir l'ordre au milieu des transformations incessantes des sociétés humaines.

On voit combien la simple étude des pasteurs éclaire des problèmes divers et complexes. On peut déjà s'expliquer en partie l'importance que Le Play attachait à l'observation de ces populations. « Ces races pastorales et patriarcales, dit-il, ont une qualité distinctive : elles sont éminemment aptes à fonder, à recruter et au besoin à réformer les grandes nations agricoles et sédentaires. Le concert qui existe, depuis les époques reculées de l'his-

toire, entre les pasteurs et les agriculteurs de la Chine, peut seul expliquer la durée extraordinaire de cet empire (1). »

On comprend que des populations dont les essaims ont parcouru le monde et se sont fixés sur tant de points ont dû exercer une influence considérable sur la formation et la constitution des sociétés sédentaires.

C'est, en effet, ce qui s'est produit.

Lorsque nous traiterons des diverses races d'agriculteurs, nous verrons qu'une des trois grandes formes de la culture, la culture en famille patriarcale, a précisément pour origine les sociétés de pasteurs.

Il était donc nécessaire, avant d'aborder l'étude de cette forme de culture, de rechercher et de décrire son type originel.

Dans un prochain article, nous tracerons les grandes lignes d'une autre société simple, qui a donné naissance à une forme différente de culture, appelée par la science sociale : *la culture en famille-souche.*

Edmond DEMOLINS.

(1) *La Constitution essentielle de l'humanité*, p. 148.

LES

RÉGIMES DE COMMUNAUTÉ

ET LES POPULATIONS AGGLOMÉRÉES.

LA CONSTITUTION SOCIALE DU JAPON.

Les Japonais, leur pays et leurs mœurs, par le comte Raymond de Dalmas ; Paris, Plon, 1885. — *Un touriste dans l'Extrême-Orient,* par Edmond Cotteau ; Hachette, 1884. — *En Chine,* par Allou ; Paris, Ch. Delagrave, 1884.

Depuis ces dernières années, le Japon offre le curieux spectacle d'un pays longtemps soumis à l'empire de la tradition la plus étroite et pénétrant tout à coup dans les voies de la nouveauté avec une ardeur fiévreuse qui amène les plus bizarres conséquences. On pourrait faire un recueil de piquantes anecdotes en glanant dans les différents récits des voyageurs les étranges combinaisons nées dans les cerveaux japonais pour transformer leur état social, comme par un coup de baguette.

La révolution japonaise est, en effet, l'application la plus aveugle de la méthode jacobine, que l'Extrême-Orient nous envie, paraît-il. Pour en comprendre la gravité, il est nécessaire de connaître l'état social qui a précédé l'ère des transformations rapides, ainsi que les éléments invariables de la constitution géographique. Nous allons essayer d'en présenter un tableau aussi fidèle que possible. Inutile de dire combien il sera forcément incomplet : l'absence de méthode amène toujours dans

les comptes rendus des voyageurs un grand nombre de lacunes, que sont loin de compenser les digressions inutiles.

I.

Les données historiques et ethnographiques sur les origines du Japon sont assez confuses. On sait seulement d'une façon à peu près certaine que, dès l'année 660 avant Jésus-Christ, Zimmu-Tenno fonda une sorte d'unité nationale et prit le titre de *mikado* que ses descendants portent encore de nos jours (1). Aucune dynastie européenne ne pourrait invoquer, pour l'établissement de ses droits, une aussi longue succession d'ancêtres, et ce fait n'est qu'une des manifestations de la stabilité inouïe dont la nation japonaise offre l'exemple depuis ses origines connues jusqu'à la seconde moitié du quatorzième siècle.

Les causes de cette stabilité sont nombreuses. En premier lieu, la situation isolée du Japon la favorisa extrêmement, en empêchant pendant plusieurs centaines d'années tous rapports avec l'Occident. Au treizième siècle, Marco Polo mentionne pour la première fois l'existence d'un archipel important au nord-est de la Chine, mais c'est seulement au seizième que les Portugais fondent au Japon les premiers établissements européens. On sait comment les missionnaires de cette nation parvinrent à évangéliser les indigènes et de quels succès furent couronnés leurs efforts. Les imprudentes paroles d'un de leurs compatriotes mirent le gouvernement en garde contre les ambitieuses visées de conquête que nourrissait le Portugal, et un édit d'expulsion suivi d'un effroyable massacre vint couper court aux progrès du christianisme, dont quelques rares représentants subsistent à peine aujourd'hui (2). Depuis lors, les mesures les plus sévères furent prises pour arrêter toute tentative de prosélytisme, et les Hollandais ne purent créer et maintenir leurs comptoirs de commerce à Nagasaki et à Firato qu'en se soumettant aux conditions

(1) Comte de Dalmas, p. 56.
(2) *Id.*, p. 77.

les plus humiliantes et en prêtant aux empereurs du Japon le concours de leurs canons pour exterminer les adeptes de la religion catholique (1).

C'est seulement en 1854 que les Américains furent admis dans un certain nombre de ports désignés, grâce aux menaces effectives dont ils appuyaient leur demande d'autorisation. Peu de temps après, l'Angleterre, la Russie, la Hollande et la France obtinrent les mêmes avantages; mais aujourd'hui encore il est interdit aux Européens de circuler en dehors d'un périmètre déterminé autour de ces ports, sans être munis d'une autorisation spéciale du gouvernement.

On peut donc dire que, soit par le fait de la situation géographique, soit par suite de barrières artificielles, le Japon est resté sans rapports avec l'Europe jusqu'aux traités de 1854. D'ailleurs, en dehors des bronzes, des laques et des porcelaines qui ont justifié de tous temps la réputation des ouvriers japonais, il n'y avait guère de produits pouvant faire l'objet d'un commerce. D'une façon générale, le sol de l'archipel est pauvre, ses productions végétales et animales peu variées et peu abondantes. Le riz, l'arbuste à thé, et un seul arbre produisant un fruit comestible (*diospyros kaki*), voilà, avec une assez grande variété de pins et de sapins, tout le bilan de la flore japonaise. Quant à la faune elle n'est pas plus riche : les chevaux, en très petit nombre, sont importés de Corée ; on ne trouve aucun représentant de l'espèce asine; à peine quelques bœufs ou vaches de piteuse apparence. J'ignore quelle est la cause de cette étonnante pauvreté, mais le fait est constaté par tous les voyageurs (2).

On comprend que dans des conditions semblables le genre et le mode de culture ne soient pas susceptibles de transformation. Partout où on peut inonder, on établit des rizières, et les Japonais, poussés par la nécessité, pratiquent avec beaucoup de soin l'art des irrigations. Aussi le riz est-il le principal élément de l'agriculture, comme il est la base de la nourriture.

(1) Comte de Dalmas, *ibid.*

(2) V. comte de Dalmas, p. 198 et suivantes ; — É. Reclus, *Géographie universelle*, t. VII, p. 748.

Les soins minutieux qu'exige la production de cette précieuse céréale, l'effort de bras considérable que réclament, en l'absence d'animaux domestiques, les nombreux labours de la terre destinée à la recevoir, n'ont pas été sans influence sur la constitution sociale du Japon, et nous croyons utile, à ce titre, d'en donner une idée sommaire.

Voici, d'après la monographie des paysans en communauté de Ning-Po-Fou, quelle est à peu près l'organisation de cette culture en Chine. Le premier soin du laboureur est d'inonder son champ, et on comprend quels longs travaux préalables peut demander cette opération. Lorsque le sol est recouvert d'une couche d'eau épaisse de $0^{m},10$ environ, on lui donne une première façon, puis un hersage ; on peut alors confier à la terre les jeunes plants de riz que l'on a d'abord semés en pépinière dans un autre endroit. Quinze jours après la plantation, on ratisse l'intervalle des lignes avec le plus grand soin et on « arrache à la main, et en se tenant à genoux, dans la vase », les mauvaises herbes qui restent entre les plants. Puis on répand l'engrais. Environ un mois après on procède à un nouveau nettoyage, souvent à une seconde distribution d'amendements. Enfin, avant la récolte, on doit creuser de petites rigoles entre chaque ligne pour dessécher le champ (1).

On voit combien la culture du riz exige de peine et de soins à Ning-Po ; au Japon, il en faut plus encore à cause de la nécessité du travail à la bêche et des transports à bras. Les produits de la récolte, comme les engrais destinés à féconder la terre, doivent en effet être transportés, dans la plupart des cas, sans le secours d'aucun animal domestique. Comme d'autre part ces diverses opérations ne peuvent se faire qu'à une époque déterminée, il faut absolument ou qu'un grand nombre de bras s'y prêtent en même temps, ce qui donne lieu au travail en communauté, ou que l'espace cultivé soit fort restreint, ce qui crée la culture fragmentaire. L'organisation du travail agricole au Japon est une combinaison de ces deux types. De là cet aspect de

(1) *Ouvriers des Deux Mondes,* t. IV, p. 150 et 151.

jardins que présentent les champs, en pleine campagne (1).

La forme de la communauté paraît s'être maintenue au Japon dans deux sortes de travaux : la pêche et les transports par portefaix. C'est principalement sur le littoral oriental de l'île d'Yeso que sont établies les pêcheries, favorisées par le courant d'eau chaude du Pacifique, appelé *Kuro-Sivo* (2). Les filets que l'on emploie ont souvent jusqu'à 1,200 mètres de longueur et plus de soixante-dix hommes sont employés à les manœuvrer (3). La grande abondance du poisson sur ces côtes fournit des moyens d'existence à une partie notable de la population, mais la nature des lieux ne se prête pas à la *pêche côtière,* telle que nous l'avons observée en Norwège, par exemple. La caractéristique de cette pêche est, on le sait, la barque capable de contenir un nombre limité de personnes, et merveilleusement appropriée par son importance et ses dimensions à l'activité, aux ressources de la famille-souche. Tout autre doit être l'organisation des pêcheurs d'Yeso, obligés, pour tirer leurs immenses filets, de s'associer entre ménages différents. Si, comme cela paraît probable, le Japon a été peuplé originairement par des essaims issus de pasteurs, on comprend combien le cadre préexistant de la famille patriarcale s'est facilement adapté à l'organisation en communauté que réclamait ce genre de travail. De plus, tandis que l'agglomération croissante faisait insensiblement évoluer la culture en communauté vers la culture fragmentaire, le filet, impossible à diviser comme le sol entre les divers membres de l'association, maintenait l'ancien type du travail de la propriété et de la famille.

Le même phénomène a dû se produire pour les transports par portefaix; leur développement est nécessité par la rareté des animaux, et leur organisation est, au Japon, à peu près semblable à celle des *artèles* de portefaix de Pétersbourg, des corporations d'ouvriers du port à Marseille ou à Anvers. Chacun ne mettant en commun que la force de ses bras, la communauté est facile à

(1) Allou, p. 285 ; — Élisée Reclus, t. VII, p. 826.
(2) Comte de Dalmas, p. 48.
(3) Élisée Reclus, t. VII, p. 827, et E. Cotteau, p. 200.

fonder et se maintient sans peine tant que l'accumulation des bénéfices n'est pas suffisante pour créer la richesse.

Nous avons peu de renseignements sur la forme d'atelier dans laquelle s'exécutaient autrefois les travaux de fabrication ayant pour objet la porcelaine, la laque et les métaux. Nous savons seulement que les procédés employés étaient essentiellement traditionnels, ce qui laisserait supposer que l'organisation industrielle comme l'organisation agricole se rattachait au régime de la communauté. L'habileté professionnelle très grande de certains ouvriers n'est pas un obstacle à cette hypothèse, parce qu'elle était entièrement fondée sur la pratique minutieuse de certains détails.

Les Japonais n'ont jamais été, croyons-nous, des artistes, dans le sens vrai et élevé du mot. Ouvriers fort habiles, ils n'ont jamais dépassé le cadre de certaines imitations convenues, et s'ils ont atteint parfois à la grâce des lignes, leurs conceptions sont le plus souvent grotesques et tourmentées. En somme, ce qui frappe le plus dans leurs productions industrielles anciennes, c'est la perfection du travail matériel, résultat de procédés traditionnels. Nous verrons plus tard pourquoi et comment ils perdent de jour en jour cet unique mérite.

Toutes les branches différentes du travail s'exécutaient donc plus ou moins en communauté, mais la rareté des productions spontanées sur un sol pauvre et très peuplé enlevait à ce régime peu productif son complément nécessaire. De là, d'une part souffrance pour la population; d'autre part tendance marquée à la culture fragmentaire.

Naturellement paresseux et peu économes, les Japonais avaient besoin d'être protégés contre leur propre imprévoyance, et la terre dont ils jouissaient librement était nominalement possédée par l'État (1) avant la récente révolution. C'est une combinaison analogue à celle qui s'observait en Russie et en Hongrie jusqu'à ces dernières années, mais nous avons trouvé peu de détails sur la forme particulière qu'elle affectait au Japon.

(1) Comte de Dalmas, p. 65.

Nous pouvons dire seulement que cette vaste suzeraineté de l'État paraît être une des caractéristiques de la domination des pasteurs ; tandis que dans la Russie et la Hongrie, où s'affirme l'influence des familles-souches, le haut domaine des terres appartient à un seigneur ; en Turquie et en Chine, où les pasteurs sont restés seuls maîtres, c'est l'État lui-même qui est réputé propriétaire du sol. Il y a là sans doute un souvenir de la steppe, un reste de la communauté immense du plateau central asiatique, où tous les hommes sont frères, jouissant en toute liberté des dons de la nature. Il serait à souhaiter que des données historiques plus exactes sur les origines du Japon vinssent confirmer les hypothèses que fait naître l'observation des faits actuels. A défaut de preuves historiques, une observation méthodique de ces faits éclairerait bien des problèmes, mais il est difficile d'étayer des conclusions solides sur les bases insuffisantes qui nous sont fournies.

Ainsi nous sommes dépourvus de renseignements précis sur l'organisation de la famille, et ces regrettables lacunes indiquent clairement quel est l'effet du manque de méthode sur les descriptions des voyageurs, même les plus distingués et les plus consciencieux. Aujourd'hui, on n'écrit plus un récit de voyage sans annoncer sur la couverture du livre des détails sur l'histoire et les mœurs des pays visités. Ce mot de mœurs surtout paraît être la synthèse par excellence, et chacun l'emploie volontiers à cause du vague qui l'entoure. Tel qui raconte que les Chinoises ont les pieds déformés dès l'enfance et que les Japonaises mariées se laquent les dents en noir pense que ces curiosités sans portée justifient le sous-titre de son livre. Beaucoup prennent plus de peine et témoignent de préoccupations plus élevées, mais la plupart du temps leurs bonnes intentions ne sont couronnées que d'un mince succès, en raison de leur connaissance fort incomplète des éléments constitutifs d'une société. Voilà comment, après avoir lu en entier deux ouvrages, et des meilleurs, dans lesquels l'étude du Japon occupe plusieurs chapitres, on peut en être à se demander si les Japonais étaient organisés en famille patriarcale ou en famille instable.

La science sociale suffirait presque à elle seule à résoudre ce problème si nous possédions sur l'organisation du travail des données plus précises. En leur absence, on en est réduit à des conjectures assez probables.

La longue stabilité du Japon et l'empire des régimes de communauté indiquent nettement une puissance très grande de l'autorité paternelle et de la coutume ; laissées à elles-mêmes, ces deux influences auraient produit la famille patriarcale ; mais l'agglomération compacte la combattait d'autre part, et peu à peu le principe d'égalité inhérent à la constitution patriarcale, perdant son contrepoids efficace dans l'abondance du sol disponible et des productions spontanées, a produit la famille instable qui paraît dominer aujourd'hui dans les villes du Japon. En effet, à mesure que les partages de communautés deviennent de plus en plus fréquents, le droit égal de chacun des membres de l'association au fonds commun produit peu à peu l'émiettement de la propriété et ses tristes conséquences. Les familles patriarcales n'ont pas la souplesse nécessaire pour résister aux complications de la vie sédentaire et agglomérée. Il leur faut l'espace pour se développer, et si celui-ci vient à manquer, elles glissent insensiblement sur la pente de la famille instable où l'autorité paternelle est désormais impuissante à les retenir.

On peut suivre ce mouvement de décadence par quelques traits qui semblent mesurer de distance en distance la profondeur de la chute. Dès l'année 825 (1), on voit apparaître des hôpitaux ; les familles ne sont déjà plus capables de soigner leurs malades. Des hommes peuvent être privés à la fois de la santé et des ressources de leur travail sans trouver de secours plus rapproché d'eux que celui de la charité publique. Aujourd'hui un Japonais qui sent les premières atteintes d'une maladie se fait immédiatement porter à l'hôpital, même s'il est riche, preuve évidente que son intérieur lui manque peu. De même il n'est pas d'usage de recevoir à la table de famille un ami ou un étranger ; la plupart du temps l'amphitryon vous invite au restaurant (*tchaia*), genre d'é-

(1) Élisée Reclus, t. VII, p. 827.

tablissement très répandu et très fréquenté. (Comte de Dalmas, p. 148 et 149.) Joignez à cela des habitudes de débauche non dissimulées et, à l'opposé, des formes de respect fort compliquées dans les rapports de famille. Quand un régime tombe, les dernières forces qui lui restent s'emploient à maintenir ces formes vaines, images de sentiments disparus depuis longtemps. La constitution de la famille japonaise paraît arrivée à ce dernier terme.

II.

Il est permis maintenant de se demander quelles sont les causes de la révolution sociale dont le Japon nous renvoie l'écho. La première et la plus générale est une simple raison de bon sens et paraît empruntée aux dires célèbres de M. de la Palisse, mais je me permets de la rappeler parce qu'elle est souvent perdue de vue : Quand une institution tombe, c'est toujours parce qu'elle n'est pas solide. Les circonstances qui accompagnent sa chute ne sont que des incidents sans grande portée; la cause première est toujours la même. Dans le cas présent, la rapidité avec laquelle le Japon cherche à se dépouiller de son enveloppe originelle indique clairement que les éléments conservateurs de la tradition n'avaient plus aucune force de résistance et que, longtemps avant l'invasion des idées européennes, ils ne jouaient plus qu'un rôle effacé dans la constitution sociale de ce pays. L'isolement était sa seule sauvegarde et s'il ne se transformait pas, c'était faute de modèle.

Il n'y a pas encore trente ans que nous avons, nous autres Français, le droit de poser le pied sur le sol japonais, et voilà plusieurs années qu'un professeur de droit de la Faculté de Paris enseigne le code Napoléon à Tokio. Déjà un de ses élèves a pu offrir, il y a deux ans, à un de nos compatriotes, les dix premiers volumes d'un ouvrage sur le droit européen (1). Le plus curieux est que le savant jurisconsulte de Paris n'a pas été appelé au Ja-

(1) R. Cotteau, p. 52 et 53.

pon seulement pour y créer une chaire de droit français, mais aussi et surtout pour remanier entièrement l'ancienne législation et doter le pays d'un code inspiré des idées de l'Occident (1).

Il est à supposer que cette législation une fois rédigée rencontrera peu de résistance dans un pays aussi dépourvu de vitalité. Si l'ancienne constitution était encore réellement debout, si les coutumes avaient conservé leur force, la fantaisie d'un jurisconsulte aurait peu de prise sur elles. Lorsque, au traité de Paris, on voulut imposer un code à la Turquie, pour y faire pénétrer les idées modernes, le projet fut facilement adopté par les diplomates présents. Cependant ce code est toujours resté lettre morte. Les Turcs ne pouvaient pas être entamés sur le terrain de la coutume et de la famille, parce que la faible agglomération des pays où ils vivent leur a permis jusqu'ici de conserver presque intactes les habitudes de la communauté.

Nous avons déjà indiqué comment la densité considérable de la population constituait l'obstacle le plus sérieux au maintien de la coutume, la force toujours croissante qui usait peu à peu les forces contraires et devait parvenir à en triompher. La grande sobriété des Japonais retarda évidemment pour eux le moment où l'équilibre devait se rompre entre les fruits du sol et les besoins des indigènes. La fabrication leur fournit alors, par l'intermédiaire du commerce, le supplément de ressources qui leur était nécessaire et leurs premiers rapports avec la Corée et la Chine, puis avec le Portugal et la Hollande, eurent sans doute pour base la nécessité des échanges. Restreintes aux limites étroites que leur assignaient les souverains, ces relations commerciales ne paraissent pas avoir eu d'effet sensible sur la constitution sociale, et le Japon arrive jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle sans qu'aucun signe extérieur puisse faire prévoir sa brusque évolution vers les idées européennes. Tout le travail préparatoire s'y était accompli, avant que les nations de l'Occident aient pu y pénétrer.

C'est ainsi que le scepticisme religieux avait depuis longtemps

(1) Cotteau, p. 74.

fait son apparition et aplani le chemin à toutes les théories. Dans les hautes classes, il est bien porté de n'avoir aucune croyance ; les hommes ne vont aux temples que très exceptionnellement ; les dames de qualité, jamais. Dans le peuple, certains usages de piété extérieure se sont conservés, mais la manière même dont on les met en pratique, le sans-gêne avec lequel jeunes gens et jeunes filles gravissent en causant les marches sacrées de l'autel de Bouddha montrent bien le peu d'importance qu'on y attache (1). Le clergé, corrompu jusqu'aux moelles, ne jouit d'aucune considération et ne croit pas toujours aux dogmes dont il pratique les rites par nécessité de métier.

En résumé, la société japonaise ne possédait dans aucun de ses éléments constitutifs la vitalité nécessaire pour subir le contact des Européens sans être absorbée par eux. Ses changements à vue ne sont donc pas une preuve d'énergie et d'intelligence, mais le symptôme d'une décadence avancée. Essayons d'en étudier les principaux effets.

III.

J'ai oublié de mentionner plus haut l'existence d'une noblesse assez nombreuse, qui, sous des noms différents, formait la classe haute de la nation, avant le renversement de l'ancien état de choses. L'omission est sans importance, car depuis longtemps déjà elle était entrée, selon la très juste expression de Chateaubriand, dans l'ère des vanités. Telle est du moins l'impression qui résulte des détails fournis par les voyageurs. A partir du quatorzième siècle, le gouvernement du Japon paraît avoir été une sorte de césarisme, jaloux des influences aristocratiques. Il les détruisit en enlevant aux daïmio leur pouvoir effectif pour leur laisser uniquement quelques charges honorifiques dont l'empereur (shogun) ou le mikado (chef spirituel) disposaient seuls (2). Aussi, dès le lendemain de la révolution qui laissa le mikado seul

(1) E. Cotteau, p. 117.
(2) Comte de Dalmas, p. 72 et 73.

chef de la nation (1867), un simple décret suffit à priver de tous leurs privilèges et des biens et revenus attachés à leurs dignités les daïmio et les samouraï. L'État leur avait tout donné, il pouvait tout leur enlever. Cependant, pris de commisération pour ces infortunés qui avaient été les plus riches et devenaient tout d'un coup les plus pauvres, le gouvernement accorda à un assez grand nombre d'entre eux quelques maigres pensions temporaires, et distribua à quelques autres les places de bureaucrates que multipliait le nouveau régime administratif (1).

Le changement ne fut donc pas profond dans cette classe de la société. A coup sûr la vie large et élégante du courtisan disparaissait pour faire place à l'existence modeste et étroite du fonctionnaire; mais le rôle social était à peu près aussi insignifiant dans le premier cas que dans le second et la situation restait uniquement ce que le bon plaisir du chef de l'État voulait bien la faire.

Tout autre fut la transformation opérée dans le peuple. Ainsi que nous l'avons déjà dit, le paysan japonais ne possédait que le domaine utile de sa terre et se trouvait protégé contre les entraînements de l'hypothèque par un régime en rapport avec son imprévoyance et sa paresse naturelles. La liberté complète de la propriété, fruit des idées nouvelles, a immédiatement amené la création de grandes terres au profit des gros capitalistes (2). Les anciens paysans dépossédés grossissent aujourd'hui la classe des prolétaires.

Ce double mouvement vers le paupérisme ou vers la richesse a été d'autant plus accéléré que le régime de la propriété foncière s'est trouvé modifié au moment même où l'ouverture des ports aux Européens donnait au commerce du Japon un développement inconnu jusqu'alors. Ceux d'entre les indigènes que leurs qualités préparaient à subir la concurrence et à en profiter tirèrent de cette situation nouvelle d'énormes avantages; ceux qui avaient vécu jusque-là grâce à la protection dont ils étaient en-

(1) Comte de Dalmas, p. 91.
(2) Élisée Reclus, t. VII, p. 827-828.

tourés, ont succombé aussitôt que leur rempart naturel a été détruit. Bref, le développement de l'inégalité est le résultat le plus clair qu'ait encore donné la révolution japonaise.

L'essor nouveau imprimé au commerce a eu également des conséquences déjà appréciables au point de vue de la qualité des produits qui en font l'objet. La patience a toujours été le grand art des Japonais, et c'est grâce à la sécurité de leur vie que les ouvriers des siècles précédents arrivaient à produire des œuvres merveilleusement finies. Aujourd'hui les besoins se sont augmentés et compliqués ; pour les satisfaire il faut travailler rapidement et livrer sans retard. De plus, pour faciliter la vente, il devient nécessaire de fabriquer à bon marché afin d'atteindre un public nombreux. La mode passagère du *japonisme* parisien est le résultat connu de cette transformation de l'industrie, mais en revanche les amateurs recherchent avec avidité le *vieux japon,* qui seul mérite sa réputation universelle. « On ne trouve déjà plus, écrit M. de Dalmas, les merveilleuses laques d'or devant lesquelles s'extasiaient les connaisseurs ; la peinture sur émail disparaît, et les ciseleurs sur métaux s'en vont sans faire d'élèves capables de leur succéder (1). » Bientôt, le mouvement s'accentuant toujours, on pourra fonder sur les bords de la Seine ou de la Tamise de vastes usines, munies d'engins à vapeur, qui écraseront par l'abondance et le bon marché de leurs fausses laques ou de leurs fausses porcelaines les produits japonais privés peu à peu de leurs principaux mérites.

La nouvelle organisation de la vie publique, trop récente encore pour être jugée, paraît cependant avoir amené pour les classes populaires un surcroît de charges. Non seulement les impôts se sont trouvés augmentés dans une proportion considérable (2), mais la prétention insensée d'en toucher le montant en espèces a créé au gouvernement des difficultés insurmontables. Jadis l'impôt s'acquittait en riz, et la rareté du numéraire ne permettait pas d'autre mode de perception. La plus grosse part des

(1) Comte de Dalmas, p. 84.
(2) *Id.*, p. 106 et 107.

contributions servant d'ailleurs à payer des dépenses locales, les créanciers de l'État ne faisaient aucune difficulté d'accepter leur paiement en nature et l'équilibre se maintenait ainsi entre la production et la consommation de chaque province. Aujourd'hui la centralisation administrative et la rigide conformité des règlements nouveaux ne cadrent plus avec ces nécessités économiques. A toute force il faut de l'argent à l'État, et le commerce est encore trop peu développé dans les campagnes pour permettre aux paysans de vendre facilement les produits de leur terre.

Si l'on ajoute au poids très lourd des contributions en argent la contribution en services que représente l'établissement de la conscription, on comprendra sans peine que la guerre civile ait été le fruit de ces mesures vexatoires et précipitées. Pendant trois ans, de 1874 à 1877, la province de Satsuma résista à leur application et de nombreux partisans grossissaient chaque jour le nombre des révoltés. Le gouvernement du mikado aurait peut-être eu le dessous, si, le danger de la situation lui rendant une lueur de bon sens, il n'avait débarrassé son armée de l'uniforme et de l'équipement européens, pour lui rendre momentanément l'ancien costume national. Une fois munis de leurs lances, de leurs sabres, de leurs arcs, et chaussés de leurs sandales de paille, les anciens samouraï eurent promptement raison des insurgés.

Depuis lors et grâce à la sanglante répression qui suivit cette victoire, l'ordre matériel n'a pas été troublé au Japon, mais la paix sociale y semble étrangement compromise.

P. DE ROUSIERS.

UNE

PROVINCE DE L'EMPIRE ALLEMAND

AU XIXE SIÈCLE.

LE CERCLE DE SOUABE.

I. — La recherche des familles.

J'entrerai de plain-pied dans mon sujet. D'une plume rapide, mais exacte et précise, je désirerais mettre sous les yeux du lecteur curieux de connaître l'organisation sociale de nos voisins d'outre-Rhin les résultats d'une exploration méthodique poursuivie, l'année dernière, au cœur de l'Allemagne.

J'ai fait un séjour de trois mois en Souabe pour étudier, suivant les procédés de Le Play, la constitution de cette province. Je dirai simplement ce que j'ai vu, non sans avoir, au préalable, expliqué de quelle façon je m'y suis pris pour voir quelque chose.

Comme il y a fagots et fagots, il y a voyage et voyage!

Tel voyage pour voyager; tel autre, pour changer d'air! On connaît ce touriste infatigable à s'extasier devant le moindre chapiteau, la statuette informe ou le vieux cadre, dévot à cataloguer ses admirations d'après Joanne ou Baedeker. Il y en a d'autres encore; puis vient le grand nombre de ceux qui ne demandent au voyage que le charme pittoresque des paysages. Pour ne m'être attaché qu'à ce plaisir des yeux, dans un séjour fait, il y a deux ans, sur la terre allemande, je n'y avais rien « *vu* » et me serais trouvé fort empêché de dire sur nos vainqueurs d'hier autre chose que ce qu'en racontent les excursionnistes au fabuleux pays des milliards, autre chose que ces bonnes grosses banalités toutes faites qui courent le monde.

La méthode de Le Play en main, je suis arrivé là, cette fois, afin de voir les gens. Je me suis fait Bavarois pour trois mois et paysan jusqu'à la racine des cheveux. Mêlé au gros du peuple et placé tout près de mes commensaux, j'ai pu, en quelque sorte, leur tâter le pouls à toute heure. Une enquête menée dans ces conditions aboutit forcément à une conclusion ferme et scientifique.

Si étendues qu'aient été mes investigations, elles n'ont pourtant pas porté sur toute la Bavière. Il faudrait des années pour la visiter dans le détail, pour passer en revue toutes les bourgades, pour scruter les moindres taupinées. Quand on se trouve devant une pareille pièce, le meilleur moyen de s'en tirer, c'est de se tailler de la besogne pour l'avenir et de commencer résolument par un bout.

Il n'était pas facile, en effet, de connaître en trois mois ce grand bassin quadrangulaire que présente la carte, borné au nord par les montagnes de la Thuringe, à l'est par celles de Bohême, accoté au sud, au massif des Alpes; à l'ouest, protégé par les hauteurs de la Franconie; coupé transversalement par le Danube, et qui compose l'une des unités géographiques le plus solidement constituées par la nature. Politiquement, sept grandes provinces ou *cercles* se partagent la Bavière : Souabe et Neubourg, Haute-Bavière, Basse-Bavière, Haute-Franconie, Basse-Franconie, Franconie moyenne, Haut-Palatinat, Palatinat rhénan, ce dernier enclavé entre le Wurtemberg, l'Alsace-Lorraine et les provinces rhénanes de l'Empire allemand.

Je me décidai à commencer par l'étude de la Souabe. Pourquoi la Souabe plutôt que la Franconie, par exemple? La première raison est tout historique. La Souabe est cette portion du territoire allemand où se sont fondues en une race forte et homogène les deux races des Allamans et des Souabes qui se partagent l'Allemagne. Il convient d'ajouter que les études de mes devanciers faites en Suisse, aux portes de la Souabe, me permettaient de rattacher mes premières observations à des phénomènes déjà connus.

Tout bien considéré, je m'enfonçai au point le plus extrême de

la montagne, dans la haute vallée de l'Iller, à Fischen. Y avait-il donc intérêt à commencer par la montagne, au lieu de s'installer d'abord dans la plaine et de remonter insensiblement les pentes? — On doit le penser.

C'est aujourd'hui un fait acquis à l'observation que les montagnes conservent mieux que toute autre partie du sol une race dans sa forme première, dans son costume, dans ses coutumes, dans la simplicité et la vigueur de sa vie.

Ceci s'explique. D'abord, les hauteurs présentent des natures de terrains qui résistent invinciblement aux transformations de la culture et aux installations de l'industrie. Par la force des choses, elles restent donc toujours semblables à elles-mêmes et gardent aux gens qu'elles abritent l'invariable uniformité de leurs habitudes. Éloignées des grandes voies de communication, les hauteurs échappent à toutes les nouveautés que promènent à travers le monde les commerçants ou les voyageurs. Elles sont protégées par la distance contre l'influence des centres urbains, où les éléments de toute civilisation se compliquent à l'infini. Ajoutez que les obligations d'assistance mutuelle pour parer aux dangers de la montagne, les nécessités de vie intime, familiale, pour suppléer aux relations extérieures, maintiennent une race telle quelle dans les conditions heureuses où ont vécu les générations précédentes. Voyez chez nous les Savoyards, les Auvergnats, les Basques, les Cévenols! Rien ne ressemble plus aujourd'hui à un homme de la plaine qu'un autre homme de la plaine, à un Picard qu'un Beauceron, à un Gascon qu'un Provençal. Mais à qui ressemble un Auvergnat?

II. — L'Étude monographique.

1° *Les montagnes de l'Algau.* — Me voici donc à 875 mètres au-dessus du niveau de la mer, dans cette partie des Alpes baptisée du nom d'Algau, à l'origine de la vallée de l'Iller, qui forme à cette hauteur un véritable plateau où ne pousse que de l'herbe. Il y a de l'herbe dans les fonds, il y a de l'herbe sur les pentes et aussi quelques forêts, il y a encore de l'herbe à 2,000 mètres.

A cette altitude se forment, sur les croupes, les pâturages d'été qu'on appelle des *alpes*, où l'on envoie les vaches pendant la belle saison. Comme le sol ne produit ici que de l'herbe et qu'il s'étend en un petit plateau à pentes abruptes, on ne peut guère élever que des vaches. Le cheval en grandes troupes manquerait d'espace, sans compter qu'il aurait vite détruit les pâturages, car on sait qu'il ne mange que les herbes fines et qu'il ne répare pas le fonds par la fumure. Il n'y a donc que des vaches que l'on envoie, en juin, par détachements, sur ces *alpes*.

Bref, pas d'autres travaux que ceux qui composent l'art pastoral : on élève des vaches et l'on vit de leurs produits.

C'est tout comme en Suisse. Le pâtre de Souabe, qui garde les bêtes sur la montagne a le même chalet que l'armailli suisse, les mêmes chansons mélancoliques, les mêmes travaux, la même vie. Il habite les hauts sommets, où il n'a qu'une installation de circonstance pendant la saison d'été, un simple baraquement. Sur les pentes sont distribuées çà et là les habitations fixes des familles qui reprennent leurs bestiaux quand les premières bises d'automne les chassent des pâturages alpestres.

C'est parmi les gens de ce pays que j'ai d'abord planté ma tente, tout au bout de la vallée, à Fischen. Fischen est une commune de la contrée qu'on appelle l'Algau, autrement dit, une circonscription territoriale et administrative qui embrasse une certaine quantité de ces maisons réparties sur les pentes, et qui, à l'exemple de toutes les autres communes, a un petit centre aggloméré. Sur une population de 1,000 habitants, 400 à peine sont groupés autour du clocher. Autant de familles, autant de maisonnettes avec leur verger, leur bout de pré (*Anger*) pour nourrir les vaches au printemps. On vit à cinq, six cents mètres les uns des autres, l'un ici, l'autre là, le troisième plus loin.

Voilà mon champ d'observation. Il ne s'agissait plus que d'atteindre, suivant la méthode de Le Play, une famille dans le lieu qui paraît être le point de rencontre des faits sociaux de toute cette région. Le Play a démontré qu'aucun autre moyen ne s'offre de connaître un pays. C'est d'ailleurs le procédé de toutes les sciences qui, n'étudiant que des individus, témoignent

par leurs progrès de l'excellence de la méthode monographique. Aussi brièvement que le permet l'espace qui m'est ici accordé, je vais donc faire passer sous les yeux du lecteur quelques monographies de familles en raccourci. Elles ne seront point si écourtées cependant, que l'on ne puisse voir se dégager quelques conclusions des faits qu'elles enregistrent et que l'on ne se trouve autorisé à étendre ces conclusions à tout le reste du pays.

Si maintenant vous voulez vous donner la peine d'entrer, nous allons, grâce au brasseur de Fischen, qui s'est fait mon introducteur, lier connaissance avec la famille qui, un mois durant, m'a livré miette à miette tout le secret de son heureuse vie.

La famille M***, composée du père, de la mère, de quatre filles et d'un garçon, représente la bonne moyenne des familles du pays. Elle est assemblé dans la *Stube*, la grande salle pour laquelle toute la maison allemande semble avoir été bâtie. On n'y couche pas, mais c'est là qu'on se réunit. Si pauvre que soit une demeure bavaroise, elle a sa *Stube*, avec une sorte de grossier canapé, et dans une encoignure un petit reposoir : un crucifix, une Vierge, quelques fleurs naturelles ou artificielles. Dans la *Stube* se font les prières en commun et se tiennent, pour ainsi parler, les assises de la famille. Le domaine sur lequel vit la famille est composé comme les domaines le sont constamment dans le pays : habitation, étable correspondant avec les chambres, granges, verger, pré, bois. Le tout vaut 35,000 francs, en comptant les quinze vaches.

L'histoire de M*** est simple et pleine d'enseignements. Son grand-père, forgeron, affineur de faulx, descendit, il y a une centaine d'années, des montagnes du Tyrol, avec un soulier et un sabot, comme on dit. Il s'établit à Fischen et eut la chance de trouver autant de travail qu'en réclamait son activité. Pour mettre à l'aise sa famille et lui permettre de subsister, il fit ce qu'il faut bien faire à toute force en *Algau* : il acheta une vache et un morceau de pré dont elle pût vivre en hiver quand elle ne serait pas à l'*alpe*. Cette vache fit des petits, le pré s'agrandit. Les affaires allaient bon train : on use des faulx à couper le foin !

Il fallut bientôt une maison à soi, qui se développa si bien, selon les règles du pays, qu'un beau matin le marteau et la forge se trouvèrent fondus. Il restait un domaine, et les enfants du forgeron élevèrent des vaches et firent du fromage comme le commun des *Algäuer*. L'herbe avait opéré cette métamorphose comme elle nous plierait nous-mêmes à la vie de ces bons Mogols qui parcourent la steppe et vivent de *koumouis*, si la baguette d'un magicien nous transportait à cette heure sur les hauts plateaux de l'Asie centrale. Ici se vérifie encore une fois de plus cette loi si souvent formulée par Le Play de l'influence des lieux sur l'organisation du travail et de la famille.

Originairement, la famille de M*** n'appartient donc pas au pays. Sa femme, qui, elle, est une vraie Souabe, née à trois kilomètres de Fischen, prétend qu'on a bien pu s'en apercevoir au début de son mariage. Ce n'est pas un fils du pays qui serait entré en ménage comme son mari, avec 1,100 francs de dettes ! Mais elle l'eut bien vite rompu à de meilleures façons de vivre ! Elle a pris en main l'administration du domaine ; elle y était plus apte que lui-même, parce que, jeune fille, elle avait été dressée chez elle au gouvernement d'une maison. Elle a nourri ses huit enfants ; elle tisse, elle file, cultive le verger, trait les vaches, et le reste.

Le mari, devant cet exemple, a tourné à l'homme sérieux dont il offre le parfait modèle. Il s'occupe de la rentrée des foins, il va à la montagne visiter le pâtre qui garde, sur le pâturage d'été, toutes les vaches de la commune ; il a une autorité incontestée. Il s'applique tout entier à une œuvre qui le préoccupe beaucoup. L'antique coutume de Rothenfels, sous l'empire de laquelle se font encore tous les actes de la vie sociale à Fischen, voudrait qu'il transmît ses biens au plus jeune de ses enfants. Et c'est une fille ! Comme il est avec le ciel des accommodements, il en est avec la bonne coutume. Il laissera sa maison à son fils dont il prise fort les qualités. En attendant, il met tout ce qu'il peut de côté pour doter ses filles et dégrever son héritier dans l'avenir, en lui épargnant le payement des soultes à ses sœurs.

2° *Les bords du lac de Constance.* — Descendons maintenant

sur les pentes qui dominent le lac de Constance, environ à 470 mètres d'altitude. En ces lieux déjà la culture règne en maîtresse : du seigle, du froment, beaucoup de pommes de terre, même de la vigne qui fournit un petit vin aigrelet dont un indigène caractérisait plaisamment, les vertus astringentes par cette expression originale : « Une goutte de ce nectar versée sur les déchirures suffirait à raccommoder vos bas ! »

C'est l'instituteur d'Oberreitnau lui-même qui a bien voulu m'ouvrir sa maison et se faire pour trois semaines la victime résignée de ma curiosité. Entre deux classes, soit en agaçant la truite au ruisseau voisin, soit en abattant des pommes, soit en poursuivant avec moi les essaims nouveaux de son rucher, soit enfin dans de longues conférences spéciales, il me criblait de ces menus détails qui ne paraissent rien, mais qui, patiemment rapprochés, finissent par donner à chaque chose sa valeur, puis, au bout du compte, une de ces compositions achevées dans le goût des vieux mosaïstes, auprès desquelles pâlissent souvent les larges coups de brosse des faiseurs de grands tableaux.

Si l'on ne se fie qu'aux apparences, comme ici tout est différent de ce que nous venons de voir ! Il ne s'en faut pourtant que de ces légères modifications qu'apporte la différence des lieux pour que ce soit même chose.

L'instituteur d'Oberreitnau a, sur le paysan de Fischen, des avantages notables. Musicien, admirateur entêté de Wagner, joueur d'orgue, de piano, de violon, de contre-basse, il ne voit qu'une ombre à son bonheur : l'embouchure de la clarinette a résisté obstinément à son application et aux efforts multipliés de ses lèvres. Et avec cela, loin d'être ridicule ! Dans la fleur de l'âge, ses trente-deux ans ne lui pèsent guère ; l'ennui n'a pas prise sur cette vigoureuse nature. Souabe renforcé, d'une intelligence ouverte, connaissant à fond son métier, il s'honore hautement de ses fonctions et se flatte d'être instituteur, fils d'un instituteur dont le père fut instituteur, frère et beau-frère de trois instituteurs ! Voilà l'homme ! Une brave fille de la montagne des environs d'Immenstadt, et qui appartenait à une famille du genre de celle de M***, s'est laissé épouser par ce brave garçon. Elle a

quitté le toit paternel, n'y laissant qu'un frère et une sœur résolus à ne pas se marier et à garder les choses en état jusqu'à ce que le maître d'école, ayant déposé ses fonctions, vienne tenir le sceptre de la famille auquel lui donne droit son importante descendance !

La femme n'a pas rompu avec les habitudes de sa jeunesse. D'emblée elle s'est trouvée préposée à l'administration du petit domaine que la commune cède au maître d'école : bois, pré, champs, le tout devant suffire à l'entretien d'une famille, et donnant ainsi au fonctionnaire une installation pareille à celle de toutes les familles locales. Notre ménagère a peuplé son étable de trois vaches, de deux chèvres, de deux cochons, et s'occupe souverainement de ces biens et de leur exploitation, à laquelle le mari s'intéresse de loin, mais qu'il encourage comme fournissant le plus net de son épargne. Grâce à elle, il met bel et bien ses 500 francs de côté par an.

Le curé a de même une *économie* (1) qui lui est attribuée en vertu de ses fonctions. Ils s'entendent à ravir et se retrouvent volontiers le soir à la brasserie en compagnie du burgermeister et de tous les autres. Et entre une pipe et un « mas » de bière, on devise des affaires de la commune, quand on ne chante pas en chœur quelque joyeuse chanson. Après quoi, l'on se dit : « Gûte nacht ! » bonsoir ! et chacun rentre chez soi.

3° *La plaine du Danube.* — Disons aussi bonsoir à ces honnêtes Bavarois, et installons-nous maintenant dans la vaste plaine du Danube, au cœur de cette petite vallée de la Schmutter, qui court parallèlement au Lech, à trois lieues d'Augsbourg. Nous entrons presque au pays des grandes exploitations agricoles : plus de vaches, mais des chevaux pour labourer, des charrues, des chariots, tout l'appareil de l'agriculture.

A Lutzelbourg où je me suis fixé, au lieu d'un agriculteur, c'est le chef d'une petite industrie que j'ai pris comme nouveau sujet d'étude. Les faits déjà observés vont reparaître et

(1) C'est le nom que l'on donne en Bavière à une exploitation pastorale ou agricole. Le pasteur ou l'agriculteur est un « œkonom ».

n'en ressortiront que mieux; car R*** n'est pas seulement potier. Il ne se voit pas seulement potier! Non que son métier ne soit prospère et lucratif, mais allez donc, en confectionnant des pots, nourrir une famille de cinq enfants que sa femme promet gaiement d'augmenter encore pendant quelques années! Heureusement cette robuste mère de famille, soucieuse du bien-être de sa couvée, se livre avec une vigueur exceptionnelle à l'exploitation agricole qui, ici comme partout, forme l'accompagnement obligé du foyer. Elle bêche, elle sème, charge le fumier, vous retourne son jardinet : et son ménage n'en souffre pas, et elle est gaie comme pas une!

R*** tient ce petit domaine de sa première femme, dont la mère demeure encore avec lui, en parfaite intelligence, de même que le frère et les sœurs de M*** ont habité chez lui leur vie durant. Du jour où il s'est installé dans ce bien, R*** a perdu son nom patronymique pour prendre celui de la maison que l'on appelle, depuis sept générations, « la maison à Daniel ». Il ne répond plus qu'au nom de Daniel, le nom du premier fondateur. Tout cela est bien frappant. Il se préoccupe déjà de savoir à qui il laissera son patrimoine. Ah! voilà un homme qui n'a pas donné ses sympathies au partage égal! Je relève sur mes notes de voyage ses impressions, prises à la volée et comme au fil de la conversation : « On ne peut pas nous forcer à partager, disait-il. Est-ce que les affaires d'un père de famille regardent la loi? Alors, moi, qui ai travaillé quinze ans à la maison paternelle après le mariage de ma sœur, je n'aurais rien eu de plus qu'elle! Mais si tels avaient dû être les arrangements, je serais allé travailler pour moi, dehors. Puis, les mauvais enfants ont autant que les bons? — *Das ist eine Unrechtigkeit!* « c'est une injustice! » Mais dans un pays où l'on partage ainsi à chaque génération, il ne reste rien debout! »

Résolu fermement à donner sa maison à celui de ses fils qui prendra son métier, le potier souhaiterait que ce fût l'aîné, le *Kronprinz*, comme on appelle ici tous les aînés. Il lui laissera son petit domaine intact, comme il le tient de ceux qui l'ont précédé. Cet exemple jette un jour nouveau sur le véritable caractère de la

transmission intégrale, si souvent accusée de favoriser la grande propriété. Qui ne voit au contraire dans cette pratique la garantie et la sauvegarde du petit propriétaire? C'est par excellence une mesure démocratique.

R*** est membre du conseil de fabrique : il n'a que quarante ans. Il faut que son expérience soit appréciée pour qu'on l'ait mis là. Vers cinquante ans, s'il continue à compter parmi les hommes prudents, il entrera au conseil municipal. Il sait ce qu'on fait dans la commune, ce que devient son argent, ce qu'on enseigne à ses enfants, puisqu'il est du conseil des pères de famille pour l'école. Le reste l'intéresse peu. « Je suis maître chez moi, comme le roi dans son palais, dit-il. Je me conduis honnêtement; mon Dieu est celui de tout le monde. Personne n'est plus libre que moi! »

Cet excellent homme a une pente marquée vers les Français. Il me racontait cela, à la veillée, quand nous devisions ensemble devant la gueule enflammée du four où cuisaient ses poteries. Il a gardé les prisonniers au *Lechfeld* pendant la guerre, et leur bonne humeur l'a tant touché, qu'il nous estime les plus heureux des hommes, vivant sous des lois idéales...

Tels sont les braves gens avec qui j'ai fait connaissance. Ils ne me laissaient point aller sans peine, je ne les quittais pas sans regret. Je me souviens qu'au départ de Lutzelbourg le potier et sa femme me firent la conduite aussi loin qu'ils purent; et quelle ne fut pas ma surprise, huit jours après, de recevoir à Augsbourg la visite de la femme, qui n'avait pas hésité, quoiqu'elle attendît son cinquième enfant dans trois mois, à faire 15 grands kilomètres pour m'apporter un dernier souvenir de la famille. Un dernier souvenir! c'étaient deux petits pots de terre que son mari avait façonnés exprès pour moi et une demi-douzaine d'œufs frais.

A cette attention, d'une si haute délicatesse dans sa simplicité, j'ai goûté toutes les émotions que mes devanciers m'avaient promises. C'est que l'âme aussi a sa part dans nos études et que les liens de l'amitié ont bientôt attaché l'observateur à la famille qu'il étudie. Ce sont les petites récompenses et les joies du monographe.

III. — Les Conclusions.

1° *La vie domestique.* — Et maintenant, qu'ai-je appris de ces diverses familles et que ressort-il des faits que je viens de signaler? — Tout un ensemble de conclusions qui s'étendent au pays entier, qui se sont vérifiées sur tous les points où sont tombés mes regards et qu'il est loisible à tout observateur de contrôler.

De prime abord, un fait saute aux yeux. Cette population est vigoureuse, laborieuse et tranquille; si tranquille, que le curé de Fischen me disait : « Il y a quarante ans que je suis dans la commune, et je n'ai jamais vu deux hommes se battre. » On ne se souvient pas d'avoir jamais vu, du moins dans la montagne, un homme du pays arrêté par les gendarmes. Nous voilà donc bien en présence d'un peuple qui a résolu la question de la paix sociale. D'où vient cela? Essayons de le dire.

Ce peuple est *posé :* il ne cherche pas à se constituer; il a une bonne, une solide constitution, et il s'y tient! Quels en sont le caractère et le mérite?

Ceci peut se résumer en deux mots. En Souabe, la plus humble famille possède son foyer, et, avec son foyer, un atelier rural.

Cette simple condition suffit à faire de chaque Souabe un citoyen indépendant; — indépendant au point de vue de la nature, puisque son atelier rural lui donne ce qu'il faut pour vivre; — indépendant de toute supériorité humaine, puisqu'il n'a rien à demander à personne et que ses ressources lui arrivent et lui appartiennent directement. La plus grande partie du sol, — et de beaucoup, — est ainsi occupée par des familles populaires. L'exemple de M***, de l'instituteur et de R*** le prouve, et il faudrait procéder au recensement complet de la Souabe pour nommer tous les petits propriétaires. A peine au-dessous d'eux voit-on quelques infortunés. Encore sont-ils très rares dans les campagnes, et toujours chrétiennement assistés! En y regardant de très près, on découvrirait peut-être, de-ci de-là, notamment dans la plaine du Danube, quelques propriétaires plus riches, quelques seigneurs, mais noyés dans cette masse de gens à foyers

indépendants. Et vous n'en trouverez pas un dans la montagne, pas un seul!

2° *Le foyer.* — Ce morceau de terre qui s'appelle la Souabe est possédé pièce à pièce par la classe populaire. Cette constatation mérite qu'on s'y arrête. En est-il de même en France? Cherchez. Vous trouverez bien des métayers, des fermiers, des manœuvres, à la campagne. Avoir un petit domaine indépendant, être maître chez soi, c'est, en notre pays, le lot d'un petit nombre de privilégiés. A supposer qu'un paysan se puisse dire l'heureux possesseur de son foyer, il aura bien de la chance s'il le transmet intact à ses enfants! A sa mort, tout sera partagé, disloqué, démembré. Le Bavarois, lui, s'endort tranquille; ce qu'il possède, ses fils l'auront; ce qu'il a fondé lui survit.

Il me semble que cette vue fait saisir le vrai sens d'un mot trop souvent mal employé. On dit indifféremment dans le langage courant : le peuple bavarois, le peuple anglais, le peuple français, le peuple américain. Mais il paraît bien que ce n'est pas la même chose, et ce qui précède met en un relief saisissant les différences qui ne permettent pas de confondre telle masse populaire avec telle autre.

Le peuple souabe, par exemple, est-ce une foule de gens sans foyer, désorganisés, sans lien entre eux, et partant dépendants? Est-ce un ensemble d'hommes sans autre demeure que celle qu'ils empruntent à de plus riches qu'eux, sans autre liberté que celle de n'en pas avoir, sans autres ressources que celles d'être à la merci des forts ou des habiles?

Non; en Souabe, le chef de famille est chef de foyer; il s'appartient, il organise sa famille à son gré; il a la pleine et entière disposition de son foyer, sans qu'aucune loi vienne contrecarrer ses volontés. Si nous comparions le territoire de la Souabe à un damier, nous dirions que chacune des cases de ce damier est une principauté indépendante; la principauté d'un chef de famille.

Pense-t-on que les hasards des temps ou les caprices de la fortune suffisent à la renverser? Nullement. Cette souveraineté se conserve comme les autres souverainetés, en ne changeant pas de limites, en se transmettant dans son intégrité. C'est une petite

monarchie héréditaire dont l'héritage passe au successeur le plus apte ; — non à l'aîné, non au plus jeune : au plus apte ! Et on le voit accepté de tous ses frères ; on pourrait dire qu'il est leur élu. Quel homme, quelle force, qu'un pareil successeur, non seulement *adapté* à ses fonctions nouvelles, mais *adopté* comme héritier par toute la famille ! Il accepte et perpétue la souveraineté exercée par le père ; il devient désormais, comme était le père, le pourvoyeur et le soutien de tous ses sujets. Qu'est-ce donc que cette puissance qui ne redoute ni le temps ni les aventures ? Tout bonnement la propriété du foyer ouvrier, la liberté testamentaire ou le choix de l'héritier, pour tout dire en un mot, la *famille-souche!*

C'est, si vous le préférez, l'arbre séculaire dont le tronc pousse toujours de vigoureux rejetons que l'on détache pour les replanter ailleurs, et qui n'enlèvent rien de sa force à la souche primitive. Tandis que la *famille instable*, c'est l'arbuste qui n'a pas eu le temps de grandir et que l'on coupe au ras du sol dès qu'il commence à prendre racine.

Le soin de chacun est ainsi de sauvegarder l'établissement, comme le souci d'un chef d'État est de fortifier ses frontières, pour que personne ne mette le pied chez lui. Nous avons vu que c'était là l'unique préoccupation de M... ; vous vous rappelez ce que penserait R... d'une atteinte à ses droits sur ce chapitre, et enfin quelle assurance fonde l'instituteur sur le foyer que gardent à sa femme et à ses enfants ses beaux-frères célibataires.

Ainsi constitué, un peuple reste maître du sol qu'il occupe ; il en détient les moindres parcelles. Quel biais prendre pour que le tout ne marche pas à sa volonté ?

J'ajoute que cette propriété du foyer est, par excellence, la forme constitutive du pays. Les familles que leur métier attache au sol, les pasteurs, les agriculteurs, les artisans comme le potier, ne sont pas les seuls à posséder leur foyer ; ceux mêmes qui exercent des fonctions mobiles pour ainsi dire, telles que les fonctions du prêtre ou de l'instituteur, se voient installés, en vertu des dispositions prises par la coutume, exactement dans les mêmes conditions.

On l'a vu : un curé reçoit un foyer ; il y est inamovible et sans

espoir d'avancement. L'instituteur est établi solidement de la même manière : on se souvient de celui d'Oberreitnau.

La rémunération de la fonction publique que l'on remplit ne consiste pas dans un simple traitement ; on ne vous donne pas 150 francs par mois sans plus s'inquiéter de savoir si vous aurez le nécessaire. On vous gratifie d'une installation de famille au grand complet, et toute semblable à celle des familles fixes du pays. Êtes-vous curé ? voici votre habitation, vos écuries, vos granges et le reste ; vous êtes chez vous. Êtes-vous maître d'école ? voilà votre logement, voilà des prés, des champs, des bois : c'est à vous, tout cela ; bâtissez-moi une solide famille là-dessus. — Et, sûr du lendemain, le maître d'école, le paysan, l'artisan vous donnent au pays de vigoureux soldats comme il en faut, autant qu'il en faut, et du surplus il songe à peupler les colonies qu'on lui prépare en Afrique ou ailleurs.

On ne conçoit pas un Bavarois, quelque lieu qu'il habite, quelque fonction qu'il exerce, sans qu'il ait à lui ce qu'ont tous les Bavarois ; pas plus qu'on ne conçoit un pêcheur sans sa barque, une tortue sans sa carapace. Être chez soi, régir son foyer en maître, en disposer à son gré, traiter avec tous ses voisins d'égal à égal, ne pas s'estimer plus qu'un autre, ni au-dessous des plus grands ; voilà l'indépendance, la souveraineté populaire ! Pareille souveraineté que donne un foyer stable, c'est bien autre chose que celle qui se fonde sur un bulletin de vote ou sur une simple déclaration de droits inscrite au frontispice d'une constitution !

Il reste à voir maintenant ce qui règle et pondère cette indépendance des foyers domestiques.

3° *L'atelier rural.* — Le foyer trouve la raison de sa perpétuité dans ce fait qu'il est appuyé sur l'atelier rural, c'est-à-dire sur l'exploitation pastorale ou agricole qui fait vivre la famille. A Fischen, M... élève des vaches ; l'instituteur d'Oberreitnau a des bois qu'il exploite, des prés, des champs, des fruits, des vaches qui lui donnent du lait. A Lutzelbourg, le potier voit sa femme cultiver assez bien son verger et ses champs pour qu'il n'ait besoin de rien acheter, et il en est de même partout. Il convient

ici de noter les avantages de cet atelier rural. La différence est manifeste, au point de vue de la sécurité, entre les ressources qu'on attend d'un bout de champ qui demeure toujours, qui toujours fournit quelque chose, et celles que l'on espère des métiers de fabrication perpétuellement bouleversés par les innovations industrielles; entre le travail qui nous attache au sol et l'occupation qui consiste à fournir une journée de terrassier, quand on est un homme, à faire la lessive des autres ou à frotter des escaliers quand on est femme de ménage. Quoi de plus assuré, par exemple, que l'existence de cet homme de la montagne vivant du produit de ses vaches, dans la certitude de leur trouver toujours de l'herbe, au moins sur les pâturages de la commune! Cette annexion de l'atelier rural au foyer constitue la caractéristique de la race. Le foyer se lie intimement à l'exploitation rurale qui a l'avantage d'être un métier plus stable que tous les autres et qui sauvegarde son indépendance. Plus *stable* : d'abord, il ne dépend guère que des conditions naturelles du lieu et participe à leur fixité; ensuite il permet de produire directement ce qu'on peut consommer; enfin il suit le sort du foyer et va tout entier aux mains de l'héritier. Ajoutez qu'il est *indépendant* : celui qui le possède jouit du même bénéfice que les États qui produisent chez eux ce qu'ils consomment chez eux; il n'est pas de ceux qui se croient obligés de produire, non pour vivre, mais pour vendre : que lui fait la concurrence étrangère!

Ainsi réunis, le foyer et l'atelier rural composent le domaine. C'est sur ce domaine seulement que le Souabe trouve son assiette; ce domaine est la cellule du grand corps de la Bavière. Dans sa constitution, il forme la haute originalité de ce pays.

4° *Le domaine du paysan-artisan.* — Bien que la famille qui l'exploite soit la famille-souche en toute sa pureté, ce domaine est loin de ressembler au type si minutieusement et si magistralement décrit par l'auteur des *Ouvriers européens.* Le Play définit l'exploitation modèle de la famille-souche « celle où le nombre des bras de la famille est si bien proportionné à l'étendue de la propriété qu'on peut s'y dispenser de demander du travail hors

du domaine (1) ». Il l'appelle ailleurs le domaine *plein*, parce qu'il absorbe toutes les forces vives de la famille, parce qu'il réclame, pour fournir aux besoins de tous, l'application des efforts de tous.

Les familles établies sur ces domaines, ajoute Le Play, constituent la forte race des « *paysans* (2) ».

Sous ces traits, et sans y rien ajouter, il devient malaisé de reconnaître le domaine et la famille souabes tels que nous venons d'en dessiner l'originale physionomie.

Les trois familles-souches que nous avons décrites, toutes rurales qu'elles sont, vivent dans des conditions sensiblement différentes. Elles occupent non une borderie, mais un domaine qui *strictement* suffit à la famille, sans en absorber tellement les activités que celles-ci ne puissent s'appliquer à d'autres travaux qu'à l'exploitation agricole et apporter ainsi à la maison un complément de ressources (3).

Elles offrent le type de ce qu'on pourrait appeler la race des « *paysans-artisans* », non moins solide, mais d'une organisation peut-être plus résistante à la fois et plus souple que celle des purs « *paysans* » installés sur le domaine *plein*.

En présence de ces résultats, il devient intéressant de se poser une question dont la solution serait féconde en conclusions pratiques. Le domaine *plein*, aussi étendu que possible, qui condense tellement en son centre toutes les forces qu'à un moment donné la famille éclate et projette, comme par nécessité, ses rejetons hors du sol natal, — ce domaine-là est-il, sans rival, le domaine modèle? celui dont il faut, sans varier, poursuivre la reconstitution parmi nos populations rurales ébranlées?

La plus vulgaire prudence conseille de faire entrer en ligne de compte tous les éléments du problème avant de le résoudre.

(1) Le Play, *l'Organisation de la famille*, 3ᵉ édition, p. 172-173.

(2) Sur ce mot, voir, Le Play, *la Méthode sociale*, livre III, ch. XIV, p. 468-469.

(3) Dans les monographies complètes du pasteur sédentaire de Fischer, de l'instituteur d'Oberreitnau et du potier de Lutzelbourg, qui seront prochainement publiées, ces conclusions recevront tous les développements qu'exige l'importance des faits qui sont signalés ici.

Il importe d'observer :

1° Que, devant le flot envahissant de la population, la nécessité qui s'impose est d'accumuler le plus de ressources possibles sur l'espace le plus restreint possible;

2° Qu'il ne convient pas d'entraver le naturel développement des facultés humaines non plus que d'enrayer le progrès (1) où doivent et peuvent s'engager les divers membres de la famille.

Le domaine plein répond-il à ces exigences?

Ajoutez qu'au moindre choc il se disjoint : il suffit, sous un régime de contrainte, de la mobilité des immeubles ruraux pour démonter pièce à pièce le domaine de la famille des Mélouga (2), que Le Play proposait en 1856 comme le modèle de l'organisation en famille-souche et dont il ne reste plus miette aujourd'hui.

Au contraire, grâce à la constitution du domaine du paysan-artisan, telle que nous l'avons étudiée en Souabe, de ce domaine qui suffit juste à la vie de la famille, on obtient de la terre un maximum de rendement par l'accumulation de la main-d'œuvre sur un espace restreint et par le fini du travail (3). Ainsi établi, ce domaine permet de faire vivre sans gène sur un territoire une population forte et dense; ainsi se trouve heureusement retardée l'émigration jusqu'au moment où la mère patrie est devenue assez forte pour soutenir ceux de ses enfants qui vont peupler une nouvelle terre. Enfin la constitution du domaine du paysan-artisan joint à ces avantages celui de généraliser une appropriation populaire et démocratique du sol. L'exemple des Suisses, des Tyroliens et des Souabes, chez qui cette pratique est en vigueur, suffirait, à défaut d'autres, pour montrer que l'esprit révolutionnaire n'a rien à voir avec elle.

Les proportions mêmes de ce domaine laissent le champ libre à toutes les activités originales et au développement normal et

(1) Le Play, *la Méthode sociale*, livre III, ch. XIV. Voir les 300 mots constitutifs du langage propre à la science sociale, p. 470-471.

(2) Le Play, *l'Organisation de la famille*, livre II, épilogue, p. 213 et suiv. et *passim* au même volume.

(3) Ce sont ces conditions réalisées qui permettent à la Chine de nourrir aisément 400 millions d'habitants et qui lui assurent, en dépit des apparences, le bienfait d'une constitution démocratique assez forte pour énerver les despotismes les plus outrés.

ascensionnel de la plus humble famille. R***, de Lutzelbourg, qui a les doigts agiles, se fait potier; L***, d'Oberreitnau, devient instituteur. Sans compter que les ressources conquises par le métier compensent les pertes des années mauvaises, garantissent contre les privations funestes et permettent d'augmenter la production.

Il est vrai que l'abondance même de ces biens enchaîne au foyer les membres de la famille trop assurés d'y trouver, en tout temps, le vivre et le couvert pour tenter en masse la fortune coloniale; — mais, pour balancer un inconvénient qui, de sa nature, ne compromet en rien ni la prospérité ni la paix sociale, l'organisation du domaine souabe offre la solution d'une difficulté autrement intéressante au sort actuel de la famille. Grâce à cette constitution, le placement de chacun des enfants et les partages sont rendus tout ensemble plus faciles et plus rapides. Je rappellerai ici ce que j'ai dit plus haut du pasteur de Fischen, réussissant à constituer à ses quatre filles des dots mobilières, afin de dégrever le domaine qu'il réserve à son fils.

Campé sur ce domaine restreint, sur cette motte de terre dont les ressources, à la rigueur suffisantes à la vie de la famille, sont augmentées de celles que lui fournit sa dextérité manuelle ou ses talents, le paysan-artisan, le Souabe, ne redoute aucun ébranlement. Trop petit pour pouvoir être amoindri, son domaine est d'une constitution trop souple pour n'être pas résistante et pour ne pas défier toutes les contraintes.

« On comprend que nulle part un État ne peut puiser une puissance plus réelle que là où les moyens d'existence se trouvent réunis, là où le père et les enfants vivent ensemble et s'aiment, là où ils ont pour eux la sécurité. Ils regardent l'avenir sans inquiétude, et peuvent par conséquent, par l'agglomération de familles comme la leur, faire que la nation soit forte, libre, prospère (1). »

Si maintenant l'on voulait se mettre en mesure de proclamer

(1) Georges Ville, professeur au Muséum d'histoire naturelle, *la Production agricole et le foyer domestique,* — II, *la Constitution des petits domaines,* p. 114-116.

l'incontestable supériorité du domaine restreint tel que nous l'avons décrit, je sais qu'il faudrait déterminer exactement à quelles conditions il suffit, sa mesure moyenne, dire au juste la somme d'activité et les qualités morales qu'il exige des membres de la famille qui l'exploite!

Je me contente de poser cette intéressante question, laissant à de plus habiles l'honneur de la résoudre.

Telle est la maîtresse-pièce de la constitution souabe; tel est son mécanisme essentiel. Ce mécanisme fonctionne : que va-t-il donner? — Un pays dont la population ne se recrute que parmi les ruraux, — un type particulier, remarquable, de femmes non seulement occupées des petits soins du ménage, mais véritables piliers de l'atelier domestique, et par là de tout l'avenir de la famille ; — des hommes enfin qui se sentent à l'aise pour développer au dehors l'activité de la famille dans le domaine du travail matériel ou intellectuel; à l'aise aussi pour se concerter avec les voisins sur les choses de la vie publique qui tiennent directement à la vie des familles.

Tous ont été élevés jusqu'à l'âge de dix-sept, dix-huit ans sur le domaine paternel. Pas un qui ne reçoive cette formation; le maître d'école, le curé, l'artisan, chacun des fils sortis du foyer, tous ont passé par cette première éducation rurale. Le frère aîné de M*** abandonna à son cadet l'héritage du domaine paternel et partit chercher fortune ailleurs : il brille aujourd'hui parmi les sommités de la médecine militaire bavaroise; preuve que les frères de l'héritier ne sont pas condamnés à la misère dans les pays de liberté testamentaire, et que ce sont eux, au contraire, qui arrivent aux plus hautes positions. Dans sa situation qui n'est pas médiocre, le frère de M*** se souvient avant tout qu'il est rural et ne passe pas une année sans revenir visiter son frère à la vieille maison de famille. Une telle éducation, qui assure la force du corps, la souplesse et la docilité des esprits, en vertu de l'autorité incontestée du père, sera d'un bon effet dans toute la suite de la vie, et prépare une génération puissante et morale.

Être rural, en effet, c'est participer aux travaux de l'atelier : s'il est *pastoral,* c'est faucher, c'est faner, c'est traire les vaches,

c'est du moins vivre de la vie du pasteur; — si l'atelier est *agricole*, c'est bêcher, c'est labourer ou c'est avoir vécu de la vie forte de ceux qui labourent et qui sèment; c'est avoir reçu au même lieu qu'eux, sur le même domaine, la même éducation. C'est être si attaché au domaine natal que lorsqu'on en est éloigné, on ne songe qu'à y revenir. J'ai connu à Paris un valet de chambre souabe, personnage aux mœurs douces relevées par une haute pointe d'originalité, tour à tour sacristain, joueur de cithare au casino d'Étretat, homme de service d'un maître parisien, « au demeurant le meilleur filz du monde ». Avec une telle facilité de caractère, mille chances se présentent de rouler de maison en maison, jusqu'à ce qu'un beau jour on ne supporte plus personne. C'est ce qui advint. Éclairé, pensait-il, sur sa vocation actuelle, notre valet de chambre quitta son maître et résolut d'attendre des jours meilleurs pour servir. Qu'est donc devenu cet excellent Fritz? — Il a tranquillement pris le train et il est retourné au foyer paternel pour reprendre sa place, se retrouvant du premier coup en harmonie parfaite avec son ancien milieu. Son départ avait paru tout naturel; son retour n'a étonné personne. Rural, il est redevenu rural. Mettez votre domestique dehors : sait-il où il pourrait bien aller se poser? Oui, il a le bureau de placement!

Comme le nomade est nomade, le Bavarois est rural.

Le second point, — et non le moins intéressant, — est qu'en Souabe, le foyer et l'atelier, sauf la direction supérieure du mari, sont pratiquement entretenus dans le détail journalier par la femme. L'atelier rural ou, si l'on préfère, le réservoir de tous les moyens d'existence, n'est-ce pas une dépendance du foyer? Je dirais presque qu'il n'est que l'agrandissement du foyer, la dilatation du pot-au-feu, le foyer repris d'un peu plus haut, voilà tout. Partant, ne se trouve-t-il pas merveilleusement adapté aux aptitudes de la femme?

Cette conclusion s'impose comme une règle invariable : dès que l'exploitation ouvrière fournit directement la famille, les *moyens* d'existence rentrent en partie dans la même compétence que le *mode* d'existence. En d'autres termes, puisque c'est à la femme de veiller au détail de la nourriture, de l'habitation, du vêtement;

à elle encore d'intervenir dans l'exploitation qui lui donne les moyens de nourrir, de loger, de vêtir sa famille. Dans l'atelier pastoral notamment, c'est-à-dire dans le domaine de la montagne, tout répond mieux encore que dans la plaine aux aptitudes de la femme : à elle, en hiver, le soin des vaches, la manipulation du lait. Comme au foyer, dans l'atelier rural, la femme est le véritable ouvrier. Le mari n'a que le gros travail, le gouvernement général, la haute main ; c'est la femme qui mène le détail. C'est par elle que le Souabe, qu'il soit pasteur ou agriculteur, se trouve fixé au domaine. Il y a des pays où l'ouvrier se contente d'avoir une maison à ferme, d'exercer le métier de menuisier ou de maçon à la journée ; ici, grâce à la femme, il tient le rang de chef d'atelier rural. L'excellence de cette pratique pour former les hommes et tout un peuple n'échappe à personne. M***, ce dissipateur de Fischen qui entre en ménage avec 1,100 francs de dettes, sa femme vous le retourne comme un gant et l'attache définitivement à son domaine ; elle achève le rôle transformateur de l'herbe en donnant à la famille le cachet souabe. L***, l'instituteur, c'est sa femme qui, en se chargeant d'exploiter elle-même le domaine que l'État lui prête, colle son mari à son atelier en attendant qu'elle le transporte à celui que ses frères célibataires lui réservent pour plus tard et dont elle a sa part indivise.

J'insiste sur ce point que le type le plus ferme, le plus caractérisé est celui de la montagne. Chacun n'est solide dans ses coutumes qu'autant qu'il se rattache au type de la montagne. En faut-il une preuve? Le frère aîné de L***, instituteur comme lui, mais dans la plaine, a épousé la fille d'un bon bourgeois. Cette jeune femme, formée à des habitudes moins *empoignantes*, a déterminé son mari à affermer son domaine ; elle l'a détaché du sol ; le voilà un pied en l'air : plus de travail, plus de chef d'atelier. Cet homme peut être partout, il ne tient nulle part. C'est l'exception !

Voilà donc une race de femmes tout à fait remarquable. Vigoureuses physiquement, dures au travail, mères fécondes, attachées à leur rôle, c'est-à-dire au foyer, réagissant contre les tendances natives de leur sexe qui les emportent vers les nouveautés, elles ont dans la famille, aux yeux du père et des enfants, ce cré-

dit, cette estime que justifie leur incomparable utilité. Ah! ce n'est plus le rôle effacé de la pauvresse à qui son mari apporte un peu de sa paie en disant : « C'est mon argent; c'est moi qui l'ai gagné : fais-nous la soupe! » On ne parle pas sur ce ton à la femme bavaroise. Celle-ci peut montrer ses états de service.

L'homme tient également son vrai rôle : il fait la grosse besogne, le travail de force. C'est la petite part de ses occupations : son propre est le gouvernement du domaine, la haute direction. Son intervention dans les affaires de l'intérieur ne l'absorbe pas, elle n'est pas constante. Il est le maître qui promène l'œil sur toutes choses : il a des loisirs, en quoi il se rapproche de ce type éternel du père de famille, du patriarche qui, sur le seuil de la tente, se livre aux sages méditations ou distribue aux plus jeunes les trésors d'une longue expérience.

Ainsi, il reste au père de famille une part d'activité pour les relations au dehors, utiles soit à la famille, soit au bien public. S'il faut ajouter quelque avantage aux ressources ordinaires de la famille, il développera ses talents; il s'adonnera aux cultures intellectuelles; il fera quelque métier. Une fois qu'il se sent bien enraciné à son domaine, L*** est instituteur, R*** est potier. Cassez les pots, enlevez sa classe à l'instituteur, vous ne les embarrassez point; ils retombent sur les pieds, ils ont un domaine, c'est-à-dire un foyer où élever leur famille, un atelier rural pour la nourrir. Il semble qu'un pareil peuple doit pouvoir et savoir user de la liberté!

Tel est le rôle de chacun sur le domaine. La femme garde la place et l'homme va conquérir à l'extérieur, tout prêt à rentrer dans ses lignes, si la fortune a déjoué ses calculs. Lui seul se charge de tous les métiers qui sont des entreprises à ajouter au foyer : il a le temps de développer son intelligence ou ses aptitudes spéciales qu'il applique aux cultures intellectuelles, à l'industrie, aux aventures du commerce. Mais quand il aura élevé ses enfants et augmenté son petit pécule, s'il est comme L***, l'instituteur, un beau matin il pliera bagages et regagnera la montagne où il trouvera encore des loisirs pour jouer sur le piano la grande marche du *Tannhauser*.

5° *La vie publique.* — Indépendant, maître absolu de son domaine, assuré de sa stabilité par les ressources qu'il y trouve, de sa continuité puisqu'il le transmettra intact à un héritier de son choix, le Bavarois, tranquille, gouverne sa principauté. Son voisin fait comme lui, et ce voisin c'est tout le monde. Chaque Bavarois a sa principauté, mais chacun sait que toute puissance divisée périra. Il se concerte donc avec les puissances voisines, avec les autres chefs d'atelier comme lui, pour assurer les intérêts communaux. Ces paisibles citoyens ont un forum bien adapté à des puissances intimes, rurales... C'est la brasserie.

Ah! la brasserie allemande; on y boit de la bière, c'est vrai; mais comme on y fait de bonne besogne! Je ne parle pas de ces immenses brasseries des grandes villes, de Munich ou d'Augsbourg, mais de cette bonne petite brasserie de village que tient un bon père de famille, souvent le burgermeister. On n'y fait pas de grandes « beuveries », on n'y va pas dépenser son argent, et on ne se régale pas à tour de rôle. Quand j'ai voulu quelquefois, en Parisien fastueux, régler la dépense de ces bons Bavarois après une soirée à la brasserie, jamais ils ne l'ont souffert. Chacun commande bravement son « mas », ce grand pichet en grès à couvercle d'étain, et donne ses deux sous. Deux sous! et songez en outre que le Bavarois ne boit jamais au repas! Quelle différence avec nos cabarets! On ne va pas à la brasserie pour boire à plein gosier; c'est qu'on ne pourrait conserver la bière chez soi, tandis que le brasseur en a toujours de fraîche. On saisit mieux, ce semble, après avoir vu les brasseries du Nord, le rôle de ces chefs de bourgeoisie du moyen âge, Arteweld et les autres, qui menaient tout un peuple; on les doit regarder, non comme des aventuriers, mais comme les chefs naturels des mouvements politiques de leur temps.

A la brasserie, tous les pères de famille se retrouvent pour parler des choses qui intéressent tout le monde. On ne va pas entretenir le curé à l'office, ou l'instituteur dans sa classe; on les rencontre l'un et l'autre à la brasserie. La réunion est ordinairement présidée par le curé; la conversation a toujours pour objet quelque affaire concernant les intérêts du village, et la discussion traite toutes les faces de la question avec une sagacité rare, avec une

prudence consommée. Ces conversations sont connues du village tout entier; chaque habitant peut y prendre part. Personne ne cherche à déguiser sa pensée, et comme tout le monde se connaît, les relations ont bientôt revêtu un caractère de familiarité qui rapproche singulièrement les classes pauvres des classes plus aisées (1). A la brasserie se produit la vie extérieure de la famille. Un enfant naît; comme il devra plus tard être sous la coupe de l'instituteur, du curé et du burgermeister, on les invite à fêter le nouveau-né à la brasserie dans un *Taufschmaus* dont le rôti de veau, la saucisse et la bière font tous les frais. Le foyer est gardé pour les réjouissances intimes de la famille. La brasserie est le salon de réception du Bavarois, la maison commune. Il y prend ses récréations, il y chante des chœurs de Mendelssohn ou des mélodies de Mozart. Enfin la vie publique y éclate en son plein. C'est là que se prennent toutes les résolutions sur les affaires communes. Ce n'est pas à la mairie, mais à la brasserie, que se fait tous les six ans l'élection du burgermeister. Les princes ne dédaignent pas de s'y asseoir. Je me souviens d'avoir vu s'attabler le cousin du roi de Bavière et son héritier, le prince Louis, dans une brasserie de Lindau.

Un dernier trait. Vous voyez dans une encoignure ce qu'il y a dans toutes les *Stube* bavaroises, un petit reposoir. Quand la cloche sonne, tout le monde se lève; si le curé est présent, il fait lui-même une prière, puis chacun fait une révérence à son voisin en lui disant : *Gûte nacht!* « Bonsoir! »

Quelle prise le pouvoir supérieur aura-t-il sur de pareilles gens? Serrés les uns contre les autres, ils opposent à toutes les tyrannies cette puissance formidable qu'ils appellent, dans leur langage expressif, *die Vereinigung unseres Landes*, « l'union de nos domaines ». Ils acceptent la direction supérieure, à condition qu'elle reste dans son rôle; mais ils résistent si elle en sort, et partout ils maintiennent fièrement leur légitime indépendance. Nulle part il n'est plus malaisé que dans l'armée, — et dans l'armée allemande surtout, — de résister à une pression supérieure. Eh bien, les Ba-

(1) Comparer : *Journal d'Agriculture pratique*, années 1845-46.

varois, qui ont si docilement accepté la direction militaire de la Prusse, l'ont forcée à retirer des régiments bavarois les sous-officiers prussiens qu'elle y avait envoyés. Les soldats eussent pris du sang à leurs instructeurs dont la morgue les révoltait.

Encore qu'il reste bien des choses intéressantes à dire, j'arrête ici cette esquisse de la constitution de la Souabe. J'ai vécu trois mois de la vie du peuple, coudoyant toutes gens ; j'ai quelquefois, quoiqu'il m'en coûtât, mangé à l'écuelle commune ; j'ai causé le soir à la brasserie en vidant mon *mas* de bière avec les Bavarois. Voici l'idée qu'ils m'ont laissée d'eux. J'ai vu un peuple libre, démocratique, profondément attaché à son roi, parce que celui-ci se tient dans son rôle et n'absorbe personne. « Le roi chez lui, et nous chez nous, le bon Dieu pour nous tous ; c'est ainsi que les choses marchent bien, » me disait un vieux burgermeister. — J'ai vu un peuple maître de tout le pays, souverain de son domaine qui est à la fois son foyer et son atelier rural. — J'ai vu que la femme était le principal agent du foyer et de l'atelier. — J'ai vu l'homme gouverner ses affaires au dedans et au dehors, et la vie publique sagement restreinte aux intérêts généraux. — Il me semble qu'un tel peuple mérite qu'on arrête sur lui les regards.

L'Allemagne est loin d'ignorer la force d'institutions pareilles ! Là où elles avaient disparu, à la suite de l'invasion française, sous l'influence de nos lois, en Westphalie, on a restauré cette législation protectrice du petit domaine et de la famille (1). Les Allemands montrent par là qu'ils ont compris le sens profond de cette parole de Vico que Le Play plaçait en épigraphe à son dernier ouvrage : « Il faut que les pères, par leur travail, laissent à leurs fils un patrimoine où ils trouvent une subsistance *facile* et *sûre*, de sorte qu'en supposant les dernières calamités, les familles subsistent comme origine de nouvelles nations (2). »

Il est raconté, dans l'histoire de Venise, un fait dont le souvenir

(1) *Bulletin de la Société d'économie sociale*, t. VIII, p. LXXX : La réforme des lois de succession en Allemagne, par M. Cl. Jannet. Voir aussi *Réforme Sociale*, 15 mai et 1er juillet 1883.

(2) Vico, *Œuvres choisies*, 2 vol. in-8°, Paris, 1835, tome II. pages 107 et 108.

doit être pour nous un grand enseignement. Par sa politique, mais surtout par son commerce et son industrie, en relation avec la moitié du monde, la république avait pris la coutume d'envoyer aux cours étrangères les citoyens les plus habiles et les plus éprouvés. Elle les chargeait seulement d'observer les usages et les mœurs, et d'ajouter ainsi un commentaire expressif aux dépêches diplomatiques qu eses ambassadeurs lui adressaient. Quand, après deux ou trois ans d'absence, ces envoyés rentraient, un soir on se réunissait dans une salle du palais des Doges et, devant le conseil des *pregadi*, les voyageurs racontaient ce qu'ils avaient vu dans les autres pays. Ils parlaient longtemps de la cour et de ses ministres, de l'état des finances, de la vie du peuple, et tous ces faits observés, toutes ces impressions recueillies se fixaient dans le souvenir de cet imposant auditoire. Ils savaient, ces sages Vénitiens, qu'un peuple n'est fort que le jour où il a su mesurer la véritable force de ses voisins ; et, suivant les indications de leurs envoyés, ils réformaient à temps leurs coutumes.

Ce que la république de Venise jugeait bon de faire par des dispositions officielles dans les hauteurs de la vie politique, il est encore plus beau de voir l'initiative privée l'entreprendre en France, dans le domaine libre de l'opinion publique, avec une méthode que les Vénitiens ne connurent pas. Ce sera l'immortelle gloire de Le Play d'avoir découvert cette méthode et provoqué ce mouvement.

C'est une exploration sociale entreprise à son exemple et avec sa méthode qui a été l'occasion des pages que l'on vient de lire. J'aurais la satisfaction de l'avoir faite utilement si cette étude avait ramené dans l'esprit du lecteur cette pensée que l'on retrouve au bas d'un manuscrit relatant l'antique usage des Vénitiens : « On apprend par ces relations des voyageurs tout ce qu'il est utile de savoir en temps de paix et de guerre ; ainsi les mesures adoptées dans les États étrangers peuvent être mises à profit pour le perfectionnement de l'administration de la république ! »

Prosper Prieur.

CHRONIQUE.

Les cours de science sociale. — Un jour, il sera peut-être intéressant d'écrire l'histoire des origines de l'enseignement de la science sociale, de cet enseignement qui, à peine né hier, occupe aujourd'hui une place unique parmi les œuvres de haut savoir.

Alors, en éclairant le passé par la vive lumière des progrès de la science sociale, on apercevra dans toute sa puissance le génie de son fondateur, on comprendra quelle fut la vigueur de cet esprit éminent.

Mais aujourd'hui l'œuvre de Le Play ne compte pas que des admirateurs qui, frappés des maux de leur siècle, regardent la réforme sociale comme le meilleur programme; elle voit enfin se lever ces jeunes générations si ardemment désirées par le maître.

Nous croyons donc être agréable à tous ceux qui se préoccupent de l'avenir de la science sociale, en leur montrant l'ardeur de ses disciples.

Tous les mercredis, à quatre heures et demie, cent vingt jeunes gens assistent au cours que professe M. E. Demolins. Ce chiffre, qui a déjà par lui-même une singulière éloquence, acquiert une force remarquable lorsque l'on sait à quelles écoles appartiennent ces auditeurs. L'École des Mines, l'École polytechnique, l'École centrale, l'École de droit, l'École ecclésiastique des Hautes études, etc., ont chacune fourni leurs contingents. Dès quatre heures une des grandes salles de la Société de géographie se remplit, on se hâte d'arriver, pour s'assurer d'une place autour des tables et pouvoir prendre des notes.

Pendant une grande heure, le cours se poursuit et le zèle des auditeurs ne se refroidit pas; dès que le professeur a terminé, de tous côtés on l'entoure pour lui demander des explications, lui poser telle objection, puis les jeunes gens s'en vont discutant entre eux les graves problèmes de la science.

L'empressement de cette jeunesse a une importance qui ne saurait échapper aux esprits sérieux.

Non seulement il prouve la puissance et l'avenir de la science sociale, mais il montre que les jeunes gens savent encore étudier la science pour elle-même. Ce n'est donc pas en surchargeant les programmes, en multipliant les examens que les différentes Facultés rappelleront un

peuple d'étudiants autour des chaires délaissées et relèveront les études du complet affaissement où elles sont tombées. La bureaucratie universitaire a si bien rempli son rôle que, lorsque des examens ne viennent pas enchaîner les jeunes gens, les forcer à suivre les cours, on ne voit que quelques hommes, d'un âge déjà mur, assister à des leçons aussi remarquables que celles du Collège de France et de la Sorbonne.

On ne voit plus, comme autrefois, le disciple s'attacher à son maître, suivre son enseignement de villes en villes, et travailler avec lui pour reculer les limites de la science.

Les vieilles coutumes qui assuraient de tels résultats, l'Enseignement de la science sociale les a reprises. Sa méthode puissante et ses vastes horizons n'ont pas seuls provoqué une telle ardeur scientifique.

Il existe entre maîtres et élèves des relations cordiales et fréquentes. Ce n'est pas en venant pendant une heure faire un cours solennel, et en se retirant aussi étrangers pour leurs auditeurs que lorsqu'ils les ont vus pour la première fois autour de leurs chaires, que des maîtres peuvent former des hommes, les pousser au travail. Seuls, les entretiens fréquents, les travaux communs, éveillent dans les esprits de nouveaux problèmes dont la solution fait avancer la science. Ce n'est pas dans des cours publics, mais dans leurs laboratoires, que les Dumas et les Pasteur ont formé leurs plus remarquables disciples.

Cette méthode, conseillée par la pratique universelle des puissants foyers scientifiques, est celle de l'enseignement de la science sociale. Déjà elle a produit d'heureux résultats.

Chaque jour, les auditeurs demandent à travailler, à connaître plus avant la méthode. Pendant les vacances, non seulement les jeunes gens, que l'école avait remarqués et envoyés observer à l'étranger, se sont mis en rapports fréquents avec MM. de Tourville et Demolins, mais tous ceux qui, en voyageant pour leur plaisir ou leurs occupations, rencontraient des observations curieuses, écrivaient à leurs maîtres.

Peu à peu l'école de la science sociale constitue son enseignement. Au cours de M. Demolins sur les sols transformés viendra s'ajouter ces jours prochains un cours de *méthode,* destiné à mettre les auditeurs en mesure de faire eux-mêmes des observations sociales. Le cours sera professé par M. Prieur.

Ainsi se continue l'œuvre de Le Play, avec une méthode assez puissante pour réunir, suivant la coutume de nos vieilles universités, dans la même ardeur au travail et le même amour de la vérité, laïques et ecclésiastiques, hommes de sciences et hommes de lettres. C'est qu'en effet la science sociale est le lien qui unit toutes les sciences, tous les

arts, c'est la science des sciences puisque c'est la science de l'homme, dans tous ses rapports avec le monde créé.

R. P.

Une exploration chez les sauvages de la république Argentine. — Nous recevons de Buenos-Ayres des notes intéressantes au sujet de l'expédition entreprise récemment sur l'initiative du gouvernement argentin dans le *Chaco*, le pays où est mort le docteur Crevaux.

Ceux d'entre les lecteurs de la *Science sociale* qui ont assisté, l'an dernier, au cours de M. Demolins sur l'organisation de la famille instable chez les sauvages de l'Amazone et de l'Orénoque, retrouveront dans ce récit quelques-uns des traits qui leur ont été signalés.

L'expédition a reconnu environ dix mille lieues carrées faisant partie du territoire argentin. Elle est partie de Formosa, petite ville située par 26° 13′ de latitude et 57° 22′ de longitude ouest, et s'est immédiatement divisée en trois colonnes, dont chacune comprenait des ingénieurs pour dresser les cartes, des naturalistes, des botanistes, etc.

Voici un résumé succinct des renseignements intéressant la science sociale, qui ont été recueillis sur ces contrées :

Trois grandes rivières coulant du nord-ouest au sud-est, le Pilcomayo, le Bernejo et le Salado, sont alimentées par les pluies terribles qui s'abattent presque en toute saison sur le versant oriental de la Cordillère des Andes. Dans le Chaco même, les mois de mai et de septembre offrent une succession non interrompue d'averses et d'orages; l'expédition argentine a observé, pendant les mois d'octobre, novembre, décembre et janvier, un jour de pluie sur trois. Chaque nuit, des rosées abondantes comme de petites pluies entretiennent une constante humidité.

De là résulte une végétation luxuriante. La chaleur du jour en augmente encore la puissance, et l'atmosphère chaude et humide dans laquelle elle se développe alanguit les Indiens qui habitent ces vastes forêts. L'éloignement naturel des hommes pour les travaux pénibles est donc encore favorisé chez eux par le tempérament physique que produit un pareil climat.

Il faut vivre cependant et se procurer chaque jour la nourriture suffisante. Les forêts remplies d'animaux sauvages et d'arbres à fruits, les rivières poissonneuses, offrent des ressources faciles, et tout homme valide se procure sans grand effort par la chasse, la pêche et la cueillette ce qui lui est nécessaire pour subsister. Les cerfs, les autruches, les dindes des bois, les gamars tombent sous ses balles ou ses flèches; de sa hache il abat un palmier pour en retirer le fruit ou bien encore

il extrait du *caraquata,* sorte de petit aloès, une tige succulente. Tous ses moyens d'existence se réduisent, en somme, aux productions spontanées du sol que lui procure un travail attrayant.

Toutefois, quelque attrait qu'offre ce travail, il exige chez celui qui s'y adonne un certain nombre de qualités physiques que l'infirmité et le grand âge détruisent ou amoindrissent. D'autre part, aucune tradition ne préside à ce travail; chaque individu chasse pour son compte; son habileté dépend de lui seul et lui seul par conséquent parvient à vivre sans le secours de personne, comme Robinson dans son île. La supériorité est donc assurée aux hommes jeunes et vigoureux; ceux que la maladie ou la vieillesse condamnent à l'immobilité sont tués par leurs proches. Il ne paraît pas qu'on les mange dans le Chaco. L'abondance du gibier évite sans doute l'anthropophagie, mais le meurtre ou l'abandon ne sont guère plus humains et donnent une idée de ce que peuvent être les rapports de famille, l'autorité paternelle et le respect des grands-parents.

Ajoutons que cette coutume odieuse est la conséquence de l'absence de moyens de transport. Les nécessités de la chasse forcent le sauvage à la vie nomade; quelles que soient en effet les ressources cynégétiques d'une forêt, au bout de quelque temps elles se trouvent épuisées; que faire alors des membres de la famille incapables de marcher eux-mêmes? Les mères portent leurs enfants, mais les hommes ne peuvent guère transporter à dos leurs parents âgés pendant des journées : telle est pourtant la seule manière de résoudre le problème. Les chevaux, d'importation espagnole, ne peuvent pas vivre dans les forêts vierges; les sauvages n'en possèdent point; ils auraient peine d'ailleurs à ramper sous bois comme les Indiens, à se glisser dans les fourrés impénétrables au milieu desquels l'Européen ne peut se frayer un passage que la hache à la main. Reste donc le transport à dos dont la difficulté augmente encore lorsque les guerres continuelles de tribu à tribu exigent des déplacements rapides.

La cruauté des rapports de famille se trouve en effet dans les relations de peuple à peuple. Tandis que dans la steppe tous les hommes sont frères, n'ayant pas l'occasion de se disputer les moyens d'existence que la nature leur a si libéralement départis et que les troupeaux se chargent de récolter eux-mêmes, dans la forêt, la question de la lutte pour le pain quotidien se pose à chaque instant. Chacun veut conserver le territoire de chasse qui entoure sa cabane; quelque primitive que soit celle-ci, on ne peut la construire tous les soirs comme on plante la tente; on est donc désireux de ne quitter un coin de forêt qu'après en avoir épuisé la chasse. Que deux tribus jettent leur dévolu sur le même terrain, et voilà une guerre inévitable, guerre à mort et

sans pitié, car il s'agit précisément d'une question de vie ou de mort.

Joignez à cela l'imprévu de l'existence, l'attrait de la chasse et l'insouciance du lendemain, traits caractéristiques de la vie sauvage. Au contact des Européens, les Indiens ont peu appris; ils sont, par le fait de leurs habitudes et du climat sous lequel ils vivent, incapables d'énergie soutenue, de prévoyance et de soumission à l'autorité paternelle. La vie sédentaire et compliquée des villes est donc pour eux une source de dangers, non une cause d'amélioration; les tribus qui avoisinent Salta et Santiago en sont une preuve vivante.

Quelque incomplets que soient ces trop courts renseignements sur un pays absolument inconnu jusqu'ici aux Européens, ils viennent confirmer les données de la science au sujet des peuples chasseurs de l'Amérique du Sud.

P. de R.

Une conférence sur la Chine. — Le général Tcheng-Ki-Tong, attaché à l'ambassade de Chine à Paris, a fait dernièrement à la salle de la rue de Lancry une conférence sur la Chine, son origine, sa population, ses mœurs, son commerce et son industrie. La science sociale peut trouver dans cet exposé des renseignements intéressants.

Le premier fait qui nous frappe est l'extraordinaire agglomération de la population. La Chine proprement dite, limitée à l'est et au sud par la mer, à l'ouest par les chaînes de montagnes du Thibet, au nord par la grande muraille, comprend un territoire d'une superficie de 330 millions d'hectares, sur lesquels vit une population de plus de 400 millions d'individus. L'Europe tout entière compte à peine 280 millions d'habitants répartis sur un espace beaucoup plus grand. D'un bout à l'autre de l'empire, les villages se suivent et se touchent presque; on se croirait partout aux environs d'une grande ville, tant l'animation est grande dans les campagnes. Le jour de marché, les foules encombrent les chemins, se rendant à la ville voisine.

Comment une population aussi considérable et aussi agglomérée peut-elle résoudre ce double et inévitable problème : se procurer le pain quotidien et vivre en paix?

Le premier point est résolu par la fécondité extraordinaire du sol. Celle-ci est telle que, dans certaines vallées, il y a trois récoltes par an; l'hectare de terre rend jusqu'à 12.000 à 14.000 kilogrammes de riz; ce qui donne à la terre une valeur de 25.000 à 30.000 francs par hectare. Toutes ces cultures exigent naturellement de très grands travaux, et, par conséquent, beaucoup de monde. A défaut de la terre, les Chinois cultivent l'eau. On voit sur certains lacs et sur les étangs des radeaux couverts de jardins et de champs. Bien plus, les montagnes, des ro-

chers sont couverts d'espaliers, de fleurs et de fruits. La Chine ressemble exactement à une ruche où tout le monde travaille, et où chacun est persuadé que le meilleur moyen d'augmenter la richesse publique et particulière est d'avoir beaucoup d'enfants.

L'agriculture est considérée comme une des sources de la richesse. Le paysan qui a une propriété de 5 hectares nourrit très convenablement sa famille et met chaque année de côté une somme importante. Sa maison est toujours coquette et propre.

Mais la richesse du sol ne suffit pas à résoudre le second terme du problème que nous avons posé plus haut. Pour maintenir la paix parmi les hommes, surtout lorsqu'ils sont très agglomérés, il faut une contrainte. Cette dernière ne peut venir que des pouvoirs publics ou de la famille : du gendarme ou du père. A Paris, elle vient surtout du gendarme. Supposons la capitale de la France livrée pendant vingt-quatre heures à elle-même, sans agents de police, sans force publique, ce serait l'anarchie, le règne de la Commune.

Or le phénomène remarquable que présente la Chine, c'est la limitation très étroite des pouvoirs publics. Ils laissent le champ complètement libre à l'initiative privée. Les fonctionnaires ne sont pas très nombreux : à peine 25 à 30.000 pour une population de 500 millions. Chacun est libre d'ouvrir une école, sans autorisation de l'État. De même, on peut créer des associations de tous genres, et l'on sait que la Chine est, par excellence, le pays des associations; on en fait à propos de tout.

Quelle est donc la force secrète qui remplace celle de l'État et qui maintient la paix au milieu d'une population aussi nombreuse et aussi dense? Cette force réside dans la puissante organisation de la famille.

Constituée originairement par des pasteurs, sans cesse exposée aux invasions des pasteurs, la Chine a conservé jusqu'à nos jours le type de la famille patriarcale. Or, dans les familles de ce type, l'autorité paternelle étant très forte rend inutile et empêche le développement des pouvoirs publics.

Tel est le cas de la Chine.

« Dans la famille, dit le général Tcheng-Ki-Tong, c'est le chef de famille qui a l'autorité; dans la ville, il y a un certain nombre de délégués qui ont été élus par les familles, et ces délégués ont à leur tête un personnage officiel. Voilà toute la théorie de notre gouvernement. Au lieu d'avoir un seul parlement, nous en avons autant qu'il y a de villes. Le principe de l'élection est dans toutes nos institutions. Confucius, l'oracle toujours écouté, a écrit cette sentence : « Le monarque n'est que le mandataire du peuple. Le peuple chinois possède la liberté de se juger lui-même. Il n'y a pas de magistrature spéciale,

et l'État n'intervient dans les causes à juger que lorsqu'il est appelé. »

La famille est l'institution fondamentale sur laquelle repose cet immense empire. Les 80 millions de familles qui composent l'État sont presque toutes propriétaires. La moyenne possède 2 ou 3 hectares, ce qui est suffisant à cause de l'extrême fertilité du sol. Les propriétés de 20 hectares sont peu fréquentes. Celles de 100 hectares sont très rares. Dans toute propriété, il y a une partie du sol qui est inaliénable, inviolable. « C'est sur ce champ, continue le général Tcheng-Ki-Tong, que se construit la maison de famille, le foyer. Il appartient non seulement aux vivants, mais aux morts, qui y ont leur sépulture, et aux descendants, qui y viendront honorer leurs ancêtres. C'est là que sont conservées les archives de la famille, que sont enregistrés par le chef de la famille les naissances, les mariages, les décès ; c'est sur ce champ patrimonial que nous bâtissons nos temples, nos écoles ; où sont élévés tous les enfants de la famille et ceux des familles voisines qui sont moins fortunées : c'est là que se perpétue l'esprit de famille. »

On peut donc comparer chaque famille chinoise à un arbre vigoureux et séculaire dont les racines sont profondément enfoncées dans le sol. Ajoutons que plusieurs ménages vivent généralement au même foyer, que la propriété du foyer et du domaine est indivise entre tous les membres de la communauté. Nous retrouvons donc ici les traits caractéristiques de la famille patriarcale. Mais, pour que ce type ait pu se conserver aussi complètement au milieu d'une population aussi dense, il a fallu deux circonstances exceptionnelles et dont la Chine offre peut-être le seul exemple : un sol assez fertile pour permettre à plusieurs ménages de vivre sur un espace restreint, le contact immédiat et permanent avec des pasteurs et la séparation absolue de toute population provenant d'une autre origine.

Voilà ce qui donne à la constitution sociale de la Chine son caractère original et ce qui en fait un pays à part parmi tous ceux que la science sociale peut observer à la surface du globe.

A. B.

Le directeur-gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT. — MESNIL (EURE).

LA SCIENCE SOCIALE

EST-ELLE UNE SCIENCE ?

IV. — Premier procédé de la science sociale : l'analyse méthodique.

Le premier procédé de toute science est l'analyse méthodique. Tout le monde le sait. L'esprit de l'homme n'est pas assez puissant pour saisir d'un seul coup avec sûreté un grand ensemble de faits. Une prise si belle lui échappe, comme à l'aiglon une proie trop large.

Il faut lentement promener la loupe sur tous les points de l'objet qu'on veut connaître. Telle est l'analyse.

Mais si l'on mène cet examen au hasard, on s'y perd encore. L'ordre et le lien des parties échappent, et les connaissances de détail qu'on accumule ne font qu'encombrer l'esprit et y accroître la confusion. Il faut à l'analyse une Méthode.

Voyons ce qu'est l'Analyse Méthodique dans la science sociale.

Quand on considère le prodigieux enchevêtrement de faits dont se compose la société humaine, on est effrayé à la pensée d'un homme qui prétend pénétrer cette masse profonde et confuse pour en débrouiller la complication et en rendre tout le système limpide.

C'est dans cette entreprise que nous allons suivre Le Play.

La Providence, qui enfante les hommes de génie, prend soin aussi de leur mettre la main à l'œuvre. Elle use quelquefois pour le faire d'un tour alerte et piquant, où semble se jouer l'adresse maternelle : une circonstance de rien provoque les plus magni-

fiques découvertes. On ne se lassera jamais d'entendre dire que Newton saisit le premier indice de la gravitation universelle et conçut le premier soupçon du système du monde en voyant, dans son domaine de Woolstrope, une pomme se détacher de l'arbre et se précipiter vers le sol. Pareil bonheur était arrivé à Galilée, lorsqu'il avait commencé à remarquer les lois du pendule en suivant du regard les oscillations d'une lampe suspendue à la voûte de la cathédrale de Pise. Je n'ajouterai pas d'autres exemples pour n'être pas amené à conter l'histoire, toute digne de mémoire qu'elle soit, de Galvani et de sa grenouille.

Ce n'est pas par une aventure aussi originale et aussi subite que Le Play trouva le nœud des études sociales : mais le trait n'en est pas moins frappant.

Son métier d'ingénieur lui fit observer de très près les conditions d'existence de l'ouvrier.

Il visitait les établissements métallurgiques et miniers les plus renommés, pour se rendre compte de toutes leurs parties et reconnaître les causes de leur succès. Avec le grand sens d'un esprit supérieur et la claire vue d'un observateur, il ne lui échappait pas que la bonne organisation de la classe ouvrière est le premier problème de l'industrie, parce que la main-d'œuvre en est le premier rouage. Il étudiait donc les besoins de l'ouvrier avec le même soin que les nécessités de fonctionnement d'un engin ou les exigences d'une manipulation chimique. Bon exemple à transmettre aux ingénieurs et aux chefs de métier !

De là ces merveilleuses Monographies où le prix de revient d'un ouvrier est établi comme le prix de revient d'une matière première, pour l'avoir de bonne qualité et d'un bon rendement. Quiconque voudra bien jeter les yeux seulement sur un de ces budgets ouvriers dressés par Le Play, avec les commentaires et les compléments qui y sont joints, admirera là un spécimen d'analyse aussi curieux que le puisse fournir aucune science.

Je ne crois pas que nos grands naturalistes en décrivant les animaux, leurs instincts, leurs aptitudes, leurs mœurs, leur manière de se nourrir, de s'abriter, de se défendre, leurs modifications suivant les lieux et les circonstances de tous genres, leur éduca-

tion même et leurs rapports avec l'homme, etc., aient jamais rien donné qui surpasse en minutieuse exactitude, en précision scientifique, les descriptions que Le Play a faites des familles ouvrières.

Or, il se trouva qu'en étudiant les conditions de la vie de l'ouvrier, Le Play était précisément tombé sur le point à partir duquel se déroule clairement toute la connaissance de la société.

Il s'en aperçut : ce fut son génie.

Toute la puissance de sa méthode est là. Il l'a appelée d'abord Méthode des Monographies de familles ouvrières et finalement Méthode sociale.

Cette découverte n'était-elle pas bien simple? Oui, peut-être : simple comme la découverte de l'Amérique, ou du pendule, ou de l'attraction universelle. Ami lecteur, on vous le donne en cent; on vous le donne en mille, à vous et à bien d'autres! Depuis Platon jusqu'à Rousseau, que de grands ou ambitieux esprits ont cherché le système du monde social, sans y arriver, sans trouver le chemin très court des monographies ouvrières! Que de gens experts à diriger le travail ont supputé le gain et la dépense de leurs ouvriers, sans donner aucun prédécesseur à Le Play! Il faut dire plus : depuis Le Play, combien d'hommes de bon vouloir ont imité ses enquêtes monographiques, sans en savoir tirer les conclusions, sans s'être par conséquent rendu compte du vrai procédé, j'allais dire du nerf de la science sociale?

Il y a évidemment un puissant intérêt à reconnaître ce qui se dévoila aux regards de Le Play, quand, à travers le cadre étroit de la famille ouvrière, il vit se dessiner sur un plan méthodique tout l'ordre de la société humaine.

J'essaierai de faire assister le lecteur à ce spectacle. Il voudra bien m'en savoir gré.

Dans un tableau aussi rapide, je ne marquerai que les sommets. Je suis assuré que tout lecteur bien intentionné me suivra exactement. Je remets à son jugement et à sa saine raison le soin des commentaires indéfinis que je regrette de ne pouvoir lui donner, tout faits, en ces quelques lignes.

Le premier trait d'analyse sociale qui apparaisse dans la monographie ouvrière est celui-ci : *La vie de l'ouvrier est essentielle-*

ment propre à présenter la forme la plus élémentaire et la plus simplifiée de l'existence dans une société.

C'est donc en observant la vie de l'ouvrier qu'on doit commencer l'étude d'une société. La méthode de toute analyse veut en effet qu'on observe d'abord l'élément le plus simple dans l'ensemble qu'on étudie, afin de procéder ensuite, degré par degré, du simple au composé.

Il est évident que chez l'ouvrier tout tend à se restreindre à la plus juste mesure. C'est aux moindres frais et par les procédés rudimentaires qu'il faut pourvoir aux besoins. Et ces besoins, la force des choses agit incessamment pour les faire rentrer dans la limite du nécessaire. Ne dit-on pas couramment : L'ouvrier est de *petite vie*, il mène une *petite existence?* formules véridiques et expressives qui indiquent bien qu'on voit en lui l'image réduite de la vie humaine.

Quelque région du globe que vous parcouriez, descendez chez l'homme du peuple : vous y trouverez dans leur simplification les habitudes essentielles du pays.

J'imagine que, de place en place, on veuille établir de modestes musées où soient exposés les objets et les pratiques élémentaires de la vie locale : la science ethnographique y gagnerait. Non! ce serait prendre une peine superflue. La maison de l'ouvrier est, pour ce dessein, un musée tout trouvé; musée naturel, musée vivant, où les choses se voient en action, à leur vraie place, dans leurs vrais rapports, avec leurs effets palpables. Une partie intellectuelle et morale y figure à côté ou plutôt au milieu même de la partie matérielle, à laquelle elle est essentiellement mêlée : le musée est complet, il est sincère. Famille, éducation, action de l'autorité privée ou publique, instruction, religion, voisinage, divertissements, s'y rencontrent dans leurs formes les plus simples, aussi bien que la nourriture, le logement, le chauffage, l'éclairage, le mobilier ou le vêtement. L'art lui-même a là des représentants qui marquent son premier degré : la décoration de la maison ou du meuble, les costumes de fêtes, les images avec leurs sujets caractéristiques, les instruments de musique et les chants nationaux, les spectacles populaires : fai-

bles commencements de belles et grandes choses, dont on ne connaît bien l'action sociale qu'en les saisissant d'abord à cette infime mesure.

Croyez-moi : si, par exemple, vous étudiez le problème de l'habitation à Paris et que vous veuillez en dégager les conditions premières au moyen de l'observation, selon la méthode des sciences, n'allez pas prendre pour sujet d'analyse l'Élysée, mais la chambre de l'ouvrier ; vous débrouillerez là plus rapidement ce qui est l'essentiel.

Voilà donc établi le point de départ de l'analyse sociale : l'élément simple, le type fondamental est trouvé, c'est l'ouvrier.

Mais non, certes, un ouvrier quelconque. Et ici, nous avançons d'un pas dans la marche de la méthode.

En tout ordre de science, il ne suffit pas d'observer un élément simple : il faut encore que cet élément soit bien constitué, qu'il n'offre pas une difformité, une anomalie, un être tronqué.

Et pour ne parler que des sciences naturelles, on ne peut évidemment en établir les lois que sur l'observation d'êtres manifestant de la vitalité et de la santé, c'est-à-dire un fonctionnement caractérisé par le bien-être et l'harmonie : bien-être à l'intérieur, harmonie avec les objets du dehors.

C'est dans ces conditions seulement qu'on constate vraiment ce qui convient à l'existence d'un sujet, ce qui répond à sa nature, ce qu'on peut formuler comme sa loi. Est-ce en décrivant des manchots, des boiteux, des bossus, des aveugles, qu'on décrira les lois de la structure de l'homme? Est-ce en étudiant le fonctionnement d'estomacs ou de poumons alimentés par une mauvaise nourriture ou un air malsain qu'on reconnaîtra les lois de la digestion ou de la respiration? Non ; il faut que le sujet de l'observation soit un sujet régulier, normal et placé dans des conditions normales, parce que celui-là seul présente l'exemple de ce qui est la règle, la loi.

Mais comment se détermine, se manifeste, s'atteste de lui-même cet état régulier et normal? Je l'ai dit tout à l'heure : par le bien-être et l'harmonie. Bien-être, contentement, satisfaction, mots synonymes, tous très philosophiques, indiquant bien en effet

que l'être possède alors ce qui convient à sa nature. Harmonie, terme non moins explicatif, qui fait résulter la facilité des relations de ce que la satisfaction de chacun concorde avec celle de tous les autres : chacun est à sa place.

Ce qui est vrai dans toutes les sciences se vérifie dans la science sociale. *L'analyse sociale ne se développe pas à partir de l'étude de n'importe quel ouvrier, mais seulement à partir de l'étude de l'ouvrier prospère*, c'est-à-dire, de celui chez qui se manifeste un état de bien-être et qui vit en harmonie avec ceux auxquels il a affaire. Celui-là seul décèle les conditions premières du bon ordre social et met l'observateur sur la voie du système vital des sociétés.

Nous voilà donc arrivés, avec Le Play, à déterminer le zéro de l'échelle sociale, c'est-à-dire la condition au-dessous de laquelle les phénomènes sociaux réguliers se décomplètent et se déforment et au-dessus de laquelle ils vont se compliquant.

On pensera peut-être que ce zéro de l'échelle est compris entre des limites encore larges. Mais on va voir peu à peu se préciser davantage le point de départ, en même temps que les conclusions vont s'étendre. C'est le double effet que doit produire tout pas en avant dans une bonne méthode analytique.

Avançons donc d'un pas encore.

Cet élément simple et sainement constitué, que nous avons appelé l'ouvrier prospère, ne fournirait jamais à l'observateur la connaissance du premier rouage de l'organisme social et ne mènerait à aucune science de la société, si on n'observait en lui que l'individu isolé.

« L'unité sociale, dit Le Play, n'est pas l'individu mais le groupe. »

Cette proposition qui, chez Le Play, n'est qu'une conclusion de l'expérience, a toute la force et tout l'éclat d'une proposition nécessaire, évidente par elle-même. Comme dans l'organisme animal ou végétal l'unité n'est pas la molécule inorganique mais la cellule, ainsi dans la société l'unité n'est pas l'individu mais le groupe. La société ne commence qu'avec le groupe : jusque-là, elle n'existe pas. Et si on l'étudie en dehors du groupe, on

l'étudie en dehors d'elle-même; on est à côté du sujet, comme serait un physiologiste qui se bornerait à examiner les propriétés inorganiques de la matière première dont se composent les plantes et les animaux; il n'arriverait pas à la connaissance des phénomènes particuliers de la vie.

Nous l'avons déjà dit : la science sociale a pour objet le groupement des hommes entre eux. C'est donc sur le groupement que l'observation directe doit porter pour aboutir à la science sociale.

Ainsi, *en observant l'ouvrier, ce n'est pas son individualité isolée qu'il faut étudier, mais sa famille :* la famille est en effet le groupe premier, le groupe élémentaire et initial.

Qui ne pourrait et ne devrait le savoir? Et cependant, qui s'en rend vraiment compte?

Que de fois n'a-t-on pas reproché à Le Play de donner à la famille une importance décisive et prépondérante dans la forme des sociétés ! Cette importance il ne la lui a pas donnée, il la lui a reconnue : elle existe, elle est réelle. J'allais dire qu'elle est formidable.

Comme les masses cristallines déterminent leurs contours d'après la façon dont cristallisent leurs éléments, ainsi les sociétés déterminent toutes leurs institutions d'après la façon dont se constitue la famille.

Quel ouvrage tirerez-vous d'un bois qu'on vous met en main? Voyez le grain, examinez les fibres. Voulez-vous savoir de quel bois est faite une société? Voyez le grain, examinez les fibres : observez la famille; vous saurez ce qu'on peut attendre de la race.

La famille détermine tout l'ordre de la société par deux causes :

Et d'abord la société ne reçoit et n'emploie que ce que lui fournit la famille : celle-ci est l'officine d'où sortent tous les êtres humains; elle occupe toutes les avenues; nul n'entre que par elle ; elle est le moule qui donne aux hommes leur premier tour, soit qu'elle les façonne vigoureusement, soit qu'elle les laisse échapper encore informes et quelquefois même déformés. Il n'y a à l'origine de toutes les institutions sociales que ce que produit la famille. Tant valent les recrues, tant vaut l'armée !

En second lieu, ce que la famille n'a pas fait pour rendre les hommes aptes à la société et leur persuader d'en remplir le but, est précisément ce qui reste à procurer par d'autres institutions. Celles-ci ne sont donc que le complément ou le supplément de celle-là : elles se proportionnent à l'espace vide que laisse la famille.

Et qui dira maintenant que la famille ne détermine pas par la base toute la forme de la société? Elle est l'institution fondamentale ; les autres s'y superposent, mais en subissant nécessairement ses conditions.

Ainsi l'analyse sociale part de l'étude de la famille ouvrière ; mais comment se fait cette étude?

Pour bien connaître la famille ouvrière, il ne suffit pas de prendre, à travers le pays, des renseignements généraux sur la manière dont elle est communément constituée. Emprunter un trait à telle famille, un trait à telle autre, supputer des moyennes, n'est pas le procédé qui mette l'observateur en face d'une réalité vivante, dont il puisse suivre exactement le fonctionnement et calculer toutes les proportions. Ce sont les rapports précis entre toutes les parties d'un même objet qui donnent les lois de sa structure et de son action, lois qu'il est ensuite aisé d'appliquer aux objets de même nature malgré leurs particularités diverses. Veut-on se rendre compte du mécanisme de l'horlogerie ? C'est une même horloge qu'il faut examiner dans les dimensions et l'agencement de ses rouages. Si on prend ici un balancier, là un ressort, ailleurs un engrenage, on risque beaucoup de bâtir, avec ces pièces rapprochées au hasard, une machine incapable de marcher. Ainsi ferait-on en science sociale, si on entreprenait de dire ce que sont en général les familles ouvrières sans avoir examiné spécialement et complètement aucune d'entre elles.

Serait-ce faire bonne besogne en histoire naturelle, par exemple, que d'étudier la façon dont se nourrit un bœuf et d'aller mesurer l'embonpoint que prend un autre? se rendrait-on compte ainsi des conditions de développement de l'animal? Non, c'est dans le même sujet qu'il faut considérer toute la suite de l'opération qu'on prétend connaître.

Ceci est vrai de toutes les sciences : elles ne progressent, elles ne s'établissent, que par l'observation faite au complet sur un seul et même sujet.

De même, en science sociale, *ce qu'il faut observer d'abord, ce n'est pas la famille ouvrière en général, mais une famille ouvrière en particulier.*

Cette règle, fondée sur l'expérience, paraît, à son seul énoncé, devoir restreindre les résultats de l'observation. C'est tout le contraire. Comme nous l'avons dit plus haut, à mesure que le point de départ de l'observation se précise, les résultats s'étendent. On n'imagine pas la force de pénétration et la puissance d'extension que donne à la connaissance humaine l'examen approfondi d'un sujet unique ainsi choisi. Ceux qui ont pratiqué une science quelconque le savent. Toutes les sciences procèdent par monographies, depuis la minéralogie, qui s'applique à décrire tel échantillon de minerai trouvé en tel lieu, jusqu'à la science historique, qui s'exerce à relater par le menu l'histoire spéciale de telle mince bourgade ou de tel modeste prieuré. Et il ne doit échapper à personne que les plus grands progrès de la science se font par l'assiduité de certains hommes à poursuivre longtemps et sous tous les aspects l'étude d'un même sujet particulier.

Un naturaliste qui aura réussi à suivre les évolutions d'existence d'un imperceptible infusoire, aura plus ajouté au savoir de ses devanciers et plus fourni même aux conclusions générales de la zoologie et de la physiologie, que s'il avait parcouru toute la faune du monde. Un astronome qui se sera appliqué à observer les taches du soleil, n'aura pas seulement élucidé quelque peu ce point noir ; il aura plus modifié l'opinion sur la nature des astres en général, que s'il avait promené sa lunette à travers l'immensité des cieux. Mais j'en appelle à une expérience plus vulgaire. Pour peu qu'on ait pris plaisir à examiner de très près un objet, à le retourner en tous sens, à le scruter, à l'éprouver de différentes manières, on s'aperçoit qu'on est entré dans la voie des connaisseurs et qu'en suivant cette méthode on ne tarderait guère à devenir habile dans l'appréciation de tous les objets de même genre, quelles qu'en fussent les variétés. Je puis invoquer une

preuve plus directe encore : si vous êtes interrogé sur le pays que vous connaissez le mieux, sur le caractère des gens qui l'habitent, sur leurs habitudes, sur leurs idées mêmes, veuillez remarquer que la sûreté de vos réponses, la finesse de vos jugements, la pénétration de vos vues tiennent essentiellement à la connaissance spéciale que vous avez de quelques familles du lieu.

Le Play était donc en pleine méthode des sciences d'observation.

Il y était si bien qu'il y découvrit ce que voici :

Ces monographies, ces descriptions vivantes de familles ouvrières prospères, ne donnaient pas seulement, comme nous l'avons dit, le zéro de l'échelle sociale, le point de comparaison à partir duquel il était aisé de connaître méthodiquement les familles plus compliquées, ou décomplétées, ou malsaines.

Si le résultat s'était borné là, tout se serait réduit à la science de la famille; on ne serait pas arrivé à la science de la société. Il aurait fallu en effet que la société n'eût pas d'autre institution, d'autre groupement que la famille, partout et toujours. Il aurait fallu que le genre humain tout entier ne fût qu'une collection de familles juxtaposées, sans autre rapport entre elles que celui des ressemblances ou des différences. On en aurait pu voir l'image dans un champ de blé où croissent, côte à côte, des épis plus ou moins développés, plus ou moins variés d'espèce.

Mais les familles ouvrières qu'étudiait Le Play ne lui apparaissaient pas seulement comme des éléments simples; elles lui apparaissaient comme des éléments liés à d'autres, autrement constitués. Elles fonctionnaient à la façon d'un rouage dont l'action se rattacherait à une série d'engrenages.

La société ne se présentait donc pas à l'analyse sous l'aspect d'une collection d'objets plus ou moins pareils, mais sous l'aspect d'un mécanisme, d'une vaste fonction, à parties diverses, combinées et agencées entre elles, pour un résultat d'ensemble.

Les monographies attestaient qu'il y avait, entre la famille ouvrière et des institutions différentes d'elle, tout autre chose que des rapports de similitude ou de dissemblance : il y avait des rapports

de dépendance et d'action liée. Il était impossible de décrire le fonctionnement de la famille ouvrière sans y comprendre les effets produits par des forces étrangères à elle, par des institutions placées en dehors d'elle : patron, commerçants, école, clergé, voisinage, associations, autorités publiques, et le reste, avaient leur rôle nettement accusé dans la description même de la famille.

Mis sur cette voie, Le Play ne tarda pas à remarquer que toutes les institutions qu'il pouvait étudier, à partir de leur action sur la famille ouvrière, révélaient avec une étonnante clarté leur valeur sociale, c'est-à-dire leurs effets sur l'union des hommes en vue de tel ou tel but.

C'est ainsi qu'il produisit, à la suite des monographies, ces magnifiques notes additionnelles où il développait, à l'occasion de faits saisis dans la famille, les résultats, les conditions, les causes des institutions sociales les plus diverses, les plus étendues.

Il en avait admirablement pris l'intelligence première dans quelqu'un de leurs effets sur la famille ouvrière. Il trouvait là le bénéfice de la méthode qu'on emploie dans les expositions de produits naturels ou industriels et qui consiste à entrer dans la juste connaissance d'un ensemble de faits en les étudiant à partir d'un résultat vérifié : à juger d'un sol par les plantes qu'il donne, d'une fabrication par la façon de l'objet.

Mais malgré les merveilleuses explorations que Le Play faisait ainsi dans toutes les directions du monde social, pouvait-il concevoir l'espérance qu'il avait rencontré dans la famille ouvrière le point à partir duquel il remonterait à toutes les parties de la société, de façon à en grouper l'ensemble autour de ce centre unique?

L'événement que je vais dire lui en donna la pleine confiance et finit par lui en fournir l'assurance parfaite.

J'ai indiqué plus haut que Le Play avait eu une première bonne fortune, lorsqu'il s'était trouvé engagé, par sa profession d'ingénieur, à étudier l'ouvrier comme élément essentiel de toute installation d'industrie. C'était aux mines du Hartz, dans le Ha-

novre, qu'il avait été surtout frappé de l'importance de cette étude. On le comprend. La situation très élevée du lieu rend particulièrement difficile d'y faire vivre une population ouvrière. L'administration célèbre qui exploite ces mines veille donc avec un soin jaloux à maintenir de bonnes conditions d'existence pour son personnel ouvrier, et de ce soin elle recueille les meilleurs fruits. Le Play gardait de sa visite au Hartz un religieux souvenir, qu'il a tenu à perpétuer dans ses écrits.

Mais sa seconde fortune scientifique fut d'être appelé à constituer de grandes exploitations minières dans l'Oural. Lorsque de puissants intérêts organisèrent cette mission, il n'eut, si je ne me trompe, que le quatrième rang parmi les ingénieurs auxquels on se proposait de la confier. Les plus singulières coïncidences empêchèrent ceux qui étaient désignés avant lui d'accepter l'entreprise. Et ce fut ainsi que son heureuse étoile le conduisit en Orient.

Là s'acheva l'œuvre commencée au Hartz.

Là, en effet, sur le versant asiatique de l'Oural, il entrevit une société où tout, presque tout du moins, était compris dans la seule famille ouvrière. Cette société, rendue par lui fameuse, est celle des Pasteurs nomades. Voilà bien le système social le plus simple qu'on puisse rêver : il est contenu tout entier, sans addition, dans la monographie de famille. En descendant d'Orient, en Occident Le Play s'aperçut que la complication s'introduisait peu à peu dans cette société simple, une institution ou une autre venant se joindre à la famille ouvrière ou plutôt se détacher d'elle et se constituer en dehors et auprès d'elle, à mesure que la famille s'engageait sur des voies diverses au milieu de conditions nouvelles. Il était donc vrai, ou tout au moins infiniment vraisemblable, qu'en s'appliquant à l'étude de la famille ouvrière, Le Play était bien tombé, non seulement sur l'élément simple, mais sur l'élément central de la société, sur celui autour duquel il pourrait voir rayonner tout le système des institutions sociales. De quoi s'agissait-il pour s'en convaincre ? De recueillir sur sa route toutes les traces des additions successives qu'appelle la famille ouvrière, de remarquer toutes les circons-

tances qui détachent d'elle une fonction et puis une autre et l'institue à côté d'elle. Quelque part qu'il pût aller d'ailleurs, cette famille qu'il voyait dans l'Orient pastoral comme le fruit social complet, ne devait-elle pas se retrouver toujours comme le noyau plus ou moins réduit autour duquel s'organisent d'autres formes, d'autres variétés, d'autres développements du même fruit ? Et en effet, quelque diversité qu'il y ait dans les sociétés humaines, elles gardent un élément persistant, indispensable, qui semble demeurer leur fond commun, la famille ouvrière, bien que celle-ci subisse des transformations prodigieuses ; et quand cet élément disparaît, toute société cesse.

Le Play comprit donc que chaque nature bien tranchée de famille populaire devait manifester, attester, déceler toute une série particulière d'institutions sociales s'étendant plus ou moins au large ; que plusieurs sociétés, au moins partielles, pouvaient ainsi exister côte à côte dans un même peuple où les conditions de la classe ouvrière apparaissaient très variées.

Il résolut de comparer entre elles ces séries d'institutions superposées ici et là aux diverses formes de la famille ouvrière, de façon à établir un ordre où apparaîtrait d'abord la société, qui est tout entière dans la famille ouvrière et ensuite les sociétés où la famille ouvrière semble successivement se rétrécir et d'autres institutions s'étendre et se multiplier. Il pensait que par cette observation comparée il arriverait à faire le classement complet et méthodique de tous les éléments sociaux, et qu'il vérifierait si la famille ouvrière en demeure partout la base commune, naturelle et essentielle.

Nous suivrons Le Play dans ce travail en exposant les deux procédés qui ont complété la science sociale : l'observation comparée et la classification scientifique.

(*La suite prochainement.*)

Henri DE TOURVILLE.

LES ORIGINES

DES

TROIS RACES AGRICOLES.

(*Résumé du cours de* 1885-1886.)

II.

PÊCHEURS.

Dans notre précédent article, nous avons décrit la vie pastorale comme origine de la *culture en communauté*. Nous avons à décrire aujourd'hui une seconde forme de société simple qui a donné naissance à la *culture en famille-souche*.

Il existait autrefois, en Europe, une large bande de steppes, de plaines basses, qui s'étendait à travers la Russie et la Germanie, jusqu'à la mer du Nord. Les rivages de cette mer se trouvaient ainsi directement reliés à la grande steppe asiatique par un magnifique chemin d'herbe. C'est par là que passèrent successivement ces masses innombrables de pasteurs qui vinrent s'accumuler dans la partie septentrionale de l'Europe, d'abord comme une menace, puis comme un péril, pour la sécurité de l'Empire romain.

Pendant longtemps, ces populations purent mener en Germanie l'existence de leurs ancêtres. Au temps de Tacite, la vie pastorale était encore florissante. « Le bétail y abonde, dit ce dernier, mais l'espèce en est petite ; les bœufs même y semblent dégénérés et leur front est privé de sa parure. *On aime le grand*

nombre des troupeaux; c'est la seule richesse des Germains, le bien qu'ils estiment le plus (1). »

Le cheval a conservé sa prééminence. « Monter à cheval est l'amusement de l'enfance, c'est toute l'émulation des jeunes gens, c'est encore l'exercice des vieillards (2). »

Mais la vie pastorale exige de vastes espaces; aussi dut-elle se restreindre à mesure que la population se multipliait, ou qu'arrivaient d'Asie de nouvelles migrations.

Comment s'opéra la transformation qui s'imposait comme une nécessité?

Quel genre de ressources trouvèrent ces populations pour lesquelles la vie pastorale n'était plus possible?

C'est ce que va nous apprendre l'étude de cette partie de l'Europe (3).

I.

La mer du Nord. — Cette mer présente, au point de vue social, une importance comparable à celle de la grande steppe asiatique. De même que celle-ci a constitué, d'après un type très caractérisé, les sociétés pastorales et leurs dérivés; de même la mer du Nord a donné une physionomie particulière aux populations qui habitent ses rivages. Cette découverte est due à Le Play.

« Les régions qui confinent à la mer du Nord, dit-il, offrent pour la plupart des constitutions sociales homogènes. Cette particularité se montre sur une vaste étendue de rivages, bien que de tous temps les territoires adjacents aient été subdivisés entre des souverainetés différentes; elle ne se reproduit sur aucune autre partie du littoral européen. La géographie et l'histoire s'accordent pour expliquer ce curieux phénomène (4). »

(1) *Mœurs des Germains*, V.
(2) *Ib.*, XXXII.
(3) Nous invitons nos lecteurs à suivre sur une carte la plus grande partie de cette démonstration.
(4) *Les Ouvriers européens*, t. III, p. IX.

La mer du Nord n'est, à vrai dire, qu'un golfe de forme rectangulaire qui débouche dans l'océan Atlantique au 60e degré, entre la pointe de Bergen en Norvège et l'archipel des Orcades. Les rivages scandinaves à l'est, et les rivages britanniques à l'occident, sont séparés par un intervalle moyen de 500 kilomètres. Quant aux rivages allemands et néerlandais qui forment au midi le fond du golfe, ils sont séparés des régions septentrionales de l'Atlantique par une distance moyenne de 800 kilomètres (1).

Deux circonstances contribuent à faire de cette mer le plus grand centre de pêche qui existe à la surface du globe.

La première est sa faible profondeur.

La profondeur moyenne des océans est de 4 à 6.000 mètres; celle de la mer du Nord est seulement de 80 mètres. Elle atteint rarement 200 mètres et ne dépasse nulle part 300 mètres. Le banc de Terre-Neuve, si renommé pour l'abondance de ses pêcheries, est situé à 457 mètres au-dessous du niveau de l'eau. Toute la mer du Nord peut donc être considérée comme un « banc » gigantesque.

On sait que la plupart des poissons ne peuvent descendre à de grandes profondeurs à cause du manque d'air et de la pression excessive qu'ils auraient à supporter. La mer du Nord a donc l'avantage de leur offrir, dans des conditions accessibles pour eux, les abris et les retraites naturelles que présente le fond des océans. Les espèces poissonneuses y trouvent, à ce point de vue, des conditions particulièrement avantageuses.

La seconde circonstance est due à un phénomène météorologique dont Le Play a le premier mis en relief l'influence sociale: nous voulons parler du *gulf-stream.*

« Le gulf-stream, dit-il, est un des plus grands phénomènes naturels de l'hémisphère boréal : c'est celui qui contribue le plus à maintenir le bien-être et l'homogénéité dans les constitutions sociales des peuples du Nord. Les sources de ce puissant courant d'eau chaude sont fort éloignées des lieux où se produisent les effets qui sont souvent signalés dans ce volume. Au nord de l'é-

(1) *Les Ouvriers européens,* t. III, p. IX.

quateur, les vents alizés, soufflant constamment vers l'ouest, accumulent sur la côte des Guyanes, dans la mer des Antilles, puis dans le golfe du Mexique, une masse énorme d'eaux chaudes. Entrée au midi par le canal de Yucatan dans le golfe, cette masse continue à s'échauffer et à s'élever au-dessus du niveau moyen de l'Océan ; elle en sort au nord par le canal de Bahama.

« Le courant se dirige ensuite du midi au nord parallèlement à la côte orientale de l'Amérique. Il en est séparé par un courant d'eau froide, large de 50 à 100 kilomètres, qui se dirige en sens contraire vers le midi et ramène en partie vers l'équateur les eaux de l'Océan. Arrivé à l'obstacle que lui opposent l'île et les bancs de Terre-Neuve, le gulf-stream est rejeté vers l'est. Enfin, parvenu aux côtes européennes, il est infléchi par la Manche, par les rivages de la mer du Nord et surtout par ceux de l'Écosse, vers le cercle polaire, qu'il atteint entre l'Islande et la côte de la Norvège (1). »

Le gulf-stream peut être considéré comme un fleuve puissant ayant une largeur moyenne de 100 kilomètres, une profondeur de 1/2 kilomètre, une vitesse de 5 kilomètres à l'heure et une température de 30° centigrades. A Terre-Neuve, cette température dépasse celle de l'air de 10° ; dans la Manche, de 15° ; en Norvège, de 25°.

Les effets du gulf-stream sont considérables. Ils se font sentir à la fois sur l'état de la mer, sur le développement du poisson et sur le climat des régions contiguës.

Grâce au grand courant marin, les glaces flottantes qui descendraient jusque dans la mer du Nord sont brusquement rejetées de deux degrés vers le pôle. Les rivages de la Norvège sont ainsi préservés de la congélation et la pêche y est possible en toutes saisons jusqu'au cap Nord. A ce point, le plus septentrional de l'Europe, la température de la mer, en janvier, s'élève en moyenne à 3°, 27, c'est-à-dire à 3° de plus qu'à Vevey sur le lac Léman, 2° de plus qu'à Venise! La mer de Baffin, qui est sous le même parallèle que le cap Nord, est soumise à un froid de — 25°.

(1) *Les Ouvriers européens*, t. III, p. XXXV, XXXVI.

Ainsi le gulf-stream donne en hiver, au nord-ouest de l'Europe une température que, sans lui, il n'aurait pas toujours en été.

Les effets sur le poisson ne sont pas moins remarquables.

Le Play les a décrits en ces termes : « Les poissons ne se nourrissent pas seulement d'espèces plus petites ; ils sont organisés pour s'assimiler les animalcules infiniment petits qui abondent dans toutes les eaux marines et qui y sont, en quelque sorte, à l'état de dissolution. Ce dernier moyen d'alimentation semble même être exclusif pour les espèces de mollusques et de madrépores qui ne peuvent poursuivre une proie et qui s'assimilent, dans une immobilité complète, la matière animale de leur organisme, comme les matériaux calcaires de leur habitation. Ces animaux marins se développent avec une abondance prodigieuse dans les eaux chaudes des tropiques. Le gulf-stream qui les charrie est une eau essentiellement alimentaire ; elle apporte donc la fécondité aux bancs de Terre-Neuve et de la mer du Nord (1). »

Le troisième effet du gulf-stream se fait sentir sur le climat. Les eaux chaudes se transforment en pluies qui viennent réchauffer les territoires voisins de la côte, fécondent les pâturages, les terres arables et les forêts dont la végétation est par ce seul fait reculée de 5° vers le nord.

Sur la côte occidentale de l'Irlande, où le myrte fleurit comme sur les rivages de la Méditerranée, la température hivernale est supérieure à celle de Naples et d'Athènes. L'île de Tresco, dans les Sorlingues, produit en plein air des palmiers et des plantes tropicales, que l'on ne trouve pas encore dans les Açores, plus rapprochées de l'équateur de 10 degrés. On signale à Hammerfest, près du cap Nord, un ruisseau qui ne gèle jamais.

« Le gulf-stream, dit Élisée Reclus, donne son climat à la Norvège, et *au peuple norvégien son commerce, son industrie, sa nourriture de chaque jour, la vie, pourrait-on dire*, car sans l'afflux des eaux tropicales les bords des fjords resteraient inhabités, obstrués par les glaces (2). »

(1) *Les Ouvriers européens*, t. III, p. XXXIX.
(2) *Géographie universelle*, t. V, p. 114.

II.

1° *Les côtes de la Norvège.* — Si la mer du Nord est admirablement appropriée comme centre de pêche, il est, parmi les rivages qui la bordent, une ligne de côtes qui semble plus particulièrement disposée en vue de ce mode de travail. Nous voulons parler du littoral de la Norvège.

Ce littoral semble préparé tout exprès pour dresser des populations à l'existence du pêcheur. Il présente une série ininterrompue de sinuosités qui constituent les fameux *fjords*, ou golfes. Un seul de ces fjords, celui de Drontheim, n'a pas moins de 30 lieues de longueur. Ce littoral, qui en ligne droite serait à peine de 1,900 kilomètres, est porté à 13,000 par les sinuosités du rivage : *c'est plus que la distance qui sépare Paris du Japon!* Il n'existe pas à la surface du globe un aussi long développement de rivage sur un espace aussi restreint.

On comprend les facilités exceptionnelles que les fjords offrent aux pêcheurs. Ils leur fournissent, d'abord, un théâtre admirablement préparé pour s'habituer aux dangers de la mer; ensuite des abris absolument sûrs en cas de tempête.

Mais ce n'est pas tout. La Norvège est entourée d'une véritable ceinture d'îles qui forment, entre elles et le continent, un vaste chenal abrité des coups de mer et des tempêtes : la pêche côtière peut donc s'y exercer dans des eaux relativement tranquilles.

Au contraire, l'intérieur du pays, formé surtout de montagnes et de plateaux, n'offre aux populations qu'un sol peu fertile et de faibles ressources.

Aussi la vie de la Norvège s'est-elle principalement concentrée le long des rivages. « La plupart des villes, en Scandinavie, se sont établies au bord de la mer, sur les rives des criques bien abritées des vents du nord et d'un accès facile aux navires (1). »

(1) É. Reclus, *Géographie universelle,* t. V, p. 155.

Voilà donc un pays obligé, par la force même des choses, de demander ses principales ressources aux productions de la mer. Ces productions sont-elles assez abondantes pour suffire aux besoins des familles?

2° *Les productions de la mer.* — Un jour, au cours d'une conversation, Le Play nous dit, avec l'expression d'un homme qui a fait une découverte : « Je viens de déterminer l'importance sociale du saumon pour les populations du nord de l'Europe. »

Voici en quels termes, il s'exprimait peu après à ce sujet : « Le saumon est probablement la production spontanée qui a le plus contribué à multiplier et à rendre stables les populations du Nord. En Norvège, par exemple, les harengs, les morues et les autres poissons de mer qui appartiennent à la surface de pêche contiguë au rivage maritime offrent, il est vrai, plus d'aliments que le saumon; mais ce dernier, considéré comme ressource alimentaire d'une population continentale, l'emporte sur tous les autres poissons. Chez une race sédentaire, le saumon est une production plus précieuse que les poissons de mer, parce qu'il remonte les cours d'eau et va se livrer lui-même au pêcheur presque dans les montagnes les plus abruptes. Il constitue une matière alimentaire beaucoup plus importante que les poissons qui habitent ces mêmes cours d'eau, parce qu'il puise dans la mer, et non dans l'eau douce, les principaux éléments de sa croissance (1). »

On sait que chaque année, au printemps, le saumon remonte le cours des fleuves jusque vers leurs sources, pour y déposer son frai. Il franchit les obstacles, barrages, rapides, etc., en repliant sa queue et en la détendant comme un ressort. Il redescend ensuite de la même manière vers la mer. Ces migrations s'accomplissent par bandes innombrables, avec un bruit particulier et une vitesse comparable à celle d'un train de chemin de fer.

Le saumon joue un tel rôle dans l'alimentation des peuples du Nord que les Norvégiens et les Suédois construisent de préfé-

(1) *Les Ouvriers européens,* t. III, p. 96-97.

rence leurs habitations près des rivières et surtout des cascades, où ce poisson vient se prendre dans des pièges ingénieux. Une seule famille récolte souvent sans effort jusqu'à 20,000 kilog. de saumon par an (1). Sans cette précieuse ressource, l'intérieur de la Norvège ne serait presque pas habité.

En dressant les populations à la pêche dans les eaux fluviales et dans les fjords, le saumon a sans doute habitué peu à peu les premiers habitants à s'aventurer d'abord le long des côtes, puis en pleine mer à la poursuite des autres poissons. Il a été, en quelque sorte, l'instituteur naturel des pêcheurs.

Après le saumon, les deux plus importantes espèces sont la morue et le hareng.

La morue occupe des flottilles entières de barques dans la mer du Nord et, en particulier, sur les côtes de la Norvège ; on la prend soit au filet soit à la ligne. Seulement sur les côtes des Lofoten et du Finmarck, plus de 8,000 bateaux montés par 35,000 hommes sont occupés à cette pêche. Dans une bonne saison, on peut capturer jusqu'à 40 millions de morues.

Tous les produits de cet animal sont utilisés : le foie donne une huile médicinale très renommée; le résidu du foie est employé comme engrais; la vessie sert à fabriquer de la colle ; la chair est desséchée et exportée ; les œufs sont un excellent appât.

Quand les morues sont abondantes, l'aisance de la population devient générale et la mortalité diminue, les abords du cap Nord se couvrent de barques, les Lapons de l'intérieur accourent vers les rivages : c'est une fête pour tous.

L'importance du hareng n'est pas moindre. On en pêche, sur la côte de Norvège, en moyenne 300 millions par an, dont le tiers est exporté en Russie. Ce poisson, séché sur place, est ensuite emmagasiné dans d'immenses entrepôts. On peut dire que toute la côte de Norvège, du nord au midi, est imprégnée de l'odeur peu agréable qui provient des séchoirs de harengs.

Les trois espèces de poissons dont nous venons de parler offrent aux pêcheurs des avantages inappréciables :

(1) Le Play, *Les Ouvriers européens,* t. III, p. 29.

Ils voyagent par bandes innombrables, et fournissent ainsi une proie abondante.

En second lieu, ils viennent périodiquement le long des côtes, dans les fjords et dans le chenal formé entre les îles et le rivage de la Norvège. Les harengs, en particulier, se réfugient dans ces parages, pour se soustraire à l'agitation des vents pendant la saison du frai, qui dure du mois de février à la fin d'avril. Cette circonstance facilite singulièrement le travail de la pêche et permet de l'effectuer avec de *petites barques montées par trois ou quatre hommes seulement*. On verra plus loin la conséquence sociale qui résulte de ce fait.

La mer du Nord fournit encore de nombreuses espèces de poissons : anchois, maquereau, merlan vert, lingue, brosme, égrefin, helbot, homard, etc., qui mériteraient une étude particulière. Signalons seulement, à part, les grands cétacés qui sont l'objet d'une pêche importante dans la région polaire. Si le saumon a été le premier initiateur du pêcheur scandinave, on peut dire que les grands cétacés ont complété son éducation maritime en l'habituant aux dangers de la haute mer et aux expéditions lointaines. C'est à la poursuite de la baleine, du phoque, du morse, etc., que les jeunes *vikings* acquirent ces habitudes aventureuses et cette puissance d'expansion qui ne le cède pas à celle des pasteurs et dont nous constaterons plus loin les effets.

III.

Le travail. — C'est une opération malaisée que de transformer un pasteur en agriculteur. Ce fait est démontré par l'observation actuelle des populations pastorales qui, à l'orient de l'Europe, sont obligées de se livrer aux premiers rudiments de la culture. Ce travail difficile et peu attrayant répugne à des familles habituées à vivre sans effort de productions spontanées. Pour opérer cette évolution, elles ont besoin d'une sorte de dressage et d'une véritable contrainte, dont la suite de ce Cours indiquera les diverses phases.

Il en est tout autrement de la transformation du pasteur en

pêcheur. Elle s'accomplit spontanément et sans effort pour deux motifs :

1° *La pêche est un travail attrayant.* — Comme l'art pastoral, la pêche est un travail de simple récolte, c'est-à-dire n'exigeant aucun effort préalable de production. Or, il est toujours agréable de récolter. La pêche offre, en outre, le genre d'intérêt que procure le jeu, les loteries, ou encore la chasse. Chaque matin, en prenant la mer, le pêcheur escompte sa chance, il voit ses filets ployant sous le poids du poisson ; cet espoir, chaque jour renouvelé, le soutient chaque jour. Il se passionne pour son métier.

2° *La pêche n'exige pas de prévoyance.* — La direction de tout travail qui nécessite une somme particulière de prévoyance n'est pas accessible à la généralité des familles, parce que l'homme n'a pas naturellement cette qualité. Pour diriger une exploitation rurale, par exemple, il faut de la prévoyance, car le sol ne livrant ses produits qu'à long terme, il est nécessaire, entre deux récoltes, de vivre de ses économies. Aussi combien de paysans sont dévorés par l'hypothèque et par l'usure !

Dans la pêche, au contraire, comme dans l'art pastoral, la prévoyance n'est pas nécessaire ; on peut même y être impunément imprévoyant, c'est d'ailleurs le cas de la plupart des populations de pêcheurs. Cela tient à la nature du travail : *la mer livre chaque jour des produits que l'on peut consommer immédiatement.* La pêche est donc accessible à la généralité des hommes. Chacun porte en soi les aptitudes essentielles du pêcheur.

Il résulte de ce double fait, que les pasteurs, dès leur apparition sur les rivages poissonneux de la mer du Nord, ont pu aisément et rapidement se transformer en pêcheurs.

C'est d'ailleurs ce qui est arrivé. Bien que Tacite nous donne peu de renseignements sur la partie septentrionale de l'Europe, il constate cependant qu'il existait déjà sur ces côtes des populations « aussi puissantes *par leurs flottes* que par leurs armes et leurs guerriers (1) ». Il trace même une rapide description des *barques* dont elles se servaient.

(1) *Mœurs des Germains,* XLIV.

Telle est la lointaine origine de ces fameux Scandinaves qui se donnaient le nom bien mérité de « rois de la mer ». On verra que ces rois de la mer ont exercé sur la constitution sociale, et en particulier sur la culture du nord de l'Europe, une action aussi considérable que les pasteurs des steppes asiatiques sur les pays de l'Orient.

Il nous faut examiner maintenant les conséquences sociales de cette transformation du pasteur en pêcheur, dans le milieu que nous venons de décrire.

1° *Séparation de la famille par ménages.* — Nous l'avons constaté, par suite de la tranquillité de la mer et de la possibilité de prendre le poisson sans s'éloigner des côtes, la pêche s'effectue en Norvège sur de *petites barques.*

Les barques n'ont, en général, que 8 à 9 mètres de longueur, 3 mètres de largeur, 1 mètre de profondeur. Elles ne comportent qu'un seul mât supportant une voile à livarde, un foc et un clinfoc, ou même une simple voile carrée en forme de bannière; d'une construction très légère, elles peuvent marcher à l'aviron aussi bien qu'à la voile. *Deux ou trois hommes suffisent pour les manœuvrer.* Ajoutons que ces barques ne sont même pas pontées (1). C'est là un détail caractéristique, car il nous montre avec quelle simplicité de moyens on peut se livrer à la pêche, dans ces parages. Les pêcheurs de nos côtes françaises n'oseraient pas affronter dans de pareilles conditions les flots de l'Océan et de la Méditerranée.

Cette simple description de barque a une importance capitale au point de vue social : elle détermine l'évolution du type de la famille.

De même que les conditions d'existence et de travail constituent, dans la steppe, la famille patriarcale, de même, ici, les dimensions étroitement limitées de l'atelier de travail, c'est-à-dire de la barque, exigent une forme plus réduite de famille.

(1) Dans son remarquable ouvrage : *Le royaume de Norvège et le peuple norvégien*, le Dr Broch donne d'intéressants détails sur la construction de ces barques. Nous y renvoyons nos lecteurs.

Représentons-nous une famille patriarcale obligée de se livrer à la pêche; supposons-la composée de cinq ménages comprenant chacun trois hommes : le père et deux fils, en tout quinze hommes valides. Une seule barque ne peut les contenir tous. Les voilà donc dans la nécessité de se séparer. Naturellement, cette séparation s'effectuera par ménages, les fils suivront leur père. Autant de barques, autant de ménages.

De là un premier fractionnement dans la famille *en ce qui concerne le travail.* En effet, par suite de l'isolement au milieu de la mer, il faut à la tête de chaque barque un chef spécial complètement indépendant, n'ayant à prendre conseil que de lui-même. Voilà donc dans la même famille *autant de chefs de métiers qu'il y a de barques.*

Par une conséquence étroite et naturelle, la division de l'atelier de travail va amener un fractionnement correspondant dans l'autorité qui préside à la famille : chaque chef de métier ou de barque tend à devenir chef de famille. Il suffit à nourrir cette dernière, il entend suffire à la diriger; l'autorité qu'il exerce sur la barque, il ne la déposera pas en passant le seuil de son foyer. D'ailleurs ce foyer n'étant plus isolément nécessaire, comme dans la steppe, peut se suffire avec un nombre restreint de personnes; la famille va donc se fractionner au foyer comme elle s'est fractionnée à la barque et, par le fait, la grande communauté patriarcale, partout battue en brèche, se trouve dissoute partout.

2° *Séparation de l'atelier et du foyer.* — Le Play définit ainsi l'*atelier de travail* : « Le lieu où s'exécutent les opérations caractéristiques de chaque profession usuelle ou libérale (1). » L'atelier du paysan, c'est le domaine qu'il cultive ; celui de l'avocat, c'est son cabinet; celui du pêcheur, c'est la barque.

Nous avons vu que, chez le pasteur, l'atelier et le foyer se trouvaient nécessairement réunis : les tentes suivent le troupeau de pâturage en pâturage. Le groupement des membres de la fa-

(1) *Les Ouvriers européens,* t. I, l. III. Les 300 mots constitutifs du langage propre à la science sociale.

mille est donc aussi complet que possible; il n'y a pas de séparation entre ceux qui se livrent au travail et ceux qui restent au foyer.

Il n'en est plus de même chez le pêcheur : il doit absolument s'éloigner de la maison, souvent pendant des journées entières. La séparation est bien complète entre l'atelier et le foyer.

La conséquence de ce fait est considérable : l'activité de la famille va s'exercer dans *deux domaines distincts;* il faudra à chacun d'eux une direction spéciale : au père la direction du travail, à la mère, celle du foyer. C'est un démembrement de l'autorité du patriarche, un développement de l'autorité de la femme. Comparez à ce point de vue l'Orient et l'Occident.

3° *Séparation entre les hommes et les femmes.* — L'art pastoral exige le travail simultané des hommes et des femmes. Les premiers empêchent les animaux de s'écarter, les poursuivent lorsqu'ils s'éloignent; les femmes doivent traire chaque jour les juments et les vaches; les uns et les autres se trouvent donc constamment réunis.

Le travail du pêcheur exige, au contraire, une séparation complète. Les hommes seuls peuvent se livrer à la pêche; les femmes doivent rester au foyer avec les enfants pendant la plus grande partie de la journée; leurs occupations sont absolument distinctes et ne s'exercent plus sur le même théâtre.

Cette troisième séparation achève de délimiter rigoureusement les attributions du père et de la mère. Le rôle de la mère grandit avec son initiative et sa responsabilité.

La nature du travail détermine donc chez les pêcheurs une triple séparation. Ce fait a pour résultat : 1° de briser la puissante agglomération de la famille patriarcale; 2° de distribuer l'autorité sur autant de têtes qu'il y a de chefs de ménages; 3°, dans chaque ménage, de délimiter plus exactement les attributions du père et de la mère.

Mais si l'*autorité* du chef de famille se trouve restreinte en *étendue*, elle ne l'est pas essentiellement en *puissance*. Sur sa

barque, le père exerce vis-à-vis de ses fils l'ascendant incontesté qui naît de l'isolement, du danger permanent, de l'expérience que les avantages de la jeunesse ne peuvent remplacer. C'est ce fait qui maintient si énergiquement, dans toutes les marines du monde, un remarquable esprit de discipline et d'obéissance.

En somme, la famille se démembre, par suite du mode de travail, mais l'autorité paternelle ne faiblit pas.

IV.

La propriété. — La mer, comme la steppe, résiste à l'appropriation, parce qu'elle n'exige également aucun travail *préalable.* Nouvelle confirmation de cette vérité déjà énoncée : la propriété est le résultat du travail.

Le pêcheur a donc, ainsi que le pasteur, la libre jouissance de ressources abondantes et presque indéfinies. Ces ressources persistent malgré son imprévoyance et lui donnent la sécurité de ses moyens d'existence : il récolte sans avoir eu besoin de semer.

Mais si le vaste domaine du pêcheur reste sous le régime de la communauté, il n'en est pas de même de son foyer. Ce dernier n'est plus indéfiniment extensible : c'est une maison fixe, souvent contiguë à d'autres habitations; d'ailleurs la famille a été réduite à un seul ménage par les nécessités de la pêche. La propriété du foyer tend à devenir *familiale,* comme celle de la barque dont elle est inséparable. Une barque et une maison sont également nécessaires au pêcheur ; elles ne peuvent être possédées que par un seul ménage et par le même ménage.

Ainsi se développe, sur un point particulier, le sentiment de la propriété étouffé par la communauté patriarcale. L'homme sent grandir sa responsabilité ; il doit compter davantage sur lui-même et moins sur les autres; il fait apprentissage de propriétaire.

Ce n'est pas un apprentissage aisé, il y faut des qualités spéciales et peu communes. Voyez les paysans russes et hongrois : ils ont été récemment affranchis, en masse ; on les a proclamés, par décrets, propriétaires d'une portion du domaine qu'ils culti-

vaient auparavant comme serfs. Qu'est-il arrivé ? Se trouvant propriétaires avant d'avoir acquis les qualités nécessaires à ce rôle, ils sont devenus la proie des usuriers. Une grande partie de la Hongrie est actuellement en gage entre les mains des juifs. Le développement de l'anti-sémitisme en Orient n'a pas d'autre origine.

L'apprentissage de la propriété est singulièrement facilité pour les pêcheurs. Ils ne peuvent ni vendre ni hypothéquer la mer, puisqu'elle demeure indivise. Leurs moyens d'existence sont donc assurés, en dépit même de leur imprévoyance. Ils ne sont pleinement propriétaires que de leur maison et de leur barque. Or il ne faut pas une bien grande somme de prévoyance pour conserver une propriété dont, *chaque jour*, on sent la nécessité impérieuse et qui n'exige d'ailleurs *aucune mise de fonds*. Un pêcheur qui vend sa maison se trouve le *soir même* sans abri : la conséquence est trop *immédiate* pour qu'il ne la voie pas. De même, s'il vend sa barque, il est *immédiatement* exposé à mourir de faim.

De là cette conclusion : La plupart des hommes sont susceptibles de posséder leur foyer, mais ils ne le sont pas de posséder un domaine, une propriété qui exige un travail peu attrayant et une mise de fonds.

Voilà pourquoi la pêche est, de tous les modes de travail, le plus capable de donner à une race d'hommes les premières aptitudes qu'exige la propriété.

La famille. — De tout ce que nous avons dit précédemment il résulte que la famille patriarcale ne peut maintenir son groupement ; elle est obligée de se fractionner, afin de s'adapter aux dimensions de la barque (1).

Cette transformation aboutit au type que la science sociale appelle *la famille-souche.*

La famille-souche, qui couvre aujourd'hui de ses rameaux les États scandinaves, l'Allemagne, la Hollande, l'Angleterre, etc., était

(1) Il s'agit ici de la *petite* barque dont la description a été donnée plus haut et qui est le moule constitutif du type de famille des pêcheurs du Nord.

déjà constituée sur les rivages de la mer du Nord à l'époque où cette région fait son apparition dans l'histoire.

« Chez les Danois et les Scandinaves, dit César Cantù, les pères transmettaient leurs propriétés à *leurs fils aînés*. Les cadets, repoussés de la maison paternelle, cherchaient sur la mer leurs moyens d'existence et la liberté... D'après une coutume, tous les cinq ans les enfants mâles furent obligés de s'exiler dans chaque famille, à l'exception de l'aîné (1). »

« Chaque printemps, dit un autre historien, les Scandinaves sacrifiaient aux dieux pour qu'ils favorisassent les expéditions que la jeunesse allait entreprendre pendant l'été. Chaque père alors obligeait tous ses fils à abandonner la maison paternelle. *Il n'y avait d'exception que pour celui qui devait être son héritier*. Tous les autres étaient dans l'obligation d'aller s'assurer, par la force de leurs bras, un établissement en pays étranger, ou, du moins, d'aller s'enrichir par le pillage (2). »

Ces textes nous révèlent un type de famille bien différent de celui des pasteurs. Ce n'est plus cette vaste communauté patriarcale où tous les enfants peuvent s'établir au foyer paternel ; *la famille est réduite aux parents et à un seul ménage, celui de l'héritier choisi par le père.*

La même organisation de famille subsiste encore de nos jours ; le temps a passé sur elle sans la modifier. Des rivages maritimes, elle a gagné l'intérieur du pays, à mesure que des émigrants de pêcheurs côtiers constituaient des domaines ruraux. Elle est ainsi devenue le type général de toute la région du nord de l'Europe.

« Le peuplement de la Norvège, dit un ancien ministre de ce pays, a eu lieu par des *familles isolées*, qui s'établissaient chacune à part et qui demeuraient dispersées dans des *gardes*, propriétés et fermes très distantes les unes des autres, dont chacune appartenait exclusivement à une *seule famille* (3). » Pour compléter sa pensée, l'auteur ajoute que le régime des communautés de familles n'a jamais existé en Norvège.

(1) *Histoire universelle*, t. IX, p. 57, 62.
(2) P. Le Bas, *Suède et Norvège* (dans l'*Univers pittoresque*).
(3) Broch, *Le royaume de Norvège et le peuple norvégien*, p. 205.

La transmission de la propriété à l'un des enfants est garantie en Norvège par deux coutumes qui remontent à la plus haute antiquité. Elles sont appelées *Aasaedesret* et *Odelsret.* Le fils héritier a le droit de se faire attribuer la propriété foncière complète, ou bien, si celle-ci se compose de plusieurs fermes, la ferme principale. Quoiqu'une loi de succession récente autorise l'égalité des partages, la coutume a maintenu, en fait, la transmission intégrale du domaine paternel à l'un des enfants.

On peut résumer en quelques mots les conséquences produites par la famille-souche chez les pêcheurs.

1° *L'autorité paternelle est restreinte à sa fonction essentielle qui est uvernement de la famille.*

Dans la steppe, le patriarche tient sous sa main presque toutes les fonctions sociales, par suite de l'isolement de la vie nomade et des longs loisirs que donne l'art pastoral. Il n'y a pas d'autorité régulière au-dessus de la sienne.

Il n'en est pas de même pour le pêcheur : les foyers sont rapprochés et fixes ; ce contact journalier entre familles soumises à des chefs différents donne naissance à des conflits qui ne peuvent être tranchés que par des autorités distinctes de celle du père. Ces dernières se trouvent nécessairement investies d'une partie des fonctions exercées dans la steppe par le patriarche ; par exemple : la justice, la police, les pouvoirs publics en général.

D'autre part, le travail quotidien de la pêche absorbe presque tout le temps du père de famille, et le tient éloigné des siens pendant une grande partie de la journée. Il n'a donc plus les loisirs nécessaires pour diriger lui-même l'éducation et l'instruction de ses enfants ; il doit se décharger de ce soin sur des *auxiliaires* spéciaux : ainsi se développent les fonctions du clergé et de l'instituteur, qui s'augmentent de ce qu'est obligée de laisser l'action paternelle.

Mais, quoique démembrée, cette autorité demeure forte dans le cercle des attributions qui lui restent, c'est-à-dire *dans le gouvernement intérieur de la famille.* Ce fait provient de deux causes : en premier lieu, du genre de travail, qui développe, ainsi qu'on l'a vu, l'esprit d'obéissance chez les enfants; en second lieu, de la

faculté qu'a le père de choisir et de désigner son héritier, celui qui doit posséder la barque et le foyer. A celui-là il peut transmettre pleinement les traditions qu'il a lui-même reçues de ses ancêtres.

2° *La stabilité de la famille est assurée.*

Nous touchons ici à un des problèmes fondamentaux qu'ont à résoudre les sociétés humaines. On peut le formuler dans les termes suivants : *Entreprendre une œuvre durable avec des éléments essentiellement périssables.* Tel est bien le problème qui se pose devant chaque famille.

Voici un paysan : à force de travail, de prévoyance, d'épargne, il a constitué un petit domaine sur lequel il vit avec ses enfants. Il meurt. C'est la crise inévitable qui peut compromettre l'œuvre laborieuse de toute sa vie. Si le domaine est vendu ou partagé, ou bien si les enfants n'ont pas été étroitement formés aux idées, aux habitudes, aux traditions exigées par ce genre spécial de travail, la continuation de l'œuvre est menacée.

Dans la famille patriarcale du pasteur, le problème est résolu par le régime même de la communauté. La communauté survit à la mort de son chef; elle se continue naturellement de générations en générations, dans ce foyer où chacun est assuré de trouver une place. On observe le même phénomène, par exemple, dans nos sociétés par actions, ou dans les communautés religieuses. En outre, dans la famille patriarcale, la puissance extraordinaire de l'esprit de tradition imprime de bonne heure aux enfants les idées et les habitudes des parents. La perpétuité de l'œuvre est ainsi assurée dans l'immobile Orient.

La famille-souche du pêcheur arrive au même résultat, mais au moyen d'un mécanisme différent. C'est par un *seul enfant* choisi entre tous que l'avenir se relie au passé.

La famille patriarcale est un arbre séculaire dont tous les rameaux demeurent attachés au tronc; dans la famille-souche, les rameaux, sauf un seul, sont successivement coupés pour être replantés ailleurs. Dans les deux cas, il n'y a pas solution de continuité : la forêt subsiste à l'état de futaie; l'aménagement seul est différent.

On se ferait une idée inexacte de la famille-souche, si l'on pensait qu'elle favorise habituellement l'héritier aux dépens des autres enfants. S'il en était ainsi, ce régime ne se serait pas longtemps perpétué; il ne persisterait pas de nos jours encore chez les nations les plus puissantes de l'Occident.

Nous interrogions à ce sujet un paysan basque dans les environs de Mauléon. Il était l'aîné de six enfants et avait refusé d'accepter la situation d'héritier du foyer et du domaine. « C'est que, nous dit-il, c'est une lourde charge. Il faut élever ses frères et sœurs plus jeunes, les aider à s'établir en leur payant des soultes; il faut, en outre, nourrir, entretenir les vieux parents, recevoir toute la famille les jours de fêtes solennelles et d'anniversaires; garder au foyer les frères et sœurs célibataires; recueillir, au moins momentanément, ceux qui n'ont pas réussi dans leurs établissements au dehors. Toutes les économies y passent.

« Dégagé de toutes ces charges, poursuivit notre interlocuteur, j'ai pu, avec la somme qui m'a été attribuée et avec mes économies, acheter une maison et un champ. Je suis libre de tout engagement et dès aujourd'hui je puis travailler pour mes enfants. »

Tel est, dans ses traits généraux, le fonctionnement de cette famille-souche dont nous observons le type le plus pur dans la région du nord de l'Europe.

3° *L'esprit de tradition s'associe à l'esprit de nouveauté.*

Tandis que l'esprit de tradition, poussé même jusqu'à la routine, domine presque exclusivement dans la famille patriarcale, la famille-souche laisse une part d'influence à l'esprit de nouveauté. On s'explique facilement ce fait.

L'héritier, choisi par le père, élevé sous ses yeux, dressé par lui à la profession qu'il doit continuer, attaché indissolublement au foyer et au travail des ancêtres, s'assimile les idées et les coutumes de la famille; il les incarne. *Il est la tradition.*

Au contraire, les autres enfants, obligés de tourner leurs regards vers le dehors, détachés de bonne heure de la souche commune, mis en demeure de se créer eux-mêmes une situation, sont portés aux initiatives hardies, à l'esprit d'entreprise si fortement comprimé par la communauté patriarcale; ils ne s'appuient sur le

passé que pour mieux s'élancer vers l'avenir. *Ils sont la nouveauté.*

Et telle est bien l'explication du double caractère que présentent les races scandinaves et anglo-saxonnes. Elles sont à la fois attachées aux vieilles coutumes et aux vieilles mœurs et portées aux entreprises extérieures, à toutes les innovations qui développent et transforment sous nos yeux le commerce et l'industrie.

Un pareil type de famille est particulièrement résistant ; il s'adapte aux situations les plus diverses, parce qu'il développe, mais en les équilibrant, deux tendances également utiles, *l'esprit de tradition et l'esprit de nouveauté.*

V.

Les pouvoirs publics. — La famille-souche, en réduisant l'autorité paternelle à sa fonction *essentielle*, le gouvernement intérieur de la famille, a pour résultat, ainsi que nous l'avons dit, de constituer les divers rouages des pouvoirs publics.

En cela, elle diffère essentiellement de la famille patriarcale, qui, par sa constitution même, entrave le développement de tous les organismes extérieurs.

Nous touchons ici à une conséquence très importante, dont la science sociale a, seule, révélé la cause. Nous voulons parler de l'impuissance des sociétés patriarcales à administrer les peuples sédentaires sur lesquels elles ont étendu leur puissance.

Tel est le caractère que présentent la domination d'Attila, de Gengis-Khan, de Tamerlan. Ces conquérants n'ont pu ni organiser ni administrer les populations conquises ; ils ont passé comme un ouragan, presque sans laisser de traces.

Les Turcs, qui ont cependant réussi à se fixer en Europe, n'ont guère été plus heureux. Leur administration se borne presque à recouvrer l'impôt, et par quels procédés rudimentaires et douloureux ! Ils tirent des habitants le minimum d'argent avec le maximum de douleurs, tandis qu'avec nos sytèmes perfectionnés nous recouvrons le maximum d'impôt avec le minimum de souffrance. Les efforts des puissances occidentales pour faire entrer la Turquie

dans nos voies administratives ont échoué. Les vieilles traditions patriarcales, qui laissent à la famille le soin de pourvoir à la police, à la justice, etc., opposent à toute initiation de ce genre une résistance énergique. Aussi, malgré l'ancienneté de leur établissement, a-t-on coutume de dire que les Turcs sont seulement *campés* en Europe : ils y sont presque à l'état nomade ; ils n'ont pas poussé de racines dans le sol ; ils se sont simplement superposés aux populations qu'ils dominent, sans se les assimiler.

La Chine nous présente un phénomène analogue : les Tartares Mandchoux règnent plutôt qu'ils ne gouvernent. Ce vaste pays est principalement administré par les chefs de famille. « Dans la famille, disait récemment le général Tcheng-ki-Tong, c'est le père qui a l'autorité ; dans la ville, il y a un certain nombre de délégués *qui ont été élus par les familles*, et ces délégués ont à leur tête un personnage officiel. Voilà toute la théorie de notre gouvernement. Le peuple chinois possède la liberté de se juger lui-même. *Il n'y a pas de magistrature spéciale et l'État n'intervient dans les causes à juger que lorsqu'il est appelé.* »

Au contraire, les émigrants de familles-souches ont généralement réussi à s'assimiler et à administrer les populations conquises parce que, avec les principes et les traditions de l'autorité, ils apportaient les habitudes d'un gouvernement plus compliqué.

L'administration du fameux Rollon, un des chefs norvégiens bannis par Harold Haarfager, en 875, est devenue presque légendaire. Il donna à la Normandie un gouvernement équitable et pacifique, organisa la justice, assura la sécurité publique, au point, disent les Chroniques, que des bracelets d'or abandonnés au milieu des bois étaient respectés.

L'exemple de la Russie est encore plus caractéristique, parce qu'on y observe, sur le même sol, l'action très différente de la famille patriarcale des pasteurs et de la famille-souche des pêcheurs.

On sait que la Russie a été originairement peuplée par des pasteurs. « La famille slave, dit un historien de ce pays, était fondée sur le principe *patriarcal*. Le père en était le *chef absolu*. Après

sa mort, le pouvoir passait *au plus âgé* des membres qui la composaient, *d'abord aux frères du défunt* (1).

Sur un pareil fondement, la Russie ne peut constituer un gouvernement régulier. « En cas de péril, les *volosts* d'une même peuplade (réunion de chefs de famille), pouvaient se confédérer sous un chef *temporaire*, mais *ils se refusaient à constituer au-dessus d'eux une autorité commune et permanente.* L'idée de *l'unité* d'une peuplade et, à plus forte raison celle de l'unité de la nation russe, était absolument *étrangère* à cette race : *l'idée de gouvernement et d'État devait être importée du dehors* (2). »

D'où cette idée va-t-elle être importée ? Ce ne sera assurément pas de l'Asie qui ne donne guère naissance qu'à des familles patriarcales. Interrogeons le même historien, dont le témoignage est d'autant plus intéressant qu'il se borne à constater les faits, sans en démêler la cause.

« Les Slaves de l'Ilmen, épuisés par leurs divisions, se décidèrent à appeler à eux les *Varègues.* « Cherchons, se dirent-ils, un prince qui nous *gouverne* et nous parle selon la justice. » Alors, continue Nestor (3), « les Tchoudes, les Slaves (Novgorod), les Krivitches et d'autres peuples réunis dirent aux princes de la Varégie : Notre pays est grand et tout y est en abondance, *mais l'ordre et la justice y manquent; venez en prendre possession et nous gouverner* (4). »

Habemus confitentem reum. Nous avons le témoignage même des intéressés; ils s'avouent impuissants à constituer un gouvernement, dès qu'il devient nécessaire de substituer à la société rudimentaire de la steppe une société sédentaire plus compliquée. Ils appellent à leur secours des chefs issus d'un autre type social : ils s'adressent aux Varègues.

Qu'était-ce donc que ces Varègues ?

Trois opinions sont en présence, mais toutes s'accordent sur

(1) Rambaud, *Histoire de la Russie,* p. 34.
(2) Id., *ib.,* p. 36.
(3) Nestor est le plus ancien historien de la Russie. Né en 1056, mort en 1106, il était moine de Kiev. Son ouvrage principal est une chronique qui va de 862 à 1106. C'est la source la plus précieuse de l'histoire primitive des Slaves.
(4) Rambaud, *ib.*, p. 38.

un point qui est le seul important pour nous : *les Varègues sont d'origine scandinave.*

« On est en droit, dit M. Rambaud, d'assimiler ces hommes du Nord aux *rois de mer*, aux *Northmans* ou *Vikings* si célèbres en Occident dans la décadence carolingienne. Les princes russes que nous trouvons dans les anciennes miniatures sont vêtus et armés comme les chefs normands que nous voyons représentés sur la tapisserie de la reine Mathilde à Bayeux... *C'est à l'arrivée des Varègues en Slavie que commence véritablement l'histoire de la Russie* (1). »

Nous n'avons pas à faire ici l'historique de l'arrivée en Russie des trois frères Varègues, aux noms purement scandinaves, Rourik, Sinéous et Trouvor, accompagnés de leurs bandes guerrières. Constatons seulement, avec notre auteur, que, « dans l'*anarchie* slave, ils apportaient cet élément de force guerrière et *disciplinée sans laquelle il n'y a pas d'État*. Ils imposèrent aux indigènes le degré de contrainte nécessaire *pour les arracher à l'isolement et à la dispersion en gorodichtché et en volost* (2). »

Ces fils de pêcheurs apportaient, en outre, le trait caractéristique de la famille-souche, la transmission du foyer et de l'atelier à un seul enfant. Cette tradition a longtemps persisté en Russie dans la noblesse, tandis que le régime de la famille patriarcale continue encore à régir la classe des paysans. On pourrait définir ce pays : Une société de familles patriarcales gouvernée par des familles-souches. C'est parce que cette superposition de familles-souches n'a eu lieu ni en Turquie, ni en Chine, que les rouages des pouvoirs publics n'ont pu s'y développer au même degré.

La constitution d'une hiérarchie sociale et d'une administration publique est une œuvre *difficile*. Il a fallu trois *contraintes* successives pour y plier la Russie : au neuvième siècle, le Scandinave Rurik crée des seigneurs ; au seizième siècle, Boris Godounof établit le servage, afin de fixer au sol les populations encore

(1) Rambaud, *Histoire de la Russie*, p. 40, 41, 45.
(2) Id., *ib.*, p. 42.

à demi nomades; enfin, au dix-septième siècle, Pierre le Grand institue une véritable organisation publique *dont il a dû aller chercher le modèle en Occident.*

On voit par ce simple aperçu combien la science sociale éclaire et renouvelle l'histoire.

En somme, on peut comparer les sociétés patriarcales aux espèces animales classées dans l'embranchement des mollusques, c'est-à-dire des animaux à corps mou, sans articulations, ni vertèbres; au contraire, les sociétés à familles-souches, dont l'organisme est plus développé, peuvent être assimilées à l'embranchement des vertébrés, ou des articulés.

VI.

Puissance d'expansion des pêcheurs. — Mais il est un point par lequel les pêcheurs se rapprochent des pasteurs. Comme eux, ils sont doués d'une puissance particulière d'expansion; comme eux, ils ont envahi le monde et y ont établi leurs essaims. Ils ont donc exercé une influence bien au delà des étroits rivages qui leur ont donné naissance.

C'est au cinquième siècle que les pêcheurs constitués sur les rivages de la mer du Nord effectuèrent leurs premières migrations historiques.

« A cette époque, dit Le Play, les Romains, attaqués de toutes parts sur les frontières de leur vaste empire, durent concentrer les légions sur les principales provinces de leur domination; et ils furent forcés d'évacuer la Grande-Bretagne, dont ils occupaient, depuis près de quatre siècles, les régions méridionales. Le bruit de cette retraite eut un grand retentissement et il imprima un ébranlement général aux esprits, sur tous les rivages de la mer du Nord, notamment au midi de cette mer, chez les Saxons et les Frisons (1). »

Ces populations atteignaient alors un degré élevé d'agglomé-

(1) *Les Ouvriers européens,* t. III, p. x.

ration. Elles avaient déjà peuplé de leurs essaims les territoires contigus de l'intérieur et donné naissance à ces admirables familles-souches de la plaine saxonne, qui se sont conservées jusqu'à nos jours dans les mêmes lieux. Le Play a pu les observer et les décrire (1).

Les familles furent donc amenées à chercher au dehors de nouveaux territoires et à employer à cet effet le matériel de la pêche maritime. « Elles équipèrent, dit encore Le Play, de petites flottes avec le concours des principales maisons-souches de la plaine saxonne, et chaque printemps ces flottes allaient conquérir, sous des climats plus doux, ou sur des rivages plus riches, des terres ou du butin. La retraite des Romains donna pour but à ces expéditions la conquête de l'Angleterre, et l'émigration saxonne, de périodique qu'elle était, devint définitive. Après les Frisons et les Saxons, les autres races du Nord, les Angles, les Jutes et les Danois, furent amenés à entrer dans ce mouvement. Pendant quatre siècles, ces conquérants, recrutés par les émigrations précédentes de leurs pays d'origine, firent pénétrer, à l'ouest depuis la Manche jusqu'à la Clyde et à l'est dans les golfes de la Baltique, les institutions dérivées de la famille-souche. Les diverses races se superposèrent parfois sur les rivages conquis; mais les idées et les mœurs provenaient partout du même principe. La constitution sociale de l'Angleterre prit donc l'uniformité qui apparaît encore avec évidence, malgré les transformations survenues dans la nature des lieux et dans les moyens de subsistance (2). »

Il nous suffit de rappeler l'établissement des Normands en France et leurs nombreuses expéditions le long des fleuves de la Gaule et presque sous les murs de Paris. Les dernières années de Charlemagne furent attristées par la crainte des pirates normands, de ces hommes qui cheminaient sur la *route des cygnes*, comme disent leurs poésies nationales.

« Tantôt ils côtoyaient la terre et guettaient leur ennemi dans les détroits, les baies et les petits mouillages, ce qui leur fit

(1) Voir *les Ouvriers européens*, t. III, ch. III et IV.
(2) *Les Ouvriers européens, ib.*, p. XI, XII.

donner le nom de *Vikings* ou *enfants des anses;* tantôt ils se lançaient à sa poursuite à travers l'Océan... Ils se riaient des vents et des flots : « La force de la tempête, chantaient-ils, aide le bras de « nos rameurs, l'ouragan est à notre service, il nous jette où nous « voulons aller (1). »

« Les enfants de la Scandinavie, dit Élisée Reclus, les Goths, les Normands, les Varègues, ont laissé une trace profonde dans l'histoire comme navigateurs et *conquérants* (2). »

La puissance d'expansion des pêcheurs est due à deux causes : Citons, en premier lieu, la possession d'un moyen facile de transport. La barque est pour le pêcheur ce que le cheval est pour le pasteur. Elle présente même plusieurs avantages qui lui sont propres : elle n'exige pas les mêmes frais d'entretien que le cheval; elle parcourt une partie du globe interdite à celui-ci, la mer; elle peut en outre pénétrer jusqu'au centre des continents au moyen des fleuves; enfin, elle transporte un personnel plus nombreux.

La seconde cause est la constitution de la famille-souche.

Ce type développe l'émigration plus régulièrement que la famille patriarcale. Dans cette dernière, l'essaimage n'a lieu qu'à de longs intervalles et seulement lorsque l'étendue de la steppe n'est plus en proportion avec le nombre des ménages; la séparation est un accident. Dans la famille-souche, au contraire, c'est un phénomène en quelque sorte normal, presque annuel : tous les jeunes gens, à l'exception de l'héritier, sont obligés d'aller chercher un établissement au dehors. L'émigration a le caractère d'une institution.

Il ne faut pas chercher ailleurs le secret de la singulière puisasance d'expansion et de colonisation que possèdent encore aujourd'hui les peuples à familles-souches de la région du Nord : les États scandinaves, l'Allemagne, l'Angleterre. Les émigrants de ces races couvrent le monde de leurs établissements ; ils prennent possession du Far-West, de l'Inde, de l'Australie, de la Nouvelle-

(1) Augustin Thierry, *Hist. de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, t. I, l. I.

(2) *Géographie universelle*, t. V, p. 56.

Zélande, etc. Ils constituent ce que Le Play appelle l'*émigration riche*, parce qu'elle s'effectue dans les meilleures conditions de succès. Fortement appuyés sur la famille d'où ils sortent, habitués dès l'enfance à l'idée que l'on ne doit compter que sur soi-même, encouragés par tous les exemples qu'ils voient autour d'eux, dressés à l'obéissance et au travail par une forte autorité, ces émigrants comprennent, non pas le rebut, mais la partie la plus saine, la plus énergique de la nation.

M. Taine a décrit très exactement ce type : « L'Anglais, dit-il, ne voit rien de mieux qu'être confié de bonne heure à *lui-même;* épouser une femme sans fortune, avoir beaucoup d'enfants, beaucoup travailler pour suffire à toutes les charges qu'il s'impose avec joie, dépenser son revenu, mettre les enfants dans la nécessité de travailler de même, en un mot, considérer la vie comme une lutte perpétuelle (1). »

On voit combien nous sommes loin du jeune homme élevé au sein d'une famille patriarcale et habitué à compter sur les ressources de la communauté qui doit le protéger et le soutenir pendant toute la vie. De là, l'apathique indolence de l'Oriental et, au contraire, l'énergique activité du Scandinave et de l'Anglo-Saxon. Et ces deux phénomènes, dont les effets sont si considérables, n'ont pas d'autre cause qu'une simple différence dans le régime des successions !

Il nous reste à signaler un trait particulier.

Lorsqu'une communauté patriarcale *essaime*, le patriarche choisit un ancien, généralement un de ses frères, et le place à la tête des émigrants. Ceux-ci comprennent des ménages entiers, femmes, enfants, vieillards. C'est un simple *dédoublement* dont les deux parties, celle qui part et celle qui reste, sont essentiellement semblables. C'étaient des familles entières que traînaient à leur suite les Attila, les Gengis-Khan, les Tamerlan.

Il en est tout autrement chez les pêcheurs à famille-souche. L'émigration est exclusivement composée de *jeunes gens;* c'est à

(1) *Notes sur l'Angleterre.*

eux seuls à se créer un établissement; ce sont eux qui émigrent. Le départ s'effectue, en outre, par groupes relativement peu nombreux, parce qu'ils sont débarrassés de la masse des femmes, des enfants et des vieillards, qui font ressembler les invasions de pasteurs au déplacement de peuples entiers.

« Les expéditions des Vikinger, dit le Dr Broch, s'écartaient essentiellement des *anciennes migrations* (celles des pasteurs), en ce qu'elles étaient maritimes et *exclusivement composées de guerriers*. Il n'en était pas de ces incursions comme des migrations où des peuples tout entiers avec leurs femmes et leurs enfants se transportaient dans de nouveaux pays; les *Vikinger formaient des bandes proportionnellement peu nombreuses*. Tout le reste du peuple scandinave gardait tranquillement ses anciers foyers, où les Vikinger en expédition revenaient d'abord toujours, et plus tard encore souvent (1). »

« Hastings, dit César Cantù, était le plus redoutable des rois de mer; au bruit de sa valeur impétueuse accourut de la Scandinavie *une bouillante jeunesse,* qui le mit en état d'équiper la flotte la plus formidable que ce peuple eût encore armée (2). »

En somme : *émigration par groupes relativement peu nombreux et exclusivement composés de jeunes hommes.*

Ce fait a eu pour conséquence d'obliger les envahisseurs à se fondre dans la population vaincue. Leur petit nombre les empêchait d'y créer une caste; d'autre part, n'ayant pas amené de femmes avec eux, ils ne pouvaient former une famille qu'en épousant des jeunes filles du pays.

Voilà comment, tandis que les émigrants de familles patriarcales restent, comme en Turquie, comme en Chine, superposés à la population vaincue sans se fondre avec elle, les émigrants de familles-souches de pêcheurs y sont rapidement absorbés. Ils en font bientôt partie intégrante et peuvent agir directement sur elle, non pas comme étrangers, ce qui les rendrait suspects, mais comme concitoyens, comme chefs de famille.

(1) *Le royaume de Norvège et le peuple norvégien,* p. 207, 208.
(2) *Hist. universelle,* t. IX, p. 83.

L'histoire nous fournit de nombreux exemples de ce fait. Peu d'années après leur établissement en Normandie, les Scandinaves étaient fondus dans la population et il aurait été impossible de les expulser tant ils y avaient jeté des racines profondes. « Les Normands, dit Cantù, n'étaient qu'un *petit nombre de guerriers, sans femmes. Ils épousèrent les filles des vaincus et leurs enfants apprirent la langue maternelle* (1). » Rollon épousa Gisèle, la fille de Charles le Simple.

Tel est le secret de l'influence qu'ont exercé sur les populations conquises les émigrants des familles-souches du Nord. Ils les transformèrent en se mêlant à elles; ils leurs transmirent leurs coutumes, en particulier leur organisation de famille et leurs aptitudes au gouvernement.

Les peuples modernes ont été constitués par l'influence des émigrants de pêcheurs côtiers. Si l'occident de l'Europe a eu un développement social différent de celui de l'orient, c'est à eux qu'il le doit. Et ce grand effet a pour cause première la constitution géographique des rivages de la mer du Nord; ces rivages ont été, après les steppes asiatiques, la plus importante fabrique d'hommes qui existe à la surface du globe.

Dans notre prochain article, nous étudierons rapidement la troisième forme des sociétés simples, les sociétés de chasseurs. Elles contiennent en germe les éléments constitutifs de *la culture en famille instable.*

Edmond Demolins.

(1) *Hist. universelle*, t. IX, p. 79.

LES

VOYAGES D'OBSERVATION SOCIALE.

Si un voyageur voulait rapporter une description complète des pays qu'il a parcourus ; si, non content d'en montrer en détail chacune des particularités géographiques, chacun des caractères sociaux, il voulait encore en indiquer tous les sites pittoresques, en retracer toute l'histoire, en étudier à fond la littérature, les arts, la religion, le commerce, le gouvernement ou l'administration, il est fort à croire que ni ses connaissances ni le temps dont il dispose ne suffiraient à accomplir une pareille tâche.

Il ne manque pas cependant d'ouvrages où toutes ces questions sont abordées ; il arrive même souvent que, sur des données de seconde main, un auteur n'hésite pas à édifier des systèmes et à tirer des conclusions générales. Peut-être serait-il plus exact de dire qu'il part de ces idées générales et de ces systèmes pour fausser des faits incomplètement observés et insuffisamment décrits.

Quelles que puissent être la diversité des appréciations sur les méthodes de voyage, tout le monde conviendra, je suppose, que ni l'une ni l'autre de celles que je viens d'indiquer ne sont acceptables. Entreprendre une encyclopédie interminable est un manque de mesure, un travail qui dépasse les forces ordinaires d'un homme aussi bien que la durée probable de son existence. Étayer des idées toutes faites sur le fragile appui d'observations rapides et incomplètes peut être un jeu d'esprit, un passe-temps plus ou moins agréable selon le style de l'écrivain qui s'y livre ; à coup sûr ce n'est pas une œuvre scientifique.

Reste la description d'une contrée à un point de vue restreint,

goûtée seulement de quelques hommes spéciaux, mais bien fondée en ses conclusions et propre à faire avancer une des nombreuses branches des sciences. Telle est, par exemple, une étude locale de minéralogie, d'entomologie ou d'archéologie. Cette méthode est très supérieure aux deux autres, à condition que les observations soient sincères, et nous les supposons telles. Elle exige une préparation sérieuse, mais possible, en ce qu'elle est proportionnée à l'étendue et à la puissance de nos facultés. Elle doit être patiente dans ses recherches, rigoureuse dans ses conclusions et se trouve à la base de toutes les sciences naturelles dont elle est à la fois l'origine et le progrès.

Mais l'intérêt de ces sortes de travaux se restreint toujours à leur but très spécial. Le géologue s'enferme sous la croûte terrestre, tandis que l'astronome considère le firmament et que l'archéologue vit dans le passé; ils ont évidemment peu de chances de se rencontrer.

Pourtant les phénomèmes divers qu'ils étudient semblent tous converger dans leurs conséquences éloignées vers un but unique qui est l'homme. Ce n'est pas une simple figure qui l'a fait nommer le roi de la création, il l'est bien réellement; non pas seulement lorsqu'il dompte par son intelligence et soumet par sa volonté les forces aveugles de la nature, lorsqu'il perce des isthmes ou crée des chemins de fer, mais lorsqu'il jouit des parfums d'une fleur ou de la saveur d'un fruit. Combien de forces diverses s'emploient en effet à la production de cette fleur et de ce fruit! Sans parler du mystère qui entoure la germination d'une graine et la croissance d'une plante, l'humidité lui fournit la sève, les sucs nourriciers de la terre, — résultats eux-mêmes de combinaisons sans nombre, — permettent son développement et le soleil l'active de ses rayons bienfaisants. Lors même que l'homme paraît avoir dans la production une part plus directe par l'enfouissement de la graine ou la plantation de l'arbre, combien d'agents connus et inconnus viennent se plier à son service et contribuent au plan qu'il se propose!

« L'ouvrier agricole ne fait pas la plante, » disait naguère

M. George Ville (1). « Il a derrière lui cinq cents ouvriers « inapparents... La feuille refoule dans ses tissus les forces « vives du soleil : or la quantité de forces vives que la récolte « d'un hectare consomme est égale à 8,000 journées de che- « vaux-vapeur...; et comme une journée de cheval-vapeur équi- « vaut à cinq journées d'hommes, il s'ensuit que la culture d'un « hectare de terre, exigeant la consommation de 8,000 journées « de cheval-vapeur, exige la consommation de 40,000 journées « d'hommes! »

L'homme a donc sur les forces physiques un certain empire, en ce sens qu'il les soumet dans une mesure donnée, — variable suivant les temps et les lieux, — aux efforts de sa volonté ; mais d'autre part il lui est absolument impossible d'en modifier l'essence. Personne ne connaît la limite que les inventions modernes pourront assigner aux applications et à l'emploi de ces forces, mais nous savons d'une façon parfaitement certaine que nulle puissance humaine ne peut détruire la chaleur du soleil, ou la violence des tempêtes. Tout au plus peut-elle en utiliser ou en conjurer les effets.

En résumé, nous dépendons des conditions géographiques non seulement quand nous les subissons entièrement sans chercher à les modifier, mais lors même que nous parvenons à en transformer l'effet sur quelque point. De là les différences nombreuses que l'on remarque entre les peuples. De là aussi certaines règles immuables auxquelles tous sont forcés de se plier.

I.

Les voyages d'observation sociale doivent tenir compte de ces lois, les rechercher et en faire connaître exactement le rôle. Pour cela il est nécessaire que des études antérieures préparent celui qui veut s'y livrer, et la nature de ces études est en partie déterminée par les considérations générales que nous venons de présenter.

(1) V. *La Réforme sociale* du 1er août, 1884, p. 110.

Nous n'exigerons pas de l'observateur une connaissance technique et complète de la géographie physique, de la géologie, de la météorologie, de la botanique et de la zoologie; nous avons déjà vu comment des spécialistes de chacune de ces sciences pourraient fournir des travaux de valeur, mais dépourvus de tout intérêt social; en revanche il devra être au courant des résultats obtenus par la science sociale au sujet de l'influence des phénomènes physiques sur la constitution du travail, de la propriété, de la famille, etc.

Je m'explique par quelques exemples : si un touriste me raconte qu'il a parcouru tel canton de la Suisse; s'il m'en décrit la situation géographique exacte au moyen de la longitude et de la latitude; s'il me donne la hauteur de chaque point en dressant une carte de la contrée; s'il analyse les terrains, indique la direction, la qualité et la quantité des eaux, il aura fait œuvre de géographe. Si au contraire il constate l'isolement d'une famille, obligée de subvenir par elle-même à la plupart de ses besoins; soustraite par la difficulté des routes aux influences du dehors; entraînée au régime de communauté par la nature pauvre des terrains, ses observations relèveront de la science sociale ou plus exactement de la géographie sociale.

J'en pourrais dire autant de chacune des sciences naturelles que je viens d'énumérer : la géologie sociale devra étudier les diverses ressources fournies par le sol aux populations avoisinantes et leurs résultats différents : ici ce sera la « fièvre de l'or » produite par la présence souterraine du précieux métal; là, au contraire, le travail patient du carrier ou du tailleur de pierres; plus loin l'activité immense des bassins houillers, à laquelle des pays entiers ont dû une transformation rapide.

La météorologie n'a pas d'effets moins marqués : le paysan de la plaine hongroise voit ses récoltes ravagées par les tempêtes et songe tristement au sort heureux des pasteurs de la Puzsta, qui ne labourent pas et ne sèment pas. Son éloignement pour l'agriculture est fortifié par des déceptions sans cesse renaissantes. De là son amour pour la vie pastorale, les traditions anciennes et l'organisation patriarcale.

A l'opposé, telle vallée fertile, soigneusement abritée contre la fureur des vents, exposée aux rayons du soleil et arrosée par des pluies fréquentes, donne à ses propriétaires des produits abondants, réguliers et hâtifs, qui les poussent aux soins compliqués de la culture maraîchère. La richesse et l'esprit de nouveauté viennent bientôt modifier l'ancien état social, du jour où les moyens de communication facile offrent un débouché à ces contrées favorisées.

Je rappelle pour mémoire le rôle important des steppes et des forêts; celui du cheval, du chameau et des autres moyens de transport; l'immense ressource des poissons pour les populations du littoral et les organisations très caractérisées de la société sur les trois genres de sols primitifs. Tous ces points de vue composent un des éléments de la science sociale : l'action du *lieu*, c'est-à-dire des phénomènes naturels, sur l'organisation des sociétés.

Cette action a été niée par certaines écoles, exagérée par d'autres. Pour les unes, l'homme est un être abstrait, partout le même, et, quel que soit le pays qu'il habite, il peut vivre sous des lois identiques, obéir aux mêmes coutumes et se constituer sur un modèle unique; nous avons souvent rencontré chez les écrivains modernes des appréciations fondées sur de pareils principes. Pour les autres, l'homme est un produit du sol, au même titre qu'un navet ou une pomme de terre; il est nécessairement ce qu'il est et ce qu'on nomme chez lui vice ou vertu représente simplement l'effet fatal d'un phénomène naturel. En somme, les premières nient l'action de la Providence sur l'homme, les secondes refusent de croire à la liberté.

Ceux qui veulent bien observer sans idées préconçues ne tardent pas à reconnaître qu'un Lapon est tenu de se garantir du froid tout autrement qu'un sauvage de l'Amazone; que par conséquent il lui faut se vêtir, ce dont l'Indien est dispensé; que de cette nécessité jointe à beaucoup d'autres, — habitation chaude, nourriture substantielle, etc., — résulte l'obligation d'un travail plus énergique, et qu'en fin de compte on ne peut demander au second le même effort qu'au premier.

D'autre part, aucun père de famille ne voit dans les écarts de

son fils le résultat fatal d'une combinaison de forces. Il les réprime autant que possible, et il a raison.

En résumé, l'homme n'est « ni ange ni bête », mais il participe un peu de ces deux natures. Comme « ange », il est soumis à certains principes inflexibles et invariables qui constituent la loi morale ; comme « bête », il a des besoins matériels qui ne peuvent être partout satisfaits de la même manière, et de là vient le double fait de l'unité de la loi morale, utile à tous les peuples, et de la diversité de ceux-ci.

Envisagés de cette façon les phénomènes du *lieu* nous apparaissent avec un rôle social qui donne à leur étude un nouvel intérêt, intérêt auquel peu de lecteurs restent étrangers ; car au milieu des bouleversements de notre siècle, chacun ayant perdu la solution traditionnelle et souffrant des erreurs du présent, recherche partout autour de lui l'exemple à imiter ou le système à adopter. Cette préoccupation se fait jour à travers les plus médiocres travaux : bien peu de gens racontent une excursion de vacances sans donner un aperçu des réformes à introduire dans le pays qu'ils ont visité. Généralement ils n'ont rien observé, ne sont pas au courant des conditions de la vie dans cette contrée, et les conseils qu'ils donnent ont toute la rigueur d'un principe abstrait.

Lors même qu'un tour d'esprit sérieux ou un but déterminé porte un voyageur à fixer son attention sur la faune, la flore ou la formation géologique d'un pays, il oublie généralement dans le chapitre de la constitution sociale tout ce qu'il a précédemment observé sur la constitution physique, pour se jeter à corps perdu dans les considérations générales.

En somme, dans l'esprit de bien des auteurs, ce sont là choses indépendantes, et quelques-uns expriment cette opinion d'une façon fort claire. Voici, par exemple, ce que je relève dans un *Manuel du Voyageur*, dont tout le cadre est tracé avec un visible souci des voyages d'études (1) :

« Les grandes plaines ne font pas nécessairement les peuples

(1) *Manuel du Voyageur*, par D. Kaltbrunner, membre de la Société de géographie de Genève ; Zurich, 1879 ; I. Wurtzer et Cie.

pasteurs, car ces plaines peuvent être utilisées comme pâturages, comme territoires de chasse et aussi comme terrains de culture. Si, lorsque nous considérons l'Asie centrale, l'idée de steppes nous paraît en quelque sorte inséparable de celle de pasteurs nomades, il n'en est pas moins vrai qu'il n'y a pas de connexion absolue et nécessaire entre ces deux idées. En Australie et dans le sud de l'Afrique, par exemple, les steppes n'ont jamais servi d'asile qu'à des hordes de chasseurs, etc., etc. »

On voit dans quelle confusion d'idées se trouvent, au sujet de ces questions, des esprits cultivés, lorsque des études antérieures ne leur ont pas appris à distinguer et à classer rigoureusement les faits sociaux. Nous n'avons pas assurément la prétention de connaître tous les mystères qui enveloppent la marche des sociétés à travers l'histoire; il nous suffit de lever un coin du voile qui en dérobe le sens à notre esprit, pour que la lumière puisse se faire sur un certain nombre de problèmes.

Nous dirons, par exemple, à propos de l'influence des plaines : Il est parfaitement exact que certaines plaines sont occupées par des pasteurs, d'autres par des chasseurs, d'autres par des agriculteurs; mais est-ce le hasard qui a réparti ainsi sur leur surface ces divers genres de travaux? Non certes! Si les plaines de l'Asie centrale étaient situées à une autre altitude, elles pourraient sans doute être transformées; jusqu'ici l'entreprise est restée impossible. Il y a donc un obstacle naturel à l'agriculture, et cet obstacle est le même pour la chasse : à une hauteur de 4.000 mètres et plus il ne peut pousser que de l'herbe; la saison d'humidité est trop abrégée sur ces cimes pour permettre la végétation forestière, abri nécessaire des animaux sauvages. Les céréales sont proscrites également de cet immense empire où l'herbe règne en maîtresse absolue. Donc il y a un genre de plaines qui ne se prête pas à plusieurs organisations du travail, c'est la steppe de haut plateau; donc nous sommes fondés à dire, contrairement à l'affirmation du *Manuel du voyageur*, que l'idée de steppes est *scientifiquement* liée, dans *l'Asie centrale*, à celle de pasteurs nomades, et la cause de cette connexion intime se trouve dans l'altitude de ces plateaux herbus.

Supprimez-la, en effet, et vous aurez à considérer des steppes de *plaines basses* que l'homme réussira aisément à transformer le jour où, l'espace manquant à ses troupeaux, il ne pourra plus vivre exclusivement de leurs produits. C'est l'histoire de la Russie, de la Hongrie, et de bien d'autres contrées. Sur cette nature de sols la liberté de l'homme a une plus large part puisqu'elle parvient à transformer; encore est-il bien certain que les conditions dans lesquelles cette transformation s'opérera sont déterminées par les circonstances particulières du lieu aussi bien que par l'histoire antérieure de la race.

Il résulte de tout cela que l'observateur désireux de voyager utilement pour la science sociale devra s'être mis au courant, par une étude préparatoire, des diverses lois connues jusqu'ici de l'action du monde physique sur la formation des sociétés.

Sa préparation pourra-t-elle se borner là? Non, car cette action des phénomènes naturels n'est qu'une partie de la science sociale. Il lui faudra aussi connaître les résultats produits isolément par chaque élément de la constitution sur tous les autres. De même qu'en chimie on n'admet l'élève à faire lui-même des expériences au laboratoire, que lorsqu'il sait quelles sont les origines et les propriétés de tous les corps qu'il aura à employer pour cette expérience; de même on ne peut envoyer un observateur sur le terrain que le jour où il possède une instruction préparatoire suffisante pour remonter de la présence de tel élément à la recherche de sa cause. Sans cela on s'expose à des pertes de temps incalculables et, ce qui est plus grave, à des observations fausses.

On m'objectera peut-être que Le Play a voyagé pendant de longues années sans avoir pour se diriger aucune donnée antérieure. J'en tombe volontiers d'accord, et c'est pour cela qu'il a mérité le titre de créateur de la science sociale; mais quelle puissance de travail, quelle volonté de fer, quelle persistance dans l'œuvre entreprise! Où est celui qui voyagera et observera scrupuleusement pendant dix années, sans avoir la notion du sens et de la valeur des éléments d'information qu'il recueille? Com-

bien avant Le Play avaient voyagé ainsi sans boussole et s'étaient hâtés de conclure!

Non seulement cette absence de préparation spéciale nécessite chez l'observateur des qualités exceptionnelles, mais étant données ces qualités, elle est aussi moins profitable. Le Play commença par observer sans cadre ; mais dès qu'il eut poussé ses premiers travaux assez avant pour démêler quelques points nets et précis au milieu du chaos dans lequel il se débattait, il s'empressa de les fixer comme des jalons, pour s'éviter à lui-même et éviter à ceux qui s'engageraient dans la même voie les hésitations sans fin et les pénibles tâtonnements de ses débuts. Les sciences n'ont jamais eu d'autre méthode : à chaque période l'intensité de l'effort peut être la même, mais la direction varie nécessairement.

Chaque vérité acquise à la science est un échelon dont tout le monde peut s'emparer pour chercher à en gravir un autre. Le premier collégien venu s'instruit aujourd'hui sans beaucoup de peine des lois élémentaires de la physique et de la chimie, dont la découverte a coûté tant de labeurs à d'illustres savants. De temps à autre un de ces collégiens se révèle, lui aussi, homme de science; lui aussi il consacre les forces de son intelligence et l'ardeur de sa jeunesse à découvrir les secrets de la nature, et, désireux de reculer les bornes des connaissances humaines, se fait un appui des travaux de ses prédécesseurs pour aller en avant et monter plus haut. Qui voudrait lui conseiller, alors qu'il est encore sur les bancs, de fermer ses livres et de conquérir à nouveau par l'observation directe de la nature les vérités déjà connues? Ce n'est point trop des efforts réunis de plusieurs générations de savants pour renverser quelques-uns des obstacles sans nombre que l'infirmité de notre nature met entre la vérité et nous. Recommencer éternellement cette œuvre immense, ce serait jeter aux vents l'expérience de tous nos devanciers.

II.

La science sociale est encore trop près de ses origines pour que le public soit au courant des résultats auxquels elle est ar-

rivée. On peut donc rencontrer des esprits distingués, soucieux de la vérité et même jusqu'à un certain point préoccupés des questions qui nous intéressent, mais absolument ignorants de la méthode d'observation sociale à laquelle Le Play a attaché son nom. Nous citions à l'instant un exemple des erreurs dans lesquelles le défaut de cette méthode les fait tomber parfois; il pourra être curieux de constater à quel degré cette lacune est fâcheuse en présence de phénomènes de plus en plus compliqués.

Il n'est rien qui se présente à l'esprit de la plupart des voyageurs avec plus de confusion que l'état social des pays qu'ils traversent; on ne sait par quel côté attaquer l'étude d'une question complexe, et on cherche généralement un refuge commode dans les banalités courantes. M. Kaltbrunner s'est bien rendu compte de cette difficulté, et son ouvrage a pour but de « réunir en un seul volume les renseignements et les indications utiles à toute personne qui veut se livrer à des observations sur une contrée et sur ses habitants. »

Toutefois la difficulté n'est pas résolue. Quel sera le but de ces observations sur la contrée et ses habitants? — Mais, me direz-vous, le but sera multiple et chacun pourra observer selon les tendances particulières de son esprit. — D'accord, mais alors quel sera le point de comparaison de ces observations recueillies par des hommes différents et sans règle commune? Car, notez-le bien, il ne s'agit pas ici d'observations scientifiques sur un sujet déterminé et restreint, — le *Manuel du voyageur* ne s'adresse pas à des spécialistes (1). L'unité est évidemment ce qui manque le plus à une publication conçue sur ce plan; on y peut trouver des renseignements utiles au but que l'on se propose, mais pour cela il faut avoir un but; sans quoi de quel intérêt peut être cette affirmation que telle peuplade de l'Afrique est dolichocéphale, tandis que telle autre est brachycéphale?

Le problème reste donc entier, et cependant il est parfaitement posé : « Le voyageur a de nos jours, dit l'auteur, une double

(1) Préface, p. VII.

tâche à remplir : 1° observer et noter les faits propres aux pays qu'il visite, c'est-à-dire les traits qui caractérisent la contrée et ses habitants.

« 2° Étendre à ce pays les observations qui ont été faites ailleurs, afin de savoir si elles donnent partout les mêmes résultats ou en quoi ces résultats diffèrent suivant les lieux.

« Il faut donc savoir être tour à tour *voyageur observant* et *observateur voyageant* (1). »

Voilà qui est fort bien ; mais que faut-il observer? Toute la question est là. Or, si vous n'êtes ni un artiste ni un savant, quel but pouvez-vous bien poursuivre en voyageant, si ce n'est de voir comment se comportent les hommes et les sociétés en dehors du cadre que vous connaissez? Je ne parle pas ici, bien entendu, de ceux qui voyagent pour promener leur ennui ou obéir à la mode ; ceux-là aussi ont un but et même un but parfaitement déterminé, seulement il n'a rien de scientifique. Mais prenez un jeune homme sérieux, visitant des contrées lointaines pour s'instruire et sans être lié à une profession ou à une science : vous pouvez être à peu près certain que l'attrait ignoré qui le pousse est celui des études sociales. Il est fort possible que lui-même ne s'en rende pas compte ; vous le verrez peut-être revenir d'un long séjour chez un peuple étranger sans rapporter aucune observation ; mais mettez-lui en main le flambeau de la méthode, son esprit s'illuminera bientôt et désormais, chaque fois qu'il reviendra vers vous, ce sera avec une nouvelle et fructueuse récolte.

L'étranger qui traverse un pays est généralement pour les habitants un grand objet de curiosité, et pourtant combien a-t-il perdu de couleur locale en abandonnant le cadre de son existence ordinaire! Que serait-ce donc si nous pouvions aisément pénétrer l'existence intime et pour ainsi dire intérieure d'un Esquimau ou d'un Indien chez lui? non seulement nous serions empressés de nous informer de ce qu'il boit et de ce qu'il mange, du genre de travail auquel il se livre, de ses rapports de famille, mais nous

(1) Page 7.

prendrions plaisir à voir quelles circonstances amènent chez lui la tristesse ou la gaieté, quels sont ses chagrins et ses plaisirs, ses préoccupations ordinaires, quelle est sa *vie* en un mot.

Mais si tout le monde s'intéresse à la connaissance de ces faits, bien peu croient que leur observation nécessite des études préalables. C'est la véritable cause de ces récits de voyage fastidieux et pleins de lieux communs, dans lesquels les auteurs ne cherchent qu'un cadre flatteur pour présenter au public des idées toutes faites qu'ils avaient au départ.

En résumé, il faut une préparation sérieuse aux voyages d'observation sociale, et la plupart des voyageurs trouveraient grand profit à cette préparation parce que, sciemment ou inconsciemment, tous s'intéressent aux phénomènes sociaux.

III.

Supposons maintenant l'observateur bien préparé. Il connaît les lois qui relient les uns aux autres des faits d'ordre parfois très divers. Il sait quels sont les points principaux sur lesquels son attention doit se porter; il en possède même une nomenclature, analogue à la nomenclature chimique, au moyen de laquelle les effets et les causes observés jusqu'ici à propos de tel ou tel de ces points sont constamment présents à son esprit. Comment va-t-il procéder?

Le plus simple est assurément de noter au hasard le premier fait dont l'importance vous frappe et de vérifier si oui ou non il produit dans la contrée visitée les résultats relevés jusqu'à ce jour. En général les phénomènes qui ont trait à la constitution physique sont ceux qui se révèlent les premiers. En parcourant un pays en chemin de fer, vous avez déjà une idée de sa situation géographique, du relief de son sol, de l'abondance ou de la rareté de ses eaux, de ses productions, etc. Ce sont autant de points de départ pour l'observateur.

Prenons un exemple. Je suppose que vous vous rendiez de France en Espagne par l'ouest, non plus en chemin de fer mais à pied

ou à cheval, comme un homme désireux de voir par lui-même et en détail. — Arrivé à quelques kilomètres de la frontière, vous apercevez les lignes gracieuses des Pyrénées, qui se découpent sur l'horizon; les vallées deviennent plus étroites et plus profondes, et au flanc des montagnes les moins élevées des maisons modestes s'étagent isolément. Ce petit tableau, qui n'a pour la plupart des touristes que son charme pittoresque, donne à l'observateur une première idée de la constitution sociale en présence de laquelle il va se trouver. Dans ces côtes rapides couvertes d'herbes rares, il reconnaîtra les *steppes de pentes abruptes* que leur déclivité rend rebelles aux transformations; l'organisation du travail pastoral y sera sans doute toute différente de celle des plateaux asiatiques; et d'abord le foyer n'est pas joint à l'atelier, car voici au milieu d'un bouquet d'arbres une habitation coquettement assise sur une pente plus douce, et aucune maison ne pourrait s'accrocher à ces pâturages escarpés. Au contraire la petite vallée que vous voyez au pied de la montagne se prête facilement aux travaux de l'agriculture; c'est pourquoi la maison du paysan s'en est rapprochée assez pour rendre plus facile l'exploitation du domaine. — Ce sont en effet sans doute des domaines de paysans ou tout au moins des domaines appartenant à quelque titre à des paysans, — fermiers, métayers ou propriétaires, je ne sais, — qui s'étendent autour de nous; l'isolement de la demeure de famille dit assez que les terres qui l'entourent en dépendent; ce sont par conséquent des *domaines agglomérés* et leur existence prouve que pendant longtemps la transmission intégrale a été la règle successorale de cette contrée.

En effet, nous sommes au pays basque, et, lorsque nous allons entrer tout à l'heure dans une de ces maisons, nous saurons déjà sur quels points particuliers notre attention doit se porter. Nous demanderons, par exemple, à notre hôte où sont ses troupeaux et sous la garde de qui? quelle est l'étendue et la configuration de son domaine? comment et à quel titre il le possède? et, continuant toujours à remonter de l'effet à la cause, nous parcourrons avec lui toute la série des éléments dont est faite la vie de sa famille. Assurément ce travail est toujours long; non seulement vous

devez analyser chacun de ces éléments au point de vue de sa cause et de ses effets, mais il vous faudra noter leur qualité, leur quantité et leur manière d'être. Toutefois l'intérêt constant de cette enquête vous soutiendra dans ses détails les plus arides. Le plus infime en apparence peut revêtir à vos yeux un charme particulier à cause de telle conséquence entrevue et que vous désirez déterminer avec exactitude.

Lors même que vous n'auriez pas le courage de vous livrer à à une analyse approfondie, il est probable que l'intérêt de votre voyage serait plus que doublé par la connaissance élémentaire de la science sociale. Que vous soyez artiste, homme politique, philosophe, ingénieur ou commerçant, vous tirerez, selon le tour particulier de votre esprit, un profit différent mais un profit incontestable de ces études.

Combien d'entreprises agricoles, industrielles ou commerciales ont échoué parce que les circonstances sociales dans lesquelles on les avait vues réussir n'étaient plus les mêmes sur le terrain où on voulait les imiter? Faute de connaître les conditions de milieu dans lesquelles telle ou telle forme de travail peut naître et se développer, on courait fatalement à un échec.

Il importe donc à tous d'avoir l'esprit ouvert sur ces questions. L'action des phénomènes sociaux est trop considérable pour qu'on puisse la négliger sans imprudence, et soit que l'on observe autour de soi, soit que l'on parcoure des contrées éloignées, il est utile de la connaître et de la contrôler incessamment si l'on veut obtenir des résultats complets.

P. DE ROUSIERS.



LE

MORCELLEMENT DE LA PROPRIÉTÉ

EN FRANCE,

AU SUJET D'UNE RÉCENTE ÉTUDE DE M. DE FOVILLE.

Parmi toutes les questions qui préoccupent aujourd'hui les esprits, aucune n'a d'intérêt plus immédiat, plus puissant, aucune n'est plus intimement liée à l'avenir de la France que la situation de la propriété foncière.

Les uns nous la montrent succombant sous le poids du fisc, les autres croient toucher le mal en son principe, en signalant les funestes conséquences de notre régime successoral.

Depuis quelque temps, l'administration des finances a fait faire de nombreux travaux, qui permettent d'aborder avec plus de précision cette intéressante étude. C'est en s'appuyant sur ces documents que M. de Foville, chef du bureau de la statistique au ministère des finances, professeur à l'École des sciences politiques, vient de faire paraître son important ouvrage sur le morcellement.

Une sérieuse interprétation de toutes ces statistiques lui a révélé qu'on avait beaucoup exagéré l'influence de nos lois successorales sur la division de la propriété foncière. — Étudiez ces chiffres, nous dit-il, vous serez forcé d'avouer que le sol de la France ne tombe pas encore en poussière, vous pourrez vous rendre compte que la grande propriété occupe encore des vastes espaces, la moitié du territoire.

Aussi lorsque M. de Foville se souvient des critiques que Le Play adresse au partage forcé, lorsqu'il entend son école réclamer la

liberté de tester, il trouve qu'entre le mal que l'on signale, et les doléances auquel il sert de thème, il y a une énorme disproportion !

Que M. de Foville me permette de lui faire une courte observation en passant. Il se trompe étrangement lorsqu'il dit que les disciples de Le Play regardent la liberté de tester comme le onzième commandement du décalogue. L'École de la science sociale n'est pas une petite église qui jure par le maître et impose un Credo; c'est une école scientifique qui, repoussant tout système, tout parti pris, observe les faits, les analyse, en montre les causes et les conséquences, suivant la méthode de toutes les sciences.

Ainsi donc, avec quelques légères modifications de détail, M. de Foville demande le maintien du régime successoral actuel. Ce souhait découle naturellement des conclusions de son ouvrage; nous les reproduisons textuellement.

— Les partages successoraux ne sont pas en France l'agent principal du morcellement.

— Le morcellement a encore de grands progrès à faire sur bien des points, pour que ses inconvénients puissent égaler ses avantages.

— Là où la division de la propriété avait été poussée trop loin, la réaction a commencé d'elle-même et le mal aurait été vite réparé, si le fisc ne retirait pas en fait à la propriété foncière une partie de la mobilité que la loi lui accorde.

Il paraîtra peut-être bien téméraire de discuter des conclusions qui reposent sur des statistiques aussi bien établies que celles du ministère des finances; mais la statistique est naturellement muette, et si, dans son enfance, on lui a fait dire bien des choses, elle ne s'est peut-être pas absolument corrigée de ce défaut de jeunesse.

Lorsque des propositions si importantes, basées sur des données aussi sérieuses, prétendent infirmer des conclusions posées par Le Play après vingt-cinq années d'observation, ne doit-on pas recommencer avec l'auteur son travail, comparer sa méthode à la méthode d'observation?

I.

« Les partages successoraux ne sont pas en France l'agent principal du morcellement : » telle est la première conclusion de cette étude.

J'avoue que je n'ai pas tout d'abord saisi très nettement la pensée de M. de Foville, mais après avoir lu attentivement son ouvrage, j'ai compris l'importance de cette proposition, rendue un peu obscure par la concision même de son énoncé. — Ici nulle objection, nous sommes heureux de pouvoir raisonner sur de plus justes données. Jusqu'ici différentes confusions de langage, de sérieux défauts de méthode dans les procédés des agents du trésor, augmentaient en apparence l'effet du morcellement.

L'administration définit la parcelle : « Une portion de terrain plus ou moins grande, située dans un même canton, *présentant une même nature du culture* et appartenant à un même propriétaire, » tandis que l'Académie, et tout le monde, dit que la parcelle est une « petite portion de terre, séparée des terres voisines *et appartenant à un propriétaire différent* ».

La différence est considérable entre ces deux définitions : celle-ci fait du morcellement une question de propriété, celle-là en fait une question tantôt de culture, tantôt de propriété.

Ainsi on augmente ou on diminue singulièrement la force des chiffres en appréciant les enquêtes des finances avec la définition de l'administration ou avec celle de l'Académie. Mais ce n'est pas là la seule confusion ; jusqu'à ces dernières années, on comptait dans les cotes foncières les cotes de la propriété bâtie, et le nombre des parcelles de nos grandes villes venait renforcer singulièrement l'effet du morcellement. Nous sommes donc les premiers à reconnaître que le total des parcelles doit être réduit ; mais nous allons démontrer que, ce point établi, toutes les conclusions de la science sociale conservent la même force, la même vérité.

« Le morcellement, nous dit M. de Foville, en sa seconde con-

clusion, a encore de grands progrès à faire sur bien des points pour que ses inconvénients puissent égaler ses avantages. » Quels sont donc ces avantages?

Le morcellement constituerait la petite propriété. Voilà le seul, l'unique avantage du partage forcé.

Eh bien, admettons que le partage forcé constitue la petite propriété. Pourquoi devons-nous employer la contrainte légale, pour remplacer la grande propriété par la petite sur le sol de France?

En voici les raisons :

La petite propriété augmente la force productive du sol.

Seule, elle permet à chaque homme d'arriver à la propriété.

L'étude que nous analysons soutient fort brillamment cette thèse, et s'évertue à montrer la nécessité de cette transformation.

Un examen, plus ou moins rigoureux, des documents du ministère des finances a permis à M. de Foville de se faire une conviction. Malheureusement, il ne songe pas à nous mettre à même de refaire avec lui le travail d'analyse auquel il s'est livré, à nous présenter les causes et les conséquences des faits observés : il nous évite un pareil travail, nous montre avec art les différentes parties de son sujet, sait au besoin aller chercher au loin des faits étrangers à la question et s'en sert comme de preuves et d'arguments. Ces témoins, qui ne se rattachent qu'en apparence à la cause, amènent les esprits superficiels à s'associer aux résultats de cette enquête, mais la seule présence de témoins aussi inattendus fait tout d'abord douter un esprit sérieux de la valeur des conclusions.

Dans un premier chapitre, M. de Foville nous fait faire un voyage à travers le monde, et s'appuyant sur des chiffres, qui ont une véritable éloquence, surtout quand on sait les faire parler, il nous montre, nouveau Malthus, l'effrayante multiplication de la race humaine.

Bientôt la terre sera entièrement explorée, colonisée, et on doit se demander avec effroi comment notre pauvre petite planète fera pour loger une telle garnison? Mais le gîte n'est pas tout, il faut que le couvert soit mis. Pour résoudre cet ardu pro-

blème, il faut augmenter la force productive de la terre, transformer les deux mondes en un immense jardin maraîcher. Comment opérer cette transformation?

Le second chapitre nous fait remarquer en passant l'influence des lois successorales sur la propriété. Le partage égal démembre la grande propriété, et dans ses débris constitue les petits domaines, tandis que la liberté de tester produit et conserve les grands domaines.

Pour nous faire toucher la vérité de cette remarque, M. de Foville nous transporte en Angleterre par un habile coup de théâtre.

Là, dans un long chapitre bourré de chiffres, nous voyons la grande propriété et ses désastreuses conséquences, tout un peuple sans foyer, le Royaume-Uni entre les mains de quelques landlords; et la contrée où de telles choses se passent est la patrie de la liberté de tester!

Plus tard je réfuterai cet argument, je me borne à exposer; mais l'exemple de l'Angleterre est mal choisi, c'est bien le témoin étranger au procès que je signalais tout à l'heure.

Passons, détachons nos regards des sombres tableaux de la propriété terrienne en Angleterre, portons-les sur de plus riants paysages.

Nous voici en France : sous l'ancien régime, la petite propriété faisait bonne figure à côté des grands domaines; mais aussi le partage égal était la règle d'une grande partie de nos coutumes.

Un mot en courant. Cette petite propriété qu'Arthur Young nous montre si florissante, était justement située dans le Quercy, le Languedoc, le Béarn, pays de liberté de tester; tandis que le célèbre voyageur anglais dit que la petite propriété lui a paru bien misérable en Champagne et en Lorraine, pays de partage égal.

Mais continuons l'exposé. Lorsque la Révolution eut imposé le partage forcé à toute la France, le triomphe de la petite propriété fut définitif; le nombre des paysans propriétaires doubla pendant ce siècle.

Pourquoi, conclut M. de Foville, condamner un régime qui

produit de tels résultats, résout le problème que nous avons posé, facilite l'accès de la propriété à tous, et fait prédominer le genre de tenure qui assure la plus grande productivité? Le tableau que nous venons de tracer « devrait faire réfléchir les réformateurs qui écrivent à la fois sur leur drapeau : « Vive la liberté testa- « mentaire ! » et : « Vive la petite propriété ! »

Ce plan est très habile ; il prouve, ou plutôt paraît prouver les conclusions placées en tête de l'ouvrage ; mais il a un grand défaut, il décèle une thèse, et n'expose pas un travail scientifique.

Quelle opinion aurions-nous d'un naturaliste qui viendrait aujourd'hui prendre parti pour le renne contre le cheval? Le cheval, mais il ne saurait se contenter pour toute nourriture de mousse et de lichen ; la jument ne donne pas, comme la femelle du renne, un lait plus succulent que celui de la vache, une fourrure plus chaude que la toison de la brebis.

Aussi, puisque le renne a une telle supériorité sur le cheval, en Laponie, nous allons l'imposer au monde entier, le donner au nomade d'Asie, à l'Arabe d'Afrique. Une pareille thèse nous ferait sourire. Seul le bon La Fontaine a le droit de se permettre de telles fantaisies, et alors c'est aux hommes qu'il fait la leçon.

Eh bien, devons-nous accorder une plus grande confiance à l'économiste qui vient se faire le patron d'une forme particulière de propriété et veut l'imposer à toute la terre?

La supériorité que M. de Foville accorde à la petite propriété sur la grande n'a rien qui nous étonne. Il y a longtemps que les économistes discutent pour rechercher lequel des deux systèmes exerce l'influence la plus heureuse sur le bien-être des populations et la prospérité des États. Mais, comme le fait remarquer Le Play, ces polémiques n'ont jamais fait la lumière. Chacun part d'idées préconçues, souvent même les tendances politiques ont dicté une solution. C'est un fait connu, que les partisans du régime démocratique prônent la petite propriété, tandis qu'ils reprochent aux amis du régime opposé de vouloir la prépondérance de la grande propriété.

Une étude méthodique des faits montre que la vérité ne se trouve dans aucun de ces régimes exclusifs.

La communauté, la propriété individuelle, la grande et la petite propriété, sont des espèces différentes, qui naissent spontanément dans les milieux qui leur sont propres.

Sur le plateau central de l'Asie, l'altitude, le climat, ne permettent à la terre de produire autre chose que de l'herbe; et comme les nomades exploitent les steppes sans travail, par les faciles occupations de l'art pastoral, la terre des Herbes reste le domaine commun de tous les pasteurs. Voilà les conditions normales du communisme. Mais lorsque la densité de la population rend insuffisantes les productions spontanées, il faut transformer le sol, et de ce travail incorporé à la terre naît la propriété individuelle. Et s'il semblerait chimérique de vouloir imposer la propriété individuelle aux nomades du plateau central, n'est-il pas un peu téméraire de vouloir partout substituer la petite propriété à la grande?

Des influences différentes tenant au climat, à la constitution et à la situation géographique, aux habitudes de travail et de prévoyance de la race, et à bien d'autres causes, produisent ici les petites cultures, là les grands domaines.

Dans les contrées où le climat est rude, le sol peu fertile, l'agriculture ne développe pas la richesse; elle donne naissance à ces magnifiques races de paysans, qui font la force de la Norwège, de la Suisse, des pays Basques.

Mais si le climat est fertile, le sol riche; si de nombreux fleuves, des golfes profonds, mettent facilement cette région en communication avec le reste du monde, alors l'industrie, le commerce, font naître de grandes fortunes, qui cherchent leur consécration dans la possession de vastes domaines.

L'histoire prouve aussi que, dans les pays capables de riches cultures, le désir d'accroître la puissance nationale a souvent inspiré aux souverains la pensée d'attribuer de vastes territoires encore incultes à des hommes d'aptitudes remarquables, en leur donnant le pouvoir d'appliquer au travail les familles qui d'elles-mêmes n'auraient pas entrepris une pareille œuvre. C'est ce qui fut fait en Angleterre par les Saxons et en Russie par Boris Godunoff et les seigneurs descendants des compagnons de Rurik.

Ces causes sont fondamentales. Elle créent des types naturels de propriété, que les régimes arbitraires de succession peuvent déformer.

Ce n'est pas la liberté de tester qui constitue nécessairement la grande propriété, puisque cette liberté, qui est le régime de l'Angleterre et du Danemark, est aussi la loi de la Norvège, de la Suisse, des pays Basques, contrées où existe seule la petite propriété. — Le partage égal pourra affaiblir la petite propriété, en enlevant au paysan le goût de la prévoyance et du travail; il pourra transformer la grande propriété, en faire un instrument de luxe et de jouissance, et non une institution de patronage; mais, malgré le dissolvant qu'elle porte en elle, notre loi successorale n'empêchera pas que les grandes fortunes du commerce et de l'industrie ne cherchent dans la possession de grands domaines une réelle consécration.

Ainsi ne prenons donc parti pour aucune des formes de propriété : elles naissent et se développent en vertu de circonstances qui échappent presque entièrement à notre pouvoir; tout ce que nous pouvons faire, c'est de nous demander l'influence que les différents régimes successoraux vont avoir sur ces organismes qu'ils ne créent pas.

II.

La liberté de tester est un régime essentiellement conservateur; elle maintient la petite propriété en Norvège, les grands domaines, en Angleterre.

Le partage forcé est destructeur par nature, il ne peut empêcher les différents genres de propriété de se produire; mais il les modifie, et en dernière analyse la grande propriété, affranchie de toutes charges de patronage, soutient la lutte contre la petite propriété et triomphe souvent.

Une observation, même superficielle, démontre clairement que l'espèce humaine est naturellement imprévoyante. L'éducation, la contrainte paternelle arrivent à plier à la prévoyance une minorité d'élite. Aussi c'est entre les mains de cette minorité d'élite,

que les petits et les grands domaines doivent passer pour conserver et accroître la valeur que les générations précédentes y ont incorporée.

Voilà le vrai terrain sur lequel M. de Foville aurait dû se placer pour résoudre le problème qu'il s'était posé.

Comment, devant l'énorme accroissement de la race humaine, augmenter la force productive de la terre? En la mettant entre les mains des plus prévoyants; en ne laissant jamais inactives et surtout en ne faisant jamais périr les forces accumulées dans le sein de la terre par les générations passées.

Comme les différentes cultures demandent des degrés différents de prévoyance, des espaces plus ou moins vastes, des capitaux plus ou moins abondants, ici, pour donner son maximum de production, la terre réclamera les efforts continuels d'une forte race de paysans; là, elle demandera, pour les restituer avec usure, les puissantes avances des grands propriétaires.

Quels vont être les effets du partage égal sur les différents genres de propriété? Allons-nous voir, comme le croit M. de Foville, la force productive de la terre augmenter, les grands domaines disparaître peu à peu pour passer dans les mains de ces paysans propriétaires, que l'opinion publique se plaît à considérer comme le plus solide fondement de la nationalité française? Certes le tableau est souriant; on aime à se représenter ce petit propriétaire, cultivant de ses propres mains son héritage, à l'abri des tentations de la richesse, des douleurs de la pauvreté; sous son toit modeste règnent le travail, la sobriété, toutes les vertus du citoyen. Il élève, avec toute la dignité de la puissance paternelle, une nombreuse famille imbue du respect de la religion et de l'autorité. Là se recrutent l'agriculture, l'industrie, l'armée; c'est là que viennent se régénérer toutes les forces vives de l'État.

Aujourd'hui l'observateur ne rencontre guère plus ce type en France; ce n'est pas un idéal, c'est au contraire le type résultant naturellement de la petite propriété, quand les causes que nous analysons n'ont pas fait sentir leur influence transformatrice.

Richelieu et Mazarin, en détruisant au profit du pouvoir central la commune et la province, affranchirent la grande propriété de ses charges naturelles. Peu à peu les grands propriétaires se virent exclus des justices locales, de la gestion des affaires communales, de la représentation des intérêts provinciaux. Des agents salariés, étrangers au pays, remplirent ces fonctions, et déshabituèrent les grands de leurs devoirs de patronage.

Ainsi détachée des liens qui la retenaient dans ses terres, la partie la plus riche de la noblesse accourut à la cour et se corrompit dans cette royale oisiveté. Les scandales que donnèrent au dix-huitième siècle les personnages les plus en vue, l'état pitoyable de leurs domaines, où l'on ne voyait, dit Arthur Yung, que ronces et épines, jetèrent un réel discrédit sur la grande propriété; on lui attribua des inconvénients dont elle n'était pas responsable. Comme toutes les institutions de cette époque, elle souffrait des maux qu'entraîne pour l'humanité la violation des lois de l'ordre moral.

Au lieu de renvoyer les grands propriétaires dans leurs domaines, se retremper à l'air sain de la vie rurale, exercer à nouveau sur les populations agricoles les devoirs de patronage, qui sont la conséquence et la justification des hautes situations territoriales, enfin, au lieu de guérir le mal en son principe, les révolutionnaires et les économistes furent d'accord pour détruire la grande propriété; les uns voulaient faire à jamais disparaître la noblesse, les autres croyaient augmenter singulièrement la force de l'État et la productivité de la terre, en divisant les grands domaines entre les paysans.

Mais, comme la Révolution, à moins de défendre aux riches par une loi formelle l'acquisition de la propriété foncière, ne pouvait supprimer la cause génératrice de la grande propriété, dès que la crise fut passée, les grandes fortunes du commerce et de l'industrie cherchèrent, avec une ardeur encore plus vive, la consécration de leur travail dans les hautes situations territoriales.

A chaque génération les grandes fortunes constituent de grandes propriétés, à chaque génération notre loi successorale

les liquide. Que M. de Foville ne s'étonne donc plus si, même sous l'empire du code, la grande propriété occupe une si large place sur le territoire français! Tant que notre industrie sera prospère, tant que notre commerce sera puissant, les grandes fortunes reconstitueront en un endroit les domaines que le partage égal aura détruits dans un autre.

Si le code ne peut empêcher la grande propriété de naître, du moins il la transforme; d'une institution de patronage, qui est sa principale raison d'être, il en fait un objet de luxe et de jouissance.

Lorsque les fortunes doivent être liquidées à chaque génération, le père de famille n'est pas assez sûr de laisser son domaine à l'un de ses enfants, pour chercher, en dépensant de grosses sommes, à augmenter la force productive du sol. La situation de nos grands propriétaires est trop instable, leurs habitudes de luxe sont trop fortes, pour qu'ils puissent dépenser une partie de leur fortune à améliorer leurs terres et à encourager l'agriculture. Ce ne sont pas eux qui imiteraient, même de très loin, le duc de Buccleugh, qui par ses bienfaits mérita la reconnaissance de toute l'Écosse : son pays lui doit la création du port de Granton, près d'Édimbourg. Le duc de Sutherland, lui aussi, réalisa, dans le comté lointain dont il porte le titre, de véritables travaux d'Hercule, assainissant et fertilisant, à l'aide de la vapeur, d'immenses marécages qui semblaient voués à une éternelle stérilité. Je me suis plu à emprunter ces exemples à l'étude de M. de Foville, j'aurais pu lui en citer mille autres, mais je préfère lui montrer, par des preuves tirées de son ouvrage, qu'il n'est pas toujours besoin de la petite propriété pour accroître la puissance productive de la terre.

Non seulement nos grands propriétaires n'augmentent pas, sous le régime du code, la fertilité du sol, mais encore ils sont impuissants à fonder une famille, à prendre racine dans le pays. Arrivés hier sur un domaine, que leurs enfants seront obligés de liquider demain, ils sont et demeurent étrangers à la contrée, n'en connaissent pas les intérêts, et ainsi ils manquent à leur devoir essentiel qui est de patronner les populations rurales, de les éclairer

et de les représenter. Des hommes d'affaires les remplacent dans ces fonctions; ainsi naît l'antagonisme social. Souvent même le passage de ces grands propriétaires viagers, si je puis ainsi parler, cause de sérieuses souffrances; ignorant les coutumes, ils suppriment les subventions sur lesquelles s'appuyaient les familles de journaliers, qui alors tombent dans un véritable dénuement.

Mais, dira-t-on, ce type de propriétaire instable n'est pas universellement répandu, on trouve encore en France des familles qui, depuis de longues générations, se succèdent sur le même domaine. Oui, ces exceptions existent, mais à l'aide de quels moyens! La stérilité systématique diminue le nombre des copartageants, et reconstitue le droit d'aînesse aux dépens de la moralité de la famille. Les emplois publics, multipliés à plaisir, procurent de riches sinécures aux pères de famille et leur permettent d'amasser, au détriment de l'intérêt public, la fortune mobilière nécessaire pour établir tous leurs enfants sans morceler ni vendre le domaine patrimonial.

D'autre part, une grande propriété comprenant généralement plusieurs fermes ou métairies, ces diverses unités peuvent être réparties ou vendues sans perdre de leur valeur; les unités demeurent, il y a simplement désagrégation. Nous verrons si la petite propriété jouit de ce privilège et si, en se brisant, elle ne perd pas de sa valeur.

Les voilà donc ces avantages du partage égal! La grande propriété n'est pas remplacée peu à peu par de petites cultures, puisque, comme le constate M. de Foville, elle occupe encore aujourd'hui la grande moitié de la France. Ce n'est donc pas dans ses débris que se constituent ces petites propriétés dont le nombre a doublé depuis la Révolution. Si on n'a pas obtenu le résultat que l'on désirait, on en a du moins obtenu d'autres; on a diminué la fertilité du sol, ébranlé la famille et transformé une institution de patronage en un objet de jouissance. Somme toute, la grande propriété a été délivrée de ses charges par le partage forcé, elle est devenue aujourd'hui une valeur de bourse, qui sans cesse se renouvelle aux dépens de la petite propriété.

M. de Foville estime que la substitution des paysans aux grands

propriétaires est un avantage assez considérable pour empêcher qu'on ne s'inquiète des quelques inconvénients que le partage égal cause à la petite propriété. Du reste, nous dit-il en sa troisième conclusion, « là où la division de la propriété avait été poussée trop loin, la réaction a commencé d'elle-même; et le mal aurait été vite réparé, si le fisc n'enlevait pas en fait à la propriété foncière une partie de la mobilité que la loi lui accorde. »

Nous venons de démontrer que l'avantage que les économistes croyaient tirer du morcellement n'existe pas; la grande propriété sera toujours puissante en France. Examinons donc maintenant, si les inconvénients que la petite propriété ressent du morcellement sont si insignifiants, et voyons si le jeu naturel des choses ramène chaque petit domaine à son état normal.

L'observation démontre que le partage forcé produit sur la petite culture les effets suivants :

Il diminue la force productive de la terre,

Crée le nouveau type du propriétaire indigent,

Détruit nos fortes races de paysans,

Livre sans merci les cultivateurs aux spéculations des grandes fortunes,

Détruit enfin la famille, le fondement même de la puissance de l'État.

Dans les vastes plaines de la Champagne et de la Lorraine, diverses influences, que la science sociale détermine avec une grande précision, ont depuis des siècles établi le partage égal ; ces provinces sont, tout le monde le reconnaît, la patrie par excellence du morcellement.

Là, le cultivateur ne peut songer à réunir au même endroit différentes espèces de cultures. Le territoire de la commune est divisé en autant de parties qu'il y a de sortes de produits. Chaque paysan possède quelques parcelles dans chacune de ces régions. Les statisticiens devraient bien calculer le temps et la force vive que dépensent en pure perte hommes et bêtes pour se rendre d'une parcelle à l'autre, pour faire ces innombrables charrois. Originaire de ces pays, je décrivais un jour à un paysan un do-

maine aggloméré du midi de la France ; ce brave homme, lorsqu'il comprit que ces populations du Midi avaient tout sous la main, n'étaient pas obligés de passer des heures et d'user leurs chevaux pour ramener à la grange les produits de la terre, ne sut que me dire : « Mais, Monsieur, ils ne travaillent pas, ces gens-là ! »

Nos cultivateurs de l'Est non seulement dépensent ainsi des forces qui pourraient féconder la terre, mais ils ne sont même pas libres de cultiver leurs champs à leurs heures. L'enchevêtrement des parcelles force les municipalités à publier des bans, des arrêtés qui réglementent les cultures. Enfin, pour tout résumer en un mot, nos plaines de l'Est sont encore soumises à la vaine pâture.

Je ne crois pas que ce soit cette petite culture qui augmente la force productive de la terre !

M. de Foville et tous les économistes se rendent bien compte d'une partie de ces souffrances, mais ils croient que le libre jeu des choses ramènera le bien là où l'excès du mal se fait sentir.

Laissez ces gens libres, nous disent-ils, diminuez les entraves du fisc, et vous verrez bientôt des réunions de parcelles s'effectuer de tous côtés.

Certes, il serait fort désirable que les entraves fiscales, ainsi que toutes les causes qui maintiennent cet état de choses, disparussent au plus vite. Mais devant cet enthousiasme pour les remaniements parcellaires, je me borne à émettre une seule objection.

Si le partage égal est la cause du mal que l'on veut guérir, il me semble nécessaire de supprimer la cause du mal, quand toutes choses seront remises en état. Sans cela, dans quelques années tout sera à recommencer.

Ainsi le remède proposé est insuffisant.

Dans ces plaines où le partage est entré dans les mœurs, nous voyons surgir un nouveau type social, le propriétaire indigent. Un aménagement essentiellement improductif des cultures permet aux familles de morceler le sol : aussi elles ont encore quelques enfants, et les minuscules lambeaux d'héritage que chacun recueille retiennent sur de misérables champs la partie la moins stérile de la race agricole.

De si petites cultures sont insuffisantes : alors le paysan emprunte, achète d'autres lambeaux de terre ; il n'a du propriétaire que le titre, tout le fruit de son travail est absorbé pour payer de gros intérêts aux usuriers de la campagne, la plaie de la Lorraine et de l'Alsace. La plupart de ces prêteurs d'argent sont israélites ; ainsi s'explique cette animosité que montre le paysan lorrain contre le juif. Ce n'est pas une question de religion, mais la manifestation des sentiments qui excitent un débiteur insolvable contre un créancier exigeant.

Dans les provinces où, comme en Normandie, en Poitou... le sol ne se prête pas au morcellement, où l'exploitation agricole, baisserait singulièrement de valeur si elle était divisée, les paysans ont dû chercher une autre solution pour échapper à la contrainte légale. La fertilité de la terre ne diminue pas dans ces régions, mais la fécondité de la race est éteinte. M. de Foville, au lieu de nier que la stérilité de notre race provenait de cette cause, aurait mieux fait de sortir de son cabinet, et d'aller interroger les paysans. *Les Normands ne s'en cachent guère!*

Ainsi, en Champagne le partage stérilise le sol!

En Normandie il stérilise la race!

Mais l'effet le plus considérable du partage, M. de Foville ne l'a pas même entrevu! Le partage détruit la stabilité de la famille.

Une race n'est véritablement puissante que lorsqu'elle est fondée sur des familles imbues de fortes traditions. Qu'est-ce que l'individu? un être qui passe, qui n'aura de force que s'il est élevé, fortifié, soutenu par cet organisme puissant qui dure toujours, par la famille. Or comment produire cet organisme puissant si vous ne lui faites pas prendre de sérieuses racines dans le sol? Comment la famille formera-t-elle les hommes si elle ne tient à rien, si sa durée est aussi éphémère que celle des individus?

La science sociale ne démontre pas seulement que le partage forcé tend *à pulvériser le sol;* elle voit les efforts que font les paysans pour échapper à cette redoutable conséquence. Mais ell montre que le partage forcé *pulvérise les hommes.*

Voilà un résultat que ne manifestent pas les statistiques agrai-

res. La statistique voit un côté abstrait des choses : elle n'en voit pas tous les côtés. Seule l'observation directe peut saisir un sujet dans toute sa réalité, dans toute sa complexité. L'effet d'une institution sur la culture n'est pas tout : il y a son effet sur les hommes. L'homme est le grand facteur de tous les résultats économiques et sociaux : les économistes ne l'étudient pas comme leur principal objet, et ils se trompent.

Une loi qui, sans morceler le sol, ferait à chaque génération passer la terre dans des familles nouvelles, romprait tous les liens sociaux fondés sur la permanence, la stabilité de la famille. Le grand inconvénient de la loi française est d'avoir pulvérisé, individualisé les hommes beaucoup plus que la terre.

Robert PINOT.

LA

COLONISATION EN ALGÉRIE.

LES MUSULMANS ARABES.

Trente-deux ans à travers l'Islam, par Léon ROCHES. — 2 vol. Firmin-Didot, 1884 et 1885. — *Aux Pays du Soudan,* par Denis de RIVOYRE. — Plon, 1885.

Il est rare de rencontrer un livre aussi original, aussi dépourvu d'apprêt et aussi intéressant que celui de M. Léon Roches. A l'attrait du roman, dont il procède par l'imprévu des aventures, il joint la fidélité de l'histoire et le haut intérêt d'une vie vécue au sein même de la société musulmane. Ce n'est pas un simple récit de voyage, comme tant d'autres, avec des détails sans fin sur la qualité des hôtels, le caractère des compagnons de route, le nombre des mulets employés à porter les bagages, etc. C'est le tableau d'une existence passée en partie sous la tente même des Arabes, dans l'intimité du plus célèbre d'entre eux, en partie dans le camp du maréchal Bugeaud, celui de nos officiers généraux qui avait peut-être le mieux compris l'Algérie.

Jeté par une suite de circonstances, dont il nous révèle loyalement et simplement la cause première, dans une série d'aventures extraordinaires, M. Léon Roches a aussi examiné la constitution des Musulmans occidentaux sous différents aspects ; successivement attaché à la personne d'Abd-el-Kader, puis forcé de l'abandonner à la rupture du traité de la Tafna, accueilli par Bugeaud, qui le nomme interprète en chef de l'armée d'Afrique, pèlerin de la Mecque, hôte de Méhémet-Ali en Égypte, familier du Grand-Chérif et échappant par sa haute protection aux terribles supplices réservés aux chrétiens « profanateurs des Saints Mystères », il

revient au Caire sous le déguisement d'un simple lettré maugrebi, obligé, pour subvenir aux frais de son voyage et de sa nourriture, d'écrire des amulettes que les fellahs et les soldats égyptiens lui payent de quelque menue monnaie.

On comprend quels trésors d'observations sont renfermés dans ces pages à travers lesquelles se déroule le récit de cette curieuse existence. Nous ne pouvons en détacher ici que des observations sans couleur et sans vie et nous renvoyons nos lecteurs au livre lui-même.

I.

Pour se rendre un compte exact des difficultés que rencontrait la France dans l'œuvre de colonisation que lui imposait sa nouvelle conquête, il faut jeter un coup d'œil en arrière et examiner rapidement la situation de l'Algérie sous la domination turque.

Certes le joug des Osmanlis était aussi pesant en Algérie que dans les autres dépendances de la Sublime-Porte ; on retrouvait chez les fonctionnaires la même vénalité, la même rapacité, les mêmes exactions ; mais il faut reconnaître aussi que, malgré les vices de leur administration, les Turcs eurent le mérite de maintenir leur pouvoir, avec un très petit nombre de soldats, sur le même territoire que nous avons eu tant de peine à soumettre et que nous gouvernons aujourd'hui à grand renfort de fonctionnaires et de régiments. Disons tout de suite que la similitude de religion fut pour beaucoup dans ce résultat. Malgré la différence des sectes, on ne pouvait pas fanatiser les Arabes en leur prêchant la guerre sainte contre les Musulmans orientaux ; le contact des vainqueurs n'était pas une souillure comme celui des conquérants de 1830. De là une cause importante d'apaisement.

En second lieu, il faut remarquer que l'administration turque, odieuse à certains égards, avait le grand mérite de respecter absolument l'autorité des chefs de grande tente et toute l'organisation intérieure de la tribu et de la famille. Bref, elle ne s'immisçait pas dans la vie privée. Dans la vie publique même, elle savait utiliser les forces vives du peuple conquis et choisissait parmi les

grandes familles des chefs (1) dont elle faisait ses alliés naturels. Les Arabes n'étaient donc blessés ni dans leurs sentiments religieux ni dans leurs traditions. Grâce à cela, les Turcs, qui furent toujours fort peu nombreux dans la Régence, conservaient leur conquête avec quelques colonies militaires de Coulouglis (fils de Turcs et de femmes arabes), la cavalerie indigène des *douars* et des *smalas* rattachés à leur cause et un corps d'infanterie indigène, nommé *zoua-oua*, d'où nos régiments de zouaves ont tiré leur nom (2).

Cependant, pendant les trois siècles que dura la présence des Turcs, aucune fusion ne se fit entre eux et leurs vaincus, et les Coulouglis eux-mêmes étaient traités avec mépris, parce que dans leurs veines le sang des Osmanlis s'était mélangé à celui des Arabes. Lors donc que les Français débarquèrent à Sidi-Ferruch ils se trouvèrent en présence d'une population divisée en trois catégories bien distinctes, sans parler des Kabyles, qui avaient gardé dans leurs montagnes inaccessibles une indépendance presque complète.

Notre premier soin en posant le pied sur le sol de l'Algérie fut de proclamer que nos seuls ennemis étaient les Turcs, ce qui était parfaitement exact, et que nous venions délivrer les Arabes de leur joug odieux, ce qui pouvait passer pour une simple fantaisie libérale. En réalité nous voulions venger une insulte, mais le sort des Arabes nous importait fort peu, et d'ailleurs nous n'en avions aucune idée. Notre grand malheur fut de croire nous-mêmes à ce rôle de libérateurs, que nous avions subitement revêtu, et, dans notre profonde ignorance des choses de l'Orient, au milieu des difficultés sans nombre d'une conquête nouvelle, nous prîmes pour guide unique de nos décisions cette idée fausse qui flattait l'orgueil national, en donnant à notre victoire le relief d'un mobile désintéressé, chevaleresque et humanitaire.

Aussi, dès le lendemain de l'occupation, toute l'administration turque était radicalement supprimée; nous avions lâché la bride

(1) Léon Roches, t. II, p. 236.
(2) Id., t. I, p. 134 et suivantes.

aux Arabes, livré les Turcs à leur vengeance, et notre qualité de chrétiens créait entre les indigènes et nous un obstacle difficile à surmonter, derrière lequel tout était pour nous l'inconnu. En somme, nos mesures d'ostracisme contre les Turcs avaient démoli toute la machine gouvernementale et administrative qui, malgré ses défauts, durait depuis trois siècles, et que la conquête venait de nous livrer. Au lieu de la détruire il eût peut-être été plus sage de s'en servir provisoirement; en la voyant faire son office sous nos yeux, nous aurions découvert ses imperfections: il eût été possible alors d'y porter remède en connaissance de cause. Au lieu de cela le désarroi le plus complet succéda à nos mesures jacobines; tous les éléments de la vie publique se trouvèrent dispersés à plaisir; les milices auxiliaires ottomanes qui nous offraient leurs services furent chassées comme les fonctionnaires civils, et « quand une fontaine cessait de couler on ne savait où chercher les conduits qui y amenaient l'eau, afin de les réparer, l'*Amin el Aioun* (le chef des fontaines) ayant été mis dehors comme tous les autres (1) ».

C'eût été peu de chose si les conséquences de ces mesures n'avaient dû se faire sentir que dans les villes, où les habitants, juifs ou maures pour la plupart, se soumettaient sans résistance; mais il en fut tout autrement. En effet, nous avions fait disparaître du territoire de la régence tous les éléments de la domination turque, et lorsque nous voulûmes quitter les ports, dans lesquels nous nous étions renfermés aux premiers temps de l'occupation, pour pénétrer dans l'intérieur, il nous fallut conquérir à main armée ces terres que les colonies militaires de Coulouglis nous offraient quelques mois auparavant de garder pour notre compte, comme elles les avaient gardées jusque-là pour le compte du dey. C'est alors que commença l'interminable série des campagnes d'Afrique, dans lesquelles nous dépensâmes l'argent de notre trésor et le sang de nos soldats à vaincre un ennemi que nous nous étions fait nous-mêmes. Dans ces luttes, le sentiment religieux des Arabes fut surexcité au plus haut degré. L'antagonisme naturel entre vainqueurs

(1) Léon Roches, t. I, p. 139.

et vaincus s'en augmenta d'autant, et aujourd'hui encore nous portons la peine de notre première faute.

II.

Quelle était donc cette population à laquelle nous étions venus apporter les bienfaits de la liberté sous forme de boulets de canon? Je vais essayer d'en donner une idée en résumant de mon mieux les curieux détails que contient le livre de M. Roches. Je laisserai d'ailleurs de côté les Kabyles, dont la constitution toute différente mériterait une étude à part.

Le Coran rapporte que Mahomet « avait donné un drapeau aux musulmans arabes et un autre aux musulmans aâdjems. Un grand conseil fut tenu parmi ces deux peuples de l'islamisme pour savoir de quelle manière on conserverait le précieux dépôt. »

« Le conseil des Aâdjems, qui se composait presque en totalité de Turcs, fit fabriquer un immense coffre qui se fermait avec quarante serrures et confia les quarante clefs aux quarante personnages les plus dignes de respect. » Les Arabes, au contraire, n'ayant confiance en aucun de leurs chefs, partagèrent le drapeau en autant de morceaux qu'il y avait de tribus.

Avant de mourir, le Prophète voulut se faire représenter les bannières qu'il avait confiées à ses sectateurs; il s'adressa d'abord aux Turcs, qui ayant ouvert leur coffre lui montrèrent la leur intacte et resplendissante. Il alla ensuite vers les Arabes et, apprenant comment ils avaient profané l'étendard sacré, il fit entendre ces paroles : « Ce qui devient arabe devient ruine (1). »

Les voyageurs qui parcourent l'Algérie ou la Syrie ont souvent reconnu la profonde vérité de cette réflexion, qui révèle un des traits caractéristiques du peuple arabe. L'anecdote elle-même en indique la cause : elle gît dans la rivalité des tribus, rivalité que les Turcs entretenaient soigneusement et qui facilitait leur domination.

Si nous voulons remonter encore de l'effet à la cause, nous trou-

(1) Léon Roches, t. I, pages 130 et 131.

verons la raison profonde de ces divisions dans l'organisation de la société : c'est un mal chronique, aussi ancien que la nation elle-même, mal qui explique peut-être comment, après avoir conquis un immense empire, les Arabes n'ont pas su conserver le fruit de leurs victoires et sont tombés partout sous la domination des Turcs ou des Européens. Il ne faut pas oublier en effet que les Arabes sont essentiellement nomades et pasteurs. Sous l'influence de certaines nécessités propres à tel ou tel sol, ils sont parfois obligés d'emprunter une partie de leurs ressources à l'agriculture et au commerce. — C'est précisément le cas des tribus algériennes. — Mais ce qu'ils recherchent, ce qu'ils estiment, c'est la liberté du désert et leur amour de la vie nomade se complique d'un mépris non dissimulé pour les sédentaires, dont le secours est utile à leur existence.

Je ne veux pas retracer ici le tableau très fidèle que M. Auguste Geoffroy a présenté au retour de son voyage chez les *Larbas;* j'en rappelle simplement deux traits saillants : la toute-puissance du chef de tribu dans l'intérieur de son petit royaume ; la complète indépendance des différentes tribus, les unes vis-à-vis des autres. Ce n'est pas là d'ailleurs un détail particulier aux Arabes ; c'est un des éléments essentiels de la constitution sociale chez les peuples pasteurs, et les Mongols comme les Kirghizs nous en fournissent l'exemple.

L'immense étendue de la steppe permet cette indépendance, mais l'agglomération sur un espace relativement restreint la rend fatale. Lorsque les Arabes quittèrent le désert pour conquérir les fertiles territoires de l'Algérie, il y eut précisément dans leur triomphe un germe de mort : le sol conquis permettait l'agglomération, en facilitant l'agriculture. Du jour où ils devinrent trop nombreux pour que chaque tribu pût vivre dans l'isolement complet, des conflits naquirent et aucun chef ne voulut courber la tête devant un autre chef son égal. Or, comme la hiérarchie sociale s'impose nécessairement aux populations qui s'agglomèrent, il fallut à ce peuple, incapable de la créer dans son sein, un autre peuple qui imposât de force une classe supérieure dont il fournirait seul les éléments. Les Turcs jouèrent ce rôle pendant trois cents ans. Depuis lors il nous a été dévolu par droit de conquête.

Nous avons déjà vu comment notre complète ignorance vis-à-vis des populations algériennes nous l'avait fait négliger au début de l'occupation ; quand nous voulûmes le remplir, nous nous heurtâmes violemment à la résistance des tribus, dont la haine religieuse mise en éveil avait promptement organisé la défense du sol contre ses envahisseurs chrétiens. Alors se révéla à nos dépens toute la puissance de ce peuple qui, divisé jusque-là par des rivalités secondaires, se trouvait réuni tout à coup sur le terrain des croyances religieuses. Les musulmans prirent naturellement la tête du mouvement, et leur fanatisme se personnifia dans l'émir Abd-el-Kader, fils du vénéré marabout Sidi-Mahdi-ed-Din.

Le scepticisme dont nous donnions le spectacle aux vrais croyants de l'islamisme, loin d'atténuer leur haine, ne fit qu'augmenter leur mépris : « Le chrétien, disait Abd-el-Kader, est très inférieur à un musulman. Le juif est pire qu'un chrétien. L'idolâtre est pire qu'un juif. Le porc est pire que l'idolâtre. Mais l'homme qui ne prie pas est pire que le porc (1). » De plus, les fausses traditions de notre administration française nous avaient amenés à faire porter devant nos tribunaux des questions religieuses, telles que le mariage et le divorce. « Pourquoi, écrivait un chef arabe à M. Léon Roches (2), pourquoi vous mêler de ces questions, même indirectement? Je vous dirai à ce sujet que nous avons été grandement surpris de voir que vous vous préoccupez de notre culte bien plus que vous ne semblez vous préoccuper du vôtre. »

III.

En somme, à ce contact avec les Européens, le vieil esprit de l'islam s'est réveillé, les sentiments de haine, que tout mahométan nourrit contre les chrétiens, ont pris une nouvelle vigueur. L'indifférence religieuse qui menaçait les Arabes a été secouée par la lutte, et les confréries musulmanes, jusque-là sans action, voient chaque jour grandir leur influence (3).

(1) Léon Roches, t. I, p. 282
(2) Id., t. II, p. 337 et 338.
(3) Denis de Rivoyre, p. 286.

A l'extrémité orientale de la côte africaine, des événements analogues ont amené des résultats semblables, et les provocations du Mahdi à la guerre sainte n'ont sans doute trouvé d'écho dans les populations du Soudan qu'en raison de la crainte des conquérants chrétiens. L'effet de pareilles excitations s'arrêtera-t-il à la défense du territoire, ou bien le Mahdi, encouragé par ses premiers succès, ira-t-il, comme il l'annonce, porter le sabre de la foi jusque dans la terre sainte du Prophète (1)? Quoi qu'il en soit de sa puissance militaire et des succès que l'avenir lui réserve, on peut affirmer que la domination arabe ne saurait se maintenir longtemps, si toutefois elle parvenait à se fonder, ce qui n'aurait pas lieu sans une résistance très vive de la part des Turcs. L'*idée arabe*, à la puissance de laquelle certains voyageurs semblent croire, peut en effet amener des soulèvements importants et créer des complications inattendues à la diplomatie européenne ; elle n'est pas en mesure d'établir un ordre de choses durable.

Quant à la haine des Arabes pour les Turcs, c'est un sentiment fort exploité par les fanatiques du Mahdi, mais certainement exagéré. Ce serait en tous cas une dangereuse illusion de croire que le « Turc musulman est encore plus ennemi de l'Arabe que de l'infidèle » (2). Les divisions qui naissent d'une différence de culte sont de beaucoup les plus profondes, et, quel que soit le degré de pacification auquel nous arrivions jamais en Algérie, il faudra toujours se rappeler la pittoresque image qu'employait un Arabe, dans une conversation avec le général Daumas, pour indiquer comment toute fusion entre les vainqueurs et les vaincus était impossible : « Si on faisait bouillir dans la même marmite un chrétien et un musulman, le bouillon de chacun se séparerait (3). »

H. SAINT-ROMAIN.

(1) Denis de Rivoyre, p. 285.
(2) Id., p. 289.
(3) Léon Roches, t. II, p. 327.

CORRESPONDANCE.

Nous recevons de M. Georges Ville, professeur-administrateur au Muséum d'histoire naturelle, la lettre suivante, qui soulève une question intéressante.

Paris, le 12 janvier 1886.

A Monsieur Edmond Demolins.

Monsieur,

J'ai lu avec le plus vif intérêt votre belle étude sur les *Pasteurs* publiée dans la *Science sociale* du mois de janvier.

Il est bien regrettable que ce travail ne soit pas accompagné d'une carte coloriée indiquant les diverses zones de steppes dont vous parlez. Si ce n'était pas abuser de votre obligeance, je vous serais reconnaissant de faire colorier pour moi une petite carte par Andriveau-Goujon. Je crois que, lorsque vous l'aurez vue, vous en ferez colorier d'autres pour vos prochaines livraisons.

Veuillez recevoir de nouveau mes félicitations et agréer l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Georges VILLE.

Nous pensons, comme M. Georges Ville, que la publication de cartes géographiques éclairerait très heureusement l'exposé de la science sociale; c'est même un genre d'illustration qui s'impose et que cette Revue doit aborder.

Mais, d'autre part, nous tenons essentiellement à ne donner que des reproductions d'une exactitude complète. Or, les démonstrations de la science sociale s'appuient sur des phénomènes géographiques dont l'indication est souvent omise dans les cartes publiées jusqu'à ce jour. Il est donc nécessaire d'en faire de nouvelles et, pour cela, de former un personnel connaissant à la fois la cartographie et la science sociale.

Grâce au concours de la maison Firmin-Didot, nous sommes assurés de réaliser ce progrès dans des conditions qui ne laisseront rien à désirer.

E. D.

CHRONIQUE.

Le concours pour le prix Ravizza. — La Commission chargée de décerner le prix Ravizza, et dont font partie avec l'illustre historien milanais, C. Cantù, MM. Pietro Rotondi, président, Felice Manfredi, Francesco Restelli, Angelo Villa Pernice, avait proposé pour l'année 1884, comme sujet de concours, la question suivante : *La famille considérée comme fondement et règle de la société civile, et par rapport à la solution du problème social.*

Elle avait pris soin d'attirer l'attention des concurrents sur les vues et la méthode de Le Play, pour déterminer plus nettement l'objet de leurs recherches, leur indiquer la direction à suivre, et se faciliter à elle-même la comparaison de leurs travaux (1). Il n'est pas sans intérêt pour nous de connaître par les résultats de ce concours l'accueil fait en Italie aux doctrines du créateur de la science sociale. Mais à lire le rapport de la commission, il ne semble pas que jusqu'ici ces doctrines soient au delà des Alpes bien comprises, ni même bien connues.

Sur treize concurrents, dix ont été, et à bon droit, éliminés sans hésitation par la commission. L'un d'eux avoue avec ingénuité n'avoir pu se procurer les œuvres de Le Play ; cela se sent, et les ressources d'une imagination fort riche, de nombreuses et assez peu topiques comparaisons tirées des sciences physiques et physiologiques ne peuvent combler cette lacune. Un autre concurrent adopte pour son mémoire la forme d'un roman ; on y voit une mère, qui, pour combattre la fausse philosophie de son fils et le dégoût de la vie qui en est le résultat, lui fait lire la *Réforme sociale* de Le Play, et le réconcilie ainsi avec l'existence, avec l'amour, avec le mariage, qui achève de le guérir. Un troisième, pour lequel le problème social se résume dans l'éducation du peuple, met successivement en présence deux familles ouvrières, l'une bien, l'autre mal gouvernée, et dans chacune un fils, qui subit les conséquences des vertus et des vices de ses parents ; puis deux filles, l'une riche, l'autre pauvre, dont il

(1) *Relazione sul concorso al premio Ravizza per l'anno* 1884. Milano, 1885, in-8° de 45 pages.

combine les destinées pour en faire ressortir une leçon arrêtée d'avance. Le mémoire portant le numéro 9 est un simple catéchisme de religion et de morale; le mémoire numéro 8, sous forme de commentaire de l'hymne de Manzoni intitulée *la Pentecôte*, est un traité complet de morale, de théologie et d'histoire mystique du catholicisme. Il y est question tour à tour de la sainteté, de la cité de Dieu, de la grâce divine, des persécutions, de l'apostolat catholique, de l'église du Dieu vivant, de la Rédemption, de l'Ascension, des martyrs, des miracles, des prophéties, et aussi, en se rapprochant du sujet, du progrès et de la décadence des sociétés, de la pauvreté, de la liberté, de l'éducation, même de la famille, le tout sur le mode ascétique. L'auteur du mémoire n° 1, non moins mystique, mais encore moins compréhensible, abonde en citations des Livres saints et en comparaisons théologiques; il fait de la Trinité divine le type de la famille humaine, et sur l'un des deux sommets de la pyramide sociale (?) il établit Dieu, sur l'autre, César.

L'auteur du mémoire n° 3 fait de la famille une monade, une unité douée de vie propre; puis cherchant à déterminer la place de la famille dans l'État, il remonte à Jacob et à ses fils, fondateurs des douze tribus, il passe ensuite au jubilé cinquantenaire, aux fidéicommis, à l'assistance publique, à la propriété collective, aux sociétés ouvrières, à la religion, à l'impôt, parlant de tout en termes fort généraux, qui accusent peu de connaissance du sujet, ou se servant d'expressions et de comparaisons étranges qui dénotent un manque de méthode et de suite dans les idées; dans le nombre il s'en trouve pourtant quelques-unes de justes.

On peut faire à l'auteur du mémoire n° 13 les mêmes reproches qu'au précédent; il abuse des généralités historiques les plus risquées et des hors-d'œuvre. Ainsi l'on saisit malaisément, dans un exposé aussi général que le sien, l'influence sur la famille d'événements tels que la découverte de l'Amérique, la centralisation monarchique, la création des armées permanentes, la Réforme, les traités de Westphalie, la découverte de l'imprimerie, la poudre à canon et tout au plus celle d'inventions d'un intérêt presque exclusivement domestique, de la fourchette, des bas de soie, du tournebroche, dont des Italiens auraient vulgarisé l'usage.

Des autres mémoires l'un, le n° 10, est aux yeux de la commission d'examen à peu près nul, l'autre, le n° 2, aurait été bon, si le plan fort judicieux qu'il esquisse avait été exécuté.

En résumé, des dix mémoires mis hors de cause, les uns sont dépourvus d'idées, les autres pèchent par excès d'imagination scientifique ou littéraire, quelques-uns enfin ont eu le tort de voir dans

la question un sujet de dissertation théologique. La religion est un fait, ou, pour mieux dire, une force d'une immense énergie au point de vue du bien-être matériel, et *a fortiori* du bien-être moral des sociétés, l'observation s'en impose donc à quiconque s'occupe de la science sociale, mais l'étude de la religion ne se confond pas avec celle de cette science.

Des trois mémoires entre lesquels le jugement de la commission est resté un moment indécis, et dont elle n'a d'ailleurs laissé aucun sans récompense, celui auquel elle a donné la préférence portait le n° 5. Il a pour auteur M. Giulio del Vecchio, avocat, professeur à l'Université de Bologne. L'influence des doctrines de Le Play y est visible, mais plutôt sous le rapport des idées que sous celui de la méthode. Ainsi M. del Vecchio établit avec raison un lien étroit entre l'organisation de la famille et celle du travail; il ne pense pas que tout changement dans les sociétés soit nécessairement un progrès, et il montre que le besoin de mouvement dont les sociétés sont travaillées a comme contrepoids nécessaire une tendance à la stabilité; que cette stabilité coïncide avec la division du travail dont le résultat est d'affecter chaque individu à l'emploi pour lequel il a le plus d'aptitude; que la famille est le plus solide fondement de l'éducation, de la religion et de la sûreté publique; il voit dans les échanges et les relations sociales la cause du mouvement et de l'instabilité des sociétés; à ses yeux le mécontentement des ouvriers provient moins de la modicité de leurs salaires que de l'incertitude de leur condition, à laquelle il ne voit de remède (serait-il bien efficace?) que dans la prévoyance individuelle aidée du secours de l'État. Pourtant, amené à parler de la question agraire, il a des éloges pour des solutions inspirées d'un tout autre esprit : le métayage (mezzadria) toscan et les associations de familles, dont les unes prêtent leurs bras, les autres fournissent les capitaux.

La famille seule jouissant de l'homogénéité et de la continuité sans lesquelles la société ne saurait subsister, c'est dans la famille, et non dans le consentement des individus, comme l'a fait Rousseau, qu'il faut chercher l'origine de la société. L'auteur distingue comme Le Play les familles *stables* et les familles *instables*, les sociétés *simples* et les sociétés *compliquées*. Ses vues sur l'équilibre des sexes, sur la monogamie, sur la polygamie, la comparaison qu'il établit entre l'homme et la femme, sont justes; mais en ce qui concerne les innovations législatives qu'il propose, liberté testamentaire *absolue*, dotation *obligatoire* en faveur des fils majeurs, s'élevant à la moitié de ce qui leur reviendrait dans la succession paternelle *ab intestat;* suppression des dots pour les filles (il en accorde pourtant aux filles pauvres,

à titre de secours), il est permis de trouver, avec les membres de la Commission, que mieux vaut ne pas tant faire appel à la force coërcitive de la loi, et s'en rapporter davantage à la volonté du père de famille. Les conditions dans lesquelles s'exécute le travail, le genre de vie, la nourriture, les plaisirs, l'habitation de l'ouvrier, sont à bon droit l'objet d'une étude consciencieuse. La conclusion du mémoire, c'est que d'une bonne et solide constitution de la famille dépend le bien-être de la société.

L'auteur du mémoire n° 11, M. Sant'Angelo Spoto Ippolito, connaît les œuvres de Le Play. Il en a tiré le meilleur de son livre. Ses critiques à l'adresse de la légitime, du partage forcé, du régime dotal, sa distinction des familles *patriarcales,* des *familles-souches,* des familles *instables*, ses observations sur le patronage, ne sont, à vrai dire, que des emprunts. Il est moins heureux quand il s'avise de penser pour son compte; on rencontre alors sous sa plume, avec un étalage d'érudition légèrement suspecte, un luxe de notions de physiologie, d'histoire naturelle, de mécanique, d'anthropologie, qui n'y sont pas à leur place; encore n'y a-t-il lieu d'accuser en ce cas que le goût de l'auteur; il est plus grave de le voir accepter le divorce sous prétexte que la séparation de lit et de table, pour sauvegarder le principe de l'indissolubilité du mariage, n'en est pas moins une invite au concubinage et à l'adultère.

L'auteur du mémoire n° 7, M. G. Pietro Assirelli, employé au ministère de l'intérieur, a lu les philosophes français du siècle dernier; dans le nôtre, Herbert Spencer et Darwin ont eu surtout ses préférences; de là les nombreuses hypothèses par lesquelles débute son travail, celle de la sauvagerie primitive, de la lutte pour l'existence donnant finalement naissance à la famille et à la propriété; la société ainsi constituée aurait passé, comme l'établit Le Play, par les trois âges des herbes, des machines et de la houille. L'auteur place la religion au premier rang des besoins de l'humanité, après le pain (il voulait sans doute écrire après la faim). Il se demande, comme Herbert Spencer, si nourrir des *incapables* aux dépens des *capables* ce n'est pas une cruauté; si ce n'est pas créer une réserve de misère pour les générations futures, et si la bienfaisance et l'assistance publiques sont un bien. Mais au lieu de proposer comme remède des empêchements légaux à l'accroissement de la population, il s'accorde avec Le Play pour le chercher dans la famille-souche. Le rapporteur du concours reconnaît les facultés précieuses d'observation et de critique dont l'auteur de ce mémoire a fait preuve dans la description de la société moderne; il lui reproche son pessimisme, il lui reproche aussi de ne pas indiquer de remède aux maux qu'il révèle impitoya-

blement. Pourtant, s'il n'est pas trop téméraire à nous d'exprimer, d'après un simple compte rendu, une opinion différente de celle des juges qui ont eu ces ouvrages sous les yeux, nous avouerons que ce mémoire, le moins récompensé de ceux qui l'ont été, nous paraît, même avec les défauts que nous y avons signalés, avoir le mieux compris le programme soumis aux concurrents. Du moment, en effet, où Le Play leur était indiqué comme guide, je ne vois (et la commission n'a peut-être pas suffisamment fait connaître dans son rapport son opinion à cet égard) qu'une manière de traiter la question. Le Play a formulé les conclusions auxquelles il a été amené par toute une vie de voyages, d'observations et de lectures. Ces conclusions font de la famille le fondement des sociétés humaines, elles déterminent d'une façon précise les causes qui font la prospérité ou la ruine des familles, et par voie de conséquence la grandeur et la décadence des nations; les recherches continuées après Le Play et suivant sa méthode révèlent tous les jours la haute valeur scientifique de son œuvre, et l'évidence des faits arrache involontairement en sa faveur des témoignages à ceux de qui on les aurait le moins attendus. Mais enfin, comme beaucoup de sciences auxquelles on ne dénie pas pour cela leur caractère, la science sociale peut n'être considérée par ceux qui ne l'ont pas encore étudiée personnellement, que comme une hypothèse. C'est aux voyageurs pour le présent, c'est aux historiens pour le passé, c'est à tous ceux qui, à un titre quelconque peuvent connaître des *faits sociaux*, qu'il faut demander une confirmation, et, s'il y a lieu, une modification ou une réfutation des doctrines de Le Play.

A notre avis, cette enquête aurait dû faire l'objet des mémoires des concurrents; c'était certes beaucoup leur demander; je doute qu'il soit possible à un homme seul d'accomplir pareille tâche et à terme fixe, et mieux eût valu peut-être ne pas la leur imposer. Mais si M. Assirelli ne s'est peut-être pas rendu compte de l'énorme difficulté de son entreprise, s'il n'a pas assez méthodiquement dirigé son enquête, si l'autorité des témoins interrogés par lui laisse souvent à désirer, et si par conséquent les faits allégués ne sont pas toujours d'une indiscutable certitude, il a au moins compris le sujet, et le jour où il mettrait à le traiter plus de méthode, de critique et d'esprit d'observation, son travail serait un utile contingent apporté à la science sociale.

Le résultat de ce concours montre, avec la plus complète évidence, qu'on ne peut aborder l'étude méthodique des sociétés humaines sans connaître les éléments de la science sociale. Une connaissance superficielle de l'œuvre de Le Play ne suffit pas; une étude complète est nécessaire. Il faut apprendre la science sociale, comme on apprend

la botanique ou la zoologie, sans cela, on s'expose à recommencer perpétuellement l'œuvre de ses devanciers, on procède sans une méthode commune et au gré d'une inspiration plus ou moins fantaisiste, on fait de l'alchimie ou de l'astrologie sociale.

Cela était possible avant Le Play et avant la constitution d'un enseignement scientifique, cela ne l'est plus aujourd'hui.

J. Vaesen.

L'État et ses limites, à l'Institut. — Une longue discussion vient d'avoir lieu à l'Institut, au sujet des théories socialistes mises en avant par diverses écoles. Nous résumons la discussion d'après le compte rendu que nous avons sous les yeux.

M. Paul Janet prend pour point de départ le fait suivant lequel l'individu humain est de sa nature sociable; il s'ensuit que l'individu et la société forment deux éléments inséparables, deux éléments d'un organisme unique. Ce qui profite ou nuit à l'un profite ou nuit à l'autre.

Il y a pour la société, comme pour l'individu, des droits et des devoirs. Les droits et les devoirs de la société, selon qu'ils sont bien ou mal compris et pratiqués, conduisent, soit à un socialisme moralisateur, soit à un socialisme paralysateur. Les exemples de l'un et de l'autre abondent dans l'histoire.

L'intervention de l'État s'est manifestée d'une manière bienfaisante, dans une foule de circonstances, par des institutions qui nous profitent présentement. Ainsi, le crédit de l'État a pu seul créer la monnaie, faciliter les échanges et multiplier les moyens de distribution de la richesse; il a pu créer les caisses d'épargne.

M. Janet se défend de préconiser telle ou telle forme de socialisme; il ne se préoccupe que du danger créé par les opinions extrêmes : l'antisocialiste exagéré se trompe aussi notablement que le socialiste intransigeant.

M. Courcelle-Seneuil n'envisage pas au même point de vue que son collègue les questions posées devant l'Académie. Il faut d'abord les établir dans leur plus grande simplicité. Voici le genre humain placé sur notre planète dans des conditions qu'il n'a pas faites, qu'il est impuissant à défaire, et qui se résument en un triple travail : travail d'invention, travail musculaire, travail d'épargne. Les individus, selon toute évidence, ne sauraient avoir d'autres droits et plus de droits que l'espèce. Il faut tenir compte, en outre, de cette circonstance qu'à côté de l'individu existe ou coexiste la société, l'État, c'est-à-dire un ensemble d'individus ayant des coutumes, des lois, des intérêts communs, ensemble constitué, non par un contrat, comme on l'a soutenu à tort, mais par la série des événements historiques.

L'État, nous dit-on, a des droits. Cette conception simplifie une foule de questions de législation ou d'administration; mais quand on veut l'établir sur le terrain des principes et en faire une réalité, des difficultés surgissent de tous côtés. M. Courcelle-Seneuil cherche en vain où l'on peut trouver les devoirs d'un être de raison qui n'est pas, quoi qu'on dise, une personne.

On dit encore que l'un des devoirs de l'État consiste à atténuer dans la mesure du possible l'inégalité des conditions des individus. En théorie, c'est séduisant. En fait, on sait ce qui se passe. L'État qui a des devoirs, c'est la catégorie des contribuables voués au sacrifice obligatoire et perpétuel. La discussion, maintenue sur le terrain des droits de l'État, ne saurait aboutir. Ce qu'il faut aborder hardiment, c'est la question des attributions plus ou moins étendues qu'il convient de reconnaître au pouvoir coercitif, c'est-à-dire aux gouvernants et aux fonctionnaires, à l'égard des administrés et des contribuables.

Parmi ces attributions, personne ne conteste l'utilité et la légitimité de celles qui concernent la justice, la police et la défense militaire. Pour le reste, il semble qu'on peut examiner, sans être taxé de violence, si les gouvernants et les fonctionnaires se trouvent dans des conditions conformes à l'équité, à la logique.

Au premier coup d'œil, on s'aperçoit que la règle, suffisamment justifiée pourtant, qui impose aux fonctionnaires des administrations privées la responsabilité de leurs actes, n'existe pas pour les fonctionnaires publics. Cette irresponsabilité doit, dit-on, assurer la liberté. Est-ce admissible?

Quand on cherche à tracer une limite aux attributions de l'État, on est conduit à cette formule : L'État n'a pas le droit de faire à l'individu une condition plus mauvaise que ne l'est celle du genre humain envisagé dans son ensemble.

M. Baudrillart se place dans le juste milieu entre la liberté des individus, qui doit être respectée, et l'action de l'État, qui peut être féconde. Il veut tenir la balance égale entre ces deux forces, *égale,* c'est-à-dire que ces deux forces concourront au bien public, à l'intérêt général. Il repousse le socialisme d'État, qui détruit cet équilibre nécessaire, et, sous prétexte de favoriser les déshérités, les petits, qui sont en majorité, bouleverse tout l'ordre social et perpètre les iniquités les plus monstrueuses et les plus destructives.

Il y a deux manières de combattre les partisans du socialisme. La première consiste à réfuter sans relâche leurs erreurs; la seconde à ne pas leur laisser l'avantage d'une popularité mal fondée sur la prétention qu'ils élèvent d'être seuls à songer au bien-être des tra-

vailleurs. Il faut admettre, dans des cas déterminés et dans la mesure où elle est compatible avec l'intérêt général, l'intervention de l'État.

M. Frédéric Passy ne cherche pas, dit-il, à traiter la question soulevée : elle est trop vaste et trop complexe pour qu'il soit possible d'en effleurer même tous les sommets dans une discussion académique. Il se contentera de produire quelques observations sur ce qui a été dit, sur ce qui reste à dire.

Sans doute, l'État ne saurait se désintéresser de l'assistance envers les indigents, les infirmes, les faibles et les abandonnés. Pourtant, même sur ce terrain de la charité, il est nécessaire de ne pas perdre de vue le danger qui peut résulter du secours accordé. Une longue et décisive expérience nous a appris que souvent le remède empire le mal, et que l'assistance exagérée, mal distribuée, peut favoriser la paresse, le vol, le meurtre, l'infanticide.

Le principe de l'intervention de l'État trop largement admis, on verra, sous le couvert et le nom de l'État, s'imposer l'opinion fausse ou violente d'une catégorie de citoyens en possession plus ou moins passagère du pouvoir. M. Aucoc l'a dit très justement : l'intervention de l'État n'est justifiée que quand il existe un danger social à conjurer; mais qui établira l'instant exact où cette intervention doit se produire, la limite de l'intervention et la réalité du danger? Tout cela est fort délicat.

M. Passy proteste, avec M. Baudrillart, contre l'assertion suivant laquelle la masse populaire serait fatalement vouée à la misère et à la souffrance par suite de la non-intervention de l'État et de la liberté laissée à la coalition des capitaux ; contre celle qui accuse des difficultés présentes la division du travail. Quoi qu'en dise M. Brentano, qui soutient que le travail n'est pas une marchandise, et qu'en le vendant l'ouvrier vend sa personne, il est certain que le travail est la marchandise par excellence ; si l'ouvrier se vend lui-même en vendant son travail, autant en font l'homme d'affaires, l'artiste, le journaliste, l'homme de lettres, le savant. Si vous faites intervenir l'État dans la fixation des heures de travail, vous mettez la personne humaine en tutelle et, suivant le mot de Bentham, vous instituez des bureaux de bonnes d'enfants à l'usage des hommes faits.

D'ailleurs, l'État peut se tromper tout aussi bien qu'un simple particulier. Enfin, il a un défaut plus redoutable, c'est d'agir par mesures générales et d'imposer sa manière de voir, tandis que les débats entre particuliers comportent dans l'application des théories des atermoiements, des oscillations, des compensations d'où sort le plus ordinairement le progrès. La violence écrasante de l'État, loin de préparer des solutions, provoque presque toujours des réactions exagérées,

et ces revirements brusques, ces écarts extrêmes, mettent entre nous et le progrès des distances difficiles à franchir.

On le voit, par ce rapide résumé de la discussion, tous les orateurs qui ont pris successivement la parole semblent considérer que la question doit être traitée et résolue uniquement en *droit* et sur le terrain des *principes*. Ils supposent qu'il y a une solution invariable conforme « à l'équité et à la logique ». Avec un pareil point de départ, la discussion ne pouvait aboutir et, en fait, elle n'a abouti qu'à mettre au jour la divergence des opinions. Si l'on voulait découvrir par la logique et la raison pure les lois de la formation du globe terrestre, on serait assuré de ne jamais s'entendre; l'accord ne s'est fait, au moins sur les points fondamentaux, que depuis que l'on a appliqué à ces études l'observation méthodique des faits : la constitution de la géologie à l'état de science a mis fin aux discussions théoriques.

Il en sera de même pour la question qui, pendant plusieurs séances, a occupé l'Académie des sciences morales. Il n'existe pas de limites précises aux attributions de l'État. Ces limites varient suivant une foule de circonstances; tout le problème consiste à déterminer ces circonstances et à les classer. L'action de l'homme elle-même ne les peut modifier dans une certaine mesure.

Ainsi, on a vu plus haut par la description des sociétés pastorales à familles patriarcales que le rôle de l'État y est presque complètement effacé. Or, dans ce cas, il n'existe pas de puissance humaine qui puisse faire qu'il en soit autrement. On en a indiqué la cause. D'autre part, il est incontestable que la paix règne parmi ces populations malgré l'absence presque complète de pouvoirs publics. C'est qu'une société organisée d'après ce type ne comporte pas plus la constitution de pouvoirs publics que l'organisation du cheval ne comporte l'usage des ailes.

Si maintenant nous passons en France, c'est-à-dire à l'extrémité opposée, nous voyons que les organismes de l'État y sont développés au point d'étouffer l'action des individus et des familles. C'est le phénomène inverse, qui n'est pas davantage l'œuvre du hasard. Un pareil fait est la conséquence d'une série de causes qui se sont développées chacune dans sa sphère sous l'empire des circonstances. La principale de ces circonstances a été la diminution graduelle de la force et de l'autonomie des familles. La famille ayant passé au type *instable*, les pouvoirs publics ont gagné tout le terrain perdu par cette dernière. Cette situation ne peut être modifiée par aucune mesure administrative, mais seulement par le retour à un type de famille plus vigoureux.

Il ne s'agit pas de la famille patriarcale, qui ne se développe norma-

lement que dans les sociétés de pasteurs, mais de la *famille-souche*, dont l'organisme s'adapte particulièrement à nos sociétés compliquées. C'est un fait, que, dans les pays où domine ce type de famille, l'action des pouvoirs publics est maintenue dans des limites plus étroites. Tel est le cas de l'Angleterre, des États Scandinaves, des États-Unis, des petits cantons suisses, des provinces basques, etc.

Nous ne pouvons qu'indiquer sommairement ici le point précis sur lequel aurait dû porter la discussion, si l'on avait voulu donner à la question des attributions de l'État la seule solution qu'elle comporte. La Revue aura l'occasion de revenir sur ce sujet et de le traiter avec les développements qu'il exige.

E. S.

La situation de l'agriculture en France. — *Le Journal officiel* vient de publier le rapport de M. Krantz à propos d'un projet de loi portant modification du tarif des douanes sur les céréales.

Le rapporteur constate d'abord que les souffrances de l'agriculture sont indéniables. Le mal ne date pas d'aujourd'hui. Il faut remonter à sept ou huit années en arrière pour en trouver les premiers symptômes; depuis cette époque, il s'est aggravé peu à peu. Les mauvaises années successives que la culture a traversées de 1876 à 1881, ont achevé d'épuiser les ressources des fermiers et des petits cultivateurs. Mais, auparavant, chaque produit que leur enlevait la concurrence étrangère augmentait les difficultés de leur situation.

Les bestiaux et les laines, les graines oléagineuses, colza, œillette, les textiles, lin et chanvre, en disparaissant des exploitations agricoles, surtout des petites, ont supprimé du même coup les produits les plus rémunérateurs. Quand, à son tour, la culture de la betterave a été compromise par l'invasion des sucres allemands, le blé par les formidables arrivages de l'Amérique, de la Plata, du Cap, de l'Australie, des Indes; quand enfin nos vignobles ont été dévastés par le phylloxéra, nos pauvres cultivateurs se sont trouvés en face de leurs terres, sans savoir quels produits ils pourraient leur demander à l'avenir.

Ainsi que le constate M. Risler dans son enquête, nombre de fermes sont abandonnées par leurs fermiers, quelques-unes forcément reprises par leurs propriétaires et beaucoup de terres en friche; le prix des baux, autrement dit la rente de la terre, a notablement baissé. Cette baisse est allée jusqu'à 33 p. 100 dans l'arrondissement de Saint-Quentin (Rapport de M. Lecouteux); la valeur du capital a subi une réduction correspondante non seulement sur les grandes, mais encore sur les petites propriétés.

Au premier rang des causes de la défaillance actuelle de notre agriculture, le rapporteur signale l'énormité des impôts et charges publiques qui pèsent sur elle. Notre budget, en France, s'élève à un chiffre formidable et fait peser sur chacun de nous une charge moyenne de 104 fr. par an, ce qui fait que nous sommes en ce moment le peuple le plus imposé de l'Europe et très probablement du monde entier. C'est une mauvaise condition assurément pour soutenir la concurrence contre les producteurs étrangers. Mais au point de vue qui nous occupe, cette condition s'aggrave encore par le fait que l'agriculture supporte la plus lourde part des charges publiques.

Le rapport signale ensuite le haut prix de la terre. La terre était, il y a quelques années, très chère en France, elle l'est encore aujourd'hui. Qu'on l'achète ou qu'on la loue, son prix grève lourdement, sous forme d'intérêts d'argent ou de fermages, les produits qu'on en retire.

La troisième cause indiquée est le morcellement du sol. « Par suite de la passion du paysan pour la terre, dit le rapporteur, par suite aussi de nos lois de succession, le sol se divise de plus en plus et le morcellement devient tel que certaines parcelles ne peuvent plus être travaillées à la charrue et que leur culture n'est plus susceptible d'aucune amélioration sérieuse. On le voit notamment en ce qui concerne les irrigations et les drainages; ces infimes propriétés sont à peine accessibles pour l'apport des engrais et l'enlèvement des récoltes. Il en résulte, on le comprend, une cause d'infériorité réelle de notre production agricole. »

Le morcellement exagéré du sol est en effet une des principales causes de l'infériorité de notre agriculture. Dans un simple article de chronique nous ne pouvons traiter une aussi grosse question. Bornons-nous à constater le mouvement très marqué de l'opinion publique contre le morcellement. On sera bientôt amené à convenir que notre régime successoral, qui émiette à chaque génération les patrimoines, est aussi incompatible avec les intérêts de la famille qu'avec ceux de la culture. Sous une pareille législation, on ne peut constituer que des familles instables et des « propriétaires indigents », suivant l'énergique expression de Le Play.

B. F.

Le transport et la division de la force motrice. — Tous les esprits qui s'intéressent aux progrès des sciences ont été certainement frappés de la belle découverte de M. Marcel Deprez. Aujourd'hui le problème de la transmission de la force à distance semble résolu. Bientôt viendront ces esprits essentiellement pra-

tiques, qui suivent toujours les inventeurs : par d'ingénieux perfectionnements ils distribueront partout avec économie les forces magnétiques répandues sur le globe.

Les grandes inventions, qui se succèdent si rapidement, et qui impriment à notre siècle un caractère vraiment particulier, ont transformé tout notre régime industriel. Dans presque toutes les branches de la fabrication, le travail de la machine a remplacé, avec une supériorité incontestée, celui des bras. Le filage des matières textiles, la production des métaux, l'élaboration d'un grand nombre de matières brutes, ne peuvent, aujourd'hui, se faire économiquement que dans les grandes usines. Là, seulement, se trouve la force qui met en mouvement les engins mécaniques. Sous l'influence de ces inventions et de celles que chaque jour voit naître, les grandes usines ont fait reculer peu à peu les petits ateliers.

On connaît les conséquences de cette transformation. La machine à vapeur, ne donnant sa force que dans le seul endroit où elle est produite, a arraché de la campagne les ouvriers dispersés dans les petits ateliers ruraux, elle les a agglomérés dans les centres urbains.

Dans ce nouveau milieu, les ouvriers ne peuvent plus songer à habiter un foyer qui leur soit propre, aussi ils promènent de logements en logements leur famille essentiellement instable. — Lorsque des crises de production se font sentir, la population ouvrière ne peut plus se retourner vers les travaux agricoles et demander à la terre ce que l'industrie lui refuse. — Le salaire, voilà sa seule ressource! Lorsque l'invention de la machine à vapeur et des différents métiers produisit ces agglomérations ouvrières, la loi venait de défendre toute association entre gens de même profesion, et les économistes s'en allaient répétant partout que les rapports du patron et de l'ouvrier devaient se régler d'après la loi de l'offre et de la demande. Ainsi l'ouvrier, arraché de la campagne par la machine, privé de l'aide que lui donnaient les parcelles de terre qu'il cultivait durant ses loisirs, forcé de subir tous les inconvénients qui découlent nécessairement des agglomérations urbaines, ne put chercher un point d'appui dans l'association et dans le patronage.

Cependant les inventions se succédaient, les machines sans cesse perfectionnées réclamaient un moins grand nombre de bras. Que pouvaient faire les ouvriers éliminés du mouvement industriel? Retourner à la campagne? Ils avaient contracté dans les villes de telles habitudes de jouissance que la rude vie de l'agriculture leur semblait intolérable. Et puis, où aller? Ainsi se développèrent le paupérisme, l'antagonisme social, la haine des ouvriers contre le capital et les machines. Ces faits n'enlevèrent pas à certains écrivains cette foi

dans les harmonies économiques, que les plus dures leçons, et les plus cruels démentis n'ont jamais pu leur faire perdre. — Ils entreprirent de longues démonstrations pour prouver qu'entre le capital et le travail il n'y avait aucune opposition d'intérêts, pour réfuter le sophisme des ouvriers contre les machines. Au lieu de ne s'occuper que du bien-être de l'humanité en général, ils auraient mieux fait d'observer les conséquences de cette transformation industrielle, de nous montrer les effets nécessairement produits par la machine et les agglomérations ouvrières, et d'indiquer quels étaient les maux que le seul vouloir des patrons et des ouvriers pouvait faire disparaître!

Quelques hommes de tradition ne surent pas faire cette distinction et condamnèrent les inventions de l'esprit humain.

Mais beaucoup de patrons, surtout en France, essayèrent de remédier aux inconvénients du nouveau régime industriel. Ils réglèrent leurs rapports avec leurs ouvriers par d'autres lois que celles de l'offre et de la demande; malgré toute leur bonne volonté ils ne purent empêcher les conséquences qui résultaient des vastes agglomérations ouvrières. — La machine à vapeur exigeait que sa force fût consommée *là où elle était produite;* il était donc nécessaire d'accumuler les ouvriers dans la même usine.

Devait-on prendre son parti de cet état de choses? L'esprit humain s'était montré si fécond depuis un siècle dans les arts mécaniques, qu'il n'y avait rien de déraisonnable à penser que les forces magnétiques, répandues sur tout le globe, pourraient un jour s'adapter aux besoins de chaque ménage. — On peut croire aujourd'hui que ce problème sera résolu et que les usines à engins mécaniques vont perdre leur prépondérance; bientôt peut-être il ne sera plus nécessaire de réunir les ouvriers autour des puissants moteurs qu'animent la houille et les cours d'eau. La découverte d'un moyen économique de transmettre la force à distance brisera l'usine. Les patrons auront un grand intérêt à renvoyer leurs ouvriers à la campagne, où ils leur transmettront la force dont ils auront besoin.

Nous ne croyons pas que cette tranformation va s'opérer pour toute l'industrie, les usines paraissent toujours nécessaires pour la production du fer, de la fonte, etc. Mais la filature des matières textiles, qui sera toujours le premier élément de l'activité manufacturière, pourra, sous l'influence de la découverte de M. Deprez, redevenir une industrie domestique.

R. P.

L'émigration allemande à Paris. — Un Allemand, M. Arthur Mennell, vient de publier un volume intitulé : *Pariser Luft* (Air pari-

sien), dans lequel il examine, entre autres questions, l'état de l'émigration de ses compatriotes à Paris.

Quelques personnes prétendent qu'il y a 100 et jusqu'à 200,000 Allemands (Autrichiens non compris) à Paris. M. Mennell estime ce chiffre fort exagéré et le réduit à 25,000. Pour établir son calcul, il se base sur le nombre relativement restreint des adhérents aux diverses sociétés allemandes (*vereine*) qui existent parmi nous.

La plus ancienne et la plus nombreuse de ces sociétés est la *Teutonia*, qui est composée en majeure partie des membres les moins fortunés de la colonie allemande. M. Mennell signale ensuite le *Quartettverein* (société de quatuor). Celle-là est la société aristocratique. Elle est de fondation récente (1874) et ne compte pas plus de 200 membres. La Société de gymnastique, à l'inverse des deux autres, est exclusivement réservée aux hommes. Ses séances sont en grande partie employées à la discussion de questions posées par les membres et relatives, le plus souvent, soit aux affaires en général, soit au droit commercial franco-allemand.

A côté de ces trois sociétés principales, il existe encore un dîner mensuel, fondé depuis quelque temps par les personnages les plus notables de la colonie : un club de « démocrates-socialistes », que certains députés du Reichstag, M. Liebnecht entre autres, viennent visiter de temps en temps; enfin, la « Société allemande de secours mutuels » qui, malgré son but pratique, son ancienneté, et quoiqu'elle reçoive d'importants subsides annuels des princes allemands, — entre autres 4,000 francs de l'empereur, — ne compte pas plus de 310 membres.

M. Mennell juge que ces chiffres sont tout à fait décisifs, car, selon lui, l'Allemand est par excellence l'être enclin aux « sociétés », et là où il y a trois Allemands, la « société » est formée. A l'appui de son évaluation, il invoque encore le fait que les écoles allemandes sont rares ou peu fréquentées : il n'y a qu'une seule école particulière où les familles aisées envoient leurs enfants, et quelques écoles de pauvres, dans le quartier de la Villette, ne comptent pas plus de 4 à 500 élèves. Il faut dire que l'auteur reconnaît lui-même que les enfants allemands parlent plus volontiers le français que leur langue maternelle.

Au dernier recensement, il y avait à Paris 31,190 Allemands. Quoique ce chiffre soit bien loin de certaines appréciations exagérées, il permet cependant d'établir que l'Allemagne est, après la Belgique (45,281), le pays qui envoie la plus forte proportion d'immigrants à Paris. L'Autriche, qui vient en troisième lieu, n'entre en compte qu'avec 21,577 habitants.

Il est à croire qu'à partir de 1881 le nombre des Allemands demeurant à Paris n'a pas diminué. En tout cas, ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 1883 nous voyons les Allemands figurer en première ligne, avec un chiffre de 1,296, sur le tableau de la population indigente de Paris, les Belges venant après, au nombre de 1,134. Ce qu'il faut constater aussi, c'est que certains objets d'importation et de consommation essentiellement allemande prennent une singulière extension parmi nous.

Quel que soit le degré plus ou moins grand d'exactitude de ces chiffres, il est un fait certain : les races anglo-saxonnes et allemandes débordent sur tous les continents et prennent possession des diverses parties du monde. Au contraire, la race française semble rétrograder partout; non seulement elle n'envoie presque plus d'émigrants au dehors, mais son territoire est lentement envahi par des éléments étrangers. Il fut un temps cependant où la France était douée d'une remarquable puissance d'expansion; c'est alors qu'elle occupait le Canada, l'Inde, la Louisiane, etc.

Il est aujourd'hui démontré par la science sociale que l'expansion d'une race est en relation étroite avec l'organisation de la famille. Les pays à familles patriarcales et à familles-souches sont particulièrement organisés pour donner naissance à ce que Le Play appelait *l'émigration riche*, par opposition à *l'émigration pauvre* qui se développe parmi les populations à familles instables. Ce dernier type de familles ne fournit à la colonisation que les individualités inférieures, souvent en petit nombre; les deux autres types, au contraire, envoient au dehors leurs membres les plus énergiques et les plus entreprenants.

La cause de ce fait est mise en évidence plus haut, dans le résumé du cours de M. Demolins. Nous y renvoyons le lecteur. Il nous suffit, dans la *Chronique*, d'avoir, à l'occasion d'une publication récente, rappelé une conclusion acquise désormais à la science sociale.

P. S.

Le directeur-gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT. — MESNIL (EURE).

L'ABUS DU MOT

PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES.

LES DIVERSES INSTITUTIONS CONFONDUES SOUS CE NOM.

L'usage de termes rigoureusement définis est, pour toute science, une nécessité impérieuse. L'étude méthodique des sociétés humaines n'a véritablement progressé que du jour où on s'est astreint à ce principe. Dans un chapitre intitulé : « Précis des résultats concernant le choix du langage, » Le Play a pris soin de définir « les trois cents mots constitutifs du langage propre à la science sociale (1) ». Il a pu ainsi donner à son œuvre un remarquable caractère de précision.

Nous devons rester fidèle à cette tradition et n'accepter, à notre tour, que des termes exactement définis. En agissant autrement nous nous exposerions à des difficultés qui entraveraient le développement de la science.

Parmi les termes récemment adoptés par un certain nombre de personnes qui s'occupent, à un point de vue spécial, d'études sociales, il en est un qui se prête à de regrettables équivoques. Très clair en apparence, il offre, en réalité, des interprétations diverses ; il recouvre des institutions très différentes, qu'il importe cependant de distinguer si l'on veut procéder à une étude et à une classification méthodiques.

Ce terme est celui de *participation aux bénéfices.*

(1) *Les Ouvriers européens,* t. I, ch. XIV.

I.

Qu'est-ce que la participation aux bénéfices?

Il est naturel de demander d'abord la définition de ce terme à ceux qui s'en servent.

Il existe une société pour *l'étude pratique de la participation du personnel dans les bénéfices;* nous avons donc parcouru le *Bulletin* qu'elle publie, mais nous devons avouer que nos recherches ont été vaines.

Heureusement le hasard nous a fait trouver une définition dans *la Revue sociale*. Elle est conçue en ces termes : « On désigne par ces mots, participation aux bénéfices, un système qui tend à intéresser l'ouvrier au succès de l'entreprise à laquelle il prête ses bras. »

Nous devons le reconnaître, cette définition s'applique exactement aux organisations diverses des nombreux ateliers dont nous trouvons les statuts et la monographie soit dans les procès-verbaux de l'*Enquête parlementaire de* 1883, soit dans le *Bulletin de la participation*, soit enfin dans l'ouvrage du Dr Bohmer dont le *Bulletin* nous donne une traduction. Mais cette définition est évidemment insuffisante. L'*association, — la prime d'atelier, — la gratification,* sont autant de systèmes différents, tendant à intéresser l'ouvrier au succès de l'entreprise et qui, cependant, ne sont pas la participation aux bénéfices.

Notre maître et ami M. H. de Tourville, nous écrivait récemment à propos de la question qui nous occupe :

« Je ne m'étonne pas que vous trouviez quelque confusion à cette participation aux bénéfices ; un de ses avantages, si c'en est un, est de brouiller assez les choses pour que chacun croie être satisfait dans ses idées, par cette combinaison ou plutôt par cette appellation. Il est flagrant qu'on dispute sur des objets absolument dissemblables, les uns ayant en tête un type de participation les autres un autre. La méthode manque radicalement dans ces études, que l'on continue à traiter comme on les traitait avant Le Play : on ne fait aucun usage de son œuvre. »

Nous allons donc tâcher, en nous aidant de l'œuvre de Le Play, de débrouiller les choses et de discuter avec méthode. Et d'abord, puisque nous ne trouvons nulle part la définition que nous cherchons, nous proposons la suivante :

La participation aux bénéfices est une condition introduite dans le contrat de louage, par laquelle le patron, assumant seul les chances de perte, s'engage *envers ses ouvriers à leur abandonner, en plus du salaire convenu, une part* déterminée *de ses bénéfices éventuels.*

Constatons immédiatement que cette définition s'applique à des institutions fort anciennes et fonctionnant à Paris dans des centaines de maisons de commerce. Quand, à la fin de sa carrière, un négociant veut se faire seconder, sans s'exposer aux inconvénients que peut avoir pour lui une association, il choisit dans son personnel *un* ou *deux* commis, ayant les qualités requises pour faire des chefs de maison, et les *intéresse* dans ses affaires. En d'autres termes, il s'engage à leur donner, en sus de leurs appointements fixes, une part déterminée de ses bénéfices annuels. Bien que ces intéressés secondent leur patron dans son administration, bien qu'ils soient presque toujours consultés quand il y a des décisions à prendre, le chef de maison reste néanmoins souverain arbitre et de ces décisions et de la direction qu'il entend donner à son entreprise. Mais les commis intéressés ont le *droit* incontestable de vérifier les résultats de l'inventaire et de prélever la part convenue.

Est-ce bien ce système qu'on veut appliquer aujourd'hui, non plus à un ou deux élus choisis avec soin, après mûres réflexions, et qui sont souvent, dans l'intention intime du patron, de futurs successeurs, mais à tout un personnel si nombreux et si mêlé qu'il soit? Nous sommes persuadé que l'immense majorité des patrons désignés comme faisant participer leurs ouvriers à leurs bénéfices n'y songent pas, et que les institutions créées par eux ne sont pas comprises dans la définition que nous venons de donner.

D'après cette définition, le patron qui pratique la participation s'engage envers ses ouvriers à leur abandonner une part déterminée de ses bénéfices éventuels. Pour bien préciser le sens du

mot bénéfices, nous rappellerons que, dans toutes les industries urbaines, on établit à des époques régulières, tous les ans ordinairement, la situation active et passive de l'entreprise. Il y a gain ou perte, suivant que la balance se fait en faveur de l'une ou de l'autre. Tout le monde connaît cet usage d'un inventaire annuel, mais nous le rappelons cependant pour nous aider à dissiper une confusion que nous avons entendu faire et qui nous paraît trop facile d'ailleurs pour qu'elle ne se reproduise pas.

Déjà, dans une étude précédente (1), nous nous sommes appliqué à établir la différence qui existe entre la participation aux bénéfices et une autre participation qui est *la rémunération,* en nature, *du travail proportionnellement aux produits obtenus*. Elle se pratique surtout dans des industries où l'on exploite le sol ou les eaux et dans lesquelles les résultats sont souvent trop aléatoires pour que le patron puisse s'engager à payer à l'ouvrier un salaire fixe en argent. Nous avons alors cité comme exemples : le métayage et le gagnage en agriculture, la navigation à la part dans la pêche maritime, enfin, dans l'industrie viticole, l'abandon par le propriétaire d'une portion convenue de sa récolte à l'ouvrier vigneron.

Qu'il nous soit permis d'insister encore. — Ici il n'y a pas de salaire fixe; patrons et ouvriers sont solidaires, ils subissent la bonne et la mauvaise fortune; il n'y a pas non plus partage de *bénéfices,* on ne fait aucune balance permettant de les établir. La répartition se fait sur les produits et non sur le gain. Si les récoltes sont complètement anéanties, le métayer et le vigneron ne reçoivent rien. Si le temps est mauvais, si la pêche est nulle, le matelot rentre au port exténué de fatigues et sans rémunération aucune. Chacun néanmoins se résigne, en pensant que le patron n'a pas été plus heureux.

La similitude n'est donc qu'apparente et il faut distinguer avec soin ces deux organisations si différentes et dans leurs applications et dans leurs résultats : *la participation aux bénéfices* et *la participation aux produits*.

(1) V. la Revue *la Réforme sociale*, 1er avril 1885.

Entre *l'association ouvrière* et la participation la confusion est moins facile. Cependant la commission d'enquête, l'économiste Fawcet et le *Bulletin de la participation*, nous semblent tous tomber dans cette erreur en présentant certains ateliers comme des exemples de participation. Il est vrai que quelques-uns de ceux auxquels nous faisons allusion, notamment l'entreprise de peinture et de vitrerie Leclaire, font participer dans une certaine mesure leurs ouvriers auxiliaires; mais sans compter qu'ils ne le font pas tous, il est constant que l'organisation qui détermine leur caractère saillant est l'association. D'ailleurs, à ne considérer que la participation elle-même, il importerait encore, au point de vue social, de distinguer si l'atelier dans lequel elle fonctionne est celui d'un patron ou celui d'une association ouvrière.

Disons donc, pour éviter toute confusion à cet égard, que *l'association ouvrière est caractérisée par ce fait que les ouvriers possèdent tout ou partie du capital social et qu'ils sont en conséquence exposés aux chances de gain ou de perte, sur le résultat final de l'entreprise.* Or les patrons qui pratiquent la participation aux bénéfices ne demandent à leurs ouvriers aucun apport social et n'entendent dans aucun cas et dans aucune mesure les rendre responsables des pertes.

Cependant, incidemment et pour dissiper une autre erreur, disons que le *Bulletin de la participation* nous signale certaines maisons comme faisant participer leurs ouvriers aux pertes. Elles prélèvent, à chaque inventaire, sur la part de bénéfices qui est censée accordée aux ouvriers, un *quantum* pour constituer un fonds de réserve destiné à faire face aux années mauvaises de l'exploitation. Un examen un peu attentif suffit pour faire voir que, même en ce cas, l'ouvrier ne participe nullement aux pertes.

Chaque exercice commercial se compose en définitive d'une série d'opérations qui, si on les analysait isolément, se solderaient les unes en perte, les autres en bénéfice. L'inventaire annuel amalgame le tout pour donner le résultat final. Dans le cas qui nous occupe, cet ensemble de pertes et de gains se répartit sur un plus long délai, mais en définitive l'opération est la même.

II.

Il nous reste à examiner deux autres systèmes pratiqués dans bon nombre d'ateliers, et que nous voyons à regret confondus avec la participation. Nous voulons parler de *la prime d'atelier* et de *la gratification.*

La prime d'atelier, ou simplement la prime, est un sursalaire qui se calcule sur la perfection du travail et sur les économies que les ouvriers obtiennent en évitant tout gaspillage de temps et de matières. Elle peut donc toujours être accordée, non seulement sans le moindre sacrifice de la part du patron, mais à son grand profit, puisqu'elle résulte de plus-values ou d'économies qui se partagent.

Voici deux exemples de ce cas, que nous empruntons à un rapport du directeur des forges de Commentry (1) :

« Un ouvrier chauffeur est payé à la journée. Son salaire peut varier de trois à cinq francs par jour. Il doit tenir la chaudière sous une pression déterminée, le combustible qui lui est alloué fournit aisément six kilos de vapeur, s'il en obtient sept, son salaire est majoré. » — Le même auteur ajoute plus loin : « Comme directeur des forges de Montataire pendant dix années et de celles de Commentry depuis 1862, je suis fabricant de fer-blanc depuis trente-trois ans. Un des éléments importants de cette fabrication est la consommation d'étain. J'ai trouvé, il y a trente-trois ans, une consommation d'étain se rapprochant de 9 0/0 du poids total ; aujourd'hui elle est de 3 0/0, et le produit est aussi beau. J'ai toujours intéressé mes ouvriers à l'économie de l'étain, et chaque fois que j'appliquai un nouvel appareil, je leur majorai le salaire par une prime spéciale ; le gain de l'ouvrier étameur s'est ainsi élevé de quatre à huit francs par jour, il a doublé par les primes. »

Nous ajouterons que ce système de primes se prête à une foule de cas et varie nécessairement suivant les situations. Quand l'ouvrier élabore des matières précieuses, la prime porte surtout sur

(1) *La Réforme sociale,* livraison du 1er août 1885.

l'économie de la matière. Quand, au contraire, il manipule une matière sans valeur et dont la perte est négligeable, la prime porte exclusivement sur la qualité du travail fourni. Dans les circonstances indiquées ici, l'économie porte sur le charbon et une matière accessoire. En d'autres cas, elle portera sur le bon entretien et le long usage des outils et machines.

Mentionnons encore un système très usité dans le commerce parisien et surtout chez les marchands vendant des *articles de goût :* il consiste à donner une prime aux commis vendeurs, prime qui se calcule non pas sur les bénéfices obtenus, mais sur le montant du chiffre d'affaires et parfois aussi sur l'écoulement des marchandises démodées. Toutes ces combinaisons constituent autant de formes différentes de la prime d'atelier.

Nous en trouvons une autre application chez M. Laroche-Joubert à Angoulême (1). Il fractionne l'atelier. Chaque manipulation fait l'objet d'une entreprise spéciale. Chaque entreprise est débitée des matières fournies, des salaires qui lui sont payés et des frais généraux qui lui incombent. Elle est créditée, d'autre part, des marchandises qu'elle produit. Cette comptabilité permet d'établir pour chaque objet spécial un prix de revient rigoureux et les primes sont naturellement d'autant plus fortes, que ces derniers sont plus avantageux. Il n'existe ni plus juste, ni meilleur moyen d'intéresser l'ouvrier au succès de l'entreprise. Le personnel de l'atelier profite des économies qu'il réalise ; la fabrication et le commerce sont parfaitement séparés. C'est dans l'intention de bien préciser cette différence que nous l'avons appelée *prime d'atelier.* Les ouvriers ne souffrent ni ne profitent des fluctuations du marché. — Que les marchandises haussent ou baissent, que le compte de faillites soit plus ou moins chargé, ils n'ont point à s'en inquiéter. Ils n'ont rien à voir dans le résultat final de l'exercice ; quoi qu'il arrive, leurs primes seront toujours calculées sur la perfection de leur travail et sur les économies qu'ils auront obtenues ; elles seront toujours proportionnées aux efforts qu'ils auront faits.

(1) V. notre article dans *la Réforme sociale,* livraison du 15 octobre 1885.

Mais ces différentes combinaisons ne constituent pas, en dépit de la confusion qu'on en fait, la participation aux bénéfices. Cette dernière a, au contraire, le grave inconvénient de rendre les ouvriers solidaires des chances commerciales, c'est-à-dire d'éventualités tantôt bonnes tantôt mauvaises, absolument étrangères à l'atelier, et qui doivent incomber exclusivement à la direction et au capital, c'est-à-dire au patron seul (1).

Pour épuiser la série, il ne nous reste plus qu'à parler de la *gratification*, que nous définissons : *Une libéralité bénévole accordée par le patron en sus du salaire convenu.* C'est surtout avec elle que la confusion est fréquente.

Si nous analysions rigoureusement chacun des systèmes indiqués, il nous serait facile d'établir qu'un très petit nombre d'industriels pratiquent réellement la participation aux bénéfices et que la majorité d'entre eux appliquent un système plus ou moins heureux de gratification. Il nous faudrait, en effet, pour justifier complètement cette assertion, analyser rigoureusement, les uns après les autres, les statuts de chaque atelier qu'on nous présente comme exerçant la participation aux bénéfices ; or le *Bulletin de la participation* nous en a présenté une centaine, c'est-à-dire tout ce qui, en somme, est connu en France et à l'étranger. Nous reculons devant ce travail dont l'exposé excéderait de beaucoup la place dont nous disposons ici et qui serait d'ailleurs fastidieux pour nos lecteurs. Peut-être un jour ferons-nous cette analyse pour quelques organisations typiques ; aujourd'hui il nous faut considérer l'ensemble.

Une classification générale, exacte, rigoureuse, est d'ailleurs impossible ; presque toutes ces organisations sont mixtes ou hybrides ; s'il nous fallait absolument les classer, d'après le caractère dominant, nous en trouverions un petit nombre exerçant la prime d'atelier. Quelques autres se trouveraient rangées parmi les associations ouvrières. *Un huitième tout au plus* nous montre-

(1) Nous engageons ceux de nos lecteurs, qui voudraient pousser plus loin leurs investigations à ce sujet, à se reporter à la déposition de MM. Mongin et C[ie] devant la commission d'enquête ; ils la trouveront dans la livraison de *la Réforme sociale* du 15 octobre 1884, page 340.

rait des patrons pratiquant réellement la participation aux bénéfices, c'est-à-dire s'engageant dans le contrat de louage à abandonner à leurs ouvriers une part déterminée de leurs bénéfices. Mais la plus grande partie, la généralité, nous ferait voir des chefs d'industrie prélevant sur leurs bénéfices un *quantum*, qu'ils attribuent généreusement à leur personnel.

Bien qu'ils proclament tous la participation, les uns laissent ignorer à leurs ouvriers la part qui leur est affectée, et n'ont conséquemment aucun engagement pris; les autres indiquent cette part, mais s'en réservent la disposition, soit en désignant plus tard ceux de leurs auxiliaires qui auront mérité cette faveur, soit en déclarant, par anticipation, frappés de déchéance totale ou partielle aux institutions collectives de prévoyance que cette part alimente, ceux de leurs ouvriers qui quitteront l'atelier avant l'heure de la retraite, volontairement, ou *par suite de radiation*. Ces dispositions restrictives qui limitent l'engagement, qui le rendent conditionnel et laissent encore au patron sa liberté d'action, donnent exactement, il nous semble, à la part affectée à l'ouvrier le caractère d'une libéralité bénévole et la font rentrer dans le système de la gratification.

Cette intention de donner des gratifications et non de faire participer se traduit d'ailleurs dans les actes. Si l'on observe le fonctionnement de cette prétendue participation, on voit de la part des patrons des élans de générosité qui n'ont rien de commun avec le droit au partage.

La Compagnie d'Orléans avait décidé qu'elle affecterait à la caisse de retraite de ses employés 15 % de ses bénéfices; aujourd'hui ces 15 % étant insuffisants à leur procurer des retraites convenables, elle verse 10 % du chiffre des appointements, ce qui excède beaucoup la part qui leur était primitivement destinée. Il en est de même de la maison Piat; dans une allocution adressée à son personnel à propos du dernier inventaire, M. Piat s'exprime ainsi : « En attribuant 6 % des salaires à la participation, je dépasse très sensiblement les limites que je m'étais tracées, mais je trouve vraiment trop malheureux que vous soyez victimes d'une situation que vous n'avez pas créée et dont vous

devez même avoir contribué par un travail consciencieux à atténuer les fâcheux effets; je préfère donc que le plus gros sacrifice vienne encore de mon côté. »

Ces libéralités spontanées, qui n'ont rien de commun avec un compte à faire et que nous rencontrons assez fréquemment dans l'étude à laquelle nous nous livrons, ont bien le caractère de gratifications et il est de la dernière évidence que l'ouvrier qui en est l'objet n'exerce pas un droit.

L'excuse des industriels, qui se servent du mot « participation », est qu'ils prélèvent en effet, au profit de leurs ouvriers, une part déterminée de leurs bénéfices. Mais pour les neuf dixièmes, cette libéralité est volontaire : ils n'ont jamais eu l'intention de *s'engager*. En limitant le sacrifice, en le proportionnant à leur gain, ils ont entendu prendre une mesure d'ordre, de bonne administration, et rien de plus. Ce n'est là qu'une forme administrative de la gratification. Pour le dixième restant des industriels dont je parle, cette libéralité, il est vrai, est un engagement, c'est une participation réelle, c'est un droit que l'ouvrier peut revendiquer. Mais alors il importe beaucoup de distinguer ces deux cas, si l'on ne veut pas confondre une forme administrative de la gratification avec la participation proprement dite dont nous avons donné la définition plus haut. Puisque les situations sont si différentes, pourquoi les désigner par les mêmes termes, pourquoi créer une équivoque pleine d'inconvénients et de dangers?

Le fait d'attribuer aux ouvriers une part des bénéfices n'est pas en lui-même un acte de patronage; l'acte de patronage consiste à diriger l'ouvrier, suivant ses besoins particuliers, dans l'emploi des ressources qu'on lui procure ainsi. L'ouvrier est d'une imprévoyance déplorable; nombre de patrons, en dehors du salaire qu'on ne peut l'empêcher de dépenser, ont donc eu la bonne pensée de lui constituer des ressources pour l'avenir; divers moyens sont employés, mais le moins bon est la prétendue participation; parce que : 1° Dans une foule de cas c'est une gratification mal qualifiée, et cette fausse désignation exonère l'ouvrier de tout sentiment de reconnaissance. 2° Dans certains autres elle est destinée à intéresser l'ouvrier à l'entreprise et elle remplit

beaucoup moins bien le but que la prime d'atelier. 3° En même temps qu'elle exonère l'ouvrier de la reconnaissance, elle tend à exonérer le patron de la sollicitude personnelle pour l'ouvrier, au moyen d'un règlement d'administration. 4° Enfin, elle deviendra un jour une source de conflits, parce qu'elle inculquera à l'ouvrier l'idée d'un droit essentiel, naturel, en vertu duquel il pourra prétendre contrôler si l'inventaire est exact, comme il a le droit de vérifier si, aux conditions faites, la somme qui lui est payée le samedi représente bien son travail de la semaine. Or, quand il s'agit d'établir la situation active d'une entreprise, il n'est pas un seul article, sauf l'argent en caisse, qui ne soit l'objet d'une appréciation variable, suivant les lumières de l'appréciateur, et qui ne puisse conséquemment devenir le sujet d'une contestation.

III.

Nous croyons avoir suffisamment distingué de la participation aux bénéfices, la participation aux produits, l'association ouvrière, la prime d'atelier et la gratification.

La participation aux bénéfices, la participation aux produits et *l'association ouvrière* sont trois formes *différentes* du travail en communauté.

La prime d'atelier rentre évidemment dans le système du travail à la prime.

Enfin, la *gratification* est une subvention *bénévole* en argent et qu'il ne faut pas confondre avec la subvention obligatoire qui fait partie intégrante du salaire.

Il nous a paru intéressant de rechercher l'origine d'une appellation qu'on applique indistinctement à tant d'organisations diverses, et le *Bulletin de la participation*, qui donne sur elles les détails les plus circonstanciés, et notamment leur date de création, nous a rendu la tâche facile (1).

(1) Nous ne saurions trop recommander cette publication à ceux de nos lecteurs que cette question intéresse. Nos appréciations et nos conclusions ne sont pas celles de ses rédacteurs. Mais le recueil est complet, les moindres faits y sont consignés et on le consultera toujours avec fruit.

La plus ancienne est la maison Leclaire : elle a pris naissance en 1842, mais elle n'était alors qu'une simple association ouvrière, et ce n'est que longtemps après qu'elle a fait participer à ses bénéfices ses ouvriers auxiliaires. Nous ne pouvons donc lui attribuer le mérite de l'invention. La seconde remonte à 1843. C'est la Papeterie coopérative d'Angoulême; son rang d'ancienneté, la manière véhémente dont M. Laroche-Joubert, son directeur, a pris devant la commission d'enquête de 1883 la défense de la participation, la thèse qu'il a soutenue, que l'exclusion des ouvriers au partage des bénéfices était injuste, inique, inhumaine; tout nous donne à penser qu'il est l'inventeur de la formule *participation aux bénéfices.* Or il ne l'a jamais pratiquée envers ses ouvriers. Il attribue, il est vrai, 10 % de ses bénéfices généraux *à ses employés supérieurs*, mais il n'a jamais accordé aux ouvriers que la prime d'atelier ; encore cette dernière ne leur est-elle définitivement acquise (nous sommes loin de l'en blâmer) qu'à la la condition qu'ils auront, pendant l'année, donné complète satisfaction au contre-maître qui les régit. Il est vrai qu'il appelle, en outre, tout son personnel, employés ou ouvriers, à devenir ses associés commanditaires, mais cette seconde combinaison rentre dans le système de l'association, et ses employés supérieurs seuls participent aux bénéfices.

L'appellation est donc inexacte; elle a été adoptée néanmoins, non seulement par lui, mais encore par beaucoup d'autres; elle s'est perpétuée; aujourd'hui elle est passée dans l'usage et elle sert à désigner toutes les combinaisons ayant pour résultat de donner à l'ouvrier une somme quelconque en sus de son salaire normal.

A quoi doit-elle cette bonne fortune?

D'abord à son manque de précision, à cette équivoque que nous signalions plus haut; ensuite à l'euphémisme qu'elle contient : on la trouve plus flatteuse pour l'amour-propre de l'ouvrier que l'expression vraie; enfin, et surtout, à ce faux esprit de libéralisme humanitaire, qui nous porte à donner aux choses une fausse couleur, au risque de préconiser de funestes erreurs.

M. de Tourville nous écrivait à ce sujet : « C'est une donnée

des plus confuses et que Le Play a débrouillée depuis longtemps; il a distingué par les caractères les plus nets le salaire à la tâche ou à la prime, la subvention patronale et la communauté. Chacune de ces classes de faits a ses résultats particuliers. On s'amuse à comprendre sous le nom de participation des combinaisons indéfiniment variées de ces diverses classes qui continuent à produire chacune leurs effets propres au milieu de ce mélange. Le grand progrès est ce nom de participation qui vient s'ajouter à ceux de progrès, de civilisation, de monde moderne, dont Le Play a jugé si sévèrement l'abus. »

Ce fut, en effet, une des constantes préoccupations du fondateur de la science sociale, que de ramener le langage à son sens vrai; il y revient sans cesse dans ses œuvres. « Ce qui ne peut être obtenu, dit-il, par aucun arrangement de mots définis, devient facile avec des mots vagues, qui comportent, selon la disposition d'esprit de ceux qui les lisent ou les entendent, des sens absolument opposés. Cette phraséologie assure « parfois » des succès éphémères; mais lorsque arrive le moment des explications, elle soulève des récriminations et des haines qui fournissent de nouveaux éléments à l'antagonisme social (1). »

L'expression que nous combattons vient s'ajouter à cette phraséologie. « Elle sera » bien souvent « comprise par ceux qui l'entendent, dans des sens absolument opposés ». Elle sera présentée par les adeptes d'une certaine école avec une apparence de raison, comme une concession faite à leurs principes. Appeler les ouvriers à participer, n'est-ce pas reconnaître implicitement que tous les bénéfices appartiennent légitimement aux travailleurs et que la part prise par le patron est un détournement? n'est-ce pas admettre, tout au moins, que les bénéfices définitifs sont régulièrement proportionnels au travail, tandis qu'ils résultent, dans une mesure bien supérieure, du placement des produits et de l'administration de l'entreprise, ce qui est le fait exclusif du patron. Aujourd'hui, quand une grève se produit, on ne discute que deux choses, le salaire et la durée du travail. Laissons l'équivoque

(1) Le Play, *l'Organisation du travail*, § 56.

se perpétuer, la fausse appellation se généraliser, et aux précédentes revendications s'en ajoutera une troisième, on discutera la quotité de la participation aux bénéfices.

Nous l'avons déjà dit, la gratification est un puissant agent de patronage; toutefois, hâtons-nous d'ajouter que nous parlons de la gratification librement et spontanément attribuée par le patron et non de celle qui se répartit réglementairement. Nous n'entendons pas davantage ce sursalaire annuel et régulier que certains patrons accordent à leurs employés à l'époque de l'inventaire et dont on a pu dire avec raison qu'il passe vite à l'état de chose due et que le patron qui l'a accordé deux ans, le donne une troisième année, quand même il n'est pas content. Ce sursalaire se confond en effet avec les appointements, comme les étrennes s'ajoutent aux gages des domestiques, et cette pratique n'a d'autre effet social que de donner un peu de permanence au séjour de l'ouvrier, qui attend souvent d'avoir touché cette petite libéralité pour quitter l'atelier.

La gratification telle que nous l'avons définie est « une subvention bénévole en argent ». Elle n'est ni réglementaire, ni administrative, ni impersonnelle, elle exige essentiellement l'appréciation de celui qui la donne. Ajoutons que les éléments de cette appréciation varieront avec la situation, les habitudes, le caractère, la moralité, les qualités et les défauts, les vertus et les vices de chaque ouvrier pris isolément.

Dans toutes les organisations que nous avons étudiées, la répartition des sommes attribuées aux ouvriers se fait d'une manière administrative. Les ayants droit doivent satisfaire à certaines exigences de séjour, les mêmes pour tous, et la distribution se fait ensuite uniformément, suivant certaines règles absolues, ordinairement au prorata des salaires. Une partie est donnée en argent, le reste est appliqué à des caisses d'épargne, de prêts, de secours et de prévoyance; il en résulte des combinaisons qui varient à l'infini. Aucun système n'ayant prévalu jusqu'à ce jour, il semble que l'on soit encore à la recherche du meilleur. Mais le règlement une fois établi, que l'ouvrier donne complète ou demi-satisfaction, il est le même pour tous et s'applique avec la même

rigueur. La situation personnelle de chacun n'entre pas non plus en ligne de compte; qu'il s'agisse d'un homme jeune ou vieux, célibataire ou père de famille, économe ou prodigue, soutien de vieux parents ou viveur égoïste, il n'importe, le règlement existe, rien ne le fera dévier.

Ce mode de patronage administratif-réglementaire ne donne pas les mêmes résultats que le patronage spontané, et c'est pour qu'on ne se méprenne pas sur les effets respectifs de ces deux institutions que nous croyons essentiel de les distinguer, suivant leurs caractères, et de les définir par des noms différents.

Assurément, il est plus commode de faire la répartition d'une manière administrative proportionnellement aux salaires, sans avoir à peser et apprécier les mérites respectifs. On évite ainsi les sollicitations, les influences, les sympathies, les antipathies; on justifie et on couvre tout au moyen d'un mécanisme impersonnel, qui atteint tout le monde d'après une règle établie.

Mais un pareil système tend à annihiler l'action, l'influence du patron. Celui-ci doit regretter parfois de n'avoir pas une gratification à accorder, soit à l'employé auquel les circonstances ont imposé un travail supplémentaire dont il s'est bien acquitté, soit à celui que l'injustice du sort a placé dans un poste infime, mal rétribué, alors que son zèle et ses capacités comportent une rémunération beaucoup plus forte.

On n'ignore pas d'ailleurs que la même institution, fonctionnant dans des milieux différents, peut avoir des effets sociaux absolument opposés; une société ayant un caractère d'intérêt public, une compagnie d'assurance, par exemple, fonctionnant au moyen d'employés économes et même parcimonieux, ne ressemble pas à une entreprise personnelle ayant à diriger des ouvriers prodigues et imprévoyants.

On comprend que, nécessairement, dans ces deux cas, l'action du patron s'exercera différemment. L'employé a besoin d'un patronage moins direct que l'ouvrier, il appartient à une classe plus élevée, il échappe aux difficultés essentielles de la classe ouvrière, il peut donc, avec moins d'inconvénients, se contenter d'une sorte de patronage administratif et impersonnel.

Mais, en général, si heureuses et si ingénieuses que soient les combinaisons que nous montre l'étude des nombreuses organisations dont nous avons parlé, elles ne valent pas l'action directe et individuelle du patron sur l'ouvrier. Si bien combinées que soient les œuvres collectives de prévoyance qui en sont le couronnement et le but final, elles ne sont, il faut bien l'avouer, que des expédients et des palliatifs : l'administrateur impersonnel et collectif ne remplacera jamais le patron auprès de l'ouvrier.

Voici dans quels termes Le Play parlait de la participation aux bénéfices, il y a une quinzaine d'années : « Depuis les déceptions amenées par les associations de 1848, les réformateurs contemporains prônent de plus en plus un régime qui ferait participer l'ouvrier aux bénéfices du patron. Ce régime naît spontanément et se montre fécond dans les entreprises simples, et, par exemple, dans les commerces de détail où le bénéfice croît avec le montant des ventes, et par conséquent avec le travail des personnes employées. Il est au contraire inopportun ou impraticable dans une foule de cas que l'expérience indique, notamment : dans les industries complexes, où le bénéfice est insignifiant devant la masse des salaires, où les chances de gain sont aléatoires et ne sauraient être supportées par des populations imprévoyantes, où enfin la détermination authentique du bénéfice deviendrait une source de soupçons pour l'ouvrier et d'embarras pour le patron. » Ces lignes se lisent dans une note de *l'Organisation du travail,* édition de 1871, chapitre II, § 21. Le maître *condamne donc ce régime;* toutefois il fait une réserve et il excepte les cas où « il naît spontanément », et cite comme exemple le commerce de détail, où le bénéfice croît avec le montant des ventes.

La participation n'avait pas, quand il a écrit ce qui précède, l'importance et la notoriété qu'elle a acquise depuis. On la prônait alors; aujourd'hui on tente de l'introduire dans la pratique. Nous n'accuserons pas Le Play d'avoir jugé superficiellement une question naissante et d'avoir mal observé; nous ignorons quels faits il a eus en vue, quand il a parlé de la naissance spontanée de la participation aux bénéfices dans le commerce de

détail, mais notre véracité nous fait un devoir de dire que nous ne connaissons aucune maison de commerce en détail pratiquant la participation aux bénéfices. Celles qui accordent des primes à leurs commis vendeurs, les calculent sur *le chiffre d'affaires* obtenu par chacun d'eux pris isolément, et non sur le montant des bénéfices.

L'ouvrier est, par nature, trop imprévoyant ; devant la provende, laissé à lui-même, il mange sans mesure et ne quitte la table que repu à l'excès. Ce n'est que par un acte de sa raison et par un effort de sa volonté qu'il sait mettre en réserve pour la disette future. La plupart de nos ouvriers sont par eux-mêmes incapables de cet effort ; il faut les juger avec indulgence, les cruelles privations que souvent ils endurent leur rendent les tentations d'autant plus fortes. Puis, économistes à leur façon, ils blâment, ils condamnent les prévoyants ; l'argent, disent-ils, est fait pour rouler. Si le commerce ne va pas, si le travail chôme, c'est la faute des riches qui, par égoïsme, par avarice, par crainte de manquer, enfin par une prévoyance excessive, ne veulent pas dépenser. Cette idée est tellement ancrée dans leur cerveau qu'ils méprisent, qu'ils flétrissent presque, ceux d'entre eux, qui, par grande exception, sont économes. Selon eux, si chacun dépensait au fur et à mesure qu'il reçoit, sans souci du lendemain, chaque jour se suffirait à lui-même, les affaires seraient prospères et il y aurait toujours assez d'argent et de bien-être pour tous. La circulation extrême du numéraire résume toute leur théorie, et, à leur grand détriment, ils la pratiquent.

C'est à réagir contre ces faux principes, à faire sentir à l'ouvrier, par des effets, les résultats de l'épargne, qu'il faut s'appliquer. Le patronage administratif n'y peut guère, non plus que les œuvres de prévoyance collective. Cette forme de patronage ne laisse pas aux patrons leur complète liberté d'action et c'est à cette circonstance qu'il faut attribuer la regrettable concession qu'ils font presque tous en abandonnant aux ouvriers qui la dépensent la moitié de la libéralité accordée. Si cette libéralité portait son véritable nom, le patron, entièrement libre d'en déterminer l'em-

ploi, l'appliquerait en totalité à l'épargne. Donner à l'avance, comme une prime à l'épargne, la moitié de cette épargne elle-même, nous paraît aussi illogique que de donner en récompense à un enfant gourmand une grosse part de gâteau, pour lui inculquer la vertu de la tempérance et le goût de la privation.

Ainsi pratiqué, le patronage est assurément laborieux; toutefois des observations enregistrées avec soin, des notes bien prises et tenues à jour, simplifieront énormément la tâche. Le patron peut d'ailleurs, s'il a beaucoup d'ouvriers, s'entourer d'un personnel de choix qu'il formera à exercer, sous sa direction, ce patronage efficace. Il ne s'agit d'ailleurs que de protéger les ouvriers fidèles à l'atelier pour agir par influence sur tous indistinctement; s'il y a dans chaque atelier une parfaite union entre le patron et une élite d'ouvriers, l'apaisement se fera peu à peu et l'antagonisme disparaîtra. D'ailleurs, au début surtout, on risquerait de mal utiliser ses forces en les éparpillant trop.

Si le patron se trouve en présence de certaines nécessités auxquelles il est incapable de pourvoir lui-même, il peut recourir à des institutions auxiliaires, asiles, hôpitaux, etc. Elles sont toutes créées; il n'a pas à en fonder de nouvelles.

Il en est de même pour l'emploi des fonds économisés au profit des ouvriers. Il n'y a pas à faire intervenir l'État, à créer une caisse spéciale, comme on l'a parfois demandé. La question des placements est résolue par les institutions qui existent et dont il faut savoir se servir. Les obligations de nos grandes lignes de chemins de fer, par exemple, qui donnent une sécurité absolue, sont tout indiquées. Il est facile d'utiliser ces fonds, au fur et à mesure qu'ils entrent dans la caisse ouvrière, à l'achat de ces titres. Puis, aussitôt que le compte d'un des ouvriers le permet, lui appliquer une de ces obligations, en la rendant nominative.

Cette manière de constituer le patrimoine nous paraît satisfaire à toutes les exigences. Le placement est sûr et n'appelle aucune gérance. Le revenu est certain et régulier. Enfin la réalisation de ces valeurs immatriculées présente quelques difficultés et oblige à des lenteurs qui, si quelques velléités de folles dé-

penses se réveillaient, seraient un frein à des entraînements irréfléchis.

On voit donc les avantages d'un patronage personnel et les inconvénients d'un patronage collectif et administratif.

La confusion des idées, sur ce point comme sur tant d'autres, vient en partie de la confusion des termes.

Voilà pourquoi nous avons voulu montrer la nécessité de termes exactement définis.

La précision du langage est le seul moyen de porter la lumière au milieu des discussions auxquelles donnent lieu les organisations très diverses que l'on a jusqu'ici confondues sous le terme vague et commode de participation aux bénéfices.

A. F.

LES ORIGINES

DES

TROIS RACES AGRICOLES.

(*Résumé du cours de* 1885-1886.)

III.

CHASSEURS (1).

Nous avons à décrire aujourd'hui la troisième forme des sociétés simples, celle des chasseurs, qui est la plus ancienne origine de la *culture en famille instable.*

Si l'homme se retirait de la surface de l'Europe, si les diverses parties de ce continent étaient livrées à la seule action des agents naturels, deux régions bien distinctes se dessineraient, suivant la nature des productions spontanées : la région de l'herbe, la région des forêts.

La première se trouverait surtout à l'Orient; elle comprendrait une grande partie de la Russie, de l'Allemagne du Nord, de la Hongrie et des pays sud-slaves.

La seconde apparaîtrait particulièrement à l'Occident, et d'une façon plus spéciale en France.

« La Gaule demeura pendant bien des siècles une contrée essentiellement forestière, dont le climat âpre et froid était aussi redouté des Romains que nous redoutons maintenant celui de

(1) Voir les deux livraisons précédentes.

la Suède ou de la Norvège (1). » Aussi les bêtes fauves, les animaux sauvages s'y étaient-ils singulièrement multipliés. Les auteurs anciens citent notamment l'urus, le bison, le lynx ou loup-cervier, l'ours, le loup, le sanglier, le renard, le cerf, l'élan, etc.

Lorsque les premiers émigrants des races pastorales arrivèrent en Gaule, après avoir traversé l'Europe, en suivant les longues bandes de steppes qui s'étendaient à travers la Germanie et la Hongrie, ils se trouvèrent sur un sol forestier.

Dans de pareilles conditions, la vie des pasteurs n'était plus possible et ils durent se transformer en chasseurs. Quel fut le résultat de cette transformation?

Aujourd'hui, les diverses parties de l'Europe étant généralement défrichées, ne nous présentent plus aucun spécimen de chasseurs. Nous sommes donc obligés, pour étudier ce type, d'aller l'observer, là où il a pu se conserver dans toute sa pureté, à l'ombre des forêts vierges.

I.

Le lieu. — Il existe actuellement encore de petits groupes de forêts vierges disséminées dans l'Océanie, des îlots d'étendue variée sur les flancs des hautes montagnes, de vastes territoires dans l'Afrique, la Sibérie et la région polaire de l'Amérique du Nord. Mais rien n'égale, comme développement forestier, les bassins de l'Amazone, de l'Orénoque et des fleuves des Guyanes. C'est là que se retrouvent, au plus haut degré, avec leurs caractères essentiels, les populations qui se développent spontanément sur les sols forestiers, les chasseurs, ou sauvages.

Transportons-nous donc dans l'Amérique méridionale, pour y observer la troisième variété des sociétés simples (2).

La région sur laquelle doit porter notre étude comprend, dans presque toute leur étendue, les bassins des fleuves que nous ve-

(1) A. Maury, *les Forêts de la Gaule*, p. 44-45.
(2) Nous engageons nos lecteurs à suivre ces développements sur une carte.

nons de citer. Elle se rattache, pour la plus grande partie, au Brésil, pour des parties beaucoup moindres, aux Guyanes, au Venezuela, à la Colombie, à la République de l'Équateur, au Pérou et à la Bolivie.

Cette surface, dans ses limites extrêmes, s'étend, du nord au sud, entre le 10e degré de latitude nord et le 15e degré de latitude sud, c'est-à-dire sur une étendue plus grande que celle qui sépare Stockholm d'Alger; de l'est à l'ouest, entre le 40e et le 80e degrés de longitude ouest, distance comparable à celle de Paris à l'Oural; soit, en somme, une surface totale sensiblement égale à celle de l'Europe. Cette circonstance donne aux phénomènes que nous aurons à décrire une importance considérable.

La région dont nous venons d'indiquer la superficie est parfaitement délimitée : à l'ouest, par la Cordillère des Andes; au sud, par les montagnes qui séparent le bassin de l'Amazone de celui du Paraguay; au nord, par la mer des Antilles; à l'est, par l'océan Atlantique. Elle constitue, dès lors, une unité géographique d'autant plus accusée que les bassins intérieurs des divers fleuves sont à peine séparés par des montagnes d'une élévation relativement faible : dans ses divers voyages, le docteur Crevaux a toujours réussi à passer facilement d'un bassin à l'autre.

Cet immense pays est, par excellence, la patrie des fleuves : nulle part ailleurs on ne rencontre une pareille réunion de cours d'eau aussi importants. L'Amazone n'a pas moins de 5,000 kilomètres, c'est-à-dire environ cinq fois la longueur de la France; il a une largeur de 3 à 5 kilomètres dans sa partie supérieure et de 288 kilomètres à son embouchure. Ses affluents sont innombrables. L'Orénoque a une longueur de 2,500 kilomètres. Ce développement des cours d'eau provient de la présence des forêts qui favorisent l'humidité, et d'un phénomène météorologique qui sera décrit plus loin.

Nous devons noter ici une circonstance importante : ces divers fleuves sont entrecoupés de nombreuses chutes, ou rapides. Ce fait est dû à deux causes : en premier lieu, aux pluies torrentielles, qui charrient d'énormes rochers arrachés aux flancs des montagnes; en second lieu, à l'étagement du sol, qui forme un

gigantesque escalier descendant, comme tout le système des eaux, dans la direction de l'océan Atlantique. C'est ainsi que les fleuves des Guyanes ne sont navigables pour les bateaux à vapeur que jusqu'à douze ou quinze lieues de leur embouchure (1).

Le docteur Crevaux, qui a le premier exploré cette région dans toutes les directions, en suivant en canot le cours des fleuves, est arrêté à chaque instant par les rapides, qu'il ne peut franchir ou tourner qu'au prix de difficultés incroyables. Les sauvages ont une telle frayeur à l'approche de ces chutes, dont ils attribuent l'existence à de mauvais esprits, que Crevaux est obligé d'exciter leur courage par des détonations d'armes à feu. Ils font souvent de longs détours pour éviter les rapides, qui, disent-ils, sont gardés par des divinités dangereuses (2).

On voit donc que, malgré leur nombre, ces cours d'eau ne sont pas de nature à favoriser les communications entre les indigènes : ceux-ci sont même obligés, le plus souvent, de se cantonner le long des fleuves entre deux rapides, sans oser les franchir. Ils ont été amenés, par la force des choses, à se *fractionner en une multitude de petites tribus isolées les unes des autres.* On aperçoit déjà combien ce sol doit être impropre à constituer la vaste unité sociale dont nous avons vu les conséquences pour les pasteurs et les pêcheurs.

D'autre part, ce même fait a pour résultat de rendre très difficile aux étrangers l'accès du pays ; celui-ci a pu, dès lors, rester fermé à toute influence intérieure, et conserver jusqu'à ce jour à la science sociale un spécimen absolument pur d'une société de sauvages.

L'étude des phénomènes météorologiques va nous livrer la cause première qui détermine la nature des productions végétales et qui fait du bassin de l'Amazone, au lieu d'une steppe, un immense sol forestier.

Cette région est tout entière comprise entre les tropiques et partagée par l'équateur en deux parties presque égales. La température y est donc torride.

(1) Dr Crevaux, *Voyage dans l'Amérique du Sud*, p. 19. — Cet ouvrage est le plus complet que nous ayons sur les populations de cette vaste région forestière.

(2) Id., *ibid.*, p. 306.

Sous l'influence de cette chaleur intense, les couches basses de l'air se dilatent, deviennent plus légères et tendent à s'élever. Le vide produit par ce mouvement ascensionnel appelle les masses d'air des régions plus éloignées de l'équateur et, par conséquent, plus froides. Il s'établit donc un courant allant des deux pôles vers l'équateur. Ce sont les *vents alizés.*

Mais les masses aériennes ainsi amenées en sens contraire par les deux vents alizés doivent trouver une issue. Nous venons de dire qu'en se dilatant elles s'élèvent. Elles montent ainsi à plusieurs kilomètres de hauteur, c'est-à-dire au-dessus de la région des alizés. Là, elles sont appelées vers les deux pôles, où l'air tend sans cesse à se raréfier par suite du mouvement vers l'équateur. Elles se divisent donc en deux grands courants de retour qui s'écoulent en sens inverse, dans la direction des pôles, et au-dessus des alizés : ce sont les *vents contre-alizés.*

Si la terre était immobile, les alizés se dirigeraient en ligne droite vers leurs foyers d'appel, du nord au sud et du sud au nord. Mais, par suite de la rotation du globe de l'occident en orient, ils subissent une déviation vers l'ouest, en sens opposé du mouvement de la terre et atteignent la ligne équatoriale sous un angle aigu.

Les vents alizés présentent deux caractères importants au point de vue des populations que nous avons à étudier.

1° *Ils sont constants,* à cause de la permanence et de l'intensité du foyer d'appel créé sous l'équateur. Ils donnent donc naissance à des phénomènes d'autant plus importants, que la cause agit d'une manière continue.

2° *Ils sont saturés d'eau,* parce qu'avant d'atteindre la région de l'Amazone ils ont dû traverser l'océan Atlantique, où ils se sont progressivement chargés d'humidité.

A leur arrivée dans les tropiques, ces couches d'air tendent à s'élever sous l'influence des chaleurs équatoriales ; à mesure qu'elles atteignent les régions plus froides de l'amosphère, leur température diminue, la vapeur dont elles sont saturées se condense et se transforme en pluies torrentielles.

Un observateur a constaté qu'il était tombé dans un seul orage

une hauteur d'eau de 90 centimètres; la moyenne annuelle est de 2 mètres; elle est seulement de 50 centimètres à Paris. L'abondance des pluies est telle dans cette partie des tropiques, que les marins peuvent parfois recueillir, à la surface de l'Océan, l'eau douce dont ils ont besoin. On peut supposer que la ligne de nuages qui plane au-dessus de la zone équatoriale est visible des astres voisins et qu'elle ressemble aux bandes que nous découvrons sur la planète Jupiter (1).

La pluie ne tombe pas, pendant toute l'année, sur la région entière. Par suite de l'oscillation du soleil d'un tropique à l'autre, le centre du foyer de chaleur qui détermine les orages se trouve périodiquement déplacé. Les pluies suivent le même mouvement et sont également périodiques : dans la région de l'Amazone, elles durent sept mois, de décembre à juin.

Ces pluies ont lieu avec une régularité remarquable. Elles commencent ordinairement l'après-midi, c'est-à-dire au moment de la forte chaleur et quand l'air est complètement saturé de vapeurs. Les habitants des villes du littoral se donnent rendez-vous à la fin de la pluie, comme ailleurs à la chute du jour.

Sous ces influences se produit un phénomène inverse de celui que nous avons constaté dans les régions de steppes.

Dans ces dernières, la période très courte des pluies suffit à la croissance de l'herbe et ne suffit pas à celle des jeunes pousses d'arbres. Ici, au contraire, la prolongation de l'humidité pendant sept mois, en permettant le développement des essences forestières, empêche la croissance de la végétation herbacée, rapidement étouffée par le manque d'air et de lumière. La forêt gagne donc ici la bataille qu'elle a perdue dans les pays de steppes; elle triomphe et s'élance victorieusement dans les airs. Et cette revanche n'a pas d'autre cause qu'une plus longue persistance de l'humidité, déterminée par un phénomène atmosphérique.

Cette revanche de la forêt est aussi complète que possible. Crevaux apercevant pendant son voyage dans les Guyanes un ilôt

(1) É. Reclus. *la Terre*, II, p. 363. 358-369.

recouvert de graminées, ne peut retenir son admiration : « Ce petit pré, dit-il, me paraît charmant, parce que, depuis le commencement de mon voyage, nous n'avons pas vu un seul point de la rive qui ne fût envahi par des arbres, ou au moins des arbrisseaux entremêlés de lianes. Une pelouse, au milieu des forêts vierges de la Guyane, est aussi rare qu'un arbre dans les steppes de la Russie et les pampas de la Patagonie (1). » Cette lacune dans la forêt était sans doute déterminée par la pauvreté ou la faible profondeur de la couche végétale, incapable d'alimenter des arbres (2).

En dehors de ces cas accidentels, l'empire des arbres est sans rival. Crevaux nous traduit son impression : « La forêt vierge, dit-il, le grand bois, comme on l'appelle en Guyane, se présente sous un aspect froid et sévère. Mille colonnades ayant 35 ou 40 mètres de haut s'élèvent au-dessus de vos têtes pour supporter un massif de verdure qui intercepte presque complètement les rayons du soleil. A vos pieds, vous ne voyez pas un brin d'herbe, à peine quelques arbres grêles et élancés, pressés d'atteindre la hauteur de leurs voisins pour partager l'air et la lumière qui leur manquent. Sur le sol, à part quelques fougères et d'autres plantes sans fleurs, gisent des feuilles et des branches mortes recouvertes de moisissure. L'air manque ; on y sent la fièvre (3). »

La substitution de la forêt à la steppe a pour conséquence de remplacer les animaux domestiques par les animaux sauvages. C'est là, ainsi que nous le verrons plus loin, une révolution complète dans la forme et l'objet du travail : l'homme n'élève plus les animaux, il les chasse ; il n'est plus pasteur, mais chasseur.

Parmi les espèces qui peuplent les forêts de l'Amazone et des Guyanes, nous citerons les suivantes :

Le tapir est très commun dans ces parages ; il est facile à tuer, quand on le surprend au moment où il traverse les rivières. Sa chair est excellente ; lorsque l'animal est gras et jeune, elle a tout à fait le goût du bœuf. Le paca, l'agouti, le cabiai appar-

(1) *Voyages dans l'Amérique du Sud*, p. 223.
(2) *Ibid.*, p. 302.
(3) *Ibid.*, p. 20.

tiennent à la famille des rongeurs; les deux derniers ont une chair ferme et très agréable. On peut en dire autant du pécari, le sanglier de l'Amérique du Sud. Le singe, qui a de nombreux représentants, est également très apprécié par les naturels. Dans l'ordre des sauriens, nous trouvons le caïman, dont la chair a une forte odeur musquée. Les iguanes se rencontrent en grand nombre sur le bord des cours d'eau et sont d'une capture facile : citons enfin un grand nombre d'espèces de serpents, parmi lesquels le boa, dont les nègres n'hésitent pas à se nourrir.

Les oiseaux comptent d'assez nombreux représentants, dont les meilleurs appartiennent à la famille des gallinacés. Le hoco, qui a la grosseur d'une petite dinde, est très facile à tuer; il fournit, ainsi que la maraille, une chair excellente. L'agami, très commun sur le bord des rivières, n'offre qu'une chair médiocre (1).

La plupart de ces animaux se rencontrent surtout à proximité des cours d'eau, où ils viennent se désaltérer; aussi les naturels s'établissent-ils presque toujours sur les rives. Ils y sont en outre attirés par les poissons, qui constituent également pour eux un précieux élément de chasse.

C'est, en effet, une chasse plutôt qu'une pêche, car elle se fait le plus souvent au moyen de flèches en roseau terminées par un harpon. Les principaux poissons sont le coumarou, l'aymara et le comata. Le coumarou pèse trois à quatre livres; sa chair blanche et ferme est excellente. On le trouve en grande quantité dans certains rapides, qu'il franchit comme le saumon; on peut en prendre deux ou trois en quelques minutes. « La pêche du coumarou, dit le Dr Crevaux, est une véritable passion pour tous les Indiens des hautes Guyanes. Les nègres ne passent jamais près d'un saut sans s'arrêter pendant des heures entières à cette occupation récréative (2). » L'aymara, plus gros que le coumarou, pèse 4 ou 5 kilogrammes; il se rapproche par sa forme de notre carpe; sa chair est tendre, grasse. Il ne vit que dans les eaux cal-

(1) *Voyages dans l'Amérique du Sud*, p. 50-58.
(2) *Ibid.*, p. 46.

mes, on le rencontre surtout près de l'embouchure des petites criques, où on le voit dormir sur la vase. Le comata est un poisson plus petit que le coumarou et remarquable par la conformation de sa bouche, qui a la forme d'un suçoir (1).

Nous devons une mention spéciale aux œufs de tortues, qui se trouvent par quantités innombrables sur les rives de l'Amazone. Ils constituent pour les naturels une nourriture presque aussi abondante que le saumon pour les habitants du nord de l'Europe.

On évalue de 1.800 à 2.000 les espèces de poissons de l'Amazone ; c'est un chiffre supérieur à celui de la Méditerranée et même du bassin de l'Atlantique.

La région que nous venons de décrire diffère des steppes et des rivages maritimes, au point de vue du climat et des productions végétales et animales. Dès lors, le travail doit y être organisé d'une manière différente ; c'est ce qu'il nous faut examiner.

II.

Le travail. — Sur les sols forestiers, les populations ne peuvent plus s'adonner ni à l'art pastoral, ni à la pêche côtière ; elles n'ont comme principal moyen d'existence que la chasse. Il faut y joindre la pêche fluviale et la cueillette des fruits sauvages, qui sont encore en quelque sorte une chasse.

On se rendra compte, par le fait suivant, de la transformation qui s'impose à des pasteurs arrivant sur des sols forestiers. Crevaux rencontre dans les forêts de la Guyane une petite habitation occupée par un blanc qu'une révolution a chassé de son pays. « Quelle n'est pas notre surprise, dit-il, en voyant autour de la hutte, une vache, deux moutons et de nombreux cochons ! Notre homme avait un bœuf, *mais il l'a tué, parce qu'il manque de pâturages* (2). » Les autres animaux ont dû avoir successivement le

(1) *Voyages dans l'Amérique du Sud*, p. 45-49.
(2) *Ibid.*, p. 357.

même sort, et cette famille a vraisemblablement été réduite à vivre des ressources de la chasse.

Comme l'art pastoral et la pêche côtière, la chasse est un travail de simple récolte, par conséquent attrayant. On constate le même attrait chez les civilisés, qui font de cet exercice un de leurs passe-temps favoris. « Le sauvage trouve la société des blancs insupportable et préfère la forêt. La grande difficulté pour la civilisation des indigènes de l'Amérique du Sud est l'absence d'ambition chez les Indiens. Un Indien qui possède un couteau ne donnerait rien pour en avoir un deuxième (1) ».

L'attrait qu'exerce la chasse est important à signaler : il montre que les pasteurs ont pu facilement se transformer en chasseurs et il explique, d'autre part, la difficulté que l'on éprouve, soit sur les bords de l'Amazone, soit aux États-Unis, à plier les chasseurs aux défrichements et à l'industrie.

On pourrait répéter, à propos de la chasse, ce que nous avons dit de l'art pastoral et de la pêche côtière : elle n'exige aucune prévoyance; le gibier de chaque jour fournit la nourriture de chaque jour. Il doit même être consommé immédiatement, car il ne peut se conserver longtemps. Ce genre de travail est donc accessible à la généralité des hommes.

Comme l'art pastoral, la chasse pourvoit aux divers besoins de l'homme : la viande fournit la nourriture; la peau sert à confectionner les vêtements, l'habitation, les outres, etc.; les plumes donnent la parure la plus recherchée; le poil permet de confectionner certains tissus grossiers. Les chasseurs peuvent donc, comme les pasteurs, et plus complètement que les pêcheurs, se suffire à eux-mêmes; ils peuvent s'isoler de tout contact avec les sociétés plus compliquées. Cette constatation est importante, car elle explique comment les sauvages de l'Amérique conservent encore aujourd'hui les habitudes et les traits caractéristiques de leur état social.

Sur ces divers points, la chasse se rapproche donc de l'art pastoral et de la pêche côtière, mais elle en diffère par plusieurs

(1) *Voyages dans l'Amérique du Sud*, p. 338.

conditions essentielles qui modifient complètement la forme de la société.

1° *Supériorité de la jeunesse sur la vieillesse.* — La poursuite et la capture du gibier exigent des qualités spéciales : l'agilité, l'adresse, la force. Or ces aptitudes se trouvent plus particulièrement chez les jeunes gens. Ceux-ci peuvent donc se suffire, de bonne heure, à eux-mêmes; ils sont, par conséquent, portés à constituer le plus tôt possible un ménage à part, afin de garder pour eux seuls le fruit de leur travail et de s'exonérer des devoirs d'assistance envers les vieux parents. C'est la première fois que nous rencontrons un mode de travail qui donne à la jeunesse la supériorité sur la vieillesse. La chasse, en ébranlant l'autorité domestique, est le point de départ d'une orientation sociale nouvelle : l'autorité et l'influence passent des pères aux enfants.

2° *Développement de l'individualisme.* On a vu que l'art pastoral maintenait ensemble tous les membres de la famille, tandis que la pèche ne réunissait plus que les hommes; or la chasse ne groupe même plus ces derniers. Chacun a, le plus souvent, intérêt à s'isoler, à poursuivre le gibier pour son propre compte : tout chasseur est un concurrent.

Cette tendance à l'individualisme est encore développée par les facilités d'établissement que la chasse offre aux nouveaux ménages. Le jeune pasteur n'est pas tenté de se séparer de la grande communauté patriarcale, parce qu'il ne peut vivre sans troupeau, ni s'en procurer facilement. Le fils du pêcheur est également retenu auprès de son père, parce qu'il ne peut exercer son art sans une barque et que celle-ci exige des ressources et des frais considérables. L'un et l'autre sont donc, à défaut d'autre sentiment, retenus au foyer par la difficulté matérielle de s'en éloigner. L'autorité paternelle se trouve ainsi singulièrement fortifiée par la nature des choses.

Il en est tout autrement pour le chasseur : les frais d'établissement d'un jeune ménage sont aussi réduits que possible, et d'ailleurs très faciles à se procurer.

Voici d'abord l'habitation. C'est une simple hutte en branchages recouverte de feuilles, ou de peaux. Elle peut s'établir facile-

ment. Le mobilier, à cause des migrations imposées par la chasse, est absolument rudimentaire ; il est fourni par le bois de la forêt, par la peau des animaux, par des carapaces de tortues.

Le matériel de la chasse est tout aussi élémentaire : il se borne essentiellement à un arc et des flèches pour les animaux terrestres, à une pirogue pour les poissons. Quelques heures suffisent pour fabriquer le tout.

La pirogue du sauvage n'est pas d'une construction bien compliquée.

Il y a deux sortes de pirogues. Les unes sont en écorce. On choisit un arbre assez gros ; on en détache, sur une longueur de plusieurs mètres, un morceau d'écorce. Ce dernier est ensuite replié et fortement maintenu à ses extrémités par des lianes. Puis on recouvre le canot de feuillage et on le place sur un grand feu. Cette opération le fait ouvrir et il ne reste plus qu'à calfater les joints avec une sorte de caoutchouc qui découle des arbres. Les autres pirogues sont creusées dans un tronc d'arbre à coups de hache. Bien que cette opération soit plus longue, elle s'accomplit encore assez rapidement. Crevaux constate qu'il a suffi de quatre heures et de quatre hommes pour construire un canot en écorce. A plusieurs reprises, arrêté par un rapide, il n'hésite pas à abandonner son embarcation et à en construire une autre, pour continuer sa route de l'autre côté de la chute.

On voit donc que, chez les chasseurs, rien n'empêche les jeunes ménages de s'établir en dehors du foyer. Tout, au contraire, les y pousse et les parents n'ont même pas pour les retenir les séductions de l'intérêt.

Et telle est bien la cause fondamentale qui transformera, ainsi que nous le verrons plus loin, le type de la famille, et donnera naissance à la famille instable.

3° *Limitation des moyens d'existence.* — La steppe assure au pasteur des ressources qui se renouvellent spontanément chaque année. La mer offre au pêcheur la même fécondité inépuisable. Il n'en est pas de même de la forêt. Le gibier et le poisson des fleuves s'épuisent plus facilement que l'herbe ou le poisson de mer. Dans nos sociétés plus compliquées, on est obligé d'édicter

des lois spéciales pour réglementer la pêche fluviale et protéger le poisson. L'existence des sauvages n'est donc pas aussi assurée que celle des deux sociétés que nous avons précédemment étudiées. Ils sont exposés à de cruelles disettes.

Observons d'ailleurs que le chasseur n'a même pas la ressource de réserver, en vue de ces périodes de disette, le gibier qu'il a tué. La température très élevée des tropiques rend toute conservation impossible ; il faut consommer immédiatement le produit de la chasse. Tout au plus, peut-on garder la viande pendant quatre ou cinq jours, en la soumettant à l'action d'un feu très vif. Cette opération est connue sous le nom de boucanage.

La question de la nourriture est la principale préoccupation du sauvage. « Notre voyage, dit Crevaux, tourne en véritable lutte pour l'existence. Tout le temps que nous pouvons distraire à nos tracés, à nos observations, est consacré à la pêche et à la chasse (1). »

Cette incertitude des moyens d'existence a donné aux sauvages un estomac particulièrement complaisant. Ils peuvent rester plusieurs jours sans manger et absorber ensuite, lorsque la chasse est abondante, une quantité prodigieuse d'aliments.

« On trouve, dans chaque maison de Roucouyennes, des boules d'argile qui se déssèchent à la fumée. Dans la journée, à une heure toujours éloignée des repas, ils prennent une de ces boules, enlèvent la couche noircie par la fumée et raclent le reste avec un couteau. Ils obtiennent ainsi une poudre impalpable, dont ils avalent 5 ou 6 grammes en deux prises (2). »

Mais il faut reconnaître que cette ressource est d'un faible secours ; aussi les sauvages sont-ils souvent exposés à mourir de faim. Telles sont les circonstances qui ont développé parmi eux une habitude cruelle, l'anthropophagie.

Le cannibalisme « semble, dit Le Play, offrir trois avantages aux sauvages : un complément de nourriture, l'attrait d'une chasse et un moyen de remédier à la surabondance de la population (3). »

(1) *Voyages dans l'Amérique du Sud*, p. 494.
(2) *Ibid.*, p. 285.
(3) *Les Ouvriers européens*, t. I, l. I, ch. IV.

Mais, par contre, il développe le mépris de la loi morale et de la vie humaine, les habitudes de cruauté, et donne naissance à ces guerres de tribu à tribu qui justifient le nom de sauvage que l'on donne à tous les peuples chasseurs.

Il est du moins consolant de constater que l'homme ne contracte pas naturellement l'habitude de manger ses semblables et qu'il n'arrive à cette extrémité que sous l'empire de certaines circonstances. Si le cannibalisme était le résultat d'un instinct naturel, il aurait dû se développer également parmi les pasteurs et les pêcheurs. Cette coutume ne s'établit pas chez ces derniers, parce qu'ils ont un moyen facile de conjurer l'excès de population et l'insuffisance des productions spontanées : le cheval et la barque leur permettent d'aller chercher de nouveaux cieux et de nouvelles terres. Nous avons décrit leurs formidables invasions. Le chasseur n'a pas cette ressource : il n'a aucun moyen d'envahir, et voilà pourquoi, en désespoir de cause, il se retourne contre ses semblables lorsque le gibier ne suffit plus à ses besoins.

4° *Nécessité et difficulté des migrations périodiques.* — La chasse oblige le sauvage à des migrations périodiques. Il lui faut suivre le gibier dans ses diverses étapes, tantôt en s'enfonçant dans la forêt pour atteindre les clairières où se réunissent certains animaux, tantôt en venant sur les rives des fleuves, pour pêcher les poissons voyageurs comme le coumarou, ou pour recueillir les œufs de tortues.

Si le chasseur est obligé à ces migrations, il lui est d'autre part particulièrement difficile de les effectuer. Tandis que tout est chemin dans la steppe, tout est obstacle dans la forêt. Les sentiers ne sont pas frayés et la végétation les rend rapidement impraticables. Crevaux rencontre un indigène qui fait un sentier non loin de son village; mais il fait observer que c'est le premier qu'il voit exécuter un pareil travail de voierie. La difficulté des communications est telle que les diverses tribus sont presque sans rapports entre elle. C'est à ce point que l'on compte parfois un dialecte par cent Indiens.

Par suite de ces obstacles, les Indiens contractent généralement l'habitude de marcher à la file; de là, l'expression « marcher à

à la file indienne ». Cette habitude est tellement invétérée, qu'ils la conservent même lorsqu'ils ont à parcourir des parties non boisées. Crevaux en exprime son étonnement. Il observe également que les enfants à la mamelle obligés de suivre les migrations périodiques sont voués à une mort presque certaine (1).

Telles sont les circonstances qui déterminent chez les sauvages une habitude que nous n'avons pas rencontrée jusqu'ici et qui contribue encore à désorganiser la famille; nous voulons parler de l'abandon des vieillards, des malades, des enfants et, en général, de ceux qui ne peuvent pas se transporter facilement. « Les sauvages, dit Crevaux, passent pour abandonner, *du moins en voyage*, leurs malades et leurs blessés (2). » Il cite à l'appui le fait d'une petite fille malade laissée dans un hamac sur le bord de la rivière (3). Il rencontre un autre jour une pauvre femme malade également abandonnée sans vivres par sa famille, qui n'a pu la transporter (4).

En présence des difficultés que la nature et le mode de travail imposent aux chasseurs, on est porté à se demander pourquoi ils ne cherchent pas dans la culture des moyens d'existence plus abondants et plus assurés. On va voir que cette transformation présente pour eux des difficultés particulières.

Lorsque, pendant une succession d'années, le gibier est abondant, certaines tribus se multiplient au delà des limites tracées par les ressources locales. Il se manifeste alors une certaine tendance à créer la vie agricole pour faire un meilleur emploi du sol et pour suffire aux besoins croissants de la population. Mais ce nouveau mode de travail exigeant beaucoup plus d'efforts et offrant beaucoup moins d'attrait que la chasse, répugne particulièrement à la jeunesse. L'autorité paternelle serait seule capable d'exercer sur cette dernière une contrainte suffisante, mais on a vu combien elle est déchue. Aussi les tentatives de culture ne

(1) *Ibid.*, *Voyages dans l'Amérique du Sud*, p. 360.
(2) *Ibid.*, p. 612.
(3) *Ibid.*, 169.
(4) *Ibid.*, 276.

sont jamais poussées bien loin et sont bientôt abandonnées.

« Faute de vieillards fortifiés par la religion, la jeunesse, dit Le Play, n'apporte pas l'esprit de suite, aux initiatives prises par les générations précédentes en vue de créer la vie agricole. Elle incline plutôt vers le cannibalisme. D'un autre côté, les calamités atmosphériques fréquentes dans cette région de la zone équatoriale viennent bientôt justifier les répugnances opposées par la population aux travaux de l'agriculture. Les épidémies et les épizooties n'ont pas seulement pour résultat d'enlever aux tribus les vieillards, qui sont les membres les plus faibles et les moins secourus. Elles détruisent des tribus entières, et elles rétablissent ainsi l'équilibre entre le nombre des bouches à nourrir et la quantité moyenne des subsistances. Ces fléaux rétablissent le règne attrayant des productions spontanées du sol et des eaux. Ils rendent, avec la sécurité, aux populations le charme qu'elles éprouvent à contempler la majesté des forêts que le travail de l'agriculture n'a point mutilées (1). »

Telles sont les causes qui s'opposent à la transformation des chasseurs en cultivateurs. C'est à peine si l'on rencontre dans les forêts du Nouveau-Monde quelques plantations très rudimentaires de riz, d'ignames, de patates, de cannes à sucre, de manioc.

Le manioc, qui est la plus commune, est une plante de la famille des euphorbiacées, dont la fécule est connue sous le nom de tapioca. Elle fournit à la fois le pain et l'alcool, et a l'avantage, particulièrement apprécié par les sauvages, de n'exiger que très peu d'efforts. Quatre journées de travail par mois suffisent largement pour l'alimentation d'une famille composée de neuf personnes.

Cette culture s'opère de la manière suivante : on fait un abatis d'arbres un mois avant la fin des pluies, et on y met le feu, dès que le bois est sec. On pratique ensuite avec un bâton des trous de 8 à 9 centimètres, dans lesquels on place des boutures, vers le mois de décembre. Il n'y a plus après cela qu'à récolter. La racine est réduite en farine que les indigènes nomment *cas-*

(1) *Les Ouvriers européens*, t. I, l. I, ch. IV.

save; on en tire également une boisson, le *cachiri*, que l'on soumet à la fermentation.

Quelles que soient les facilités que présente cette culture, les sauvages ne s'y livrent que pour satisfaire aux besoins les plus urgents. Malgré ses incertitudes et ses cruels mécomptes, la chasse les captive et les retient, et si, parfois, la nécessité leur fait faire un pas vers la culture, ils ne persistent pas dans cet effort et reviennent avec empressement au travail plus attrayant du chasseur.

III.

La propriété. — Chez les sauvages, de même que chez les pasteurs et chez les pêcheurs, nous retrouvons le régime de la communauté du sol; la forêt appartient à tout le monde, parce que ses produits comme ceux de la steppe et de la mer ne demandent à l'homme aucun travail. Il est à remarquer que, dans nos sociétés compliquées, ce sont également les prairies, la mer et les forêts qui restent le plus longtemps et le plus naturellement indivis.

Mais si le sol est disponible, l'étendue du parcours accessible à chaque famille est beaucoup plus restreinte que dans la steppe et sur la mer. Cette limitation tient, en premier lieu, aux difficultés de la circulation, qui cantonnent les chasseurs dans un territoire relativement limité. Elle tient ensuite à la nature des productions spontanées. Celles-ci étant susceptibles de s'épuiser facilement, les familles sont portées à défendre énergiquement contre les voisins l'accès de leur territoire de chasse.

L'existence des sauvages est donc beaucoup moins assurée que celle des pasteurs et des pêcheurs.

Si le domaine du chasseur reste sous le régime de la communauté, il n'en est pas de même du foyer et des instruments de travail. Ces derniers se classent dans la propriété familiale, par suite de la division de la famille en ménages isolés. Mais on a vu combien ils sont restreints et faciles à se procurer; ils ne contribuent, dès lors, que dans une mesure très faible à développer

les habitudes de prévoyance et d'épargne que la propriété nécessite. Aussi le sauvage est-il naturellement imprévoyant.

Sa véritable propriété, celle dont il a surtout besoin, c'est son adresse, son agilité; elle est exclusivement personnelle; elle ne s'achète ni se transmet. La grave question de la transmission de la propriété n'existe donc pas. Aucun lien ne rattache, même matériellement, les générations entre elles et ne les rend solidaires. L'individualisme triomphe.

IV.

La famille. — Il résulte de tout ce que nous avons dit jusqu'ici, que ni le type de la famille patriarcale ni celui de la famille-souche ne se maintiennent chez les chasseurs. La famille ne peut garder au foyer tous les fils mariés, comme chez les pasteurs; elle ne peut davantage conserver le ménage de l'héritier-associé, comme chez les pêcheurs. Tous les enfants s'éloignent successivement, dès qu'ils sont en état de se suffire à eux-mêmes.

« La famille, dit Le Play, se réduit chez les chasseurs à sa plus simple expression : elle se forme par l'union des jeunes époux; elle s'accroît momentanément par la naissance des enfants; puis elle se restreint par l'établissement précoce des adultes; elle se détruit enfin, sans laisser aucune trace, par la mort des vieux parents. Les individus conservent seulement les rapports de parenté indispensables à la conservation de la race (1). »

Tels sont les traits caractéristiques de la *famille instable,* qui prend spontanément naissance chez les peuples chasseurs.

Dans les régimes précédemment décrits, la stabilité de la famille est assurée par la perpétuité autour d'un même foyer, mobile ou fixe. Il n'y a pas solution de continuité entre les générations successives. Ici, au contraire, la famille se dissout périodiquement, en s'éparpillant pour se reconstituer autour de nouveaux foyers aussi peu durables que les précédents. Ce n'est

(1) *L'Organisation de la famille*, ch. I. § 3.

plus un arbre séculaire, mais une plante à existence éphémère.

Si la famille patriarcale développe exclusivement l'esprit de tradition, si la famille-souche développe, dans une égale proportion, l'esprit de tradition et l'esprit de nouveauté, on peut dire que la famille instable développe exclusivement l'*esprit de nouveauté*. On appelle ainsi l'ensemble des tendances qui porte à modifier le régime établi.

Chez les chasseurs, ces tendances n'ont pas pour résultat de changer les conditions du travail ; celui-ci s'impose à tous, par suite de la nature même du sol ; l'esprit de nouveauté se manifeste seulement par la prépondérance acquise à la jeunesse. Les jeunes gens, par suite de leur émancipation prématurée, ne se pénètrent pas de la tradition des ancêtres, des sentiments, des idées et des habitudes des parents. L'esprit de nouveauté étouffe incessamment les pratiques de la coutume. Les chefs de ces petites familles instables condamnent sans scrupule à l'oubli la mémoire de leurs aïeux, et ils n'ont aucun souci de transmettre le souvenir des grandes actions de la race à leurs descendants (1).

C'est un fait connu que les peuples à familles patriarcales se transmettent religieusement les traditions et les légendes les plus anciennes de leurs races. Actuellement encore le souvenir de Timour, du fameux Tamerlan, est vivant sous les tentes ; il se conserve dans un chant renommé parmi les Mongols. M. Huc, qui l'a entendu, en a donné une traduction.

Chez les Scandinaves, les traditions les plus anciennes se sont conservées sous l'influence de la famille-souche ; on les retrouve dans les fameuses *sagas* ou légendes.

Il n'en est pas de même chez les sauvages ; il n'ont pas de passé, parce que leur foyer instable ne se prête pas à la conservation et à la transmission des vieux souvenirs de la race. Qui connaît l'histoire des sauvages de l'Amérique, de l'Australie, ou de la Nouvelle-Zélande ?

On voit par là que la perpétuité du foyer constitue pour une race le plus solide élément de sa nationalité. Les parents, conser-

(1) Le Play, *l'Organisation de la famille*, ch. I. § 5.

vant auprès d'eux jusqu'à leur mort tous leurs fils, ou tout au moins l'un d'eux, inculquent naturellement l'ensemble des enseignements, des idées, des habitudes, des traditions qu'ils ont reçues de la même manière. Chaque génération se rattache étroitement à toutes celles qui l'ont précédée. Et voilà la seule raison pour laquelle il y a des peuples à traditions et des peuples sans traditions, des peuples stables et des peuples instables. Toute la différence a pour point de départ la constitution de la famille.

On comprend, sans qu'il soit besoin d'insister, ce que devient l'autorité paternelle sous un régime qui éloigne aussi prématurément et aussi complètement les enfants des parents. La fonction du père se borne aux devoirs strictement indispensables : la procréation et les soins matériels de l'enfance ; la jeunesse est déjà soustraite à son influence, l'âge mûr lui échappe complètement. L'organisation de la famille humaine tend à se modeler sur celle des animaux.

Les enfants sont de petits barbares que l'autorité paternelle est impuissante à plier aux préceptes et aux pratiques de la loi morale ; la religion est réduite à de grossières superstitions, à la crainte des esprits mauvais, dont on s'efforce de conjurer l'influence par des incantations et des sortilèges. Voilà bien cet homme de la nature, que rêvait Rousseau ; ce n'est plus une conception chimérique éclose dans le cerveau d'un philosophe, c'est une réalité vivante. On peut l'observer dans tout son épanouissement chez les sauvages.

Si on veut mesurer l'influence de l'autorité paternelle dans une société, on n'a qu'à comparer les peuples de l'Orient avec les chasseurs du Nouveau-Monde. Chez les premiers, le respect des ancêtres est presque un culte ; comme chez les patriarches de la Bible, comme chez les Chinois, les hommes vivent en paix, grâce à la forte contrainte assise à chaque foyer. Chez les seconds, les parents sont abandonnés, parfois mangés, et la guerre entre les familles est l'état normal, elle est une institution sociale.

Le Play ne se trompait donc pas, lorsqu'il faisait dériver de la forme de la famille les différences fondamentales qui existent parmi les sociétés humaines.

La constitution de la famille instable a une autre conséquence grave : elle laisse sans refuge et sans soutien les orphelins, les malades, les vieillards, en un mot les faibles, les incapables.

Le foyer de la famille patriarcale et de la famille-souche est toujours ouvert pour recueillir ces invalides de la vie; ils peuvent n'en pas sortir, ou y revenir en cas de détresse. Il est remarquable que, chez les sédentaires où ces deux types de famille sont fortement établis, les hospices, les hôpitaux sont très rares et peu fréquentés. Le foyer est une maison de refuge donnée par la nature. Le développement des institutions d'assistance marche toujours de front avec la désorganisation de la famille.

Or, chez les chasseurs, le foyer étant périodiquement détruit, ne peut pas remplir ce rôle de protection. « Les sauvages, dit Crevaux, ne font aucun cas des orphelins. Ces malheureux, obligés de travailler à outrance, n'ont à manger que les restes de la cuisine, qu'ils partagent avec les chiens (1). » Tout individu qui ne peut pas se suffire est condamné ; pour vivre, il faut être fort.

Une autre circonstance contribue à désorganiser la famille chez les sauvages des régions équatoriales : l'ardeur du climat y détruit le respect de la femme. Nous n'avons pas besoin d'insister sur les graves conséquences qui résultent de ce fait.

V.

Les pouvoirs publics. — L'organisme des pouvoirs publics ne se constitue pas chez les sauvages avec les mêmes caractères que chez les pasteurs et les pêcheurs.

Chez les premiers, tout le mécanisme social est réduit à la famille.

Chez les seconds, les pouvoirs publics se développent, mais sans envahir les fonctions essentielles de la famille. Les deux domaines restent nettement délimités.

Chez les chasseurs, l'équilibre est rompu ; les pouvoirs publics

(1) *Voyages dans l'Amérique du Sud*, p. 268.

envahissent non seulement la famille, mais tout l'organisme social.

Recherchons les causes de cette extension anormale des pouvoirs publics.

Nous avons vu que la famille était désagrégée et réduite à sa plus simple expression. Elle est donc incapable de remplir non seulement les fonctions qu'elle exerce dans les sociétés de pasteurs, mais même celles qui lui sont dévolues dans les sociétés de pêcheurs.

Ce ne sont pas les vieillards déjà impuissants à diriger leur foyer, leurs enfants, leur atelier de travail, qui pourront assumer la lourde tâche de résister aux attaques incessantes des tribus voisines. Pour un pareil rôle, il faut être jeune, vigoureux, entreprenant. Le pouvoir appartiendra donc aux plus forts. Ceux-ci l'exerceront arbitrairement, ainsi qu'il arrive pour toute autorité qui repose uniquement sur la force et qui a pour principal objet la guerre, surtout à la manière des sauvages. Le pouvoir sera donc non seulement despotique, mais cruel.

Chaque tribu doit être en effet organisée pour la défense et pour l'attaque; elle doit toujours être sur le qui-vive.

« Un sauvage, raconte Crevaux, voyageait avec deux hommes dans la rivière Aara, lorsqu'il fut surpris et fait prisonnier par les Ouitotos. Séance tenante, un de ses camarades fut attaché à un arbre par les mains et les pieds et tué d'une flèche empoisonnée. Pendant le supplice le malheureux pleurait comme un enfant, en disant : « Pourquoi me tuez-vous? » Les autres de répondre : « Nous voulons te manger parce que les tiens ont mangé un des nôtres. » Ils passèrent une perche entre les pieds et les mains attachés et transportèrent le corps à la plage comme un simple pécari. La chair fut distribuée *par le chef* (1). »

Les huttes de sauvages sont ornementées d'horribles trophées. En entrant dans l'une d'elles, Crevaux remarque un maxillaire inférieur suspendu au-dessus de la porte et quelques flûtes fabriquées avec des os humains. Dans un coin, il aperçoit un tambour

(1) *Voyages dans l'Amérique du Sud*, p. 372.

surmonté d'une main desséchée, recouverte de cire d'abeille.

A plusieurs reprises, notre voyageur est attaqué ; il ne triomphe que grâce à son courage et à la supériorité de ses armes : souvent les sauvages refusent de l'accompagner, parce qu'ils redoutent une tribu voisine qui fait la guerre pour manger ses prisonniers (1).

On comprend que, dans de pareilles conditions, les familles aient intérêt à se grouper sous un chef vaillant, capable de les protéger. Ainsi, cet état permanent de guerre développe l'autorité ; les habitudes de la chasse la rendent arbitraire et cruelle ; l'impuissance, l'instabilité de la famille la rendent envahissante.

Les peuplades sauvages de l'Afrique constituent des pouvoirs publics qui présentent un caractère analogue. Il faut cependant noter une différence : en Afrique, les communications étant ordinairement plus faciles, parce que le sol est beaucoup moins boisé, chaque chef exerce son pouvoir sur un plus grand nombre de familles ; la tribu est parfois un petit royaume.

L'illustre voyageur Bonnat, qui a séjourné pendant de longues années chez les peuplades de l'Afrique occidentale, cite de nombreux exemples du pouvoir arbitraire des chefs.

« Le royaume d'Achanty, dit-il, est soumis à un gouvernement despotique. Chaque habitant appartient corps et biens au roi, et est à la merci de sa volonté et de ses caprices (2). » — « Si un homme entre à Coumassie en portant son panier sur sa tête, sans avoir changé son coussin ordinaire contre un autre fait de feuilles de bananier, il est puni de mort. Si un homme parlant à un chef dont il sait le nom se trompe et lui donne une autre dénomination, il est également condamné à mort. Il est défendu, sous peine de mort, d'éternuer dans les rues, etc. (3). »

M. Paul de Rousiers, dans l'article qu'il consacre à l'ancienne société du Mexique et que l'on trouvera plus loin, signale des faits du même genre. Nos lecteurs y verront un utile et intéressant complément à nos observations sur les peuples chasseurs. Ils ver-

(1) *Voyages dans l'Amérique du Sud*, p. 126.

(2) *Voyages, aventures et captivité de J. Bonnat chez les Achantis*, par Jules Gros, p. 188.

(3) *Ibid.*, p. 196.

ront, en même temps, comment l'emploi d'une méthode, d'une classification et d'une terminologie scientifique communes impriment aux études sociales un caractère précis et concordant. Chaque étude faite isolément concourt au développement et au progrès de la science.

L'autorité chez les chasseurs présente un autre caractère, qui dérive, comme les précédents, de l'état social : elle est essentiellement instable.

C'est la force qui fait les chefs ; c'est la force qui les renverse. Non seulement ils font trembler, mais ils tremblent eux-mêmes. Tous les voyageurs qui ont visité des peuples sauvages ont signalé ce trait de mœurs. En somme, chez les sauvages, l'instabilité est aussi bien dans l'autorité publique que dans la famille.

La Gaule primitive qui, comme nous l'avons dit, était un sol forestier, a donné naissance à un état social analogue. C'est Le Play qui en a fait l'observation : « Les premiers immigrants en Gaule, dit-il, s'adonnèrent surtout à la chasse, c'est-à-dire à la première industrie qu'exercent les races nomades arrivant au milieu des forêts où abondent les grands animaux sauvages. Obligés de lutter sans cesse pour se procurer leur subsistance et pour défendre le gibier contre les incursions des peuplades contiguës, les premiers Gaulois se rapprochaient, par l'ensemble de leurs habitudes, des Indiens chasseurs qu'on peut encore observer de nos jours dans les forêts de l'Amérique (1). »

A leur arrivée, les Romains trouvèrent les Gaulois divisés en une foule de petites tribus constamment en guerre. La politique de César consista à les opposer les unes aux autres. Ce qui faisait la faiblesse intérieure des Gaulois, les rendit également impuissants à résister au redoutable adversaire que Rome déchaînait sur eux.

VI.

Impuissance d'expansion des chasseurs. — Les chasseurs ne sont pas doués de la même puissance d'expansion que les pasteurs et

(1) *L'Organisation du travail*, ch. I, § 12.

les pêcheurs. Cette impuissance tient à trois causes fondamentales.

La première est l'*absence de moyens de transport.*

Les sauvages n'ont à leur disposition ni le cheval (1) du pasteur, ni la barque du pêcheur : leurs grossières pirogues faites en écorce, ou creusées dans un tronc d'arbre, sont absolument impropres à toute navigation maritime. C'est à peine si le sauvage peut, au prix de difficultés sans nombre, parcourir les diverses parties de son territoire de chasse; aller au delà lui serait, le plus souvent, complètement impossible. D'ailleurs il n'aurait, dans ce cas, d'autre mode de locomotion que ses jambes, ce qui ne constitue pas un puissant moyen de transport.

La seconde cause d'impuissance vient de *la dissémination des familles.*

On a vu que les sauvages sont fractionnés par petits groupes isolés les uns des autres et presque sans communications entre eux. Ils n'ont guère de rapports réguliers que par la guerre. Dès lors ils sont mal préparés à entreprendre des invasions qui nécessiteraient l'accord et l'entente préalables d'un grand nombre de tribus.

Enfin, *la population est naturellement limitée.*

Ce n'est pas pour le plaisir de parcourir le monde que les pasteurs et les pêcheurs se répandent au dehors. Ils y sont périodiquement poussés par le développement de la population à laquelle les moyens de subsistance ne suffisent plus. Or, cette surabondance ne se produit pas chez les chasseurs. Elle est conjurée par quatre circonstances : les épidémies endémiques que développent la chaleur et l'humidité du climat, l'abandon et la mort des individus qui ne peuvent se transporter, les guerres entre tribus, le cannibalisme.

En effet, les peuples chasseurs se multiplient toujours très len-

(1) Il n'est question, dans cette étude, que du sauvage des grandes forêts, qui est le type fondamental du genre. Le cheval n'est possible qu'avec d'immenses clairières. Dans ce même cas, les grands herbivores à troupes peuvent exister et faire l'objet de la chasse. Par ces deux circonstances, les conditions du travail sont changées et le sauvage perd une partie de ses caractères spéciaux.

tement, et ils tendent parfois à disparaître. Martins affirme, dans le *Répertoire d'ethnographie*, que la race indienne de l'Amazone diminue rapidement au contact des blancs. Le même fait se produit parmi les sauvages de l'Amérique du Nord, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de la Tasmanie. Dans cette dernière île, il y avait encore sept mille naturels en 1816, il n'en reste plus que cinq, trois hommes et deux femmes. » Nous les avons vus, dit M. de Beauvoir, on les gardait comme des reliques : on les photographiait (1). »

C'est par suite de cette impuissance d'expansion que les chasseurs n'ont pas exercé en dehors des sols forestiers une action comparable à celle des pasteurs et des pêcheurs. Non seulement ils n'ont pas débordé sur le monde, mais ils ne se multiplient que très lentement, quand ils ne dépérissent pas.

Si les premiers hommes avaient été des chasseurs, la surface terrestre aurait été bien difficilement peuplée. Mais il n'en a pas été ainsi ; sur ce point, les découvertes de la science sociale concordent avec les données de l'histoire et de la philologie pour placer le point de départ et de dispersion des familles humaines sur les hauts plateaux de l'Asie : les premiers hommes ont été des pasteurs et non des sauvages ; ceux-ci ne sont que des pasteurs transformés en chasseurs par la nature différente des productions spontanées. Tous les faits observés jusqu'à ce jour semblent démontrer que le chasseur ne se transforme pas spontanément en pasteur, pas plus que la famille instable ne se modifie naturellement en famille patriarcale ; il y a incompatibilité.

L'histoire de l'Amérique présente un remarquable exemple de cette incompatibilité. On sait que cette partie du monde renfermait avant la conquête, comme elle renferme encore aujourd'hui, d'immenses espaces en steppes. Ce sont, dans l'Amérique du Nord, les territoires indiens du Canada et des États-Unis ; dans l'Amérique du Sud, les pampas de la République argentine. Les premiers habitants n'ont pu arriver dans ces régions qu'après un long séjour dans les forêts situées immédiatement au nord.

(1) *Australie. Voyage autour du monde*, p. 250.

C'étaient donc des chasseurs. Or ils sont demeurés jusqu'à ce jour dans le même état social; ils chassent les animaux des prairies, au lieu de les domestiquer.

La même difficulté de transformation n'existe pas pour les pasteurs. Ceux-ci, placés sur un sol forestier, s'organisent facilement et spontanément en chasseurs et en familles instables. Les exemples de cette transformation sont très nombreux. On peut les constater à l'origine de la plupart des peuples sauvages.

Nous nous bornons à signaler ce fait sans entreprendre d'en démontrer aujourd'hui les causes, ce qui nous entraînerait au delà des limites de notre sujet. Il nous suffit d'avoir montré par ce nouvel exemple les lumières tout à fait nouvelles dont la science sociale peut éclairer les problèmes les plus divers.

L'étude des pasteurs, des pêcheurs et des chasseurs nous a présenté le tableau des trois groupes de populations que la science sociale appelle les *sociétés simples*.

De ces trois sources sont sorties toutes les sociétés dont nous aurons à étudier successivement l'organisation et qui constituent les *sociétés compliquées*.

Edmond Demolins.



LA

SOCIÉTÉ ASSYRIENNE.

LES CAUSES DE SA GRANDEUR ET DE SA DÉCADENCE.

Le prodigieux développement de la société assyrienne est un problème qui se pose devant la science sociale. On peut le formuler ainsi : Comment, sur un sol de steppes, naturellement rebelle à la culture à cause du climat, une société aussi compliquée a-t-elle pris naissance? D'autre part, pourquoi cette société, après un remarquable développement, a-t-elle disparu au point de ne laisser d'autres traces que celles de ses ruines? Aujourd'hui, le pasteur nomade fait paître ses troupeaux sur les ruines de Babylone et de Ninive.

Quelle est la cause de cette étonnante élévation et de cet effondrement non moins surprenant? Nous allons essayer de l'indiquer dans un article qui résume nos études et celles de Fr. Lenormant sur cette partie de l'*Histoire ancienne de l'Orient* (1).

I. — Les conditions du lieu.

La vaste région au milieu de laquelle coulent majestueusement le Tigre et l'Euphrate est soumise à un climat particulièrement desséchant. On s'expliquera la cause de ce phénomène si

(1) *Histoire ancienne de l'Orient*, par François Lenormant, continuée par Ernest Babelon. — Nous aborderons dans le tome V, qui doit paraître prochainement, les questions qui font l'objet de cet article.

l'on considère la situation géographique du pays. Dominée au nord et à l'est par les plateaux de l'Arménie et de la Perse, à l'ouest par celui de l'Arabie, la Mésopotamie est exposée à des vents qui ont été presque complètement desséchés en passant sur ces hauteurs.

« L'Asie antérieure, dit Élisée Reclus, est soumise à un assèchement graduel... C'est qu'en effet les vents dominants de l'hémisphère septentrional, le courant polaire du nord-est et le contre-courant venu de l'équateur ont à parcourir l'un et l'autre toute une moitié de l'ancien monde, sur des espaces de plusieurs milliers de kilomètres, avant de se rencontrer sur les plateaux d'Iran et dans les plaines de la Babylonie. Dans cette région, les deux vents opposés sont parmi les plus secs de la terre : leur parcours est indiqué au travers de l'Asie et de l'Afrique par une large zone de déserts, du Gobi au Sahara... La part d'humidité n'est suffisante pour faire naître spontanément une riche végétation que sur les rivages méridionaux de la Caspienne et de la mer Noire, où les vents du nord ont à traverser des étendues marines avant de frapper la côte, et çà et là sur les bords de la Méditerranée où les vents chargés d'humidité sont infléchis vers le littoral. Il est probable que toute l'Asie antérieure, quinze fois plus grande que la France, roule à la mer, par ses bouches fluviales, une masse liquide à peine supérieure à celle des rivières françaises (1). »

Ce régime des vents soumet donc cette région à une extrême sécheresse. Pendant l'été le ciel reste d'une pureté inaltérable. La saison d'humidité, trop courte pour le développement des arbres, ne permet que la croissance de l'herbe, et telle est la cause qui constitue essentiellement ce pays à l'état de steppe. La même raison rend ce sol impropre à la culture.

La culture a besoin, en effet, d'une humidité régulière. Ici, les pluies étant très irrégulières, l'humidité ne peut être obtenue que par un système artificiel d'irrigation. Mais c'est là une opération difficile et compliquée, qui exige des ressources et une main d'œuvre considérables. En outre, on le sait, les peuples pasteurs ne se transforment en cultivateurs que s'ils y sont poussés par une

(1) *Géographie universelle*, t. IX, p. 15.

nécessité impérieuse. Ils préfèrent le travail facile de la simple récolte au travail peu attrayant du labourage. Or, il s'est rencontré que les anciennes populations de l'Assyrie ont eu, à la fois, un intérêt à opérer cette transformation et les moyens de l'accomplir.

Considérons cette région dans l'antiquité. Elle est alors *la seule voie du transit entre l'extrême Orient et la Méditerranée.* Cette situation exceptionnelle donna naissance, à l'intérieur, au commerce par caravanes, et sur la côte, à la marine phénicienne, si puissante pendant de longs siècles. Le transit nécessite des comptoirs, des stations commerciales et des agglomérations urbaines. Les ruines qui couvrent aujourd'hui toute cette région attestent le développement des centres urbains créés au milieu même du désert comme l'ancienne Palmyre.

Dans ce pays, s'élevèrent de bonne heure des villes nombreuses dont plusieurs eurent des époques de splendeur et comptent dans leurs annales des dynasties royales. Leurs ruines, ensevelies en général sous un linceul de sables mouvants ou sous des monticules de terre végétale connus sous le nom de *tells*, sont restées ignorées pendant une longue série de siècles, jusqu'au jour où la curiosité et l'intérêt des modernes furent éveillés par la découverte de l'emplacement de Ninive, auprès de Mossoul. Les collines de Koyoundjik (le petit agneau) et de Nebi-Iounous où la tradition arabe place le tombeau du prophète Jonas, représentent les deux points les plus importants des ruines de la capitale de l'Assyrie. A quatre lieues au nord, est le village de Khorsabad, devenu célèbre depuis les fouilles de Botta, qui ont donné le branle aux études assyriologiques. En aval de Ninive se trouvait, à très peu de distance, la ville biblique de Resen qu'on place conjecturalement au village de Selamiyeh ; un peu plus bas, était Kalah, marquée par la colline de Nimroud, à la jonction du Tigre et du Zab supérieur. El-Assur ou Ellassar, qui fut la première capitale de l'Assyrie, était à soixante kilomètres au sud, là où s'élève l'immense monticule de Kalah-Shergat, à peu près à égale distance des deux Zabs. Les imposantes ruines d'Arbèles, avec leurs remparts de briques encore debout, sont assez loin à l'est du cours du Tigre, tandis qu'à

l'ouest, en plein désert, on admire les restes de la citadelle d'Afra, contre laquelle vinrent si souvent se briser les légions romaines. En remontant vers le nord on rencontre Tell Gemel, « le monticule du chameau, » Sinjar, l'ancienne Singara, Nisibin, à la source du Habour, Mardin, dont la citadelle est maintenant occupée par un couvent de moines grecs, Harran ou Charrae, une des villes les plus vieilles du monde, célèbre dans la Bible par le séjour d'Abraham, et à l'époque chrétienne par ses écoles gnostiques, Urfa ou Roha, l'antique Édesse, et enfin, sur le Tigre, la grande ville de Diarbekr ou Amida la Noire (Kara Amid), le premier entrepôt commercial et industriel de ces contrées, dont les maisons, bâties de pierres noires, donnent à la cité l'aspect lugubre d'une ville en deuil.

En descendant le cours de l'Euphrate, depuis la ville classique de Samosate, nous rencontrons l'ancienne Zeugma, puis Biredjik et Djerablus où l'on a récemment reconnu les ruines de la célèbre forteresse de Karkémis, le boulevard avancé des Hittites du côté de l'Assyrie. Thapsacus est représenté par les ruines de Surié, Nicephorium par celles de Rakkah. Sur un affluent du Habour, nous trouvons Ras-el-Aïn, la Resaina des Romains, Tell-Aban, où il faut placer le Tul-Abnè des textes cunéiformes, puis Bit-Halupê et enfin Karkesia, qui a conservé le nom de l'antique Circesium, au confluent du Habour et de l'Euphrate. Citons encore en descendant le grand fleuve, Lebkarra, Rafta, Ana dont le nom rappelle la forme classique Anatho, Zibba où s'élevait, à l'époque assyrienne, l'importante cité des Suhites, et enfin le grand entrepôt de Hit, qui formait, avec Tekrit et Samara sur le Tigre, la frontière indécise et longtemps contestée entre la Chaldée et l'Assyrie.

A partir de Hit et de Samara, le voyageur qui descend le cours des deux fleuves dit adieu à une plaine légèrement ondulée, pour entrer dans des terrains absolument plats qui s'étendent indéfiniment jusqu'aux grèves du golfe Persique. La Chaldée est plus riche encore que l'Assyrie en tells artificiels, qui n'attendent que la pioche du fouilleur pour livrer les trésors que recèlent leurs entrailles. Bagdad est bâtie avec les débris arrachés par les Arabes aux ruines classiques d'Opis, de Sumere, qui a conservé le

nom du peuple de Sumer, de Séleucie, la grande ville des rois Arsacides, et de Ctésiphon, la capitale des Sassanides; toutes ces villes elles-mêmes, dont plusieurs eurent des centaines de milliers d'habitants, ne se sont édifiées qu'avec les matériaux enlevés aux décombres de Babylone. Dans ce bas-fond marécageux qui va depuis Hillah jusqu'à Kurna, ce ne sont qu'amoncellements de débris antiques à peine dissimulés par un léger voile de terre sablonneuse, et au milieu desquels se dressent, de temps en temps, les huttes en roseaux des Arabes Montéfiks. Les deux Sippara, celle du dieu Samas et celle de la déesse Anunit, que la Bible désigne avec la forme du duel *Sepharvaïm*, sont identifiées aux ruines voisines de Abou-Abbou et de Salabié; à côté de Nazarié on a reconnu celle d'Agadé, qui a conservé le nom du peuple d'Accad; à Houria, à Vagaré, à Divanié, à Lamlun, à Tell-Ede, à Hammam, sont des tumulus non encore explorés; on connaît maintenant l'emplacement certain de Nipur (à Niffer), d'Uruk (à Warka), de Eridu (à Abou-Sarein), de Larsa (à Senkereh), de Ur, la patrie d'Abraham (à Mughéir), mais on ignore encore le site des villes du nord de la Chaldée, comme Nisin el Kulunu, la Kalanné de la Bible. A Kut-el-Amara, l'Apamée classique, à Haï, sur le canal de ce nom, à Jardarié, à Hamza, à Asforié, s'élevaient des cités importantes dont on cherche aussi les noms.

Le nombre et l'importance de ces ruines nous montre à quel point la vie urbaine s'était développée dans cette région sous l'influence du commerce. Mais toute création de villes, toute agglomération de population sédentaire entraînent, comme conséquence, la nécessité d'une production plus intense que le pâturage. La culture est nécessaire. D'autre part, le transit, en développant la richesse, fournissait les capitaux indispensables à l'irrigation que réclamait la mise en culture de ce sol. Le système de canalisation auquel les Assyriens durent recourir ne pouvait être entrepris que par une population disposant de ressources considérables.

On ne peut s'aventurer à travers les ruines qui recouvrent aujourd'hui ce pays, sans rencontrer à chaque pas les traces des grands travaux hydrauliques entrepris par les anciens monarques

chaldéens. Pendant l'hiver, on s'avance dans la plaine en longeant les berges de canaux qui ne contiennent qu'une légère nappe d'eaux stagnantes; mais en été, il est loisible de s'acheminer librement dans le lit de ces rigoles transformées en chemins creux; car, en cette saison, les anciens canaux de la Chaldée, comme les torrents africains, ne sont pas, selon l'expression d'un géographe, des chemins qui marchent mais des chemins où l'on marche : c'est en suivant le lit desséché d'une des branches de l'Euphrate que Cyrus pénétra dans Babylone.

On voit l'enchaînement des faits : la situation géographique donne naissance au commerce ; ce dernier développe la richesse, qui permet la transformation du sol par la culture et, par conséquent, la constitution d'une société compliquée.

Voici maintenant la contre-partie.

La société chaldéo-assyrienne ne reposait pas sur les conditions naturelles du sol, mais sur le commerce. Or c'est là une base bien fragile. Un jour cette base fut ébranlée ; le transit diminua, puis changea de direction, et tout l'édifice élevé artificiellement s'écroula. C'était « un colosse aux pieds d'argile », selon la parole du prophète Daniel. D'ailleurs, cette société portait dans son sein une autre cause de faiblesse : le commerce, en développant la richesse, contribua à favoriser la corruption, à amollir les caractères, à détendre tous les ressorts de la société.

Telles sont, en peu de mots, les causes de la grandeur et de la décadence de ce grand empire assyrien.

Ces considérations générales permettront d'apprécier, à leur véritable point de vue, les conditions tout à fait exceptionnelles dans lesquelles se sont développés le commerce, l'industrie et l'agriculture chez ce peuple dont l'herbe recouvre aujourd'hui les ruines.

C'est ce tableau que nous allons essayer de présenter.

II. — LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE.

Assise au pied du massif des montagnes arméniennes, au point où le Tigre devient un grand fleuve navigable, Ninive était un

centre merveilleux de commerce et d'industrie, où aboutissaient les produits de la plaine et des pays chauds en même temps que les fruits des montagnes et des régions glacées. L'extension prodigieuse de cette grande ville s'explique par l'admirable situation de son emplacement. La nature a ainsi créé sur divers points du sol terrestre certains sites privilégiés, qui deviennent des capitales nécessaires, des entrepôts qui ne sauraient ne point exister : Ninive détruite est, de nos jours, et malgré la mort de l'Orient, remplacée par Mossoul, qui végète au milieu de l'immense désert.

La vie commerciale de Ninive s'entretenait en partie par les productions du sol de la haute Mésopotamie. On trouve en Assyrie le bitume, la naphte, le pétrole, le soufre, l'alun, le sel. La pierre à bâtir de bonne qualité, la pierre à chaux, l'albâtre, le grès se rencontrent dans les montagnes au nord de Ninive, tandis que les roches de basalte du mont Masius sont dures comme le granit. A côté du beau marbre des montagnes du Kurdistan, on extrayait le fer, le plomb, l'argent, l'antimoine et même l'or et l'étain. Il y a encore actuellement, à Argana-Maaden, près de Diarbekr, des mines de cuivre qui suffisent à la consommation de l'empire ottoman. Ces richesses minéralogiques affluaient à Ninive, d'où elles partaient pour descendre le Tigre et atteindre Babylone par les canaux qui rejoignaient l'Euphrate.

L'autre pôle du commerce mésopotamien était Babylone, remplacée aujourd'hui par Bagdad. Plus peut-être encore que Ninive, la capitale de la Chaldée était naturellement appelée, par sa situation géographique, à une grande prospérité commerciale. Placée au point de jonction de la haute Asie et de l'Asie inférieure, à portée de deux grands fleuves qui la mettaient en communication avec le golfe Persique et la mer des Indes, elle devait être de bonne heure l'entrepôt des caravanes de l'Orient et de l'Occident, et en même temps le rendez-vous des navigateurs venus des parages de l'Afrique, de l'Arabie et de l'Inde. Tout atteste, en effet, que cette ville fut, dès la plus haute antiquité, l'un des principaux centres du commerce de l'Orient.

Babylone recevait les productions des différentes contrées de

l'Asie et vendait en retour à celles-ci les produits de son industrie particulière. Parmi les objets qu'elle fabriquait en grande quantité dans ses nombreuses manufactures, les tissus de laine et de lin occupaient le principal rang. Les robes et les tapis n'étaient tissés nulle part avec une plus grande finesse et de plus vives couleurs qu'à Babylone. Les Babyloniens confectionnaient aussi avec beaucoup d'art et de soin des objets de luxe, tels que des armes ciselées, des meubles, des bijoux, des amulettes, des cylindres de pierre dure gravés en creux pour servir de cachets.

En échange de ces objets, Babylone recevait des diverses contrées de l'Asie tous les produits nécessaires aux besoins et au luxe d'une grande capitale. L'Arménie lui envoyait ses vins par l'Euphrate. L'Inde lui fournissait des pierres précieuses, ses grands chiens, ses singes et ses éléphants. De ce pays, ainsi que de la Perse, venaient aussi des étoffes de laine d'un grand prix. De l'Arabie et de l'Éthiopie, on lui apportait les parfums, les épices, l'or, l'ivoire, l'ébène, le grès, le basalte, l'ambre, avec lequel on fabriquait des colliers, des talismans et des bijoux de toutes formes.

Babylone était en communication avec les différentes régions qui lui fournissaient leurs produits, par plusieurs grandes routes auxquelles elle servait de point de jonction. L'une de ces routes, partant de Babylone même, se dirigeait au nord, passait par Ecbatane, capitale de la Médie, puis se prolongeant à l'est, traversait la ville de Ragæ, franchissait le fameux défilé des Portes Caspiennes, d'où elle descendait dans l'Hyrcanie, et de là se rendait par Hécatompylos jusqu'à la ville qui fut appelée plus tard Alexandrie d'Arie. Là, elle se divisait en deux branches, dont l'une prenait la direction du nord vers la Bactriane et l'autre inclinait vers le sud, conduisant dans l'Inde par la Drangiane et l'Arachosie, en passant par les villes de Prophthasia, d'Aracholos et d'Ortospana. Dans ce dernier endroit, elle se divisait encore en trois chemins, et c'est pour cela qu'il est appelé par les géographes anciens le *trivium* de la Bactriane. Le premier chemin, se dirigeant à l'est et en droite ligne, s'avançait dans l'Inde en traversant les villes de Peucéla et de Taxila. De Taxila, la route, tournant au sud, traversait l'Hydaspe, l'Hyphase et de là allait

jusqu'au confluent du Gange et du Jomanès, à Palibothra. La seconde voie, partie d'Ortospana, arrivait au même terme en traversant l'Arachosie ; la troisième, remontant au nord, entrait dans la Bactriane et se continuait par Marachanda jusqu'au Iaxarte.

Une autre route mettait Babylone en relation avec les pays riverains de la Méditerranée. Elle se dirigeait droit au nord dans la Mésopotamie, arrivait à l'Euphrate, près d'Anthémusia, et de là tournait à l'ouest vers l'Amanus, le Liban et la mer : c'est le chemin qu'ont toujours suivi les armées pour aller d'Égypte en Mésopotamie ou réciproquement. A Mageddo, sur cette route unique, se livrèrent cent batailles dont l'enjeu était la possession de l'étroit défilé qui constituait la porte de la Palestine et de l'Égypte. Une dernière route remontait au nord, vers l'Arménie, dont elle traversait la partie méridionale, franchissait l'Euphrate, parcourait la Cilicie et entrait, par le défilé des Portes Ciliciennes, dans la Cappadoce. De là elle se rendait en Phrygie et aboutissait à Sardes, dans la Lydie. « Sur toute cette route il y avait, dit Hérodote qui l'avait parcourue en grande partie, des maisons royales ou stations qui servaient à loger les voyageurs avec toute leur suite. » C'étaient les caravansérails d'aujourd'hui. On comptait, ajoute l'historien grec, onze cents stations depuis Sardes jusqu'à Suse. Cette route, que dut prendre Memnon lorsque, suivant la légende homérique, il vint de Suse avec ses Éthiopiens, au secours de Troie, est encore celle que suivent maintenant les caravanes qui partent de Smyrne pour Ispahan.

L'Euphrate et le Tigre étaient les voies naturelles du commerce que Babylone entretenait avec l'Arménie et les pays du Caucase. De grands travaux avaient été entrepris en vue de faciliter la navigation du Tigre ; des digues étaient élevées pour contenir ses eaux et les empêcher de se répandre dans l'intérieur des terres ; des canaux sillonnaient le pays dans tous les sens et portaient partout la fécondité, ou faisaient communiquer entre eux les divers cantons de la Mésopotamie. Quelques-uns de ces canaux, entre autres le canal royal ou *Naharmalka*, étaient si larges et si profonds, qu'ils pouvaient porter des navires marchands. Au moyen de ces dérivations nombreuses, on avait ralenti le cours

du fleuve et brisé son impétuosité. Ce système de canalisation avait encore un autre but : il aidait à la défense du pays contre les invasions des peuples voisins.

La navigation actuelle sur le Tigre et l'Euphrate a conservé les usages qu'avait inventés l'activité ingénieuse des Chaldéens : « Les barques des Babyloniens, dit Hérodote, sont rondes et toutes de cuir, car, lorsqu'ils en ont façonné les côtes, en taillant des saules qui croissent en Arménie, au-dessus de l'Assyrie, ils étendent tout autour, extérieurement, des peaux apprêtées, de sorte qu'elles forment le fond, sans distinguer la poupe, sans rétrécir la proue. Ces barques sont circulaires comme des boucliers ; ils les doublent en dedans de roseaux, puis ils partent et font leurs transports en descendant le fleuve. Leur chargement consiste en marchandises diverses et surtout en vases de terre pleins de vin de palmier. Deux hommes, se tenant debout, dirigent la barque chacun avec une perche ; l'un retire la sienne pendant que son compagnon pousse l'autre jusqu'au fond de l'eau. On construit sur ce modèle de grandes et de petites barques. Les plus vastes reçoivent une cargaison du poids de cinq mille talents. Chacune porte un âne vivant, et les grandes plusieurs. Lorsqu'en naviguant elles sont arrivées à Babylone et que les mariniers ont disposé du fret, ils vendent à l'encan les roseaux et la carcasse ; puis ils chargent les peaux sur les ânes et s'en retournent par terre en Arménie, car il est impossible de remonter en barque le cours du fleuve à cause de sa rapidité. C'est pour cela qu'ils ne font point leurs bateaux en bois, mais en cuir. Lorsque les conducteurs des ânes sont de retour en Arménie, ils se remettent à construire leurs bateaux par le même procédé. »

Ce qu'avait si bien observé Hérodote peut encore se vérifier de nos jours ; rien ne change dans l'immobile Orient, et il est curieux de comparer au récit d'Hérodote la relation des voyageurs modernes. M. Oppert, qui eut à expérimenter la navigation du Tigre, la décrit comme il suit :

« Voici, dit-il, comment on arrange ces radeaux : on gonfle une quantité de peaux de bouc ou de chèvre, on les sous-lie fortement, on les goudronne, et on les attache alors à une sorte de

natte de palmier ; on les y place généralement de manière à ce que la disposition forme un carré ou un rectangle peu allongé. Notre kelek se composa ainsi de vingt rangs d'outres de quinze chacun. Quand on les a disposées de cette manière, on les charge de pièces de bois posées en travers, que l'on recouvre de poutres, rangées en sens opposé, et qui forment le pont du radeau. Notre kelek avait dix mètres de longueur sur sept de large. Au milieu, se trouvait un carré de deux mètres de côté ; sur chacun des côtés, il y avait un de nos quatre lits en bois, couvert d'un feutre très épais et imperméable à la pluie. Le feutre était bombé comme pour former un berceau, et fermé du côté extérieur, mais ouvert vers l'intérieur, c'est-à-dire vers l'espace carré, pour qu'on y pût entrer. Tout ce qui était autour de ces quatre berceaux, qui formaient un carré de quatre mètres de côté environ, était à la disposition de nos gens, et on y mettait nos bagages. Ainsi, dans le sens de la largeur, il y avait de chaque côté un rebord d'un mètre et demi, où couchaient les hommes qui devaient nous protéger contre les attaques que nous pouvions redouter de la part des Arabes. A chaque extrémité du radeau, où restait de chaque côté un emplacement de trois mètres de largeur sur sept de longueur, étaient installés nos bagages, la cuisine, la place des deux kelekdjis, ou rameurs, et les couches de nos gens. Les rameurs ne dirigent pas, car le kelek tourne continuellement, et on le laisse dériver à la grâce de Dieu et du fleuve ; tantôt on est tourné vers la droite et tantôt, sans qu'on ait besoin de changer de place, on regarde la gauche , en avant, en arrière. Le devoir du rameur est donc de veiller à la conservation du véhicule, ainsi que de le préserver des chocs, et de prévenir immédiatement toute avarie qui pourrait résulter de la rupture ou du dégonflement des outres. Le radeau irait bien seul, s'il n'était pas aussi chargé ; mais les outres ont, comme cela s'entend de soi-même, pour but de pouvoir décupler la charge de l'embarcation. Pourtant, la rupture de quelques peaux pourrait déterminer la perte du radeau, surtout si celles-ci étaient endommagées plus fortement d'un côté. Pour prévenir un tel désastre, on a des outres de rechange, et les kelekdjis se chargent même de les placer immédiatement en faisant

amarrer le radeau pendant quelque temps. On s'expose à un danger sérieux en s'approchant trop du bord du fleuve, car les cailloux et surtout les arbrisseaux crèvent parfois une rangée d'outres, et le péril est d'autant plus redoutable que les eaux du Tigre ont une rapidité très grande en plusieurs endroits. A la hauteur de Mossoul, il est déja très impétueux (1). »

Un autre voyageur, M. Guillaume Lejean, fournit des détails non moins intéressants sur la navigation des bateaux appelés *kéleks*, sur le Tigre. Un marchand qui va de Diarbekr à Mossoul ou même jusqu'à Bagdad, se fabrique un radeau dont les madriers reposent sur une série d'outres gonflées, en nombre proportionné au poids que le radeau doit supporter. Sur le plancher du bateau, il entasse ses marchandises, et dresse, au milieu des ballots, un abri en planches ou une simple tente pour lui-même ou pour quelque passager de distinction : puis, il part en se laissant aller au fil de l'eau, et ne s'arrêtant ordinairement que la nuit à l'endroit où le coucher du soleil le surprend. Arrivé à destination, le kelek est dépecé, les peaux dégonflées sont reprises par le batelier arménien, qui retourne chez lui, par terre, à dos de chameau, non sans avoir vendu le bois de son radeau fort avantageusement, car si le bois est bon marché dans le haut du fleuve, il est cher à Mossoul et plus encore à Bagdad (2). Ainsi devait-il en être exactement, aussi bien du temps des rois d'Agadé et d'Ellassar qu'à l'époque d'Assurbanipal et de Nabuchodonosor, et de très anciens bas-reliefs nous offrent l'image de radeaux construits par le même procédé (3).

Il faut dire pourtant que toutes les barques babyloniennes n'avaient pas la simplicité primitive de celles qu'avait observées Hérodote. Plusieurs bas-reliefs assyriens représentent des scènes de navigation où les embarcations sont sculptées avec un soin qui lève toute incertitude sur leur forme et leur grandeur. Celles qu'on voit sur une sculpture du palais de Sargon (4), particulière-

(1) Oppert, *Expédition scientifique en Mésopotamie*, t. I, p. 80-81.
(2) *Tour du monde*, 2e semestre de 1867, p. 49.
(3) V. *Hist. anc. de l'Orient*, t. IV, p. 84.
(4) Botta, *le Monument de Ninive*, texte, p. 99.

ment, sont toutes de mêmes proportions et de même aspect, sauf quelques-unes qui se distinguent des autres en ce qu'elles sont surmontées d'un mât portant une hune. L'avant et l'arrière, se terminent à la proue par une tête de cheval marin à écaille imbriquée et élégamment sculptée, et à la poupe par un élargissement en forme d'éventail qui simule une queue de poisson. Le mât, quand il y en a un, est soutenu par deux étais attachés d'une part à la queue de poisson, de l'autre à la tête de cheval; les hunes sont ou arrondies ou carrées. Il n'y a pas plus de quatre ou cinq rameurs sur chaque embarcation; l'extrémité de leurs avirons est recourbée et aplatie; on n'aperçoit pas le gouvernail qui, cependant, devait exister.

Il est vrai que les barques que nous venons de décrire sont peut-être des embarcations phéniciennes dont Sargon s'était emparé lors de son expédition contre Tyr ou dans l'île de Chypre. Cependant, on les voit pour la plupart chargées de poutres équarries qui doivent servir à installer des machines de guerre sous les murs d'une citadelle qu'on va assiéger; ces poutres sont en grande partie chargées sur l'embarcation; le surplus, attaché à l'étambot au moyen d'une corde, flotte à la traîne. Toutes, sans exception, sont percées, à l'une de leurs extrémités, d'un trou par lequel passe la corde qui les rattache au bateau (1). Or, chose singulière, fait remarquer Botta, les pièces de bois qui arrivent aujourd'hui à Mossoul des montagnes du Kurdistan, sont percées de la même manière à l'une de leurs extrémités, d'un trou dans lequel on passe une corde pour les traîner à travers les forêts, jusqu'au lieu où l'on en forme des radeaux qui descendent le Tigre.

La capitale de l'empire chaldéen possédait aussi, au temps de sa prospérité, une puissante marine; ses vaisseaux allaient chercher, à travers le golfe Persique, les denrées précieuses du midi, les produits de l'Arabie et de l'Inde. Si l'on en croit Strabon, les Babyloniens avaient des comptoirs, des colonies dans ces parages; et Gerrha, un des plus riches entrepôts du monde, était, suivant le célèbre géographe, une colonie de Chaldéens. Les

(1) V. *Hist. anc. de l'Orient*, t. IV, p. 231, 258 et 259.

perles si riches et si abondantes du golfe Persique, les magnifiques plantations de l'île de Tylos, ne pouvaient manquer d'attirer leurs marchands. De cette île provenaient les cannes légères si fort recherchées dans toute l'Assyrie. Enfin, l'on sait que les grandes statues de pierre du roi Gudea ont été amenées de la côte de l'Égypte ou de la presqu'île du Sinaï, sur des embarcations chaldéennes qui faisaient le tour de la presqu'île arabique tout entière. C'est ainsi que les denrées et les produits de l'Asie et de l'Afrique affluaient à Babylone, et que de là ils se répandaient dans toutes les parties de l'empire.

L'industrie n'était pas moins développée que le commerce et la navigation. Ici encore, au moins pour certaines fabrications, les Assyriens avaient été précédés par les Babyloniens et en avaient suivi les enseignements. Les étoffes d'Assyrie aux couleurs éclatantes étaient célèbres, dans tout le monde antique, par la beauté de leurs teintures et surtout par les merveilleuses broderies de figures humaines ou symboliques, de processions d'animaux, de symboles divins, de fleurs, qui les couvraient. Dans les sculptures assyriennes tous les personnages importants, le roi et les dieux les premiers, ont des vêtements entièrement décorés de ces fameuses broderies, et nous pouvons juger par là de ce qu'était leur splendeur ; ce sont elles qui, apportées par le commerce, ont servi souvent de prototypes à la décoration des plus anciens vases peints de la Grèce.

N'est-on pas émerveillé quand on regarde avec soin les broderies du manteau du roi ou des grands seigneurs, que le ciseau du sculpteur a si finement rendues? Toute cette ornementation empruntée au règne végétal, au règne animal, à la réalité et à la fable, révèle une habileté de main et un goût exquis de la part des femmes qui brodaient ces riches vêtements, durant les longues heures de repos du harem. L'histoire, la mythologie, la botanique, la zoologie réelle ou fantastique sont exploitées avec une inimitable perfection, et nous devons prendre à la lettre ce que nous racontent les auteurs anciens relativement aux merveilleuses tapisseries qui décoraient les chambres des palais. Dans la salle du festin donné par Assuérus, il y avait, suivant le livre

d'Esther, des tentures de bleu céleste, de vert et d'hyacinthe, reliées par des cordons de fin lin et d'écarlate à des anneaux d'argent et à des colonnes de marbre. Les lits étaient d'or et d'argent, sur un pavé formé de carreaux de porphyre, d'albâtre, de marbre blanc rehaussé de dessins variés. Les Perses, en succédant aux Chaldéens, avaient conservé leurs palais, leurs usages et vivaient encore de leur industrie. Dans la description d'un tableau représentant les aventures de Thémistocle, Philostrate l'Ancien dit encore en parlant des Babyloniens : « Nous ne louerons pas le peintre d'avoir imité la tiare, la calasiris, le candys et les bêtes fantastiques de toute sorte que les Barbares brodent sur les étoffes, mais bien pour ces fils d'or habilement mêlés au tissu et disposés suivant des formes qu'ils ne sauraient plus perdre. » Un historien de la tapisserie, M. Eugène Müntz (1), ajoute : « L'habileté des tapissiers babyloniens égalait la magnificence des compositions qu'ils traduisaient sur le métier, la richesse des matières qu'ils mettaient en œuvre. Pline n'hésite pas à revendiquer pour eux l'honneur d'avoir porté le plus loin l'art de fondre les couleurs dans le tissu, et il ajoute qu'ils ont dû à leur supériorité d'avoir donné leur nom à ce genre d'ouvrages. En effet, les mots de tapisseries babyloniennes, *babylonica peristromata*, reviennent à chaque instant sous la plume des poètes latins, qui n'ont pas assez d'éloges pour les célébrer. Les amateurs de Rome achetaient ces tentures au poids de l'or. Metellus Scipion dépensa 800,000 sesterces (168,000 fr.) pour des *triclinaria babylonica;* Néron paya pour ces mêmes étoffes une somme encore plus élevée : quatre millions de sesterces (840,000 fr.). » Ainsi l'Orient, qui est, jusqu'à nos jours, demeuré la terre classique de l'industrie de la broderie et de la tapisserie, n'a fait que perpétuer les traditions que lui léguèrent en mourant l'Assyrie et la Chaldée.

Aucune nation ne poussa plus loin que le peuple assyro-chaldéen le développement de ce que nous appelons aujourd'hui les arts industriels. Arrêtez-vous à contempler ces meubles sculptés, ces chaises dont tous les contours et les extrémités représentent

(1) Eug. Müntz, *la Tapisserie*, p. 22.

des têtes ou des pattes d'animaux, ces manches de couteaux en forme de quadrupèdes allongés et accroupis, ces vases qui ressemblent à des mufles de lion, ces sceptres et ces bâtons d'ivoire, ces fourreaux et ces poignées de glaives, où un art ingénieux a su interpréter la nature, l'histoire, la mythologie, sans l'affectation de recherche, sans la lourdeur et la complication raffinée qui sont les marques évidentes de l'impuissance et de la décadence. Il n'est pas jusqu'à l'art de travailler le cuir, la sellerie et la cordonnerie, qui n'ait été poussé à un degré que jamais peuple n'a dépassé. Voyez, dans le palais de Sargon, ce char attelé de quatre superbes coursiers alignés de front (1) : l'enharnachement des chevaux est d'une incomparable richesse. Une bande de cuir traversant le poitrail et attachée sur le garrot, est ornée d'une double rangée de glands terminés par des perles. Une autre bande brodée descend du sommet de la tête et soutient, sous la mâchoire, un gland formé de trois houppes superposées et également ornées de grelots. Au-dessus de la tête s'élève un superbe panache à triple aigrette. La têtière est décorée de rosaces, et au-dessus des yeux du cheval, il y a un bandeau formé d'écailles imbriquées et se joignant à la têtière par un double gland. Il n'est pas jusqu'à la courroie qui soutient le mors et celle qui passe sur le nez, qui ne soient rehaussées de rosaces et de passementeries multicolores.

Le travail des métaux était non moins perfectionné que celui des étoffes et du cuir, dans les ateliers de l'Assyrie et de la Chaldée. On a recueilli à Khorsabad des poutres de cèdre enveloppées de feuilles de bronze superposées en imbrication les unes sur les autres, de façon à simuler le tronc d'un palmier ; des fragments de bronze doré et ciselé, des lames d'or et d'argent qui servaient de revêtements et qu'on a recueillies dans les ruines, attestent qu'aucun des secrets de la métallurgie n'était ignoré des Assyro-Chaldéens. On connaissait l'art de la damasquinerie qui rendit si célèbres au moyen âge les ateliers de Damas et de Bagdad ; on savait repousser, incruster, émailler ; la verrerie et

(1) Botta, *le Monument de Ninive*, texte, p. 91.

la glyptique comptaient parmi les principales industries de la Chaldée. Manipulant avec une dextérité admirable les matières les plus dures comme les plus malléables, les ouvriers d'Assurbanipal et de Nabuchodonosor fouillaient, avec leur ciseau, tout aussi bien le jaspe et le cristal que le gypse, le grès ou le basalte; ils pétrissaient et cuisaient l'argile pour en fabriquer des briques ou des vases dont la pâte était plus ou moins fine suivant l'usage auquel ils étaient destinés. C'est ainsi que les grandes urnes funéraires étaient faites d'une pâte grossière, tandis que les cylindres à inscriptions sont d'un grain très fin qui leur donne la consistance de la pierre; de même, les briques destinées au pavement ou à certains revêtements spéciaux sont d'une solidité à toute épreuve, tandis que celles des terre-pleins des édifices sont simplement cuites au soleil.

Les bas-reliefs nous montrent la grande place que tenaient les meubles incrustés ou revêtus de métal dans le mobilier des palais. Le Musée Britannique possède un très beau trône de bronze, trouvé au palais de Kalah, dans une salle dont les bas-reliefs représentaient le roi Assurnazirpal assis sur un siège semblable. On employait, dans la décoration des salles, de longues frises composées de feuilles de bronze travaillées au repoussé et représentant des figures d'animaux ou de monstres fantastiques; les poutres saillantes des plafonds étaient souvent revêtues de feuilles de bronze du même genre. On exécutait en grand nombre des vases de bronze, d'argent ou d'or soigneusement ciselés et couverts de sujets; ces pièces d'orfèvrerie assyrienne étaient portées très loin par le commerce. On voit par un passage des lettres de Thémistocle qu'elles étaient fort recherchées à Athènes au temps des guerres médiques, et l'on en a trouvé jusque dans les tombeaux de l'Étrurie.

Les Assyriens employaient les outils de fer et d'acier, mais ils ne paraissait pas les avoir fabriqués eux-mêmes. Sans doute ils les tiraient des provinces voisines du Caucase, où la métallurgie de l'acier par les Chalybes remontait aux âges les plus primitifs de l'humanité. Ce n'étaient pas, du reste, les seuls produits manufacturés d'un usage habituel chez eux qu'ils dussent

au commerce étranger. Les étoffes teintes en pourpre ou en azur leur venaient de la Phénicie, ainsi qu'une partie des verreries; les mousselines diaphanes, de l'Égypte. Tous les ivoires sculptés que l'on a jusqu'à présent exhumés des ruines des palais assyriens, où on les employait à l'ornementation des meubles, paraissent de travail phénicien. L'Assyrie, du reste, exportait dans les pays avec lesquels elle était en relations de commerce, autant de produits manufacturés qu'elle en importait. Si l'on a trouvé à Ninive un certain nombre d'objets évidemment fabriqués en Égypte, les sépultures des bords du Nil ont également fourni à leurs explorateurs des œuvres de l'industrie assyrienne, surtout de petits meubles en bois précieux et des objets en terre émaillée.

La céramique émaillée était en effet une des industries les plus florissantes et les plus développées dans la Mésopotamie, qui, dès le temps de la XVIIIe dynastie égyptienne, acquittait une partie de son tribut au Pharaon en produits de ce genre. Les revêtements de murailles en briques émaillées composant par leur réunion de véritables tableaux, scènes de guerre ou de chasse, images de divinités, processions d'animaux, étaient un des grands éléments de décoration dans l'architecture chaldéo-assyrienne; Ctésias les décrit dans les palais de Babylone, le prophète Nahum dans ceux de Ninive, et on en a retrouvé des débris dans les édifices que l'on a fouillés, particulièrement à Khorsabad. L'usage s'en est conservé traditionnellement depuis l'antiquité dans cette partie de l'Asie, car les carreaux émaillés sont encore aujourd'hui le principal ornement des palais et des mosquées de la Perse, et le moyen âge a produit en ce genre, à Ispahan, de véritables merveilles. N'est-il pas étonnant de constater qu'un grand nombre des industries variées des Chaldéens se soient conservées jusqu'à nos jours dans ce pays, sans doute en se dégradant de plus en plus et en laissant échapper lentement et un à un tous les secrets du grand art de l'époque de Nabuchodonosor? Un peu en amont de Bagdad, il existe un bourg appelé Imam Moussa, qui paraît formé des débris de vieilles corporations d'ouvriers chaldéens. « Les habitants, raconte M. Oppert, sont très industrieux, s'occupant de broderie, d'orfèvrerie,

et surtout de gravure en pierre dure. Plusieurs artistes ont acquis une merveilleuse habileté; aussi l'emploient-ils à la fabrication d'antiquités babyloniennes, qu'ils vendent aux étrangers. J'ai vu quelques cylindres d'hématite qui n'étaient pas mal imités (1). »

Des industries aussi développées, une navigation aussi étendue que celle que nous avons constatée plus haut, supposent une activité commerciale aussi grande que celle des villes actuelles de l'Europe les plus peuplées. L'industrie est la sœur du commerce : ce n'est que par le commerce que peuvent vivre des capitales aussi énormes que l'étaient Ninive et Babylone. Mais une question se dresse immédiatement devant nous, et notre curiosité éveillée se demande quelle était la base de ce commerce, par quels procédés se faisaient les échanges, comment l'acquéreur s'acquittait de sa dette envers le vendeur? Était-ce en nature comme dans les civilisations les plus rudimentaires, ou en lingots de métal qu'on évaluait au moyen de la balance, ou bien encore en espèces monnayées comme chez les peuples de l'antiquité classique et chez les modernes?

De même qu'en Égypte et dans l'Asie antérieure, l'or, l'argent et le cuivre étaient, chez les Assyriens, l'étalon commun de la valeur des choses. Mais ni les Chaldéens, ni les Assyriens, pas plus que les autres civilisations orientales antérieures à la civilisation grecque, n'ont connu la monnaie. Les trois métaux qui seront, chez les Lydiens et chez les commerçants de l'île d'Égine, les métaux monétaires dès le VIIe siècle avant notre ère, circulaient en lingots non monnayés, donnés et acceptés au poids, avec vérification à la balance, comme toute autre marchandise. Un court texte bilingue constate cet usage par ces mots : « On pèse l'argent et on mesure le grain (2) ». Cette manière de procéder marqua même son empreinte dans le langage : le même verbe, *sagal*, signifie à la fois « peser » et « payer », et un texte grammatical renferme cette phrase : « Pour un paiement en argent,

(1) Oppert, *Expédition scientifique en Mésopotamie*, t. I, p. 130.
(2) Lenormant, *Études accadiennes*, t. III, p. 5.

on emploie le verbe *madad*, qui signifie mesurer ». Le métal le plus fréquemment employé dans les transactions commerciales était l'argent : c'est lui qui était le véritable régulateur de la valeur des matières du négoce.

Le système pondéral chaldéo-assyrien avait pour unité inférieure un sicle de $8^{gr},415$, dont 60 faisaient une mine, 60 mines formant à leur tour un talent. C'est d'après ce système qu'invariablement on mesurait l'or, et d'après l'étalon du sicle de $8^{gr},415$, de ses multiples ou de ses divisions, que l'on taillait les lingots de ce métal destinés à servir aux échanges. On mesurait fréquemment l'argent au même poids que l'or, surtout quand il s'agissait de grandes quantités, comptées par mines ou par talents. Mais plus souvent, pour les petites sommes, on mesurait l'argent sur un poids différent de celui de l'or, avec un sicle particulier, de $11^{gr},22$, de manière à avoir entre le sicle d'or et le sicle d'argent un rapport exprimable en nombres entiers, facilitant ainsi les calculs tandis, que le rapport de valeur, à poids égal, entre l'or et l'argent, était : : 1 : 13 1/3.

Il ne semble pas que les petits lingots d'or et d'argent fabriqués pour les échanges en Assyrie et en Babylonie eussent la forme d'anneaux, adoptée dans les pays de Syrie aux temps de la prépondérance militaire égyptienne. En effet, nous ne voyons jamais employer pour les désigner une expression qui éveille les notions de cercle ou d'anneau. Le signe idéographique qui désigne le sicle dans l'écriture cunéiforme, a comme sens originaire celui de « masse, globe »; ceci donne l'idée de quelque chose d'analogue aux lingots de forme ovoïde légèrement aplatie que nous rencontrons à l'origine du monnayage de la Lydie.

Il faut pourtant constater, au point de vue du mécanisme des échanges et de la circulation commerciale, dans la civilisation que nous révèlent les documents assyriens du neuvième au septième siècle, un progrès considérable sur l'état de choses antérieur. Mais il ne consiste pas dans l'emploi d'une véritable monnaie; il repose dans le développement des moyens de représentation fiduciaire de valeurs métalliques, fondée sur le crédit des négociants, dans un emploi des ressources que fournissent à cet égard les con-

trats de prêt et de change, en un mot dans un système déjà fort avancé de papier de commerce, s'il est permis de se servir ici de cette expression.

Ces contrats sont écrits sur des gâteaux d'argile que nous ne saurions mieux comparer qu'à nos savons de toilette. Ils sont rectangulaires, légèrement bombés au milieu de leurs deux faces plates, et les angles arrondis. Le calligraphe gravait l'inscription, les témoins apposaient, sur la tranche de la tablette, l'empreinte de leur sceau s'ils en avaient un, l'empreinte de leur pouce s'ils étaient trop pauvres pour avoir un cachet en pierre dure; puis l'acte était soumis à l'action du feu. Cette première opération terminée, on retirait du four le gâteau durci comme la brique, on l'enveloppait d'une mince couche d'argile molle et l'on répétait sur cette enveloppe extérieure le contenu du contrat, avec les mêmes formalités; après quoi, le monument subissait une seconde cuisson. Ainsi donc, les contrats étaient rédigés en double : un texte invisible et inaltérable par la fraude ou une cause accidentelle, et un texte extérieur auquel les parties pouvaient toujours avoir recours. S'il survenait contestation, altération ou soupçon de quelque nature relativement au libellé de l'acte, le juge brisait la première enveloppe, et l'on pouvait ainsi se reporter au texte intérieur, qui n'avait pu être atteint par des modifications ou des surchages de quelque nature qu'elles fussent.

Les documents auxquels nous faisons allusion se ramènent à quelques types principaux dont voici des exemples.

Obligation simple :

Quatre mines d'argent au poids de Karkémis, [créance] de Negal-sar-ussur sur Nabu-zibir-iddin, fils de Nabu-ram-napisti, de Dur-Sarkin, à 5 sicles d'argent d'intérêt mensuel. Le 26 aïru, éponymie de Gabbar (667 avant J.-C.).

Telle est la forme que l'on donnait en Assyrie au chirographe, rédigé par devant témoins, qui constituait le titre du créancier sur le débiteur et dont la remise à ce dernier constatait sa libé-

ration. Comme dans tous les contrats chaldéo-assyriens, le *dominus negotii*, qui est ici le prêteur, le vendeur dans les actes de vente, le propriétaire dans les contrats de louage, est nommé le premier. C'est une obligation de ce genre que Tobie envoie son fils toucher chez Gabel.

Obligation garantie par une créance sur un tiers, sur qui l'on aura recours en cas de non-payement; le prêt est fait pour 128 jours :

Sept sicles d'argent, [créance] de Marduk-pal-ussur, fils de Mitia, sur Marduk-pal-ussur, fils de Segua, qui [a créance] sur Rimut-Nabu, fils de Mitia, fils d'Ilani-tabni. Marduk-pal-ussur payera, au mois de douz, sept sicles d'argent, plus trois journées de travail pour les intérêts. En cas de non-payement par lui, la créance sera à faire valoir sur Nabu-ah-idin et Rimut-Nabu, qui devront acquitter solidairement. Uruk, le 22 adar, l'an II de Cyrus, roi de Babylone.

Jusqu'ici, rien qui sorte des variétés naturelles de la simple obligation, de celles qui ont été admises chez tous les peuples; rien qui suffise à justifier ce que nous avons dit plus haut des progrès consommés par les Assyriens et les Babyloniens en matière de crédit et de change. Il n'en sera plus de même avec le type suivant :

Mandat de payement tiré d'un lieu sur un autre :

Quatre mines quinze sicles d'argent, [créance de] Ardu-Nana, fils de Yakin, sur Marduk-pal-ussur, fils de Maduk-balat-irib, dans la ville d'Uruk. Marduk-balat-irib payera au mois de tebet quatre mines quinze sicles d'argent à Bel-pal-iddin, fils de Sinnaïd. Ur, le 14 arah-samma, l'an II de Nabonid, roi de Babylone.

Le mandat est à soixante-seize jours de date. Il constitue incontestablement une lettre de change encore imparfaite dans sa forme, mais en remplissant toutes les conditions essentielles. On a établi, d'après un plaidoyer d'Isocrate, que le commerce attique avait connu et mis en pratique une sorte de lettre de change ou de chèque. Elle devait être fort analogue à celle dont nous constatons l'existence dans la civilisation chaldéo-assyrienne. Pourtant, ce que dit Isocrate ne laisse entrevoir, dans le contrat de change

athénien, aucune trace de l'intervention des témoins, qui interviennent ici à la création de l'acte, sans doute pour attester l'identité du tireur. Cette précaution particulière était nécessaire en Assyrie et à Babylone, avec un mode d'écriture qui ne permettait pas l'existence d'autographes d'un caractère individuel et raisonnable ; peu de gens, d'ailleurs, savaient écrire, et la plupart du temps le tireur devait avoir besoin de recourir à un scribe pour faire libeller son mandat.

Le genre d'acte dont nous venons de citer un exemple portait, dans la langue juridique assyrienne, le nom de *sipartu*, proprement « missive », de la racine *sapar*, « envoyer », qui indique essentiellement la notion de remise d'un lieu sur un autre. Dans un recueil de très antiques formules juridiques dans les deux langues suméro-accadienne et assyrienne, nous lisons : « *La sipartu* — non payée, — qui reste à envoyer, — contre argent, il l'a échangée. » Nous apprenons ainsi que ces mandats d'un lieu sur un autre étaient négociables, par la formule même consacrée pour l'acte qui constatait cette négociation ; elle devait, en effet, nécessairement s'opérer par un instrument spécial, puisqu'une impossibilité matérielle empêchait qu'on eût l'idée de la faire par un endossement, rien ne pouvant plus s'ajouter au mandat sur argile après la cuisson de la terre.

C'est sans doute pour faciliter la négociation de l'effet à un tiers, que, dans quelques-uns de ceux qui sont parvenus jusqu'à nous, on ne nomme pas de personne chargée de toucher dans la ville habitée par le débiteur. En ce cas, bien évidemment, tout porteur avait le droit de réclamer le payement contre remise du mandat. En voici un exemple :

Vingt-cinq sicles d'argent, [créance] de Bel-ah-arib, fils de Nabu-nasir, sur Mukinga, fils de Nabu-ah-iddin, dans la ville de Borsippa. Celui-ci payera au mois de tasrit. Cutha, le 11 abu, l'an X de Nabuchodonosor, roi de Babylone.

Il est facile de juger, d'après ces exemples, ce qu'avait encore d'imparfait la forme de lettre de change usitée chez les Assyriens et les Babyloniens. Ainsi nous n'entrevoyons aucune garantie contre la présentation indue d'un effet de ce genre, perdu ou

volé, par quelqu'un qui n'aurait pas eu réellement droit de le toucher. L'absence d'acceptation et d'endossement était également un grave inconvénient; mais nous avons vu qu'on y remédiait en partie par le moyen d'un acte spécial constatant la négociation de l'effet et donnant, par suite, au preneur de la lettre de change, un moyen de recours contre le tireur, en cas de non-paiement.

A côté de tous ces contrats entre particuliers qui nous font connaître un si curieux côté des mœurs commerciales des Assyro-Chaldéens, nous avons encore quelques fragments des lois qui fixaient l'intérêt de l'argent :

L'intérêt peut être calculé à l'année, l'intérêt peut être calculé au mois. — La redevance de la ville est d'un *artaba* de grain; la redevance de la ville est d'un *as* de grain. — L'intérêt de l'argent est ainsi fixé : l'intérêt d'une drachme est un sextuple. L'intérêt de dix drachmes est de deux drachmes : l'intérêt d'une mine est douze drachmes. — Pour l'intérêt de son argent, il lui a donné en gage une maison, un champ, un verger, une esclave femelle, un esclave mâle. — Ils ont échangé une maison contre de l'argent; ils ont échangé un champ contre de l'argent; ils ont échangé un verger contre de l'argent; ils ont échangé une esclave femelle contre de l'argent; ils ont échangé un esclave mâle contre de l'argent (1).

N'y a-t-il pas quelque chose de singulier, au premier abord, et de tout à fait inattendu dans cette constatation de l'existence d'une forme de la lettre de change avant l'invention de la monnaie, quand les métaux, servant d'instrument aux échanges et de commune mesure de la valeur des choses, circulaient encore à l'état de simple marchandise? Pourtant, si l'on réfléchit aux conditions particulières dans lesquelles s'opérait le commerce des Assyriens et des Babyloniens, on se rend compte de ce phénomène d'abord étrange, et l'on comprend les causes qui ont dû conduire ces peuples, de meilleure heure que les autres, à inventer le contrat de change. Le commerce de l'Assyrie et de Babylone était forcément, par suite de la situation géographique de ces contrées, un commerce de terre, qui se faisait par voie de caravanes et,

(1) J. Menant, *la Bibliothèque du palais de Ninive*, p. 68 et suiv.; Lenormant, *Études accadiennes*, t. III, p. 6.

dans presque toutes les directions, avait à traverser des déserts infestés de nomades pillards. Dans ces conditions, une des premières proccupations des négociants a dû être la recherche des moyens d'éviter les transports lointains d'argent. Tout en faisait une loi : le caractère encombrant du numéraire métallique, le nombre des bêtes de somme qui devenaient nécessaires pour en porter de grandes quantités, aussi bien que l'insécurité des routes. Aussi, dès qu'il y a eu un créancier et un débiteur aux deux extrémités d'une ligne de caravanes, l'idée première du contrat de change a dû germer dans l'esprit du créancier. Ceci est tellement vrai, que c'est le renouvellement des mêmes conditions qui l'a fait reparaître après un long oubli, aux débuts du moyen âge, alors que les juifs et les négociants italiens, en présence des difficultés du transport de numéraire et des risques sans nombre auxquels il était exposé, ont réinventé la lettre de change, mais sous une forme plus parfaite, celle qui s'est transmise jusqu'à nous (1).

On peut donc se rendre compte des richesses considérables qu'un pareil développement du commerce et de l'industrie attirait dans ces régions. Ces puissants capitaux permirent les travaux prodigieux d'irrigation que nécessitait la mise en culture du sol dans un pays aussi dépourvu d'humidité naturelle.

Nous étudierons dans un prochain article le système de canalisation usité en Assyrie et l'état de l'agriculture qui en fut la conséquence.

(1) Pour les développements que comportent ces questions, V. Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 110 et suiv.

E. BABELON.

(*A suivre.*)

UN

PLATEAU FORESTIER

SOUS LES TROPIQUES.

LE MEXIQUE.

Voyage au Mexique, par Jules Leclercq, président de la Société royale belge de géographie ; 1 vol.; Hachette, 1885. — *Le Mexique aujourd'hui,* par A. Dupin de Saint-André ; 1 vol.; Plon, 1884. — *Les États latins de l'Amérique,* par Ad. de Fontpertuis ; 1 vol.; Degorce-Cadot. — *Histoire de la conquête du Mexique*, par William H. Prescott, traduit en français par Amédée Pichot ; 3 vol.; Firmin-Didot.

On peut affirmer d'une façon générale que la constitution sociale d'une nation résulte de la rencontre de deux éléments primordiaux : l'état du lieu et l'organisation antérieure des familles qui sont venues le peupler. Ces deux éléments se retrouvent partout, mais leur part d'influence est loin d'être toujours la même.

Là où le sol oppose à l'énergie de l'homme des obstacles insurmontables, sa transformation est impossible et les familles ne peuvent s'y fixer qu'en pliant leurs habitudes à toutes ses exigences, sinon elles disparaissent ; au contraire, dans les cas, beaucoup plus nombreux, où le sol se prête à des travaux divers, les habitudes de la race qui le peuple déterminent dans une certaine mesure le mode de sa transformation.

D'autre part, comme il y a des sols intransformables, il paraît y avoir également des races intransformables. Ainsi la science sociale n'a relevé jusqu'ici aucun exemple de peuple chasseur devenu spontanément pêcheur ou pasteur. Elle en a même observé plusieurs qui, mis en contact avec des essaims de

familles compliquées, ont disparu plutôt que d'abandonner leur vie errante. Les sauvages de l'Amérique en sont un exemple connu : de plus en plus resserrés sur des territoires de chasse trop exigus, ils ont vu leurs ressources diminuer peu à peu et leur nombre se restreindre à la mesure de ces ressources.

Lorsque l'on veut étudier méthodiquement une contrée, il y a toujours un grand intérêt à retrouver quelques traces de ces populations simples. Ce sont, pour ainsi dire, des documents historiques; on remonte, grâce à eux, grâce aussi à l'analyse des sols primitifs, jusqu'aux origines de la société que l'on se propose de décrire; on la reconstruit en quelque sorte dans sa forme la moins compliquée, dans son ossature primitive, et il devient beaucoup plus facile de classer ensuite les divers éléments qui sont venus s'y adjoindre dans la succession des temps.

C'est pour cela que les parties élevées et montagneuses d'un pays doivent être le point de départ de l'observateur; ce sont elles généralement qui se prêtent le moins à la transformation, et servent de refuge aux plus anciens habitants du sol, à ceux que l'isolement a conservés les plus purs de tout mélange. On peut dire que l'étude des hauteurs forme le premier chapitre de la constitution sociale d'une région, comme les siècles les plus reculés composent le début de son histoire.

I.

C'est donc vers le plateau central du Mexique que nous nous dirigerons d'abord. Nous éviterons ainsi un très grand embarras, car cette vaste contrée se divise en trois parties très distinctes : sur le littoral de l'Atlantique, dans l'état de Vera-Cruz, par exemple, ce sont les terres basses, appelées ordinairement Terres chaudes, *Tierras calientes;* cette zone partant de l'Océan se prolonge jusqu'à une hauteur de 1.000 mètres environ. En effet, nous sommes sous les tropiques, et il faut une altitude considérable pour combattre la chaleur extrême des rayons solaires. Les Terres tempérées, *Tierras templadas*, forment la transition entre les

premières et les *Tierras frias*, ou Terres froides, qui composent le plateau d'Anahuac. Semée de gorges profondes au fond desquelles bouillonnent des torrents, cette zone intermédiaire offre une très grande variété de productions et un coup d'œil des plus pittoresques. Dans son ensemble elle constitue un obstacle aux communications entre le plateau et le littoral. Le chemin de fer établi dans ces dernières années de Vera-Cruz à Mexico a triomphé de cette nature sauvage, et on franchit maintenant en une seule journée les cent lieues qui séparent ces deux villes ; mais le temps n'est pas bien loin de nous où l'entrepreneur mexicain faisait avec les voleurs des arrangements par lesquels on s'engageait à ne pas dépouiller tellement les voyageurs qu'il ne leur restât plus assez d'argent pour achever leur voyage (1). Les Terres tempérées paraissent, en effet, avoir formé jadis le domaine préféré des bandits qui infestaient le Mexique ; aujourd'hui encore, la confiance n'est pas très complète, car chaque train circulant entre Mexico et Vera-Cruz est escorté par un colonel et une escouade de carabiniers, et dans toute l'étendue de la république nul ne sort de chez soi sans porter à la ceinture, d'une façon apparente, un solide revolver et une abondante provision de cartouches.

Ce luxe de précautions, très justifié d'ailleurs par de fréquentes attaques accompagnées de tentatives de déraillement, donne une faible idée de ce que pouvait être, avant la construction des chemins de fer, le passage des Terres froides aux Terres chaudes.

L'Anahuac était donc difficile à atteindre par cette voie et les traditions qui nous sont parvenues sur l'origine de ses premiers habitants rapportent qu'ils vinrent du Nord. Dans cette direction le plateau se continue jusqu'au Nouveau-Mexique et offre un accès facile : les Toltèques, puis les Aztèques, se trouvèrent donc naturellement portés à l'envahir ; nous verrons tout à l'heure quelles furent les conséquences de leur origine septentrionale.

Avant tout il est utile de nous représenter, aussi exactement que possible, la constitution physique des Terres hautes. Elles ne forment pas à proprement parler un plateau unique, mais une

(1) Leclercq, p. 374.

succession de plateaux étagés, diversement orientés, entrecoupés de sierras, de pics élevés, de volcans, de vallées profondes. Mexico, dont l'altitude est à peu près celle de l'observatoire du Pic du Midi (1), se trouve au fond d'une vallée de ce genre dominée par deux montagnes géantes, qui élèvent leurs cimes à de prodigieuses hauteurs. Six grands lacs l'avoisinent et menaçent perpétuellement de l'inonder. On sait d'ailleurs qu'au temps de la conquête espagnole la capitale de Montezuma était une autre Venise, sillonnée de canaux et reliée à la terre ferme par de magnifiques chaussées. On ne saurait donc comparer l'Anahuac aux plateaux relativement unis de l'Asie centrale ou de l'Iran. Il se rapproche plutôt de l'Éthiopie ou du plateau de la Castille, sauf les dimensions. Sa longueur est en effet de 600 lieues et sa largeur est telle que les Terres chaudes ne comprennent guère qu'une bande étroite sur le littoral de l'Atlantique comme sur celui du Pacifique. Ainsi, vaste étendue, altitude générale élevée, sol profondément tourmenté, tels sont ses trois caractères principaux. Nous avons maintenant à rechercher quelles conséquences en résultent.

En premier lieu, l'importance du plateau lui assure un rôle considérable dans la constitution sociale de la contrée tout entière; il en occupe à lui seul la plus grande partie.

En second lieu, son altitude lui épargne le climat de la zone torride. En Europe, les points situés à la même hauteur, dans les Alpes, par exemple, sont soumis à une température polaire; leurs productions se réduisent aux mousses. L'homme ne peut guère les habiter. Au Mexique, un printemps éternel, une végétation luxuriante, des cités populeuses se rencontrent jusqu'à 3.000 mètres.

Enfin les ondulations très marquées du sol divisent à l'infini cette immense unité géographique. Là, c'est une steppe sablonneuse, recouverte d'une maigre végétation; l'air brûlant et desséché qu'on y respire trahit la rareté des sources, et lorsqu'un puits ou un étang se rencontre, il donne toujours son nom à la

(1) 2.277 mètres au-dessus du niveau de la mer (Leclercq. p. 188).

localité qui s'agglomère dans son voisinage (1). Plus loin, voici une riche *hacienda* pourvue de fertiles pâturages, arrosée d'eaux abondantes, parsemée de forêts épaisses. Ailleurs des myriades de cactus arborescents, yuccas, agavés, offrent leurs fruits à qui veut les prendre et constituent une précieuse ressource alimentaire. En un mot, tout est variété et surprise pour le voyageur qui, arrivant des États-Unis, parcourt le pays dans le sens de sa plus longue dimension.

Au point de vue social, ces différences de niveau considérables sont de la plus grande importance. Les eaux, retenues dans des cavités profondes, luttent contre la sécheresse de l'air, permettent la végétation et fournissent aux organes respiratoires l'humidité nécessaire à leur fonctionnement ; à cette distance de l'Équateur, une altitude moyenne de 2.000 mètres ne provoque pas la présence de la neige, et une vaste plaine unie située dans ces conditions deviendrait stérile et désolée. Il en serait ainsi de la grande steppe de l'Asie centrale, si la fonte des neiges ne déterminait une courte saison de chaude humidité qui suffit à la croissance de l'herbe.

Cet étagement a également pour conséquence de diminuer l'intensité des phénomènes, météorologiques et notamment d'opposer un obstacle à la fureur des vents. Grâce à cela, les productions végétales sont extrêmement variées. Les arbres, garantis par les hauteurs voisines, croissent au fond des vallées ou sur le flanc des montagnes avec une prodigieuse vigueur. Dans les parties les moins abritées, on trouve les différentes espèces de cactus arborescents, défendus par leur forme étroite contre l'action des ouragans, et par les piquants dont ils sont armés, contre l'atteinte des animaux sauvages. Parmi les nombreuses variétés de ces arbustes, on remarque surtout le nopal (*cactus Tuna*), qui fournit la figue de Barbarie ou figue d'Inde, et le Maguey (*Agave Americana*), d'où l'Indien tire sa boisson favorite, le *pulque* (2). Voilà une ressource précieuse pour l'alimentation, ressource qui

(1) Leclercq, p. 31.
(2) Dupin de Saint-André, p. 44.

dispensera l'habitant du plateau d'une grande somme de travail et l'invitera à se livrer à la cueillette.

La science sociale n'est pas indifférente à ce détail ; avec la chasse et la pêche fluviale, la cueillette est le genre d'occupations propre aux sauvages ; c'est elle qui exige le moins d'énergie, et par conséquent favorise le plus la paresse. Il n'est pas douteux que les Mexicains en aient ressenti l'influence : sans labourer, sans semer, sans planter, ils récoltent pendant quatre mois de l'année les fruits successifs du nopal, et leur oisiveté insouciante s'en accommode assez bien.

Certaines parties de l'Anahuac présentent la physionomie des steppes, assurent les voyageurs (1), mais ces espaces sont peu considérables, car deux ou trois fois par jour le récit fait mention de la rencontre d'une *hacienda* ou d'un *rancho*, et nous retombons en terre cultivée. C'est encore là une conséquence des nombreux accidents de terrains semés sur le plateau. Nous nous garderons donc bien d'attribuer à ces steppes coupées de cultures les effets connus de l'art pastoral ; non seulement l'étendue manque pour le pâturage, mais le cheval, auxiliaire indispensable du pasteur nomade, ne saurait vivre sur des herbages aussi pauvres. Partout où l'humidité est suffisante pour donner lieu à une végétation, elle a une permanence qui favorise la croissance des arbres et étouffe l'herbe. Les steppes mexicaines sont donc, à proprement parler, des déserts sablonneux et arides, n'offrant au cheval ni une nourriture ni un parcours convenables.

On s'accorde d'ailleurs à dire que beaucoup de ces steppes ont été autrefois couvertes de forêts (2). D'après cette opinion, les Espagnols auraient détruit les arbres par le fer et le feu, pour se mettre à l'abri des surprises des Indiens, et cette dévastation, opérée sur de grands espaces, aurait changé les conditions météorologiques au point d'empêcher la forêt de reprendre son empire. Quoi qu'il en soit de cette assertion, l'hypothèse qu'elle soutient n'est pas compatible avec l'existence du cheval. On sait, en effet,

(1) Leclercq, p. 33.
(2) Prescott, Introduction, p. 6.

que les pasteurs, obligés dans leurs migrations de traverser des forêts, sont contraints de transformer leur genre de vie et d'abandonner leurs animaux. Aujourd'hui on rencontre, il vrai, de superbes cavaliers, mais ce sont de riches propriétaires d'haciendas dont les chevaux, nourris avec soin, n'ont plus aucun caractère commun avec le coursier de la steppe. Ces chevaux ont tous d'ailleurs une origine européenne; les historiens de la conquête racontent quel effroi portait dans les rangs des Indiens l'apparition des cavaliers espagnols se mouvant avec rapidité sur des animaux fantastiques, tels que l'imagination ne pouvait en rêver. Il n'existait en effet au Mexique aucun animal domestique d'une taille élevée, aucune bête de somme ou de trait (1). C'est là un fait d'une portée immense sur la constitution sociale.

Dans la vie nomade, cette absence de moyens de transport rend les déplacements très pénibles pour les valides, impossibles pour les vieillards et les infirmes. Aussi en est-on réduit à les abandonner, ce qui équivaut à un arrêt de mort. Parfois ces infortunés réclament de leurs proches le triste avantage d'une délivrance plus prompte. Enfin, lorsque les ressources de la chasse ou de la cueillette sont insuffisantes, non content de les égorger, on se repaît de leur chair. L'anthropophagie a son origine dans la rareté des productions spontanées, mais les guerres en sont ordinairement le but et l'occasion. La coutume plus horrible encore de manger ses ancêtres, coutume assez répandue chez certaines tribus sauvages, provient de l'impossibilité où l'on se trouve de leur faire suivre les déplacements de la famille. Il est donc permis de supposer que les premiers habitants des forêts du Mexique se livrèrent à ces atrocités, et les compagnons de Fernand Cortès attestent que les repas de chair humaine étaient encore chose fréquente dans la capitale de Montézuma à l'époque de la conquête. La religion prêtait ses rites à cet usage barbare en prescrivant un nombre considérable de sacrifices humains dans chacune de ses solennités.

Lorsque l'agglomération de la population ne permit plus la

(1) Prescott, t. I, p. 219.

vie nomade, l'absence d'animaux de charge eut encore de grands effets sur la constitution de la vie sédentaire. On comprend que l'agriculture, maintenue dans le premier âge de travail, ne put guère se développer. Elle était arrivée à un haut degré de perfection au seizième siècle, en ce sens que les abords des villes ou des villages offraient l'aspect coquet et soigné de jardins ; mais ses ressources étaient forcément limitées à l'effort direct des bras qu'elle employait, et la population tirait une grande partie de ses moyens d'existence des produits abondants de la cueillette. L'agriculture sans chevaux et sans bœufs suffit bien rarement à faire vivre ceux qui la pratiquent.

La branche de travail la plus importante chez les sédentaires ne pouvait donc pas s'organiser d'une façon complète. Premier et grave inconvénient. De plus, les nombreux transports que nécessite la fixité de l'habitation devaient s'exécuter par portefaix, ce qui venait compliquer encore la difficulté du problème. Il faut, en effet, que les produits inertes du sol soient amenés à leur lieu de consommation, lorsque l'homme ne peut plus se transporter lui-même là où il les trouve et les consommer sur place. On voit dans les récits de la conquête combien les transports absorbaient d'activité chez les Indiens. Ils franchissaient des distances énormes sous le poids de pesants fardeaux. Leur corps, rompu dès l'enfance à cet exercice pénible, supportait la fatigue de la marche d'une façon inouïe, et leurs jambes arquées trahissaient l'exagération de l'effort. Le puissant Montézuma mangeait chaque jour à Mexico du poisson pêché la veille dans le golfe (1). Les cent lieues qui séparaient sa capitale de la mer étaient donc parcourues dans ce court espace de temps par de simples courriers, qui se relayaient de distance en distance. Aujourd'hui encore, on peut voir des Indiens faire vingt lieues à pied pour se rendre au marché, courbés sous une charge de cent livres (2).

Pour échapper à la nécessité quotidienne des transports de vivres à dos d'homme, les anciens Mexicains avaient bâti la plu-

(1) J. Leclercq, p. 375. V. aussi Prescott, t. I, p. 33 et 34.
(2) J. Leclercq, p. 407 et 440.

part de leurs villes au milieu des lacs; grâce à cette situation particulière, on pouvait s'approvisionner au moyen de bateaux, et les jardins flottants (*chinampas*), sortes de radeaux immenses couverts de cultures, ainsi que les terres situées sur le pourtour des lacs, offraient leurs produits sans fatigue à l'habitant de Mexico, de Tezcuco ou d'Istapalapan.

On ne peut guère expliquer autrement pourquoi, au moment de la conquête, toutes les cités importantes se trouvaient assises au milieu des eaux, malgré les difficultés énormes de construction qui devaient résulter du choix d'un pareil emplacement. L'une d'elles portait même un nom caractéristique qui signifiait « la joie dans l'eau » (1). Sans doute cette joie était causée par l'immense décharge des transports par portefaix, que toute autre situation eût imposés.

Il est à remarquer qu'au Mexique le relief du sol ne permet pas d'utiliser les fleuves pour les transports par batellerie; aucun d'eux n'est navigable sur une grande longueur. En descendant du plateau ils se précipitent furieusement vers la plaine par de profonds défilés et ne prennent un cours tranquille qu'à une très faible distance de leur embouchure. Les grands lacs du haut plateau offraient donc seuls l'avantage de communications faciles, et c'est une des raisons qui avaient fait naître tant de villes florissantes dans la magnifique vallée de Mexico.

Tous les points de l'Anahuac sont loin d'avoir un aspect aussi riant. Aussitôt que l'on commence à descendre vers l'Atlantique, on se trouve en présence d'une nature toute différente, et, malgré la fertilité générale du terrain, on peut, sans quitter le plateau, rencontrer des parties où le sol est peu fécond et le climat relativement rude. Tel est le pays de Tlascala, célèbre dans l'histoire de la conquête.

Obligé de travailler pour faire produire à la terre les aliments nécessaires à son existence, le Tlascalan se trouvait doué d'une énergie physique et morale en rapport avec l'intensité de l'effort qui lui était imposé. Bien différent en cela de ses voisins, les

(1) Ahauializapan, devenue plus tard Orizaba. V. Leclercq, p. 378.

Mexicains proprement dits, il menait une vie sobre et active, consacrée aux travaux de l'agriculture. Des hommes fiers et vigoureux se formaient à cette école. Le climat, refroidi par les vents âpres de la sierra (1), contribuait à ces divers phénomènes, en rendant la végétation moins rapide, la terre plus avare de ses richesses et les tempéraments plus rudes.

Ce petit peuple faillit arrêter la conquête espagnole à ses débuts; après une guerre sanglante, Cortès parvint enfin à le soumettre, et profitant adroitement de l'inimitié traditionnelle que des luttes sans fin avaient créée entre les Aztèques et les Tlascalans, il se fit de ses ennemis de la veille de précieux auxiliaires. Six mille Tlascalans marchèrent sur Mexico avec la petite troupe de quatre cents Espagnols que le *conquistador* avait à son service (2).

Nous avons vu tout à l'heure qu'avant l'introduction des chevaux, les transports ne pouvaient s'exécuter entre les divers « étages » du plateau que par le moyen de portefaix. Or les différences de niveau très accusées qui rendaient ces transports si pénibles avaient aussi pour effet de les rendre très nécessaires. En effet, les divers pays de l'Anahuac ne possédaient pas tous la variété de productions indispensables à un peuple sédentaire; Tlascala, dont le nom signifiait *la terre du pain,* n'avait ni coton, ni cacao, ni sel (3). Pendant plus d'un demi-siècle de guerres avec les Aztèques, les Tlascalans furent contraints de s'en passer, disent les historiens; mais, en temps de paix, de nombreux échanges de produits créaient des relations commerciales entre les peuples voisins. Aussi le négoce était-il tenu en haute estime (4).

En résumé, le plateau central du Mexique paraît avoir offert à ses premiers habitants l'aspect et les ressources d'une contrée boisée, coupée de hautes montagnes et de grands lacs, formant par conséquent non pas un ensemble homogène, mais une succession d'unités géographiques distinctes et dépendant les unes

(1) Prescott, t. I, p. 358.
(2) *Ibid.*, t. I, livre II, chapitre I à V.
(3) *Ibid.*, t. I, p. 316.
(4) *Ibid.*, t. I, p. 313.

des autres au point de vue des ressources nécessaires à la vie. Examinons maintenant quelles habitudes apportaient sur ce sol les races d'hommes qui vinrent le peupler aux différentes époques de l'histoire.

II.

Avant la conquête espagnole, le Mexique avait été successivement envahi par les Toltèques, les Chichimèques et les Aztèques. Ces diverses peuplades venaient toutes du nord, ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le constater. Elles avaient donc sûrement traversé les vastes espaces forestiers qui couvrent une grande partie de l'Amérique du Nord, et leur organisation sociale était celle des chasseurs.

Elles eurent par conséquent peu de changements à subir par le fait du sol nouveau sur lequel elles s'installaient, tant que l'agglomération ne fut pas assez considérable pour épuiser les productions spontanées de la chasse et de la cueillette; mais la situation favorisée du plateau y amena promptement une population nombreuse. Bientôt la vie sédentaire succéda à la vie nomade et une agriculture primitive se créa autour des habitations fixes.

Toutefois, la constitution de la famille ne permettant pas la culture en communauté, l'espace cultivé par chaque ménage isolé ne pouvait être que fort restreint et les ressources qu'il en tirait peu importantes. La difficulté des transports à dos d'hommes venait compliquer encore ce travail, mais la fertilité de la terre, l'abondance des fruits de toutes sortes qu'elle livrait sans culture donnaient une solution convenable au problème du pain quotidien.

Une difficulté plus grave encore résultait de l'agglomération. A ces familles placées les unes auprès des autres il fallait un lien, une autorité supérieure qui jugeât leurs différents, dirigeât leurs communs intérêts, un gouvernement en un mot. Cette nécessité était d'autant plus impérieuse que dans le sein de ces familles ins-

tables l'autorité du père était peu respectée. Beaucoup de questions intérieures que ce pouvoir bienveillant tranche à la satisfaction de tous dans les sociétés issues de pasteurs ou de pêcheurs côtiers, restaient pendantes, ou faisaient l'objet de luttes à main armée. Au milieu de ces continuelles dissensions, triste apanage de l'anarchie, se fondait nécessairement la domination despotique du guerrier le plus habile, et ce fut là l'origine des monarchies indiennes du plateau de l'Anahuac.

Ainsi le caractère absolu et sanguinaire de la constitution mexicaine était dû sans aucun doute à la faiblesse de l'autorité dans la famille. C'est là, soit dit en passant, une observation intéressante pour les hommes qui essaient de fonder la liberté politique sur l'indépendance des enfants vis-à-vis de leurs parents. Cette liberté est la récompense accordée aux vertus domestiques d'une nation fortement constituée. Elle ne peut pas s'asseoir solidement sur d'autres bases.

Les historiens de la conquête nous disent de quel appareil terrible s'entourait le pouvoir théocratique du puissant Montézuma. Les sacrifices humains accompagnés de cannibalisme étaient la manifestation la plus ordinaire du sentiment religieux; grand chef militaire et grand prêtre, l'empereur réunissait dans sa main les deux autorités les plus hautes et l'Anahuac tout entier tremblait à sa voix (1).

C'est en face de cette fastueuse et despotique monarchie que se révéla tout à coup, au commencement du seizième siècle, la puissance des nations d'outre-mer. Des courriers portèrent sans retard au souverain de Mexico la nouvelle que des hommes à longue barbe et au teint clair avaient abordé les côtes orientales. Tenant dans leurs mains le tonnerre et les éclairs, ils étaient montés sur des animaux étranges et paraissaient invincibles. On sait quelle fut la merveilleuse épopée du héros espagnol. Je n'en redirai ni les péripéties sanglantes ni les fortunes diverses, il nous reste seulement à apprécier l'influence qu'exerça l'introduction des Européens sur la constitution sociale du Mexique.

(1) Prescott, Introduction, chap. II.

III.

Quels éléments nouveaux apportaient avec eux ces fiers conquérants? En premier lieu leur domination incontestée sur les différents États de l'Anahuac et des terres basses mit fin aux rivalités qui les divisaient et aux luttes continuelles qui en étaient la conséquence. Toute une partie de la population vivait du métier des armes. Habituée à tirer ses moyens d'existence du pillage et non d'un travail régulier, elle pouvait considérer la guerre comme son industrie. Cette industrie se trouva ruinée tout d'un coup par l'arrivée des Espagnols et ceux qui l'exerçaient réduits à se créer des ressources nouvelles.

Un petit nombre seulement fut capable de s'attacher à une profession. La plupart, endurcis à la fatigue et aux privations de toutes sortes, accoutumés dès leur jeunesse à une existence aventureuse et insouciante, trouvèrent dans le brigandage l'occupation la plus assortie à leurs goûts. Le pays se prêtait admirablement au succès de leur entreprise, et le Mexique devint promptement la terre promise du banditisme.

C'est sans doute à cette origine relevée que les brigands mexicains doivent l'exquise urbanité qui les distingue, principalement lorsqu'ils ont affaire aux *senoras*. D'un geste gracieux ils enlèvent leur riche *sombrero*, tandis qu'une main tendue vers la victime lui sert d'appui, pour descendre de sa voiture. D'ailleurs une certaine considération s'attache à ces voleurs de grands chemins, à ceux surtout qui font partie d'associations puissantes et peuvent assurer, moyennant force piastres, la sécurité des voyageurs. Souvent un gracieux euphémisme leur fait donner le nom de guides; en fait, ce sont des courtiers de brigandage. M. Leclercq raconte comment, dans un récent voyage au Mexique, il dut avoir recours aux bons services d'un certain don Marcial pour visiter la région montagneuse qui s'étend de Cordoba à Jalapa (1). Le marché qu'il conclut avec cet homme

(1) Leclercq, chapitre XVII.

avait tous les caractères d'un contrat d'assurance contre les accidents, et la prime était proportionnée à la gravité du danger, c'est-à-dire à l'importance de l'assureur lui-même (1).

En introduisant dans le pays des animaux de bât et de trait, les Espagnols donnèrent forcément un grand développement aux transports, circonstance des plus favorables à la prospérité du banditisme ; la construction des chemins de fer porte au contraire à cette industrie un coup fatal, qui amènera probablement sa décadence prochaine.

Mais l'arrivée du cheval et du bœuf sur le territoire mexicain eut bien d'autres conséquences que celle de l'augmentation des transports. L'agriculture disposa par ce fait de moyens beaucoup plus puissants, et de grandes propriétés se formèrent. Il est très probable que le déboisement du plateau attribué aux Espagnols eut pour cause la nécessité de créer des pâturages, destinés à nourrir les animaux importés d'Europe et à leur permettre de se reproduire dans des conditions favorables. Beaucoup d'historiens croient pouvoir expliquer cette guerre d'extermination contre les forêts par cette raison que de grands espaces élevés et découverts rappelaient aux conquérants le plateau de la Castille. Je ne crois pas que ce souvenir de la mère patrie, ce charme sauvage des montagnes dénudées aient été la cause déterminante d'une transformation aussi radicale. Cortès et ses compagnons ne se résolurent sans doute à cette destruction qu'en vue des avantages matériels qu'elle pouvait procurer à la nouvelle colonie.

Malheureusement pour le Mexique, l'Espagne, arrivée à l'apogée de la puissance, corrompue par l'abondance des richesses que lui valaient ses conquêtes immenses dans le Nouveau Monde, fut incapable de peupler ses possessions d'émigrants laborieux. L'or

(1) Les bandits mexicains jouent vis-à-vis des voyageurs le même rôle que les Arabes du désert de Syrie, vis-à-vis des paysans du Haourân. Le *khoui* (fraternité) est un contrat annuel par lequel le cheikh d'une tribu nomade s'engage à respecter les récoltes d'un village, moyennant la rente que lui paie le cheikh de ce village. Ce curieux rapprochement indique le danger du voisinage des nomades pour les populations sédentaires. (V. *Ouvriers Européens*, t. II, monographie des paysans en communauté de Bousrah, § 23, p. 393.)

que l'on trouvait en quantité considérable dans les sierras mexicaines fut encore un nouvel obstacle à la formation d'un peuple sain et vigoureux. On venait faire une fortune rapide, puis on remettait à la voile avec son trésor. Une population européenne, sans cesse renouvelée, âpre au gain, dure au travailleur indigène, perpétua le souvenir des drames sanglants de la conquête, en faisant sentir le poids de l'oppression d'une race étrangère. Sous cette influence, l'antagonisme naquit, se développa et aboutit finalement à la déclaration d'indépendance.

Aujourd'hui encore, chaque anniversaire de cette époque mémorable se célèbre aux cris de : « Mort aux Espagnols ! » *Mueran los Gachupinos* (1) ! Les Indiens ont vu dans la déclaration d'indépendance la revanche de la longue tyrannie dont ils avaient souffert. L'anarchie la plus complète a succédé à ce mouvement et l'on sait de quelles révolutions fut ensanglanté le Mexique depuis le commencement de ce siècle. Les pronunciamentos sans nombre et les cruautés commises à chaque changement de régime portent bien la trace de l'impuissance à gouverner et du sentiment haineux qui caractérisaient la nation conquise.

Il est à remarquer que les Indiens forment encore la majeure partie de la population du Mexique (2). Ce fait semble indiquer que, malgré une commune origine ethnique, les Mexicains étaient plus fortement constitués que leurs frères de l'Amérique du Nord; qu'ils opposaient aux envahissements de l'étranger une plus grande force de résistance; qu'en somme ils formaient une race supérieure. Sans prétendre expliquer complètement cette supériorité, on peut noter deux causes qui ont dû contribuer à la produire : l'habitude de l'agriculture et l'introduction du christianisme.

Quels que fussent, en effet, les moyens de persuasion employés par les Espagnols, il faut reconnaître que les premiers « conquistadores » étaient mus par un profond sentiment religieux. La

(1) Dupin de Saint-André, p. 51.

(2) Suivant M. Romero, cité par M. Leclercq (p. 442), les races se répartissent ainsi : Espagnols, 1.000.000; métis, quarterons et octavons 4.000.000; Indiens ou aborigènes, 5.000.000.

préocupation de la conversion des Indiens éclate à chaque pas dans la vie de Fernand Cortès; les missionnaires dont il était accompagné durent souvent tempérer sa fougueuse ardeur et remplacer ses brusques procédés par des prédications d'un effet plus lent mais plus sûr. Bien des vérités utiles à la prospérité d'une nation furent ainsi déposées dans l'esprit de ces populations.

Il est certain, d'autre part, que le travail agricole nécessite dans la famille qui s'y livre une discipline plus ferme que l'occupation tout individuelle de la chasse ou de la cueillette. Étant souvent obligés de faire converger plusieurs volontés vers un même but, les agriculteurs doivent nécessairement accepter la direction d'une autorité supérieure. Les Mexicains se trouvaient donc mieux préparés que les chasseurs nomades de l'Amérique à constituer une hiérarchie sociale et une société compliquée.

Il est permis de supposer que les Espagnols auraient affermi leur autorité en se fondant avec le peuples conquis, s'ils s'étaient préoccupés davantage d'exercer envers lui le patronage dont il avait besoin. Le patronage est aux familles incapables de se suffire à elles-mêmes, ce que l'éducation est aux enfants. La révolte des enfants est la conséquence de la faiblesse des parents. La révolte des peuples est la conséquence des erreurs des gouvernants. Or l'Espagne considéra pendant trois siècles ses possessions coloniales comme une source de revenus pour la métropole, et se préoccupa fort peu de ses sujets d'outre-mer. Les événements de 1810 furent le résultat naturel de cette coupable négligence.

P. de Rousiers.

CHRONIQUE.

La transformation sociale en Serbie. — La défaite de la Serbie a étonné beaucoup d'esprits en Europe; bien qu'une injuste agression eût gagné de nombreuses sympathies à la cause bulgare, l'opinion publique craignait de voir la fortune se déclarer contre les bataillons serbes et renverser sous le poids du mécontentement populaire le trône du roi Milan.

La presse européenne se plaisait à vanter l'esprit novateur du jeune souverain, et le couvrait de louanges, lorsqu'il déclarait qu'il avait pris à tâche « de civiliser son peuple encore à demi barbare ». Il est intéressant d'étudier les premiers résultats de cette transformation.

Les Serbes, comme toutes les races qui occupent aujourd'hui la presqu'île balkanique, sont d'origine patriarcale. Au moment de leur établissement dans les provinces de l'empire de Byzance, la puissance impériale n'était plus qu'un mot, les envahisseurs ne subirent donc aucune influence étrangère, et purent conserver leurs mœurs, leurs coutumes et surtout la constitution de la famille patriarcale. Bientôt vinrent les Turcs; lorsque le fanatisme et l'ardeur guerrière des successeurs de Mahomet se furent refroidis, leur domination fut singulièrement conservatrice des mœurs, des coutumes, de la religion des peuples vaincus. En Europe, et surtout en France, on se fait une idée complètement inexacte de l'état social des nations soumises au joug des Ottomans.

L'observation de chaque jour démontre que les conquérants laissent tout pouvoir à la famille et lui abandonnent même ces fonctions de justice et de police, qui, dans nos sociétés occidentales, paraissent être de l'essence de la souveraineté. Les Turcs, comme toutes les races patriarcales, sont inaptes au gouvernement; pour eux, la famille doit pourvoir à tous les besoins. La principale fonction des pouvoirs publics consiste à faire rentrer les impôts; mais ils s'y prennent de telle sorte que cette opération occasionne les souffrances dont se sont toujours plaints les chrétiens d'Orient.

Somme toute, en tenant compte des douleurs que cause périodiquement la rentrée des impôts, et des crises terribles que provo-

quait de temps en temps un accès de fanatisme, on peut dire que les vaincus sont restés libres sous le joug des vainqueurs. Autrement, comment nous expliquer le spectacle que nous avons aujourd'hui sous les yeux : voilà un peuple qui a subi pendant cinq siècles *cette écrasante servitude*, un jour il se lève tout entier à l'appel d'un Kara-George et d'un Milosch? Pour qu'un tel mouvement fût possible, il fallait que ce peuple eût conservé ses antiques souvenirs, sa religion, ses coutumes fortes et originales, enfin il fallait que le vainqueur, si cruel qu'il fût, eût permis cette vie intérieure pendant des siècles, et eût laissé tout pouvoir et toute liberté à l'organisme qui par excellence conserve les traditions à la famille. L'inaptitude des sociétés patriarcales pour établir les premiers éléments d'un gouvernement, permit à ces peuples solidement appuyés sur la famille de se conserver pendant des siècles.

Voilà donc la véritable cause de ce sommeil que dormirent si longtemps les chrétiens d'Orient. En étudiant leur situation au moment de leurs récentes révoltes contre les Turcs, ne doit-on pas dire avec Tacite : *Vetera extollimus, recentium incuriosi?*

Ainsi la domination des Turcs fut singulièrement conservatrice des traditions. Nous verrons si l'influence de l'Europe, de son administration, de son savant système fiscal produira le même effet.

Esquisser les grandes lignes de la famille patriarcale, c'est dessiner l'état de la Serbie sous le joug des Turcs.

Les conquérants ont laissé tous les pouvoirs entre les mains du chef de famille ; il est réellement le juge, le pontife, le maître de tous les ménages, qui vivent sous son autorité. Le sol appartient à la communauté, à la *zadruga;* c'est pour elle que tous les individus doivent travailler, mais elle les soutient tous. Sous ce régime essentiellement égalitaire ne se développent ni la richesse ni le paupérisme. Si les individualités éminentes ne peuvent s'élever, si elles voient le fruit de leurs efforts se répartir entre tous les coassociés, les individualités les plus faibles ne tombent pas dans un état continu de pauvreté.

Ainsi la population confiante dans l'avenir se maintient dans un réel bien-être et, si elle n'a pas toutes les jouissances des nations de l'Occident chez qui fleurissent les sciences et les arts, elle évite cet état de malaise, conséquence forcée de l'individualisme. En Serbie, lors de la domination ottomane, point de grandes villes, point de classes riches, mais la terre appartenait à ceux qui la cultivaient; point de grandes industries, mais point de prolétariat, pas d'administration, la famille supplée à tout; en échange de cette grande liberté, un système d'impôt brutal dans sa perception.

Lorsque les luttes et les victoires de Kara-George et de Milosch eurent affranchi la Serbie du joug des Turcs, il fallut organiser les pouvoirs publics. Le vieux Milosch avait compris qu'on ne pouvait transporter immédiatement sans transition, sans ménagement, dans une société patriarcale les idées, les coutumes qui régissaient l'Europe. Le prince des Serbes disait souvent : « La Serbie a ses particularités nationales qu'il faut tâcher d'adapter à la civilisation de l'Europe. »

Mais le prince Michel, son fils, ses principaux conseillers, avaient visité les grandes puissances, et attribuant l'éclat dont elles brillaient aux lois qui les régentaient, ils résolurent, sans tenir compte des faits, de donner à leur *barbare* patrie le même lustre, en lui donnant les mêmes lois.

La grande industrie, la concentration des capitaux, les grandes villes, la centralisation, voilà le but qu'il se proposaient d'atteindre.

Dans son dernier et si intéressant voyage *en deçà et au delà du Danube,* M. de Laveleye nous fait un saisissant tableau de l'état actuel du royaume serbe.

« Nul pays, dit-il, ne mérite mieux d'être appelé une démocratie que la Serbie. Les beys turcs ayant été tués ou chassés dans les longues guerres de l'indépendance, les paysans serbes se sont trouvés propriétaires absolus des terres qu'ils occupaient, sans personne au-dessus d'eux.

« Il n'y a donc ici ni grands propriétaires ni aristocratie. Chaque famille possède le sol qu'elle cultive et en tire de quoi vivre avec les procédés de culture les plus imparfaits. Le prolétariat était inconnu autrefois, grâce au *zadrugas* ou communautés de familles, qui subsistaient sur un fonds inaliénable, héritage en mainmorte, et ensuite grâce à une loi ancienne qui interdit la vente, même au profit des créanciers, de la maison, de cinq arpents de terre, du cheval, du bœuf, des outils aratoires nécessaires pour les cultiver. »

Ainsi, grâce aux zadrugas, ce pays était à l'abri de la richesse et de la pauvreté; ses hommes d'État, sous l'influence des idées de l'Occident, brisent les communautés : aussitôt les individualités éminentes créent de grandes fortunes tandis que les individus les plus faibles tombent dans la misère, et, n'étant plus soutenus par la communauté, deviennent à charge à l'État. Au lieu d'une saine et forte démocratie, l'individualisme a produit l'aristocratie de la fortune et le prolétariat.

Dans les zadrugas, l'industrie domestique occupait les nombreux membres des différents ménages, et fournissait amplement et très éco-

nomiquement aux besoins de tous. Au lieu de se féliciter d'un état de choses qui permettait à tous de mener la saine vie de la campagne, le gouvernement serbe s'est efforcé au moyen de primes, de privilèges d'une protection inouie, de subventions considérables, de donner naissance à une industrie factice. Il a ainsi imposé une lourde charge aux consommateurs, il a créé une classe ouvrière instable, en détachant du sol de fortes familles de paysans.

Qu'est-il arrivé ? en brisant les communautés on a tué l'industrie domestique; mais on ne pouvait créer la grande industrie en dehors de ses conditions normales, aussi la Serbie est-elle envahie par les produits autrichiens.

Que d'erreurs ont fait commettre au royaume serbe ces observateurs aveugles qu'il a envoyés en Occident!

Revenus chez eux, ils ont développé l'instruction secondaire sans penser qu'il n'existait pas de débouchés pour occuper l'activité des jeunes gens munis de ce bagage et dégoûtés de la vie rurale. Alors le fonctionnarisme s'est naturellement développé, chaque jour il tend à s'accroître. Déjà les juges, les préfets, les sous-préfets abondent et remplissent, aux frais des contribuables, les fonctions qu'exerçaient autrefois les chefs de famille. Sous prétexte de faire marcher tout d'une façon méthodique, plus uniforme, le parti progressiste étend chaque jour l'autorité du pouvoir central au détriment de l'autorité locale.

Somme toute, les Serbes ont aujourd'hui les avantages et les inconvénients de l'individualisme; leurs impôts sont mieux assis, mieux perçus, mais ils s'accroissent chaque jour pour payer les nouvelles fonctions; la communauté est dissoute, les grandes fortunes vont naître, mais le paupérisme menace de faire aussi son apparition.

R. P.

Le général Gordon et la question de l'esclavage. — L'échec subi par les Anglais en Égypte a vivement préoccupé l'opinion publique, tant à cause des graves intérêts mis en jeu qu'en raison des conséquences indirectes qui peuvent en résulter. Le *Journal du général Gordon,* qui vient d'être publié (1), jette un jour nouveau sur cette question, en indiquant d'une façon plus exacte la part de responsabilité de chacun dans l'abandon du Soudan.

On comprend que nous ne puissions pas retracer ici les péripéties assez embrouillées d'une affaire où le cabinet anglais, ses agents di-

(1) *Journal du général Gordon, siège de Khartoum.* Préface par A. Egmont Hake. 1 vol.; Firmin-Didot.

plomatiques, le général Wolseley, et tant d'autres, se trouvent mêlés. Ce récit nous entraînerait en dehors de notre cadre et nous n'aurons pas besoin d'y recourir pour indiquer les quelques points qui nous ont paru intéresser particulièrement la science sociale.

Au premier rang se trouve la traite des nègres, dont le soi-disant rétablissement a servi de thème à tant de développements humanitaires et d'amplifications *a priori*, dans les journaux de toutes nuances. Disons en passant que Gordon n'a pas rétabli la traite : la convention de 1877 prescrivait l'abolition de l'esclavage en 1889. Elle avait soulevé, cela se comprend, une colère terrible de la part des riches traitants qui sont la grande puissance de cette contrée. Envoyé à Khartoum en 1884, avec mission de délivrer les garnisons égyptiennes du Soudan et de les ramener en Égypte; obligé par conséquent de rétablir dans leur autorité les anciens chefs arabes, tous partisans de la traite, Gordon pensa qu'il pouvait sans déshonneur écarter de son chemin un obstacle qui fût tombé fatalement après son départ. Il ne venait à l'idée de personne que les prescriptions de l'acte de 1877 fussent observées en 1889, cinq ans après l'abandon du Soudan. Or Gordon était venu organiser une retraite en bon ordre; cet abandon était donc une chose décidée dès le début de sa mission. On sait d'ailleurs quelle était l'ardeur de ses opinions antiesclavagistes et comment il avait lutté au Soudan même, en 1878, pour les soutenir.

Cette apparente contradiction s'explique assez facilement chez un homme chargé de gouvernements importants, mis aux prises avec la réalité des choses et obligé par conséquent de soumettre à ce contrôle les idées trop absolues qu'il avait reçues de son éducation première.

Il est tout naturel que l'esclavage répugne à des Européens. Les races qui y sont soumises semblent dénoncer par leur abaissement les vices de l'institution, et le premier élan d'un cœur généreux est un cri pour l'abolition de cet odieux régime. Cela suppose tout simplement que l'esclavage est la vraie cause de la dégradation. Il serait peut-être plus exact de reconnaître qu'il en est surtout le résultat.

Il est incontestable d'abord que nous ne voyons pas une nation puissante, des familles bien organisées tomber dans la servitude; qu'un aventurier décide une razzia, ce n'est pas au milieu d'un peuple fort qu'il ira chercher ses faciles exploits; souvent, d'ailleurs, l'esclave est vendu par sa propre famille ou se vend lui-même, et la violence n'intervient pas dans le marché. Dans ce cas, le phénomène est assez simple : un homme incapable de se nourrir passe un contrat avec un autre homme vis-à-vis duquel il aliène sa liberté. En retour le marchand lui assure deux avantages : 1° la possession d'une somme d'ar-

gent; 2° l'assurance d'être mis à l'abri de la faim; l'esclave devient un capital qu'on n'a garde de laisser périr. Certes les mauvais traitements ne lui sont pas ménagés, mais on évite toutefois ceux qui pourraient amener sa dépréciation. Il peut donc compter sur une certaine protection de la part de son maître.

Il ressort de ces faits que la plupart des nègres soudaniens sont incapables de pourvoir par eux-mêmes à la satisfaction de leurs besoins essentiels : la connaissance de la loi morale est fort obscurcie chez eux et l'imprévoyance est telle que beaucoup ne peuvent pas s'assurer la possession du pain quotidien.

L'esclavage résout la partie matérielle du problème; il donne le pain quotiden. Quant à la loi morale, je reconnais qu'il n'en a cure, mais un acte gouvernemental abolissant la traite en assurera-t-il davantage le règne?

Maintes fois les navires chargés d'esclaves ont été arrêtés sur la mer Rouge par des vaisseaux anglais qui les conduisaient à Aden, puis on donnait à ces infortunés l'immense bienfait de la liberté. Ceux-ci, privés de ressources, abandonnés à eux-mêmes, imploraient la pitié des passants et souvent mouraient de faim. Lequel était le plus inhumain du procédé des Anglais ou de celui des traitants?

En somme, l'esclavage est semblable à ces substances vénéneuses que les médecins emploient comme remèdes. Par sa nature intrinsèque il est mauvais et anormal; appliqué à une nation saine il serait aussi détestable que le poison pour un homme bien portant. Toutefois il assure la vie matérielle à certaines fractions dégradées de l'humanité, comme le remède violent et nuisible prolonge la vie du malade. Lui enlever brusquement ce remède sous prétexte qu'il ne constitue pas un aliment normal me semble bien imprudent, et une pareille mesure ne serait justifiée que si on se préoccupait d'abord de lui rendre la santé.

On le voit, la question se complique lorsqu'on l'envisage ainsi, et la rédaction d'une convention internationale ne suffit pas à la résoudre d'une façon satisfaisante.

La situation de Gordon à Khartoum et les dépêches de son gouvernement donneraient lieu à bien d'autres réflexions sur la manie bureaucratique de conduire à grande distance et de diriger jusque dans les détails les opérations les plus délicates. On sait quel a été le triste résultat de cette manière d'agir et comment la prise de Khartoum est venue mettre un terme aux coupables hésitations du cabinet anglais. Les événements se sont chargés de tirer eux-mêmes la conclusion et nous dispensent d'insister.

P. R.

Bibliographie. — *Histoire des enfants abandonnés et délaissés*, Études sur la protection de l'enfance aux diverses époques de la civilisation, par M. Léon Lallemand; 1 vol. in-8°; Paris, Guillaumin.

L'auteur passe successivement en revue la situation des enfants abandonnés dans l'antiquité, aux premiers siècles de l'ère chrétienne, et dans les diverses sociétés actuelles. Captivé par son sujet, il est porté à placer au premier rang les peuples chez lesquels l'assistance publique est le plus développée et le mieux organisée comme service administratif. L'idéal qu'il propose à l'imitation est le service des enfants assistés de la Seine. « Les règlements de ce service, dit-il, ne sont pas le fait d'un législateur unique ou d'une génération, mais bien le résultat des efforts accumulés de tous ces hommes de cœur et de dévouement qui ont présidé, pendant plus de deux cents ans, aux destinés de l'hôpital général et des hospices civils de la ville de Paris. »

Nous ne songeons nullement à contester les mérites de l'organisation de ce service, mais il eût été désirable que l'auteur mît davantage en lumière les sociétés dans lesquelles les familles subviennent elles-mêmes aux soins à donner à leurs enfants. La meilleure solution de la question de l'assistance est encore celle qui met les familles en état de pourvoir elles-mêmes à ce service sans le secours de l'État. Le développement de l'assistance publique, quelque perfectionné qu'il soit, est toujours un symptôme de malaise et de désorganisation.

Enfin, nous eussions désiré une classification plus méthodique et plus scientifique des matières. Mais la Revue aura l'occasion de revenir sur cet ouvrage pour lui consacrer une étude plus complète.

H. L.

Études sociales, philosophiques et morales, par B. Gendre (Mme Nikitine); 1 vol. in-18; Paris, à la *Nouvelle Revue*.

Ainsi que le titre l'indique, cet ouvrage comprend une série d'études, dont la plupart ont déjà paru dans des recueils périodiques, notamment dans la *Nouvelle Revue*. L'auteur étudie tour à tour : la Russie révolutionnaire, l'Allemagne ouvrière et socialiste, l'ouvrier en Italie, les luttes de l'Irlande, la question de la nationalisation du sol, la sociologie d'après l'ethnographie, etc. Ces diverses études sont faites au point de vue de l'école socialiste dont l'auteur, qui vient de mourir, était une adepte.

R. N.

La Réforme de l'impôt en France. — Tome Ier. Les théories sociales et les impôts en France et en Europe, aux dix-septième et dix-huitième siècles, par M. E. Fournier de Flaix. Un vol. in-8° ; Paris, Guillaumin, Larose et Forcel.

Sous ce titre, M. E. Fournier de Flaix a fait paraître récemment le premier tome d'un ouvrage étendu, qui présente un intérêt très actuel. Notons d'abord que l'auteur renonce à la méthode déductive de la vieille école économico-philosophique, pour adopter le procédé historique ou méthode inductive. Ce bon mouvement a porté avec lui sa récompense en fournissant à notre auteur un volume substantiel sur le développement des pratiques et des théories fiscales au dix-huitième siècle en France et à l'étranger.

Sur cette première partie, nous n'avons guère que du bien à dire. Mais nous sommes incité à des réserves très formelles au sujet des plans de réforme que M. Fournier de Flaix nous annonce dans sa préface. Ils nous paraissent, en effet, inspirés très directement par les idées, selon nous dangereuses, de l'école radicale anglaise, qui prétend réduire au minimum les taxes de consommation, et accroître au maximum les impôts sur la propriété. Ces théories découlent d'idées qui n'ont rien de scientifique et qui ne cadrent guère avec la méthode inductive dont l'auteur se déclare partisan. Nous attendrons d'ailleurs pour juger son œuvre qu'il l'ait complétée, car ses propositions doivent se formuler seulement dans un troisième volume, le second étant consacré à l'histoire de la pratique financière au dix-neuvième siècle.

L. P.

Publications nouvelles. — La Revue a reçu les ouvrages suivants, dont il sera rendu compte :

Histoire des avocats au parlement de Paris (1300-1600), par R. Delachenal, ancien élève de l'École des chartes; 1 vol. in-8°; Paris, Plon.

L'armée en France, par L. Dussieux; 3 vol. in-16; Versailles, L. Bernard.

La Société de Madrid, par le comte Paul Vasili; 1 vol. in-8°; Paris, *Nouvelle Revue.*

Histoire de l'organisation judiciaire en France, époque franque, par Ludovic Beauchet, professeur à la Faculté de droit de Nancy; 1 vol. in-8°; Paris, Arthur Rousseau.

La Chute de l'ancien régime (1787-1789), par Aimé Chérest; 2 vol. in-8°; Paris, Hachette et Cie.

Étude sur le Moyen Age, histoire d'une commune et d'une baronnie du Quercy (Castelnau-de-Montratier), par Léopold Limayrac, ancien député; 1 vol. in-8°; Paris, L. Girma.

Les Institutions judiciaires et administratives de l'ancienne France et spécialement du bailliage de Gex, par Louis Ricard, juge au tribunal de Gex; 1 vol. in-8°; Paris, L. Larose et Forcel.

Essais sur l'Histoire administrative du Languedoc pendant l'inten-

dance de Basville (1685-1719), par H. Monin, professeur au lycée de Montpellier, 1 vol. in-8° ; Paris, Hachette et Cie.

La Magistrature française au dix-huitième siècle. La sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial de Riom au dix-huitième siècle, étude historique ; par Édouard Everat, avocat à la cour d'appel de Riom ; 1 vol. in-8° ; Paris, Ernest Thorin.

François Miron et l'administration municipale de Paris sous Henri IV, de 1604 à 1606, par A. Miron de l'Épinay ; 1 vol. in-8° ; Paris, Plon.

La Femme et le Droit, Étude historique sur la condition des femmes, par Louis Bridel ; 1 vol. in-8° ; Paris, F. Pichon.

Przesilenie napisal, par Roger H. R. Lubienski ; 1 vol. in-8° ; Rzeszow.

L'Esprit de Montaigne, par le docteur Saucerotte ; 1 vol. in-18 ; Paris, Perrin et Cie.

Recherches sur quelques problèmes d'histoire, par Fustel de Coulanges, membre de l'Institut : *le Colonat romain ; du Régime des terres en Germanie ; de la Marche germanique ; l'Organisation judiciaire dans le royaume des Francs ;* Paris, Hachette.

Des échanges entre les nations, situation industrielle et agricole de la France ; 1 vol. in-18° ; Paris, librairie de la Société bibliographique.

La France et la concurrence étrangère, par Ch. Thierry-Mieg, 1 vol. in-18 ; Paris, Calmann-Lévy.

Rapport de la commission d'enquête sur la situation des ouvriers et des industries d'art ; 1 vol. in-4° ; Paris, Quantin.

Exposition universelle d'Anvers. Rapport sur les travaux du Jury de la Classe III (Enseignement supérieur, questions sociales), par E.-O. Lami ; 1 vol. in-4° ; Paris, Ch. Maréchal et J. Montozier.

Enquête parlementaire, la situation des ouvriers en France, Lettre à MM. les députés, membres de la commission (octobre 1884) ; broch. in-4° ; Bordeaux, A. Bellier et Cie.

Journal du Consul Lafosse 1649 ; broch. in-8° ; Limoges, Vve H. Ducourtieux.

Le danger social ou Deux années de socialisme en Europe et en Amérique, par l'abbé Winterer ; 1 vol. in-8° ; Paris, Poussielgue frères.

Les Œuvres économiques rurales, Monographie des institutions économiques fondées par M. l'abbé Henri Van Den Driessche, à Sseghem et à Eeghem, par le R. P. Ludovic de Besse ; broch. in-8° ; Paris, bureaux du Crédit mutuel et populaire.

Le directeur-gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT. — MESNIL (EURE).

LA SCIENCE SOCIALE

EST-ELLE UNE SCIENCE ?

V. — SECOND PROCÉDÉ DE LA SCIENCE SOCIALE : L'OBSERVATION COMPARÉE (1).

On se formerait une fausse idée de la genèse d'une science, si on imaginait que les savants arrivent à constituer de toutes pièces et à déterminer de tous points la méthode d'analyse, avant de recourir à aucun autre procédé d'étude. Toute science expérimentale se fait gloire de commencer par des tâtonnements : elle va à la découverte.

Nous avons vu que Le Play avait trouvé dans les monographies de familles ouvrières un point de départ pour l'analyse des sociétés humaines, mais que sa marche était restée d'abord indécise dans la recherche des institutions sociales placées en dehors du foyer domestique.

Il avait donc dégagé les avenues en démêlant avec beaucoup de clarté l'organisation intérieure des familles ; mais, au delà de cette entrée, il n'était parvenu à tracer aucune voie constante et méthodique en poussant l'examen de proche en proche, à travers les diverses combinaisons sociales dont il voyait l'effet aboutir à la famille ouvrière.

Il était assez semblable à un homme qui aurait trouvé la porte d'un labyrinthe et qui verrait s'ouvrir devant lui toutes les galeries dont se compose le dédale. Il pouvait, à son gré, péné-

(1) Voir les deux livraisons de janvier et février.

trer de toutes parts, mais le plan général lui échappait encore.

En réalité, il n'était arrivé à établir un cadre d'observation que pour les faits relatifs à la famille. Pour le reste, plus de cadre, mais seulement une recette empirique d'où il résultait qu'on observe facilement les sociétés en commençant par étudier la condition de l'ouvrier.

Il faut entendre Le Play raconter lui-même les débuts de ses travaux et l'insuffisance de leurs résultats jusqu'au jour où la Providence le conduisit en Orient.

« Pendant les premières années que je consacrai, dit-il, à l'observation méthodique des sociétés, je n'aperçus pas aussi promptement que je le désirais la lumière que j'allais chercher... Ces grands phénomènes sociaux offraient dans leurs détails une diversité infinie, selon la tradition des races, la nature des sols, des climats et des productions spontanées, l'organisation des travaux et les moyens de subsistance. En voyant cette complication, je compris que la méthode scientifique appliquée à l'étude des sociétés ne pouvait donner les prompts résultats que m'avait fournis son application à l'étude des minéraux. Toutefois, confiant dans la méthode, je poursuivis mon analyse sociale avec la persuasion que la lumière se ferait tôt ou tard dans mon esprit. Cet espoir ne fut pas trompé.

« Les doutes que mes sept premiers voyages m'avaient laissés, furent même levés plus tôt que je ne l'avais prévu.

« Cette transformation commença à se produire dans mes idées en 1837, quand j'eus abordé les contrées orientales de l'Europe, sur les frontières de l'Asie contiguës au bassin de la Caspienne. Elle fut ensuite achevée par deux autres voyages accomplis dans le pays d'Orenbourg, dans les monts Ourals et dans les steppes asiatiques qui s'étendent vers l'Orient. » (*La Constitution essentielle*, p. 11 et 12.)

Jusqu'à cet événement décisif, que manquait-il donc à Le Play, pour qu'il pût se rendre un compte exact des différentes parties d'une société?

Comme ses enquêtes n'avaient encore porté que sur les sociétés très compliquées de l'Occident, il lui manquait la certitude d'a-

voir saisi, quelque part que ce fût, une société au grand complet et d'en avoir suffisamment discerné les éléments constitutifs.

En effet, dans un milieu aussi complexe, il n'y avait guère d'observation qui ne mît en évidence quelque nouvelle série d'institutions. D'un sujet à un autre, se manifestait une telle abondance de faits, une telle diversité de combinaisons, que les classes de phénomènes sociaux semblaient se multiplier à l'infini, et le plan général d'une société avait tout l'air de devoir démesurément s'étendre et se compliquer.

Ce qui manquait? mais c'était d'avoir le type simple d'une société complète comme on avait le type simple de la famille, premier élément social! Et c'est précisément ce type simple d'une société complète qui apparut aux regards de Le Play, quand sa bonne fortune l'eut transporté aux confins de l'Asie.

Dès ce moment, la connaissance facile et claire de ce qui constitue essentiellement *une société* donnait une base certaine et méthodique, un point de repère assuré et commode à l'observation comparée des sociétés et de leurs institutions diverses.

L'Observation comparée est le second procédé des sciences expérimentales.

Elle consiste à rapprocher l'un de l'autre, partie par partie, deux objets, qu'on a d'abord pris soin d'observer séparément : on se propose de discerner, par ce rapprochement, ce que les deux objets ont de semblable et ce qu'ils ont de différent.

Le premier résultat de cette opération est de perfectionner et de pousser beaucoup plus avant l'analyse, cette analyse initiale et encore tâtonnante dont nous avons parlé jusqu'ici, et à l'aide de laquelle on a dû, de son mieux, pénétrer et décomposer chacun des objets avant de chercher à en établir le parallèle.

Tout le monde a pu remarquer qu'en rapprochant deux choses, qui ont quelque raison d'être comparées, on voit ressortir avec une netteté toute particulière la composition de chacune d'elles. Elles se servent l'une à l'autre de repoussoir, et beaucoup de leurs détails, dont on ne s'était pas aperçu quand elles avaient été examinées isolément, apparaissent et sautent aux yeux dès qu'elles sont confrontées.

En faut-il un exemple? L'élève habile d'un grand peintre aura contrefait à ravir l'œuvre du maître; on regarde de près : il semble que ce soit la même manière, le même coloris, la même touche. C'est à s'y tromper. Oui! à s'y tromper, jusqu'à ce que l'œuvre de l'élève soit rapprochée de celle du maître. Quelles différences alors se montrent de toutes parts! Ici, ce sont des lignes qui n'ont pas le même tour; là, des teintes qui n'ont pas la même disposition; ici et là, des coups de pinceau qui n'ont pas la même allure; ce sont, en un mot, mille riens énormes que l'analyse toute seule n'avait pas fait voir et que l'observation comparée met vivement en relief.

C'est ce même procédé qu'emploient tous les jours les marchands, quand, pour faire ressortir le mérite inégal de deux objets de vente, ils les placent ensemble sous les regards de l'acheteur. Quantité de détails, qui avaient échappé à l'inspection particulière de chaque marchandise, se révèlent dans cet examen comparatif.

Ce qui se fait ainsi dans la pratique commune, se fait dans la science : l'observation comparée vient y perfectionner l'analyse. C'est le premier résultat.

Mais, ce qu'il y a ici de plus qu'à la pratique commune, c'est la méthode.

Pour mener à la science, à ces vastes connaissances coordonnées qui embrassent avec sûreté un immense ensemble de faits, il faut que l'observation comparée soit méthodique comme l'analyse elle-même : il faut qu'elle soit faite, non à l'aventure et sans suite, mais avec ordre, en procédant toujours du simple au composé.

De là, dans l'observation comparée des sociétés, l'immense intérêt de la découverte d'un point fondamental de comparaison et l'importance souveraine d'un type simple de société. Car c'est seulement à partir de ce type simple que la comparaison s'établit méthodiquement et qu'elle devient scientifique.

C'est aussi en vertu de cet ordre méthodique que l'observation comparée mène à un second résultat, à la classification, dernier travail qui complète l'organisation de la science. En effet, toutes

les sociétés observées étant rapprochées successivement de la société simple, leurs institutions viennent peu à peu se classer entre elles dans l'ordre suivant lequel elles s'éloignent du type élémentaire désormais connu et fixé.

Telle est l'observation comparée et tel est son rôle.

Elle se place entre l'analyse qu'elle perfectionne et la classification qu'elle prépare.

Notre marche s'éclaire ; on voit ici quel est l'agencement des trois procédés que nous étudions, et l'on peut déjà concevoir assez bien, dans son ensemble, le mécanisme à l'aide duquel se construit toute la science.

Mais tenons-nous-en, pour le moment, à l'observation comparée et voyons l'application qu'en a faite Le Play.

On peut imaginer l'impression qu'éprouva Le Play lorsque, venu de Paris à la région de l'Oural, il vit errer sur le bord des magnifiques steppes qui s'étendent de la frontière de l'Europe à la Chine un essaim vigoureux de petites sociétés distinctes, de familles pastorales indépendantes, dont la libre existence, la quiétude profonde, la gravité morale contrastaient étrangement avec la condition et l'aspect de beaucoup des ouvriers urbains de l'Occident. La paix régnait entre ces petits États domestiques, qui ne connaissaient de gouvernement commun qu'en cas de guerre et qui ne rendaient ordinairement à la puissante Russie que l'obéissance du tribut.

Quel précieux sujet à saisir pour une monographie d'ouvrier prospère ! Quelle forme simple de vie, entre toutes les autres ! Quelle découverte pour un chercheur d'organisations sociales à la fois heureuses et simplifiées !

Mais ce qu'il y avait de plus nouveau que tout le reste, c'est que cette famille pastorale, vivant du travail de ses mains, paraissait composer à elle seule une société complète. C'était à la fois une simple famille ouvrière et tout un peuple. En effet, les liens qui la rattachaient à quelque autre autorité ou à quelque autre influence que l'autorité et l'influence paternelles, n'agissaient, à vrai dire, que dans des circonstances rares et exceptionnelles, comme le pouvoir du chef de tribu ; ou bien, ces liens

étaient plutôt volontaires que nécessaires, comme les rapports quotidiens de famille à famille; ou bien enfin, ils étaient plus factices que naturels, et quelquefois même plus dommageables qu'utiles, comme l'intervention autocratique et administrative de la Russie.

C'était une trouvaille sans pareille que celle de cette famille ouvrière, qui allait permettre de saisir, dans le cadre même de la monographie de famille, la composition d'une société complète.

Avec quelle sûreté Le Play allait ainsi passer de la famille à la société totale, au moyen d'un seul et même instrument d'observation dont il avait maintes fois vérifié la puissance et l'exactitude!

C'était passer de plain-pied d'une extrémité à l'autre de son sujet d'étude, sans solution de continuité aucune dans la méthode. Car la monographie de famille, qui avait fourni le point de départ de l'analyse sociale, allait fournir aussi le point de départ de l'observation comparée des sociétés: et de même qu'elle avait servi à décrire le type simple de la famille prospère, elle allait servir à décrire le type simple de la société prospère. Ainsi rien n'était livré au hasard et à l'aventure; tout se liait étroitement dans la construction de la science sociale et Le Play se trouvait procéder, dans le champ immense de ses observations, avec une rigueur pour ainsi dire mathématique.

Les sociétés pastorales qu'il put observer sur les bords de la grande steppe asiatique n'étaient cependant pas exemptes de quelques complications, provenant du voisinage des sédentaires et de contacts successifs avec la société ottomane et la puissance russe : je l'ai tout à l'heure indiqué sommairement. Mais les éléments étrangers tranchaient assez vivement sur le fond naturel de ces petites sociétés patriarcales pour qu'on pût aisément dégager le type pur du faible alliage avec lequel il était mal fondu.

Comme les chimistes aspirent à trouver dans la nature même les corps simples à l'état pur, Le Play ambitionnait de voir, au cœur de la grande steppe, des pasteurs qui fussent demeurés sans mélange d'aucune organisation sociale plus compliquée.

La guerre d'Orient survint au moment où il avait obtenu du gouvernement russe l'appui nécessaire pour réaliser un projet si beau ; il dut y renoncer. Mais, en vrai savant qu'il était, il semble ne s'en être pas consolé ; et, dans son dernier ouvrage, il a pris soin de léguer à d'autres le dessein qu'il n'avait pu accomplir : « Les traditions, dit-il, se perpétuent surtout dans certaines contrées qui ont su opposer des obstacles efficaces aux exactions commises par les représentants des grands empires de Chine et de Russie. Tel est le cas chez les pasteurs nommés Dvoédantzi... Je ne saurais trop en recommander l'étude aux savants, formés dans notre école à l'art des voyages. Entre autres localités, je leur signale, en Sibérie, au nord de l'Altaï, les populations de la région baignée par le lac Téletz, par le Tchouliman et par les autres rivières qui, réunissant leurs eaux à Biisk, donnent naissance à l'Obi, l'un des grands affluents de l'océan Glacial. L'explorateur qui saura appliquer à ces populations la méthode des monographies sera récompensé de cette étude par d'importants résultats et aura rendu un vrai service à la science sociale. « (*La Constitution essentielle,* p. 115 et 116.)

Sans avoir pu atteindre directement ces pasteurs par excellence, Le Play, dans trois voyages et par dix-huit années de relations avec l'Orient patriarcal, rendit à la science le service de parfaitement éclaircir l'organisation simple des nomades.

Je n'ai pas ici à décrire cette forme la plus simple des sociétés prospères, pas plus que je n'ai eu précédemment à décrire la vie d'une famille ouvrière. Ceux qui voudront s'arrêter sur ce point seront pleinement renseignés par la description que M. Demolins a faite des pasteurs, dans cette Revue même (p. 22 et suiv.). Ils pourront aussi voir, dans les *Ouvriers Européens* (tome II, p. 1), la monographie d'un Bachkir, choisi par Le Play, entre les pasteurs qu'il avait directement observés. C'est cette monographie qui a servi de fondement à tout l'ordre d'études que nous examinons en ce moment.

Mais ce qui importe essentiellement à mon sujet, c'est de montrer comment, une fois acquise la connaissance de cette société simple, Le Play l'a mise à profit pour le développement et pour

la détermination rigoureuse de la méthode d'observation sociale.

Voilà donc Le Play en présence d'une famille patriarcale de pasteurs, composée de nombreux ménages et gouvernée par un ancêtre commun, ascendant ou collatéral, aïeul ou grand-oncle. Cette famille forme à elle seule, ou peu s'en faut, une société complète. Qu'est-ce à dire? En quoi une société diffère-t-elle d'une famille? Qu'a-t-elle de plus?

La société est un groupement à l'aide duquel il est pourvu *totalement* à l'existence et à la perpétuité de la race. En d'autres termes, c'est un groupement à l'aide duquel une race humaine se suffit à elle-même, trouve moyen de vivre et de se perpétuer sans avoir besoin de recourir à une autre partie de l'humanité : c'est là ce qui fait une société complète.

Le problème social, le problème à résoudre par la société complète est justement celui-ci : l'existence de la race, la conservation de l'espèce. Là où le problème est mal résolu, là où la société est mal constituée, insuffisante, la race dépérit, diminue et finalement disparaît. Là, où le problème est bien résolu, là où la société est bien constituée et suffisante, la race se maintient, s'accroît et prospère. La société est pour l'espèce humaine la question même de l'existence. L'espèce humaine ne subsiste pas en dehors de la société; et elle subsiste plus ou moins bien, plus ou moins mal, suivant la diversité des bonnes ou des mauvaises constitutions sociales.

En un mot, on trouve une société partout où l'on trouve une race humaine se suffisant à elle-même.

Mais qu'y avait-il dans l'organisation de ces familles patriarcales de pasteurs, qui leur permît de se suffire à elles-mêmes et de former à elles seules des sociétés parfois vraiment complètes, d'autres fois complètes à peu de chose près, c'est-à-dire avec peu d'éléments pris en dehors d'elles?

C'est ce qui allait précisément se dégager et ressortir en pleine lumière au moyen de l'observation comparée. On n'avait, en effet, qu'à rapprocher de ces familles les institutions qui, dans les sociétés compliquées, s'ajoutent à la famille ouvrière comme des parties vitales ou intégrantes de l'organisme social, et on devait

immédiatement voir ce qui supplée à ces institutions dans la société patriarcale : là évidemment se trouverait l'élément le plus simple, qui, joint à la famille ouvrière, en fait une société complète; là se trouverait l'équivalent le plus réduit de toutes les institutions qui, séparées de la famille ouvrière, complètent ailleurs la société.

Prenons des exemples : un des plus remarquables rouages sociaux que Le Play eût vus, dans l'Occident, se superposer à la famille ouvrière, c'est le patron, le chef d'atelier, étranger à la famille qui travaille. La fonction essentielle du patron est de combiner le travail, d'en réunir tous les éléments, de le commander, de le contrôler, de lui faire rendre le meilleur profit et de donner à chaque ouvrier sa part équitable de rémunération. Qui remplit cette fonction dans la société patriarcale? C'est le patriarche: il est chef d'atelier; il régit tout le travail de la famille et il en distribue les fruits.

Une autre classe que celle des patrons se manifeste encore nettement, dans les sociétés compliquées, en dehors de la classe ouvrière : c'est celle des gens adonnés aux arts libéraux; c'est l'instituteur, le professeur, l'ingénieur, le médecin, le savant, l'historien, le lettré, l'artiste. Leur fonction est de conserver et d'accroître les cultures intellectuelles qui viennent en aide aux difficultés des arts usuels; qui scrutent la nature pour y chercher des ressources nouvelles ou des remèdes aux maux de la vie; qui éclairent, élèvent et charment l'esprit de l'homme. Où se trouve cette fonction dans la société patriarcale? chez le patriarche. C'est lui qui garde le dépôt de toutes les connaissances transmises oralement par les ancêtres; c'est lui qui a recueilli les secrets de leur expérience et qui a trouvé dans le spectacle de plusieurs générations la science de beaucoup de choses utiles; il en instruit les siens; il a observé la nature; il connaît la steppe, les astres et les hommes; il est médecin, il est historien, il est lettré : il redit sur le rythme antique les chants traditionnels; il médite les paroles sages; il est éloquent dans ses sentences, persuasif et ingénieux dans ses apologues, merveilleux dans ses récits : il est chantre, il est orateur, il est poète, avec la naïveté et

la rudesse peut-être qui conviennent à sa vie modeste, mais souvent aussi avec la grandeur qui convient au désert.

Autre institution, ordinairement bien distincte de la famille ouvrière : le clergé, les ministres spéciaux du culte. Leur fonction est de pourvoir à tout ce qui entretient les rapports des âmes avec Dieu, à tout ce qui soutient par la religion cette loi morale, fondement essentiel de l'ordre social. Sans doute, il est aujourd'hui peu de sociétés patriarcales, si même il en est, qui ne soient en contact avec un clergé constitué en dehors de la famille; mais, chez les pasteurs nomades, ce clergé ne peut suivre les pérégrinations de chaque famille; et le ministre quotidien du culte, celui qui maintient l'usage de la prière, celui qui inculque le sentiment religieux à son entourage, celui qui veille aux prescriptions de la loi divine, c'est encore le patriarche.

Enfin, les gouvernants, les agents de l'autorité publique, apparaissent le plus souvent aussi comme une classe bien différente de la classe ouvrière. Leur fonction est avant tout de maintenir la paix par la contrainte et sous la sanction de la force matérielle, contre ceux qui ne se plient pas volontairement aux nécessités du bon ordre social. Comment ce rôle est-il représenté dans ces petites sociétés patriarcales qui, semblables à des comètes détachées de tout système sidéral, suivent chacune la loi qui lui est propre, ne gravitent ensemble autour d'aucun centre d'organisation judiciaire, d'aucun pouvoir public exécutif? Ce rôle est rempli par le patriarche. C'est lui qui condamne et qui châtie. Il est juge et prince, comme il est pontife, instituteur et patron.

En passant ainsi successivement en revue les fonctions sociales qui, dans les sociétés compliquées, sortent du cadre de la famille ouvrière, on les voit se résumer toutes à une même institution dans la société simple par excellence.

Cette institution est le patriarcat. En l'étudiant, en examinant pourquoi il est nécessaire à ces familles isolées, pourquoi sans lui elles ne pourraient faire des sociétés complètes, on trouvera évidemment le secret du lien qui, partout ailleurs, unit forcément dans une seule et même société les familles ouvrières et les institutions équivalant au patriarcat.

En d'autres termes : voici deux sortes de sociétés, l'une simple, l'autre compliquée. L'une et l'autre se composent également de deux éléments : la famille ouvrière et les institutions qui s'ajoutent à la famille ouvrière. Il s'agit de savoir quel lien relie la famille ouvrière et les institutions qui s'ajoutent à elle. Or, dans les sociétés compliquées, ces institutions sont très nombreuses et très variées : dans la société simple, elles se résument et se simplifient en une seule. C'est évidemment dans cette société simple qu'on saisira le plus facilement, le plus simplement, la nature du lien qui rattache la famille ouvrière à ce qui n'est pas elle, la nature du lien qui fait de ces deux éléments une seule et même société complète.

Qu'est-ce donc que le patriarcat? Quelle est sa raison d'être? Pourquoi sans lui la famille pastorale cesserait-elle d'être une société complète? Pourquoi ne serait-elle plus rien qu'une famille ouvrière? Pourquoi serait-elle alors obligée de recourir, quand même, à des institutions équivalant au patriarcat? En un mot, quelle est la nécessité du patriarcat ou des institutions équivalant au patriarcat, pour constituer une société?

On peut aisément se rendre compte que ce qui rend le patriarche nécessaire est l'indispensable besoin où se trouve tout groupe humain, réduit à lui-même, d'avoir le secours et l'assistance de certaines aptitudes supérieures à celles que possède le commun des hommes.

En effet, le patriarche est essentiellement un homme choisi, et un homme choisi en vertu de ses aptitudes éminentes. Non seulement il est choisi, mais il est formé de longue main par son prédécesseur. Et si ce choix, si cette formation n'ont pas réussi, la nécessité est telle que, malgré le caractère particulièrement auguste, inviolable et sacro-saint que revêt l'autorité paternelle dans les familles patriarcales, le patriarche est déposé par les siens et remplacé par un plus digne, par un capable.

Mais ce qu'il est intéressant de connaître, ce qui éclaire à fond la question, c'est l'objet propre de cette capacité. Quel est-il? Il est de deux ordres : on le voit par l'étude du rôle que remplit le patriarche. Les aptitudes éminentes lui sont indispensa-

bles, soit pour satisfaire ordinairement à certaines fonctions élevées et délicates, comme celles que nous avons énumérées plus haut, la maîtrise d'un travail suffisant à tous sans exception, les cultures intellectuelles, le ministère de la religion, le gouvernement souverain; soit pour fournir extraordinairement aux nécessités même les plus vulgaires, pour trouver le boire et le manger et garder les vies sauves, au milieu de circonstances spéciales, à travers des phases de l'existence qui requièrent une prévoyance, une sagacité, un empire de la volonté bien au-dessus de la mesure commune.

Que le patriarche disparaisse et que, dans le cercle de la famille, il ne se rencontre plus d'homme à aptitudes supérieures, les deux ordres de services que je viens de dire cessent d'être remplis et la famille s'abaisse, s'affaisse, se corrompt et se dissout; ou bien elle est emportée d'un seul coup par quelque événement funeste, par quelque phase critique de l'existence, à laquelle la prévoyance n'a pas pourvu.

Telle est la nature et telle est la nécessité du lien qui unit le patriarche à la famille pour en faire une société complète, capable de se suffire à elle-même : le patriarche possède et exerce à l'avantage de tous des aptitudes supérieures et spéciales, qui se trouvent n'appartenir qu'à des individualités d'élite et être cependant nécessaires à l'existence et au bien-être de tout le monde.

Un trait remarquable et bien naturel d'ailleurs qui distingue pour ainsi dire matériellement le patriarche des autres membres de la société simple, c'est le peu de part qu'il prend de ses mains au travail. Plus versé que personne dans la connaissance des arts usuels, diligent et laborieux par tempérament moral, habitué à donner en tout l'exemple, il est cependant le personnage de la famille le plus exempt du travail manuel : c'est l'exigence même de sa fonction sociale. Comment satisferait-il aux hautes préoccupations qui lui incombent, s'il était absorbé dans les efforts et dans les soins d'une besogne toute matérielle ?

L'observation comparée montre que ce qu'on vient de voir dans la constitution simple de cette société patriarcale, esquisse

merveilleusement et trace exactement en abrégé la constitution essentielle de toute société, si compliquée qu'elle soit. C'est partout la même chose, sous des formes et avec des développements différents.

Toute société complète se compose nécessairement de deux classes : l'une capable seulement d'exercer les aptitudes communes et ordinaires de l'humanité, qui sont insuffisantes à la conservation et à la prospérité de la race ; l'autre douée d'aptitudes supérieures et spéciales, qui sont indispensables à la préservation et au bien de tous. La première de ces deux classes est partout la plus nombreuse de beaucoup ; elle est composée de ceux qui se bornent à la pratique du travail manuel, par des causes quelquefois diverses, mais dont la plus générale et la plus constante tient aux conditions natives de l'humanité : ils n'ont pas de capacité naturelle pour s'élever au delà. C'est la classe ouvrière. La seconde classe est le petit nombre ; elle est composée de ceux qui s'adonnent à des travaux de l'ordre intellectuel et moral, travaux auxquels on ne peut vaquer sans être exempt de tâche matérielle et où l'on ne réussit que par des aptitudes élevées et spéciales, toujours rares. C'est la classe non ouvrière.

Ce qui fait précisément le caractère propre de chaque société, ce sont les conditions particulières suivant lesquelles se constituent ces deux classes et l'état particulier de leurs rapports.

Voici à ce sujet le curieux spectacle que présente l'observation comparée.

A mesure que les populations recourent, par nécessité ou sous l'impulsion des plus entreprenants, à des méthodes de travail plus savantes et plus fécondes, les fonctions supérieures auxquelles le patriarche suffit chez un petit peuple de pâtres, vont se transformant et se compliquant en trois sens :

Et d'abord, comme il faut pour gouverner ces procédés du travail des aptitudes plus éminentes, elles ne se trouvent plus suffisamment dans chaque famille. Le patriarcat se décolle pour ainsi dire de la famille ouvrière ; il se constitue dans des familles à part qui étendent leur protection sur les autres. Les deux ordres d'aptitudes, supérieures et inférieures, au lieu d'être

représentés par des personnes différentes au sein de la même famille, sont représentés dans la société par des familles distinctes; ils n'ont plus pour garantie de leur union les liens du sang, les affections de père à enfants, la communauté du foyer. C'est là que naissent à proprement parler deux classes dans la société au lieu de deux fonctions dans la même famille. C'est l'une des plus grandes révolutions que puisse subir une race. Le patriarcat sort du milieu de chaque famille ouvrière et crée des familles non ouvrières.

En second lieu, les diverses fonctions que cumule le patriarche exigeant, avec les difficultés nouvelles, une application plus spéciale, ces fonctions se divisent, se séparent et créent autant de spécialités distinctes. Il n'y a pas seulement une classe supérieure; il y en a plusieurs : quatre, par exemple, remplissant les offices divers du patron, du lettré, du prêtre et du gouvernant. Chaque classe, si quelque circonstance ne l'a déjà constituée à part, sent alors impérieusement le besoin, pour remplir son but, de recruter des aptitudes toutes particulières et d'agir avec sa spontanéité propre : en un mot, elle sent le besoin de sa privauté et de son indépendance. Là naît le délicat problème de l'indispensable accord de toutes ces classes entre elles. C'est un second chapitre de la question sociale. Le patriarcat est divisé en autant de classes qu'il y a à exercer d'aptitudes supérieures distinctes.

En troisième lieu, chacune des classes supérieures voyant s'étendre et se compliquer son action, crée pour son service une série et une variété indéfinies d'emplois : patrons, lettrés, clergé et gouvernants sont obligés de s'aider d'une multitude d'auxiliaires de tous degrés. De là, la multiplication des institutions superposées à la famille ouvrière. C'est là qu'apparaît la difficulté d'un bon recrutement pour un personnel si nombreux, attaché à des fonctions d'élite; la difficulté d'une hiérarchie qui ne supprime ni l'initiative des aides, ni la responsabilité des chefs; la difficulté de la juste mesure posée à des organisations si puissantes, pour qu'elles se maintiennent chacune dans le champ d'activité qui lui est propre. Nouvel ensemble de pro-

blèmes sociaux. Le patriarcat s'est étendu, pour chacune de ses fonctions, en une série d'institutions très nombreuses et très diverses.

Tel est le spectacle que Le Play a présenté au vif dans sa première édition des *Ouvriers Européens*, parue en 1855, au moment où il ouvrait l'Exposition universelle de l'industrie dont on l'avait chargé.

Cet ouvrage est à l'observation comparée des sociétés ce que la monographie est à l'analyse des familles ouvrières.

Les monographies à l'aide desquelles Le Play était entré dans la connaissance des diverses sociétés européennes et asiatiques, sont classées dans les *Ouvriers Européens* de façon à faire passer le lecteur par le magnifique ensemble de faits dont je viens de montrer l'unité. La monographie du pasteur de l'Oural marche en tête.

On voit ce que les pasteurs avaient appris à Le Play. Il avait trouvé chez eux le type simple de la société complète prospère : il avait trouvé la base de l'observation comparée des sociétés.

Aussi ne faut-il pas s'étonner du procédé scientifique qui, en tout sujet social, le ramène d'abord à considérer ce qui se passe dans la steppe et chez les sociétés patriarcales. Ce point de départ l'avait trop bien dirigé au but pour qu'il négligeât d'y revenir à tout propos. Si en cela il semble, dans ses ouvrages, moins soucieux de sacrifier aux grâces littéraires qu'à la valeur scientifique, il n'y a pas lieu d'en être très surpris.

L'observation comparée avait enfin livré à Le Play le secret fondamental de l'organisation de la société. Toute société complète implique nécessairement deux ordres de fonctions : les unes supérieures, les autres inférieures; les unes réclamant des aptitudes éminentes et spéciales, rares; les autres répondant aux aptitudes ordinaires, communes et générales. Les aptitudes rares, qui sont le propre d'individualités d'élite, ont à remplir des offices qui sont indispensables à l'existence même et à la prospérité de la race tout entière.

Toute société se constitue donc essentiellement par deux classes, quelle que soit leur forme, la classe supérieure, non ou-

vrière, et la classe inférieure, ouvrière, et par le patronage que la classe supérieure exerce sur la classe inférieure.

Tel est, aperçu dans un magnifique raccourci, tout l'organisme social.

Le Play tenait alors la certitude que le point de départ de son analyse sociale, la famille ouvrière, était bien trouvé. En effet, comment constater l'état, la valeur d'une société autrement qu'en constatant les résultats du patronage exercé par la classe supérieure sur la classe inférieure, puisque tout le problème social est là? Comment constater ces résultats autrement qu'en allant les observer directement là où ils se produisent, là où ils se montrent, dans la classe ouvrière, dans la famille ouvrière?

C'était donc bien à partir de la classe ouvrière que devait se faire scientifiquement toute l'étude sociale, en remontant non seulement du simple au composé, mais des effets aux causes.

Et maintenant ce qui restait à faire à Le Play, après qu'il avait pu embrasser d'un coup d'œil l'ensemble, la formule sommaire et générale, le plan succinct mais entier de toute société complète, c'était de poursuivre, à l'aide de cette même observation comparée, la recherche du détail de ce vaste plan. Il lui fallait tracer de la société non plus cette esquisse grandiose, mais le dessin des complications merveilleuses de toutes ses parties, en les plaçant dans un ordre qui fît voir leurs plus intimes rapports, qui fît saisir leurs moindres variétés.

C'est ainsi que vraiment s'achèverait sa tâche; c'est ainsi qu'on pourrait constater, non plus par une vue superbe dans sa grandeur, mais par un examen illuminateur dans son détail, que l'observation de la famille ouvrière mène à la connaissance entière de la société.

Cet achèvement de l'œuvre de Le Play s'est fait par le troisième procédé de la science, par la classification scientifique.

C'est ce que nous verrons dans un prochain article.

Henri de Tourville.

(*La suite prochainement.*)

LA SOCIÉTÉ CHINOISE.

I.

CONDITIONS D'ORIGINE ET DE LIEU QUI LA DIFFÉRENCIENT ESSENTIELLEMENT DES SOCIÉTÉS EUROPEENNES.

Sources : F. von Richthofen, *China.* — L. Rousset, *A travers la Chine*, Société de Géographie ; Paris, 1878. — A. David, *Journal de mon voyage en Chine.* — Morrison, *Proceedings of the geograf Society of London ;* 1881. — Lockhart, *Chinese Repository* Prevalskij, *Conférences*, Société de géographie de Saint-Pétersbourg 1881. — R. P. Heudes, S. J. — *Notes manuscrites.* — Huc, *l'Empire chinois.* — Pauthier, *la Chine.* — É. Reclus, *l'Asie orientale*, etc.

La guerre dont l'extrême Orient vient d'être le théâtre a donné un regain d'actualité à la Chine et aux Chinois. Pendant quelques jours encore, il sera de bon ton, dans notre société volage, de raconter quelque piquante anecdocte, de dépeindre quelque coutume originale glanée dans la Fleur du Milieu. Mais tout ce déluge d'historiettes n'aura réussi qu'à intriguer les esprits, quand il ne les aura pas lassés.

Les Chinois, et à leur tête le général Tcheng-Ki-Tong, ont eu beau se laisser portraicturer avec complaisance, descendre eux-mêmes dans l'arène et nous dépeindre en un spirituel français leurs mœurs et leurs coutumes, nous ne sommes pas plus avancés aujourd'hui que nous ne l'étions hier. Notre curiosité est peut-être plus éveillée, mais notre esprit n'est pas satisfait. Les naïfs, dans leur étonnement béat continueront à s'écrier : Comment peut-on

être Chinois! du temps de Montesquieu ils se demandaient bien, avec le même sentiment de commisération, comment on pouvait être Persan! Les esprits sérieux se demanderont encore quelles causes assurent une pareille longévité à un empire contemporain de la période fabuleuse du monde ancien, quelles influences constituent une civilisation si parfaitement originale?

Nous n'avons pas la prétention de déchirer un voile que personne n'a encore soulevé; mais, si nous ne pouvons donner une réponse satisfaisante à toutes les questions que l'étude de l'extrême Orient fait naître, du moins nous pourrons, à l'aide de la méthode et des observations de la science sociale, donner la véritable explication de la singulière constitution du monde chinois.

Quelles sont donc les causes qui impriment à chaque peuple un caractère particulier, qui différencient si profondément l'Asiatique de l'Européen?

Il y a beau temps que les esprits observateurs signalent l'influence qu'exerce sur les hommes la nature des lieux. Que d'historiens, depuis Hérodote, doivent à ce juste point de vue leurs plus remarquables considérations! Mais cette influence n'est pas exclusive, et une analyse rigoureuse découvre dans la plupart des phénomènes sociaux la trace, souvent prépondérante, d'autres facteurs.

C'est par l'analyse rigoureuse, et la classification scientifique des différents facteurs constitutifs des sociétés, que l'œuvre de Le Play se sépare de tous les systèmes que tant de sociologues ont construits, et construisent encore chaque jour, en prenant pour base la prépondérance absolue et exclusive de l'un de ces éléments.

L'étude méthodique des faits conduisit le créateur de la science sociale à séparer les sociétés en deux groupes : les sociétés simples et les sociétés compliquées : cette division est fondamentale.

Chez les sociétés simples, l'étude du lieu, du sol primitif, sur lequel elles vivent de la simple récolte des productions spontanées, cette étude, dis-je, contient en germe celle de la société tout entière. Nous ne donnerons pas ici la démonstration de ce

fait; dans ses belles études sur les origines de trois races agricoles, M. Demolins a jeté un jour intense sur cette question. Il nous suffira de rappeler que sur les sols primitifs l'homme ne lutte pas avec le sol, tout son travail consiste dans la récolte des productions spontanées, force lui est donc de subir la loi du lieu dans toute son intensité. Ainsi l'unique étude des steppes herbues de l'Asie centrale, des conditions que la Terre des Herbes impose à l'art pastoral, nous fait entrevoir en germe toute la société patriarcale; l'inspection des rivages de la mer du Nord, de la barque de pêche, nous fait saisir la constitution de la famille-souche, et la seule vue des difficultés que la forêt oppose à la poursuite du gibier nous fait comprendre le mécanisme de la famille instable.

Ici, en effet, l'influence du sol est prépondérante. Suivant les régions la nature varie ses productions spontanées et la famille modifie son organisation pour la plus grande intensité de la récolte. On voit donc que la seule étude du sol primitif permet d'entrevoir toute la constitution de la société simple qui l'habite.

Mais si, après avoir analysé les sociétés simples, nous voulons observer les sociétés compliquées, le problème devient plus ardu, et, dans le produit que nous avons sous les yeux, nous sentons immédiatement, puis nous déterminons l'influence de mille facteurs différents. Le lieu ne domine plus l'homme, ne lui impose plus sa loi d'une façon aussi absolue; l'homme entre en lutte avec le sol, par son travail il le transforme. Mais il importe de remarquer que, si le travail tend à diminuer l'influence du lieu, il n'est pas naturellement constitutif d'une organisation sociale, au contraire il se plie, s'adapte aux différentes constitutions des familles qui quittent les faciles occupations de la simple récolte pour les rudes labeurs de l'agriculture et de l'industrie.

Ainsi, pour se rendre compte d'une société compliquée, il faut tout d'abord étudier les conditions du lieu sur lequel elle vit, le travail auquel elle s'adonne suivant les ressources du sol, et l'organisation familiale de la race dont elle dérive.

Mais quelle sera la différence entre l'étude du lieu sur les sols

primitifs et sur les sols transformés, entre l'étude des steppes du plateau central de l'Asie, et celle des terres chinoises ? Cette différence nous l'avons déjà indiquée dans sa résultante. L'étude de la steppe nous découvre toute l'organisation de la société patriarcale, tandis que celle de la Chine ne nous permet pas d'entrevoir tous les traits de la société chinoise, ce n'est qu'en analysant le travail que nous les voyons s'accuser d'une façon plus nette. Aussi, parmi les différents éléments qui composent le lieu, il est nécessaire de faire une importante distinction. Les uns sont intransformables, constants dans leurs causes et dans leurs effets, les autres sont essentiellement transformables, nous les voyons varier au gré de l'activité humaine. Ce sont ces éléments intransformables qu'il importe de mettre en relief dans l'étude du lieu où vit une société compliquée, ils ouvrent toujours de vastes aperçus sur la constitution d'une race. Quant aux éléments transformables, on les retrouve par leurs effets dans toute la série des faits sociaux, mais on n'en a la pleine connaissance que lorsqu'on a étudié le travail, l'outil de la transformation.

Que peut faire l'effort humain pour s'affranchir des lois que lui imposent la situation géographique d'un pays, sa constitution géologique, ses systèmes hydrographiques et orographiques, son climat....? rien ou presque rien.

Nous avons cru devoir faire cette distinction avant de commencer notre étude sur la Chine. Nous tenions à ce que le lecteur se rendît parfaitement compte des résultats que doit lui fournir l'étude du lieu chez les sociétés compliquées.

Lorsqu'un observateur attentif jette les yeux sur une carte d'Asie, il est tout d'abord frappé de l'exceptionnelle position géographique, de la parfaite homogénéité, *du complet isolement de la Chine.*

La situation des rivages maritimes, leur configuration assurent du côté de la mer cet isolement et cette homogénéité. Le contraste entre l'Occident et l'extrême Orient est frappant. Sur les côtes de l'Asie Mineure et de l'Europe, les terres sont découpées en de nombreuses presqu'îles, se ramifiant en articulations secon-


PLATEAU CENTRAL D'ASIE
ET
EMPIRE CHINOIS
Terres jaunes I
Pays de montagnes II
Terres alluviales III
HAUTEURS
PEKING
CHANTOUNG
HONAN
CHENSI
HOUPÉ
HOUNAN
KOUANG SI
KOUANG TOUNG
FOKIEN
TCHE KIANG
G. du Bengale
MER DE CHINE
Meridien de Paris

daires dans les eaux de la Méditerranée et de l'océan Atlantique. Aussi les contrées occidentales se sont constituées d'une façon distincte. La Grèce, l'Italie, la France, l'Espagne, l'Angleterre, la Scandinavie forment autant d'individualités différentes, ayant chacune sa personnalité et réagissant les unes sur les autres.

La Chine n'a pas cette remarquable variété de contours. Des côtes de la Mandchourie à celles de la Cochinchine, une seule péninsule, d'étendue considérable, la Corée, se détache du tronc continental, et un seul golfe, méritant le nom de mer, le Hoang-haï, pénètre dans l'intérieur des terres.

Ces rivages, sans déchirures importantes, donnent à la Chine une remarquable homogénéité; tournés vers l'incommensurable Pacifique, c'est-à-dire vers la solitude, ils rendent singulièrement complet, du côté de la mer, l'isolement de l'Empire chinois.

Au nord et au nord-ouest un immense amphithéâtre de steppes et de montagnes, d'un pourtour de 10,000 kilomètres et d'une altitude moyenne de 3,000 mètres lui sert de frontières. Les déserts et les steppes de la Mandchourie, de la Mongolie, du Thibet, par leur vaste étendue, leur puissante altitude, leur climat rigoureux, forment pour ainsi dire une autre mer, l'océan des herbes, sur les frontières terrestres de la Chine, et lui ferment toute issue vers l'Occident, vers l'Europe.

Au sud-ouest la chaîne de l'Hymalaya vient compléter cette ceinture, et la vertigineuse déclivité du versant indien empêche toute communication avec la presqu'île transgangétique.

On ne saurait attacher une importance trop considérable à ces quelques observations que suggère la seule inspection d'une carte d'Asie. Rivages maritimes, frontières terrestres, tout condamne la société chinoise à un complet isolement, lui assure une parfaite homogénéité.

Cependant ce plateau central d'Asie, ce massif terrestre le plus élevé du continent, entouré des plus hautes montagnes du globe, n'a pas pour unique effet d'empêcher toute communication entre l'Occident et l'extrême Orient, il joue un rôle encore plus important dans l'histoire de la Chine.

Ce gigantesque quadrilatère est la citadelle de l'Empire des

Herbes, l'officine intransformable et toujours féconde de la *société patriarcale*.

Mais tandis que les bords de cette immense cuvette, que forment les steppes et les déserts du Thibet, de la Mongolie et de la Mandchourie, sont inaccessibles et sans issue vers l'Inde, très élevés du côté de l'Occident et n'offrent aux nomades qu'une seule trouée, la Dzoungarie, sur les frontières de la Chine les rebords s'abaissent, puis disparaissent entièrement, et permettent sur d'immenses étendues l'accès de l'Empire du Milieu aux pasteurs Mongols et Mandchoux. Aussi, pour se mettre à l'abri de ces invasions périodiques, les Chinois ont voulu élever sur les confins des steppes un puissant obstacle qui les protégerait, comme la chaîne de l'Altaï protège l'Occident. Malgré la grande muraille, qui se développe comme un immense rempart, de la Corée jusqu'au centre de la Mongolie, les pasteurs débordent périodiquement sur l'Empire chinois, le dominent, lui donnent ses dynasties (1).

Ce simple aperçu ouvre de vastes horizons sur la constitution sociale de la Chine. Tandis que les pasteurs se remuaient, se cherchaient de tous les points de la steppe pour passer les défilés de la Dzoungarie et fondre sur l'Occident, et, une fois ce puissant effort accompli, attendaient de longues années avant de faire une nouvelle irruption; du côté de la Chine, au contraire, ils ne rencontraient aucun obstacle et descendaient facilement les steppes en pentes douces qui s'étagent de la Mongolie à la Terre Jaune. Aussi l'action des nomades sur l'Occident fut intermittente, sur l'extrême Orient elle fut continue.

Cette simple inspection des frontières maritimes et terrestres de la Chine nous montre cet empire isolé du reste du monde et soumis à la perpétuelle et unique influence de la société patriarcale. Ce fait éclaire à lui seul toute la civilisation chinoise.

Maintenant que nous avons déterminé les conséquences sociales de la situation géographique de l'Empire du Milieu, analysons le lieu même sur lequel vit cette curieuse société. Une courte

(1) Nous prions nos lecteurs de vouloir bien se reporter à l'article de M. Demolins sur les Pasteurs (livraison de janvier).

observation conduit à distinguer trois régions d'une nature profondément différente :

La Terre jaune.

Les Pays de montagnes.

Les Terres alluviales.

I. — La Terre jaune

Si, comme nous venons de le démontrer, en nous appuyant sur les observations de la science sociale, que confirment d'ailleurs les traditions historiques, la Chine vit ses premiers habitants arriver des steppes de la Mongolie et du Thibet, il est intéressant de se demander quelle était la nature de la contrée où ces pasteurs s'engagèrent au sortir de la Terre des Herbes.

Nous touchons ici à un curieux problème social et scientifique. Nous voyons des pasteurs quitter leurs steppes intransformables; que va devenir sur un autre sol la société patriarcale? Tout dépend du nouveau sol que les nomades vont rencontrer sous leurs pas.

Au pied de la Terre des Herbes, de la Mongolie, le long de cette grande muraille, qui prétend, mais en vain, arrêter les invasions des pasteurs, s'étendent, ou plutôt s'étendaient, les immenses steppes du bassin du Hoang-ho. Pendant de longues années, nous disent les annales, les premiers habitants de cette contrée continuèrent à vivre en faisant paître leurs troupeaux. Mais lorsque la densité de la population rendit insuffisantes les ressources qu'offrait l'art pastoral, il fallut, sous le poids de la nécessité[1], songer à transformer le sol. Cette transition des faciles occupations de la simple récolte aux pénibles travaux de l'agriculture fut singulièrement facilitée par la constitution géologique, le système hydrographique et le climat de ces steppes qui se déroulaient au pied de la Mongolie.

Presque toute cette région est recouverte de Hoang-tou, c'est-à-dire de *Terre jaune*. Les provinces du Pe-tchili, du Chansi, de Kansou, une moitié du Chensi, la partie septentrionale du Honan, de vastes étendues du Chantoung, sont revêtues de ces

dépôts, au-dessus desquels s'élèvent quelques sommets de montagnes, comme des îles au milieu de la mer. Ces terrains, comprenant au pied du plateau central un espace plus vaste que la France, s'étendent par lambeaux jusqu'aux bords du Yang-tze-Kiang, et du côté de l'ouest vont s'appuyer aux plateaux thibétains.

Dans ces contrées, dit M. de Richtofen, tout est jaune, collines, routes et champs, les maisons bâties en terre, les ruisseaux et les torrents chargés d'alluvion. Le pays de la Terre jaune, ou Hoang-tou, a donné son nom au fleuve, Hoang-ho, qui le traverse pour en emporter les boues dans le Hoang-hei ou mer Jaune.

La terre jaune n'est pas stratifiée d'une manière visible, comme le serait un terrain déposé par des eaux torrentielles, elle ne contient aucun débris de coquillages fluviatiles, mais seulement les restes de mollusques terrestres. Dans toute son épaisseur, qui, sur les plateaux sans écoulement vers la mer, atteint en certains endroits 500 et même 600 mètres, la terre jaune est percée de trous verticaux et diversement ramifiés, qui sont évidemment les espaces laissés vides par les radicelles d'innombrables plantes au-dessus desquelles la poussière du sol s'est successivement accumulée. D'après M. de Richtofen, dont la théorie fondée sur de longues observations est présentée avec une grande force d'arguments, cette terre jaune qui recouvre une si grande partie de la Chine n'est autre chose que l'argile ténue des steppes déposée jadis par les vents dans les bassins fermés.

La Terre jaune, berceau de la civilisation chinoise, est le sol le plus fécond que possèdent les agriculteurs. Sa fertilité est même beaucoup plus grande que celle des terres d'alluvion, puisque celles-ci finissent par s'épuiser et qu'il faut en renouveler la force par des engrais, tandis que le Hoang-tou produit des moissons depuis des siècles sans qu'il soit nécessaire de recourir au fumier. Ainsi, les terrasses des environs de Singan-fou, dont les annales chinoises célébraient déjà la fécondité il y a quatre mille ans, ont gardé leur vigueur productive, et, pourvu que les pluies tombent en quantité suffisante, les récoltes sont toujours admirables.

La fertilité de cette terre est si puissante qu'elle sert d'engrais aux champs d'un sol différent. On en abat des pans épais dont les débris sont reportés sur les terres voisines. Mais d'ordinaire la limite du Hoang-tou est en même temps la limite du véritable territoire agricole. Le cultivateur utilise partout ce terrain, même à des altitudes considérables; tandis que sous le doux climat de la Chine méridionale, on ne voit que rarement des campagnes labourées à plus de 600 mètres d'altitude; sous le rude ciel du haut Chan-si, les champs de céréales s'élèvent de terrasses en terrasses jusqu'à 2,000 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Les immenses plaines des Terres jaunes, s'étageant en de vastes gradins de l'altitude du plateau central au niveau de la mer, opposent de grandes difficultés aux communications par les brusques parois verticales qui finissent les étages. Pour passer d'une terrasse à une autre, il faut utiliser d'étroites fissures, tailler des tranchées profondes, chercher à dix et souvent à trente mètres au-dessous du niveau des terres, un sol assez résistant pour établir une route. Encaissées entre des parois verticales, au-dessus desquelles le ciel poudreux apparaît comme une bande jaunâtre, ces routes se prolongent sur des centaines de kilomètres, comme des fosses à l'intérieur du sol; larges de deux à trois mètres au plus, elles ne donnent passage qu'à un seul véhicule à la fois, les voituriers qui s'y engagent poussent de longs cris d'appel pour avertir les voyageurs qui marchent en sens contraire d'avoir à se garer dans les coins d'évitement. Malgré la difficulté de ces routes, il faut les prendre, pour pénétrer dans le pays, de là leur importance stratégique; il suffit en quelques districts de garder un défilé pour rendre impossibles les communications de versants à versants.

Ce n'est pas sans dessein que nous donnons tous ces détails. Si l'on veut bien songer à l'incroyable fertilité de cette terre qui, pour livrer le maximum de produits, ne demande que le mininum d'efforts, si l'on se représente la situation particulière de ces immenses terrasses, qui s'étagent du plateau central, de la Terre des Herbes, jusqu'à la Chine méridionale, on comprend le rôle important que la Terre jaune a joué dans l'histoire de la

Chine. La tradition y place le berceau de la nationalité chinoise, et le Hoang-tou forme encore aujourd'hui la Chine proprement dite; les autres parties de l'Empire, les pays de montagnes de la Chine méridionale, les plaines alluviales des bassins inférieurs du Hoang-ho et du Yang-tze-kiang, furent conquises sur les forêts et la mer par des émigrants des terres jaunes.

Il semblerait que le Créateur, en plaçant sur les deux routes qui descendent du plateau central vers l'Occident, et vers l'extrême Orient, la Terre noire en Russie, la Terre jaune en Chine, ait voulu faciliter, par un sol d'une extrême fécondité, la pénible transition des agréables travaux de simple récolte de l'art pastoral aux durs labeurs de l'agriculture.

Non seulement ce sol constitua une forte race d'agriculteurs, mais il lui permit de se maintenir lorsque l'excessive densité de la population exigea une production de plus en plus intense. Sous l'influence de cette cause, la culture intensive des céréales se substitua partout à la culture extensive de la prairie. L'herbe et le bétail disparurent pour faire place au riz. Lorsque nous étudierons le travail, nous montrerons l'importance sociale du riz; on peut dire que sa culture a maintenu en Chine les coutumes de la société patriarcale.

La végétation arborescente est chétive, cependant quelques belles forêts existaient autrefois sur les confins de la Mandchourie; elles ont dû disparaître en grande partie pour faire place à la culture. Mais les conséquences de ce déboisement se font cruellement sentir. Le régime des eaux a été profondément modifié, et les Terres alluviales, situées au pied des Terres jaunes, si sujettes déjà par leur constitution géologique aux inondations, voient ainsi la rigueur du fléau s'accroître.

Le système hydrographique des Terres jaunes est, comme celui de toute la Chine, des plus remarquables. Si l'agriculture ne peut naître et prospérer que dans les pays régulièrement arrosés, on ne doit pas s'étonner que l'Empire du Milieu soit parmi les plus productifs du globe. Aucune contrée du monde ne possède un aussi grand nombre de larges et puissants cours d'eau, navigables presque jusqu'à leur source, alimentés par des milliers de

magnifiques affluents, portant à toutes les régions qu'ils arrosent l'abondance et la fertilité. Les deux plus grands fleuves de la Chine, le Hoang-ho, qui roule à travers les Terres jaunes et les plaines alluviales, le Yang-tze-kiang, qui traverse les pays de montagnes, sont disposés de manière à faciliter singulièrement l'unité nationale des riverains. L'un et l'autre ont une orientation générale parallèle à l'équateur, de sorte que les migrations peuvent se faire de proche en proche le long des deux fleuves sans que les colons aient à souffrir d'un changement de climat.

La région d'écoulement du Hoang-ho comprend, dans le Thibet et dans la Fleur du Milieu, les Terres jaunes, un espace évalué à 150,000 kilomètres carrés, trois fois la superficie de la France. Depuis longtemps le fleuve Jaune attire l'attention des savants par la quantité considérable de matières que ses eaux charrient et par ses fréquents changements de lit; mais ces inondations ne se produisant que dans les Terres alluviales, c'est là que nous les étudierons.

Les terrasses recouvertes par les masses argileuses du Hoang-tou comptent parmi les plus riches contrées du monde en dépôt de charbon fossile. On trouve de la houille grasse et de l'anthracite dans toutes les provinces que parcourent les affluents du fleuve Jaune. Quelques gisements sont placés au bord des rivières de la manière la plus favorable pour que les produits puissent en être expédiés vers les ports du littoral. Les seuls bassins d'anthracite du Honan auraient, d'après Richthofen, une superficie de plus de 53,000 kilomètres carrés. Ainsi, le pays agricole par excellence, le Hoang-tou, pourra devenir l'une des régions industrielles les plus puissantes, grâce à ces amas de combustible auprès desquels les houillères de la Grande-Bretagne sont des bassins sans importance. Jusqu'à présent l'industrie familiale suffisant à tous les besoins, ces gisements demeurent inexploités.

Si, par la nature de son terrain, son système hydrographique, le Hoang-tou est une contrée privilégiée, son climat vient encore accroître le nombre des bienfaits dont Dieu l'a comblé. Par la douceur de son climat, la Chine correspond dans l'ancien monde à l'Europe occidentale. Cependant dans son ensemble l'Empire chi-

nois est beaucoup plus rapproché de l'équateur, puisque la partie la plus septentrionale du royaume, l'extrémité méridionale de la grande muraille, se trouve sous le 40° degré de latitude comme le mont Athos et Minorque, et qu'au sud de l'estuaire de Canton tout le littoral est dans la zone tropicale. Mais si on observe les lignes isothermiques, on voit que leurs courbures ramènent, pour ainsi dire, le territoire chinois dans la direction du nord et lui donnent un climat relativement froid. Ainsi la température moyenne du bassin de la Seine, qui est de 12 degrés centigrades, est aussi celle des Terres jaunes. On peut dire que la Chine est un pays plus méridional et plus septentrional que l'Europe; les chaleurs y sont plus fortes, les froidures plus rigoureuses. En hiver, ce sont les vents glacés de Sibérie qui prédominent, en été les chaudes haleines des tropiques.

Sur les côtes de l'Asie orientale, le foyer d'appel que forme l'immense bassin du Pacifique détourne les airs de leur direction normale. Les vents polaires, qui passent sur la Sibérie, dévient au sud-sud-est pour remplacer la tiède atmosphère qui, des mers tropicales, s'est épanchée vers le pôle, et sous cette action les vents glacés ne s'abattent pas sur les terres chinoises. En été, au contraire, les Terres jaunes attirent les vents marins, et les nappes aériennes qui reposent sur l'océan Pacifique sont infléchies en moussons du sud-est vers l'intérieur de la Chine. Grâce à la régularité de ces phénomènes atmosphériques les terres reçoivent d'une façon régulière une quantité d'humidité supérieure à celle que reçoit l'Europe, et les fleuves, après avoir arrosé d'immenses régions agricoles, rempli de vastes lacs et de grands réservoirs, emportent encore à la mer un excédent qui s'élève à des milliers de mètres cubes par seconde. La régularité des saisons, l'abondance des eaux permettent deux, et, dans quelques régions, trois belles récoltes par an.

Ainsi donc, au seuil de la Terre des Herbes, les pasteurs nomades rencontrèrent de magnifiques steppes, qu'ils exploitèrent d'abord par l'art pastoral, et lorsqu'ils durent les transformer, ils trouvèrent un sol d'une fécondité inouie, capable, même à de puissantes altitudes, de donner plusieurs récoltes par an, arrosé

par de nombreux cours d'eau portant partout la fécondité, jouissant d'un climat particulièrement favorable à la culture. Il devinrent donc facilement agriculteurs. Les deux qualités maîtresses du paysan la prévoyance et l'habitude du travail pénible qu'exige la culture de la terre sont presque inutiles aux habitants des Terres jaunes. Aussi, dans leur reconnaissance, les Chinois firent du jaune la couleur sacrée, la couleur impériale, celle de la terre féconde qui nourrit les hommes, celle de la civilisation qui naquit sous l'araire du laboureur, et ils donnèrent à leur empereur le nom de Hoang-ti, ou seigneur Jaune, c'est-à-dire Maître de la Terre.

II. — Les Pays de montagnes.

Au sud-ouest des Terres jaunes s'étendent les régions montagneuses de la Chine méridionale. Dans son ensemble toute cette contrée, sur un espace d'au moins 800,000 kilomètres carrés, est couverte de hauteurs qui ne s'unissent nulle part en un vaste plateau continu et que ne domine aucune rangée centrale d'altitude exceptionnelle. Il n'existe pas d'autre partie du monde où, sur une superficie aussi considérable, se trouve un pareil dédale de montagnes ou de collines aussi peu variées de formes et de hauteurs.

Pumpelly et Richthofen, les premiers, ont remarqué l'ordre qui existe dans ce chaos apparent, et signalé la direction générale des chaînes; elles sont toutes orientées du sud-ouest au nord-ouest, c'est-à-dire dans l'axe même du vaste chemin qui descend des steppes à travers les Terres jaunes. C'est dans ce sens que se fait l'écoulement des eaux sur le versant méridional du Yang-tze-kiang, enfin c'est dans cette même direction que se prolongent les côtes dentelées du Kouang-toung et du Fo'kien.

La végétation de la Chine méridionale indique le voisinage de la zone torride. Comme toutes les contrées situées sous les tropiques, *les pays de montagnes* de la Chine méridionale sont soumis à des influences climatériques propres à déterminer *un puissant développement forestier*. Les annales chinoises racontent

qu'autrefois d'immenses forêts vierges couvraient toute la Chine méridionale. Aujourd'hui elles ont disparu ; elles tombèrent sous les coups des émigrants des Terres jaunes. Les quelques forêts qui recouvrent encore le haut de nos montagnes ont trouvé grâce devant la hache du colon chinois à cause de l'altitude de leur sol qui le rend intransformable. Mais, dans la vallée, et sur les premiers gradins des monts, l'arbre a été vaincu; cependant, malgré sa défaite, il continue toujours sa lutte contre l'homme. Dès que le paysan se repose, les essences arborescentes reparaissent, et çà et là dans la campagne, autour du terrain sacré qui renferme la sépulture des ancêtres, la forêt profite, pour reparaître, du respect qui défend de toucher à ce sol sacro-saint. Du reste, les Chinois, qui ont transformé ces régions, ont su utiliser la force que la terre avait dans son sein : nous sommes dans le pays des cultures arborescentes; ici, le théier, le mûrier, le camphrier ont l'importance du riz dans la Terre jaune.

Mais si la faible altitude des collines et des montagnes du bassin du Yang-tze-kiang permet le défrichement et la culture, l'excessive hauteur des massifs, qui viennent fermer au Thibet l'accès de la Chine méridionale, a rendu toute transformation impossible. Les Alpes du Setchouen et du Koeïtcheou reçoivent une très forte humidité. Aucune chaîne d'une élévation supérieure ne les sépare du golfe du Bengale, aussi sont-elles exposées directement au choc des vents pluvieux et, dans certaines régions, notamment à Litang et à Moupin, des pluies abondantes tombent pendant chaque après-midi durant la saison d'été. Aussi la végétation est-elle d'une vigueur prodigieuse. A mi-hauteur de leurs pentes les montagnes sont recouvertes de forêts offrant une étonnante variété d'arbres dont quelques-uns atteignent des dimensions inconnues en d'autres régions. « A peine sorti d'une cluse de la montagne, dit le célèbre naturaliste Armand David, le le voyageur cherche en vain la fissure par laquelle il vient de passer ; il n'aperçoit qu'un entrelacement de branches et de lianes fleuries, à travers lesquelles ne se montrent même plus les saillies du roc. Les quelques villages de huttes sont perdus dans le fourré des arbres à fruits, noyers, pêchers, abricotiers. »

Les animaux sauvages, qui autrefois peuplaient toute la Chine méridionale, se sont réfugiés dans ces hautes forêts à mesure que leur domaine se rétrécissait sous les efforts des colons chinois. c'est à plus de 2.000 mètres d'altitude que dut s'établir Armand David pour étudier la riche faune de cette région.

Les Alpes du Setchouen, les monts du Koeïtcheou ont leurs grands ruminants, diverses espèces d'antilopes, des mouflons, le daim musqué, des cerfs, le takin, etc.; mais c'est surtout par la splendeur de ses oiseaux que cette faune se distingue. Les plus beaux faisans, des lophophores, divers gallinacés d'une parure éclatante, se voient dans ces montagnes à côté de nombreux oiseaux à plumage plus modeste.

Les montagnes du Yunnan, du Kouan-toung, de Fo'kien, du Tche-kiang ont aussi résisté jusqu'à présent à toute transformation.

La description des îlots forestiers, qui se rencontrent encore aujourd'hui sur les plus hautes montagnes de ces provinces, permet de se représenter assez facilement l'état de la Chine méridionale lors de l'arrivée des émigrants des Terres jaunes. La forêt s'étendait sur tous les pays de montagnes, renfermait les essences les plus favorables à la cueillette et les animaux les plus enviés pour la chasse.

Ces immenses forêts étaient-elles habitées?

Lorsque, bien des siècles avant la naissance de Jésus-Christ, les premiers colons chinois s'enfoncèrent dans les montagnes, ils les trouvèrent habitées par des chasseurs. D'où ces chasseurs étaient-ils venus? Les savants discutent encore aujourd'hui sur cette question. Les uns prétendent que ces sauvages étaient originaires du Thibet, les autres affirment qu'ils venaient de l'Inde ; certains croient qu'avant les puissantes émigrations des Terres jaunes, dont nous parlent les annales, des émigrations plus faibles avaient eu lieu.

Nous n'avons aucune raison de prendre parti pour l'une quelconque de ces hypothèses. Nous tenons simplement à faire remarquer que, quelle que soit la version qu'on doive adopter, avant leur entrée dans les forêts de la Chine méridionale, ces

populations vivaient à l'état pastoral dans le Thibet ou dans la Terre jaune, ou étaient dans l'Inde des agriculteurs dérivés de pasteurs ; cependant l'influence du sol primitif fut telle que ces premiers habitants des pays de montagnes, n'étant pas assez forts pour transformer le sol, furent transformés par la forêt et devinrent chasseurs, sauvages.

Lorsqu'eurent lieu ces puissantes émigrations des habitants de la Terre jaune, dont nous avons déjà parlé, deux races se trouvèrent en présence : les aborigènes, chasseurs à familles instables, et les nouveaux arrivants, pasteurs, ou agriculteurs dérivés de pasteurs (l'histoire n'éclaircit pas ce point), dont la constitution familiale était singulièrement puissante. Alors se produisit le fait, qui se vérifie encore de nos jours dans la lutte que soutiennent avec un égal insuccès les sauvages du Canada, du Far-West américain contre les colons issus de familles-souches ; les chasseurs furent vaincus, et à mesure que le flot des nouveaux émigrants augmentait, à mesure que la forêt disparaissait, détruite par le fer et le feu, les chasseurs se réfugiaient avec les animaux sauvages, leur gibier, dans les endroits les plus escarpés, dans les montagnes que leur altitude protégeait contre le flot des colons chinois. C'est dans ces îlots forestiers que nous retrouvons aujourd'hui des chasseurs descendants de ces anciennes races.

Dans les Alpes du Setchouen, les Mantze et les Lolo ; dans les montagnes du Koeïtcheou, les Miaotze, divisés en quatre-vingt-deux tribus de noms différents ; dans le Yunnan, le Kouang-si et le Fo'kien, les Moso, les Papé, sont les restes de ces tribus de chasseurs qui peuplaient autrefois la Chine méridionale.

Dans le Koeïtcheou méridional, plus accessible que les Alpes du Setchouen aux efforts transformateurs des colons chinois, la guerre, ou plutôt la chasse à l'homme est en permanence avec des alternatives diverses entre les envahisseurs et les aborigènes. Les Miaotze, c'est-à-dire, d'après Morisson et Lockhart, les hommes qui ont germé du sol, habitaient autrefois les régions de la plaine ; graduellement refoulés par les Chinois, ils se réfugièrent au milieu de ces forêts inaccessibles, où ils défendent aujourd'hui leur indépendance. Ils y vivent de chasse et de bri-

gandage. On trouve chez eux toutes les coutumes que l'on observe chez les sauvages de l'Amérique et de l'Afrique. Ils abandonnent les vieillards, exposent les enfants nouveau-nés. Au milieu des Chinois, qui, comme leurs ancêtres les pasteurs, se disent tous frères, ils s'épuisent dans des guerres perpétuelles. Non seulement on les considère comme des sauvages, on les accuse d'anthropophagie, mais on leur refuse presque le nom d'homme; ainsi les Yao, du district de Lipo, au sud de Nan-ling, passent chez leurs voisins pour avoir de courtes queues, comme les singes.

Les tribus de chasseurs éparses dans le Yunnan offrent les mêmes caractères; elles sont en lutte perpétuelle avec les autorités chinoises. Toutes les révoltes contre l'empereur y trouvent des partisans décidés. Aussi, pendant la récente guerre des Taï-ping, et lors de la grande insurrection du Yunnan, les généraux chinois lancèrent leurs colonnes sur le territoire des Miaotze, détruisirent leurs villages de huttes et firent mourir dans d'atroces supplices tous les chefs de tribus.

Si ces chasseurs troublent de temps en temps l'éternel repos de l'empire chinois, quelquefois ils lui sont utiles. Ce fut parmi ces tribus que les Chinois trouvèrent leurs irréguliers, les fameux Pavillons noirs, qui menèrent contre nos armées une si rude campagne au Tonkin.

Les massifs du Setchouen, du Koeïtcheou et du Yunnan ne sont pas les seuls îlots forestiers qui ont conservé quelques débris de ces races de chasseurs. Les montagnes et les côtes du Kouang-si, du Kouang-toung et du Fo'kien en ont aussi recueilli plusieurs épaves. Ici se pose un problème très curieux dont la solution va donner la clef de toute la civilisation chinoise.

Jusqu'à présent nous n'avons vu que deux races en contact, *les pasteurs* ou leurs derivés, *et les chasseurs*.

D'après une loi dont la Science sociale donne l'explication, les chasseurs à familles instables ont été vaincus et disparaissent peu à peu, éliminés par la puissante société patriarcale. Mais si nous avons indiqué l'influence qu'exercèrent l'une sur l'autre ces deux sociétés simples, issues des deux sols primitifs qu'on rencontrait autrefois en Chine, nous n'avons pas encore analysé la troisième

race simple, *la race des pêcheurs*, formée par les rivages maritimes de la Chine, qui se déroulent sur une immense demi-circonférence entre les 43ᵉ et 20ᵉ degrés de latitude, et les **105ᵉ** et **130ᵉ** degrés de longitude est.

Depuis le Tonkin jusqu'au cap de Kitti, situé près de Ning-po, dans le Tche-kiang, le littoral présente un aspect des plus caractéristiques. Le rivage offre une suite de collines âpres et hardies, dépouillées de toute végétation par les pluies qui mettent à nu leurs sommets quartzeux et granitiques en ravinant leurs bases. Ces côtes découpées, parsemées de nombreux îlots, assurent aux marins des havres sûrs, même de véritables fjords, où ils peuvent se réfugier lors des coups de vent si redoutables dans la mer de Formose. Les ports de grand commerce et de cabotage abondent dans ces régions ; est-il besoin de citer Ning-po, Fou-tcheou, Amoy, Canton, etc. ? Les ressources ichtyologiques de ces mers comptent parmi les plus belles et les plus nombreuses. Nous sommes donc en droit de nous demander quelle fut l'influence sociale des rivages de la Chine méridionale, quelle race ils ont constituée ?

Parmi les causes qui empêchèrent la constitution d'une forte race de pêcheurs sur les rivages, il faut tout d'abord mentionner le climat de ces côtes et l'organisation sociale de la race qui vint les habiter.

Tout le littoral de la Chine méridionale depuis les frontières du Tonkin jusqu'à Ning-po, toute cette partie de la côte qui offre une série de havres et de fjords si favorables à la pêche, est située sous la zone torride. A Ning-po, point le plus septentrional de ces rivages, la chaleur est telle que le poisson ne peut se conserver du matin au soir ; et cependant ce port est le principal marché de poisson de la Chine, on le conserve dans d'immenses blocs de glace recouverts de paille. Cette chaleur tropicale n'est pas le seul obstacle qui provienne du climat. Sur toutes les côtes de la Chine, mais surtout sur les rivages méridionaux, l'air, sollicité par deux forces différentes, est en état d'équilibre instable, et sous ce double effort, lors du renversement des moussons, se produisent les ta-foung, ou grands vents, ces typhons si

redoutés des marins, qui en quelques minutes détruisent barques, jonques et navires.

Mais ce climat si défavorable n'a pas à lui seul empêché la constitution d'une forte race de pêcheurs.

Les populations qui occupent par milliers les estuaires de ces côtes sont d'origine fo'kienoise. Ce fut sur ces rivages que les Chinois refoulèrent quelques-uns des débris de ces nombreuses tribus de chasseurs, qui habitaient autrefois les forêts de la Chine méridionale. Lorsque ces sauvages arrivèrent sur le littoral, non seulement ils rencontrèrent des rivages, rendus par le climat impropres à la pêche, mais ils portaient en eux-mêmes un vice radical, la famille instable. Or l'observation démontre que, même dans de meilleures conditions, ces nouveaux pêcheurs seraient demeurés en familles instables, et ne se seraient jamais transformés en une race stable et puissante, qui, comme celle des pêcheurs à famille-souche de la Scandinavie, aurait pu jouer un rôle décisif, et transformer les pasteurs qui l'entouraient.

Dans le voisinage des ports de commerce, où ces pêcheurs sont en contact avec les Chinois, leur différence d'origine, leur autre genre de vie et de travail en a fait une caste spéciale méprisée par tous et désignée en termes grossiers. A Canton, comme à Fou-tcheou, les gens appartenant à cette caste ne seraient pas accueillis sur la terre ferme ; de générations en générations, ils vivent sur des barques errant le long des rives, groupés en villages flottants. Pour toute culture, ils se bornent à celle de quelques plantes et de quelques légumes qui croissent dans des paniers à l'avant de leurs barques ; vivant sur l'eau, ils rament de port en port, et mouillent l'ancre dans des criques exposées à la pluie et au vent ; heureusement, ils sont devenus presque amphibies, savent nager dès leur enfance ; leurs nourrissons mêmes sont munis d'une courge ou de planchette pour flotter en cas de chute.

Ces aborigènes vivent de piraterie ; se cachant derrière les caps, au fond des baies entre les îlots, ils fondent sur les jonques qui font le commerce de cabotage entre les différents ports. Aussi pour détruire ces pirates, ces pavillons jaunes qui désolent les

mers de Chine et du Tonkin, les Chinois, si rebelles à toutes nos inventions, se sont empressés de faire construire de nombreuses canonnières en Europe, et ont élevé l'arsenal et le port de Foutcheou au milieu de ces rivages, au centre de la piraterie.

Ainsi, sortie victorieuse des Terres jaunes, la race patriarcale avait encore triomphé dans les pays de montagnes et sur les rivages de la Chine méridionale, et lorsqu'elle fut obligée de s'adonner au travail, elle trouva dans le thé, comme elle avait trouvé dans le riz, une culture qui lui permit de conserver toutes ses coutumes familiales. C'est là le grand fait qui domine toute l'histoire de l'Empire chinois. Mais avant d'en dégager toutes les conséquences, il nous reste à montrer la dernière victoire que les pasteurs remportèrent sur les Terres alluviales et sur la mer qui les baigne.

III. — Les Terres alluviales.

Si, parmi les points cardinaux, les Chinois donnent la prééminence au sud, si leurs chars d'honneur sont tournés vers le midi, s'ils cherchent leur méridien magnétique en regardant le pôle austral de leurs boussoles, il faut en voir la raison dans l'étagement du sol, qui fait descendre comme sur un plan incliné, les pasteurs de la Terre des Herbes, jusqu'aux rivages de la mer. Nous venons de suivre dans une de leurs migrations les ancêtres de la race aux Cent familles; nous les avons vus sortir de la Terre jaune et s'enfoncer au sud-sud-ouest, dans les pays de montagnes, il nous reste à montrer ce qu'ils devinrent, lorsqu'ils descendirent au sud-est dans les vastes plaines des *Terres alluviales*, qui s'étendent des dernières terrasses du Hoang-tou aux rivages de la mer Jaune.

Toute la contrée comprise entre l'ancien cours du Hoang-ho et le Yang-tze-kiang, les Pays-Bas chinois, et tout le bassin méridional du Pei-ho, sont des fonds marins que les torrents et les fleuves, apportant les débris menuisés des montagnes riveraines et des Terres jaunes, ont graduellement comblés.

On ne sait pas quelle est la proportion moyenne des troubles des eaux du fleuve Jaune, une seule observation ayant été faite jusqu'à présent en 1792; à cette époque l'Anglais Staunton essaya de mesurer le débit du fleuve, il évalua aux deux centièmes la part des alluvions qu'emporterait l'eau jaunâtre, ce qui est la plus forte proportion que l'on connaisse. Une grande partie de cette masse de matières, se dépose par les irrigations et les inondations sur les terres des plaines alluviales et leur procure une puissante fertilité ; tout ce qui n'est pas ainsi retenu dans le bassin inférieur du Hoang-ho s'en va chaque année contribuer à l'amoindrissement du golfe du Pe-tchili et de la mer Jaune.

Le Hoang-ho, véritable fleuve travailleur, démolit ses berges pour en reporter les débris d'étape en étape, sur les rivages inférieurs ou sur les plages de ses embouchures. Mais l'érosion des bords n'est pour les riverains que le moindre danger. A un certain point de vue, ils ont encore plus à redouter l'apport des alluvions fécondes qui renouvellent leurs campagnes. Ces terres accroissent constamment la hauteur des rivages; peu à peu des levées naturelles bordent le parcours du fleuve, le fonds du lit s'exhausse en proportion et, quand arrivent les crues, quand l'une des rives est rongée, ou surmontée par le courant, un bras nouveau se forme et dévaste le pays.

En temps de grosses eaux, le Hoang-ho coule à un niveau plus élevé que celui des plaines avoisinantes; les habitants de la contrée sont alors obligés de travailler sans relâche pour protéger leurs maisons, leurs récoltes, leur propre existence contre le débordement des eaux. C'est à un système d'endiguements que les riverains du Hoang-ho ont recours pour essayer de le contenir. Des digues de 22 mètres de hauteur se développent parallèlement au fleuve à 3,200 et 2,400 mètres de la berge naturelle : tout cet espace est livré aux eaux de crue, les agriculteurs sèment et récoltent entre deux inondations.

Cependant, malgré ce réseau de digues, dont la réparation et l'entretien occupent toute la population riveraine, malgré les canaux qui emportent dans les lacs le trop-plein du fleuve, il arrive

souvent que le Hoang-ho s'ouvre une brèche à travers les levées et s'en va cherchant un nouveau lit dans la plaine. Grâce à ces déplacements, le sol des campagnes inondées s'exhausse, mais les moissons sont détruites.

La contrée dans laquelle se déplacent successivement les eaux du fleuve Jaune, comprend l'immense espace qui s'étend de la bouche du Pei-ho à celle du Yang-tze-kiang ; ainsi le fleuve se balance à droite et à gauche sur une étendue d'environ 900 kilomètres du nord au sud, c'est-à-dire sur un pays égal en superficie à la Grande-Bretagne. Pour se faire une idée de ces déplacements, il faudrait supposer que le Rhin cessant de couler vers la Hollande, en aval de Cologne, se dirigeât à travers les plaines de l'Allemagne du Nord jusqu'à l'embouchure actuelle de la Vistule. Pendant les 25 derniers siècles, le Hoang-ho s'est complètement déplacé neuf fois, en se creusant un ou plusieurs nouveaux lits dans les plaines alluviales, et chacun de ces événements a eu pour conséquence la dépopulation de la contrée. Le fleuve, qui avant 1851 coulait entre le Kiang et la presqu'île de Chantoung, môle énorme qui est le seuil du passage des eaux, se jette aujourd'hui dans le golfe du Pe-tchili.

Toute la plaine du Pe-tchili, qu'arrose le Pei-ho, n'a pas encore reçu d'apports assez considérables pour être à l'abri d'immenses inondations. Des lacs, des marécages occupent encore une partie de la contrée, et çà et là les eaux cheminent incertaines ne trouvant pas de pente suffisante pour s'écouler vers le golfe. Il arrive souvent, pendant des années consécutives, que les campagnes des environs de Tien-tsin, et tout le Pe-tchili central, sont changés en lac. L'inondation a parfois recouvert un espace d'environ 15,000 kilomètres carrés d'une couche d'eau variant d'un demi-mètre à un mètre et demi d'épaisseur ; les villes et les villages bâtis sur les buttes et sur les terres élevées émergent seuls de l'immense déluge. Alors les récoltes sont détruites et les habitants de ces pays condamnés à la famine, les berges fluviales s'écroulent, les lits changent de place, les canaux se transforment en coulées incertaines. Presque tous les villages de ces contrées, ainsi que le remarquait déjà un des voyageurs européens du siècle

dernier, Ellis, ont des noms qui témoignent du déplacement continuel des rivières dans la plaine.

Ces désastres produisent aujourd'hui une curieuse réaction; trouvant devant eux la mer, derrière eux les champs cultivés des Terres jaunes, les habitants du bas Pe-tchili cherchent par l'émigration à se soustraire à ces terribles désastres. Cette région est la patrie des colons, qui par centaines de milliers peuplent de nos jours la Mongolie intérieure et la Mandchourie. Au delà de la grande muraille, partout où la culture est possible, ils s'établissent sur les confins de la steppe, diminuent l'empire des herbes, et refoulent peu à peu les pasteurs. Leur action est si forte qu'on les surnomme les mangeurs de Tartares.

Ce fait ne doit pas nous surprendre, il confirme de nouveau l'aversion qu'éprouvent les sociétés simples pour passer des attrayantes occupations de la simple récolte aux pénibles travaux de production. Lorsque la densité de la population vint contraindre de nombreux groupes de pasteurs à cultiver le sol, ce fut au milieu des Terres jaunes qu'ils commencèrent leurs premiers travaux, la fécondité inouïe de ces terrains facilitait la transition. Puis, quand cette race fut déjà habituée au travail, ses essaims se répandirent sur les plaines alluviales qui demandaient des efforts plus considérables; enfin rompus au travail rude et pénible, les descendants des pasteurs entreprennent aujourd'hui de défricher les bords transformables, mais peu féconds, des steppes que parcouraient leurs ancêtres.

Mais ce n'est pas là le seul enseignement que nous devons retirer de ce fait. Il nous montre que si robuste que soit une race adonnée au travail de simple récolte, quelle que soit sa force d'expansion qui chez les pasteurs est au maximum d'intensité, elle est éliminée peu à peu lorsqu'elle se trouve en contact avec une autre race accoutumée depuis longtemps à déployer une grande énergie dans les travaux de production. En concours avec les sociétés qui agrandissent chaque jour le champ de l'activité humaine, les sociétés simples ne résistent qu'en se réfugiant, comme les pasteurs mongols, dans les parties intransformables de leur empire. En surélevant le plateau central d'Asie, en défendant

par un froid rigoureux au sol de produire autre chose que de l'herbe, le Créateur a voulu conserver des sociétés pauvres et vertueuses, qui, comme elles l'ont déjà fait maintes fois, pourront, à un moment donné, renouveler les sociétés amollies et corrompues par la richesse, fruit légitime mais dangereux du travail humain.

D'après la description que nous venons de faire de ces terres alluviales, on voit donc que les habitants des Terres jaunes *purent continuer dans ces plaines la vie qu'ils menaient sur les vastes terrasses du Hoang-tou;* ils y conservèrent le même travail, la culture du riz, singulièrement facilitée par un puissant système d'irrigation.

Mais cette région est limitée au sud-sud-est, par une longue ceinture de rivages maritimes qui se déroulent de Ning-po jusqu'aux frontières de la Corée. C'est sur ces côtes que nous allons voir se terminer la victoire de la société patriarcale.

Comme le littoral de la Chine méridionale, le littoral des Terres alluviales ne permet pas la constitution d'une forte race de pêcheurs. La vue des rivages des Pays-Bas chinois fait comprendre que nous devons trouver l'explication du même fait dans des causes différentes. Formées par les alluvions des fleuves, les côtes fléchissent insensiblement et deviennent si basses, si unies, que dans le golfe du Pe-tchili, et entre l'ancienne embouchure du Hang-ho et celle du Yang-tze-kiang, on les confond avec la mer. Au milieu de ces terres conquises sur les eaux par un labeur incessant, on ne rencontre nulle part un port de refuge pour se mettre à l'abri de ces épouvantables typhons qui désolent la mer Jaune. Le froid vient enfin empêcher la formation d'une race de pêcheurs : pendant l'hiver ces rivages sont pris par la glace, et les navires qui portent annuellement sur les côtes du Pe-tchili, l'impôt en nature des provinces du sud, doivent, pour effectuer leur traversée, attendre que la débâcle des glaces soit commencée.

Nous voici donc parvenu au terme de notre course. C'est maintenant que, les saisissant dans leur ensemble, nous devons montrer, par un relief plus puissant, les différentes conclusions que nous avons dégagées chemin faisant.

Radicalement séparée du reste du monde, condamnée à un complet isolement, la société chinoise apparaît tout d'abord soumise à l'influence exclusive de la société patriarcale, qui, par les nombreux essaims de ses tribus mongoles et mandchoues, déborde périodiquement sur la Chine.

Mais dans l'étude d'une société aussi compliquée, il ne suffit pas de dégager par l'analyse un seul élément, il faut se demander quelle espèce de sol cet élément pastoral va rencontrer au seuil de la Terre des Herbes, et si ce nouveau terrain aura une influence transformatrice sur l'organisation patriarcale.

Comme les nomades, qui sortis de la Terre des Herbes s'avancèrent à travers les steppes de la Russie et de l'Allemagne jusqu'aux rivages de la mer du Nord, les pasteurs venus en Chine vont-ils trouver des rivages maritimes capables de transformer en famille-souche leur famille patriarcale?

Vont-ils, rencontrant dans leur marche des forêts inextricables, se transformer en chasseurs, comme furent transformés par les forêts de la Sibérie orientale les pasteurs, ancêtres des peuplades du continent américain?

La simple observation des trois natures de terrain que la géologie distingue, nous permet de répondre à ces questions. A l'aide de leurs éléments intransformables nous pouvons reconstituer l'état des trois sols primitifs que la Chine offrait aux nomades à leur sortie de la Terre des Herbes.

Ni les steppes des Terres jaunes, ni les forêts des pays de montagnes, ni les plaines marécageuses des Terres alluviales ne modifièrent la société patriarcale. S'engageant dans ces régions à des époques successives, la race pastorale trouva tout d'abord dans la fécondité inouïe du Hoang-tou une singulière facilité pour passer de la simple récolte aux pénibles travaux de production; et lorsqu'elle fut habituée au travail pénible, elle s'enfonça dans la Chine méridionale, descendit dans les plaines d'alluvion, et les transforma en détruisant la forêt, en desséchant les marais. Point ne lui fut besoin de modifier son régime familial, la culture du riz comme celle du thé permettant le maintien de la communauté.

Mais ce n'est pas encore là le point saillant de cette étude. Nous ne devons pas non plus retenir la disparition des chasseurs, noyés sous le flot des colons des Terres jaunes. Ce fait n'est pas spécial à la Chine, nous le voyons se reproduire dans toutes les contrées où les familles instables des sauvages se trouvent en présence des races adonnées aux travaux de production.

Ce qui nous explique toute la société chinoise, toute la société asiatique, ce qui différencie d'une façon si profonde l'Europe de l'Asie, *c'est la victoire que la société patriarcale remporta sur les rivages maritimes.*

Le littoral de la Chine, comme celui de toute l'Asie, n'a rien de ce qui amène une population de pêcheurs à se constituer en famille-souche.

Cette forme de famille n'est engendrée que par *l'extrême facilité* d'un rivage où le poisson *surabonde*. Là, en effet, la pêche s'organise spontanément au moyen de *petites barques* qui suffisent pleinement à l'entreprise : c'est en montant sur ces petites barques que les chefs de ménage, groupés jusque-là en famille patriarcale, acquièrent le sentiment de leur indépendance réciproque. Devenus isolément chefs de métier, se suffisant à eux seuls grâce aux largesses de la mer, affranchis du besoin de la communauté et brisant ses entraves, ils entendent ne plus relever que d'eux-mêmes et se constituent chefs de familles. Comme la barque ne souffre pas de partage, il n'y aura pas de partage entre les fils : un seul héritera de l'atelier du père et du foyer où il se retirait sur la côte ; les autres fils, libres de tout entreprendre, soutenus et recueillis au besoin par l'héritier, qui leur doit cet appui, se créeront partout où les conduira leur humeur aventureuse des établissements nouveaux.

C'est ainsi qu'une race à famille-souche, montrant aux foyers des héritiers l'esprit de tradition et dans les établissements des émigrants l'esprit de nouveauté, se constitue spontanément sur les bords d'une mer facile où le poisson afflue par grandes masses et où la rive abrite partout le pêcheur.

Mais qu'il y a loin de ces conditions à celles qu'offrent les rivages de la Chine et ceux de toute l'Asie. Ici une chaleur torride,

là un froid persistant, qui emprisonne les côtes dans les glaces pendant la moitié de l'année, partout des vents très dangereux ont empêché sur un point quelconque de l'immense littoral asiatique la constitution d'une forte race de pêcheurs, qui pût jouer en Orient le rôle prépondérant que jouèrent en Occident les pêcheurs scandinaves.

Aussi quelle différence entre notre société européenne et la société asiatique !

En Asie, et surtout en Chine, nous voyons les divers peuples issus des pasteurs, *attachés à la tradition jusqu'à la routine*. Vivant dans le passé, ne trouvant bien que ce qui a été fait et dit par leurs aïeux, les Asiatiques se montrent rebelles à toutes nos inventions et poussent ce respect de leurs ancêtres jusqu'à leur rendre un culte sur leurs autels domestiques. Absorbés, annihilés par un puissant organisme, dont ils ne sont que des membres passagers, les individus se doivent tout entiers à la famille, elle a droit à tous leurs efforts, et c'est à la communauté qu'appartiennent tous les biens. Ainsi enchaîné, nul ne peut prendre son essor et fournir une libre et brillante carrière.

En Occident, au contraire, partout où l'influence des pêcheurs scandinaves a pénétré, nous voyons *un heureux mélange de l'esprit de tradition et de l'esprit de nouveauté*. Au milieu des pasteurs que les invasions des barbares répandirent sur l'Europe, au milieu des chasseurs que renfermaient les forêts de la Gaule et de l'Angleterre, arrivent les pêcheurs, les Normands en France, les Saxons en Angleterre, les Warègues en Russie. Aussitôt sous leur influence la famille, tout en restant le fondement inébranlable de la société, n'absorbe plus tous les individus, elle en retient un seul qui est chargé de perpétuer l'organisme, point d'appui de tous les autres membres. Libres de tous liens, sûrs de trouver un gîte s'ils ne réussissent pas, ceux-ci s'en vont fournir de brillantes courses dans toutes les carrières, fonder de puissants établissements à l'étranger. Comme les grands artistes de l'Italie, comme les grands écrivains de la France, comme les puissants commerçants de l'Angleterre, les cadets de ces familles s'en vont porter à travers les âges et à travers le monde des témoi-

gnages irrécusables de la grandeur des races dont ils sortent.

Et cette force qui fait notre gloire, nous la devons à ces pêcheurs scandinaves, à cette mer du Nord qui transforma les pasteurs. Sans elle, nous serions ce que sont encore les Sud-Slaves qui, au cœur de l'Europe, furent défendus par de puissantes montagnes et par l'incessante domination des envahisseurs orientaux contre l'influence des pêcheurs à famille-souche.

Qu'est-ce en effet que l'Europe? Un simple prolongement de cet immense continent asiatique, que la faible ligne de l'Oural ne suffit pas à différencier de l'Asie!

Mais dans cette Europe, le Créateur a placé les rivages maritimes de la mer du Nord et les a constitués de telle sorte qu'ils ont exercé, par la race qui en est sortie, une influence prépondérante dans l'histoire du monde.

Sans les pêcheurs à famille-souche nous serions asiatiques; sans eux, l'occident de l'Europe serait resté, comme la Chine, dans le vieux moule patriarcal.

Nous verrons, dans un prochain article, l'influence qu'exerça sur ces populations le travail auquel elles s'adonnèrent et le genre de propriété qui en résulta.

(*A suivre.*)

Robert PINOT.

CE QUE DONNE

UN

SIMPLE FAIT DANS UNE MONOGRAPHIE.

LES GISEMENTS D'OR EN RUSSIE ET EN CHINE.

LEURS CONSÉQUENCES SOCIALES.

I.

C'est la chose du monde la plus curieuse, dans tous les sciences, que de voir comment un petit fait soigneusement observé permet de suivre, de proche en proche, l'agencement d'une quantité de lois, et mène à en comprendre la combinaison, si complexe qu'elle soit.

Cet effet se produit dans la science sociale comme dans toutes les autres sciences d'observation, et il est assez intéressant pour qu'on tente d'en montrer quelque exemple. Tout imparfait que soit l'essai, il pourra donner une idée des résultats de la méthode.

La première monographie qu'on trouve dans les *Ouvriers européens* de Le Play est celle d'un Bachkir. Il suffit de s'arrêter à celle-là.

Les Bachkirs sont une peuplade mêlée de Turcs et de Mongols. On a estimé leur nombre à 25,000 familles. Ils mènent la vie pastorale tout en s'adonnant à quelques commencements de culture. L'hiver, ils se fixent dans des villages bâtis en bois, et l'été, ils reprennent la tente et les allures nomades. Alors ils se nourrissent presque exclusivement de khoumouis, préparation de lait de jument, comme feraient de vrais Tartares-Mongols.

Au milieu de cette race à demi errante, on rencontre çà et là, semblables à de larges îlots au milieu de la mer, de vastes établissements russes, fortement installés sur le sol et ayant pour objet l'agriculture et l'industrie métallurgique. La partie la moins fortunée de la population bachkire accepte de travailler dans ces grandes exploitations, à la façon de simples Occidentaux.

L'aspect du pays, en été du moins, est ravissant. Ce sont de magnifiques prairies étalées sur de longues et gracieuses pentes et entremêlées de bouquets d'arbres, où le bouleau et le pin marient leurs teintes claires et sombres. L'hiver, tout rentre sous l'empire de la neige.

Le régime gouvernemental est très simple. La Russie règne, mais de haut. Ces bons Bachkirs vivent spontanément en paix dans leurs familles patriarcales. Les habitudes de méditation que la vie de la steppe fait naître chez les natures les mieux douées, leur communiquent souvent une distinction de manières, une finesse d'intelligence et de jugement qui ne se voient guère, au même niveau de la société, parmi les peuples occidentaux. Cette supériorité est surtout marquée chez les chefs de famille qui jouissent d'une grande autorité et sur lesquels, en conséquence, pèse une grande responsabilité personnelle. Si, le patriarche mort, quelque émoi s'élève par hasard entre les ménages de ses fils, les anciens, c'est-à-dire les vénérables du voisinage, aidés du ministre de la religion, pacifient tout. Un élu, qui s'acquiert les suffrages par le gouvernement exemplaire de sa famille, préside la communauté très peu nombreuse que forme chaque petit village, et dont tout l'objet est une distribution périodique de terres faite à ceux qui veulent bien cultiver.

Une demi-douzaine de villages voisins, voisins comme on l'est dans la steppe, s'entendent entre eux, envoyant chacun un délégué, pour choisir un starchina, un vénérable parmi les vénérables, qui est leur lien commun en cas de besoin et le conseil suprême auquel on soumet ou auquel on demande les grandes décisions.

On le voit, c'est un régime autonome. A ces petites républiques, dignes héritières de la sagesse des Scythes, la Russie superpose

ses administrations lourdes et compressives. Mais heureusement, il y a de l'air et de l'espace entre les villages bachkirs et les centres administratifs russes. Ceux-ci n'agissent que par quelques inspections, comme l'inspection des forêts, ou par les appels en justice qu'ils peuvent recevoir, mais qu'il faut leur porter à trente, quarante, ou cinquante lieues.

Tel est le cadre général de la monographie du Bachkir. C'est, tant bien que mal, un petit tableau vivant de l'âge d'or, de cet âge où l'or n'était pas connu.

Mais voici le fait curieux par lequel s'ouvre la monographie et qui va faire le sujet de cette étude. « Le sol, dit l'auteur, — toute étude sociale bien présentée commence par la description du sol, — le sol est formé de roches stratifiées, cristallines, pénétrées de roches ignées; il abonde en minerais de fer et en espèces célèbres dans la science minéralogique. » Qu'est-ce à dire? « De riches alluvions aurifères, formées aux dépens de ces roches, s'étendent sur le fond des vallées et même sur des plateaux assez élevés. La production de l'or y occupe de nombreux ouvriers (1). »

Il faut voir tout d'abord ce que valent ces gisements.

Divers savants ont évalué la production de l'or dans l'Oural, antérieurement aux observations de la présente monographie, et leurs estimations relèvent l'importance du fait.

De Humboldt, chargé en 1828, par l'empereur de Russie, d'une exploration scientifique dans la Russie et dans l'Asie centrale, a reconnu que le produit des lavages aurifères de l'Oural atteignait déjà à 6,000 kilogrammes par an, quantité supérieure à celle que donnait alors toute autre contrée du globe, et égale à celle que les mines du Brésil avaient fournie dans le temps de leur plus grande prospérité (2).

Les lieux de cette riche exploitation russe sont compris dans les deux gouvernements contigus de Perm et d'Orembourg. On cite particulièrement le district d'Ekaterinebourg, Zlatooust et Miask.

Or, c'est précisément la région qu'occupent les pasteurs Bach-

(1) *Ouvriers Européens*, t. II, p. 2.
(2) Balbi. *Géographie*, p. 538 et 539.

kirs dont il est ici question : tous ces noms sont visés par la monographie. Mochmet, village de la famille décrite, est à la limite commune des gouvernements d'Orenbourg et de Perm, aux confins du district d'Ekaterinebourg, dans le rayon du district forestier de Zlatooust et sur le sol même de la vallée de Miask. M. Schnitzler a supputé qu'on avait extrait des sables de cette seule vallée, en trois années, de 1823 à 1826, plus de 4,000 kilogrammes d'or (1).

C'est donc sur un terrain d'or, riche, étendu, connu, à la portée de la main, exploité, que les Bachkirs mènent, paisibles et modestes, la vie pastorale !

Voilà assurément une curiosité sociale.

II.

Un pareil contraste relève deux traits que met partout en relief la monographie, et qui sont la manifestation de deux lois dont l'effet se vérifie indéfiniment à travers la race humaine.

Les populations qui vivent de la récolte des productions spontanées, ont pour leur manière de vivre un attachement tel, qu'elles résistent aisément, et dans la masse, à toutes les séductions de la richesse : c'est le premier point.

Ainsi en est-il des pasteurs, des pêcheurs du Nord et des chasseurs. L'histoire témoigne des efforts qu'il a fallu faire pour les appliquer au travail proprement dit, à autre chose qu'au bonheur de récolter ce qu'on n'a pas semé; elle atteste même la plupart du temps l'insuccès complet de ces efforts.

Trois exemples sont encore pour ainsi dire sous nos yeux. En Algérie, les Arabes, pasteurs nomades, se sont enfoncés dans le désert plutôt que de s'associer aux établissements des sédentaires. En Norvège, les pêcheurs côtiers, bien qu'en communication journalière avec les peuples les plus avancés dans la voie du travail et du bien-être, maintiennent imperturbablement leurs mœurs

(1) Balbi, *Géographie*, p. 558 et 559.

simples, leur antique constitution. En Amérique, les peuplades de chasseurs ont obstinément repoussé tous les arts que leur apportaient les Européens.

Voilà la première loi. — Voici l'autre.

Les races pastorales, lorsqu'elles sont contraintes d'abandonner leur occupation attrayante et aimée, s'engagent en toutes sortes de métiers avant de se résigner à aucun travail qui entamerait le sol : elles ont pour celui-là une répulsion toute particulière.

On se fait portefaix, batelier, brocanteur, forgeron : on ne prend la bèche et la charrue qu'à son corps défendant. Si bien qu'il a fallu, un beau jour, qu'un tzar s'en mêlât et qu'en plein dix-septième siècle Boris Godunoff attachât son peuple à la glèbe, comme au moyen âge. Les touristes, qui se sont trouvés traverser le canton d'Uri, au moment de la construction du chemin de fer du Saint-Gothard, ont pu voir que les Suisses s'étaient abstenus de prendre aucune part à cette magnifique œuvre de terrassement qu'ils considéraient, disaient-ils, comme *un travail de bête* : à telles enseignes que la Compagnie dut appeler une colonie de Piémontais, qui a presque doublé la population.

Mais ce n'est pas tout, et ces deux lois que révèle le fait des Bachkirs portent plus loin.

Et d'abord, ne serait-il pas vrai que dans le choix de son travail la grande majorité du genre humain est plutôt guidée par l'attrait du métier que par l'appât des richesses? N'observe-t-on pas partout que dans la recherche d'un état chacun consulte d'abord ses goûts, aussi bien dans la classe supérieure que dans la classe populaire? Combien d'hommes du monde, capables des entreprises les plus lucratives, se contentent de leur fortune modeste et sont magistrats, militaires, administrateurs, fonctionnaires même, hélas! plutôt qu'industriels et commerçants : et cela, en vertu de leurs préférences! Le peuple est tout ainsi : quand, chez l'ouvrier, on tient conseil en famille sur l'établissement du fils, la première question qui se pose est de savoir ce qu'il veut faire, c'est-à-dire quels sont ses goûts. Sans doute dans le choix de son métier chacun cherche à gagner autant que possible, mais tous sont loin de courir aux métiers qui rapportent le plus.

S'il en est ainsi, on arriverait à cette conclusion digne de remarque et grosse de conséquences pratiques : Lorsqu'en économie politique on a établi par des chiffres qu'un travail sera rémunérateur, il n'est pas démontré par là qu'il doive réussir; dans ces calculs on néglige le facteur le plus important : l'attrait qui détermine au travail la population ouvrière. Si un industriel en installant une usine dans une campagne aux mœurs antiques, saines, laborieuses, compte recruter l'élite des familles en vertu d'un haut salaire, il compte mal; toutes les usines en font foi.

Un second point ressort des deux lois qui ont été formulées plus haut. Il y a une différence caractéristique et de premier ordre entre ce qu'on appelle travail chez les nomades et travail chez les sédentaires, et il a dû y avoir une particulière puissance dans les nécessités et dans les contraintes qui ont réussi à attacher la masse d'une population aux travaux qui entament la surface du sol. L'histoire nous montre que dans tous les pays, à l'origine de la culture, il y a eu l'action d'une puissante autorité. Ce fut l'autorité de la race franque sur les Gallo-Romains, de la race saxonne sur l'élément celtique, des compagnons de Rurick sur les Slaves, des pères de famille puritains sur les colons de la Pensylvanie, etc.

Pour en revenir aux Bachkirs, ils ne sont pas laveurs d'or, non par un caprice ou une inaptitude particulière, mais parce que, suivant deux lois constantes, ils subissent l'attrait des travaux de simple récolte, et répugnent, libres qu'ils sont, au travail du sol.

Sans compter qu'ils mènent une vie satisfaite, et en vérité satisfaisante, il est encore bon de penser qu'ils sont du nombre de ces peuples qui, en se refusant spontanément à devenir jamais riches, se réservent d'être au besoin les rénovateurs des races corrompues par la richesse, comme l'ont été autrefois les Germains et les Slaves. Il ne semble pas que cette fonction d'ordre soit sur le point de n'être plus utile au genre humain. Là encore on saisit au passage une loi : celle de la diversité nécessaire des peuples pour accomplir dans le monde des rôles dont l'ensemble est essentiel à la vie de l'humanité.

Ces vérités sont relevées par le contraste des populations livrées

à l'exploitation de l'or. Le Play a défini par quelques traits sobres mais décisifs les tristes conditions de leur existence :

« L'exploitation des alluvions métallifères, dit-il, ne comprend guère que des travaux *momentanés* et *éphémères*. En raison même de leur intermittence, ces travaux *ne fondent point des races stables*. Ils peuvent acquérir momentanément une grande importance, quand ils ont pour objet quelque matière précieuse ; mais, vu l'exiguïté des gîtes, ils ont peu de durée ; et ils sont, pour les populations attirées par une découverte inopinée, une cause d'ébranlement et d'instabilité. Tel a été le résultat produit par la découverte des riches alluvions aurifères de la Californie et de l'Australie (1). »

Le spectacle lamentable qu'ont présenté ces deux pays est tellement dans la mémoire de tous qu'il est inutile d'insister.

On peut d'ailleurs constater ces regrettables effets dans des conditions beaucoup plus semblables à celles des Bachkirs et à l'époque actuelle, aux confins des nomades, sur le territoire russe, dans le gouvernement d'Irkoustk et dans la Transbaïkalie, nouveaux pays d'or qui semblent devoir faire oublier les autres : le fait est signalé par M. Meignan, dans un voyage accompli en 1874.

« Le plus souvent, dit-il, quand les ouvriers rentrent en automne chez leurs femmes, qui ont à peine de quoi manger, il ne leur reste plus un kopeck de la somme très ronde qu'ils ont gagnée pendant l'été en travaillant aux mines d'or. M. Silegnikof, le général-gouverneur (représentant direct de l'Empereur dans toute la Sibérie orientale), essaya de remédier à cet inconvénient. Un fonctionnaire désigné par lui devait garder en dépôt la somme gagnée par ces ouvriers dans la mine, et la leur rendre ensuite à leur arrivée dans leur village. La première année, ce fonctionnaire reçut en dépôt, des habitants d'une seule commune, quinze mille roubles.

« Mais comme cette organisation n'avait pas été généralement accueillie et n'avait été même, croit-on, utilisée que par un petit nombre, on peut supposer que les intéressés avaient gagné

(1) *Ouvriers Européens*. t. I. § 7. p. 107.

trente-cinq ou quarante mille roubles, c'est-à-dire environ cent cinquante mille francs. Comment ces gens-là ne sont-ils pas économes? Ils pourraient si rapidement s'enrichir! Les insensés pensent que les mines d'or sont inépuisables (1). »

Les Bachkirs montrent donc contre quelles puissantes séductions une heureuse constitution de la vie privée peut défendre une population. Et ici on rencontre un des plus grands enseignements de la science sociale, une de ses grandes lois. C'est parce qu'elle est méconnue qu'on ne trouve pas remède, en France, à beaucoup de choses.

Un exemple suffira. Une autre race pastorale, placée à nos portes, se défend par la seule influence de la famille contre un danger comparable à celui d'une mine d'or, la liberté de la presse. Les gens d'Uri, en pleine Suisse libérale, ne laissent pénétrer dans leur canton aucune publication malsaine et antisociale, par ce seul fait que chacun étant maître chez soi, comme dans l'Oural, apprend souverainement aux siens à repousser tout ce qui ébranlerait la paix privée et publique. Voilà, paraît-il, un assez bon principe de solution à la question de la liberté de la presse : il serait bon à beaucoup d'autres cas.

III.

La démonstration que les Bachkirs donnent de la puissance des habitudes de la vie privée pour se défendre contre la soif de l'or, est exactement reproduite par les Tartares-Mongols à l'autre extrémité de la grande steppe.

Il y a, aux confins de la Chine, à une centaine de lieues au nord-nord-est de Pékin, à l'ouest et au nord du cours du Kara-Mouren, deux petits pays Tartares, relevant de l'empire chinois et appelés royaumes de Gechekten et d'Ouniot, où le sol abonde en or. C'est le lieu où ont été recueillis, par M. Huc en 1844, les faits suivants : « Parmi les Chinois, dit-il, il existe des hommes qui ont une ca-

(1) *De Paris à Pékin*, p. 189 et 190.

pacité remarquable pour découvrir des mines d'or : ils se guident, dit-on, d'après la conformation des montagnes et l'espèce des plantes qu'elles produisent. Il suffit d'un homme doué de ce funeste talent pour porter la désolation dans de vastes contrées ; il se voit bientôt suivi de gens sans aveu qui arrivent par milliers, et alors le pays qui est assigné devient le théâtre des plus grands crimes. Pendant que quelques-uns s'occupent de l'exploitation de la mine, les autres vont exercer leur brigandage dans les alentours, ils ne respectent ni les propriétés ni les personnes et se portent à des excès qui surpassent tout ce qu'on peut imaginer ; le désordre dure jusqu'à ce que leur audace se soit adressée à quelque mandarin assez courageux et assez puissant pour les écraser.

« Des calamités de ce genre ont souvent désolé le pays de Gechekten ; mais rien n'est comparable à ce qui eut lieu dans le royaume de Ouniot en 1841. A cette époque, un Chinois « regardeur de mines d'or » se transporta sur une montagne, et après avoir constaté la présence du métal qu'il cherchait, il fit appel à ses compatriotes. Aussitôt les bandits et les vagabonds accoururent de toutes parts jusqu'au nombre de douze mille ; cette hideuse armée subjugua en quelque sorte le pays, et y exerça en toute liberté son brigandage pendant deux ans. La montagne presque tout entière passa au creuset ; l'or en fut extrait en si grande quantité, qu'en Chine sa valeur diminua tout d'un coup de moitié. Les habitants de ces contrées portèrent en vain leur plainte aux mandarins chinois ; ceux-ci, ne voyant aucun profit à se mêler de cette affaire, refusèrent d'y porter remède.

« Le roi de Ouniot n'osa pas non plus se mesurer avec ces brigands, dont le nombre augmentait toujours davantage. Un jour la reine, se rendant à la sépulture de ses ancêtres, fut obligée de traverser le vallon où se trouvait réunie l'armée des mineurs ; son char fut bientôt environné ; on la contraignit brutalement d'en descendre, et ce ne fut que par le sacrifice de ses joyaux qu'elle put obtenir de continuer sa route. De retour dans sa demeure, la reine manifesta hautement son indignation ; elle reprocha amèrement au roi sa lâcheté : « Quelle honte ! disait-elle ; dans votre

royaume, votre épouse même ne peut maintenant voyager en sûreté! » Le roi de Ouniot, piqué de ces reproches, convoqua les hommes de ses deux bannières et marcha incontinent contre les mineurs. Ceux-ci, ayant l'avantage du terrain et du nombre, se défendirent longtemps; mais enfin ils furent enfoncés par la cavalerie tartare qui en fit une horrible boucherie (1). »

Ce fait ne montre pas seulement l'indifférence des peuples pasteurs pour les mines d'or, qu'ils possèdent et qu'on exploite chez eux; il définit mieux, par voie de contraste, nos conclusions sur les Bachkirs, en faisant voir que, si les institutions de la vie privée peuvent suffire aux familles pour se défendre elles-mêmes de puissantes séductions, il leur faut au contraire une force publique pour se garantir contre les violences d'un voisinage désorganisé.

L'expérience oblige donc à reconnaître que l'existence de mines d'or dans un pays est une richesse qui ne va pas sans péril pour le bien-être de la population ouvrière et pour la paix publique. A ces deux points de vue essentiels, l'exploitation, tout à la fois éphémère et lucrative, de ces mines paraît ne pouvoir convenir qu'à titre de travail accessoire à des ouvriers qui, d'une part, aient une principale industrie stable, compatible avec celle-là, et d'autre part soient dressés à des mesures particulières d'épargne (2).

IV.

Il n'est pas inutile de joindre à ces observations un autre ordre de faits, constaté avec étonnement par tous les voyageurs occidentaux : c'est la rareté de l'or à usage de monnaie dans les pays même les plus riches et les plus commerçants de ces deux immenses et puissants empires russe et chinois, si abondamment pourvus de mines d'or.

En ce qui regarde les immenses contrées pastorales, tributaires de ces deux empires, le fait n'a rien de bien surprenant; on com-

(1) *Voyage dans la Tartarie*, t. I. ch. I, p. 29 à 31.
(2) *Ouvriers Européens*, t. I, p. 106. — Meignan, *De Paris à Pékin*, p. 189.

prend que l'or ne se répande pas parmi des populations qui font un si faible usage du commerce; la monnaie de cuivre la plus divisée est celle qui répond le mieux aux besoins de leurs modestes achats. Il y a plus : ces nomades trouvent intérêt à avoir comme monnaie quelque objet qu'ils puissent appliquer directement à leur usage, sans recourir à des opérations commerciales, dont l'occasion ne se présente pas toujours pour eux. Les innombrables tribus tartares-mongoles emploient de cette manière le thé, façonné en briques par la compression. Cette matière, relativement portative, aisément mesurable dans ses parties, équivalant actuellement à environ treize francs, est chez eux particulièrement précieuse, parce qu'elle fournit dans la steppe le breuvage le plus commode et le plus favorable aux fonctions physiologiques contre la rigueur du climat.

Aussi se trouve-t-il que les marchands de thé de Kiachta, aux frontières de l'empire chinois et de l'empire russe, peuvent rivaliser de fortune, et dans des conditions plus assurées et plus durables, avec leurs voisins les propriétaires de mines d'or de la Transbaïkalie (1).

Mais ce qui a lieu de surprendre, c'est que la Chine proprement dite, pays si mercantile, n'ait comme la steppe d'autre métal monnayé que ces petites pièces de cuivre, appelées par les Européens « sapèques », équivalant comme forme à un demi-sou, et percées au centre d'un trou carré qui sert à les enfiler pour en faciliter le transport. Cette unique monnaie va croissant nécessairement de valeur depuis plusieurs années, à cause de l'extension du commerce avec l'Europe : on n'obtient, pour une once d'argent, que quinze cents sapèques au lieu de trois mille qu'on avait, avant, dans certaines provinces. Quelques mandarins, des parties reculées de l'empire, font même fondre des sapèques de fer, qu'ils échangent avantageusement contre les sapèques de cuivre.

L'argent n'est pas monnayé : il circule, livré à l'estimation individuelle, en lingots plus ou moins gros, plus ou moins purs.

(1) Meignan, *De Paris à Pékin*, p. 266.

Dans ces conditions il constitue une valeur d'échange incommode et peu portative.

« Quant à l'or, dit le savant abbé Armand David, qui, dans ces derniers temps, a séjourné plusieurs années et voyagé beaucoup dans le pays, je ne l'ai jamais vu employé comme matière d'échange et il en existe réellement peu en Chine (1). »

Le papier-monnaie n'y est pas inconnu, mais il y représente une valeur en monnaie de cuivre.

Enfin l'étonnement va grandissant quand on recueille, non plus sur la Chine, mais sur la Russie, pays européen, les témoignages que voici :

« Rien n'est plus difficile, dit le capitaine Burnaby, voyageur anglais, en 1875, que de se procurer de l'or en Russie. Pendant mon séjour à Saint-Pétersbourg, je dus attendre une fois presqu'une heure tandis qu'un des employés (de la Banque) était allé acheter en ville des demi-impériales.

« Malgré la quantité de métaux précieux dont on suppose la Russie pourvue, il y en a une grande disette dans les banques; les caissiers refusent de payer à la fois plus de cinq roubles, ou dix-sept francs cinquante centimes, en espèces : ils font presque toutes leurs transactions avec du papier. La quantité de papier en circulation dans les possessions du tzar est très surprenante pour l'étranger (2) ».

M. Meignan, voyageur français, en 1873, dit de même : « La Russie, le pays qui produit à présent le plus d'or, est celui où il a le moins cours comme monnaie. Pour payer la douane, à la frontière occidentale, je dus aller changer mes pièces de 20 francs contre des roubles en papier (3). »

Comme cet auteur s'enquérait des causes de ce phénomène, un ingénieur russe, membre du conseil général de Perm, lui en donna l'explication suivante :

« Un décret punit des peines les plus sévères les propriétaires de mines d'or qui n'enverraient pas à Pétersbourg tout ce qu'ils

(1) *Voyage dans l'Empire chinois*, t. I., p. 55.
(2) *Une visite à Khiva*, p. 124.
(3) *De Paris à Pékin*, p. 10.

ont extrait des entrailles de la terre. L'empereur se trouve donc accaparer ainsi à l'origine tout le métal russe. Il ne rembourse ses sujets qu'avec des billets de banque. »

Et il ajoutait : « Le gouvernement a le tort de ne pas chercher ses principaux revenus dans l'agriculture et dans les ressources métallurgiques dont le pays abonde. Il a été ébloui par les richesses aurifères de la Transbaïkalie et il espère maintenir indéfiniment par elles sa situation financière (1). »

Il faut avouer que ces dernières considérations ont pour elles l'autorité de l'histoire.

Le consciencieux historien Ranke constate que « si Charles-Quint ne se vit pas positivement forcé de faire banqueroute, il en fut bien plus redevable aux subsides des Pays-Bas qu'aux trésors de l'Amérique (2). Quoique les Espagnols, dit-il, après la découverte et la conquête de l'Amérique, se fussent emparés de son argent, ils n'en restèrent pas moins les inférieurs des Néerlandais, sous le rapport des richesses, dont les véritables ressources seront toujours l'industrie et l'activité. »

Ces faits, dans leur ensemble, viennent corroborer les conclusions données plus haut, en éloignant les objections qu'on serait tenté d'y faire.

Ils établissent que si, en choisissant les ouvriers des exploitations aurifères et en exigeant d'eux des habitudes d'épargne, comme nous l'avons dit, on devait restreindre leur nombre et par là la production annuelle des mines d'or de la Russie et de la Chine, ce n'est pas le service monétaire de ces deux grands empires qui en souffrirait.

Il est vrai aussi que le gouvernement russe y perdrait des ressources immédiates, qu'il devrait remplacer par d'autres, dont le mérite serait d'être mieux assurées et plus conformes au bien public, étant fondées sur le concours des forces productives habituelles du pays : l'agriculture et l'industrie métallurgique.

(1) *De Paris à Pékin*, p. 96.
(2) *L'Espagne sous Charles Quint*, p 377.

Les mines d'or, alors réservées à leur plus utile destination, fourniraient régulièrement, d'année en année, la monnaie nécessaire aux besoins croissants du commerce, au lieu de jeter par une avide production, à des époques indéterminées, de violentes et ruineuses perturbations dans la valeur des espèces monétaires.

Ainsi, en calculant pour la population ouvrière d'un sol aurifère les sages conditions du bien-être et de la paix, on les trouve en harmonie avec les meilleures conditions de la prospérité des grands empires.

Ainsi, en partant du simple fait d'un Bachkir qui vit, paisible pasteur, à côté de mines d'or ouvertes sous sa main, on s'élève rapidement à concevoir ce qui gouverne les transformations du travail humain, ce qui préserve les races contre un dangereux voisinage, et ce qui assure aux empires leurs plus solides richesses, en même temps que la meilleure exploitation de leur or, — quand ils en ont.

Louis de Rogavel.

LA

SOCIÉTÉ ASSYRIENNE.

LES CAUSES DE SA GRANDEUR ET DE SA DÉCADENCE (1).

III. — L'AGRICULTURE ET L'ÉTAT SOCIAL.

Nous avons vu, dans un premier article, que la transformation de la société assyrienne était due au *développement du transit et du commerce*. Il importe maintenant de mettre en relief les obstacles qu'il a fallu vaincre pour fertiliser un sol que la sécheresse naturelle du climat rendrait impropre à la culture. Qu'on veuille bien le remarquer : il n'existe peut-être pas de pays ou l'irrigation artificielle ait été poussée aussi loin que dans la Chaldée ; l'agriculture assyrienne reposait sur un système très compliqué de canalisation et de drainage que le développement du commerce a seul rendu possible par l'apport des capitaux que nécessitaient des travaux aussi coûteux.

Le commerce d'une part, la canalisation agricole de l'autre, telles sont les deux bases très instables sur lesquelles reposait la société assyrienne. On s'explique, dès lors, son subit effondrement.

Les princes qui régnaient à Ninive, et surtout ceux de Babylone, se sont acquis une gloire immortelle par les grands travaux

(1) Voir la livraison précédente.

d'assainissement, de drainage et d'arrosement qu'ils ont accomplis. Hammurabi et Nabuchodonosor racontent dans leurs inscriptions qu'ils ont favorisé l'agriculture par des entreprises de ce genre, et les canaux qu'ils ont fait creuser pour irriguer et féconder la plaine qui sépare le Tigre de l'Euphrate sont appelés « la bénédiction de la Babylonie ».

Hammurabi s'exprime ainsi dans une de ses inscriptions : « J'ai fait creuser le canal Nahar-Hammurabi, la bénédiction des habitants de la Babylonie. Ce canal irrigue les terres des Sumers et des Accads ; j'ai dirigé les eaux de ses branches secondaires dans les plaines désertes, je les ai fait se déverser dans des canaux desséchés de manière à fournir des eaux intarissables aux peuples de Sumer et d'Accad ; j'ai réparti dans de nombreux villages les habitants des pays de Sumer et d'Accad ; j'ai transformé les plaines désertes en terres fécondes ; je leur ai donné la fertilité et l'abondance, j'en ai fait un séjour de bonheur. » Les autres textes du règne de Hammurabi sont tous relatifs à la construction de temples dans différentes villes de la Chaldée et au creusement de nombreux canaux d'irrigation. Le successeur de Hammurabi porte le nom de Samsu-Huna. Des contrats sont datés de l'année de son avènement, d'autres de l'année où il fit creuser un grand canal d'irrigation appelé le Nagab-Nuhri.

Sennachérib fit aussi canaliser les environs de Ninive et étendre la culture du froment dans ces contrées ; d'autres princes se signalèrent même en ordonnant des reboisements de montagnes stériles, et en faisant transplanter à grands frais dans les plaines mésopotamiennes ou sur les pentes du mont Masius, des essences végétales arrachées aux flancs de l'Amanus et du Liban. Téglath-pal-asar Ier se vante d'être un arboriculteur émérite : « Des cèdres, des pins et des lentisques, des contrées que j'avais subjuguées, essence de bois que mes ancêtres n'avaient jamais cultivées, j'en plantai dans les jardins de mon pays, et j'enrichis les vergers de l'Assyrie de ces arbres précieux que personne avant moi n'avait transportés en Mésopotamie. » Les jardins suspendus de Babylone, l'une des sept merveilles du monde, où l'on entretenait, à grands frais d'arrosage, la végétation d'arbres et de

plantes arrachés à des climats lointains, attestent que les rois chaldéens ne le cédaient pas à leurs voisins du nord au point de vue de l'art de l'horticulture.

A Babylone même, Nabuchodonosor, nous l'apprenons par ses inscriptions, acheva les quais de l'Euphrate, commencés par son père Nabopolossar et sa mère Nitocris. Non content d'orner et d'embellir « la ville de sa royauté », comme il l'appelle dans ses monuments, et les autres cités soumises à son sceptre, il songea aussi à la fertilité de la Babylonie et à l'extension de son commerce. Il répara et remit en état le fameux canal royal ou Naharmalka, créé treize cents ans auparavant par le roi Hammurabi, mais qui, avec le temps, s'était si bien obstrué que cette réparation fut considérée par les historiens comme une véritable création. Il fit creuser un lac immense au-dessous de Sippara, pour servir de réservoir à l'arrosement de la plaine. Enfin il assura la navigation du golfe Persique en créant à l'embouchure du fleuve un grand port à Térédon.

Dans la vaste enceinte du palais et sur le bord même du fleuve, Nabuchodonosor fit élever et planter, comme une montagne artificielle, les fameux *jardins suspendus* qui rappelaient, suivant le récit de Bérose et de Quinte-Curce, à la reine Amytis, Mède d'origine, les pittoresques aspects de son pays. C'étaient une succession de terrasses étagées les unes au-dessus des autres; un soubassement énorme portait le tout, et de vastes galeries voûtées étaient ménagées sous chacune des terrasses plantées des arbres et des fleurs les plus rares, dont on entretenait la végétation, sous le soleil tropical de la Babylonie, par un incessant arrosage pratiqué à l'aide de machines que décrit Strabon; le site de cette construction qui excita l'admiration enthousiaste de tous les voyageurs de l'antiquité, a été reconnu par M. Oppert dans le tumulus d'Amram : c'est la ruine la plus méridionale parmi les groupes de la cité royale; sa hauteur est encore aujourd'hui d'à peu près trente mètres, elle en a cinq cents environ de côté.

« Il ne pleut guère en Assyrie, dit Hérodote, et voici comment on nourrit la racine du blé : on arrose la plante avec l'eau du

fleuve; elle prend de la force et l'épi se forme. L'arrosement se fait *à la main ou à l'aide de machines*, et non comme en Égypte, où le Nil déborde et couvre les champs. Tout le territoire de Babylone est, de même que l'Égypte, coupé de canaux dont le plus grand est navigable; il se dirige, en tirant vers le sud-ouest, de l'Euphrate au Tigre, sur lequel Ninive est bâtie (1). »

L'agriculture, favorisée par les rois comme Hammurabi et Nabuchodonosor, qui creusaient et entretenaient les canaux d'irrigation, avait pris un développement extraordinaire. Elle mettait en usage les méthodes les plus savantes, inventées à la longue par une pratique remontant aux âges les plus reculés et par une théorie ingénieusement raisonnée. Aucun autre peuple de l'antiquité n'alla plus loin dans le domaine de l'art agricole, et sur bien des points de cet art les modernes ont réinventé, mais n'ont point dépassé ce que faisaient les Babyloniens et les Ninivites. Un système d'irrigations étendu à toute la contrée, et d'autant plus nécessaire qu'il n'y pleut presque jamais, était la première base de cette agriculture; il était poussé au plus haut point de perfection. C'était dans les plaines basses et facilement arrosables de la Chaldée que ce système avait pris naissance et avait été d'abord pratiqué; mais ensuite il avait été appliqué à l'Assyrie entière, où sa réalisation offrait cependant de plus grandes difficultés, réclamait plus de science et de travail. Tous les cours d'eau du pays y fournissaient leur tribut, et l'on peut dire que les Assyriens, sur leur territoire, ne laissaient pas perdre une seule goutte du précieux élément, auquel est attaché, sous les climats orientaux, le secret de la fertilité du sol.

L'arrosage formait donc l'une des principales occupations de l'agriculteur chaldéen, dans ce pays où il était à peine besoin de labourer la terre pour la féconder et où l'ennemi était avant tout la chaleur et la sécheresse. Un texte relatif au labourage des champs contient ces mots : « Il puise de l'eau (pour arroser la terre); il fouille le champ avec la houe; il dispose la machine à irrigation, et met le seau en mouvement et puise de l'eau;

(1) Hérodote, *Hist.*, I, 193.

ainsi, il fait produire une récolte double; ainsi il fait produire une récolte triple (1). » Comme illustration à ce texte, un bas-relief du palais d'Assurbanipal représente un homme qui puise de l'eau dans une rivière au moyen d'un seau; vêtu d'un costume de travail à la fois ample et court, il est debout sur un terre-plein élevé tout exprès pour permettre l'accès de la rivière; il saisit avec ses deux mains le câble auquel est attaché le seau; ce câble est fixé à une longue traverse en bois qui, tournant sur un pivot à la manière du fléau d'une balance, permet de retirer sans trop de fatigue une charge d'eau relativement considérable.

Ce système ingénieux est encore en usage dans nombre de nos villages. L'arrosage doublait et même triplait la végétation du froment. « A Babylone, nous dit Hérodote, on fauche régulièrement le blé à deux reprises, et une troisième fois on le fait brouter en herbe et sur pied par les bestiaux : c'est seulement par ce procédé qu'on l'amène à fructifier, autrement, il s'épuiserait à produire des feuilles et une végétation folle, au détriment de l'épi. »

Outre le blé, l'agriculteur chaldéen cultive l'orge, le millet, le sésame, les plantes oléagineuses, les fèves de toute espèce. Dans ses jardins poussent les concombres et les oignons qu'on offre parfois aux dieux, sur les bas-reliefs, où on les voit fixés le long d'une tige et alignés comme les grains d'un chapelet; dans ses vergers, outre le palmier et le cyprès, on voit le mûrier, l'olivier, l'acacia avec son gracieux feuillage, le grenadier avec ses fleurs rouges, l'oranger, le pommier, le poirier; les coteaux sont couverts de vignobles, comme l'attestent les inscriptions, et là où l'on ne rencontre aujourd'hui que des marécages ou une plaine déserte sans fin, vivait jadis une population dense et laborieuse qui a disparu avec la fertilité du sol. Dans le nord, les rois d'Assyrie avaient planté des forêts de sycomores, de pins, de cyprès et de toutes ces essences résineuses « dont l'odeur est bonne », disent les inscriptions; il y avait aussi le platane, le chêne, le

(1) Fr. Lenormant, *Études accadiennes*, t. III, p. 17.

noyer, et l'on savait faire la soie avec une espèce de ver qu'on entretenait et qui ne se retrouve dans aucun autre pays. Le citron d'Assyrie avait encore une grande réputation dans l'antiquité classique, qui cite aussi, comme provenant de la même région, le tabac, le riz et le coton.

Pour compléter son établissement agricole, le paysan chaldéen avait de nombreux animaux domestiques, et de même que les productions du sol de tous les pays poussaient à merveille et côte à côte dans son champ privilégié, on dirait que les animaux domestiques de toutes les zones et de tous les climats se fussent donné rendez-vous sous son toit. Les bestiaux et les troupeaux constituaient sa principale richesse, et il avait aussi le cheval, le chameau, l'âne, le mulet, le chien; des bas-reliefs prouvent que le singe et l'éléphant n'étaient pas inconnus en Mésopotamie, mais d'importation étrangère. On pouvait chasser le lion, le léopard, la hyène, le lynx, le chat sauvage, le loup, le cheval, le sanglier, le buffle, le cerf, la gazelle, le renard, le lièvre, le blaireau, le porc-épic : le lion mésopotamien, terrible pour les troupeaux et pafois aussi dangereux pou r l'homme, s'apprivoise facilement, et cette circonstance rend moins invraisemblables diverses scènes de bas-reliefs qui nous sont parvenues. Quand la fertilité parsemait la Mésopotamie de prairies émaillées de fleurs, de moissons dorées, d'arbres de toute espèce, de vignobles et de forêts, les oiseaux pullulaient dans cette nature luxuriante. Des textes cunéiformes énumèrent les différentes espèces qu'on rencontrait; aujourd'hui encore on y chasse, surtout dans les contrées qui se rapprochent des montagnes arméniennes, l'aigle, le vautour, le faucon, le milan, le hibou, le corbeau, la perdrix, le pélican, l'oie sauvage, le canard, la sarcelle, le héron, le martin-pêcheur, le pigeon, le coq de bruyère.

A lire certaines inscriptions, on croirait que les Chaldéens, qui ont inventé le calendrier, avaient rédigé, en vue de la culture des champs, quelque chose d'analogue à ce que l'on appelle dans nos almanachs les éphémérides agricoles. Nous y trouvons indiquées les meilleures conditions de culture, le temps des semailles, l'appréciation du rendement annuel, l'énumération des oi-

seaux et des rongeurs malfaisants qui détruisent les récoltes et que l'agriculteur doit faire périr. Voici quelques-unes de ces prescriptions ou plutôt de ces conseils agricoles (1) :

On met la charrue dans le sol. — Pendant six mois la terre reste en jachère; — puis, on fait le compte du rendement. — Selon le compte du rendement, on évalue le bénéfice. — Le bénéfice s'accumule; — on l'ajoute au prix. — On détruit le cerf. — On détruit les corbeaux; — on les prend dans les engins; — on les apprivoise. — Au moment du travail, on divise son champ; — on le partage; on en fait trois parties. — Les oiseaux ont été détruits; — les taupes ont été tuées; — le champ a été arrosé; — la semence a prospéré. — Au moment de la récolte, on divise le champ; — on fait les parts, — et d'après les conventions, le partage a lieu avec le maître du champ. — On lui paie ce qui lui revient. — On laboure le champ; on inscrit le travail sur des tablettes. — On mesure le champ; — on en fixe la mesure sur les tablettes. — On l'arrose deux fois, trois fois. — L'irrigation bien dirigée fait fructifier le sol aride. — Au moment de la récolte, il rapporte le quintuple. — On évalue la récolte et le métayer la vend : — du double au double; il l'a acquise pour le double. — Du triple au triple; il l'a acquise pour le triple. — Du quadruple au quadruple; il l'a acquise pour le quadruple. — On perçoit la redevance telle qu'elle est établie. — On perçoit la redevance en grains. — La redevance est conforme au produit courant; — la redevance est conforme au produit fixé.

La culture et l'entretien des jardins paraissent avoir donné lieu à des usages tout spéciaux : « Le propriétaire du jardin, lit une inscription, donne son congé au jardinier, le trentième jour du mois d'Arah-Samna, lors de la rentrée des dattes dans les greniers (2). »

Nous n'avons d'ailleurs que de vagues indications au sujet des obligations du tenancier ou de l'esclave fermier à l'égard de son maître, de même que sur le droit de propriété. Pourtant, d'après certains textes, il semble qu'un cadastre soigneusement établi et tenu au courant des mutations, servait de contrôle à l'état

(1) Cf. J. Menant, *La Bibliothèque du palais de Ninive*, p. 68.
(2) Fr. Lenormant, *Études accadiennes*, t. III, p. 18.

de possession des terres, et de base à la répartition des impôts. Les canaux d'irrigation, multipliés dans tout le pays et source principale de sa prospérité agricole, étaient nécessairement l'origine d'un grand nombre de servitudes et d'obligations réciproques entre les propriétaires, et leur régime devait servir de point de départ à la majorité des procès civils portés devant les tribunaux. De nombreux contrats de vente ou de louage de propriétés foncières nous apprennent de combien de garanties civiles et religieuses la propriété territoriale était environnée. La transmission ne pouvait en avoir lieu que par des formules solennelles et d'un caractère sacré ainsi que par un acte reçu par un officier ou notaire public, et auquel intervenaient un certain nombre de témoins.

Pour donner quelque idée de la nature de ces actes notariés, nous allons en reproduire quelques-uns choisis parmi les types principaux et parmi ceux dont la teneur offre le plus d'intérêt. Nous commençons par un procès-verbal de bornage :

« C'est par cette tablette que l'auteur du Bornage éternel a perpétué son nom. Vingt-cinq hins de blé ensemencent un grand U (mesure) dans un champ situé sur la rive du fleuve Besim, appartenant à Hankas. Un stade, en haut, au nord, touchant la propriété de Bin-Kasyati ; la largeur, en haut, à l'ouest, touchant la propriété de Hankas ; la largeur en bas, à l'Orient, touchant la rive du fleuve Besim. Voilà ce que Marduk-Bel-nasir, capitaine du roi, a reçu des mains de Nis-Bel, fils de Hankas ; il en a payé le prix. Sapiku, fils de Itti-Marduk, et..., fils de Zikar-Ea, sont les deux mesureurs du champ.

1 char avec ses attelages,	valant 100 d'argent.
6 harnais pour chevaux,	valant 300 d'argent.
1 âne de Phénicie,	valant 30 d'argent.
2 harnais, 1 âne de Phénicie,	valant 50 d'argent.
1 mulet (?)	valant 15 d'argent.
1 vache pleine,	valant 30 d'argent.
30 mesures de blé, 60 mesures, 12 epha,	valant 137 d'argent.
1 hémicorion (?) 10 pelles (?) 4 epha,	valant 16 d'argent.
2 chiens, 10 petits chiens (?)	valant 12 d'argent.

9 chiens lévriers (d'Orient),	valant	18 d'argent.
1 chien de chasse,	valant	1 d'argent.
1 chien de berger (?)	valant	1 d'argent.
1 chien fureteur (?)	valant	6 d'argent.
	Total : 616 ? (716) mines (?) d'argent.	

« Voilà ce que Nis-Bel, fils de Hankas, a payé entre les mains de Marduk-Bel-nasir, capitaine du roi, pour le prix d'un champ de vingt-cinq hins d'ensemencement.

« A quelque époque que ce soit, dans la suite des jours, soit un *aklu*, soit un non-serviteur, soit un fermier, soit un cultivateur, soit un ouvrier, soit tout autre *kibu* qui se présente, et se sera établi sur la maison de Hankas, et aura voulu rendre inculte ce champ, en aura prélevé les prémices, l'aura fouillé, l'aura retourné (mêlé la terre), l'aura fait inonder, aura occupé ce domaine par fraude ou par violence, et se sera établi dans son enceinte, soit au nom du dieu, soit au nom du roi, soit au nom du représentant du chef du pays, soit au nom du représentant de la maison, soit au nom de toute autre personne, quelle qu'elle soit, l'aura donné, aura fait récolter les moissons de la terre, aura dit : « Ces champs ne sont pas constitués en « don par le roi. » S'il prononce contre eux la malédiction sainte, s'il jure par ces paroles : « la tête n'est pas la tête », et y installe quelqu'un en disant : « il n'y a pas d'œil ». S'il enlève cette tablette, s'il la jette dans le fleuve, s'il la brise (?) en morceaux, s'il la fait disparaître sous un monceau de pierre, s'il la brûle dans le feu, s'il l'enfouit dans la terre, s'il la cache dans un lieu obscur : cet homme (sera maudit).

« Que les dieux Anu, Bel, Ea, les grands dieux, l'affligent et le maudissent par des malédictions qu'on ne rétracte pas. Que le dieu Sin, le brillant des cieux élevés, couvre son corps avec la lèpre et le tourmente au milieu des régions des hommes jusqu'au jour de sa mort, qu'il le chasse, comme une bête fauve, au delà des murs de son domaine ; — que Samas, le juge du ciel et de la terre, fuie devant lui ; qu'il change en ténèbres la lumière du jour (qui l'éclaire) ; — qu'Istar, la souveraine, la reine des Dieux, l'accable d'infirmités et, par les angoisses

de la maladie, qu'elle augmente jour et nuit ses douleurs pour qu'il erre, comme un chien, dans les abords de sa ville; — que Marduk, le roi du ciel et de la terre, le Seigneur qui existe de toute l'éternité, enchaîne ses armes par des liens qui ne peuvent être brisés; que Ninip, le dieu des moissons et des bornages, balaye ses bornes et piétine ses moissons, qu'il déplace son bornage; que Gula, la mère — (nourrice) (?), la grande souveraine. infiltre dans ses entrailles un poison inéluctable et qu'il répande le pus et le sang comme de l'eau dans ses urines; — que Raman, le gardien suprême des dieux, répande un jour les lamentations et les malédictions sur son désir; que tous les grands dieux dont le nom est invoqué sur cette tablette le livrent à la vengeance et au mépris, et que son nom, sa race, ses fruits, ses rejetons, devant la face des hommes périssent misérablement.

« C'est par cette table que l'auteur du Bornage éternel a perpétué son nom (1). »

M. Oppert a publié naguère (2) un contrat d'intérêt privé particulièrement intéressant. Il s'agit d'une vente de champs et de jardins effectuée par les héritiers d'un nommé Kudurru, de la corporation des tisserands, à un homme de la tribu Egibi, et nommé Nabu-ahi-iddin, fils de Sulaï :

« Champ d'un triple muid (trente-six épha) de blé ensemencé et jardin d'arbres fruitiers, situé près de la porte du fleuve de Bo,sippa, dans le finage de Babylone.

« Il a quatre cent cinquante-sept brasses, en long, en haut, vers le nord, attenant à Musezib-Bel, fils de E-Sagil-sadur, de la tribu de Nur-Sin; attenant aussi à Ibni-zir, fils de Nahid-Marduk, le tisserand; il a quatre cent cinquante brasses, en long, en bas, vers le midi, attenant à Nabu-ahi-iddin, l'acheteur du champ; il a vingt-deux brasses et demie en large, en haut, vers l'ouest, attenant à Marduk-sakin-zir, fils de Sakin-sum, le batelier; il a vingt-deux brasses en large, en bas, vers l'est, touchant à la route royale. Ce qui fait : un trentain, deux épha,

(1) Oppert et Menant, *Documents juridiques de l'Assyrie et de la Chaldée*, p. 122.
(2) *Zeitschrift für Keilschriftforschung*, 1884, p. 45 et suiv.

sept omer de semence, pour la première portion, en haut de la route royale. En outre : cinquante-sept brasses et demie en long, vers le nord, attenant à Ibni-zir, et vers le midi, attenant à Nabu-ahi-iddin, acheteur du champ ; vingt et une brasses et demie en large, en haut, vers l'ouest, touchant à la route royale ; vingt et une brasses en large, en bas, attenant aux terres d'alluvion qui sont sur les bords de l'Euphrate. Ce qui fait trois épha, trois omer de semence, pour la seconde portion, en bas de la route royale. Au total : un triple muid de semence pour la totalité du champ.

« Est contractant avec Marduk-zir-iddin, fils de Nubu-madammiq, tisserand, et dame Qudasu, épouse de ce dernier, et Musezib-Marduk, beau-frère, fils de Kudurru, tisserand : Nabu-ahi-iddin, fils de Sulaï, de la tribu Egibi, s'est proclamé acheteur, à raison de trois omer 3/4 pour une drachme d'argent, ce qui fait une mine et demie et six drachmes d'argent pour la valeur totale, et il leur a concédé à titre supplémentaire la somme de six drachmes et demie, dont quittance a été remise entre les mains de Nabu-ahi-iddim, fils de Sulaï, de la tribu Egibi.

« Marduk-zir-iddin, fils de Nabu-mudammiq, tisserand, et Qudasu, femme de ce dernier, et Musezib-Marduk, le beau-frère, fils de Kudurru, tisserand, ont été payés et ont été destitués de leur propriété par le versement intégral du montant du prix. Il n'y aura pas d'action vindicatoire, ni retour ; et mutuellement, ils ne s'actionneront pas. Si jamais, parmi les frères, les hommes de la tribu, hommes ou femmes des tisserands, quelqu'un faisait une revendication en disant : « Ce champ n'a pas été vendu, « le prix n'en a pas été versé », alors, le récriminant paiera le prix entier, et sera, au surplus, passible d'une amende douze fois plus forte. »

Suivent le nom des témoins présents pour la confirmation de ce jugement.

On voit que l'acte que nous venons de reproduire intégralement n'est pas un contrat pur et simple, entre deux parties contractantes ; il est rédigé par des officiers spéciaux, les *tupsar*

ou notaires, qui le confirment par l'apposition de leur cachet officiel ; de plus, on comparaît devant un juge qui préside à la vente, entouré d'autres témoins : c'est l'homologation de l'acte ; cette cérémonie, en assyrien, s'appelle *kanaku.*

Au point de vue de la situation des femmes, remarque M. Oppert, nous voyons ici, comme dans beaucoup d'autres textes, la mère assise pendant la consécration du marché, et cette assistance porte un terme spécial : *ina asabi,* « *in assessione* », tandis que pour les hommes on emploie le terme : *ina pani* « en présence de ». La mère et la femme du vendeur vendent elles-mêmes. « Il est évident, dit encore M. Oppert, d'après ces jugements, que la tribu était constituée sous le régime de la propriété en communauté, caractéristique de la famille patriarcale, puisque partout on voit non pas seulement les agnats, mais même tous les gens de la tribu investis d'un droit de revendication de la propriété et d'éviction de la personne possédante. Ces tribus, dont parle incidemment Hérodote (I, 200) et qu'il nomme πατριαί, semblent avoir été très nombreuses ; nous en connaissons plus de cinquante, désignées soit par le métier (ce sont alors des corporations), soit par le nom de l'aïeul commun. »

S'il est possible, comme on le voit, d'essayer de tracer un tableau de la société assyrienne avec ces contrats passés entre les particuliers, dans lesquels se reflètent tant de traits de mœurs et d'usages, il y aurait également un travail d'analyse à entreprendre sur ces mêmes documents pour essayer d'en dégager la plupart des prescriptions du code assyro-chaldéen, qui est loin d'être aussi bien connu que celui de l'Égypte. En matière criminelle, nous savons seulement que la procédure était sommaire, la loi draconienne et les peines atroces ; la torture était admise pour arracher des aveux aux accusés, et la peine de mort ne s'appliquait presque jamais sans des raffinements de cruauté que l'Égypte, par exemple, ne connut pas La simple décapitation était rare et passait pour un traitement plein de douceur ; dans certains cas on mettait en croix, dans d'autres on empalait, dans d'autres enfin le condamné

était écorché vif. Les cadavres des suppliciés étaient privés de sépulture et exposés à la dent des animaux sauvages. Pour des fautes de moindre importance que celles qui méritaient la mort, la mutilation d'un ou de plusieurs membres était une peine très habituelle, ainsi que celle de crever les yeux.

Nous en savons un peu plus long sur les lois civiles, grâce aux écrivains classiques et à quelques fragments du code qui ont échappé au grand naufrage de la littérature assyrienne.

La polygamie était admise dans tous les rangs de la société, mais les riches seuls avaient les moyens de la pratiquer. Le harem royal était élevé à la hauteur d'une institution d'État et avait un monstrueux développement. Les inscriptions trouvées dans l'intérieur du harem de Sargon, au palais de Khorsabad, et relatives à la dédicace de ce bâtiment, contiennent à ce sujet les plus étranges détails, tellement étranges qu'il serait impossible de les reproduire ici. Les mariages étaient placés sous la protection spéciale du dieu Nisruk. La femme apportait dans le ménage un immeuble que son père lui constituait en dot. La célèbre pierre babylonienne de la Bibliothèque nationale, connue sous le nom de *Caillou Michaux*, contient l'acte constitutif d'un de ces immeubles dotaux, dont la propriété est placée sous la garantie des imprécations les plus terribles contre quiconque y porterait atteinte. Il importe de donner ici le texte complet de cet important document :

« Vingt *hin* (mesure de capacité) ensemencent un *ammat* (mesure de superficie), dans un champ situé près de la ville de Kar-Nabu, sur le bord du fleuve Mè-Kaldan, dans la propriété de Rim-Belit. Le champ est en usufruit : il a trois stades de long, en haut, du côté de l'est, longeant le territoire de la ville de Bagdad ; trois stades de long en bas, du côté du couchant, longeant le domaine de Tuna-Missah : un stade de cinquante toises de largeur, en haut, du côté du nord, attenant au domaine de Rim-Belit ; un stade de cinquante toises en largeur, en bas, du côté du sud, attenant encore au domaine de Rim-Belit. Siruçur, fils de Rim-Belit, a donné pour toujours ce champ à dame Dur-Sarginaïti, sa fille, la fiancée de Tab-asab-Marduk, fils de

Ina-E-Sagil-zir, serviteur. Et Tab-asab-Marduk, fils de Ina-E-Sagil-zir, serviteur, a juré sur cette tablette par le nom des grands dieux et du dieu Serpent de ne pas aliéner cet usufruit.

« En quelque temps que ce soit, à l'avenir, parmi les frères, les fils, la famille, les hommes et les femmes, les serviteurs et les servantes de la maison de Rim-Belit, soit un homme faible, soit un homme puissant, soit toute personne quelconque qui se lèvera pour ravager ce champ et pour enlever cette borne, soit qu'il veuille donner ce champ à un dieu, le livrer au roi ou le garder pour lui-même, soit qu'il en change la clôture et le bornage, et y récolte les moissons en disant : « Ce champ n'a pas été donné en usufruit » ; soit qu'il envoie un fou, un aveugle, un inconnu, un étranger, un ignorant, pour enlever cette borne, la plonger dans les eaux, l'enfouir sous terre, la briser à coups de pierre ou la jeter dans le feu; ou bien, soit qu'il détruise l'écriture, qu'il la remplace par une autre inscription, ou la cache dans un lieu invisible : que cet homme soit maudit par les grands dieux Anu, Bel, Ea, Zarpanit; que les grands dieux abolissent son nom et fassent périr sa race. Que le grand seigneur Marduk lui inflige une douleur sans fin, sans remède, sans relâche; que le Dieu Samas, le grand juge du ciel et de la terre, juge son cas et le condamne sévèrement; que le dieu Sin, le lumineux, qui habite les cieux étincelants, couvre ses yeux d'une taie, comme d'un vêtement, et qu'il le fasse errer comme un âne du désert dans les environs de sa ville; que la déesse Istar, la reine du ciel et de la terre, le prédispose chaque jour pour le malheur devant dieu et le roi; que le dieu Adar, fils d'Anu, fils de Bel, le dieu suprême, arrache sa barrière et sa borne; que la déesse Gula, la grande souveraine épouse de Samas uru-lu (le Soleil du Sud), insinue dans ses entrailles un poison mortel; qu'il urine du sang et du pus comme de l'eau; que le dieu Raman, le grand prince du ciel et de la terre, fils du dieu Anu, le guerrier, envoie la grêle sur son champ et détruise ses moissons; qu'il y fasse pousser la mauvaise herbe et que sa récolte soit foulée aux pieds; que le dieu Nabu, le ministre suprême, lui fasse subir la disette et la famine, l'empêche d'obtenir tout ce qu'il désire. Que tous les grands

dieux dont le nom est mentionné sur cette tablette le frappent d'une malédiction fatale, et qu'ils détruisent à jamais sa race. »

Ce curieux document du temps de Marduk-nadin-ahi (v. **1100** av. J.-C.), écrit sur une pierre noire ovoïde qui paraît être un caillou roulé par un torrent (1), constitue un véritable contrat de mariage. La dot de la fiancée est un titre de propriété en usufruit donné par le beau-père à son gendre. On y énumère les crimes que l'on peut commettre contre la propriété ou contre l'acte authentique qui la constitue; un grand nombre de contrats du même genre renferment des clauses analogues avec des imprécations de même nature contre ceux qui voudraient usurper le champ concédé, contester la propriété, ou violer le bornage. Mais ce qui nous intéresse ici peut-être encore davantage, c'est qu'on y constate l'union intime qui règne entre les membres d'une même famille ou tribu, qui s'associent tous ensemble pour faire respecter par autrui leurs conventions, depuis le chef de famille jusqu'aux esclaves.

La famille était, à Babylone, solidement constituée et étroitement unie : elle se ressentait de l'état patriarcal dans lequel elle avait primitivement vécu et qui est, aujourd'hui encore, le seul état social compatible avec la vie nomade de la steppe. Outre les corporations d'artisans en tous genres qui formaient la classe ouvrière et industrielle proprement dite, la société babylonienne était donc partagée en tribus plus ou moins nombreuses, qui portaient le nom de leur ancêtre primitif et reconnaissaient l'autorité du chef ou de l'ancien. C'était une organisation analogue à celle de ces familles de riches Arabes qui, bien que vivant à l'état sédentaire, ont encore conservé leur organisation patriarcale et comptent parfois plusieurs centaines de membres installés, sous l'autorité du père, sur le domaine patrimonial. C'est ainsi que les contrats d'intérêt privé découverts en Chaldée mentionnent constamment les hommes des tribus Nur-Sin, Egibi, Bel-Edir, Sin-Nacir, Babutu, Bassiya. Pour distinguer entre eux les membres d'une famille, on les désigne, comme faisaient les Romains

(1) Voyez *Hist. anc. de l'Orient*, t. IV, p. 27.

et comme font encore les Arabes, par leur nom suivi du nom de leur père, puis par la mention de la tribu ou de la famille à laquelle ils appartiennent.

Mais il ne faudrait pas croire que le chef de tribu eût une autorité absolue et sans contrôle. Il nous est resté quelques feuillets du code assyrien en ce qui concerne les droits et les devoirs du père, de la mère, de l'enfant et même de l'esclave :

« En quelque cas que ce soit, à l'avenir, il en sera ainsi :

I. Si un fils dit à son père : « Tu n'es pas mon père », celui-ci le rasera, le réduira en servitude et le vendra pour de l'argent.

II. Si un fils dit à sa mère : « Tu n'es pas ma mère », on lui rasera la face, on le promènera autour de la ville et on le chassera de la maison.

III. Si un père dit à son fils : « Tu n'es pas mon fils », on l'enfermera dans la maison et son mur d'enclos.

IV. Si une mère dit à son fils : « Tu n'es pas mon fils », on l'enfermera dans la maison et le domicile.

V. Si une femme fait injure à son mari et lui dit : « Tu n'es pas mon mari », on la jettera dans le fleuve.

VI. Si un mari dit à femme : « Tu n'es pas ma femme », il lui paiera une demi-mine d'argent.

VII. L'homme qui frappe son esclave, si celui-ci meurt, est perdu, estropié, incapable de travail ou rendu infirme, il paiera, par jour, une demi-mesure de blé (1) ».

Ce précieux fragment est malheureusement tout ce qui nous est resté du code assyro-chaldéen. Pour reconstituer l'état social de Ninive et de Babylone, on en est donc réduit aux indications qui résultent du texte des contrats. Il faut pourtant faire une exception en faveur de quelques autres documents d'un caractère poétique ou religieux qui nous révèlent quelques étranges côtés de la vieille culture babylonienne. Voici, par exemple, une sorte d'idylle qu'on pourrait intituler : « Histoire de l'enfant trouvé. »

Celui qui n'avait ni père ni mère, celui qui ne connaissait ni son père ni sa mère, c'est à la citerne que se rattache son souvenir, c'est dans

(1) Fr. Lenormant, *Études accadiennes*, t. III, p. 24.

la rue qu'on l'a recueilli. Il l'a pris à la gueule des chiens, il l'a pris en main sous le bec des corbeaux. En présence du devin il a pris son horoscope, de la bouche de celui-ci ; et on l'a noté d'une marque distinctive sous la plante des pieds avec le cachet du devin. Il l'a donné à une nourrice ; à cette nourrice, il a garanti pour trois ans la farine, les effets du coffre et le vêtement. Alors et à toujours il lui a caché comment il l'avait recueilli.

Il lui a ainsi mené à son achèvement l'allaitement des hommes, et il en a fait son enfant. Il l'a élevé comme son enfant; il l'a inscrit comme son fils, il l'a mis en possession de la science des lettres (1).

L'homme isolé, qui ne dépendait de personne et ne faisait partie d'aucune tribu, se trouvait, par ce seul fait, en dehors de la société, abandonné à lui-même, sans protection et sans appui. Par suite de l'organisation sociale, le plus grand malheur qui pût arriver à un individu, c'était d'être indépendant ; il fallait être, comme au moyen âge, dans la main d'un patron, d'un maître, d'un chef de tribu. A ce point de vue, on peut rapprocher du document que nous venons de rapporter une incantation magique où se trouvent énumérées les principales calamités qui peuvent fondre sur l'homme dans toutes les circonstances de la vie :

Celui qui meurt de faim en prison, celui qui meurt de soif en prison ; celui qui, affamé, dans une fosse, suppliant, en est réduit à manger la poussière ; celui qui, dans le sein de la terre ou dans le fleuve, périt et meurt; celui qui meurt de faim dans le désert; celui que le soleil brûle dans le désert; l'esclave qui n'est pas prise pour concubine ; la femme libre qui n'a pas de mari ; celui qui laisse une renommée entachée ; celui qui ne laisse pas de renommée ; celui qui, dans sa faim, ne se relève pas...

Il y avait, ce semble, plus d'un point de ressemblance entre l'état social du peuple assyro-chaldéen et l'organisation actuelle des populations de la Turquie ou de la Perse. Rien ne change dans l'immobile Orient.

La société dont nous venons de décrire rapidement certains aspects a disparu le jour où des invasions étrangères ont ruiné le

(1) Lenormant, *Études accadiennes*, t. III, p. 167.

commerce et l'industrie qui lui avaient donné naissance. L'agriculture a sombré avec le commerce, parce que, comme ce dernier, sa prospérité extraordinaire n'était que factice et empirique et qu'elle ne reposait pas sur la simple exploitation des richesses naturelles du sol : en Assyrie, en Chaldée, l'agriculture fut toujours comme une plante exotique dont on entretient la végétation à force de soins, mais qui périrait bien vite si on l'abandonnait à elle-même. Aujourd'hui, les canaux sont en ruine et recouverts, comme tout le reste, par l'herbe rabougrie sur les coteaux, par les algues marines sur les bords des fleuves : la steppe, un moment refoulée, a reconquis son empire.

Aucun exemple n'est plus propre à faire comprendre combien est peu stable une société qui repose exclusivement sur le commerce et sur le développement de la richesse.

Ernest Babelon.

CHRONIQUE.

Le mouvement de la science sociale. — Le *cours de méthode* professé par M. P. Prieur, que nous avons annoncé dans cette Revue, s'est ouvert le 29 janvier, dans une des salles de la Société de géographie. Un public nombreux, composé en grande partie des auditeurs de M. Demolins, suit avec grand intérêt ces remarquables leçons où il apprend à connaître la méthode qui seule permet aux disciples de Le Play de continuer ses travaux d'une façon scientifique.

La curiosité de l'esprit va, de prime saut, *aux applications, aux résultats* déjà acquis. Mais dès qu'on entrevoit les solutions que peut offrir une science, l'étendue du champ livré aux investigations et aux découvertes, alors le désir de connaître dans ses détails la *méthode scientifique* qui conduit à ces résultats, s'empare des esprits passionnés *pour le vrai savoir*, et l'on se met à étudier.

C'est dans ces légitimes aspirations de l'esprit que le nouveau cours a trouvé tous les éléments d'un succès qui va s'affermissant chaque jour davantage.

Nos lecteurs nous sauront gré de leur avoir indiqué le point de départ et l'objet de ce cours.

Toutes les sciences, lorsqu'elles se constituent, commencent par tâtonner; leurs premiers créateurs entrevoient souvent plus qu'ils ne prouvent, et pour enregistrer, dans un ordre méthodique, tous les matériaux que leur génie découvre, ils les coordonnent dans une classification artificielle; bientôt leurs continuateurs achèvent l'œuvre que la courte durée de la vie les a forcés de laisser incomplète; de tous les faits observés ils dégagent enfin la classification naturelle, base inébranlable de toutes les sciences.

Cependant il est difficile de constituer un enseignement public si l'on ne peut donner aux auditeurs, en même temps que la connaissance des premiers résultats, l'outil de tout progrès, la méthode scientifique.

Cette première difficulté que toutes les sciences ont à vaincre pour conquérir le droit de cité, la science sociale l'a vaincue, et elle montre aujourd'hui à tous comment elle procède, quelle est sa méthode, et elle enseigne en même temps comment on doit classer les résultats obtenus.

Nous avions donc raison de dire que le cours de méthode professé, pour la première fois en public, par M. Prieur a fait faire un singulier pas en avant à l'enseignement de la science sociale.

Du reste, l'ardeur de ses disciples ne fait que croître chaque jour. Dans le courant du mois de février, M. Demolins réunissait chez lui quelques-uns des auditeurs de son cours. Après de nombreuses causeries, M. Pinot fit une intéressante communication sur la mission qu'il a remplie dans le Jura bernois, pendant les vacances dernières.

Aujourd'hui, d'autres voyages d'étude sont en préparation. Deux élèves de l'École des Mines, auditeurs des cours, iront cet été étudier les pêcheurs de Norvège.

Paris n'est pas la seule ville où les études sociales soient cultivées avec un vif attrait.

La Société d'économie sociale de Dieppe, qui suit le mouvement imprimé à ces travaux par notre Revue, a demandé ces jours derniers à M. Demolins de venir faire une conférence dans cette ville. La réunion a eu lieu dans la grande salle des fêtes de l'Hôtel royal. On avait convoqué toutes les notabilités de Dieppe, sans distinction d'opinion.

La séance fut ouverte par une allocution du président, M. Roger, qui indiqua le but poursuivi par la Société d'économie sociale. Puis, il signala la récente fondation de la revue *la Science sociale,* qui marque un grand progrès dans le sens des études scientifiques, inaugurées par le Play.

M. Demolins, qui prit ensuite la parole, examina cette question fondamentale : *Y a-t-il une science sociale?*

Si l'on démontre que les sociétés humaines présentent entre elles des différences qui ne sont pas l'œuvre du hasard, si l'on peut déterminer les causes et les effets de ces différences, si l'on peut, en un mot, établir rigoureusement quelles causes différencient, par exemple, les Français des Chinois ou des Turcs, on devra en conclure qu'il existe une science sociale comme il existe des sciences naturelles.

La démonstration sera complète, si l'on arrive à classer par groupes et par variétés les phénomènes sociaux qui dérivent des mêmes causes et présentent les mêmes caractères essentiels.

M. Demolins montre que le problème est aujourd'hui résolu grâce aux travaux de Le Play et de ses continuateurs. Il y a une science sociale. Le conférencier le prouve par une série d'exemples.

Tout le monde sait que les montagnards se distinguent des habitants des plaines par des caractères très accusés; ils sont plus durs au travail, plus sobres, plus routiniers, plus économes. L'ouvrier diffère également du paysan. Chaque profession imprime certains caractères généraux qui se retrouvent chez toutes les personnes qui s'y adonnent.

Les différences ne sont pas moins sensibles d'un pays à l'autre. La Bretagne ne ressemble pas à la Normandie : dans la première de ces provinces, le sol cultivable est peu profond et peu fertile ; les espèces végétales et animales sont de qualité secondaire, la petite culture domine, la richesse est peu développée; au contraire, le sol de la Normandie est généralement fertile, les productions sont de qualité supérieure, la culture et en même temps la richesse sont plus développées. A ces différences physiques correspondent des différences sociales très accusées entre le Breton et le Normand.

Ces différences ne sont pas l'œuvre du hasard, mais le résultat d'une série de causes qu'il est possible de déterminer et de classer.

Mais on peut pousser l'analyse plus loin.

Les diverses parties de la Normandie présentent des caractères sociaux différents, malgré leurs traits communs. La haute Normandie se distingue très nettement de la basse Normandie. Dans la haute Normandie elle-même, le pays de Caux offre une constitution géographique et sociale distincte de celle du pays de Bray. M. Demolins décrit rapidement ces deux pays; il en montre les différences qui donnent à chacune de ces régions leur physionomie particulière. Il montre également l'action de causes morales, celle de la liberté humaine qui peut modifier les phénomènes, mais sans les soustraire à des règles certaines.

Mais le lien qui unit entre eux ces divers phénomènes, les causes qui impriment à chaque région, à chacune des formes du travail, un caractère déterminé, apparaissent encore plus nettement, si l'on examine des sociétés à éléments plus simples et plus uniformes.

M. Demolins transporte alors ses auditeurs successivement dans les steppes de l'Asie, sur les rivages de la mer du Nord, dans les forêts de l'Amérique méridionale. Il fait voir pour quelles causes, sur ces sols bien différents, se développent des sociétés très diverses. Cette démonstration, rendue plus saisissante par des cartes géographiques, a vivement intéressé l'auditoire, qui a fréquemment interrompu l'orateur par ses applaudissements.

C'est un fait aujourd'hui acquis que la science sociale présentée sous cette forme positive et rigoureuse, qui met en lumière l'enchaînement des causes et des effets, acquiert une puissance de démonstration irrésistible. L'expérience a déjà été renouvelée devant des auditoires très différents et toujours avec le même succès, notamment à Rouen, à Périgueux. Chaque année l'enseignement de la science sociale voit augmenter son personnel d'auditeurs. Parmi ces derniers, plusieurs vont à leur tour porter, dans de nouveaux milieux, la méthode et les résultats qui donnent désormais aux études sociales le carac-

tère d'une science. Aucune force humaine ne peut désormais arrêter un pareil mouvement.

Les témoignages qui arrivent de tous côtés à la Revue montrent que l'on apprécie l'importance de ce mouvement. « J'ai constaté avec plaisir, écrit M. Sedley Taylor, l'éminent professeur de l'université de Cambridge, que *la Science sociale* apporte des conclusions larges et intéressantes, au lieu de se borner à des groupements de faits spéciaux, comme les monographies. Voilà décidément, je crois, un pas en avant. »

M. Émile de Laveleye, professeur à l'université de Liège, écrit à son tour : « Je pense, comme Le Play, que l'économie politique pour être utile doit sortir des formules abstraites et s'appuyer sur l'observation... j'approuve entièrement votre méthode et, si vous le permettez, je vous écrirai une lettre pour votre Revue à ce sujet, expliquant comment j'admets des lois sociales à la façon de M. de Tourville et les repousse à la façon de M. Block. »

Nous devons nous borner à signaler, ne pouvant les reproduire ici, quelques-unes des lettres adressées au directeur de *la Science sociale*, par MM. Edmond Villey, professeur à la Faculté de droit de Caen; François Nagy, professeur de l'université de Koloxvar (Hongrie); Auguste Pierantoni, sénateur et professeur à l'université de Rome; A.-F. Serafini, professeur à l'université de Pise et directeur des *Archives juridiques;* Th.-M. Limousin, directeur de la *Revue du mouvement social;* de Molinari, directeur du *Journal des Économistes;* Francesco Vigano, professeur à Milan; E. Brussa, professeur de droit pénal à la Faculté de Turin; A. Brunialti, député, professeur à la même Faculté; E. Vidari, professeur à l'université de Pavie; Goldschmidt, professeur à l'université de Berlin; G. Koenig, professeur de droit à l'université de Berne, Fustel de Coulanges, de l'Institut, etc.

A. B.

Les bassins houillers et les grèves. — Que de jugements ont été déjà portés sur la grève de Decazeville, qui débuta par un épouvantable drame! Mais parmi toutes les personnes qui, soit dans la presse, soit dans le parlement, se sont occupées de cette question, il n'en est pas une seule, qui, s'élevant par l'observation méthodique de ce fait local aux grandes lois sociales, se soit demandé quelles causes engendrent ces mouvements qui, du nord au centre de la France, agitent périodiquement nos bassins houillers.

Dans toutes les branches de l'activité humaine, dès que deux hommes se trouvent en concours, l'inégalité apparaît. Inégalité de force physique, inégalité de force intellectuelle, inégalité dans la prévoyance et

aussi inégalité dans la richesse. Et à mesure que le travail devient plus intense, à mesure qu'il exige plus d'habileté, plus d'intelligence, plus de capitaux, le nombre de ceux qui sont capables de le faire, de le diriger, de le subventionner diminue rapidement. L'observation quotidienne démontre que dans nos sociétés compliquées, qui demandent une production très intense, le travail est le plus puissant facteur de l'inégalité.

Mais, si cette sélection est la conséquence forcée de l'activité humaine, elle ne va pas jusqu'à faire disparaître les individus éliminés, bien au contraire, leur concours est indispensable. Classés d'après leurs aptitudes différentes, ils deviennent les auxiliaires dont ne peuvent se passer les quelques personnalités éminentes par leur intelligence ou leur fortune. Que pourraient faire le plus ingénieux inventeur, le plus puissant capitaliste sans le concours de la classe ouvrière? Il est donc dans l'ordre naturel des choses que les forts patronnent les faibles.

En France, toutes nos mines, tous nos établissements métallurgiques, à de rares exceptions près, appartiennent à des sociétés d'actionnaires. Les nombreux capitaux que réclament ces exploitations, l'instabilité à laquelle notre loi successorale condamne les fortunes particulières, empêchent les pères de famille d'entreprendre de pareilles œuvres. Comme tous nos patrimoines doivent subir tous les vingt ans une liquidation, il est impossible de les engager directement dans des entreprises à long terme, aussi a-t-on imaginé de ne les engager qu'indirectement sous forme d'actions, avec facilité de réalisation et de partages immédiats. De là le développement exagéré des sociétés d'actionnaires, de ces compagnies qui aujourd'hui occupent la place que pouvait autrefois, et que devrait dans un État bien constitué, remplir un patron chef de métier.

Aussi, pour bien comprendre les faits que nous avons sous les yeux, il est nécessaire de rechercher comment fonctionne dans ces compagnies le patronage, conséquence nécessaire des aptitudes différentes des individus. L'observation nous révèle trois espèces de patronage, ou plutôt trois élément du patronage.

1° *Le patronage du travail.* — C'est la direction de la partie technique et financière de l'entreprise. Personne ne conteste ce patronage; il est la condition *sine qua non* de toute activité, de tout progrès industriel. Aujourd'hui plus que jamais, avec la division infinie du travail, l'ouvrier a besoin d'être dirigé. Les ingénieurs des Compagnies s'acquittent ordinairement aussi bien de cette tâche que les patrons chefs d'ateliers; quelquefois cependant ils montrent une moins grande prévoyance, et pour augmenter les bénéfices du jour se livrent à une production exagérée et compromettent l'avenir. La partie financière

peut être facilement défectueuse chez les grandes compagnies. Le conseil d'administration n'a pas la prévoyance du père de famille, il n'en a pas la responsabilité ; trop souvent son but est de donner de gros dividendes aux actionnaires, dont il dépend. Tous ces faits entraînent de fâcheuses conséquences pour la situation de la population ouvrière.

2° *Le patronage de la propriété.* — C'est-à-dire la distribution des subventions. La plupart des patrons et des compagnies ont vite remarqué qu'il était de leur intérêt et de leur devoir, de venir, dans certains cas déterminés, en aide aux ouvriers qu'ils employaient. Le salaire ne suffit pas à tout, son taux est trop uniforme pour qu'il réponde exactement aux besoins différents de chaque famille ouvrière, trop faible pour qu'il puisse faire face à des nécessités pressantes ou assurer des besoins généraux. C'est ainsi que beaucoup de patrons et de compagnies ont été amenés à assurer des subventions de chauffage, d'habitation, à donner des secours lors des maladies et des accidents, à créer des écoles et des hospices.

C'est par voie de règlements que se fait la répartition de ces subventions dans toutes les sociétés anonymes. Or un règlement est essentiellement aveugle, le chiffre qu'il fixe est le produit d'une moyenne, c'est-à-dire qu'il ne tombe juste dans aucun cas. Si un accident entraîne pour un ouvrier une incapacité de travail, est-ce à un tarif de déterminer par avance l'indemnité qui lui est due? le tarif sait-il si l'ouvrier est célibataire ou marié, père de famille ou sans enfants? Avec ce système, les subventions arrivent à présenter le défaut qu'elles voulaient corriger dans le salaire.

Ce simple aperçu fait comprendre le peu de reconnaissance que les ouvriers manifestent pour les institutions, dites de patronage, fondées par les compagnies. Lorsque ces institutions fonctionnent, les ouvriers sentent un mécanisme qui agit comme agissent tous les autres rouages de l'administration, ils perçoivent le mouvement d'une machine, ils n'entendent pas les battements d'un cœur qui leur porte intérêt. Quelle reconnaissance a-t-on pour un bureau de bienfaisance, pour une compagnie d'assurances !

3° *Le patronage de la famille ouvrière.* C'est ici que se découvre dans son plein l'impuissance de la société d'actionnaires. Si pour la plus grande intensité de la production, il est nécessaire que les hommes d'une intelligence supérieure dirigent, patronnent les ouvriers dans leur travail; s'il est nécessaire de faire vivre une population ouvrière, en lui assurant des subventions qui viennent corriger ce que le taux absolu du salaire a d'inégal pour chacun, il n'est pas moins nécessaire que ceux qui ont une sérieuse valeur intellectuelle, une supériorité morale incontestable, aident par leurs conseils, dirigent par leurs exem-

ples l'immense masse qui ne sait que faire et que décider dans les circonstances difficiles de la vie. C'est le rôle du grand propriétaire résidant au milieu de ses domaines, comme c'est celui de l'industriel vivant au milieu de ses ouvriers.

Si, à l'heure actuelle, beaucoup de nos grands propriétaires, beaucoup d'industriels ne remplissent pas ce rôle, ce n'est que par des raisons qui leur sont, pour ainsi dire, extrinsèques; la loi leur défendant de travailler pour l'avenir, de fonder des établissements durables, ils ne sont pas portés à s'engager dans des œuvres qui exigent de longues années, et une forte tradition. Mais les grandes compagnies ne peuvent exercer le patronage de la famille ouvrière pour des causes intrinsèques.

Chez elles où est le patron? Nous ne voyons qu'une collectivité de personnes étrangères, sans autre lien que celui de la propriété de mêmes actions achetées à la Bourse. Par leur nature, ces sociétés se composent des patrons qui pratiquent l'absentéisme dans toute sa force. Elles délèguent leurs droits et leurs devoirs à un directeur ou à un conseil d'administration : c'est le patronage par intendance ou par voie administrative, c'est-à-dire sous sa forme la moins efficace.

A la place d'un patron qui réside au milieu de ses ouvriers, vit de leur vie, qui voit leurs besoins et leur vient en aide spontanément, on a un mécanisme, et pour qu'il fonctionne, il faut que les ouvriers, après avoir découvert ce qui leur était véritablement utile, mettent en mouvement toute la machine administrative.

Peut-on comparer l'effet de ces rouages, l'influence que peut exercer un directeur à pouvoirs limités, venu d'une autre région, révocable *ad nutum*, à l'intérêt que porte à ses ouvriers un patron chef de métier, à l'ascendant qu'acquiert son seul exemple? Aussi, dans tous les bassins houillers, les populations ouvrières, dépourvues de toute direction, de tout véritable patronage, privées des effets moralisateurs d'une bonne organisation de la famille et de la propriété, vont chercher la direction qui leur manque auprès de quelques individualités remuantes, qui dans un but personnel se sont constituées leurs avocats, auprès de quelques agitateurs qui fondent leur fortune sur les passions qu'ils excitent. On ne peut s'expliquer que par ces considérations, le rôle qu'arrivent à jouer auprès d'ouvriers ordinairement calmes et laborieux des personnalités telles que les Basly et les Camélinat.

Il ne faut cependant pas conclure de cette rapide étude à l'impuissance absolue des compagnies. A l'heure actuelle, pour beaucoup d'industries elles sont indispensables; si on voulait les remplacer, seul l'État pourrait prendre leur place, et son patronage serait encore plus défectueux.

Elles peuvent atténuer les conséquences que nous venons de signaler, si elles ont soin de faire comprendre à leur personnel de direction et d'exploitation qu'elles n'apprécient pas les seuls services techniques, mais aussi et surtout les services rendus par un patronage personnel sur la population ouvrière.

Tout ce que nous devons retenir de faits que nous voyons se reproduire périodiquement dans nos bassins houillers, c'est que, si d'un côté *nous analysons les éléments dont se compose le patronage,* et si d'un autre *nous classons les patrons* dans l'ordre où leur nature leur permet d'exercer ce patronage, *la société d'actionnaires tient la dernière place.*

Ainsi, par ses études, la science sociale conduit aux meilleurs et aux seuls moyens de réforme. Elle montre que, si le patronage comprend trois éléments distincts, on n'aura une véritable action moralisatrice sur une population ouvrière, que lorsqu'on remplira toutes les fonctions qui découlent du patronage du travail, de la propriété et de la famille ouvrière. Seul, le patron à famille-souche vivant au milieu de ses ouvriers est capable de les remplir. Si on veut ramener la paix sociale, ce n'est pas en incitant les compagnies à multiplier les institutions de bienfaisance, qu'on atteindra le but qu'on se propose. On diminuera peut-être la violence du mal, on ne le guérira pas, et bientôt le malade s'habituant au remède, il faudra lui en trouver d'autres.

Ces idées, notre parlement ne les a pas ; de là son impuissance pour agir, et ses insuccès lorsqu'il essaye enfin de travailler. Aujourd'hui, après une longue inaction, il pense qu'il trouvera une solution à la question des mineurs en revisant la loi de 1810. Cette revision est nécessaire : Le Play le proclamait comme savant et comme inspecteur général des mines.

Mais, dans leur ignorance, nos législateurs se proposent de fortifier les droits de l'État, c'est-à-dire de mettre le plus mauvais patron que l'on puisse déterminer scientifiquement, à même de prononcer plus facilement la déchéance des compagnies et à substituer son action et sa direction à la leur. Ils croient aussi guérir tous les maux en multipliant les institutions de prévoyance, caisses de retraites, d'assurances, etc... Redisons-le, il n'y a qu'un moyen de faire cesser ces souffrances, c'est de faire en sorte que la classe ouvrière ait pour chefs les meilleurs patrons. Ces patrons se trouvent parmi les chefs d'ateliers à famille-souche, résidant au milieu de leurs ouvriers. Ils ont presque entièrement disparu de la France ; on les retrouve encore dans les pays scandinaves, dans une partie de l'Allemagne et dans certaines usines rurales d'Angleterre ; si notre loi successorale ne les empêchait pas de se produire, ils renaîtraient facilement en France et exerceraient

l'influence heureuse qu'ils exerçaient autrefois dans notre pays. Après cette première réforme, on pourrait utilement refondre la loi de 1810.

R. P.

Les élections anglaises et la question de l'absentéisme. Dans un banquet donné récemment à Londres aux députés conservateurs de l'Hertfordshire, lord Salisbury a insisté sur le succès complet obtenu par son parti dans les comtés qui avoisinent Londres (*House Counties*). D'après lui ce succès est dû à la résidence à peu près permanente des propriétaires fonciers de cette partie du royaume et à l'influence qu'ils exercent autour d'eux. C'est, dit-il, « par des rapports personnels plus intimes et plus fréquents avec les classes populaires que nous gagnerons toute l'Angleterre à nos idées comme nous avons déjà gagné les *House Counties* ». Ces paroles sont confirmées d'ailleurs par l'échec des candidats *tories* dans les circonscriptions électorales où l'absentéisme est le plus développé, principalement dans les comtés éloignés de la capitale. Bien que ce résultat puisse être attribué à des causes très diverses, nous admettons sans difficulté que la résidence des grands propriétaires sur leurs terres est un élément considérable de succès pour les idées qu'ils soutiennent; nous nous permettrons seulement de faire remarquer que l'exemple cité par lord Salisbury doit être pris pour ce qu'il vaut et qu'il serait peu prudent d'en tirer des conséquences générales.

On n'est que trop porté, en France du moins, à considérer les indications du vote comme le véritable thermomètre de l'opinion publique, le criterium absolu de la vie sociale. Combien de fois avons-nous entendu juger un pays sur les résultats d'une élection quelconque? Tel département était *bon* en 1876, *mauvais* en 1878, de nouveau *bon* en 1885! Est-il possible que *réellement* les mêmes individus aient été si rapidement modifiés? Assurément non, et de pareils jugements portent la trace d'une exagération visible.

Pour que l'on pût raisonnablement conclure des votes d'une circonscription aux opinions véritables des électeurs, il faudrait deux choses 1° : que ces électeurs aient une opinion quelconque sur la question qui leur est posée; 2° qu'ils soient en mesure d'exprimer cette opinion au moyen du suffrage.

Or il est très rare que ces deux conditions soient remplies. Dans l'immense majorité des cas, l'électeur est absolument ignorant de la matière compliquée qui est soumise à son appréciation. Les candidats le savent si bien qu'en général ils lancent des professions de foi où l'abus de certains termes vagues rend l'expression de toute idée nette étrangement confuse; ne pas effrayer l'électeur est la constante préoc-

cupation de ceux qui se présentent devant lui; quant à l'éclairer, personne n'y songe ; encore moins consentirait-on à recevoir de lui aucune lumière.

Mais si le commun des électeurs est incapable de se former une opinion, il n'en est pas de même, nous dira-t-on, de la fraction intelligente et cultivée; celle-là ne se rend aux urnes qu'en pleine connaissance de cause et ne prononce son verdict qu'après un examen attentif.

Ici encore nous faisons les réserves les plus formelles. Voici un électeur éclairé, très au courant de la politique extérieure comme de la constitution intérieure de la France, il réunit à un degré rare les éléments d'une saine appréciation. Quel moyen de l'exprimer le suffrage lui donne-t-il? Un seul : mettre dans l'urne le nom d'un homme souvent moins éclairé que lui sur la situation, en tous cas ne la jugeant pas comme lui sur tous les points. Répétez cinquante fois l'opération et quarante fois au moins vous verrez que le député est choisi, faute de mieux, par des électeurs dont il ne représente les idées qu'à une dose homœopathique.

Il n'est pas inutile d'insister sur ce point, parce que bien souvent des hommes animés des intentions les plus généreuses se découragent en voyant l'inutilité de leurs efforts. Résidant à la campagne au milieu de leurs tenanciers, exerçant autour d'eux un bienveillant patronage, ils s'étonnent et s'irritent parfois de voir succomber dans les luttes électorales les candidats qu'ils appuient de leur influence. Ils seraient moins abattus par ces échecs, quelque regrettables qu'ils soient, si une vue plus juste des hommes et des choses leur montrait à côté des résultats du scrutin les heureux fruits de leur présence.

C'est surtout dans le domaine de la vie publique que triomphent les préjugés et l'esprit d'antagonisme; le suffrage universel institué souverain juge de toutes choses leur offre des conditions tellement favorables qu'ils se développent dans des proportions inouïes; la vie privée, moins désorganisée et moins factice, présente un équilibre plus normal entre les éléments de paix et les éléments de discorde. Bien des ouvriers estiment leur patron et votent contre lui quand l'occasion s'en présente. Ils sont persuadés que les intérêts politiques de la classe ouvrière et de la classe élevée sont en opposition et ils agissent en conséquence. Cependant, aux jours d'embarras, c'est près de lui qu'ils vont chercher un conseil ou un secours, et lorsque pendant de longues années ils ont toujours trouvé chez lui la protection qui leur est utile, leurs préjugés diminuent ou disparaissent.

De pareils retours sont l'œuvre du temps ; trop souvent des membres même très désintéressés de la classe supérieure recherchent prématu-

rément dans la poursuite d'un mandat électoral la récompense de leurs efforts pour le bien. Dès lors, le mobile qui les guide apparaît trop clairement aux yeux de tous, et si leur candidature réussit, leurs obligés se déchargent de tout devoir de reconnaissance en songeant à ce vieil exemple de grammaire : *Acceperunt mercedem suam vani vanam.*

A ceux qui ont une ambition plus haute nous rappellerons qu'avant d'avoir souci des affaires générales du pays ils feraient peut-être sagement de remplir les devoirs que leur impose la qualité de propriétaire ou de patron. Il y a là pour leur activité un champ très vaste et très fécond. De plus, ils sont directement responsables de la prospérité de leurs subordonnés, tandis que les intérêts de leurs concitoyens ne leur sont pas personnellement confiés. Au lieu de regretter amèrement des charges nouvelles, ils pourraient s'employer utilement à remplir celles que leur situation sociale leur impose.

P. R.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT. — MESNIL (EURE).

LA COLONISATION

ET

LES CONDITIONS DE LA PROSPÉRITÉ COLONIALE.

I.

QUELS PAYS PEUVENT COLONISER ?

Depuis ces dernières années, l'opinion publique paraît s'intéresser vivement aux questions d'expansion coloniale ; de récents débats, dans lesquels les divisions politiques semblent avoir joué un rôle exagéré, donnent à cette préoccupation une nouvelle actualité ; chaque électeur français a adopté une opinion nette et simple sur cette matière très compliquée et tranche sans embarras ni réserve toutes les difficultés qu'on lui propose.

Nous désirons sincèrement ne pas imiter cet exemple. Le but que nous nous proposons est plus modeste ; il consiste à étudier comment se comportent les colonies ; quelles sont les règles qui président à leur fondation et les lois de leur développement. Peut-être serons-nous alors plus à même non pas de produire un jugement général sur l'utilité ou l'inutilité de la colonisation pour une métropole, mais de mettre en balance les charges et les profits que cause telle ou telle entreprise coloniale déterminée.

Comme toutes les choses de longue haleine, une œuvre de colonisation traverse des périodes très diverses. Les territoires les plus rapidement peuplés, la Nouvelle-Zélande, par exemple, ont vu parfois de tristes épisodes à l'arrivée des premiers Européens.

Il ne faut donc pas se hâter de juger. De plus, le sujet étant des plus complexes, le jugement, favorable ou non, que l'on porte ne s'appuie pas sur un seul fait, mais sur l'appréciation comparative d'éléments très divers, dont les uns ont le caractère d'un avantage, les autres celui d'un inconvénient. Souvent aussi le même fait peut être classé d'une façon toute différente suivant l'intérêt particulier ou le point de vue spécial qu'il présente. Pour l'analyser exactement il faut tenir compte de chacun de ses éléments, en mesurer la portée, en caractériser l'effet.

On ne s'étonnera pas si la situation des colonies françaises paraît avoir été la principale préoccupation de cette étude ; en présence des succès de peuples rivaux, il est naturel de se demander pourquoi nous restons en arrière. Pour résoudre ce problème, nous rechercherons aujourd'hui les conditions nécessaires à l'expansion d'une race. En d'autres termes, nous nous poserons la question suivante : Quels pays peuvent coloniser?

I.

Il est certain tout d'abord que les pays qui colonisent sont ceux dont la population est en excédent; l'Angleterre et l'Allemagne n'envoient chaque année à l'étranger un aussi grand nombre d'émigrants que parce que l'accroissement rapide de leur population ne permet pas de faire vivre une génération là où la génération précédente avait prospéré. Au contraire, la France n'arrive pas à peupler l'Algérie, qui est à sa porte, parce que le chiffre de la population n'augmente qu'avec une très faible progression. On admet généralement que 20,000 Français émigrent chaque année; c'est tout l'effort dont est capable un peuple de 34 millions d'habitants! Encore la plus grande partie de ces émigrants vont-ils porter leurs bras et leurs capitaux dans l'Amérique du Sud ou aux États-Unis; un très petit nombre se rend dans nos colonies.

Ces établissements isolés que crée un groupe quelconque, sans se rattacher aucunement à la mère-patrie, ne peuvent vraiment

pas aspirer au titre de colonies, et rien ne justifie l'appellation de *Colonies libres* que leur accordent certains auteurs (1). Ils constituent simplement des phénomènes d'émigration.

L'émigration diffère, en effet, de la colonisation en ce qu'elle ne fonde pas un établissement de la race, en masse compacte, avec organisation de pouvoirs nationaux ; elle donne simplement naissance à des entreprises isolées. Toutefois nous pouvons admettre qu'une nation ne saurait coloniser si elle ne peut fournir d'émigrants ; tout ce que nous dirons des obstacles à l'émigration dans un pays donné s'entendra donc *a fortiori* des obstacles à la colonisation. Par exemple, lorsque nous constatons qu'un très petit nombre de Français quittent annuellement leur patrie, nous pouvons affirmer que la colonisation rencontre dans ce fait une difficulté primordiale.

Si la quantité de nos émigrants est faible, leur qualité est moins satisfaisante encore ; à part de trop rares exceptions, nous ne sommes représentés en dehors de nos frontières que par des personnalités peu relevées. Les coiffeurs et les cuisiniers forment la catégorie la plus recommandable. Beaucoup d'autres ont pour s'expatrier des raisons majeures qui expliquent suffisamment leur insuccès, et j'ai entendu dire à des voyageurs français que la rencontre d'un compatriote fixé à l'étranger était la plupart du temps des moins flatteuses.

On peut donc avancer que la partie la plus saine de la nation n'émigre pas. J'ajoute que si des personnes honorables tentent parfois de quitter la France pour chercher fortune ailleurs, elles ne se résolvent à cette extrémité qu'en dernier lieu, lorsque, ne possédant plus aucun capital, elles ne trouvent plus de moyens d'existence conformes à leurs habitudes ; en un mot, quand les éléments de réussite leur font défaut.

Ainsi les uns échouent par inconduite, les autres ne réussissent que très incomplètement faute d'argent, faute du soutien qu'offre à son jeune rejeton la famille fortement organisée qui l'envoie coloniser au loin.

(1) *Les Colonies françaises*, par Louis Vignon, p. 182 et 183 ; 1 vol., Guillaumin.

Nous avons connu personnellement un gentleman écossais dont le père possédait un revenu de cinq mille livres sterling (125,000 francs). Ce jeune homme avait cinq frères ou sœurs. Dan cette situation, beaucoup de Français auraient négligé de conquérir personnellement leur fortune, comptant sur leur part de patrimoine pour s'établir. Le père de mon ami ne pensait pas de même, et comme la loi anglaise lui laissait la libre disposition de sa fortune, son avis méritait considération. Or son fils ayant atteint l'âge de dix-neuf ans, il le recommanda à quelques amis qu'il avait en Australie, lui remit une quarantaine de mille francs et lui souhaita bon courage. Le jeune homme n'en manquait pas et son père, sachant, quelques années plus tard, quel bon usage il faisait de son activité et de son petit capital, lui confiait de nouvelles sommes pour l'aider à augmenter le nombre de ses moutons et accroître ses profits. Inutile d'ajouter que l'entreprise réussit.

Ce fait n'est pas exceptionnel en Angleterre; loin de là. Des jeunes gens appartenant aux familles les plus haut placées ne dédaignent pas la situation de *squatter* en Nouvelle-Zélande ou d'agriculteur au Cap. C'est là ce qui fait le grand succès des colonies anglaises de *peuplement*, et nous pouvons juger de ce qui nous manque à nous-mêmes en analysant la situation d'un colon de cette espèce.

Le fait le plus frappant que j'y relève est celui-ci : L'émigrant est dans la plénitude de ses facultés; il est jeune, il est vrai, mais les premières années de son existence ont été bien employées; il a reçu une éducation assez complète. En somme, sa famille ne l'a pas envoyé aux colonies pour punir des fredaines précoces et se débarrasser d'un membre compromettant; ce n'est ni un aventurier ni un incapable. Non seulement sa situation est estimée, elle est même enviée : souvent l'aîné d'une famille, destiné par la coutume à conserver les traditions et les charges du foyer paternel, cède à un plus jeune frère ce rôle sans grands horizons pour aller fonder loin de la mère-patrie un établissement nouveau où tous les profits de son activité reviendront à ses seuls descendants. Que dirait-on en France d'un homme sûr de son avenir et qui mettrait à la voile pour une de nos possessions?

Assurément on le blâmerait énergiquement; on chercherait à cette détermination des motifs peu avouables. Et ce ne serait pas là le jugement de quelques personnes timides; la grande majorité des gens raisonnables y souscrirait également.

D'où peut venir une pareille différence? N'est-ce donc pas la même chose pour un Français, pour un Anglais, pour un Allemand, que de quitter sa patrie et de coloniser un pays neuf? Ou bien sommes-nous en présence d'un préjugé national contre la colonisation?

Nous n'hésitons pas à affirmer que la situation du Français qui émigre est inférieure à celle du colon anglais ou allemand. Cette infériorité est réelle; elle ne résulte pas d'une erreur de l'opinion publique, mais de certaines conditions de notre organisation sociale.

Et d'abord, si moi Français je désire émigrer, où vais-je me rendre? Où trouverai-je un groupe de colons prêts à me recevoir, à m'enseigner cette vie nouvelle dans laquelle je n'apporte aucune expérience et qui ne me réserve que des déboires, si je m'y lance sans un apprentissage préalable? Il faut un guide pour traverser un pays de montagnes; à plus forte raison en faut-il un pour s'établir dans une contrée inconnue. Or, est-il, dans tout le Royaume-Uni, un être assez déshérité pour ne pas avoir dans quelque partie du monde un frère, un oncle, un cousin, un ami? Pour ma part, je n'en ai jamais rencontré à quelque classe de la société qu'il appartînt. L'Allemand de la plaine saxonne retrouve dans le Far-West américain les gens de son village. De même le Basque dans l'Amérique du Sud. Bref aucun ou presque aucun ne va se perdre loin de tout secours, de toute protection. Le phénomène de l'émigration leur offre donc des caractères tout différents de ceux qu'il nous présente.

Mais, me dira-t-on, c'est là reculer la question: les peuples chez lesquels un courant d'émigration est établi peuvent coloniser avec plus de facilité que ceux chez lesquels il n'existe pas, cela est certain; mais à quoi attribuer le fait en lui-même?

J'arrive à l'examen de cette question, mais il n'était pas indifférent de faire remarquer en commençant que cette situation constitue déjà un élément sérieux d'infériorité pour le jeune Fran-

çais pourvu par ailleurs des qualités nécessaires. Supposons maintenant qu'un concours de circonstances quelconques procure à ce jeune homme l'avantage de relations sûres ; nous écartons ainsi le premier inconvénient signalé et nous pourrons examiner plus facilement les autres obstacles qui s'opposent à notre force d'expansion.

Pour s'en aller à vingt ans fonder une exploitation pastorale ou agricole aux antipodes, il faut d'une part une énergie soutenue par la nécessité de se créer une situation, et d'autre part certaines ressources financières actuelles. Or ces conditions se trouvent rarement réunies chez les rejetons de familles instables, où l'égalité forcée des partages successoraux donne à tous les enfants un droit futur à une portion déterminée du patrimoine et interdit au père l'usage de sa fortune. L'autorité paternelle se trouve privée d'une grande prérogative, l'efficacité du capital confié à sa garde est de beaucoup diminuée et les enfants ne peuvent pas compter sur la direction éclairée qui, agissant différemment suivant les positions diverses de chacun d'eux, assure l'avenir de tous.

Revenons à l'exemple que nous citions plus haut et tâchons de nous représenter un père français désireux de confier à un jeune fils le capital nécessaire à ses premiers essais de colonisation. Comment va-t-il s'y prendre? L'argent qu'il lui remet ainsi sera déduit de sa portion future et représentera probablement une valeur égale à celle de la dot accordée aux frères et sœurs au moment de leur mariage. Si l'entreprise réussit à souhait, notre heureux émigrant attendra sans trop de hâte l'heure où la possession complète de sa part d'héritage viendra grossir le capital déjà accumulé. Mais supposons qu'une spéculation malheureuse, un calcul trop prompt, détruise le fruit de ses efforts ; auprès de qui trouvera-t-il aide et protection? Son père paraît tout indiqué pour ce rôle ; il le recueillera sans doute chez lui ; mais à part ce secours charitable, il ne peut rien pour son fils. Il est vis-à-vis de lui dans la situation du caissier qui a payé les termes échus d'une valeur de bourse et refuse sagement d'escompter les termes futurs. Son cœur l'entraînerait-il à protéger un nouvel essai offrant plus de

garanties de réussite, ses autres enfants regarderaient comme une criante injustice l'emploi d'une nouvelle somme d'argent à l'établissement de leur frère; en présence de ces récriminations, le père hésiterait et peut-être, s'il passait outre, une brouille serait-elle le résultat de sa fermeté.

Ce tableau de la situation du père de famille en face de ses enfants n'a rien de forcé. En général, les préjugés courants mettent d'ailleurs les consciences de chacun fort à l'abri dans ces luttes honteuses où les uns n'ont en vue que des intérêts personnels, tandis que l'autre manque à sa fonction essentielle : l'égalité est respectée; or l'égalité c'est la justice, et pour pénible que soit l'exécution de ses arrêts le devoir consiste à s'y soumettre. Au surplus, la loi n'a-t-elle pas consacré ces règles équitables? Le père est dans la famille un fonctionnaire chargé d'en assurer le règne, et les misères de ses enfants sont devant ses yeux comme si elles n'étaient pas; chacun d'eux a eu sa part de la première répartition; chacun d'eux aura sa part de la seconde, que leur faut-il de plus? Voilà l'opinion française sur le rôle de l'autorité paternelle. Elle repose sur ce soi-disant principe que tous les membres d'une famille ayant des aptitudes égales, le sort de tous est assuré par un traitement identique. Or cette égalité des aptitudes chez les enfants d'un même couple est démentie par l'expérience.

Les peuples chez lesquels s'observe la constitution de la famille-souche pensent différemment sur les devoirs du père de famille. A leurs yeux, celui-ci n'est pas censé avoir accompli sa tâche lorsque, comptable exact, il laisse à ses enfants un patrimoine convenablement géré. Il doit à chacun d'eux non pas une somme d'argent, un titre au porteur ou un immeuble, mais une *situation convenable*. Tous ses efforts doivent tendre vers ce but. Pour y arriver, il a le choix des moyens : à l'un d'eux il lèguera l'habitation de famille, la direction des enfants plus jeunes et les charges qu'elles comportent; un autre recevra la somme nécessaire pour créer un établissement à l'étranger; s'il échoue une première fois, on cherchera, grâce à de nouveaux sacrifices, un nouvel emploi à son activité. Un autre encore, pourvu d'une modeste

rente, entrera dans les rangs du clergé; bref, à son lit de mort, le père aura assuré à chacun de ses enfants, dans la mesure que comporte la fragilité humaine, les moyens d'existence conformes à leur éducation et au rôle qu'ils doivent jouer dans la société.

C'est ainsi que le patron soucieux des intérêts de ses ouvriers ne se borne pas à leur compter exactement le salaire auquel ils ont droit; aucun mécanisme administratif, aucune combinaison, pour ingénieuse qu'elle soit, ne le dispense du patronage personnel.

Les extrêmes précautions de la loi française, la défiance qu'elle témoigne au père ont convaincu beaucoup de chefs de famille que *le patronage* de leurs enfants ne leur appartenait pas d'une façon complète. L'identité de protection pour des situations diverses équivaut en effet au manque de protection. Si la remise d'un petit capital est utile à tel jeune homme qui a des projets de colonisation, elle ne peut être que dangereuse pour tel autre qui est pourvu d'un grade dans l'armée ou d'un poste de fonctionnaire. Cela saute aux yeux et aucun père de famille ne s'y trompera. Aussi quel est le résultat? Voulant traiter de la même manière tous ses enfants, le père prudent refuse également à tous ce qui est nécessaire à l'un d'eux.

On peut donc affirmer que, toutes chances de réussite supposées égales d'ailleurs entre un Allemand et un Français, la constitution de nos familles serait à elle seule un obstacle à nos succès coloniaux.

Je n'insiste pas sur une autre coutume des familles riches et instables, coutume bien souvent signalée déjà, et dont le règne coupe court à toute idée d'émigration chez les jeunes gens pourvus de quelques avantages de fortune : je veux parler de la stérilité systématique. Nous indiquions plus haut que pour coloniser il fallait un excédent de population. En France cet excédent est très faible; encore est-il fourni par des familles pauvres et, s'il donne lieu à une émigration quelconque, cette émigration de mendiants présente tous les caractères de la désorganisation. On peut vérifier ce fait en Irlande, où un surcroît considérable de po-

pulation s'expatrie tous les ans, sans jamais former en aucun lieu du monde une nouvelle patrie. C'est que, pour créer une société, il faut des éléments très divers. Ceux que fournit l'émigration irlandaise sont à peu près tous les mêmes. Aussi se fondent-ils dans des sociétés déjà constituées pour y occuper généralement les rangs inférieurs. A New-York, la plupart des domestiques appartiennent à cette nationalité.

Ainsi, de quelque côté que l'on examine la question, on arrive forcément à ce résultat que l'organisation de la famille est le criterium auquel il faut principalement s'en rapporter pour juger des capacités colonisatrices et de la force d'expansion d'une société.

Pour être complet, nous devrions examiner comment se comportent les phénomènes d'émigration dans les sociétés à base de familles patriarcales; je renvoie pour cette question à la partie du Cours de M. Demolins publiée dans le 1er numéro de la *Science sociale* (janvier 1886) et je rappelle seulement les conclusions de la science sociale sur ce point : la puissance d'expansion est considérable dans ces sociétés, car ce sont elles qui ont peuplé l'univers entier; lorsqu'elles s'établissent dans une contrée nouvelle, c'est par *groupes détachés de la communauté primitive* et non isolément. Cette forme de l'expansion constitue proprement *l'essaimage*. Toutefois l'essaimage ne s'effectue guère que de proche en proche dans les contrées offrant de grands espaces disponibles et avant que la population soit arrivée au degré de densité qui la rend sédentaire. Une fois cette transformation accomplie, l'essaimage semble avoir terminé son rôle; il n'est plus possible, en effet, de faire voyager un essaim, c'est-à-dire au moins un ménage et ses enfants, ainsi que les bestiaux nécessaires au nouvel établissement, à travers un pays peuplé pour atteindre les terres vacantes.

A ce moment, le surcroît de population s'écoule donc par l'émigration, c'est-à-dire par le départ de membres isolés. Toutefois un changement aussi considérable ne peut se faire sans transition et l'étude des peuples qui se livrent à la culture en communauté nous l'indique très clairement. Voyez, par exemple, le

Russe ou le Chinois; comment émigre-t-il la plupart du temps? Lors même qu'il reste dans les limites de l'empire des tsars, le paysan russe forme avec d'autres paysans une association de voyageurs appelée *artèle* et, pendant la saison qu'il passe hors de la communauté naturelle de sa famille, c'est dans le sein de cette communauté temporaire qu'il vit et qu'il travaille. On peut consulter à ce sujet la curieuse monographie des ***Paysans à l'Abrock et Bateliers émigrants du bassin de l'Oka*** (1). On sait, d'autre part, comment les Chinois de Californie, du Pérou, des colonies australiennes se constituent en sociétés mutuelles pour le retour de leurs corps dans la mère-patrie (2).

En résumé, *les pasteurs nomades essaiment;*

Les communautés agricoles organisent l'émigration sur le type de la communauté par le moyen de *l'association volontaire;*

Les sociétés à famille-souche laissent à l'individu qui s'éloigne toute *la responsabilité de ses actes, mais le soutiennent, dans son entreprise d'une façon efficace;*

Les pays à famille instable ne peuvent donner lieu qu'à une *émigration désorganisée.*

II.

Nous nous trouvons avoir déjà écarté une certaine catégorie de sociétés qui nous a paru incapable de donner à l'écoulement de son surcroît de population une organisation régulière. Il est de toute évidence que les pays constitués sur ce type ne pourront pas coloniser avec succès, et les déboires de notre politique coloniale française trouvent là une première explication; mais toutes les contrées qui fournissent des émigrants sont-elles capables de fonder des colonies? Assurément non.

L'exemple de l'Irlande nous a donné plus haut matière à réflexion sur ce sujet. Lorsqu'un pays n'emprunte ses émigrants

(1) *Ouvriers Européens*, t. II.
(2) E. Reclus, *Géographie universelle*, t. VIII, p. 608.

qu'à une seule classe de la nation, et lorsque cette classe est précisément celle qui a besoin d'être patronnée, ceux-ci tombent forcément sous la domination d'une nationalité étrangère. C'est le cas des coolies chinois, des émigrants irlandais, suisses et basques. Il n'y a pas, de par le monde, une province ou simplement une ville des colonies peuplée uniquement de Chinois, d'Irlandais, de Suisses ou de Basques.

Supposons, au contraire, qu'un pays n'envoie aux colonies que des fils de famille, des fonctionnaires ou des officiers. Sans doute il pourra s'attacher fortement la possession ainsi peuplée, mais n'ayant fourni que l'élément supérieur de la société nouvelle, il devra demander à d'autres races ceux qui lui font défaut; dans cette hypothèse comme dans la précédente, il se produira un établissement *avec des races subordonnées.*

Cette variété de colonisation ne paraît pas avoir donné de bons résultats au point de vue d'une constitution durable. Les colonies espagnoles et portugaises de l'Amérique du Sud, le Mexique, le Brésil, Vénézuela, Guatémala, la République Argentine, la colonie française de Saint-Domingue en sont la preuve. On comprend facilement les raisons qui affaiblissent de semblables colonies. L'antagonisme des races y naît spontanément et s'oppose à la création d'une société prospère; il y a juxtaposition, mais non combinaison des origines diverses.

D'autres fois, une contrée nouvelle, librement ouverte aux émigrants de tous les pays, recrute des colons de tous les points du vieux monde, et il se fait entre ces éléments une fusion qui donne lieu à une race nouvelle. Aujourd'hui le Yankee est un type caractérisé. Demain sans doute nous aurons le type australien. L'émancipation des colonies est ordinairement le résultat de ces établissements *avec des races mêlées.*

Enfin, d'autres colonies présentent le phénomène d'établissements fondés *avec une race unique.* Tel est le cas du Canada avant le traité de Paris et la domination anglaise; ce mode de colonisation, qui offre évidemment à la métropole le plus de garanties pour sa puissance, nécessite une émigration variée à laquelle des classes diverses de la société puissent prendre part.

Le surcroît de population, qui est la condition première de tout mouvement colonisateur, doit donc exister avec une proportion normale dans chacune de ces classes. Les provinces françaises de la Normandie et de la Bretagne présentaient sans doute ce spectacle lorsqu'elles peuplèrent le Canada de leurs rejetons.

Les éléments dont nous avons essayé de caractériser la portée sont tous empruntés à la vie privée, mais le fait de la colonisation entraînant l'idée d'un lien établi entre deux contrées, il importe que celle qui possède la souveraineté trouve dans une certaine organisation de la vie publique les conditions nécessaires à l'exercice de sa puissance. En d'autres termes, il faut qu'elle forme un État respecté de ses voisins, qu'elle possède une marine pour protéger au loin ses nationaux, une diplomatie pour résoudre les questions internationales, une force armée centralisée pour appuyer ses traités et faire reconnaître ses droits.

Un pays ne peut donc aspirer à fonder des colonies que lorsqu'il réunit à une forte organisation de la famille l'avantage d'un gouvernement solidement établi, capable de poursuivre avec persévérance et succès la politique coloniale qui doit le mieux seconder les efforts des simples citoyens.

Telles sont les deux conditions premières de succès. A supposer qu'elles soient remplies, il peut se trouver encore d'autres obstacles secondaires à surmonter; ceux-ci sont en grand nombre et nous n'avons pas la prétention de les énumérer. Qu'il nous soit permis seulement, pour en indiquer le rôle, de signaler ceux qui nous ont paru les plus saillants dans l'état actuel de la société française. La question n'est pas oiseuse, car si, *d'une façon générale*, la constitution des familles françaises s'oppose à nos progrès coloniaux, il peut exister déjà, il peut se constituer bientôt des familles mieux préparées à leur rôle et désireuses de le remplir. Sans compter même sur un changement aussi complet, il est certain que la disparition de deux ou trois préjugés chez les pères de famille français faciliterait singulièrement l'établissement de leurs fils dans nos colonies. Il est donc utile de rechercher à l'avance quelles forces secondaires viendraient s'opposer à ce mouvement.

III.

Signalons, en premier lieu, un inconvénient majeur et dont le remède paraît difficile : c'est la charge du service militaire imposée à tous les Français.

Pour coloniser, il faut être jeune. Il y a certainement des exceptions à cette règle, et il nous revient précisément en mémoire l'exemple d'un colonel anglais de l'armée des Indes partant pour la Nouvelle-Zélande avec sa femme et neuf enfants ; mais ce sont là des faits isolés. En général, le squatter australien arrive seul dans sa nouvelle patrie et c'est après avoir assuré les moyens d'existence de sa future famille qu'il songe à se marier. Il crée les ressources avant de se voir obligé aux dépenses. Pour lui, coloniser est une carrière comme une autre, et, si on ne rencontre pas de limite d'âge à son entrée, il est incontestable cependant que le mieux est d'y débuter jeune.

Les exigences du service militaire se prêtent difficilement à cette condition ; tout au moins elles retardent d'une façon sensible l'époque du départ. Par-dessus tout elles créent des habitudes peu compatibles avec l'existence d'un colon.

La grande règle de la vie coloniale, c'est le *self help*, l'idée qu'on n'a rien à attendre de personne et qu'il faut tout prévoir. Pour l'homme isolé au milieu d'un *run* ou d'une plantation, il est plus sage de se protéger soi-même que d'attendre la police, de se bâtir un abri grossier que de rechercher un architecte. Ce sont là autant de nécessités. Soyez à la fois maçon, charpentier, agriculteur, forgeron, chasseur, pêcheur ; il est probable que votre nouvelle existence vous ménagera encore bien des surprises. Surtout sachez prévoir d'avance et prendre l'initiative de toutes vos actions. Vous en êtes seul responsable.

Or est-il un programme plus opposé à celui-là que le cours monotone d'une vie de caserne ? Le soldat compte sur ses chefs ; du moins c'est son devoir et il n'y a pas d'armée sans cela. A coup sûr il compte sur des distributions régulières de pain, de

viande, de vêtements. Donc aucun souci ne le préoccupe. Son existence matérielle est assurée, et ses besoins satisfaits au moyen d'un mécanisme compliqué dont le jeu lui échappe entièrement; son devoir consiste uniquement à observer la discipline et si l'énergie morale et les sentiments d'honneur se développent à ce régime, l'habitude de la responsabilité personnelle et de l'initiative tend forcément à disparaître.

Ce n'est pas là d'ailleurs une conséquence de l'organisation militaire actuelle. Dans tous les pays où l'armée est constituée, les qualités indispensables au soldat s'allient facilement à une forte dose d'imprévoyance. Aussi les familles de pasteurs nomades fournissent-elles souvent des troupes excellentes, tandis que les travaux de l'agriculture qui exigent la prévoyance leur répugnent. Les Cosaques en sont un exemple bien connu.

Il faut donc reconnaître que l'obligation du service militaire est un grave inconvénient pour la colonisation. Les Anglais, que leur position insulaire met à l'abri de cette nécessité, ont de ce fait un avantage incontestable sur les peuples continentaux. Peut-être y aurait-il moyen de diminuer ces charges sans que l'intérêt de la défense eût à en souffrir. Dans deux articles récents, publiés par la *Revue des Deux-Mondes,* un officier général présentait au public, sous le couvert de l'anonyme, des idées qui méritent réflexion (1). Il ne nous appartient pas de trancher des questions qui échappent aussi complètement à notre compétence ; nous constatons seulement qu'au dire de personnes éclairées l'armée française pourrait être plus forte sans affaiblir autant la nation. Au point de vue spécial qui nous occupe, ce serait un grand progrès.

Nous avons vu plus haut quelles connaissances pratiques très diverses devait posséder un colon; on comprend aisément que, pour se préparer à une existence de ce genre, il faille autre chose qu'un séjour prolongé dans les collèges, et cela nous amène à examiner l'influence pernicieuse que peuvent avoir sur l'expan-

(1) *L'Armée et la Démocratie.* Voir *Revue des Deux-Mondes*, 15 juin et 15 juillet 1885.

sion coloniale certains préjugés très répandus aujourd'hui au sujet de l'éducation et de l'instruction.

Voulez-vous être officier ou pharmacien, diplomate ou vétérinaire, magistrat ou négociant, peu importe. De neuf à dix-sept ans, vous aurez toujours la même formation intellectuelle. A l'issue de ces huit années d'études, vous serez muni d'un diplôme qui servira d'excuse à votre paresse ou de premier échelon à vos succès futurs ; telle est la règle uniforme à laquelle il faut se soumettre. Il résulte de cette uniformité exagérée que les études supérieures sont trop négligées par les jeunes gens appartenant aux rangs les plus élevés de la société et déchargés du souci du pain quotidien ; au contraire, on retarde inutilement pour ceux qui ont besoin de se créer des moyens d'existence l'époque de leurs débuts. Ce qui est nécessaire à tous, ce n'est pas un certain degré de savoir dans des sciences différentes ; ce n'est pas l'heureuse issue d'un examen rapide, portant sur des matières apprises en toute hâte et oubliées plus vite encore ; c'est un développement normal des facultés intellectuelles, ayant pour objet la formation du jugement. On sait comment nos programmes surchargés sont loin d'atteindre ce but. Il est évident que les deux dernières années d'enseignement secondaire, consacrées chacune à la préparation immédiate d'un examen, sont perdues pour celui qui n'a pas besoin d'un diplôme à l'entrée de sa carrière. La possession du précieux parchemin ne peut donc plus être *dans ce cas* qu'une satisfaction de vanité ; n'est-ce pas la payer bien cher ?

Malheureusement l'empire des préjugés est tel que bien peu de pères de famille français voudraient priver leurs enfants de ce premier degré universitaire, pour leur faciliter un plus long apprentissage de la profession à laquelle ils se destinent. Constatons que, chez les peuples colonisateurs, on n'hésite pas à agir ainsi ; on pense avec raison que tout le monde n'ayant pas le même rôle à tenir dans la vie, il est inutile que tout le monde s'y prépare d'une façon identique.

Disons enfin que l'internement des enfants dans des collèges urbains, la difficulté qui en résulte pour la pratique fréquente

des exercices corporels, et les conditions hygiéniques auxquelles ils sont soumis de ce fait, tendent à rendre les tempéraments moins robustes et moins énergiques. Or l'existence du colon est rude; il importe par conséquent de ne pas s'amollir à l'avance quand on aspire à se créer un établissement dans les contrées nouvelles.

Dans un prochain article, nous examinerons les divers aspects que prend la question coloniale, suivant les pays où on l'étudie.

P. DE ROUSIERS.

(*A suivre.*)

INTRODUCTION

AU COURS

DE MÉTHODE D'OBSERVATION SOCIALE.

I.

M. Demolins a entrepris de développer ici même quelques-unes des conclusions déjà acquises à la science sociale. L'effet produit par cette exposition a été tel qu'il devait être : tous les esprits réfléchis ont enfin pris une idée précise du progrès immense que Le Play a fait faire, en ce siècle, au savoir humain.

Si, pour s'expliquer l'impression à la fois profonde et décisive que les leçons du professeur ont faite sur les intelligences, on se demande en quoi réside la puissance de son enseignement, on ne tarde pas à découvrir que tout s'y réduit à deux éléments : d'une part, *des faits* accumulés minutieusement décrits ; d'autre part, *des lois*, c'est-à-dire la définition claire des règles constantes que suit telle ou telle nature de phénomènes. D'ailleurs, ce sont ces deux éléments-là qui composent le fonds de toute connaissance scientifique ; ceux que l'on retrouve, en dernière analyse, au bout des problèmes les plus compliqués. Scrutez toutes les méthodes, passez en revue toutes les sciences : les investigations les plus déliées, les recherches les mieux conduites ne vous donneront, en résumé, que des faits et des lois, rien de plus, rien de moins.

L'effet, le résultat, l'intérêt de la science, c'est précisément, en passant par l'observation et l'examen des faits, d'aboutir aux

lois. Enregistrer et étiqueter des faits ne suffit pas. Quelle distance sépare le matelot qui sait la place des constellations et qui les peut nommer depuis Andromède jusqu'au Sextant d'Uranie, de l'astronome qui connaît la loi de leurs intervalles et de leurs révolutions ! La différence est d'un homme qui ne sait pas à un autre qui sait, ou, si l'on préfère, de l'érudit au vrai savant. Si deux personnes placées en présence des mêmes faits arrivent à des résultats si divergents, c'est donc qu'il y a plusieurs manières d'envisager *les faits*. J'en vais donner la preuve. En tout ordre de connaissance, les faits sont à la portée de tous ceux qui veulent, comme on dit, ouvrir l'œil. Mais combien de gens qui ont les faits tous les jours sous les yeux et pour qui cette série inexpliquée de phénomènes n'aboutit à aucune notion scientifique! Tout le monde subit les variations de l'atmosphère : on passe du froid à la chaleur, de la pluie au beau temps. Le météorologiste, comme point de départ de ses conclusions, n'a rien de plus. Tout le monde voit germer et pousser des plantes, naître et grandir des animaux. Le naturaliste, comme point de départ de ses conclusions, n'a rien de plus.

Peu préoccupée des causes, l'immense majorité des hommes prend les phénomènes comme ils se présentent; pour elle les faits sont ce qu'ils sont : voilà tout. Quelques esprits d'élite seuls en connaissent le fin mot.

Dans un cours scientifique lui-même, on ne vous présente pas de but en blanc les conclusions. Comment, en effet, procède le professeur? A l'exemple de l'observateur, il commence par saisir les faits tout nus et par les passer à la loupe sous votre regard. Ou bien le phénomène qu'il vous expose ainsi vous est connu, ou bien vous en entendez parler pour la première fois.

Est-ce un phénomène de la vie courante? Le professeur n'apprend rien qu'on ne sût déjà. Est-ce un fait nouveau, ignoré jusqu'ici? La description qu'il en donne sera peut-être intéressante, mais ce n'est point encore là de la science.

Là où se montre tout l'effet de la science, où l'esprit est éclairé, où l'on sent qu'on apprend, où les connaissances s'organisent, c'est au point où l'on arrive à une conclusion, au point où le pro-

fesseur fait voir au bout de la longue avenue des faits étudiés, qu'ils suivent tous une même loi.

Comment s'y est-il donc pris?

Il a décrit chaque fait avec un soin dont le trait fondamental a été l'exactitude et le *complet*. Puis, en passant de l'un à l'autre, il les a suivis dans l'ordre qui est précisément celui de leur enchaînement naturel. Alors, arrivé au bout de sa description, il les voit tous dans leur exactitude, dans leur *complet* et dans leur lien naturel. Il perçoit tous les rapports de ces faits entre eux, il en connaît toutes les conditions, il en sait la loi.

Ce thème en partie double de toute étude scientifique, à savoir : l'examen précis des faits dans leur *complet* et l'enchaînement naturel des faits, forme ce que l'on appelle dans toutes les sciences d'observation, l'*analyse* et la *classification*.

Ces deux termes fixent exactement l'objet de ce cours. On y enseignera l'analyse appliquée à un ordre particulier de faits, les faits sociaux, et la classification appliquée à ce même ordre de faits particuliers.

Que l'on ait l'attrait de se livrer tout entier à la science sociale, ou bien que l'on veuille seulement posséder, à un degré quelconque, la science sociale telle qu'elle est constituée : cette connaissance de l'analyse et de la classification est plus qu'intéressante, elle est nécessaire. Ainsi faut-il, en physique et en chimie, se rendre compte des opérations du laboratoire, dans les sciences naturelles, se livrer à l'herborisation, à l'anatomie, à la vivisection.

Sans cette étude des procédés de la science, sans cette connaissance du mécanisme à l'aide duquel elle travaille, en dehors de cet apprentissage des manipulations nécessaires, on n'arrive pas à la science proprement dite. On peut en recueillir, en apprendre les conclusions toutes faites, se meubler par la mémoire, se mettre à même d'en faire des applications, — on peut aller jusque-là ! — Mais cette science de surface ne dépasse pas la limite ni les résultats de l'enseignement élémentaire, lequel nous fournit un savoir tout fait sans nous rendre savant le moins du monde.

Vous pouvez, en sortant de l'école primaire, avoir retenu que tel corps donne tel composé, que tel animal se classe parmi les mammifères : mais où est la science ? où la formation de l'esprit?

La science? elle appartient vraiment à l'enseignement *supérieur*, qui a précisément pour but de rendre compte de la manière d'apprendre.

Tout corps d'enseignement supérieur, toute organisation pleine d'enseignement supérieur implique donc un cours spécial de méthode, c'est-à-dire d'*analyse* et de *classification*.

Ces considérations expliquent l'intérêt qui s'attache, au point de vue de la science sociale, aux leçons qui vont suivre.

II.

Nous connaissons maintenant les procédés auxquels l'observation doit recourir pour aboutir à une connaissance scientifique des faits sociaux : ce sont l'analyse et la classification.

Avant de dire les conditions dans lesquelles ces deux procédés s'appliquent à l'observation des faits sociaux, il importe de montrer que *les faits sociaux tombent sous l'observation.* Ainsi procède-t-on dans les sciences historiques, où l'on démontre avant toute chose que les phénomènes d'histoire peuvent être saisis par des manifestations directes, irrécusables, telles que des écrits dressés pour les besoins de la vie : chartes de vente ou d'achat; des titres de tous genres, des monuments, des inscriptions, des monnaies, des médailles, que sais-je? Après quoi, l'on en vient à la méthode particulière d'analyse et de classement de ces phénomènes reconnus palpables et sujets de l'observation directe.

Pareillement, devons-nous montrer d'abord que les phénomènes sociaux tombent sous le coup de l'observation. Cette démonstration se fera d'elle-même quand on saura quelle est la classe de faits que se propose d'observer la science sociale.

Ce sont tous les phénomènes relatifs aux groupements très divers, infiniment variés que les hommes organisent, préalablement à toute action.

Pour s'expliquer cette définition, pour en éclaircir les termes, il n'y a rien de mieux à faire que de se remettre sous les yeux, avec un peu d'attention et d'ordre, le spectacle tout vulgaire que nous présente chaque jour la société humaine.

Si, du lieu que l'on voudra, de sa fenêtre tout simplement, on s'arrête au spectacle qu'offre la première société venue, le phénomène qui de prime saut frappe l'œil, c'est le *va-et-vient.*

Il ne paraît pas d'ailleurs, à observer ce va-et-vient, qu'il produise à lui seul grand'chose dans l'humanité. A première vue, un simple déplacement. A qui pourtant fera-t-on croire que tant de gens ne se déplacent tous les jours, et plusieurs fois par jour, que pour jouer à la promenade?

Suivons de près ces marches. Le premier effet auquel elles aboutissent, c'est de rapprocher les hommes dans des groupements de compositions différentes que l'on n'organise pas pour l'unique et banal plaisir de se grouper. Si, d'un bout du jour à l'autre, on se réunit tantôt avec ceux-ci, tantôt avec ceux-là, c'est que toute action humaine impose la nécessité préalable de se grouper d'une manière, puis d'une autre.

On doit noter ici le premier caractère de ce phénomène du groupement. C'est un phénomène très *général*, très étendu. Regardez les gens quand ils sortent le matin d'un quartier ouvrier : hommes, femmes, enfants, chacun va de son côté. Ici, les hommes, parce qu'il y a un groupement qui réclame des hommes faits seulement, c'est l'atelier. Là, les femmes, parce qu'il y a un groupement pratique pour les femmes seulement : le marché. Ailleurs, les enfants, parce qu'il y a un groupement qui ne demande qu'eux : l'école. A suivre ainsi à la trace tous les êtres humains, on voit toutes leurs démarches, du matin jusqu'au soir, aboutir à des phénomènes de société, à des groupements.

Oui, je sais ; un certain nombre de faits paraissent, au milieu des hommes, n'appartenir qu'à l'individu et ne le grouper avec personne pour l'œuvre qu'il prétend faire. Mais, remarquez bien que l'œuvre dont nous parlons serait impossible à l'individu, i les choses dont il use ainsi solitairement n'avaient été disposées ar la société, c'est-à-dire au moyen de travaux qui ont exigé

une série presque indéfinie de groupements. — Des exemples? — Eh bien! pour choisir entre mille, l'amateur de canotage qui aime à manœuvrer seul la périssoire... il a eu besoin que cent ouvriers, des forestiers, des scieurs de long, des calfats, etc., etc., lui confectionnassent son canot et ses rames. Et le savant qui travaille seul dans l'isolement de son cabinet, comme il irait loin sans maison, sans livres, sans lampe, sans papier!

Si bien qu'à scruter un peu les choses, il serait malaisé de trouver quelque résultat intéressant dans l'activité humaine qui n'exigeât, à l'origine, une société. Et, pour couper court, sous une forme un peu naïve mais exacte, il n'y aurait rien dans l'humanité s'il n'y avait pas d'hommes; et il n'y aurait pas d'hommes s'il n'y avait d'abord le groupement le plus indispensable que l'on connaisse : la famille. Il est impossible de concevoir l'homme existant ou subsistant physiquement et moralement sans ce groupe-là tout au moins; et tout ce qu'il a, l'homme le tient, au moins pour les éléments essentiels, de cette société primordiale.

Voilà un fait bien précisé, un terme bien compris! Ce n'est pas tout : notre première inspection, si rapide qu'elle ait été, nous a montré à l'évidence que le fait du groupement est très *général*, très étendu.

Il présente un second caractère : on comprend l'*intérêt* de ce fait qui se mêle ainsi à tout ce que l'homme entreprend, qui même semble une nécessité préalable à toutes ses actions.

Il importe donc de dégager, par une étude particulière, toutes les conditions d'un phénomène si précis, si général, si intéressant pour l'homme. La raison en est simple. S'il est vrai que la nécessité du groupement domine toutes les manifestations de l'activité humaine, il n'est aucune entreprise qui ne soit tenue de demander à la science sociale ses conditions préalables.

Voulez-vous fonder un atelier? Il convient de savoir comment opérer et maintenir le groupement des ouvriers nécessaires à votre entreprise. C'est la science du groupement! Voulez-vous faire une armée solide? Il faut l'organiser dans des conditions où elle puisse tenir debout. Un régiment ne se forme peut-être pas d'éléments disparates pris de tous les côtés, un système de mobilisa-

tion doit être fondé sur les facilités de concentration des troupes, etc. C'est encore, c'est toujours la science du groupement!

Cette vue éclaire bien des questions. Tel industriel estime que son argent, employé à fabriquer tel objet de première nécessité, lui rapportera cinq pour cent. Il bâtit une usine; il achète des machines à bon compte; il fait les combinaisons matérielles les plus justes et qui doivent assurer le succès de son entreprise : Il échoue cependant. Pourquoi? — Pour n'avoir pas su grouper son personnel!

Ce qui explique trop souvent la décadence et la ruine des plus belles œuvres de dévouement, des fondations en apparence les plus solides, c'est l'oubli dans lequel on a tenu les conditions fatales auxquelles est soumis le résultat de toute entreprise : les conditions du groupement.

Ainsi en fut-il dans la première croisade, organisée sans aucune idée du groupement nécessaire pour une pareille expédition.

Il s'agissait de faire traverser à des multitudes l'Europe entière. On arriva en masses profondes en des lieux qu'une première réquisition épuisa. En dépit du zèle et de la vigueur des chefs, tout périt. L'expérience fut utile! La seconde expédition n'eut, sur la première, que l'avantage d'être conduite par une armée mieux groupée. On pourrait multiplier les exemples.

Il est certain que nous sommes en présence d'une science qui embrasse, dans une de leurs conditions, toutes les connaissances qui ont pour objet l'action de l'homme.

Ici se placerait la question intéressante des rapports de la science sociale avec les autres sciences. Je ne puis m'y arrêter aujourd'hui. Mais les seules explications que je viens de donner font saisir ces rapports d'un coup d'œil.

Théologie, philosophie, histoire, science, beaux-arts sont en effet tributaires de la science sociale, puisqu'elle a à dire son mot préalable sur toutes les nécessités naturelles de groupement qui peuvent intervenir dans leur développement.

En montrant comment un examen attentif du mouvement des hommes nous conduisait à la *définition* de la science sociale, j'ai établi sommairement, aussi bien qu'on peut le faire avant l'étude

même, l'*intérêt* d'un sujet *qui s'étend* à toutes les actions de l'homme.

Après l'avoir défini et en avoir fixé les caractères les plus généraux, il me reste à montrer en quoi le sujet de la science sociale, le phénomène du groupement, est *observable.*

Il n'y a pas de fait plus extérieur ni plus apparent que celui-là ; par conséquent, il tombe sous les sens.

Comme pour tous les phénomènes sensibles, il n'y a qu'à en suivre la marche pour en saisir, sinon la dernière explication, — ce à quoi n'arrive aucune science sur aucune espèce d'objet, — pour en saisir au moins tout ce qui peut être saisi et tout ce dont peut profiter l'expérience humaine.

Il est vrai : nombre d'hommes ont, en dehors de toute organisation scientifique de l'observation, une idée très nette des conditions auxquelles un atelier, par exemple, une famille, un genre quelconque de groupement, peut subsister ou ne le peut pas. Ceux-là ont tiré de l'expérience des lumières souvent nécessaires, toujours précieuses.

Que veut-on de plus ? N'est-ce point de l'observation ? — Eh bien ! non. Et cette connaissance, cette expérience des choses est mainte fois insuffisante, nécessairement bornée.

Entre l'expérience et les sciences d'observation, il y a l'ordre et la sûreté que l'observation ajoute à l'expérience. L'observation est une expérience perfectionnée, par conséquent, plus pénétrante, plus étendue, portant ses découvertes beaucoup plus loin. En deux mots, tout fait qui est d'expérience peut être un fait d'observation scientifique.

Il est incontestable que la société est un sujet sur lequel on apprend beaucoup par l'expérience. Cette expérience organisée est la science sociale.

Dès l'abord, il semble que, sur le point qui nous occupe, il y ait un obstacle à l'observation : l'irrégularité apparente du va-et-vient dont je parlais en commençant, et des divers groupements auxquels il aboutit.

Ce phénomène paraît d'abord aussi irrégulier que le paraissent tous les phénomènes naturels à première vue. Quoi de plus

irrégulier que le mouvement de l'eau, du vent, que la foudre, que la croissance et le développement d'un arbre?

Le spectacle de la nature ne nous donne-t-il pas tout d'abord la sensation de l'irrégulier, du caprice? C'est même cette variété, cet inattendu qui en fait l'attrait, parce qu'on y trouve comme une contre-partie aux œuvres de l'homme qui semblent toujours tirées à quatre lignes. Tel est le premier aspect d'une société en activité. Aussi ne peut-on s'étonner de rencontrer fréquemment dans les esprits, la pensée que toute cette agitation sociale n'a aucune espèce de règles, de conditions fixes et régulières.

Cependant, si l'on prend le temps d'observer avec quelque suite, avec persévérance, il est impossible qu'on ne saisisse pas des phénomènes de régularité très manifestes.

Chacun sait ce qui se fait régulièrement dans son entourage, dans son quartier, dans le pays qu'il habite. Qui ne sait que dans tel quartier de Paris, le mouvement principal est de telle heure à telle heure, qu'il se fait dans tel sens, qu'il déplace, éloigne ou rassemble telles gens? Aux Halles, ce sont les approvisionnements du marché, la nuit; aux Champs-Élysées, c'est la promenade, l'après-midi; aux gares, c'est le départ, aux heures fixées.

Et les plus observateurs connaissent cela dans le détail et peuvent dire, du fond de leur chambre, sans se déranger, pourquoi tel petit bruit, ce qui se passe et pourquoi; comme un musicien dit « *au jugé* » quelle est la valeur du piano qu'il entend, en nomme le facteur, apprécie les qualités de l'artiste qui le touche; comme un connaisseur en armes à feu peut indiquer, sur le bruit d'une détonation, rigoureusement, exactement, jusque dans le plus infime détail, la nature de l'arme, carabine, revolver, pistolet, son calibre, son mécanisme, etc.

Tout cela pour montrer qu'on saisit par une observation attentive, dans les choses en apparence les moins réglées, des phénomènes évidents de régularité. Cette régularité dénote des causes constantes. C'est en observant avec une précision de plus en plus minutieuse les conditions dans lesquelles se produisent ces phé-

nomènes réguliers, qu'on finit par dégager la cause qui les produit ou ce qui leur permet de se produire. L'observation patiente a donné son fruit : on tient la *loi* du phénomène.

III.

Voilà établi, d'une manière générale, que l'observation s'applique à l'étude des sociétés humaines et peut en faire connaître les lois.

Elle n'atteint ce résultat avec sûreté, dans sa plénitude, qu'à la condition d'être conduite *scientifiquement*. Eh bien! quel élément nouveau, quels procédés vont transformer l'observation vulgaire en observation scientifique?

Avant de répondre à la question, il est intéressant de savoir que ces procédés ont été fixés, au moins dans leurs lignes essentielles, par F. Le Play. Il faut connaître l'origine de ce travail.

Le Play est le premier qui ait appliqué, non plus une observation quelconque, mais une observation scientifique, la *méthode* d'observation, à la recherche des lois sociales.

Il n'y a aucune témérité à affirmer qu'en soumettant ainsi les sociétés à la méthode d'observation, Le Play s'est fait l'initiateur d'un mouvement intellectuel dont les conséquences modifieront la marche de l'esprit humain et des choses humaines.

On a vu ainsi, dans le monde, avant Le Play, deux grands mouvements intellectuels. On sait quel en fut le résultat.

D'abord, le mouvement scolastique. Là, Aristote fait le coup! Ses ouvrages, longtemps oubliés, pénètrent soudain l'Europe. Sa merveilleuse logique, sa puissante méthode de raisonnement est appliquée à toutes les connaissances du temps. Tout le moyen âge en est la suite : sa théologie, sa peinture, ses monuments, sa musique, ses sciences.

Après le règne des scolastiques, le mouvement auquel Bacon donne le branle.

Tout le mérite du chancelier anglais est d'appeler l'attention

des savants sur la méthode d'observation appliquée aux choses de l'ordre matériel. On sait quelle révolution !

A cette apparition, tout succombe ; sous cette méthode tout s'écroule ; les universités s'effondrent ! Il y a sur la marche des choses une action si nouvelle qu'on entend encore ce cri : « Si on continue à inventer ainsi, on va changer la face du monde ! »

Comme Aristote, comme Bacon, Le Play lance les esprits sur une route nouvelle.

En appliquant le premier à la recherche des lois sociales, la méthode d'observation qu'en accentuant le mot, il appelle souvent l'observation *directe*, il a posé les bases d'une science nouvelle qui importe à toutes les sciences humaines.

Je dis une *science nouvelle,* parce que ce qui constitue l'essence, l'originalité d'une science, c'est uniquement la méthode qu'elle applique aux objets de connaissance et que Le Play est le premier qui ait appliqué la *méthode* expérimentale aux études sociales. Je l'ai dit et j'y veux appuyer, l'emploi de l'observation, en ce qu'elle a d'élémentaire, n'est pas nouveau. Elle fut de tout temps connue et pratiquée par les sages. Pour ne citer qu'un exemple, les *Économiques* de Xénophon montrent que les Grecs savaient chercher et trouver quelquefois, par l'observation, les conditions de la paix sociale.

Mais le mérite typique de Le Play est d'avoir créé de toutes pièces une méthode, c'est-à-dire d'avoir déterminé exactement les procédés d'analyse qui, appliqués aux phénomènes sociaux, conduisent infailliblement et *scientifiquement* à la définition des lois par lesquelles ces phénomènes se trouvent régis.

Voici comment il vint à ce merveilleux travail.

S'étant aperçu que la tournure d'esprit des hommes de son temps était, comme il le dit lui-même, « d'accueillir les systèmes sociaux des inventeurs de toutes sortes » et de traiter toutes les questions sociales avec « les idées préconçues les plus étranges » ; ayant « constaté en cette matière la stérilité des idées préconçues », il voulut chercher ces conditions de groupement dans les faits.

Il vit que ceux-là même qui tenaient les notions philosophi-

ques ou les préceptes religieux les plus justes relativement aux grands principes de l'ordre social, ne pouvaient arriver à en faire l'application spéciale à des circonstances données sans rechercher par l'observation quelle était la nature exacte de ces circonstances. Il est évident que faute de cette recherche les principes les plus certains pourraient recevoir de fausses applications.

Le voici convaincu par des expériences douloureuses et répétées que la science des sociétés, c'est-à-dire la connaissance des conditions positives du groupement, ne va pas sans l'observation des faits.

Rien de plus juste que cette pensée !

Il y eut un temps où les connaissances cosmographiques furent le résultat de renseignements indirects ou des imaginations mystiques de quelques honnêtes gens qui se livraient à des interprétations erronées des saintes Écritures. Un voyageur du moyen âge, Cosmas Indicopleuste, bâtit ainsi une théorie du monde. Le pauvre savant interprétant les paroles de Dieu qui montrait Moïse le modèle du tabernacle en lui disant : « Fais d'après ce modèle ! » s'était imaginé que cet objet était une réduction du système du monde, et sur la description que Moïse donne du tabernacle, il concluait aux jolies choses que l'on peut penser.

Des questions autrement graves et à la solution desquelles est engagée la paix sociale sont journellement résolues par des procédés analogues à celui que je viens de caractériser.

L'esprit scientifique de Le Play se refusa à entrer dans cette voie pour aboutir à de pareilles conclusions.

Il ne trancha pas les questions sociales comme nous les tranchons nous-mêmes chaque jour, en disant : « C'est l'opinion des honnêtes gens ! » en disant : « Je suis de tel parti parce qu'il a des chances de réussir ! » en disant encore : « Bah ! il faut se consoler ; l'histoire le montre : après un grand siècle, un siècle de décadence. » C'est de l'observation, si l'on veut, mais combien sommaire et puérile!

Toutes les plus brillantes conceptions de l'esprit, toutes les théories les plus logiquement déduites d'axiomes réputés indéniables,

ne suffiront jamais, quoi qu'on fasse, à expliquer pourquoi les pasteurs de la steppe sont *nécessairement* organisés en familles patriarcales, et les constitutions les plus soigneusement élaborées par les législateurs les plus habiles ne feront jamais vivre les Mongols aux lieux qu'ils habitent par une adroite pondération des trois pouvoirs.

Il faut en revenir à la parole de Le Play : « Après avoir fait l'épreuve des idées préconçues et avoir constaté leur inefficacité pour la solution des questions sociales, je m'étais fixé sur un point essentiel, à savoir, que dans la science des sociétés comme dans la science des métaux, je ne me croirais en possession de la vérité que lorsque ma conviction pourrait s'appuyer sur l'observation des faits (1). »

Et cette idée, nourrie et fortifiée en lui par cinquante années de travail, aboutit à ce livre de la *Méthode sociale* où il fixe les règles de l'observation appliquée à l'étude des sociétés humaines, et les procédés de l'analyse sociale.

Il nous reste à apprendre de lui ces règles et ces procédés.

IV.

Le moyen de les connaître exactement est de définir avec précision l'objet spécial auquel on doit les appliquer. On n'est fixé sur la solidité et l'utilité d'un outil que lorsqu'on sait la nature et la résistance du corps particulier qu'il doit élaborer.

La question revient alors à dire : — Quel est le point où il faut poser, en commençant, l'observation sociale ? — En d'autres termes et pour serrer la réalité de plus près : — Quel est, dans l'étude d'une société, le point de départ de l'analyse ?

Le phénomène le plus général de la vie sociale, on l'a vu, c'est le *groupement*. Mais le groupement est un phénomène dont les éléments et les conditions sont aussi variés que les nécessités de la vie.

(1) Le Play, *la Constitution essentielle*, Aperçu préliminaire, *in fine* et *passim*.

Dans les sciences, on ne commence jamais par l'analyse des phénomènes les plus compliqués ou les plus variables. Il faut un objet *déterminé* et *simple*. En physique, pour analyser le phénomène de la pesanteur, il faut que l'attention se porte sur un corps déterminé dont on observe la chute. En science sociale, il faut saisir le groupement le plus *constant* et le plus *simple*. Ce groupement le plus simple, Le Play l'a nettement déterminé, c'est la *famille*.

Après avoir ainsi fixé son point de départ, il indique minutieusement les procédés qu'il faut suivre pour arriver à la science des sociétés.

Il prend soin d'établir, d'après son expérience personnelle :

1° Les conditions dans lesquelles doit se mettre l'observateur,

2° Les caractères que doit réunir l'objet de l'observation.

Il demande de l'observateur, si celui-ci veut atteindre un résultat, que son observation soit *monographique*, c'est-à-dire qu'elle porte sur une famille ; *méthodique*, c'est-à-dire qu'elle parte des éléments les plus simples pour s'élever aux plus compliqués.

Il indique en outre les conditions que doit réunir l'objet observé : ce doit être une *famille*, une famille *ouvrière*, une famille ouvrière *prospère*.

Examinons d'abord quelles sont les conditions que réclame une observation sociale pour être bien faite.

Elle doit être, avons-nous dit, *monographique*.

L'observation doit donc porter, pour commencer, sur *un seul* objet. Le Play appliqua à la science sociale un procédé dont la sûreté a été constatée dans toutes les sciences et dont les naturalistes modernes ont démontré l'excellence par leurs admirables travaux. Voyez, en effet. J'imagine que je veuille étudier à fond les pattes des animaux. Vais-je bien faire de collectionner toutes les pattes coupées? Faites des cadres et vous me direz ce qu'ils vous auront appris.

Vous aurez ici des pattes poilues ; là, de droites ; plus loin, de fourchues et c'est tout ! Le vrai procédé est de prendre la patte d'un animal déterminé et de la considérer dans tous ses rapports avec l'animal. Par ce moyen, vous connaissez la taille, le poids,

l'allure, le régime alimentaire de l'animal. Vous voyez le cheval se servir du pied pour la course et pour écarter l'herbe, l'animal carnassier avoir des griffes en rapport avec les nécessités de son appétit, avec son estomac; une patte en relation avec son système dentaire, etc. Vous connaissez, en un mot, toutes les conditions de lieu physiques ou physiologiques de l'animal. Votre étude, heureusement réduite à un *unique* objet, vous a livré toute une série de conceptions vraiment scientifiques.

Il suffit donc de prendre un membre d'un individu, un individu d'un groupe, dans un lieu déterminé, pour voir comment cet individu correspond à toutes les conditions au milieu desquelles il vit.

Ainsi, dans la science sociale, il faut prendre un seul objet et l'étudier dans tous ses éléments, dans toutes ses conditions. Cet objet, ce sera la famille.

Prenez une famille : observez-la dans toutes ses façons d'être et d'agir : et vous verrez, pour choisir entre mille détails tous importants, par exemple le rôle du salaire sur l'existence de la famille; le rôle de l'État dans les diverses manifestations de sa vie, etc.

Car il ne suffit pas d'étudier en l'air un seul objet. Quand on veut savoir *scientifiquement,* il faut étudier cet objet dans toutes les conditions qui l'accompagnent.

Et, sans prétendre ici faire la leçon aux médecins, je prends la liberté de penser et de dire en passant que si la médecine fait des progrès relativement si lents, il faut peut-être s'en prendre à un défaut de méthode. On gagnerait certainement à étudier dès ses premiers jours jusqu'à son plein développement la constitution d'un individu.

Cette étude aurait du moins l'avantage de faire connaître, une fois pour toutes, les évolutions d'un organisme, d'un tempérament donnés dans des conditions déterminées.

Reprenons notre sujet. *Monographique,* l'observation doit être aussi *méthodique.*

Qu'est-ce à dire?

C'est-à-dire qu'il faut choisir, comme point de départ, un

sujet aussi simple que possible, de façon à procéder, dans l'étude des phénomènes sociaux, du simple au plus compliqué.

Or, il n'y a pas à s'y méprendre; le groupement le plus simple qui apparaisse dans la société humaine, c'est *la famille*, groupement rudimentaire, groupement initial au-dessous duquel il n'y a rien. C'est la base première, la pierre angulaire.

La famille existe partout où existe une société quelconque; tandis que les autres groupements, comme le voisinage, comme les corporations, comme la commune, ne font pas partie nécessaire de toute société.

Aux lieux où la société se trouve la plus réduite, chez les sauvages eux-mêmes, il faut que la fonction de la famille soit remplie. Il faut que cette fonction de la famille soit remplie pour que la race subsiste et parce que les nécessités de la vie de l'enfant, son développement intellectuel et moral l'exigent.

On conçoit l'importance qu'il convient d'attacher au choix d'un objet d'étude qui a partout son analogue dans le monde, sous tous les cieux, à toutes les latitudes, parmi les neiges des plateaux de l'Asie comme au sein de nos villes; au fond des forêts de l'Amazone comme au milieu des plaines torrides de l'Afrique.

L'individu, en effet, l'être isolé n'est pas la fonction sociale. Si c'est lui que vous étudiez pour connaître la société, vous ne la connaîtrez que comme vous connaîtriez l'estomac après avoir étudié un de ses tissus. Aussi Le Play a-t-il pu dire dans une formule admirable qui a pour elle l'évidence : « L'unité sociale n'est pas l'individu, mais le groupe. »

La famille sera donc le point de départ d'une observation *monographique* et *méthodique* des sociétés.

C'est seulement après que nous aurons connu la solidité de cette base de toute société, que nous pourrons déterminer la résistance de l'édifice social qui lui est superposé.

Telles sont les conditions d'une observation sociale.

Restent à déterminer maintenant les caractères que doit réunir l'objet de l'observation. Nous les avons indiqués en disant qu'elle devait porter sur une famille *ouvrière;* — sur une famille ouvrière *prospère*.

— Est-il donc utile de prendre une famille *ouvrière* tirant la plus grande partie de ses ressources du travail manuel? Est-ce une condition réclamée par la méthode dans l'observation? — Cela ne fait pas l'ombre d'un doute; et voici pourquoi : La famille ouvrière est celle qui vit dans les conditions les plus simples, les plus restreintes. Au-dessus, viennent les autres familles.

Il y a une seconde raison à ce choix : La famille *ouvrière* a, sur les familles qui ne vivent pas du travail de leurs mains, l'avantage de rendre beaucoup mieux compte des conditions du lieu qui l'entoure immédiatement : ce qui circonscrit l'étude.

En effet, une famille opulente emprunte à tous les climats, à tous les lieux ses moyens d'existence. Grâce à ses richesses, elle ne charge sa table que de mets exotiques, elle ne décore ses salons que de meubles fournis par l'étranger : on fait en plein hiver, venir des fleurs de San Remo, on garnit ses étagères et ses encoignures de chinoiseries! Le monographe se trouverait donc en présence d'éléments singulièrement compliqués pour commencer une étude.

L'ouvrier, au contraire, lève en quelque sorte le relief du sol sur lequel il pose, par deux points : par son travail qui met sous les yeux le mécanisme du foyer; par sa manière de vivre, nécessairement liée à toutes les conditions et à toutes les productions du lieu qu'il occupe.

Il faut encore ajouter à ces avantages celui-ci que, dans tous les pays, la classe ouvrière est la plus nombreuse.

N'oubliez pas non plus que c'est dans la famille *ouvrière* que le problème social — ce que l'on appelle le problème social! — se pose avec une inéluctable rigueur.

La question, en effet, n'est pas de faire vivre les familles qui, par leurs ressources particulières, peuvent satisfaire à leurs besoins ou parer aux difficultés du présent. Aujourd'hui, dans la crise commerciale, que de fabricants, que de commerçants trouvent moyen de vivre quand même!

C'est ailleurs que chez eux qu'on voit si l'organisation sociale fait vivre tout le monde dans un état de bien-être. — C'est seu-

lement dans le dernier fonds des classes humaines qu'on saisit l'action des causes supérieures.

Il ne suffit pas que la famille soit *ouvrière;* il faut qu'elle soit *prospère*, c'est-à-dire que ce soit une famille qui réussisse à vivre dans un état suffisant de contentement d'où résulte l'harmonie, la paix sociale. On peut savoir ainsi comment vont les choses quand elles vont bien. On ne fait pas l'anatomie de la jambe sur une jambe de bois; on n'étudie pas le mouvement d'une pendule sur une horloge détraquée. C'est élémentaire!

En France, on a l'habitude de procéder autrement, je le sais bien. Quand on veut se rendre compte de l'état des choses, on va chez les ouvriers où tout va mal, mais on n'a vu nulle part, comment vont les choses où elles vont bien. Et l'on applique à tort et à travers tous les remèdes, espérant toujours que le nouveau va tout guérir...

Le Play tenait tant à ce que la famille observée fût une famille *prospère* que, longtemps, il a exclu de ses ouvrages l'étude des familles désorganisées qu'il n'agréa plus tard qu'à titre de contre-épreuve. Régulièrement, en effet, c'est quand on a étudié une famille ouvrière prospère que l'on peut passer avec profit à l'étude des variétés et des anomalies.

On connaît maintenant, dans ses traits généraux, le mécanisme de la méthode d'observation appliquée à l'étude des sociétés.

C'est à l'aide de ce puissant instrument, construit de ses mains que Le Play a pu faire, si j'ose employer ce mot nouveau, la vivisection du corps social; qu'il en a distingué et décrit tous les organes.

Je me propose d'étudier ici, un à un, ces organes de toute constitution sociale et de montrer quel travail original, fait après lui, a complété la description scientifique que Le Play nous en avait laissée.

Prosper Prieur.

(*A suivre.*)

LA SOCIÉTÉ CHINOISE.

II.

CONDITIONS DU TRAVAIL ET DE LA PROPRIÉTÉ QUI Y MAINTIENNENT LE RÉGIME DE LA COMMUNAUTÉ.

L'observation des frontières terrestres et maritimes de la Chine nous a fait comprendre son absolu et séculaire isolement. L'étude de la nature des trois sols primitifs que la géologie distingue, des obstacles qu'opposent les rivages des mers d'Asie à la constitution d'une forte race de pêcheurs en famille souche, nous a expliqué la prépondérance absolue et exclusive de l'élément patriarcal dans l'empire du Milieu.

Des deux côtés du plateau central d'Asie, l'histoire et la tradition du genre humain nous montrent les pasteurs descendant tantôt vers l'Occident, tantôt vers l'Orient pour conquérir le monde et le peupler.

Mais les premiers arrivants rencontrèrent en Europe les forêts de la Gaule, les rivages de la mer du Nord et bientôt ils se transformèrent ici en pêcheurs, là en chasseurs; ainsi organisés ils exercèrent une réelle influence sur les nouveaux essaims que produisait et que produit encore sans cesse la Terre des Herbes, l'éternelle officine du genre humain. Notre vieille Europe est l'expression, le résultat de la combinaison de ces éléments. Faut-il rappeler la rencontre des peuples pasteurs, des tribus de chasseurs, des bandes de ces rois de la mer, de ces aventureux cadets

normands? mais ce serait évoquer le souvenir des Celtes, des Germains et des Normands en Gaule, des Bretons et des Saxons en Angleterre, des Slaves et des Varègues en Russie, etc...

Mais en descendant vers l'Extrême-Orient, les nomades ne subirent aucune influence transformatrice et les invasions avaient beau succéder aux invasions, les pasteurs ne rencontraient devant eux que des pasteurs ou leurs dérivés naturels.

C'est là le côté curieux de cette étude : dans cet immense empire chinois, l'observation découvre une société qui a à sa base un élément simple, l'élément patriarcal.

Que va devenir cet élément lorsque les rudes travaux de production vont succéder aux faciles occupations de l'art pastoral, quels seront les dérivés naturels que le travail va tirer de la société patriarcale?

Tel est l'objet de l'étude que nous entreprenons aujourd'hui.

I. — Le problème a résoudre.

Il est un fait évident, que confirme l'observation quotidienne, c'est que, toutes les fois que la famille ouvrière conserve la direction de son travail, il y a un rapport étroit entre l'organisation de l'atelier et l'organisation de la famille.

Dans l'atelier comme dans la famille il faut une direction, une hiérarchie. Celui-ci commande, ceux-là obéissent. Et comme dans la même famille ouvrière il ne peut y avoir deux hiérarchies différentes, l'une commandant au travail, l'autre à la famille, s'il y a discordance, si celui qui commande à l'atelier ne commande pas à la famille, immédiatement le malaise se fait sentir et la rupture se produit.

Ce sont les exigences de la direction de la pêche en petites barques, sur les rivages de la mer du Nord, qui brisent l'organisation familiale des pasteurs. Maîtres dans leurs ateliers, dans leurs barques, les chefs de ménages entendent être maîtres dans leur famille et s'affranchissent de l'autorité du patriarche.

Ce sont les qualités d'adresse et de jeunesse, qu'exige de la part

du chasseur la poursuite du gibier dans la forêt, qui viennent encore renverser l'organisation patriarcale. Chaque adulte voyant qu'il peut chasser tout seul, que sa jeunesse lui assure toutes les chances de réussite, s'affranchit non seulement de l'autorité du patriarche, mais même de celle de son père ; il ne lui permet plus d'être chef de famille quand il n'est plus chef d'atelier.

Ainsi le patriarcat tombe et entraîne dans sa chute l'organisation familiale, parce que dans la chasse et dans la pêche la hiérarchie, la direction du travail, n'est plus la même que la hiérarchie de la famille patriarcale.

Des faits analogues s'observent chaque jour dans nos populations ouvrières.

Aussi, lorsque nous voyons les pasteurs devenir sédentaires dans le Hoang-tou, abandonner l'art pastoral pour s'adonner aux travaux de production, nous sentons que la famille patriarcale traverse une phase critique.

Après avoir mis en évidence toutes les qualités que l'art pastoral exige du chef d'atelier, après avoir recherché toutes les causes qui maintiennent unis sans l'autorité du patriarche tous les ménages, nous devons nous demander si ces qualités seront celles-là même que va exiger la direction du nouvel atelier, si les mêmes influences ou d'autres causes, identiques dans leur effet, vont maintenir réunis sous le patriarcat tous les ménages adonnés maintenant au travail de la terre. En d'autres termes, l'organisation du nouvel atelier va-t-elle s'adapter avec l'ancienne organisation de la famille ?

Et ici même, sur nos Terres jaunes, le problème que nous indiquons se complique davantage.

Il ne s'agit pas pour nos pasteurs de passer d'un travail de simple récolte à un autre travail de simple récolte, de l'art pastoral à la pêche ou à la chasse, nous allons les voir passer d'un travail de simple récolte à un travail de production, de l'art pastoral à l'agriculture, de l'état d'une société simple à celui d'une société compliquée.

Ce qui différencie profondément les travaux de simple récolte des travaux de production c'est que ces derniers exigent du chef

d'atelier une qualité maîtresse, inutile chez les sociétés simples où la nature pourvoit chaque jour spontanément aux besoins des hommes, cette qualité, c'est la prévoyance.

Et si la plus parfaite égalité règne chez les pasteurs, les pêcheurs et les chasseurs, chez ces races simples où la prévoyance est chose inconnue, où aucune famille n'accumulant des richesses ne peut se créer une situation supérieure à celles des familles environnantes; dès que l'homme concourt par son travail à la production de la terre, il peut par des efforts plus intenses obtenir des produits plus considérables, il peut par une prévoyance plus grande accumuler des richesses et ainsi s'élever au-dessus des moins laborieux et des moins prévoyants, alors apparaît l'inégalité.

Mais si la prévoyance est nécessaire, elle n'est le lot que de quelques individualités d'élite dont le nombre se restreint à mesure que le travail devient plus intense. La direction du travail, la possession de l'atelier, échappent au plus grand nombre, et il faut que la grande masse imprévoyante soit patronnée. C'est pour elle une condition de vie ou de mort.

Nous ne croyons pas avoir diminué la difficulté des problèmes que pose la *Science sociale*, lorsqu'une société passe de la simple récolte aux travaux de production. Sur les sols primitifs de la Chine nous avons vu l'élément patriarcal maître et souverainement puissant; le travail peut le désagréger, le transformer radicalement!

— L'organisation, la hiérarchie de la famille patriarcale est-elle compatible avec l'organisation et la hiérarchie de l'atelier agricole?

— Comment avec ce nouveau travail s'exercera le patronage? Comment les faibles et les imprévoyants seront-ils soutenus?

II. — Les conditions de la culture permettent le travail en communauté.

Quelles sont les causes qui établissent le patriarcat et constituent la famille patriarcale? Nos lecteurs les connaissent. Dans son in-

téressant voyage dans la Tartarie et le Thibet, M. Huc nous découvre la vie intime de ces nomades, qui, depuis les temps les plus reculés, envahissent sous différents noms la Chine : hier, ils s'appelaient Mongols; aujourd'hui, ils s'appellent Mandchoux, mais ce sont toujours les pasteurs de la Terre des Herbes. L'art pastoral ne demande au chef d'atelier aucune force physique, mais fait reposer sur son expérience la vie de toute la famille; c'est à lui de diriger la marche des troupeaux à travers les steppes immenses, c'est à lui de leur trouver toujours de nouveaux pâturages. Dans la solitude de l'Océan des herbes, un simple ménage est impuissant; réduit à ses seules forces il disparaîtrait bientôt. Ainsi le travail ne demandant de celui qui le dirige aucune force physique, mais seulement les lumières d'une grande expérience, réclamant le groupement de nombreux ménages, les vieillards occupent naturellement le sommet de la hiérarchie de la famille, puisqu'ils sont au sommet de la hiérarchie du travail.

Mais voici nos pasteurs en Chine, bientôt ils sont contraints de cultiver la terre; que va-t-il advenir?

L'agriculture n'apporte pas immédiatement de grands changements dans l'organisation familiale. Tout d'abord les pasteurs deviennent demi-nomades, cultivent quelque peu tout en continuant de faire paître leurs troupeaux pendant une bonne partie de l'année. L'état que présentèrent, dans les Terres jaunes, les premiers habitants de la Chine, nous l'avons encore aujourd'hui sous les yeux. Pour se protéger contre les incursions des hordes de la steppe, l'empereur de Chine a établi, sur les confins de la Mandchourie, des colonies de pasteurs mandchoux; de l'autre côté du plateau central, sur les frontières russes du royaume des Herbes, le Tzar cantonne chaque jour les nomades et essaie ainsi de les rendre sédentaires; ce fut parmi ces derniers, ces Bachkirs demi-nomades établis sur le versant asiatique de l'Oural, que Le Play étudia l'organisation de la société patriarcale. Chez ces populations, l'art pastoral occupe encore une place assez prépondérante pour maintenir toutes les coutumes de la famille patriarcale.

Mais lorsque le travail agricole devient plus intense, lorsqu'il faut entrer carrément dans la culture et se passer des productions

spontanées, alors toute la vie, toute la sécurité de la famille reposent sur la prévoyance de son chef. S'il réunit toutes les qualités d'un bon chef d'atelier, on le laissera à la tête de la famille, sinon il devra abdiquer.

La prévoyance, l'expérience, l'autorité dans le commandement sont des qualités que l'on rencontre surtout chez les vieillards, aussi cet apanage de la vieillesse viendra-t-il corriger l'infériorité que lui cause une force que chaque jour diminue. Cependant l'autorité du patriarche perd de ce caractère absolu qu'elle avait dans la steppe, les chefs de ménage forment le conseil de l'Ancien. C'est dans ces assemblées de famille, que Confucius nous dépeint et que nous observons encore aujourd'hui dans toute la Chine, que se débattent les intérêts généraux. Nous remarquons chez les Slaves du Sud, issus de races pastorales, cette limitation de l'autorité patriarcale : un conseil de famille, composé des hommes mariés de la Zadruga, contrôle le pouvoir du Domatchin.

Si le patriarche conserve encore son autorité, tout en la voyant un peu amoindrie, les causes qui, dans la steppe, maintenaient sous sa main tous les jeunes ménages n'existent plus ici au même degré. Ce ne sont plus les dangers de l'isolement qui les réunissent, ce sont les rudes liens de la famille patriarcale, qui, enchaînant de longue date cette société, n'ont pas encore rencontré un travail intense dont l'organisation demande leur rupture. D'ailleurs chez un peuple exclusivement agricole, comme le peuple chinois, il faut dans chaque famille fabriquer tous les objets dont on a besoin; ce régime d'économie domestique permet de retenir au foyer les nombreux membres de la famille en offrant à chacun un travail différent suivant ses aptitudes différentes.

Mais lorsque le sol disponible fait absolument défaut, lorsque les familles se pressent de plus en plus denses sur un sol qui commence à devenir étroit, il faut demander à la terre une production plus intense. Les plus vaillants et les plus laborieux ont alors intérêt à sortir de la communauté familiale et à récolter seuls tous les fruits de leur travail en ne supportant plus que les charges de leurs ménages.

Ce fait s'observe aujourd'hui en Serbie; devant la nécessité

d'un travail plus productif la famille patriarcale, la Zadruga, disparaît peu à peu. Chaque chef de ménage, se sentant quelque énergie, demande sa part et sort de la communauté; astreint à un labeur plus rude, il n'entend pas que les incapables et les paresseux jouissent du fruit de ses peines, et, n'acceptant plus la direction du patriarche dans le travail, il ne le regarde plus comme le chef de famille.

Le Play a signalé mille fois cette cause de dissolution des communautés; ainsi se sont dissoutes nos communautés villageoises du moyen âge, ainsi se sont dissoutes les communautés ouvrières sur lesquelles les théoriciens de 1848 avaient fondé tant d'espoir.

C'est donc avec un véritable étonnement que nous voyons cette loi infirmée en Chine. Aucun pays du monde ne nourrit *une population plus dense* par *un travail plus intense*, et cependant la *communauté familiale ne s'est pas dissoute*, bien au contraire elle paraît le fondement même de la prospérité générale. Quelle est donc la raison d'un pareil phénomène, où pouvons-nous trouver la cause qui maintient la famille patriarcale?

Nous la trouvons dans la culture du riz!

Au-dessous du 40e degré de latitude, on rencontre le riz dans toutes les régions jouissant d'une température élevée et puissamment arrosées, dans toute l'Asie : en Chine, en Cochinchine, dans les Indes, à Java, au Japon; on le cultive aussi dans la basse Égypte, dans le Piémont et, en Espagne, dans la province de Valence.

Chose remarquable, partout le riz a la même influence, partout il maintient la communauté!

Sa culture produit cet effet pour deux causes différentes :

1° elle demande à des époques rapprochées beaucoup de bras ;

2° elle arrête le morcellement du sol.

A des époques très rapprochées, il faut, pour les plus petites exploitations, les efforts de plusieurs hommes, aidés de tous les membres valides de la famille, pour entretenir et nettoyer les canaux d'irrigation, inonder les rizières, labourer, herser, égaliser le sol, semer le riz, répiquer les jeunes plants, préparer la terre pour une seconde et souvent une troisième récolte, tout en recueillant

les premières; et, tandis que ces travaux s'effectuent, il faut, dans ces contrées exclusivement agricoles, fabriquer au foyer vêtements, mobilier, ustensiles, enfin toutes les choses dont on a besoin. Un simple ménage ne suffirait pas à cette tâche.

Ordinairement, la première récolte de riz se prépare au printemps; le champ destiné à la culture est inondé avant d'être labouré, il est ainsi recouvert d'une couche de limon de 15 à 20 centimètres d'épaisseur. La charrue, traînée par un buffle, n'entame et ne retourne que cette couche, et pour atteindre ce but le laboureur et son attelage marchent dans la vase et dans l'eau, ce qui constitue un travail extrêmement fatiguant. Seul, le buffle peut le supporter. Astreint à ce travail, le cheval dépérit bientôt, son sabot ne peut séjourner continuellement dans l'eau et dans la vase. Mais le buffle, comme les autres grands animaux des climats méridionaux, aime beaucoup à se vautrer et à séjourner dans l'eau; dans l'intervalle des travaux, il s'enfonce dans la boue liquide des rivières et des canaux, y disparaît tout entier, ne laissant apercevoir que l'extrémité luisante de son museau. S'il donne peu de lait, si sa chair est désagréable au goût et si sa maigre toison est impropre à tout usage domestique, il rachète ces défauts par une sobriété remarquable et ne demande pas les fourrages qu'exigerait le cheval ou le bœuf.

Après le labour, vient le hersage pour égaliser le sol, le paysan se place habituellement sur la herse afin de la faire entrer plus avant dans le limon. Le sol ainsi préparé et recouvert d'une mince couche d'eau est apte à recevoir les jeunes plants de riz, semés d'abord en pépinière dans un autre endroit. On les retire avec beaucoup de soin, puis on choisit les plus beaux pieds, qu'on réunit par petits paquets d'une douzaine environ. Un des paysans les pose sur le sol à une certaine distance les uns des autres, un autre, qui le suit, creuse avec sa main droite de petits trous disposés en ligne et éloignés les uns des autres d'environ trente centimètres, dans chacun il place un des petits paquets de plants, leurs racines sont immédiatement couvertes de limon entraîné par l'eau qui coule dans ces trous dès que l'ouvrier en retire la main. Cette opération du repiquage demande une

grande célérité, par conséquent le concours de tous les hommes de la famille ; dans les maisons peu nombreuses les femmes sont obligées de se plier à ces durs travaux.

La première récolte a lieu vers la fin de juin ou au commencement de juillet. Immédiatement après, on façonne de nouveau la terre et on plante de jeunes pieds pour la seconde récolte, qui a lieu en novembre. Dans les provinces où l'été est trop court, pour donner deux récoltes successives, les cultivateurs, afin de remédier à cet inconvénient, plantent d'autres jeunes pieds de riz, deux ou trois semaines après la première plantation, dans les intervalles ménagés lors du premier repiquage.

Ces détails sur la culture du riz, dans lesquels nous sommes entrés à dessein, confirment complètement la remarque que fait Montesquieu, dans l'*Esprit des lois*, pour expliquer la grande densité des populations qui ont cette céréale pour base de leur alimentation. « Dans les pays où croît le riz, dit-il, il faut de grands travaux pour ménager les eaux, beaucoup de gens y peuvent donc être occupés. Il y a plus, il faut moins de terre pour fournir à la subsistance d'une famille que dans ceux qui produisent d'autres grains, enfin la terre qui est employée ailleurs à la nourriture des animaux y sert immédiatement à la subsistance des hommes. Le travail que font autre part les animaux est fait là par les hommes ; et la culture devient pour les hommes une immense manufacture (1). »

L'observation de Montesquieu est très exacte, les conséquences qu'il en tire sont très justes, mais s'il s'est rendu compte que le riz réclamait pour sa culture de nombreux bras et pouvait nourrir une population très dense, il n'a pas encore aperçu toute son influence sociale. Le riz maintient la communauté familiale en empêchant un morcellement exagéré du sol. Je le sais, beaucoup de voyageurs nous représentent la Chine comme un pays très morcelé. Pour être exacte leur affirmation demande une explication. Aux environs des villes, et dans les autres endroits où on ne cultive pas le riz, les champs sont très divisés, la communauté

(1) *Esprit des lois*, livre XXIII, chap. XIV.

familiale se dissout, et chaque ménage fait produire, par une culture maraîchère intense, à un infime lambeau de terrain une grande partie de ses subsistances. Mais à part ces exceptions, les rizières couvrent tout le pays.

Les capitaux considérables qu'il faut incorporer au sol pour le creusement des canaux d'irrigation, leur nombre que l'on ne peut multiplier indéfiniment sans enlever de précieux terrains à la production, la culture même du riz qui exige fréquemment de nombreux ouvriers, toutes ces raisons sollicitent les frères et les conduisent après la mort de leur père à rester en communauté.

Souvent même, dans des contrées où la population n'a pas atteint une forte densité, les avantages du travail en commun ont maintenu le régime de la propriété collective, de la communauté villageoise. C'est ce que nous voyons à Java.

Pendant la session de 1866-67 un membre de la chambre des représentants en Néerlande exposant la situation de la propriété à Java disait de la communauté : « Ce régime agraire est en rapport intime avec le mode de culture. Le riz, qui constitue la nourriture principale des Javanais, exige un système général d'irrigation qui est impossible sans l'association et qui conduit à une exploitation en commun. »

A différentes reprises, dit M. de Laveleye, dans son *Histoire de la proprieté et de ses formes primitives*, il fut question dans les chambres Néerlandaises d'introduire à Java la propriété individuelle, les partisans de cette mesure invoquaient l'exemple de l'Europe, où les procédés de culture se sont améliorés et la production agricole s'est accrue à mesure que la propriété individuelle a remplacé la propriété commune. Les partisans du régime javanais répondaient qu'il ne fallait pas porter la main à la légère sur une organisation agraire qui date de temps immémorial et qui est en rapport intime avec le système de culture pratiqué dans ce pays. Pour bien profiter des irrigations il faut que les différents travaux de culture : la plantation, le sarclage, l'arrosement se fassent de commun accord et ainsi une exploitation coopérative conduit tout naturellement à une possession collective.

Dans les Indes, au Japon, dans la basse Égypte, partout où se

cultive le riz nous retrouvons la communauté ; dans notre vieille Europe, dans les rizières de la Toscane, il arrive souvent que plusieurs ménages se réunissent et cultivent un même *Podere* sous la direction d'un des pères de famille qu'ils choisissent pour chef.

Mais le riz ne se contente pas de maintenir la famille patriarcale ; bien nombreuses sont encore ses autres qualités. Ce n'est pas une céréale vorace qui épuise rapidement la terre, il tire sa principale nourriture de l'eau, et on peut le cultiver au même endroit pendant des siècles. Son grain se conserve très longtemps, et se mange pour ainsi dire sans préparation, puissant avantage sur le froment et les grains d'Europe. Cuit et crevé dans l'eau bouillante, assaisonné simplement d'un peu de sel ou de sucre, il forme une nourriture saine et substantielle, tandis que, pour être converti en aliment, le blé ne peut se passer des travaux pénibles de la meunerie et de la boulangerie.

Dans les pays de montagnes de la Chine méridionale, le riz perd de son importance, on en cultive une autre espèce moins productive et qui demande moins d'eau.

Cependant, sur les penchants des vallons qui séparent ces montagnes, l'industrie chinoise a su aplanir les pentes et disposer en rizières tout le terrain inégal qui est capable de culture. Les paysans divisent en parterres le sol qui est de même niveau, et disposent par étages, en forme d'amphithéâtre, celui qui descend le vallon. De distance en distance et à différentes élévations, ils pratiquent de grands réservoirs pour recueillir l'eau de pluie et celle qui coule des montagnes afin de la distribuer dans tous les champs de riz.

Mais, dans ces régions essentiellement propres aux cultures arborescentes, le théier et le mûrier occupent une grande partie de la population. Nous ne pouvons, sans dépasser le cadre que nous nous sommes tracé, entrer dans le détail de ces cultures, nous ne pouvons non plus parler des magnaneries et du cotonnier, dont l'importance est si considérable pour les Chinois, puisque la disparition complète des troupeaux les prive de la laine et de ses dérivés. Les lecteurs, que ces détails intéresseraient, pourront se

reporter aux curieuses compilations de M. Stanislas Julien; il nous suffira d'affirmer pour ces cultures, ce que nous avons démontré pour le riz, toutes demandent un nombreux personnel, toutes maintiennent la communauté familiale.

Ainsi, en passant des travaux de simple récolte aux travaux de production, la société patriarcale avait rencontré dans le riz un puissant auxiliaire de conservation. Le patriarche avait gardé son pouvoir, il était encore le chef de la famille, parce qu'il restait le chef de l'atelier, et les divers ménages avaient pu demeurer groupés, même avec une culture intensive, parce que le riz demandait beaucoup de bras et arrêtait le morcellement.

La famille patriarcale, sortie victorieuse des travaux agricoles, n'a pas encore eu en Chine à passer par la redoutable épreuve et les complications sociales de la grande industrie.

L'agriculture nous paraît, encore aujourd'hui, le grand travail national de la Chine. A l'heure actuelle, des millions de travailleurs patients et laborieux retournent constamment le sol. Point de ces landes arides qu'on rencontre si souvent dans nos plus fertiles provinces, pas de friches, la culture a tout envahi. On comprend alors que les Chinois regardent l'agriculture comme la base de l'État et placent la classe des laboureurs au sommet de la hiérarchie sociale immédiatement après la classe des lettrés.

Après avoir démontré que la hiérarchie de la famille patriarcale est compatible avec l'organisation et la hiérarchie de l'atelier agricole, il nous faut étudier, comment avec ce nouveau travail, puissant facteur d'inégalité sociale, s'exercera le patronage; quelle sera la force qui soutiendra les faibles et les imprévoyants.

III. — L'ORGANISATION DE LA PROPRIÉTÉ CHEZ LES PEUPLES A FAMILLES PATRIARCALES.

Chez les pasteurs, ancêtres des Chinois, comme chez tous les pasteurs que nous observons aujourd'hui soit en Asie, soit en Afrique, la conséquence directe de l'art pastoral est d'organiser toute la société patriarcale *indépendamment du sol.*

Dans ces immenses steppes, que les nomades parcourent depuis le commencement des âges, jamais un individu, une famille n'a songé à s'approprier une parcelle quelconque de terrain et à fixer sur ce domaine sa perpétuelle demeure. Dès que les troupeaux ont brouté l'herbe, qu'en sa munificence la nature fait croître sans réclamer aucun concours humain, le patriarche donne le signal du départ, alors hommes, femmes et enfants lèvent les tentes, rassemblent le bétail et cette petite société, étroitement unie, s'en va dans l'immense désert, confiante en la Providence et en l'expérience de son chef, chercher, en d'autres régions du royaume des Herbes, les pâturages qui soutiennent sa vie en nourrissant ses animaux. Cependant c'est cette race errante, qui poursuit son exode sans fin, qui a constitué la plus puissante organisation de la famille, la famille patriarcale.

Quel sujet d'étonnement pour nous autres Occidentaux! pour nous, qui ne nous sentons forts et puissants, qui n'avons reçu du passé une tradition, qui ne pourrons transmettre ce dépôt à l'avenir, que si nous faisons partie d'une famille fortement scellée dans le sol; pour nous qui sommes perpétuellement agités par ces *nomades de l'industrie*, ouvriers sans foyers, sans familles, sans tradition, errants d'usines en usines, prêts à tout oser pour bouleverser l'ordre social, que nous ne pouvons calmer et régénérer qu'en les fixant au sol, en leur donnant avec la propriété la possibilité de se constituer une famille!

Dans toutes les races patriarcales *l'organisation sociale est essentiellement fondée sur l'agencement des personnes*, tandis que dans nos races européennes, *l'organisation sociale repose toute entière sur l'installation matérielle des familles sur le sol.*

En Asie, les familles détachées du sol, lient fortement les individus aux individus, partout et toujours les hommes sont dans l'éternelle dépendance de cet organisme puissant, la famille patriarcale, elle les suit, les gouverne, les soutient en quelque lieu qu'ils se trouvent. En Europe, au contraire, les familles sont liées au sol, là, où elles ont pris racine, elles offrent un sérieux appui aux individus, c'est sur ce coin de terre que les hommes sont forts; en dehors de ce point, c'est l'absolue liberté, c'est l'individualisme

avec ses avantages et ses inconvénients. Aussi, en Asie, on comprend très bien qu'une terre n'appartienne à personne, mais on ne comprend pas qu'un homme soit seul, indépendant, qu'il ne soit relié à aucun groupe, à aucune famille; en Europe, on ne conçoit pas une terre sans maître, mais on conçoit très bien, l'homme seul, sans famille, l'individu isolé.

D'où vient une différence aussi profonde?

Nous l'avons déjà fait pressentir, cette différence vient de l'art pastoral, de l'impuissance de l'individu isolé, de la toute-puissance de la famille. Il nous est assez difficile à nous autres Occidentaux de comprendre la famille patriarcale. L'Européen, en dehors de sa famille, trouve mille points d'appui qui facilitent et soutiennent l'individualisme. En dehors de sa famille, l'Asiatique ne trouve rien, ni aide, ni protection, ni justice, ni police, ni pouvoirs publics, rien, rien. Dans tout l'Orient il n'y a que deux choses, *la famille*, qui est toute-puissante et détient tous les pouvoirs de nos gouvernements, et l'*autocrate* qui ne fait rien, mais qui peut tout. Les quelques embryons de pouvoirs publics, qui se résument dans la personne d'un mandarin ou d'un pacha, n'infirment pas ce fait, qui apparaîtra clairement dans l'étude de la famille patriarcale en Chine. Dans notre Europe, entre la famille, qui n'est plus rien, et le souverain constitutionel qui n'a que l'ombre du pouvoir, il y a mille institutions, communes, provinces, police, justice, etc...

L'Asiatique, le Chinois, *ne se comprend pas en dehors de sa famille,* pas plus que le soldat ne pourrait se comprendre en dehors de l'armée. Aussi la famille patriarcale est-elle assez forte pour qu'une société puisse s'appuyer sur ce groupement des individus, même lorsqu'ils ne sont pas sédentaires, tandis qu'en Europe, où l'individu est tout et la famille n'est rien, la société est bien forcée de s'appuyer sur le sol, sur la propriété foncière, et elle n'aura confiance dans les individus que lorsqu'ils seront rivés à la terre.

Mais voici que les pasteurs, poussant toujours leurs troupeaux devant eux, descendent de leurs steppes intransformables, s'engagent, les uns dans les immenses plaines des Terres noires,

en Russie, les autres sur les vastes terrasses des Terres jaunes, en Chine ; durant de longues années ils exploitent par l'art pastoral ces magnifiques prairies. Cependant une force puissante, la nécessité ou la contrainte, les oblige à fouiller la terre, à la faire produire. Alors leur contact avec le sol change de nature. Jusqu'ici, comme le chasseur dans sa forêt, comme le pêcheur sur la mer, le pasteur s'était contenté de récolter ce que la nature lui offrait ; aucune de ces races simples ne songea jamais à s'approprier la terre ou la mer. Lorsque la forêt ne renfermait plus de gibier, quand le poisson avait déserté le rivage, lorsque le troupeau avait brouté l'herbe, le nomade, le pêcheur s'en allait récolter ou pêcher en un autre endroit.

Maintenant l'homme travaille, il concourt à la production, force lui est donc de s'approprier la terre au moins des semailles à la récolte.

Ce nouveau contact avec le sol, cet appui que trouvent le simple ménage et l'individu en se posant à demeure sur la terre, en la faisant produire, enfin tous les avantages de la vie sédentaire, ne vont-ils pas délivrer l'homme des liens qui l'entraînaient dans l'orbite de la famille, et faire reposer l'organisation sociale sur l'installation matérielle des familles sur le sol, et non plus sur le groupement des individus?

Non, et c'est là un phénomène très curieux que l'on observe dans tout l'Orient, l'antique organisation sociale, la famille patriarcale, se maintient.

La transition de la vie nomade à la vie sédentaire, ne se produit pas en général d'une façon brusque. Les nomades deviennent d'abord demi-nomades, cultivent le moins qu'ils peuvent, et « la terre arable, bien qu'exploitée ordinairement à titre individuel par chaque famille, est, au fond, possédée dans un régime d'indivision » (1). Périodiquement, le chef élu par les différents patriarches, le Vouiberni, chez les Bachkirs, répartit les terres, égalise la situation de chaque famille, en lui donnant les champs dont elle a besoin. Cette organisation de la propriété foncière, qui

(1) Le Play. — *Ouvriers européens.* — Monographie du Bachkir.

existait autrefois dans toute la Chine et qui se retrouve, de nos jours, au dire des voyageurs, dans les colonies militaires de Mandchoux, ne doit pas nous étonner, puisque l'art pastoral et la vie nomade occupent encore la majeure partie du temps de ces familles.

Cependant la densité de la population, ou la contrainte d'un chef puissant, force au bout de quelque temps ces demi-nomades à devenir sédentaires. Peu à peu les terres arables envahissent les espaces livrés à l'art pastoral. Tout d'abord les champs sont répartis entre les familles par ce chef, l'élu des patriarches, le Vouiberni des Bachkirs, mais après les premières récoltes, le *rapport entre les besoins de chaque famille et l'étendue des terres, qui lui ont été désignées, n'est plus exact.* On ne peut plus, comme dans la steppe, à mesure que la famille augmente, augmenter le troupeau et le faire paître sur de plus vastes espaces. Ici on est cantonné dans son lot; mais toutes les terres ne sont pas d'égale fertilité, le nombre des membres de chaque famille a pu varier, l'intensité des efforts déployés par chacun dans l'œuvre de la production a pu être inégale, tous les chefs de famille ne sont pas doués de la même dose de prévoyance. Autant de causes d'inégalité. Pour remédier à cet inconvénient, pour maintenir le droit de chaque famille de cultiver le sol, comme elle avait celui de faire paître ses troupeaux, enfin *pour patronner les familles*, la communauté, par l'intermédiaire de son chef, procède à un nouveau partage des terres entre toutes les familles. Les terres n'appartiennent-elles pas à tous, ne sont-elles pas communes!

Nous sommes ici en présence du *mir*, de ce mir que l'on retrouve à l'origine de la vie sédentaire de toutes les races pastorales; nous l'étudierons en Chine; Tacite nous le dépeint chez les Germains, qui, dit-il, *arva per annos mutant;* Hérodote le désigne lorsqu'il raconte que les rois pasteurs faisaient le partage périodique des terres, assignant à chaque Égyptien une portion de terre égale et carrée; enfin nous le voyons encore aujourd'hui en Russie et dans les Indes Hollandaises.

En s'établissant sur le sol, la race patriarcale n'a pas pris racine. Sur ces étroits domaines qu'elle cultive, elle va sans cesse d'un

champ à l'autre, elle est toujours mobile, toujours détachée du sol, toujours errante. Aussi dans cette vie nomade de l'agriculture, qui se différencie de celle de la steppe par un parcours plus restreint et des haltes plus longues, des semailles aux récoltes, les individus restent étroitement liés les uns aux autres, et l'organisation sociale repose encore tout entière sur le groupement des hommes, sur la communauté, sur la famille patriarcale.

Mais lorsque pendant plusieurs siècles, les familles patriarcales se sont faites à cette vie sédentaire, à cette vie de travail, lorsqu'elles ont, sous le patronage du mir, acquis peu à peu des habitudes de prévoyance, lorsque l'augmentation de la population exige un accroissement dans la production, les partages deviennent plus espacés, on veut récolter le fruit des longues avances faites à la terre, puis on cesse de partager, le mir disparaît.

La famille patriarcale n'est pas ébranlée par cette chute. Le mir n'avait été qu'un mécanisme de patronage pour faire passer la famille patriarcale de l'art pastoral à l'agriculture. Une fois le mir dissous, le groupement des individus reste aussi étroit qu'auparavant, les terres *n'appartiennent pas aux individus, elles appartiennent à la famille*, à la famille tout entière, autant aux générations passées qu'aux générations futures. Nous constatons ce fait aussi bien dans les communautés familiales des Chinois que dans celles des Sud-Slaves. Toute l'organisation de la société reste fondée sur le groupement des individus, tant est puissant le mécanisme de la famille patriarcale ; en dehors d'elle l'individu n'a pas conscience de lui. Ce sont ces familles qui devenues prévoyantes doivent soutenir, *patronner leurs membres ;* comme elles peuvent tout en exiger, elles en sont complètement responsables.

Il était nécessaire d'entrer dans ces détails pour rendre intelligible une courte esquisse de l'histoire de la propriété en Chine. « Généralement, comme le dit fort bien M. de Laveleye, quand on parle de propriété, il semble qu'elle ne puisse exister que sous une forme unique, celle que nous voyons en vigueur autour de nous. C'est là une profonde erreur. » Notre propriété personnelle et individuelle, négociable, transmissible, ce *dominium* du droit romain avec son *jus uti et abuti*, est l'antithèse la plus ab-

solue de la conception de la propriété pour un Asiatique, pour un Chinois. Parlez-lui propriété, il vous répondra famille.

Dans le rapide tableau du régime agraire de la Chine, nous saisirons que, depuis les âges les plus reculés, la *famille patriarcale* fut toujours la *base de l'organisation sociale*. Nous verrons d'abord la communauté villageoise, le mir chinois, puis la communauté familiale; c'est là la grande division. Durant la suite des temps, les pouvoirs publics, viagers, puis héréditaires, se superposent à la communauté villageoise, puis ce que nous appelons la ploutocratie essaye de dominer la communauté familiale, qui sort enfin victorieuse de cette lutte.

IV. — LES PHASES DE LA PROPRIÉTÉ EN CHINE.

Au seuil des temps historiques, le peuple chinois nous apparaît établi dans le bassin supérieur du fleuve jaune.

Lorsque, descendant des hauts plateaux de la Terre des Herbes, les pasteurs s'avancèrent au milieu des Terres jaunes, ils exploitèrent tout d'abord par l'art pastoral, les steppes de ces vastes terrasses. D'après ce que nous pouvons découvrir de vraisemblable dans les nuages d'une histoire fabuleuse, Fou-Hi le premier empereur, qui régnait 3468 ans avant notre ère, fut un souverain pasteur. Ce ne fut que sous Chin-Noung (laboureur divin) que cessa la vie nomade. « Vers l'an 3518, il inventa, nous disent les Annales, la charrue et apprit aux hommes à cultiver les champs, il sema les cinq sortes de blé, alors le peuple apprit à se nourrir de grains. »

Les pasteurs, en devenant sédentaires, se constituèrent spontanément en communautés villageoises avec partage périodique des terres. Ce fut le *mir chinois*, qui dura jusqu'en 350 avant Jésus-Christ.

Le caractère qui, dans la langue écrite, signifie champ, rappelle par sa forme même, les partages égaux qui se faisaient périodiquement entre les familles. Chaque vallée s'administrait d'une façon indépendante et choisissait ses chefs, le *starosta* du

mir russe. Dans le partage des terres, on attribuait un lot plus considérable à ces chefs pour les rémunérer de leurs peines, on réservait aussi quelques champs que les habitants cultivaient au profit du souverain qui était élu. Nous retrouvons toutes ces coutumes dans la Marke des Germains, race issue de pasteurs.

En 1766, Tching-tang, le chef de la nouvelle dynastie des Chang, renouvelle le partage des terres, il agrandit le territoire des mirs, les constitue par groupes de neuf familles, et ordonne que chacune reçoive 70 méou de terre au lieu de 50 comme sous les anciens souverains.

C'est sous cette dynastie que l'on voit apparaître les principautés héréditaires; les agents, que l'empereur envoyait dans les provinces sont remplacés, nous dit le Tchéou-li, un des plus anciens monuments historiques de la Chine, par des seigneurs fixés à la terre, qui se trouvent responsables du contingent financier et militaire. On rangea ces chefs en cinq catégories dont on proportionna les territoires et les services. Les *Kong* et les *Héou* reçurent 1000 li de terre à charge de fournir 1000 chars de guerre. On accorda 100 li au *Pé* avec l'obligation de fournir 100 chars, et on attribua 50 li aux *Tseu* et aux *Nan* à la condition d'amener 10 chars. L'empereur figurait avec un apanage de 10,000 li avec l'obligation de 10,000 chars de guerre. Les seigneurs se rendirent à la cour deux fois par an afin de rendre compte de leur administration et de payer leurs tributs.

Il ne fut pas un instant question de toucher à l'organisation du mir; pendant l'ère des grands vassaux qui s'étend de 1122 à 878 avant Jésus-Christ, il resta la base de l'organisation agraire. Seulement ces chefs militaires attachèrent au sol les paysans, pour assurer le paiement de leurs redevances.

Cette organisation des pouvoirs publics, superposés à la communauté villageoise, a fait croire bien à tort à beaucoup d'historiens que la féodalité avait existé en Chine. On voit encore ici l'inconvénient qu'il y a à se servir d'expressions mal définies. Si l'on admet que la féodalité, telle que nous la voyons dans notre histoire, est un système d'engagement du travail, qui a pour caractère la dépendance réciproque du seigneur et du paysan, celui-

ci payant une redevance en nature, celui-là lui assurant en échange sa protection, son assistance et l'usufruit perpétuel de la terre qu'il lui a désignée, alors on ne peut dire que la féodalité ait jamais existé en Chine.

C'est plutôt chez les Osmanlis que nous trouverons une organisation semblable à l'organisation chinoise. Dans son *Histoire des Osmanlis et de la monarchie espagnole*, Ranke nous raconte que « chaque pays conquis par les Osmanlis était partagé immédiatement après la conquête, en une quantité de fiefs distribués par *drapeaux* et par *sabres*..... Chaque possesseur d'un revenu modique de 3,000 aspres (50 aspres équivalent à 3 francs) était obligé de fournir un cavalier prêt à entrer en campagne, et un autre cavalier par chaque revenu de 5,000 aspres en sus. L'Europe pouvait ainsi mettre sur pied 80,000 et l'Anatolie 50,000 *sipahis* (c'est ainsi qu'on appelle ces cavaliers); pour lever ces forces, il ne fallait qu'un ordre adressé aux deux *beglerbeys* de l'empire qui l'envoyaient aux chefs des drapeaux, aux *sandschakbeys;* ceux-ci le faisaient parvenir aux chefs des troupes, aux *alaibeys* et ainsi de suite à chaque possesseur de fief, *siamet* ou *timar* (1). »

On le voit l'analogie est complète entre le système des Osmanlis et celui des Chinois. Il y a cependant une différence : chez les Osmanlis, cette organisation militaire territoriale ne fut jamais héréditaire; chez les Chinois, elle le fut. Cette différence s'explique par le but différent que poursuivaient les deux empires. Non seulement les Osmanlis, comme les Chinois, voulaient s'assurer du pays conquis, mais ils voulaient se tenir toujours préparés à de nouvelles conquêtes; les pasteurs, maîtres de la Chine, voulaient seulement être organisés pour défendre leur conquête contre de nouveaux arrivants.

N'est-il pas curieux de constater qu'à des siècles de distance et dans des régions absolument différentes les Chinois, et les Osmanlis procèdent de la même façon pour assurer leur conquête. A quoi cela tient-il? A une commune origine, à l'organisation de la société patriarcale!

(1) *Histoire des Osmanlis et de la monarchie Espagnole*, page 22.

Le chef guerrier ne s'occupait nullement des familles qui vivaient sur les terres qui lui avaient été allouées, il se bornait à exiger du mir des prestations qui lui permissent de vivre et d'entretenir ses hommes, de les rassembler sous sa *bannière*, comme le chef osmanlis rassemblait les sipahis sous son *drapeau*, pour les conduire contre l'ennemi. Qu'il y a loin de ce système à notre féodalité !

Sous ce régime, le pouvoir impérial allait s'affaiblissant chaque jour : de 878 à 719 avant Jésus-Christ, vingt et un nouveaux États se constituent; de 719 à 630, ces États se combattent avec acharnement, enfin en 510 cent cinquante-cinq États se partagent la Chine. L'empereur n'a presque plus d'autorité, ses vassaux commencent à ne plus lui obéir. Le fait apparaît clairement dans l'histoire de la belle Pao-ssé.

« Après avoir épuisé tous les moyens de plaire à la belle Pao-ssé, nous disent les Annales, l'empereur s'avisa de celui-ci qui lui réussit. C'était une coutume lorsqu'il arrivait quelque trouble considérable qui demandait un prompt secours, d'allumer de grands feux sur les montagnes. A ces signaux les princes voisins, qui les communiquaient successivement aux plus éloignés, rassemblaient leurs troupes toujours prêtes à marcher au premier ordre et se rendaient à la cour. L'empereur ordonna donc un jour de faire ces signaux. Les princes alarmés croyant qu'il était survenu quelque grande affaire, mirent aussitôt leurs troupes sur pied et se rendirent à la cour. Pao-ssé, les voyant arriver les uns après les autres, se mit à rire de toutes ses forces, ce qui fit si grand plaisir à l'empereur qu'il fit allumer encore plusieurs fois les feux sur les montagnes. Mais les princes cessèrent de répondre à cet appel. »

Cette histoire est curieuse, non seulement elle montre l'analogie complète du système chinois et du système des Osmanlis, mais elle indique qu'à cette époque, en 772, le pouvoir impérial était tombé.

Qui va le relever?

Nous entrons dans une ère de guerres et de violences, tous ces chefs cherchent à s'emparer du pouvoir suprême, des dynasties

éphémères se succèdent. En 402, il ne restait plus que huit États que l'histoire appelle : les *royaumes combattants*.

Mais entre temps, les causes que nous avons signalées et qui produisent la rupture du mir s'étaient fait sentir. Avec la résidence forcée et les mille causes qui en un endroit font croître ou décroître la population, la répartition des habitants sur le sol était devenue très inégale. Les divers groupes de huit familles, formant une communauté de village, se trouvaient fort mal partagés. Tandis que les uns ne pouvaient subsister sur leurs étroits domaines d'autres possédaient de vastes terres dont une partie demeurait en friches. La périodicité du partage des terres empêchait les paysans de faire de longues avances aux champs et la production ne suffisait plus à l'alimentation du peuple. Il devenait nécessaire de passer à un système de culture plus intense et d'assurer aux familles la perpétuelle jouissance de leurs champs.

Le pouvoir suprême devait appartenir au prince assez hardi et assez puissant pour abolir la résidence forcée, briser le mir, et mettre fin aux partages. Le roi de Tsin, État situé au nord-ouest de l'empire, avait alors pour ministre le philosophe Koung-siun-Yang, celui-ci n'hésita pas, et attaqua ouvertement le mir : « Pourquoi, dit-il, distribuer les terres? Pourquoi renouveler tous les ans la répartition? Cette répartition bizarre dérobe la terre à l'attente du laboureur; comment pourrait-il s'intéresser à son amélioration quand il doit la quitter au plus tôt? » A peu près à la même époque, Aristote attaquait la communauté en disant : « Personne ne s'intéresse aux terres communes; sans le mobile de l'intérêt, le travail languit, l'égalité met de niveau les hommes utiles et les inutiles. »

A partir de ce moment l'empire appartenait aux rois de Tsin, les paysans des autres États n'avaient qu'à renverser leurs princes pour s'affranchir du joug du mir, ils étaient sûrs de trouver un protecteur.

Cette évolution demanda un certain temps pour s'accomplir, il y eut de violentes réactions, tous les princes des autres États unirent leur cause à l'existence du mir, un million d'hommes pé-

rirent dans ces luttes. Le roi de Tsin, Tchao-siang, se proclama empereur et s'efforça d'abattre ses puissants rivaux; son fils, le terrible Tsin-chi-Hoang-ti, détruisit tous les royaumes, toutes les principautés; en 220, il n'y a plus un prince, plus un chef militaire debout, trente-six provinces se substituent avec leur uniformité administrative à l'ancien fractionnement, les mandarins font oublier les rois et le mir est aboli dans tout l'empire. Cependant les lettrés font une violente opposition, l'empereur leur répond en ordonnant l'incendie de tous les livres de l'empire et en jetant avec eux dans les flammes quatre cent soixante des plus résolus opposants. Mais si tous les chefs de bannières, qui autrefois assuraient le service militaire, avaient disparu, il fallait bien les remplacer pour préserver l'empire contre les invasions des nomades des Tartares. Alors, sur cinq cents lieues de longueur la grande muraille s'élève, haute de vingt à vingt-cinq pieds, si large que six chevaux de front pouvaient y courir.

Ainsi cette organisation militaire, qu'on a improprement appelée la féodalité chinoise, était tombée. Sa chute n'avait été que le contre-coup, dans la sphère des pouvoirs publics, de la désagrégation du mir. Mécanisme de patronage, qui permit à la famille patriarcale forgée pour l'art pastoral de passer aux travaux agricoles, le mir disparaissait devant la nécessité d'une production plus intense. Comme il n'avait été qu'un rouage, son absence allait laisser la société incertaine durant quelque temps, mais toujours aussi solide, reposant toujours sur la même pièce maîtresse, la famille patriarcale.

Les conséquences de ce changement radical, de la disparition du mir, ne tardèrent pas à se faire sentir.

Les paysans, livrés à eux-mêmes, n'ayant plus la communauté villageoise pour les soutenir, ne surent être immédiatement prévoyants; peu à peu les familles s'endettèrent et leurs biens passèrent entre les mains des riches, de tous ceux que le commerce, la faveur du souverain ou d'autres circonstances favorables avaient enrichis. Cette élite prévoyante se fit acquéreur de la terre aux dépens des cultivateurs, la grande propriété se constitua, et peu à peu les paysans dépossédés, « n'ayant plus même assez de terre pour

pouvoir y enfoncer une aiguille », devinrent fermiers sur les terres que possédaient leurs aïeux. Sous la dynastie des Han, les riches s'emparent de toutes les propriétés, vivent dans les villes où l'on voit alors un luxe inouï, et réduisent par de lourds fermages les cultivateurs à la misère. La famine se fait cruellement sentir, l'esclavage se montre, de fréquentes insurrections ont lieu. Au commencement de notre ère, la lutte éclate entre les familles patriarcales des paysans depossédés du sol, et les riches, qui, des villes où ils résident, oppriment et pressurent la campagne. Cette lutte dura mille ans.

Ces faits ne rappellent-ils pas d'une façon saisissante le mouvement antisémitique de la Hongrie, et l'histoire de l'Irlande depuis la conquête anglaise ?

Jusqu'en 1848, le système féodal existait en Hongrie. Après l'émancipation, les serfs reçurent des terres sans avoir ni les capacités ni les capitaux nécessaires pour les faire valoir : alors ils hypothéquèrent les champs, dont on leur avait donné la complète propriété, et tombèrent sous la domination des usuriers, qui ne se gênèrent pas pour les exécuter ; en 1880, vingt mille petites propriétés furent vendues par autorité de justice. Les juifs avaient remplacé les seigneurs, mais le patronage avait disparu. Le mécontentement populaire ne tarda pas à se manifester ; sa forme bien connue et souvent terrible est l'*Antisémitisme.*

En Irlande, nous voyons se reproduire le tableau que nous avons tracé en Chine. Les land-lords anglais, devenus par la violence propriétaires des terres que possédaient autrefois les Irlandais, oppriment leurs fermiers pour mener grande vie en Angleterre. Malheureusement nous ne pouvons promettre aux Irlandais l triomphe que nous allons voir remporter en Chine par les paysans. Les Chinois avaient une force que les Irlandais n'ont pas, ils s'appuyaient sur une famille solidement organisée, la famille patriarcale, tandis que nos infortunés voisins luttent affaiblis chaque jour par leur constitution familiale, la famille instable.

Ainsi, vers les premières années de Jésus-Christ, la Chine était entre les mains des riches, et le peuple gémissait. Que faire ! Si on allège les impôts, les riches augmentent leurs fermages ; si on

défend aux familles pauvres de vendre leurs champs, on double leur détresse; si on donne au père l'autorisation de vendre son fils, on autorise, on étend l'esclavage; tous les expédients imaginés par les ministres pour arrêter la domination de l'argent étaient inutiles.

Sous l'empereur Youan-ti, la corruption et la richesse des grands étaient arrivées à la dernière limite. C'est ce que nous voyons dans les remontrances que, au dire des Annales, Koung-Yu adresse au souverain. « Dans l'antiquité, tout était déterminé sur certaines règles; dans le palais de nos empereurs les femmes ne dépassaient pas le nombre de neuf, le nombre des chevaux n'allait qu'à huit. La simplicité s'observait dans leurs chariots, leurs meubles, leurs vêtements. Leur parc n'avait que quelques lieues d'étendue et l'entrée en était libre à tous. Toutes les familles étaient à leur aise et on célébrait à l'envi cet heureux temps! Les choses ont bien changé depuis!

« Non seulement chaque empereur a enchéri en fait de dépenses sur ses prédécesseurs, mais le luxe a gagné tous les ordres de l'empire! C'est à qui sera le plus magnifiquement vêtu!

« Vous nourrissez dans vos écuries dix mille chevaux, et un grand nombre de vos sujets meurent de faim!

« Vous avez plusieurs milliers de belles jeunes filles dans vos palais immenses! Il en est de même chez tous les gens riches. Le peuple souffre beaucoup! Il meurt beaucoup de monde! On croirait que vous prenez à tâche de peupler les tombeaux et de dépeupler l'univers! Je vous conjure d'imiter vos ancêtres; diminuez toutes vos dépenses et tous vous imiteront.

« Sur toutes vos femmes, choisissez-en une vingtaine et renvoyez les autres chercher des maris. Quarante chevaux dans vos écuries, c'est assez. De tous ces parcs, qui sont si vastes, réservez-en un si vous voulez et donnez tousles autres à cultiver au pauvre peuple! »

Ce discours, que nous n'avons pu nous empêcher de rapporter, montre quelle était l'intensité du mal. Les empereurs tentèrent d'y remédier par des coups de force.

Nous assistons ici à un curieux spectacle, unique dans l'histoire. Nous voyons une race patriarcale, que l'art pastoral a cons-

tituée pour l'égalité et la communauté, s'adonner aux travaux de production et se trouver tout à coup en face de l'inégalité. Tout d'abord le mir vient par ses partages rétablir périodiquement l'égalité entre les familles. Mais lorsque l'intensité de la production a brisé le mir, lorsque chaque famille a été mise en possession de son lot, l'inégalité apparaît de nouveau. Comment conjurer ce mal, comment soutenir la grande masse imprévoyante? C'est en eux-mêmes, dans leur passé, que les Chinois vont chercher une solution; ils essayeront de restaurer le mir; puis, cette tentative ayant échoué, ils s'efforceront de passer de la petite communauté à la grande, en rendant l'État propriétaire unique; enfin, la famille patriarcale se verra protégée par des lois sévères qui pèseront sur les riches. Somme toute, c'est toujours dans *la communauté*, mir ou famille patriarcale, qu'ils chercheront une solution, c'est toujours le *groupe* qui patronnera l'individu, et ce ne sera jamais comme en Occident, l'individu aux aptitudes éminentes, le *patron*, qui devra assurer l'existence de tous ceux qui dépendent de lui.

La neuvième année de l'ère chrétienne, le ministre Wang-mang, devenu maître du trône, proclame que désormais : « Nul sujet ne peut détenir plus d'un tsin de terre (moins de 6 hectares) et ne peut commander à plus de huit esclaves mâles. La vente du sol est défendue afin que chaque famille puisse conserver ce qui lui donne du pain. Tous les excédants de terre qui se trouvent dans les mains d'un seul feront retour à la couronne et seront distribués aux communes dans la proportion de leurs besoins. Quiconque doute de la sagesse de ces mesures sera banni, quiconque s'y oppose sera tué ! »

C'était une restauration du mir.

On obéit à ces lois agraires qui, par ce *maximum* imposé à la propriété et à l'esclavage, par ce retour des terres aux communes, rappellent d'une façon frappante la loi Licinia qui interdisait aux grandes fortunes de Rome de posséder plus de 500 *jugera* de terres publiques, *ne quis plus quingenta jugera agri possideret* (1).

(1) Tite-Live, VI, 35.

L'historien grec Appien donne les autres clauses de la loi. On sera tenu d'avoir sur ses terres un certain nombre d'hommes libres, et l'excédant retiré aux riches détenteurs du sol fera retour à l'*ager publicus* et sera distribué aux pauvres.

A Rome, comme en Chine, ces lois de violences ne réussirent pas. La masse n'avait pas été rendue prévoyante et au bout de quelque temps l'ancien ordre de choses se trouvait rétabli. Encore une fois la restauration de l'ancienne propriété communale avait échoué, le mir n'était plus compatible avec le travail plus intense, avec les avances faites à la terre.

« You et Chun, disait un philosophe contemporain, ne parviendraient pas à le rétablir ! Tout change ! les fleuves déplacent leurs cours, et ce que le temps efface disparaît à jamais ! »

Quel enseignement pour nos théoriciens, qui, sans observer les faits, bâtissent des systèmes qu'ils veulent imposer de force !

Mais des insurrections éclataient de toutes parts. Alors se forma la grande armée des Cils rouges, ainsi nommée parce que ses soldats se mettaient du rouge sur leurs cils ; ce fut une terrible protestation contre les riches, il fallut exterminer 200,000 hommes pour rétablir l'ordre. Les dynasties succédaient aux dynasties, leur durée était éphémère, les empereurs cherchaient en vain à rétablir la paix.

Alors des théoriciens tentèrent l'application d'un système nouveau. Jamais dans l'histoire de l'humanité pareille révolution ne fut osée.

Vers le milieu du onzième siècle, une secte mystérieuse au début, décrétait la mort des riches et les frappait dans l'ombre ; ses obscurs oracles prédisaient la destruction systématique universelle, le chaos et le néant, but suprême de tous ses efforts. Que voulaient ses adeptes ? Faire table rase de tout ce qui existait, niveler toutes les conditions ; la société reposait sur une injustice, l'appropriation du sol par quelques familles, le but était de tout renverser et de revenir à l'état d'égalité et de communauté.

Quelle curieuse analogie entre ce mouvement et le *nihilisme*,

qui lui aussi veut tout détruire et qui voudrait jeter dans le mir les propriétés des seigneurs. N'est-il pas frappant que des deux côtés du plateau central, en Russie et en Chine, les mêmes mouvements égalitaires et communistes se soient manifestés de la même manière, agissant par les mêmes moyens, poursuivant le même but, ne voit-on pas là une éclatante confirmation de ce fait que nous avons essayé de démontrer : chez les races orientales la vie sédentaire n'a en rien affaibli les traditions de la famille patriarcale et de la communauté. La complète égalité que développe l'art pastoral est le but que poursuivent tous les agitateurs russes ou chinois. Ces races n'ont pas encore conçu notre système de propriété individuelle ! Elles sont encore mobiles et errantes sur le sol qu'elles cultivent !

Les éléments incohérents qui s'agitaient au hasard dans la Chine du onzième siècle n'attendaient qu'un homme pour se personnifier et lui apporter le puissant concours de leur force aveugle. Wang-ngan-Ché fut cet homme. Devenu le conseiller de l'empereur Chen-Tsoung il mit hardiment la main à la destruction de l'ancien édifice social.

En 1069, il fit paraître un décret abolissant toute propriété personnelle. L'État devenait seul propriétaire et universel exploitant ; il décréta l'établissement de tribunaux d'agriculture chargés de répartir annuellement entre les cultivateurs les terres labourables, de décider le genre de culture convenable à chacune et de distribuer les grains nécessaires pour les ensemencer. Le produit appartenait à l'État, qui devait en régler le partage proportionnellement aux besoins et au chiffre de la population. Pour supprimer l'inégalité des fortunes, les tribunaux devaient imposer les riches, et les magistrats décidaient sans appel qui était riche. Mais il ne suffisait pas de détruire la richesse, il fallait l'empêcher de se reconstituer. Or le commerce, la banque, l'industrie la créaient. Wang-ngan-Ché supprima le commerce, la banque, l'industrie. L'État en aurait le monopole. Ainsi nul ne serait riche, mais personne ne serait pauvre, tous étant égaux c'était le bonheur sur terre ! L'État souverain était devenu seul capitaliste cultivateur, fabricant, négociant; il décidait des aptitudes de cha-

cun, les utilisait, les rémunérait, l'égalité était parfaite. Je ne sais si on vit jamais une plus complète affirmation de la collectivité, du groupement qui enchaîne les uns aux autres les individus et les détache du sol, une plus parfaite négation de l'individu. En Orient, l'individu ne se conçoit pas en dehors d'un groupe !

Les merveilles que l'on attendait de cette belle organisation, que nos théoriciens modernes nous présentent comme le merveilleux résultat du progrès de la raison humaine, ne tardèrent pas à se montrer. Malgré une nuée de fonctionnaires qui tyrannisaient le peuple par leur contrôle et leurs règlements, les paysans consommaient les grains qu'on leur distribuait et n'en semaient qu'une faible partie, la terre restait en friches ; enfin une terrible opposition éclata, et il suffit d'un changement de règne pour renverser à jamais ce régime.

Après ces violentes secousses, le triomphe des paysans sur les riches fut définitif. Les empereurs par des impôts forcés et arbitraires détournèrent les capitalistes de toute acquisition de terres. Mais il faut remarquer que les agriculteurs n'avaient remporté cette victoire que parce qu'ils étaient solidement organisés, étroitement unis par les liens de la famille patriarcale.

V. — LE RÉGIME DE LA PROPRIÉTÉ DANS LA COMMUNAUTÉ.

Si la culture du riz demandait, comme l'art pastoral, le groupement, l'union de tous les membres de la famille dans le même labeur, et les conduisait naturellement à conserver leurs anciennes habitudes, à mettre en commun le prix des efforts de tous, si, en un mot, le travail agricole avait maintenu la famille patriarcale, il devait arriver forcément que, dans son système d'appropriation du sol, la société chinoise ne conçût pas la propriété individuelle, puisqu'elle n'avait pas conçu l'individu.

Après avoir été la propriété du mir, de la collectivité des familles, que les partages périodiques faisaient encore errer d'un champ à l'autre, la terre ne pouvait, à la dissolution

de la communauté villageoise, tomber dans le patrimoine de chaque individu. Dans le rapide tableau du régime agraire, que nous venons de tracer, on a toujours senti la famille patriarcale : elle existait sous le mir; sous les chefs militaires, elle mena une rude campagne contre les riches des villes, qui essayèrent pendant plusieurs siècles de la déposséder, d'enlever la terre à ceux qui la cultivaient, enfin c'est elle que nous voyons aujourd'hui. Et comme à la dissolution de la communauté villageoise, elle tenait les individus aussi étroitement liés que dans la steppe, absorbait leur personnalité, avait sur eux tout droit et toute puissance, ce fut elle, ce fut la famille patriarcale, le groupe, qui reçut en pleine possession les terres qui autrefois appartenaient au mir.

Ce fait est d'une importance capitale, à lui seul il éclaire toute l'organisation des sociétés orientales.

C'est ce qu'exprime du reste fort justement le général Tcheng-ki-Tong. « Si le voyageur qui parcourt nos campagnes, dit-il, demande à qui appartient telle propriété qu'il désigne de la main, on lui répondra : *C'est à telle famille.* S'il examine plus attentivement encore ce qu'il désire savoir, il ira lire, sur les bornes qui servent à délimiter chaque propriété, le nom de *la famillle propriétaire* (1). »

Les générations passées, les générations futures sont co-propriétaires du patrimoine, la génération vivante n'en est que l'usufruitière. C'est la possession de la terre qui permet à la famille de remplir ses obligations envers tous les membres qu'elle groupe, qu'elle unit.

Nous pouvons comprendre maintenant le mécanisme de l'aliénation et de la transmission des biens.

Le chef de la communauté, le père ou l'aîné des frères, a beau la représenter dans toutes les transactions, il n'est ni le souverain maître ni le propriétaire de ses biens. Lorsque, pour une raison quelconque, la famille doit aliéner une parcelle de ses champs, le consentement de tous les membres de la communauté est nécessaire ; si la vente est décidée, on doit d'abord offrir le bien à

(1) *Les Chinois, peints par eux-mêmes,* page 4.

toutes les familles qui sont unies par les liens du sang, et descendent d'un ancêtre commun.

La vente à un étranger de la terre des ancêtres est réputée infâme, et le Chinois qui, par sa mauvaise conduite, en est arrivé à cette extrémité, qui va ainsi déposséder sa famille du passé, spolier sa famille de l'avenir, est noté d'infamie, obligé de quitter son village, de changer de nom ; il est excommunié, n'appartient plus à aucun groupe, à aucune famille, reste seul, violemment séparé du présent, du passé, de l'avenir. Alors, si son vice est incurable, il va mendier dans les villes ; s'il a encore quelque énergie, il se met à travailler dans les ports, émigre en Amérique ou en Australie, amasse un petit trésor, et, dès qu'il le peut, revient dans son village, exerce sur la terre qu'il a aliénée un droit de réméré, rentre dans son bien et dans sa famille, fait de nouveau partie d'un groupe et prend part au culte des ancêtres.

Le domaine éminent, qui appartient au souverain sur tous les biens de ses sujets, découle naturellement de cette conception de la propriété. Les individus liés les uns aux autres, n'ayant pas pris racine dans le sol, regardent la terre comme le bien de toutes les familles, du souverain qui les personnifie. Aussi l'impôt foncier a-t-il surtout le caractère d'un fermage, et lorsqu'une expropriation est nécessaire, aucune indemnité n'est due aux familles dépossédées. En vertu de ce domaine éminent, le gouvernement confisque les terres en mauvais état après trois années de jachères et les concède à une nouvelle famille. Nous retrouvons ce trait chez toutes les races orientales, issues des pasteurs, en Turquie, en Russie, à Java, dans les Indes.

Le système successoral chinois est très simple ; il peut se réduire aux trois règles suivantes :

— A la mort du père, si la mère vit encore, ou si des enfants mineurs sont au foyer, la famille existe, et la loi défend de sortir de l'indivision.

— Lorsque les ascendants sont morts et que tous les enfants ont atteint leur majorité, les frères restent presque toujours en communauté familiale, sous la direction de l'aîné ; ainsi le veut la coutume.

— Si, par suite d'une circonstance impérieuse, il faut que la famille se désagrège, alors, comme chaque homme a un droit égal, on partage en nature. Les anciens de la famille ou du pays font les parts, et *les biens de l'ancienne famille*, de l'ancien groupe, deviennent la *propriété de la nouvelle famille* du nouveau groupe que chaque homme fonde en quittant le foyer commun; aussi les femmes qui ne fondent pas de familles, mais qui entrent dans celles des autres sont-elles complètement exclues du partage.

Tel est, dans son ingénieuse simplicité, le système successoral des Chinois. Tous ses efforts tendent à maintenir la communauté, et il est dans cette tâche puissamment secondé par les mœurs, la tradition et la religion.

C'est à tort que beaucoup d'écrivains ont attribué au culte des ancêtres la permanence de la famille patriarcale, de la communauté; cette organisation de la famille et du travail n'existe en Asie que parce que le travail en commun est possible; le culte des ancêtres est une manifestation religieuse de la force de cohésion de la famille patriarcale, de l'autorité du patriarche, il vient seulement contribuer par l'influence qu'il exerce sur les esprits à la permanence de cette organisation sociale.

Mais la conséquence la plus curieuse du maintien de la communauté, se manifeste lorsqu'on étudie l'organisation du patronage. Nous avons montré que la constitution du patronage est une des premières questions qui s'imposent à l'observateur lorsqu'il voit une société passer de la simple récolte aux travaux de production. La stabilité de l'État, la force et la valeur de la race dépendent de la solution qu'on aura donnée à cette question.

En Orient et en Chine, *la famille* absorbe l'individu, a droit à tous ses efforts, acquiert tout ce qu'il gagne : aussi elle *a le devoir de le soutenir, de le patronner*. « Cette organisation de la famille, dit le général Tcheng-ki-Tong, a des avantages incontestables au point de vue de l'assistance. Qu'un membre de la famille tombe malade, il reçoit aussitôt les secours dont il a besoin; que le travail cesse pour tel autre de rapporter les ressources qui seraient nécessaires pour assurer son existence, la fa-

mille intervient aussitôt (1). » Et comme chaque individu fait partie d'une famille, d'un groupe, il n'est pas un être en Chine qui ne soit patronné. En Orient, le patron c'est le groupe.

L'industrie est organisée sur ce modèle. Lorsque les membres de la communauté sont trop nombreux pour exploiter le bien de la famille, le conseil en désigne quelques-uns pour aller dans la ville gagner un petit pécule. La plus grande partie des profits que peuvent faire les ouvriers sont acquis à leur famille, ils restent copropriétaires de ses biens et, en échange de ce qu'ils lui envoient, elle demeure chargée de les soutenir en cas d'insuccès, et leur assure une place au foyer lorsqu'après quelques années ils veulent rentrer dans son sein.

Une autre partie des bénéfices va dans la caisse de l'association que forment à la ville les ouvriers venus du même pays et travaillant dans le même métier. Ces associations, qui ressemblent aux *artèles russes*, doivent secours et protection à leurs membres; ce sont elles qui les patronnent. On voit les avantages et les inconvénients de ce système de patronage. La communauté assure le sort de tous ses membres, mais absorbe leur personnalité, leur travail; l'individu ne peut s'élever, et, malgré l'inégalité qui résulte de l'activité humaine, on peut dire que les pays d'Orient sont des pays d'égalité.

Dans un prochain article, nous verrons les conséquences qui résultent de cette organisation du travail et de la propriété au point de vue de la constitution de la famille et des pouvoirs publics.

Robert PINOT.

(*A suivre.*)

(1) *Les Chinois, peints par eux-mêmes,* page 4.

UN PAYS

A FAMILLE INSTABLE.

LE VALLAGE ARGONNOIS ET LA CHAMPAGNE.

La Champagne présente à la science sociale un intéressant sujet d'étude. Elle se trouve être la région de la France et probablement de l'Europe où la famille instable et le type de culture propre à cette forme de famille se sont développés avec le plus d'intensité.

Ce phénomène est dû à la combinaison de plusieurs causes.

Les premières migrations d'hommes ont trouvé dans cette région, plus qu'ailleurs peut-être, d'immenses forêts, dont celle de l'Argonne ne peut donner qu'une faible idée, bien qu'elle s'étende encore jusqu'en Belgique.

Les familles qui se sont arrêtées sur ces territoires se sont donc livrées à la chasse pour assurer leur subsistance.

La vie du chasseur ne pouvant pas être une *vie de famille,* mais une vie d'indépendance individuelle et d'aventures, comme l'a si bien démontré M. Demolins dans son Cours de science sociale (1), il n'est pas étonnant que la constitution sociale qui en est résultée, même après le défrichement et la transformation nécessitée par l'agglomération, soit une constitution défectueuse pour la conservation des traditions, la paix des familles et le respect dû aux vieillards.

On voit, d'autre part, que la Champagne, par suite de sa situation géographique, a été, de tous temps, un champ ouvert aux

(1) Voir la livraison de mars.

invasions. Les horreurs de la guerre y ont été d'autant plus grandes que les invasions, venant de l'est, ont dû rencontrer une ligne de résistance assez sérieuse dans le massif forestier de l'Argonne et ses défilés.

La nature humaine aime à chercher des compensations, des soulagements aux souffrances et aux difficultés qu'elle a éprouvées. Or, les armées d'invasions, de même que les bandes de partisans qui ont ravagé tour à tour ces pays pendant si longtemps, ont dû être d'autant plus cruelles, qu'elles avaient éprouvé plus de difficultés avant d'arriver aux plaines de Champagne. A leur sortie des forêts, elles trouvaient l'air, l'espace, la liberté des mouvements et la vengeance.

De là, la tendance des populations à se grouper en villages pour mieux se défendre, au lieu de se disséminer dans des habitations isolées placées au centre de chaque domaine.

Cette coutume a été encore déterminée par la constitution géologique du sol. Les sources et les ruisseaux sont assez rares en Champagne et on devait les rechercher pour l'emplacement des villages et la construction des maisons.

L'agglomération en village, en laissant tout le territoire agricole sans habitation, a singulièrement facilité le morcellement des terres et les partages périodiques, par conséquent le maintien de la famille instable, avec toutes ses conséquences.

C'est ainsi que la Champagne s'est trouvée offrir, soit par ses origines forestières, soit par ses conditions actuelles, un terrain admirablement approprié à la famille instable et au type de culture qui en dérive naturellement.

Les observations suivantes, faites dans une partie limitée de cette province, mettent en relief certains traits caractéristiques de la constitution sociale de la Champagne.

I.

Le canton de Dommartin-sur-Yèvre, situé sur les confins de la Lorraine et de la Champagne, à l'est du département de la Marne,

est un des trois qui forment l'arrondissement de Sainte-Ménéhould. Il est situé à la partie méridionale de cet arrondissement.

Il a la forme d'un triangle irrégulier très écarté, dont la base, d'une longueur de 30 kilomètres environ, regarde le nord-est. Sa hauteur est de 12 kilomètres et sa position géographique au centre est de 2° 26′ 54″ de longitude sur 48° 58′ 48″ de latitude.

Il est traversé du sud au nord par une chaîne de petits mamelons dits « de la Serre », ramification du plateau de Langres, d'une altitude moyenne de 200 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le point culminant se trouve au sud et au sommet du triangle ; il a 235 mètres.

Parallèlement aux collines et dans la direction du nord, coulent trois petites rivières. Au centre l'Yèvre ; à l'est l'Ante et l'Aisne. Cette dernière reçoit les deux autres près de Sainte-Ménéhould. Elles séparent des natures différentes de terrain.

« A l'ouest de la vallée de l'Yèvre, craie blanche avec traces d'alluvions anciennes, formées de galets de calcaire et d'un limon argilo-sableux. Entre les vallées de l'Yèvre et de l'Ante, craie grise et marne crayeuse avec grès et sables moyens. A droite de l'Ante et jusqu'à la limite est du canton, argiles grises, et grès vert supérieur avec traces de grès et sables moyens (1). »

On voit combien ce sol, généralement perméable, est peu propre, au moins dans sa plus grande étendue, à retenir les eaux et à donner naissance à des sources et à des nappes nombreuses et disséminées.

Sa superficie est de 34,370 hectares 44 ares 74 centiares, se décomposant comme il suit :

1° Terres labourables	26,982	hect.	35	ares	90
2° Prés	1.547	—	86	—	45
3° Bois	3,779	—	14	—	80
4° Vignes	4	—	90	—	91
5° Étangs	874	—	49	—	88
6° Surfaces bâties, jardins, etc.	300	—	14	—	95
7° Cours d'eau, routes et chemins	637	—	22	—	85
8° Friches, broussailles, carrières, etc.	244	—	29	—	»
Total égal	34,370	—	44	—	74

(1) *Atlas des ponts et chaussées*, 1877.

Il résulte de ce tableau que les ressources sont très réduites pour le pâturage et que la population doit demander à la culture ses principaux moyens d'existence.

Le climat est dur, les variations de la température sont très brusques ; à l'est du canton surtout, l'air est froid et humide à cause du voisinage des forêts et de nombreux étangs.

Le canton est divisé en deux parties bien distinctes : le *Vallage* et la *Champagne*. Le *Vallage* est la partie située à l'est de la vallée de l'Yèvre. C'est la plus fertile et la plus peuplée. Mais le terrain est froid, humide, argileux, couvert de forêts et d'étangs.

A mesure qu'on s'éloigne des forêts de l'*Argonne*, la campagne devient plus nue, le terrain plus léger, la couche de terre arable moins épaisse, le sol plus crayeux ; les villages deviennent plus rares. C'est la *Champagne* triste et monotone, ondulée de mamelons crayeux, dénudés ou couverts de pins rabougris. L'œil n'aperçoit plus que des milliers d'hectares de terre nue, blanchâtre ; des plaines stériles bordées de tout côté par l'horizon ; à peine y trouve-t-on çà et là quelques ombrages.

Les pentes douces des mamelons, quand ils ne sont pas trop éloignés des villages, et les bas-fonds, sont seuls cultivés. Les villages se trouvent près des ruisseaux ou des sources, le long d'une étroite vallée de prairies souvent marécageuses. Ils ont tous, vus d'ensemble, cette même teinte grise-bleuâtre que le temps donne aux toitures en tuiles jaunes et courbes et aux planches de sapin avec lesquelles sont construites une grande partie des maisons. A travers le village, quelques grosses maisons construites en briques jaunes, très régulières, couvertes en ardoises, avec un grand nombre de fenêtres garnies de persiennes.

Ces maisons appartiennent aux riches cultivateurs ou aux *anciens cultivateurs*, c'est-à-dire à ceux qui se sont retirés de la culture après fortune faite, ou plutôt après fortune recueillie par succession. Beaucoup sont abandonnées.

L'église se distingue à peine des autres maisons. A son clocher peu élevé, en forme de colombier carré, couvert en ardoise, on devine qu'elle joue un rôle très effacé dans la vie des habitants.

Du reste pas d'animation dans ces villages, on les croirait abandonnés.

II.

Nous avons indiqué, au début, les causes qui ont donné naissance, en Champagne, au type de la famille instable, bien avant les prescriptions du Code civil.

On sait que cette organisation de la famille a pour trait caractéristique de partager les héritages par parts égales entre tous les enfants. Or, des domaines agglomérés avec habitation centrale constituent des unités difficilement partageables. On a donc été amené à créer de gros villages au milieu d'une campagne débarrassée d'habitations et de clôture, c'est-à-dire un système agricole spécialement adapté aux partages périodiques.

« Un village champenois, dit fort exactement Le Play, est ordinairement bâti au centre d'une banlieue rurale de 800 à 1,000 hectares, subdivisée par d'incessants partages, en plusieurs milliers de parcelles. La première qualité de ces parcelles est de se prêter aux mutations et aux morcellements commandés par les incidents que font naître l'ouverture des successions, la prospérité ou la décadence des ménages et surtout l'agiotage des biens ruraux pratiqué par certains spéculateurs dans les cabarets. Cette instabilité des champs peut se comparer à celle des valeurs de bourse. Elle explique la monotonie de ces vastes plaines où, en dehors des villages, l'œil ne saurait se reposer sur un arbre, sur une haie ou sur toute autre clôture. L'instabilité de la banlieue se retrouve en partie dans le village. La plupart des ménages y possèdent un certain nombre de bâtiments qui peuvent être attribués séparément aux enfants adultes ou être réunis partiellement entre les mains de ceux-ci, lors de l'abdication ou de la mort des parents (1). »

Ce système de *villages à banlieues morcelées* condamne la cul-

(1) *L'Organisation de la famille*, § 6.

ture à rester dans un état rudimentaire. Les perfectionnements agricoles sont presque impossibles.

Dans le *Vallage,* la culture est encore très arriérée. C'est toujours le même assolement triennal qui se compose d'une année de blé, d'une année d'avoine et d'une année de *versaines* (jachères) ou de prairies artificielles. La jachère a pourtant des tendances à disparaître. Les prairies artificielles (la luzerne et le trèfle) se sèment dans les avoines au printemps. La terre est difficile à cultiver. Il faut deux et quatre chevaux pour labourer.

En *Champagne*, l'aridité du sol a rendu plus industrieux. On obtient de belles récoltes sur des champs qui n'ont pas deux ou trois pouces de terre végétale. Pour cela il faut beaucoup de fumier. On met de 60 à 80 francs de fumier par *denrée* (5 ares 86 centiares) tous les 12 à 15 ans.

Sur cette fumure, on sème du blé la première année. L'année suivante, on refume légèrement pour remettre du blé ou de l'orge. Dans l'orge on sème du trèfle. La récolte de trèfle se fait la troisième année. La quatrième on le *renferme* (laboure) et on y remet encore du blé.

A partir de la cinquième année, commence l'assolement triennal ordinaire, c'est-à-dire une année de seigle, une année d'avoine et une année de *versaines* (jachères).

Quand la terre commence à s'épuiser, on sème du sainfoin dans le seigle. Il peut durer jusqu'à 5 ou 6 ans. Il ne sert souvent, à partir de la deuxième année, qu'à la pâture des moutons. Cette plante est précieuse pour le pays, elle ne craint pas l'aridité du sol. Lorsque le sainfoin a épuisé le sol on obtient encore une excellente avoine.

Les engrais chimiques sont employés avec succès en Champagne. On ne leur reproche qu'une chose, c'est d'étouffer, par la force qu'ils donnent aux récoltes, les prairies artificielles qu'on y sème.

Le manque de pâturages, surtout en Champagne, empêche l'élevage du gros bétail. Dans les parties où cet élevage est possible, un pâtre, payé par les propriétaires à raison de 1 franc par tête et par mois, rassemble, au son d'une trompe primitive,

les vaches de la commune pour les mener paître, après la rentrée des regains, sur les prairies appartenant soit aux particuliers, soit à la commune.

Mais l'élevage du mouton se fait en grand. Le parcours des troupeaux a lieu également sur tout le *finage* de la commune, sur les terres en friches, jachères ou autres qui ne sont pas *empouillées*, c'est-à-dire qui n'ont ni récoltes sur pied, ni récoltes sur semences. C'est à proprement parler la *vaine pâture*, qui se pratique du 15 avril au 15 novembre, selon la rigueur de la saison.

La crise agricole sévit avec une grande intensité dans la région, surtout dans le Vallage, où la valeur de la terre, a baissé de 3/5 depuis 12 ans. Ainsi l'hectare de bonne terre qui se vendait couramment de 1,500 à 2,000 francs, est tombé à 6 ou 700 francs. Et encore ne trouve-t-on pas amateur à ce prix.

La valeur locative a baissé à peu près dans la même proportion. L'hectare de terre de première qualité, dans le Vallage, ne se loue guère que 25 à 35 francs Il se louait facilement autrefois 50 à 60 francs. Et encore, je le répète, on ne trouve ni fermiers, ni acquéreurs à ces prix-là.

La terre est abandonnée et les économies sont dirigées sur les caisses d'épargne, ou les rentes sur l'État.

Voici la situation, au 31 décembre 1884, de la caisse d'épargne *privée* de l'arrondissement de Sainte-Ménéhould.

L'arrondissement ne comprend que 31.193 habitants; sur ce chiffre la ville de Sainte-Ménehould ne compte que pour 4,286 habitants.

Il n'y a pas de centre industriel dans l'arrondissement.

Au 1er janvier 1883, il était dû à 5.881 déposants.......	3.383.333 fr.	02
La caisse a reçu pendant l'année en 4.660 versements..	1,159,662	70
Ensemble...............	4.542,995	72
Elle a remboursé à 2,211 déposants..................	885,109	63
Reste en caisse au 31 décembre 1884..................	3,657,386	09

La succursale de Givry, qui reçoit les dépôts de 10 à 12 communes au plus (de 3,400 habitants environ), a reçu pendant l'année 1884, 573 versements s'élevant ensemble à 149,703 francs.

Les autres valeurs mobilières, rentes sur l'État, Crédit foncier, etc., sont très répandues.

Ce *dégoût* de la terre tient à des causes multiples, causes économiques, causes sociales. Mais, comme le dit M. A. Mathieu, dans sa remarquable étude sur *la Famille rurale des Cévennes :* « Ne « peut-on pas supposer que les domaines morcelés, formés de « pièces éloignées les unes des autres, sans individualité, que « le coup d'œil ne peut pas embrasser du seuil de la ferme, « qu'il ne faut pas songer à enclore, dont la culture est coûteuse « et difficile, sont loin d'éveiller au même degré, les sentiments « d'attachement qui pourraient contrebalancer l'effet des sé- « ductions de la ville et les déceptions de la culture?... »

III.

Le travail agricole est l'occupation exclusive de la population. Les femmes travaillent la terre comme les hommes. Elles sont très économes et actives. L'intérieur de leur maison se distingue par une propreté remarquable. Mais, est-ce l'effet du travail opiniâtre, hommes et femmes n'ont point de gaieté et peu de sociabilité.

En Champagne, un travail acharné sur une terre très ingrate leur a appris la valeur de l'argent et a développé chez eux une grande âpreté au gain et à l'épargne. C'est ce qui fait dire aux habitants du Vallage que « les Champenois sont tous riches ». Le fait est que l'aisance est plus répandue chez eux que dans le Vallage et elle se maintient grâce à la *stérilité systématique.*

Au demeurant, la population montre de l'honnêteté et du bon sens.

Ce qui caractérise nos régions, c'est l'absence complète d'une classe supérieure et éclairée qui prenne l'initiative des œuvres de bien public et exerce autour d'elle une sorte de patronage. Les familles anciennes qui ont acquis un certain degré de supériorité, soit par leur fortune, soit par leur éducation, quittent leur village d'origine pour aller dans les villes. En sorte qu'il

ne reste guère que ceux qui sont attachés au pays par leurs intérêts. De là, ce même niveau de médiocrité morale qui frappe l'observateur et cet état d'isolement et d'égoïsme qu'exprime si bien la formule : *Chacun pour soi, chacun chez soi* (1).

En revanche, l'influence des officiers publics est souveraine. La division des intérêts et des familles, leur instabilité, rendent leur intervention nécessaire.

C'est que nous sommes en plein pays de Code civil et de partage égalitaire. Son application n'a jamais trouvé le moindre obstacle, attendu qu'il n'a fait que se substituer à la *Coutume de Vitry,* qui imposait le partage égal. Les mœurs sont donc d'accord avec la loi pour partager par égale portion et en nature le *bien de famille.*

Aussi la famille-souche est-elle complètement méconnue dans cette région.

C'est la famille instable telle que la décrit F. Le Play, sans cohésion, sans force, sans tradition, détruite périodiquement par l'application rigoureuse du Code civil.

« Le rôle d'oppresseur y est rempli par les agents du Code « civil, le rôle de victimes par les orphelins mineurs de la très « petite propriété (2). »

Les inventaires, les liquidations et les partages sont les principaux actes de la famille. Chacun s'arme de son *droit* et tient à ce qu'il soit bien constaté par un acte en *due forme.*

Autant que possible, on réalise une succession en espèces de manière à ce qu'elle soit plus facilement partageable.

On commence par « dresser » un inventaire des « forces » de la succession. On vend le mobilier à l'encan, puis les immeubles. Vient ensuite la liquidation et le partage.

On pense bien qu'avec tous les actes, soi-disant *conservatoires,* l'officier public prélève une bonne part d'héritier. Aussi fait-il de bonnes affaires. Pour une population agricole de 7,384 habitants, il y a trois études de notaires. Malgré l'avilissement de la

(1) Cette formule rend bien le fond de jalousie et de sot orgueil que cache, imparfaitement d'ailleurs, cet état d'isolement.

(2) Le Play, *Organisation de la famille*, Avertissement, page 24.

propriété et l'absence de transactions, deux d'entre elles font encore de 12 à 13,000 francs de produit brut et la troisième de 8 à 10,000 francs.

Il n'existe pas entre les divers enfants ce lien de solidarité qui fait la force et la sécurité de la famille-souche. « Chaque membre pousse séparément sa fortune (1). » Il en résulte que les vieillards sont laissés dans l'abandon dans leur propre demeure ou reçoivent chez leurs enfants une hospitalité toujours pénible et souvent parcimonieuse. Dans tous les cas, ils sont déchus de toute autorité.

Et ce qu'il y a de plus surprenant, c'est qu'ils n'ont pas conscience de cette déchéance. J'en ai interrogé un grand nombre des plus sensés, qui n'avaient pas encore abandonné la culture. Je leur parlais de la crise agricole et leur en demandais la cause. Ils me répondaient que les domestiques étaient les maîtres absolus, qu'il fallait subir leurs exigences parce qu'ils avaient besoin d'eux, que le blé leur coûtait plus cher qu'il ne le vendaient, etc., etc.

« Si vous aviez de nombreux enfants, leur répondis-je, vous ne seriez pas à la merci de vos domestiques.

— C'est vrai, mais nous avons eu tant de peine que nous voudrions que nos enfants en aient moins que nous. On veut leur laisser plus de fortune pour qu'ils soient plus heureux que nous. D'un autre côté, nos filles ne veulent plus rester dans la culture; elles veulent aller dans les villes. »

Je leur faisais remarquer que le morcellement était un grand obstacle pour la culture et occasionnait une grande perte de temps. Je leur conseillais de ne pas partager en parties égales de même nature leurs parcelles déjà petites. Ils me répondaient que leurs enfants *étaient dans leur droit.*

Ce *droit à l'héritage* se manifeste partout, même dans certains actes publics où l'on ne s'attend guère à le voir apparaître.

Je pourrais citer des exceptions qui montrent l'excès du mal, comme, par exemple, cette clause d'un contrat de mariage : « La

(1) Le Play, *Organisation de la famille*, chap. I, § 6.

« mère du futur prend vis-à-vis de son fils l'engagement d'hon-
« neur de ne pas se remarier avant qu'il n'ait obtenu son congé
« définitif, et elle promet, dans le cas où elle contracterait ma-
« riage avant cette époque, de lui faire l'abandon purement gra-
« tuit et par acte régulier de la toute-propriété de tous les biens
« qu'elle possède aujourd'hui. »

Le futur avait déjà du chef de son père 20,000 francs de patrimoine.

Mais pour ne parler que des cas ordinaires, tel que celui ou un père vend des immeubles à l'un de ses enfants, l'acte contient la clause suivante : « M. (l'acquéreur), étant fils des vendeurs, la
« vente dont il s'agit, a été faite en présence de MM. (les autres
« frère et sœur de l'acquéreur) lesquels déclarent par les pré-
« sentes donner leur consentement à la vente. »

On saisit sur le vif le *droit à l'héritage*. Le père n'est plus qu'un usufruitier dont la gestion est attentivement surveillée par ses enfants.

On sait que dans tous les pays à familles instables l'accroissement de la population tend à diminuer; les familles n'ont plus qu'un ou deux enfants, afin d'éviter en partie, par la stérilité systématique, les conséquences des partages périodiques. Le fait se vérifie particulièrement en Champagne.

Suivant le recensement de 1877, la population s'élevait à 7,384 habitants répartie entre 26 communes, dont la plus importante, Givry-en-Argonne, est située dans la vallée de l'Ante, près des forêts. En 1834, la population s'élevait à 8,357 habitants. Elle a donc diminué et diminue toujours.

Cette dépopulation n'est pas un fait particulier au canton de Dommartin, les autres circonscriptions agricoles du département se trouvent dans les mêmes conditions.

Voici une lettre qu'un curé du canton de Thiéblemont, arrondissement de Vitry-le-François, adressait l'année dernière à un journal de Paris :

« J'ai l'honneur de vous envoyer une petite statistique à l'occasion du tirage de la conscription dans l'un des principaux cantons de la Marne, celui de Thiéblemont. Ce canton est composé

de 33 communes avec une population de 12,041 habitants, en décroissance sur les recensements précédents :

« Le lundi 22 janvier 1885, il y avait seulement 79 jeunes gens, tirant au chef-lieu leurs numéros de l'urne. *Sept* communes n'en fournissaient pas un seul ; parmi ces dernières était Thiéblemont, qui n'en avait pas l'an dernier et n'en aura pas, dit-on, l'an prochain. Plusieurs communes n'en avaient qu'un seul. Cependant ce canton est l'une des contrées les plus fertiles du département et des plus faciles pour la culture des céréales. Le prix de la terre y a baissé de moitié et même plus sur certains points.

« Mais ce qui baisse davantage, ou même disparaît entièrement, ce sont les familles, surtout celles des cultivateurs. Dans la commune que j'habite, — 195 habitants (et ce sont les mêmes proportions pour les autres), — il y a 13 unions conjugales de toute date sans enfants ; il y en a 24 avec un seul enfant ; un petit nombre avec deux ou un peu plus. Un certain nombre de maisons sont restées sans habitants. »

IV.

J'ai voulu connaître par moi-même les exigences de la main-d'œuvre et apprécier le travail, que la culture impose aux femmes.

Pour cela, j'ai choisi dans le Vallage, où les domestiques sont plus faciles à trouver, partant bien moins exigeants qu'en Champagne, une ferme d'une contenance de 90 hectares, exploitée par une des plus vieilles et des plus honorables familles de l'arrondissement de Sainte-Ménéhould et lui appartenant. L'économie la plus stricte y règne, le repos du dimanche y est rigoureusement observé, les domestiques font maigre le vendredi, ainsi que trois jours de la semaine pendant le carême, toutes choses rares dans ces contrées.

Voici le résultat de mon enquête :

Deux domestiques sont payés à raison de 500 fr. chacun, plus 5 fr. d'engagement et un voyage au bois (les domestiques sont mariés et leurs femmes habitent en dehors de la ferme). Les chevaux et les voitures du propriétaire vont chercher au printemps la provision de bois nécessaire à chaque ménage. Le propriétaire du cheval et de la voiture est responsable vis-à-vis du marchand de bois du prix du bois vendu à ses domestiques. Ce voyage est estimé 7 fr., ci.................. 1.014 fr.

Un autre petit domestique payé 400 fr., avec les 5 fr. d'engagement. 400 »

Un berger, payé 500 fr., mais qui, en outre de son gage et de son voyage au bois, a droit à une prime de 0 fr. 15 par tête de mouton et 3 fr. par tête de bélier vendus, ce qui lui fait un gage moyen de..... 630 »

Enfin une servante payée.................................. 400 »

Total pour les domestiques à demeure............ 2.444 »

NOURRITURE.

Pendant l'été, on fait quatre repas par jour. Le premier à 5 heures du matin comprend : pain, restant de viande de la veille, fromage et une demi-bouteille de vin par tête, estimé, pour les trois domestiques et le berger, savoir :

Pain....................	0f 40	
Viande....................	1 »	2 50
Fromage....................	0 30	
Vin (2 bouteilles)....................	0 80	

Le deuxième, à 11 heures, comprend : la soupe au porc salé avec des légumes. Il faut compter 3 livres de porc au moins pour les cinq domestiques; à 0 fr. 70 la livre, donne........................ 2f 10

(porc)	2f 10	
Pain et légumes....................	0 60	3 90
2 bouteilles 1/2 de vin....................	1 20	

Le troisième à 4 heures de l'après-midi se compose :

1° Fromage pour 5 personnes....................	0f 50	
2° Vin (2 bouteilles 1/2)....................	1 20	2 »
3° Pain....................	0 30	

Enfin le quatrième à 7 heures 1/2 du soir se compose :

1° D'une soupe avec le bouillon du matin réchauffé, valeur....................	0f 40	
2° Un plat de légumes au gras (pois, riz, lentilles, haricots ou pommes de terre, salade au lard, etc.), d'une valeur de....................	1 »	1 70
3° Pain....................	0 30	

Pas de vin le soir.

Total........................ 10 10

Les jours maigres on donne des œufs, des harengs, des légumes, etc. Chaque repas maigre revient *au moins* aussi cher que chaque repas gras.

Pendant 6 mois de l'année, à raison de 10 fr. 10, donne........... 1.848 »

Pendant l'hiver, le repas de 4 heures est supprimé et les domestiques ne se lèvent qu'à 7 heures du matin. En déduisant 2 fr. prix de ce repas de 10 fr. 10, il reste 8 fr. 10, pendant 6 mois, donne......... 1.464 »

Total de la nourriture................. 3.312 »

Voilà pour les domestiques à demeure.

En outre, chaque année, dans le courant du mois de mai, on lave et on tond le troupeau de moutons (450 têtes). Pour les deux opérations on emploie une vingtaine de personnes payées à raison de 1 fr. 25 chacune, et nourries copieusement.

L'été, ce sont les faucheurs et moissonneurs. Ils ne mangent pas avec les domestiques parce qu'ils sont mieux traités qu'eux. Ils ont *une* bouteille de vin par tête et par repas (quatre repas) et une nourriture plus abondante.

Ils sont engagés à la Pentecôte. A cette occasion, on leur fait manger le *jambon* dit de la *Pentecôte*. Après le repas, on les mène à l'auberge. Dans la ferme dont je parle, le propriétaire a remplacé le voyage à l'auberge par des voyages au bois (deux par homme engagé).

Chaque domestique a sa besogne bien déterminée. Ils s'entr'aident rarement. Ils sont taciturnes, susceptibles et indisciplinés. A ce propos, le propriétaire me disait qu'il ne pouvait pas faire moissonner à la tâche plusieurs hommes dans une même pièce de terre. Ils se jalousent et préfèrent l'isolement.

Rien ne peut donner une idée des précautions, des attentions que le maître est obligé d'avoir à l'égard de ses serviteurs pour les conserver. C'est dans nos régions surtout que la morale du fabuliste trouve son application : « Notre ennemi, c'est notre maître. »

Les engagements se prennent à l'année. Un contrat de louage, qui est résilié avant son expiration par la volonté d'une des deux parties, sans le consentement de l'autre, donne lieu à des dommages intérêts. Les tribunaux de paix sanctionnent cet usage. On obtient ainsi une sorte de permanence des engagements.

Après ce que je viens de dire on peut se faire une idée du travail d'une femme dans une grande culture et de ses ennuis avec les serviteurs (1).

(1) Le métayage est inconnu dans notre région. Ce serait pourtant un excellent moyen de se soustraire à la tyrannie des domestiques à gage et de ramener un peu d'harmonie entre les différentes classes de la population. Mais il faudrait pour cela des familles nombreuses, et c'est ce qui manque absolument.

Ajoutez à tout cela la surveillance générale de la maison. Les mille et un travaux du ménage et on ne sera pas étonné de voir les jeunes filles préférer un *homme de bureau* à un cultivateur.

En Champagne, la main-d'œuvre est tellement rare, tellement exigeante que les cultivateurs font tout pour s'en passer. L'homme et la femme, un fils, quand ils en ont un et quand il veut bien, cultivent avec un ou deux chevaux tout ce qu'ils peuvent. Ils laissent le reste en friche.

V.

La peine qu'on a dans la culture et ses déceptions, les exigences et la rareté de la main-d'œuvre, ne sont pas les seules causes de l'abandon de l'agriculture par les jeunes filles.

Celles qui ont une certaine fortune reçoivent généralement une bonne instruction dans les pensionnats en renom. Elles reviennent chez elles avec des goûts et des idées qui ne sont plus ceux de leur famille. D'un autre côté, les jeunes gens qui sont restés dans la culture sont rudes, peu sociables, sans gaîté. Fils uniques pour la plupart, ils ont reçu chez eux une mauvaise éducation. Le père a abdiqué de bonne heure son autorité. Il en a fait son camarade d'intérêts dans la crainte quelquefois de s'en faire un ennemi.

Rien n'est curieux, en effet, comme leurs rapports journaliers. C'est la discussion à l'état chronique. La notion du respect de la part du fils et le sentiment de la dignité et de l'autorité du côté du père font complètement défaut.

Une pareille éducation rend donc les jeunes gens peu préparés à gagner le cœur des jeunes filles. Ils ne trouvent que très difficilement une « compagne apte et résolue à partager leur laborieuse existence (1) ». S'ils sont riches, ils se verront dans l'obligation de baisser beaucoup leurs prétentions. S'ils ne le sont pas, il faut les plaindre, car pour ne pas rester garçons, ils vendront leurs

(1) M. Grandeau, *Réf. soc.* du 15 septembre 1885.

champs et émigreront vers la ville. L'*homme de plume* aura la préférence, quelque modeste que soit sa position.

Je n'ai pas parlé, dans cette courte étude, de l'effet désastreux, de nos lois de succession sur le patrimoine du petit propriétaire cultivateur ou de l'ouvrier propriétaire. J'aurais voulu montrer ce que devient ce patrimoine de par la loi et ses agents. Mais je me réserve d'en parler plus tard.

Ce qui m'étonne, c'est qu'à notre époque, où la question ouvrière est si brûlante, ou tant d'hommes dévoués et compétents s'en occupent, où, en somme, les idées généreuses ne sont le privilège d'aucun parti, l'attention de nos législateurs ne se soit pas arrêtée sérieusement sur cette question, de la destruction du patrimoine de l'ouvrier par la loi.

On nous répète tous les jours et sur tous les tons qu'il faut favoriser « l'accession de l'ouvrier à la propriété ». Mais alors pourquoi la loi détruit-elle périodiquement cette propriété? Pourquoi ne favorise-t-elle pas sa conservation?

En résumé, le pays que nous venons de décrire présente les traits caractéristiques de l'organisation sociale des peuples chasseurs à familles instables : « Sous ce régime, dit Le Play en parlant de ces derniers, les familles ne se perpétuent pas autour d'un même foyer fixe ou mobile et elles ne se multiplient pas en essaimant. Elles se dissolvent en s'éparpillant, pour se reconstituer autour de nouveaux foyers aussi éphémères que ceux des précédentes générations. La jeunesse attend avec impatience l'heure de l'émancipation, elle ne se pénètre pas de la tradition des ancêtres, ni même des sentiments, des idées ou des habitudes de la parenté. L'esprit de nouveauté étouffe incessamment les pratiques de la coutume, il introduit une instabilité extrême... Les peuples ainsi constitués peuvent s'illustrer par un élan momentané de courage et d'enthousiasme : ils sont impuissants dans les entreprises qui exigent de la suite dans les idées et un dévouement réfléchi aux intérêts publics et privés (1). »

M. Michaud.

(1) *L'Organisation de la famille*, § 5.

CHRONIQUE.

Le mouvement de la science sociale. — L'enseignement de la science sociale, qui comprend actuellement deux cours, va être complété par une série de *conférences pratiques*. M. Prieur exposera la manière de faire des observations sociales.

On sait que chaque année, pendant les vacances, un certain nombre d'auditeurs des cours vont faire des voyages d'études, soit en France soit à l'étranger. Ils se forment ainsi à l'observation sociale par le seul procédé employé dans toutes les sciences, l'étude directe et personnelle. Ces voyages sont à la science sociale, ce qu'est l'herborisation en botanique, ou l'analyse en chimie.

Mais non seulement ils sont le meilleur complément d'étude et le moyen le plus efficace de formation personnelle, mais ils contribuent en outre à l'avancement de la science. Ils permettent de découvrir de nouvelles *variétés* sociales qui viennent s'intercaler à leur place dans la série des faits déjà connus.

C'est la réalisation du vœu de Le Play : « Nous avons encore beaucoup à faire, écrivait-il, pour compléter les fondements de la science. Ce que j'ai écrit repose sur l'observation de trois cents familles, et il nous en faudrait des milliers. Notre science est encore dans cet état d'imperfection où serait la minéralogie si on n'avait analysé que trois cents minéraux. Il faut créer une génération de jeunes observateurs qui continueront les voyages que j'ai faits de 1829 à 1863 et que je ne puis plus entreprendre (1). »

L'enseignement forme chaque jour cette génération de jeunes observateurs. Les conférences que nous annonçons auront pour résultat de leur faciliter les voyages d'étude. Elles sont le complément du cours de M. Prieur : après avoir exposé la méthode, il est naturel que le professeur mette ses auditeurs en mesure de l'appliquer. Ces conférences auront lieu à l'hôtel de la *Société de géographie*, le vendredi, à 4 h. 1/2, à partir du 7 mai.

Les auditeurs du cours de M. Demolins, désirant donner à leur

(1) Lettre du 22 avril 1877.

professeur un témoignage de sympathie, lui ont offert un dîner, qui a eu lieu chez Brébant, le jeudi 15 avril.

En réponse au toast porté par M. Houdard, M. Demolins a prononcé quelques mots sur le caractère pratique de la science sociale. Il a montré que cette science est véritablement humaine, en ce sens qu'elle imprime une direction dans les diverses situations que chacun peut occuper; elle est le plus court chemin pour arriver à la réforme sociale.

On s'est séparé, en se promettant de se retrouver encore plus nombreux à la reprise du cours.

La question agraire en Irlande et les projets de M. Gladstone. — L'Irlande est depuis longtemps comme une plaie béante aux flancs de l'Angleterre. Bien des tentatives ont été faites sans succès pour guérir ce mal persistant. Aujourd'hui M. Gladstone propose un nouveau traitement qui soulève en Angleterre de violentes oppositions. Essayons de nous rendre compte de la situation de l'Irlande et de l'efficacité des projets de M. Gladstone.

Par la nature de son sol léger et peu profond, l'Irlande n'est pas un pays riche; elle est coupée sur de vastes étendues par des marécages et des tourbières. Quelques-unes de ces tourbières ou *bogs* couvrent des centaines de kilomètres carrés. Ce sont des régions presque désertes où l'on rencontre à peine çà et là quelque misérable cabane, aussi noire que la tourbe qui l'entoure. On peut évaluer à 11,450 kilomètres carrés, c'est-à-dire au septième de l'île, la surface de ces tourbières, dont quelques-unes ont jusqu'à 13 mètres de profondeur.

Les principales productions de l'Irlande sont l'avoine, l'orge et surtout la pomme de terre. L'humidité développée par le voisinage du Gulf-Stream entretient dans certaines parties de l'île d'excellents pâturages, où l'on élève beaucoup de bestiaux, des chèvres, des porcs et de petits chevaux estimés.

Si, par la nature de ses produits, l'Irlande n'est pas un pays riche, elle est loin d'autre part d'être dénuée de ressources. Elle est dans une situation bien plus avantageuse que le Lunebourg hanovrien, par exemple, composé en partie de landes presque stériles. Comment se fait-il donc que le paysan irlandais n'ait pu atteindre au degré d'aisance du paysan lunebourgeois? Il nous faut en chercher la raison ailleurs que dans la nature du sol.

L'Irlande était autrefois couverte de forêts; ses premiers habitants vivaient de la chasse, ce qui les amena à se constituer spontanément d'après le type de la famille instable. Ils ne subirent pas, comme les anciens Bretons de l'Angleterre, l'influence des pêcheurs saxons et

scandinaves et conservèrent sans la modifier leur organisation primitive de famille.

Sous cette influence, ils ne créèrent pas, comme les Anglo-Saxons, les paysans lunebourgeois et tous les peuples à familles-souches, des domaines ruraux avec habitation au centre. Ils s'agglomérèrent dans des villages et se partagèrent périodiquement la terre, dont le clan, représenté par un chef, conservait la haute propriété. Le sol, découpé en parcelles, se morcelait de plus en plus à chaque génération.

Lorsque les Anglais eurent fait la conquête de l'Irlande, ils substituèrent aux chefs de ces tribus des seigneurs anglais, qui s'attribuèrent, avec le haut domaine, les redevances payées jusque-là à ces derniers.

Suivant l'usage anglo-saxon, ces nouveaux propriétaires transmirent intégralement leur propriété à un de leurs enfants. Ils s'assurèrent ainsi les conditions de stabilité qui font la force des propriétaires anglais, des paysans de la Norvège, du Lunebourg, de la plaine saxonne, du pays basque, etc. Au contraire, pour réduire à l'impuissance les populations conquises, on les maintient, par une contrainte légale, dans leur régime traditionnel de partage.

« Toute propriété, dit la loi de 1703, dont un papiste est ou sera en possession sera de la nature du *Gavelkind*, l'héritage en sera attribué à tous les fils de ce papiste, par portions égales, et ne passera pas à l'aîné de ses fils. Mais si le fils aîné est protestant, la propriété lui sera transmise conformément à la loi commune du royaume. »

« Cette loi, dit Edmond Burke, devait conduire à d'importantes conséquences. En premier lieu, par l'abolition du droit d'aînesse, peut-être à la première et certainement à la seconde génération, les familles de papistes, si respectables qu'elles soient, si considérable que soit leur fortune, seront certainement anéanties et réduites à l'indigence, sans aucun moyen de se relever par leur industrie et leur intelligence, étant empêchées de conserver aucune sorte de propriété. En second lieu, cette loi supprime le droit de tester qui a toujours été acquis aux petits propriétaires et dont les grands propriétaires sont également en possession depuis la loi 27 de Henri VIII (1). »

On le voit, si la conquête anglaise ne créa pas le régime du partage de l'Irlande, elle le sanctionna par des lois positives et le rendit obligatoire. Elle en fit une arme pour consommer sûrement l'affaiblissement des vaincus.

La conquête eut un autre résultat : les grands propriétaires qui se partagèrent le sol de l'Irlande avaient leur résidence en Angleterre;

(1) *Œuvres complètes*, t. IV, p. 7.

ils ne visitaient jamais ou presque jamais leurs terres et les administraient au moyen de régisseurs.

La famille instable en bas, l'absentéisme en haut, tels sont les deux termes qui résument la situation de l'Irlande après la conquête. Cette situation s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Voyons quelles sont les conséquences d'un pareil état de choses.

La première est le morcellement du sol en parcelles dont le nombre augmente et dont l'étendue diminue à chaque génération. « Les tenanciers d'une ferme, dit Élisée Reclus, divisaient la terre en autant de parcelles qu'il y avait de diverses qualités de sol, et chacune de ces parcelles à son tour était divisée en autant de lots qu'il y avait de fermiers : chacun avait sa part de tous les champs. De même, en mourant, le père découpait ses propres lots suivant le nombre de ses enfants : la terre finissait par être émiettée pour ainsi dire. Cette méthode de partage connu sous le nom de *rundale* ou *runrig* ne pouvait s'appliquer aux animaux isolés, mais chaque propriétaire devait nourrir la bête à son tour. On comprend qu'avec de pareils usages, le rendement de la terre devait se réduire à peu de chose. La disette était en permanence et les animaux, parqués toujours dans le même enclos, souffraient de la faim comme leurs maîtres (1). »

En effet, sur des parcelles aussi réduites, toute culture est rendue difficile. On aura une idée du morcellement des tenures par les chiffres suivants :

D'après la statistique agricole de l'Irlande pour 1880, il y a dans ce pays environ 119,000 paysans tenanciers dont la tenure est inférieure à 5 acres (l'acre irlandaise est de 65 ares), et environ 145,000, dont la ferme est d'une contenance de 5 à 10 acres. Ces deux catégories embrassent plus de la moitié de la population agricole du pays et l'on estime qu'en Irlande une ferme inférieure à 15 acres ou même à 25 acres ne saurait être cultivée avec chance de succès.

L'habitude de partager ainsi la terre entre tous les enfants a eu encore pour conséquence de faire hausser le prix des fermages. Chaque enfant, voulant avoir *sa part*, n'hésite pas à offrir des prix de plus en plus élevés, sauf à ne pas s'acquitter envers le propriétaire. Mais ce dernier, séduit par l'appât d'un revenu plus considérable, se prête à un morcellement qui est, en dernière analyse, aussi nuisible à ses intérêts qu'à ceux du fermier.

Cette perspective de la possession de la terre, quelque précaire qu'elle fût, a encore contribué pendant longtemps à arrêter toute émigration. Chaque enfant aimait mieux végéter sur sa parcelle que d'aller se

(1) *Nouvelle Géographie universelle*, IV, p. 782.

créer une situation à l'étranger. « Au siècle dernier, ainsi que le constate Vivien de Saint-Martin, les protestants étaient les seuls Irlandais qui émigrassent vers les États-Unis : les catholiques restaient non seulement dans le pays, mais chacun dans sa paroisse, où il semblait avoir pris racine (1). »

Il fallut une série d'années de famine pour amener enfin un courant d'émigration. Mais dans quelles conditions misérables cette émigration se produit! C'est au plus haut degré le type de cette *émigration pauvre*, qui est partout la conséquence de la famille instable.

Ainsi se vérifie une grande loi sociale bien établie aujourd'hui : la famille instable ou bien n'émigre pas, comme en France, ou bien ne le fait que dans les conditions d'infériorité qui accompagnent l'émigration irlandaise. Quelle différence avec l'*émigration riche* de la race anglo-saxonne qui émet partout des essaims vigoureux parfaitement outillés pour marcher à la conquête du monde!

L'absentéisme des grands propriétaires anglais a eu en Irlande les conséquences qui accompagnent toujours cette pratique. On peut les résumer en trois propositions : absence de patronage du travail, absence de patronage de la propriété, absence de patronage de la famille.

Ces propriétaires n'ont d'autre souci que de retirer de leurs terres le plus de revenus qu'ils peuvent. Ils opèrent un véritable drainage des capitaux et ne font rien pour l'amélioration du sol et de la culture. Cette dernière est encore tellement rudimentaire que dans certaines parties de l'île on se borne à labourer avec des râteaux attachés à la queue d'un cheval.

Les subventions variées et si utiles que les paysans trouvent ordinairement dans une grande propriété, bois, droit de parcours, de cueillette, etc., sont supprimés, parce que le propriétaire étant absent ne s'est réservé aucune partie de la terre. Chaque famille ne doit compter que sur les ressources de son travail.

Elle n'a pas à attendre non plus ces secours que les grands propriétaires résidants accordent pour l'instruction des enfants, les accidents, les maladies, les décès, et en général pour parer aux moments difficiles que rencontre toute famille.

Ainsi, la famille instable et l'absentéisme sont les deux causes principales de la crise irlandaise. Pour l'atténuer, que propose M. Gladstone ?

Le projet présenté au parlement anglais par le célèbre homme d'É-

(1) *Nouveau Dictionnaire de géographie universelle*, article *Irlande*.

tat comprend deux parties : 1° L'établissement en Irlande d'un gouvernement autonome ; 2° le rachat des grandes propriétés par l'État.

La crise dont souffre l'Irlande étant moins politique que sociale, l'autonomie gouvernementale est un remède à côté du mal. Elle peut avoir des effets très différents suivant la sagesse que montreront les Irlandais quand ils seront livrés à eux-mêmes. En proposant cette solution, qui soulève des tempêtes dans une partie de l'Angleterre, M. Gladstone paraît avoir eu seulement pour but d'écarter du parlement anglais une centaine de députés irlandais qui, par leur opposition systématique et par leur système d'*obstruction*, rendent tout gouvernement difficile ; ce n'est donc qu'une solution politique.

Il n'en est pas de même de la seconde proposition. Celle-là a évidemment pour but d'améliorer la situation sociale.

Il s'agirait de racheter les grandes propriétés constituées par la conquête et de les concéder ensuite aux fermiers actuels moyennant le paiement d'annuités échelonnées sur une certaine période. Les grands propriétaires, qui ne recouvrent que très difficilement leurs fermages, lorsqu'ils les recouvrent, ne paraissent pas devoir être hostiles à cette expropriation. Mais ce qu'il est important de discerner, c'est le résultat de cette mesure pour les nouveaux propriétaires et pour la paix sociale en Irlande.

Nous avons pour nous guider l'exemple de la Russie et de la Hongrie. Dans ces deux pays, les terres ont été également concédées aux anciens serfs, transformés subitement en propriétaires. Or, qu'est-il arrivé? Ces familles, qui n'avaient qu'une faible dose de prévoyance et qui constituaient le plus grand nombre, n'ont pas montré les qualités que nécessite la propriété. Elles se sont rapidement obérées par des emprunts et finalement sont tombées sous la dépendance des usuriers juifs, qui ont mis les mains sur leurs propriétés. Ces familles se sont alors trouvées dans une situation pire que celle dont on avait voulu les tirer. L'agitation antisémitique a été le dernier mot d'une émancipation faite trop brusquement.

L'Irlande est menacée d'un semblable avenir. Elle ne pourra y échapper que si les domaines de paysans constitués à la suite du rachat des terres sont soustraits aux conséquences de l'imprévoyance des familles, et au morcellement périodique.

Le meilleur moyen pour y arriver nous est fourni par l'exemple de l'Allemagne.

Sous l'influence des idées françaises, la loi avait introduit, dans la première moitié de ce siècle, la prescription du partage égal dans plusieurs provinces allemandes. L'existence des anciens domaines de paysans à famille-souche était directement menacée. Aussi, les paysans ré-

sistèrent-ils énergiquement à la législation : le Hanovre donna le signal. Il obtint, en 1874, une nouvelle loi. « L'indivisibilité du *hof*, disait le rapporteur, est le vœu général des paysans du Hanovre. Le principe d'égalité entre les enfants les choque à tel point qu'il leur paraît une injustice. Quand le vœu des populations est si manifeste, le législateur ne saurait mieux faire que de s'y conformer. »

Il fut donc décidé que les paysans qui voudraient soustraire leur domaine au morcellement devraient le faire inscrire sur des registres spéciaux appelés *Hoferolle*. Tous les domaines ainsi inscrits sont transmissibles intégralement à un des enfants, quand même le père n'aurait pas fait de testament. Les autres enfants reçoivent des soultes en *argent* évaluées d'après une estimation *très faible* du domaine.

Les avantages de cette loi devinrent tellement évidents que dans la seule province du Hanovre 1,100 domaines furent immédiatement inscrits au *Hoferolle*. L'exemple se propagea rapidement : la Westphalie, la Hesse-Cassel, le Lauenbourg, le Brandebourg, le Oldenbourg demandèrent et obtinrent une législation analogue. Le mouvement ne s'est pas arrêté là : le congrès des économistes allemands a demandé, en 1882, que cette législation fût étendue à tout l'empire. Enfin, l'Autriche, entrant dans la même voie, commence à demander la même législation.

Tel est l'exemple que nous proposons à l'Irlande d'imiter. Il y est certainement d'une application moins facile qu'en Allemagne, à cause des habitudes traditionnelles de partage. C'est au clergé, qui représente dans ce pays la classe supérieure, à propager cette idée pour la faire entrer dans les esprits et dans la loi. Il faut créer autour de cette question une agitation qui sera plus féconde que toutes celles dont ce malheureux pays a été le théâtre.

Fortement appuyé sur la famille-souche et le domaine aggloméré, l'Irlandais pourra se promettre la prospérité dont jouissent depuis des siècles les paysans de la Norvège, du Hanovre, de la plaine saxonne, du pays basque, etc. Alors les peuples ne se montreront plus l'Irlande comme la terre promise des agitations stériles et du paupérisme héréditaire.

B. N.

Le métayage, à propos de la crise agricole. — Dans une de ses dernières séances, la *Société nationale d'encouragement à l'agriculture*, recherchant les moyens de conjurer la crise qui, depuis trois ans, sévit de plus en plus intense, constatait encore une fois la supériorité du régime cultural connu sous le nom de métayage. D'après le remarquable rapport de M. Heuzé, inspecteur général de l'a-

griculture, les métayers occupent en France la huitième partie des exploitations agricoles. Les pays du sud-ouest et du centre-ouest sont ceux qui en comptent le plus.

Le métayage a été l'objet de critiques bien diverses. Ses adversaires le regardent comme étant de beaucoup inférieur au fermage, à cause des difficultés du partage, et de la presque impossibilité de fixer les parts relatives du propriétaire et du fermier. Ces parts, en effet, seront très variables suivant l'apport de chaque intéressé, l'état de fertilité du sol, les débouchés, etc...

D'autre part, la surveillance continue que doivent exercer les propriétaires les obligeant à rester au milieu de leurs métayers, fait que beaucoup d'entre eux ont préféré le bail à ferme, qui leur permet de s'absenter et de compter sur une redevance fixe payable en argent.

Comme l'ont montré certains propriétaires, soucieux de l'amélioration de leur patrimoine et du sort de leurs métayers, ce genre d'exploitation est parfaitement compatible avec un système de culture intensive.

Le métayage est d'origine très ancienne. Il eut d'abord pour but l'exploitation du sol par une culture semi-pastorale, le tenancier ou métayer partageant avec le propriétaire la moitié des fruits et récoltes.

Les besoins se faisant sentir de plus en plus impérieux et l'agriculture traversant successivement les périodes pacagère, fourragère, céréale et industrielle, le métayage dut nécessairement se transformer, chaque période de ces cultures demandant plus de travail et d'activité de la part du tenancier.

On en arriva peu à peu au colonage partiaire, dans lequel le droit de chacun des deux associés aux produits de la culture varie suivant son apport.

Telle est aujourd'hui la situation de la plus grande partie de nos métayers. La Société d'encouragement à l'agriculture, ayant constaté que ces derniers ont eu l'avantage sur les fermiers d'être moins atteints par les funestes effets de la crise agricole, vient de décider de favoriser le métayage par tous les moyens en son pouvoir.

Produisant sur son sol ce qui lui est nécessaire à l'existence de sa famille, vendant assez peu de produits agricoles, puisqu'il les partage presque tous en nature avec son propriétaire, on comprend aisément que le métayer doit être plus que le fermier à l'abri de la concurrence étrangère.

D'autre part, il lui faut, autant que possible, faire le travail cultural sans le secours de salariés. Il sera donc porté à étendre le nombre des membres de sa famille, et sera moins exposé que le paysan pro-

priétaire à une stérilité systématique dont le seul but est de parer aux inconvénients du partage.

Enfin, la question du crédit agricole qui passionne nos législateurs sera toute résolue pour le métayer. Son associé, propriétaire et capitaliste, se trouve presque toujours en mesure de lui faire les avances nécessaires à l'amélioration du sol.

Considérés au point de vue social, les avantages du métayage ne sont pas moins considérables. Les développements des transports et des entreprises industrielles ont attiré bon nombre de propriétaires vers les villes. Ils y trouvent les avantages d'une vie plus agréable ; mais les revenus de leurs terres affermées n'étant plus dépensés dans les petites villes et les bourgades avoisinant leurs propriétés, le commerce de ces petites agglomérations a également émigré. Dans certains départements, le départ de ces propriétaires a été le signal d'une émigration continue.

Résidant au milieu de ses métayers, et y constituant une sorte d'aristocratie dont l'influence peut être considérable, le propriétaire est tout naturellement porté à se tenir au courant de son exploitation. Il exerce parfois dans de larges mesures, ces actes de patronage dont les intéressés n'apprécient souvent les effets que lorsqu'ils s'en trouvent privés.

Disposant de capitaux, il pourra, beaucoup mieux que le simple fermier, exécuter ces entreprises agricoles à longue échéance, dont l'avantage immédiat est de retenir au foyer les ouvriers des campagnes en leur donnant le travail et les moyens d'existence.

Ajoutons à cela le patronage plus direct qu'il peut exercer sur les populations rurales des environs par les secours de toute nature qu'il leur procure.

Supprimons tous ces avantages qui, pris isolément, semblent n'avoir que peu d'influence, mais qui, pris en masse, pourront quelquefois être les causes les plus probantes du maintien des populations rurales; supposons les campagnes privées de cet appui, aussitôt nous apprécions l'énorme préjudice que cause l'absentéisme. Et c'est ainsi que si l'on cherche tous les résultats qu'a produits la désertion de ces mêmes campagnes par les classes aisées, on ne pourra manquer d'être frappé de son énorme influence sur la dépopulation de certains départements.

C'est l'un des plus beaux avantages de la science sociale, de permettre de déduire d'un fait en apparence si simple, des conclusions d'une si réelle importance.

Dans un grand nombre de cas, le métayage exige l'intervention directe du propriétaire ou de son représentant. C'est lui qui fixe le système cultural; aucune vente, aucun achat important ne se font sans

lui; les partages en nature des récoltes et de tous les produits de l'exploitation ont lieu en sa présence. Conduite avec intelligence, cette intervention ne peut que donner les meilleurs résultats.

Lorsque le tenancier sentira ses efforts secondés par l'initiative et le bon vouloir du propriétaire, et que, certain d'avoir sa part à la plus-value toujours croissante qu'il aura su donner aux produits du sol, on ne peut douter qu'il cherchera par tous les moyens possibles à imprimer un nouvel essor à sa culture. Notre infériorité sur nos voisins d'outre-Manche à retirer du sol le maximum de produit net n'est en effet que trop bien constatée. Le rendement moyen du blé en France ne dépasse pas 15 hectolitres, et cependant nos terres ne sont ni moins bonnes ni moins fertiles que les leurs.

Cette infériorité tient à bien des causes, au premier rang desquelles ont doit placer la routine. Et qui n'est mieux placé pour la combattre que le propriétaire foncier? Nos paysans restent sourds aux leçons des professeurs départementaux d'agriculture, et bien peu sont frappés des expériences, pourtant si concluantes, entreprises par les soins des nombreux comices agricoles. Ces démonstrations leur semblent trop officielles pour mériter leur confiance; un certain nombre même se font un plaisir de les critiquer.

L'expérience qu'en ont faite un certain nombre de propriétaires, montre au contraire que sous leur initiative directe les métayers se sont toujours montrés disposés à seconder leurs efforts. Leur intérêt n'est-il pas celui du propriétaire? Nous traversons une période bien critique, il est vrai, mais c'est au propriétaire à faire les premières avances. Sauf dans les rares exceptions d'une terre privilégiée par une grande fertilité, le cultivateur ne peut retirer du sol que ce qu'il lui a avancé sous forme d'engrais, de travail et de semences. La terre n'est qu'un immense lieu de transformation de ces trois matières premières : travail, engrais et semences. Malheur au propriétaire qui méconnaît cette loi de restitution au sol, car ses terres sont fatalement vouées à la ruine! C'est bien à tort que l'on regarde nos paysans comme incapables de se rendre compte de la situation; la plupart sont au contraire de froids calculateurs, et si le propriétaire ne sait pas leur apporter un concours intelligent dans l'administration de son capital foncier, ils sauront toujours retirer du sol le maximum de fertilité disponible.

Cette antipathie de deux intérêts opposés ne se voit encore que trop souvent; bon nombre de propriétaires regardent le sol comme une mine inépuisable à laquelle on peut toujours puiser sans restitution.

La pratique du métayage et la résidence dans les campagnes leur donneront des idées plus justes sur les véritables conditions d'une

bonne exploitation. Ils prendront goût à une profession que l'on ne considère souvent comme une sinécure que parce qu'on évite d'en remplir les devoirs.

V. A.

La crise actuelle et la colonisation. — Cette importante question est traitée dans une brochure due à la plume exercée d'un de nos jeunes publicistes, M. Lefebvre Saint-Ogan, auteur d'un *Essai sur l'influence française.* Ce nouveau travail a pour titre : *la Question coloniale et la crise* (1).

Dès le début de son travail, l'auteur est conduit à rechercher les causes de la dépopulation croissante, résultant de la diminution des mariages et de leur peu de fécondité. Il est ainsi amené à traiter de l'influence des lois successorales françaises et du régime du partage forcé, cause principale de la diminution excessive du chiffre de la population. « Malgré ses graves défauts, dit-il, tant de fois signalés, la France continue à être fort attachée à son régime de succession. Elle le considère comme la base de la démocratie, bien à tort cependant : les Américains, ainsi que la rappelle la Chambre de commerce de Bordeaux, pratiquent la liberté de tester et n'en sont pas moins démocrates. »

La démocratie, en effet, ne paraît pas directement intéressée à prendre parti pour l'un ou l'autre des deux systèmes : si le principe d'égalité paraît mieux satisfait du régime qui impose le partage égal du patrimoine entre les enfants d'un même père, il faut reconnaître que cette égalité n'est qu'apparente et ne dure qu'un instant. La conduite, les alliances, les circonstances font presque tout de suite après le partage changer la situation des copartageants, et l'inévitable inégalité ne tarde pas à se montrer de nouveau. Bien mieux, le système présente un caractère aristocratique. Il crée à l'enfant un droit issu de sa naissance, qui fait du père une sorte d'usufruitier de sa propre fortune, du fils un héritier substitué, à l'abri de l'exhérédation. L'enfant est grandi de tout ce dont le père est diminué. C'est là un privilège donné à la naissance sur le travail, et le fils d'un homme qui s'est enrichi par son labeur reçoit du fait de la loi une sorte de supériorité sur son père.

Si nous ne partageons pas toutes les vues de l'auteur, il faut lui savoir gré de ne pas avoir pour les lois qui régissent la famille en France l'admiration que professent beaucoup de nos juristes, plus au courant des théories du droit que de l'observation des faits.

(1) Librairie de Léopold Cerf.

L'auteur ne prétend pas écrire un traité de colonisation, il ne nous parle pas de la méthode à suivre par nos nationaux qui se trouvent au lendemain de la conquête face à face avec des mœurs, des coutumes, des lois dont ils ignorent la raison d'être, toujours justifiée cependant par le climat, la religion, la nature du sol, etc., et qui s'empressent de tout bouleverser pour y substituer le fonctionnarisme européen et la bureaucratie française; ses visées ne tendent qu'à signaler les principaux obstacles qui s'opposent à ce que notre nation reprenne au point de vue colonial une splendeur qui n'est plus qu'un souvenir.

Après avoir examiné les causes de la dépopulation et suggéré quelques remèdes, M. Lefebvre Saint-Ogan examine le rôle de l'éducation et la tendance de l'instruction beaucoup plus spéculative que pratique et il rappelle l'adage ***Primum vivere deinde philosophari :*** « Avoir des écrivains et pas de commerçants, ce serait, dit-il, pour employer une comparaison de M. de Bismarck, ressembler à ces nobles polonais qui ont des pelisses de martre zibeline et pas de linge. »

En effet, l'État et les conseils municipaux accordent des bourses dans les lycées et dans les collèges avec une imprévoyante facilité. L'enfant pauvre, quand il ne révèle par les aptitudes d'un Pic de la Mirandole, ne devrait recevoir aux frais du public qu'une instruction pratique, commerciale et industrielle : quand la nation ou la ville supporte la dépense de l'instruction et de l'entretien de l'enfant, ce n'est pas un don qu'elle lui fait, c'est un prêt. Elle compte le mettre en position de la remunérer un jour par ses services. Or, dans la plupart des cas, c'est dans le commerce et l'industrie seulement que cet enfant, devenu homme, pourra rendre des services au pays. Notre époque demande des commerçants (et des agriculteurs, devrait ajouter l'auteur), et on élève des latinistes comme au temps du collège Saint-Thomas du Louvre, où le monde n'avait besoin que de théologiens. Heureux quand le pupille de l'État ou de la municipalité n'est qu'un inutile!

Nous ne pouvons qu'approuver l'auteur (sans nous illusionner sur la réalisation de son vœu), quand il demande la réduction du nombre des fonctionnaires publics. « Notre jeunesse se déciderait à chercher l'emploi de ses facultés ailleurs que dans un ministère ou une administration si on lui retirait l'espoir d'y entrer. On a remarqué que l'exclusion d'une caste des emplois publics avait été favorable au commerce et à l'industrie. Telle fut la raison de l'activité commerciale des Juifs et de l'essor pris par l'industrie des protestants français au dix-septième siècle. « Quand nos manufactures ont-elles réellement prospéré, enrichi le royaume et fourni l'Europe ? écrivait Dupont de Nemours, dans sa lettre à la chambre de commerce de Normandie.

C'était lorsque les protestants, depuis le dernier siège de la Rochelle, n'ayant de ressources que l'industrie et le commerce, y ont appliqué leurs efforts et leurs capitaux ». En restreignant le plus qu'il sera possible les emplois publics, on obtiendra un résultat analogue. La jeunesse française n'aura plus rien à attendre que du commerce et de l'industrie.

Enfin, l'auteur signale, en l'approuvant, une mesure législative proposée dans la session précédente, lors de la discussion de la loi sur le recrutement militaire : ce serait la dispense de service accordée aux jeunes gens qui résideraient dans nos colonies dans des conditions déterminées et sous le contrôle des consulats. « Beaucoup de pères de famille, dit M. Lefebvre Saint-Ogan, préféreraient pour leurs fils des voyages et des séjours aux colonies, plus profitables à leur instruction et même à la formation de leur caractère que la vie de caserne. Nous nous habituerions ainsi à savoir nous séparer de nos enfants et à ne plus redouter les grands déplacements. En même temps la France s'assurerait une pépinière de jeunes hommes actifs et entreprenants, connaissant les pays étrangers, leur langue, leurs mœurs et leur commerce ».

Nous avons cru que ces vues générales rentraient suffisamment dans le cours des études sociales pour intéresser nos lecteurs ; elles attestent en même temps l'importance du courant qui porte l'opinion publique vers la réalisation des mesures pratiques résultant de l'observation des peuples prospères.

C. Furne.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

Typographie Firmin-Didot. — Mesnil (Eure).

LA RÉORGANISATION

DE L'ARMÉE FRANÇAISE.

I.

LES ARMÉES DE MÉTIER.

Ayons la simplicité de nous avouer la vérité : notre armée française n'est pas organisée. Quinze ans d'essais répétés et jugés insuffisants ne nous autorisent pas à croire à l'établissement définitif de notre force publique.

Le nouveau ministre de la guerre, bien placé pour connaître nos ressources militaires, ne pense pas autrement. Le projet de loi qu'il soumet à la sanction des Chambres prête sans doute le flanc à de nombreuses critiques. Nous n'en voulons retenir que la proposition relative au recrutement. Un des articles de la nouvelle loi militaire est ainsi formulé : « Chaque corps d'armée se recrutera sur son territoire régional. » Poser la question du recrutement régional, c'est attaquer le taureau par les cornes.

Quelle est donc la valeur de cette idée? Son exécution nous donnerait-elle enfin une réforme intelligente? pourrait-elle alléger les inquiétudes patriotiques qui, depuis nos défaites de 1870, pèsent sur l'esprit français? nous constituerait-elle une armée?

Pour donner à ces demandes une réponse ferme, il importe de se faire une idée précise du rôle des armées dans la constitution sociale d'un pays.

Supposez, dans une contrée comme la France, un peuple organisé, en bas, des familles prospères, fécondes et stables, des hommes dressés à la vie par une éducation énergique ; en haut, un

gouvernement sage et fort, accepté des citoyens dont il respecte la liberté, assurant au pays, par une administration régulière de la justice, l'inestimable bien de la paix : une telle société n'a de chance de durée que si vous lui donnez comme clef de voûte, non pas peut-être le bourreau du comte de Maistre, mais le gendarme et le soldat.

Il en faut prendre son parti. Chez les grandes nations modèles, chez celles mêmes que nous venons de décrire, oùtous les rouages de la machine sociale s'engrènent et fonctionnent dans un mouvement sans secousse, où le particulier, la famille, l'association privée, la commune et la province tiennent chacune leur place, arrive un moment où quelque ressort gauchit ou casse. C'est que partout où il y a des hommes, il y a quelque faiblesse ; c'est que particuliers et gouvernants ne font pas toujours leur devoir, qu'ils empiètent chacun sur leurs droits et qu'alors surgissent des conflits qu'une autorité conciliatrice est impuissante à conjurer. La tranquillité d'un pays court d'autres périls : les frontières ouvertes aujourd'hui aux influences étrangères, bonnes et mauvaises, laissent entrer peu à peu, au cœur des nations les mieux constituées, les idées les plus subversives de toute paix. A quoi bon rappeler le souvenir du socialisme que nous a prêté l'Allemagne, du nihilisme que nous devons aux Russes, du carbonarisme d'importation italienne?

Tels sont, sous leurs aspects les plus saisissants, les désordres qui peuvent, à l'intérieur d'un pays, déconcerter l'harmonie.

Eh bien! contre les brouillons insoumis et obstinés à bouleverser l'ordre des choses, on n'a encore rien trouvé de mieux que le bicorne du gendarme.

A l'extérieur, les dangers qui menacent un État sont-ils moins redoutables? Est-ce d'hier qu'on voit deux peuples confier à la chance des batailles, l'arbitrage d'un différend diplomatique? ou la convoitise d'un prince ambitieux violer le droit des gens pour élargir son empire? Et n'a-t-il pas suffi trop souvent, pour troubler le repos de ses voisins pacifiques, de la seule fantaisie d'un homme du sabre? Depuis Alexandre jusqu'à Napoléon, en passant par César, le spectacle n'en est pas nouveau.

Ainsi, conflits à redouter chez soi, désordres à prévenir à sa porte doivent faire le fond des préoccupations de tout État modèle, même au milieu de la plus profonde paix.

A ces préoccupations, qu'une seule issue : pour conjurer et réprimer la discorde quand la police et la justice ne suffisent plus, le gendarme ; — pour défendre la frontière continentale contre les agressions, le soldat. En un mot la force publique, l'armée. — Qui donc contestera que l'armée occupe un rôle à part, indispensable, dans l'organisation des sociétés? — Elle en est comme le garde-fous, et c'est en la considérant dans cette fonction éminemment sociale qu'on a pu dire : « La paix, pour un peuple prospère et sage, c'est l'attente de la guerre et la préparation de son armée. »

Voilà nettement définie la nécessité d'une force publique organisée.

I.

Comment l'organiser ? — L'opération n'est pas sans embarras. Il s'agit de grouper une collection d'hommes toujours prêts à donner leur vie pour la défense des foyers et des frontières nationales.

La question est délicate de savoir comment on constituera dans la nation ce groupement d'hommes préparés aux plus durs travaux, au sacrifice de la vie ; comment on organisera l'armée pour qu'elle cadre avec le reste des institutions.

Cet établissement de la force publique d'un pays, on le peut concevoir sous deux formes. L'histoire se charge ici de nous révéler le mécanisme et la valeur de cette double organisation.

Ou bien l'armée est considérée comme une force distincte de la nation et se trouve constituée à part, en façon de corporation, de congrégation séparée ; — ou bien c'est la nation elle-même se formant à la pratique des armes et des vertus guerrières, prête au premier appel du clairon à faire le coup de feu. Un pays que son organisation politique et sa situation géographique ne garantissent pas à jamais contre les hasards de la guerre, doit nécessaire-

ment être tout entier animé de l'esprit guerrier, tout entier dressé et préparé à la guerre, ou entretenir une race nombreuse d'hommes spécialement voués à sa sécurité, une race de militaires.

Longtemps ce dernier expédient a paru le meilleur. Pour ne pas remonter plus haut dans l'histoire, et sans parler des bandes qu'Annibal recrutait sur la route pour les mener à l'assaut de Rome, lorsque l'Islamisme menaçait la liberté de l'Europe, les exigences d'une lutte incessante contre un ennemi infatigable amenèrent la création des premières milices permanentes. Tandis que les recrues nationales des seigneurs, liées aux nécessités de la vie commune, disparaissaient souvent du champ de bataille, les Templiers et les Hospitaliers soutenaient imperturbablement l'effort de la guerre.

Des mêmes nécessités et des mêmes dispositions naquirent les grandes compagnies, les corps de francs-archers et les bataillons suisses, ramassis de gens venus de tous pays, Allemands, Italiens, Grecs, Albanais, Dalmates. Au lieu du noble et du bourgeois que le soin de ses biens ou les intérêts de sa boutique attachent au foyer, voici de vrais soldats sans peur et sans souci. Ce sont les têtes chaudes de tous pays, natures vigoureuses auxquelles il faut le grand air, de bons coups d'épée et de larges ripailles. Aimant la guerre pour elle-même, pour ses émotions violentes, ils ne comptent pas les jours et ne marchandent ni leurs fatigues ni leur concours. Ils ont la vocation ardente de l'arbalète ou du mousquet. Qu'un chef habile et vigoureux, qu'un Duguesclin les conduise à de riches butins ou qu'on les paie grassement, et leur puissance est irrésistible.

N'y eût-il même que des coups à recevoir et à donner, ils sont prêts. Au temps de la Ligue, tandis que le Français s'enflamme à domicile pour ses idées, il en confie la défense au lansquenet et au reître allemand ou à l'aventurier espagnol, qui se battent tant qu'on les paie ou que l'affaire les amuse. Je cite pour mémoire et par rapprochement l'organisation de notre légion étrangère.

On comprendra mieux la force de semblables institutions militaires, si on veut se rappeler quelle fut cette milice des janis-

saires, nerf et noyau de toutes les institutions ottomanes, devant laquelle tremblèrent longtemps les armées européennes.

Pour constituer cette armée de *spécialistes*, les sultans recoururent à un mode de recrutement singulier. Tous les cinq ans, pourvus d'un firman, des chefs parcouraient les villages de l'empire et prenaient d'autorité ceux des enfants des chrétiens qui leur paraissaient beaux ou bien faits. On commençait par les former au mahométisme, on les soumettait pendant plusieurs années à des travaux pénibles. Privés pendant le jour de nourriture et de vêtements commodes, ils s'exerçaient au tir de l'arc et de l'arbalète ; la nuit, ils la passaient dans une longue salle éclairée, sous la direction d'un surveillant qui passait et repassait toujours devant eux sans leur permettre de remuer.

Les voilà au corps des janissaires. Ici la caserne est un couvent où les jeunes obéissent aux plus âgés. On ne passe pas la nuit hors des casernes, il faut obéir à l'aveugle sous peine de châtiments corporels terribles. La seule satisfaction qu'on se puisse donner, c'est de l'emporter en force, en courage et en fataliste abnégation sur ses compagnons d'armes.

A la vie de la famille s'est substitué un nouveau principe de vie. Les enfants ont oublié leurs premières années, les parents, le foyer. Ils n'ont d'autre patrie que le corps auquel ils appartiennent, d'autre maître et père que le Grand Seigneur, d'autre volonté que la sienne, d'autre espérance que sa faveur. Pendant la vie le butin, après la mort le paradis. Quoi de plus pour faire de ces hommes des guerriers fanatiques et irrésistibles ?

Séparés de la nation, incapables, par le fait même de leur éducation, d'autre chose que de guerroyer, ils sont soldats juqu'à la mort. Vivant à part, fiers de leurs armes, de leur vigueur, de leur costume, les habitudes militaires s'invétèrent en eux. Ils sont dans la situation et ils ont la force du vieux religieux, blanchi sous la règle du couvent, et qui ne peut plus rentrer dans un monde qu'il méprise ou qu'il ne connaît pas. A mesure qu'il vieillit, le tempérament guerrier du janissaire gagne en vigueur et en solidité : il est invincible.

Aussi longtemps que vous le garderez dans l'intégrité de la

discipline, il restera un soldat incomparable. Que Soliman permette au janissaire de se marier, que Sélim II l'autorise à faire entrer ses enfants au corps : la sévérité des mœurs et de la discipline s'adoucit; il ne faudra que quelques années pour que l'on puisse dire : « Le janissaire a certainement bon pied et bon œil; mais c'est pour voir quand la cavalerie commence à plier et pour s'enfuir ensuite à toutes jambes (1). »

Tel est le type de la corporation militaire : tels sont aussi les périls qui menacent sa constitution.

A quelques siècles de là, en France, non plus le despotisme des sultans, mais le prestige du plus grand des noms guerriers, groupera encore des millions de gens, plus d'un million d'étrangers de tous pays, fous de l'Empereur, grisés par la victoire et les jours dorés des lendemains de batailles. Entraînés sur les pas de ce chef glorieux que la victoire porte dans ses bras, ils ont tout oublié, village et parents, et de vingt ans à soixante ils demeurent au régiment. Comme les janissaires, ils ont étonné le monde par leur vaillance et leurs succès. Le parallèle peut se poursuivre. Le jour où les janissaires s'étaient mariés, il n'y avait plus eu de janissaires; le jour où la fortune de l'Empereur changea, son armée fondit comme le bonhomme de neige qu'édifient les enfants fond au premier soleil.

Le lecteur sent-il ici quelle est l'éphémère solidité d'une armée dont l'existence se fonde ou sur une discipline inhumaine ou sur le seul prestige d'un nom guerrier? — C'est un château de cartes. Mais poussons la démonstration; notre pays va nous servir d'exemple.

II.

L'armée de l'Empereur n'est plus, l'invasion a passé sur la France. Après quelques années de stupeur et d'abattement, quelques-uns songent à nous garantir contre de nouveaux périls; ils veulent nous refaire une armée. Le législateur de 1832 a-t-il en-

(1) Ranke, *Les Osmanlis et la Monarchie espagnole*, passim.

trevu le point faible de notre organisation militaire? — Pas le moins du monde. — Il l'a si peu vu qu'il va exagérer, si faire se peut, le système de l'Empire et qu'il va nous donner cette armée des rêves patriotiques : armée de spécialistes triés sur le volet, enrégimentés pour longtemps, sans attache avec le fond du pays; armée permanente, tirant sa force de la discipline, de l'obéissance passive, du soldat de métier.

On ne s'en cache pas : ce que l'on veut c'est une milice organisée pour produire et entretenir exclusivement des hommes sachant la guerre, — ne voyant dans le monde que la guerre, — vivant de la guerre et pour la guerre. — Ici encore le but est atteint, et, cette fois, avec toute l'assurance et l'inflexibilité que peut donner une organisation issue de la loi. Quelle armée sortit donc de la loi de 1832?

On tire chaque année du fond de la nation cinquante à soixante mille conscrits. Dès qu'ils sont enrégimentés, on réduit leur volonté : il ne doit leur en rester qu'une certaine dose qu'ils appliqueront tout entière à l'exécution des ordres donnés.

Pour assurer cette transformation, qui ne s'accomplira qu'en sept ans, on édicte de telles prescriptions qu'en sept années, c'est tout juste si le soldat pourra aller se reposer des ennuis et des fatigues de l'exercice dans sa famille, à l'influence pernicieuse de laquelle on entend bien le soustraire par l'éloignement de la garnison. On a eu soin de diriger le Picard sur la Provence, le Gascon sur la Flandre.

Il ne faut point que le nouveau soldat se crée, en dehors de la caserne, des relations dangereuses pour la famille régimentaire. On pose donc en principe que les régiments emploieront une partie de leur temps à se dépayser. Ils changeront de garnison.

Dans ce système tout se tient. Nous avons lu à la première ligne du règlement cette phrase significative : « La discipline fait la force principale des armées, etc. » On est parti de là pour faire la petite théorie suivante : « On n'obtient la discipline que d'un homme fanatisé; on ne fanatise un homme qu'en le plaçant dans une atmosphère particulière; cette atmosphère sera celle

d'une caserne et pour éviter les mines souterraines la caserne voyagera. Le régiment sera un cloître errant, dont la cloche sera remplacée par le tambour, où la lecture du Code pénal tiendra lieu d'oraisons. Des frères lais y confectionneront la chaussure, l'habillement, la sellerie : ce sera un tout complet devant vivre de lui-même et ne rien attendre de mains profanes (1). »

Le premier mot qui frappe l'oreille du nouvel arrivant, c'est la menace de punitions terribles ; on ne lui parle que d'une voix terrifiante. S'il est malade, on le porte à l'hôpital où la discipline le surveille encore sous la figure du sergent de planton ; on lui refuse la permission d'aller enterrer ses parents sous prétexte qu'un soldat n'a qu'une famille, le régiment. Au surplus, il s'accoutume à cette idée.

En 1832, les moyens de communication sont imparfaits encore ; on est loin de chez soi. Il faut choisir : ou se laisser mourir de chagrin, ou bien oublier son clocher et apprendre l'argot des casernes. Avec cette langue nouvelle on apprend vite le mépris du *pékin* avec lequel on n'a plus rien de commun.

L'officier, lui, trop peu sûr du lendemain : ne songe pas à se marier, et il va, sans foyer, sans famille jusqu'à la retraite, plus exactement jusqu'à la mort.

La voilà cette admirable armée permanente ! Admirable, elle l'est en effet. Le corps des janissaires est ressuscité, avec sa foi profonde dans l'excellence de son rôle, avec sa discipline de fer, son invincible courage, formant au milieu de la nation un monde absolument à part !

Le second Empire lance cette force irrésistible sur la Crimée, sur la Chine, sur l'Italie, sur le Mexique. C'est un triomphe ! Encore une fois, la victoire a consacré l'excellence du système... Hélas !

L'entretien de ces régiments, les frais terribles de la guerre, ont épuisé le budget de l'Empire. L'idée d'économiser un peu vient au gouvernement. Il n'en faut pas davantage pour que cette armée merveilleuse s'en aille en poussière.

(1) *L'Armée nouvelle*, p. 18.

Après la guerre de Crimée tous les hommes ayant accompli quatre ans de service sont renvoyés par anticipation dans leurs foyers. On donne bientôt à ceux qui sont restés au corps des congés de neuf mois. Un peu plus tard le congé semestriel sera élevé à la hauteur d'une institution.

La porte de la caserne est ouverte : on va chez soi. Après neuf mois de séjour, quels soldats en reviendront?

En 1868, après six mois, la dotation de l'armée destinée à primer les réengagements est supprimée : les réengagements s'arrêtent court à partir du moment où ils ne rapportent plus 2,500 francs et la rente quotidienne de 20 centimes.

Ce sont, pense-t-on, des atteintes légères à l'institution. Plût à Dieu! Mais comment concevoir qu'un homme qui, grâce aux congés de semestre, va conserver l'habitude et le goût du travail, qui n'aura point rompu avec le monde extérieur, comment concevoir que cet homme restera à la caserne qu'il a le droit de quitter, qu'il abandonnera sa famille dans laquelle il a vécu six mois l'année dernière, le tout en échange de trois sous par jour et d'une portion de soupe (1)?

Cette armée, sortie de la loi de 1832, si homogène, si bien équilibrée, si pleine de foi en elle-même, de mépris pour le reste du monde, elle s'est fondue dans le reste de la nation. Il n'en reste plus rien ; la famille régimentaire est encore une fois détruite.

La fragilité de cette organisation *spéciale* de l'armée est-elle assez manifeste? Il suffit du moindre choc pour qu'elle se brise comme verre.

La discipline qui groupait les janissaires se relâche : ils disparaissent. Napoléon, dont la fortune a rallié une armée innombrable, est vaincu, et cette armée est anéantie. Le second Empire, préoccupé de l'équilibre de son budget, accorde aux soldats des congés semestriels et l'armée n'est plus.

De 1860 à 1868, vingt projets de réfection de l'armée naissent dans l'esprit du gouvernement. On essaie de plusieurs plans de mobilisation, on organise la *mobile*. Rien ne vaut. La préoc-

(1) *L'Armée nouvelle*, p. 67.

cupation de l'équilibre du budget arrête net la machine merveilleuse que nous connaissons.

En 1870, on ne sait que trop ce que donne une armée composée des derniers restes de l'ancienne organisation et de régiments improvisés, sans instruction militaire, sans cohésion. En dépit de la bonne volonté des chefs et du courage des soldats, cela ne tient pas debout.

On semble entrevoir les inconvénients du système. D'ailleurs, l'issue de la guerre de 1870-71 nous a laissés en présence d'une alternative pressante. Il faut se décider. Ou bien on veut conserver le système de l'armée à effectif restreint, et alors garder longtemps les soldats sous les drapeaux ; ou bien constituer l'armée sur un type nouveau, appeler sous les drapeaux par le service personnel et obligatoire tous les hommes valides avec un service réduit à son minimum de durée.

III.

L'expérience de la dernière guerre apporte pour la solution du problème un élément décisif. Il n'y a plus à douter : désormais les conditions de la guerre sont changées. C'est le pays tout entier qui doit être armé pour sa défense.

« La guerre, dit le général du Barail, n'est plus une série d'habiles manœuvres ou de savantes combinaisons dirigées contre l'armée ennemie, c'est un torrent qui submerge tout sur son passage, si la digue à lui opposer n'est pas assez forte pour contenir, et rendre impuissant le flot dévastateur. C'est donc le plus d'hommes possible qu'il faut armer, instruire et encadrer pour ne pas, au jour du combat, être écrasé sous le poids irrésistible du nombre. »

Ces considérations nouvelles agissent sur l'esprit du législateur de 1872, et il saisit sa bonne plume.

La force des choses nous a conduits à l'idée de la *nation armée* remplaçant l'armée des *soldats de métier*. Alors apparaît ce système bâtard d'après lequel toute la nation est formée au métier des

armes... suivant les principes qui ont présidé à l'organisation de l'armée de 1832.

Les inconvénients de la vieille armée, on avait paru les voir, on ne les a pas vus; on ne la juge que sur ses victoires, et l'on recourt à une combinaison qui n'est qu'une demi-mesure avec tous les inconvénients de l'un et l'autre système, sans aucun de ses avantages.

Examinons la loi de 1872. — Art. II. — « L'armée active se recrute sur l'ensemble du territoire de la France.

« En cas de mobilisation, les effectifs des divers corps de troupe et des divers services qui entrent dans la composition de chaque corps d'armée, sont complétés avec les militaires de la disponibilité et de la réserve domiciliée dans la région, et, en cas d'insuffisance, avec les militaires de la disponibilité et de la réserve domiciliée dans les régions voisines.

« A cet effet, les jeunes gens qui, à raison de leur numéro de tirage, ont été compris dans la partie maintenue plus d'un an sous les drapeaux sont, au moment où ils entrent dans la réserve, immatriculés dans un des corps de la région dans laquelle ils ont déclaré vouloir être domiciliés. »

« L'armée active se recrute sur l'ensemble du territoire de la France, » c'est-à-dire que les recrues dirigées sur un régiment en garnison à Bergerac seront tirées de Lille et de Montpellier. Puis, quand au bout de trois ans, ces soldats instruits seront renvoyés dans leurs foyers, comme ils doivent en tout neuf années de service, ils seront inscrits au compte d'un nouveau régiment, celui qui se trouve le plus voisin de leur nouveau domicile.

Conséquences de cette ingénieuse organisation... Dans un remarquable travail sur l'organisation de l'armée française, un éloquent soldat les a mises en relief dès 1873. « Désormais, dit M. Lahaussois, le soldat arrivé au régiment qui doit l'instruire et dont il ignorait l'existence la veille du jour où on l'y a appelé, ne peut le considérer, ne doit le considérer que comme un régiment provisoire. Et, en effet, sur neuf années de service, il a six chances contre trois de faire la guerre dans le régiment de la région où il a son domicile.

« Il ne s'attache donc pas, il ne peut pas s'attacher à ce régiment qui le reçoit, l'habille et le dresse. Rentré chez lui, il devra en oublier le numéro et apprendre par cœur celui qui figurera sur la pancarte qui lui sera remise par le service du recrutement.

« 3.000 hommes *quelconques*, rassemblés sur le même point et confiés à un certain nombre d'officiers, de sous-officiers et de caporaux, forment un régiment. Tel est le fondement de la loi de 1872. Le soldat est désormais une quantité, un nombre, de même que le citoyen français est un individu détaché de tout groupe autonome. Le régiment était, en France, la dernière corporation, le dernier être collectif resté debout. Il a disparu. »

Nous verrons quels sont, au point de vue de la guerre, les résultats d'une pareille organisation.

Et l'officier. Il reçoit un homme pour trois ans. Quel cœur voulez-vous qu'il ait à former un homme dont il n'a rien à attendre, qu'il ne reverra jamais, puisque, une fois *réserviste,* le soldat est versé dans un autre régiment? On comprend qu'un capitaine travaille, s'applique à dresser une compagnie, à s'attacher des hommes qui feront campagne avec lui, qu'il retrouvera à la guerre comme il vit avec eux dans la paix. On s'attache à l'oiseau qu'on élève, qui sort de la cage qu'on lui a préparée pour y revenir, on ne s'attache pas à l'oiseau de passage.

En temps de paix, le capitaine a 50 hommes dans sa compagnie; au signal de la guerre, il lèvera 70 réservistes autour de sa garnison et c'est avec des hommes élevés et dressés un peu partout, un peu par tous, excepté par lui, qu'il débouchera devant l'ennemi. Voilà le résultat. Troupes éparpillées par tronçons, sans liens entre eux, ni entre les régiments de la même arme, ni entre les troupes et les populations, ni entre les chefs et les troupes qui ne font que passer sous leurs yeux!

S'il est vrai que pour n'être point prise en flagrant délit de formation, l'armée doit vivre, autant que possible, en temps de paix sur le pied de guerre, quelle force opposera la France à l'envahisseur de demain? Elle aura une collection *d'unités* sachant manier un fusil peut-être; mais elle n'a plus ni le vieux régiment des soldats de métier ne connaissant que le drapeau du ré-

giment, ni la force de la nation armée, du Gascon défendant sa Gascogne, du Breton mourant pour sa Bretagne avec tous ses amis bretons.

Il y a là un danger et des plus graves.

Il serait puéril de contester que, même avec cette organisation défectueuse, on arrive à former des soldats capables de manœuvrer.

Depuis 1870, il est hors de doute que nous avons fait au point de vue de la technique militaire de sérieux progrès. Nos voisins sont les premiers à le reconnaître : notre fusil est peut-être le meilleur, notre artillerie est sans rivale, sur le champ de Mars, nos soldats manœuvrent avec une précision et un ensemble justement admirés. C'est le fait.

Expliquez après cela les inquiétudes de l'opinion et des nombreux ministres de la guerre qui se sont succédé ces dernières années ! Tous sont arrivés avec un plan nouveau d'organisation. C'est donc qu'il manque quelque chose. Et tout le pays le sent bien. Les sages et les gens bien informés que l'on place en présence de cette question : « Si demain l'armée allemande passait notre frontière, serions-nous prêts? » ceux-là hésitent.

Ils savent que nous aurions autant d'hommes que l'Allemagne à mettre en bataille, d'aussi bons généraux, d'aussi bons canons. Mais ils ont le pressentiment ou plutôt la conviction profonde que nous avons un point faible. Ils savent aussi que ce point vulnérable de notre organisation militaire n'existe point dans l'organisation de l'armée allemande.

Qu'y a-t-il donc dans l'armée allemande de plus solide que dans la nôtre? Et quelle est la valeur du remède proposé par le général Boulanger, s'il est appliqué résolument?

Nous essaierons dans un prochain article de donner une solution à cette double question.

Xavier Raymondet.

(*A suivre.*)

COMMENT

LES SOCIÉTÉS COMPLIQUÉES

SONT ISSUES DES SOCIÉTÉS SIMPLES (1).

Nous avons à franchir aujourd'hui la division la plus fondamentale de la science sociale : il nous faut passer de l'étude des *sociétés simples* à l'étude des *sociétés compliquées.*

Mais avant de nous engager sur cette route plus difficile et à peine frayée, nous devons nous arrêter un instant pour montrer le lien qui rattache les sociétés simples aux sociétés compliquées et justifier la marche suivie par la science sociale.

I. — LES TROIS GROUPES DE SOCIÉTÉS COMPLIQUÉES.

L'observation révèle que toute la surface terrestre peut se ramener à trois natures de sols : *les steppes; les rivages maritimes,* avec les océans; *les forêts.*

Lorsque l'homme a fait son apparition sur le globe, il a trouvé cette grande division qui était le résultat de l'action spontanée des forces naturelles. De même, si l'homme se retirait, la surface terrestre livrée à elle-même reviendrait graduellement à son état primitif.

De là, la dénomination de *sols primitifs.*

Mais ce n'est pas en considération de leur antiquité, ou de la nature de leurs produits que la science sociale a fait de ces trois

(1) Voir les livraisons de janvier, février et mars 1886.

sols le point de départ d'une classification; c'est uniquement parce qu'ils ont été l'origine et le théâtre de *trois types très caractérisés de sociétés.*

On a vu, en effet, que les steppes donnaient naissance aux *sociétés de pasteurs;* les rivages maritimes, aux *sociétés de pêcheurs;* les forêts, aux *sociétés de chasseurs,* ou sauvages. Nous les avons décrites les unes et les autres en montrant, par une analyse méthodique, les causes qui imprimaient à chacune son caractère spécial et qui la distinguait nettement des deux autres.

Chez les *pasteurs,* par exemple, la steppe produit la vie nomade, la famille patriarcale, le régime de la communauté, le développement de l'autorité paternelle qui absorbe la plupart des fonctions sociales, l'absence presque complète de pouvoirs publics, l'expansion au dehors par grandes masses et par familles entières, etc.

Avec les *pêcheurs*, le tableau s'est modifié notablement : sur les rivages maritimes, la vie devient sédentaire, la famille patriarcale se transforme en famille-souche sous l'influence de la barque, la communauté en propriété familiale; le père voit lui échapper toutes les fonctions qui ne lui sont pas *essentielles,* les pouvoirs publics se développent, mais sans envahir le domaine de la famille, l'expansion au dehors ne se fait plus que par petits groupes exclusivement composés d'hommes.

Les *chasseurs* nous ont présenté d'autres caractères : la forêt transforme la famille, la rend instable; la jeunesse prend l'ascendant sur la vieillesse, l'individualisme se développe, la limitation des moyens d'existence et la difficulté des transports entraînent le cannibalisme et l'abandon des faibles; l'arbitraire et le despotisme envahissent tout l'organisme social, sans respecter la famille, l'expansion au dehors est complètement arrêtée, etc.

On peut résumer ces différences par trois formules :

Les pasteurs ont pour caractère dominant *l'esprit de tradition;*

Les pêcheurs, *l'alliance de l'esprit de tradition et de l'esprit de nouveauté;*

Les chasseurs, *l'esprit de nouveauté.*

Malgré les différences qu'elles présentent, ces trois sociétés ont un trait commun caractéristique, qui les rattache au même groupe social : elles tirent leurs moyens d'existence des *productions spontanées du sol*. L'homme n'a qu'à récolter les produits qu'il trouve à sa disposition ; il ne modifie en rien, par son travail, l'œuvre de la nature. Celle-ci règle impérieusement toutes les conditions de la vie.

Cette influence du sol est tellement impérieuse que ces sociétés n'ont pas varié depuis l'origine du monde ; elles sont aussi immobiles dans leur manière de vivre que le milieu dans lequel elles sont placées. L'homme devant se contenter de ce que la nature lui donne spontanément doit satisfaire ses besoins par le procédé le plus naturel et le plus immédiat ; il ne peut développer ni la richesse, ni la puissance, ni les complications sociales. Le caractère dominant est donc *la simplicité*.

Voilà pourquoi ces sociétés sont appelées *les sociétés simples*.

On peut les définir ainsi : *Organisation sociale dans laquelle les familles fondent principalement leur subsistance sur l'exploitation des productions spontanées du sol, ou des eaux* (1).

Les sociétés simples forment la première des deux grandes divisions de la science sociale.

Ces sociétés sont pour la science sociale ce que sont les corps simples en chimie, les terrains primitifs en géologie, les zoophytes et les mollusques en histoire naturelle. On y saisit plus facilement, et pour ainsi dire dans l'œuf, le point de départ des complications qui se développent dans d'autres types sociaux. On suit la marche la plus naturelle : on va du simple au composé.

Chez les pasteurs, par exemple, qui parmi les trois sociétés simples présentent le plus grand caractère de simplicité, presque tout l'organisme social est contenu dans la famille. Par suite de l'isolement et de la vie nomade, chaque famille patriarcale doit se suffire à elle-même ; le patriarche y cumule les fonctions du père, du pontife, du magistrat, du souverain. La société n'est qu'une juxtaposition de familles presque complètement indépen-

(1) Le Play, *Les Ouvriers Européens*, II, p. 475.

dantes les unes des autres. L'étude d'une seule famille vous livre tous les éléments de la société.

Les pêcheurs et les chasseurs nous présentent ensuite un premier développement de la vie sociale. Nous voyons par quel mécanisme certaines institutions commencent à sortir de la famille et à se superposer à elle. Mais ce ne sont là encore que des développements très élémentaires, qui nous fourniront une transition graduelle pour embrasser et classer les phénomènes que présenteront les sociétés plus compliquées.

Telle est la première raison pour laquelle la science sociale commence par l'étude des sociétés simples. — Il y en a une seconde : *Les sociétés simples sont l'origine historique des sociétés compliquées.*

Cette origine des sociétés résulte, en premier lieu, de la *nécessité.* On se convaincra aisément de ce fait, si l'on veut bien considérer qu'avant d'avoir réussi à transformer le sol par le travail, l'homme a dû demander sa subsistance aux productions spontanées.

En effet, le travail le plus élémentaire de culture, par exemple, exige toujours un temps assez long avant la moisson : il faut défoncer le sol, lui confier la semence et *attendre* que le produit ait mûri. Or, en attendant, il faut vivre ; cela est d'une nécessité impérieuse.

Dès lors, si l'on est dans une steppe, on se nourrira du lait des animaux ; si l'on est sur un rivage, de poisson ; si l'on est dans une forêt, de gibier et de cueillette, parce que ces produits s'offrent à vous *immédiatement ;* on les trouve pour ainsi dire sous la main.

Voilà donc l'homme poussé par la *nécessité* à se nourrir de productions spontanées. L'*attrait* va maintenant le retenir le plus longtemps possible dans ce genre de vie.

L'étude des sociétés simples nous a en effet montré l'empire qu'exerçait sur les populations la *simple récolte ;* le travail est essentiellement attrayant, parce que l'effort qu'il demande est *immédiatement* récompensé par le résultat obtenu. La perspective prochaine de ce résultat soutient l'effort. Je trais une ju-

ment, j'obtiens immédiatement du lait; je me livre à la pêche ou à la chasse, je suis immédiatement en possession de poisson ou de gibier. Je puis donc, *sans retard*, satisfaire ma faim.

C'est à cause de cet irrésistible attrait que le pasteur, le pêcheur et le chasseur ne se décident à transformer le sol qu'à la dernière extrémité. Le plus souvent ils ne le font pas d'eux-mêmes et seulement sous l'action d'une contrainte extérieure et pressante.

La plupart des peuples ont conservé la tradition d'un état social plus ancien dans lequel l'homme vivant presque sans travail était heureux; il ont donné à cette période le nom significatif *d'âge d'or*. Cet âge d'or est précisément l'époque primitive pendant laquelle les populations vivaient exclusivement des productions spontanées du sol. Il dure encore pour les pasteurs, les pêcheurs et les chasseurs actuels. L'âge d'airain caractérise au contraire le travail moins attrayant de la culture.

On le voit donc, la nécessité aussi bien que l'attrait portent les hommes à demander d'abord leurs moyens d'existence aux productions spontanées du sol. C'est encore aujourd'hui l'histoire de tous les Robinsons, de tous les colons, qui, jetés sans ressources au milieu d'un pays inhabité, sont obligés de vivre de ce que leur offre le lieu. C'est, en particulier, l'histoire des premiers émigrants au Canada; elle vaut la peine d'être rappelée à titre d'exemple.

Le 7 mars 1604, trois gentilhommes français, de Monts, Pontrincourt et de Chaste s'embarquèrent avec leurs compagnons pour aller coloniser le Canada. Les vivres qu'il avaient apportés avec eux diminuaient rapidement et ils furent bientôt dans la *nécessité* d'avoir recours aux productions spontanées. « Pour ménager les vivres, dit leur historien, *on se livrait à la pêche et à la chasse* (1). »

Voilà bien la *nécessité* qui oblige ces premiers émigrants à demander leurs moyens d'existence aux productions spontanées.

Voici maintenant l'*attrait* de ce genre de vie qui va les faire persister dans ces travaux de simple récolte.

(1) Rameau, *Une Colonie féodale en Amérique*, p. 8.

Pontrincourt songeait à demander à la culture des ressources plus régulières. « Il visa de suite à une création agricole appuyée sur une population laborieuse et sédentaire. On commença donc à ouvrir la terre afin de la préparer pour des semailles d'automne ; on y déposa même aussitôt quelques grains (1). »

Mais ces premiers essais de culture furent bientôt abandonnés et nous voyons nos immigrants se transformer de plus en plus en véritables sauvages. Cette évolution est curieuse à suivre.

Avec Charles Latour, qui succéda à Pontrincourt, la transformation est complète. « Ce seigneur, sauvage et aventurier, comptait parmi ses vassaux plus d'Indiens que de Français et son manoir finit par devenir un *campement mobile sous les voûtes de la forêt* (2). » Il y avait bientôt quinze ans qu'il menait, ainsi que ses compagnons, cette existence étrange au milieu des Micmacs, « s'appuyant, dit-il dans une lettre, sur l'amitié des gens du pays, *vivant comme eux et vêtu comme eux.* » On passait l'hiver à *courir les bois en chassant*, en troquant des babioles contre les pelleteries des Indiens ; on cabanait dans des huttes de neige, on s'alimentait avec des racines, avec des viandes et du poisson fumés ou conservés en saumure... Le printemps et l'été, nos aventuriers parcouraient les bords de la mer, *vivant de pêche et de chasse* (3). »

Ce retour à l'existence des sociétés primitives eut pour résultat de développer la désorganisation morale et la famille instable des peuples chasseurs. Nous voyons apparaître, par exemple, ce trait caractéristique des sauvages, *l'abandon des enfants.*

« Il se constitua, dit leur historien, quelques rudiments de familles métisses... Malheureusement la plupart d'entre elles ne furent que le résultat de débauches fortuites et brutales, dont le fruit était *abandonné au milieu des tribus* (4). »

Ce rapprochement avec les Indiens a été fait par un contemporain. « Ledit Latour, dit d'Aulnay, courut par les bois avec dix-huit ou vingt hommes, se mêlant avec les sauvages et menant

(1) Rameau, *ibid.*, p. 10.
(2) *Ibid.*, p. 55.
(3) *Ibid.*, p. 59.
(4) *Ibid.*, p. 60.

une vie libertine et infâme, sans aucun exercice de religion, n'ayant pas même soin de faire baptiser les enfants procréés d'eux et de ces pauvres misérables femmes, au contraire, les *abandonnant* à leurs mères, *comme encore à présent font les coureurs de bois* (1). »

La transformation est aussi complète que possible ; elle l'est tellement que le jour où de nouveaux immigrants arrivèrent d'Europe et entreprirent de se livrer à la culture, nos chasseurs se gardèrent bien de les imiter. M. Rameau le constate. « Quant aux aventuriers français, dit-il, qui étaient restés dans ce pays depuis Pontrincourt, à la suite de Latour fils, ils ne paraissent s'être mêlés que fort peu avec les nouveaux arrivants ; ils continuèrent pour la plupart à parcourir la contrée avec leurs chefs... La longue pratique d'une vie errante et aventureuse les *rendait peu propres à s'attacher aux travaux sédentaires de l'agriculture*, ils demeurèrent presque tous avec Latour (2). »

Ces hommes ont donc été impuissants à se soustraire aux deux influences que nous signalons plus haut.

Une impérieuse nécessité les a d'abord obligés à vivre des productions spontanées du sol.

Ensuite, l'attrait les a retenus dans ce genre de vie, alors même que les produits de la culture étaient devenus suffisants pour les nourrir.

Si l'on veut bien considérer que ces hommes qui retournent aussi facilement et aussi complètement à la vie sauvage avaient été élevés en France, au milieu des délicatesses et des habitudes d'une société compliquée, on comprendra que les premières populations du globe aient dû s'attacher bien plus naturellement à ce genre de vie et y persévérer le plus longtemps possible.

Nous sommes donc autorisés à affirmer que les sociétés simples sont l'origine historique des sociétés compliquées et nous pouvons, dès lors, leur donner légitimement le nom de *Sociétés primitives*.

Ainsi, en étudiant les sociétés simples, avant les sociétés com-

(1) *Mémoire de d'Aulnay*, en 1644. Moreau.
(2) *Une Colonie féodale en Amérique*, p. 66.

pliquées, la science sociale suit non seulement une progression méthodique, mais une progression historique ; elle suit la marche même de l'humanité.

L'étude de l'état actuel de l'Europe et de la répartition des populations à sa surface, en rendant cette vérité plus frappante, va nous fournir la transition naturelle entre les sols primitifs et les sols transformés, entre les sociétés simples et les sociétés compliquées.

Si nous considérons attentivement les diverses populations répandues à la surface de l'Europe, nous serons frappés du fait suivant :

Elles peuvent toutes se ramener à trois groupes, qui présentent chacun les traits caractéristiques de l'une des trois sociétés simples.

En d'autres termes, il existe, en Europe, trois zones sociales correspondant par les caractères généraux de leurs habitants aux sociétés de pasteurs, ou aux sociétés de pêcheurs, ou aux sociétés de chasseurs.

La première zone embrasse tout *l'orient* de l'Europe : la Turquie, les pays slaves, particulièrement ceux qui sont situés au sud du Danube et la Russie. Sa limite occidentale peut être représentée par une ligne allant de l'embouchure de la Vistule à l'Adriatique et passant par Posen, Cracovie, Vienne et Agram.

Les populations comprises dans ces vastes limites présentent des caractères sociaux évidemment dérivés des *sociétés de pasteurs.*

Elles en ont d'abord le trait essentiel, *la famille patriarcale.*

Les sept familles observées par Le Play dans cette région sont toutes constituées d'après ce type (1). Chez le *Bachkir demi-nomade de l'Oural,* nous trouvons, vivant au même foyer, deux ménages de frères, chez les *Paysans à corvées des steppes d'Orenbourg*, et chez les *Paysans à l'Abrok de l'Oka,* quatre ménages ; chez les *Paysans de Bousrah,* cinq ménages qui comprennent trente-deux personnes. Les trois autres familles, ayant été obligées, faute d'espace, de sortir récemment de la communauté dont elles sont ori-

(1) Voir *Les Ouvriers Européens,* t. II.

ginaires, sont en voie de se reconstituer sur le même type. Ainsi, chez le *Forgeron des usines à fer de l'Oural*, le fils aîné dont le mariage était fixé pour l'année suivante, devait s'établir, avec sa femme, dans la maison et sous l'autorité de son père, Nicolaï Pawlovitch.

Cette organisation de famille, qui est générale dans toute la Russie, se retrouve également dans les pays slaves : « La base du droit de famille des Slaves méridionaux, dit M. V. Bogisic, est la *communauté*, c'est-à-dire la réunion de plusieurs individus sous un seul et même chef pour tout ce qui concerne l'administration et la culture. A l'origine, la communauté de famille se voit chez tous les Slaves... Cette institution est en effet l'expression la plus fidèle de l'esprit des peuples slaves qui tend partout à l'association (1)... Cette institution comprend, en Russie, même la commune, tandis qu'elle est limitée à la famille, chez les Slaves du sud. Dans les provinces turques, elle est devenue comme le refuge et le sanctuaire de la nationalité serbe, qui, repoussée de la vie publique, s'est retirée dans la famille, où elle a trouvé des mœurs pures pour consolation (2). »

A cette organisation patriarcale de la famille, correspondent, dans cette première zone, les conditions sociales propres aux *pasteurs :* le travail et la propriété en communauté, le développement de l'autorité paternelle et de la tradition des ancêtres, la faible extension des institutions extérieures à la famille ; en particulier, des organismes de la vie publique.

Tout le monde sait que l'Orient de l'Europe se distingue de l'Occident par des caractères sociaux très nets et très tranchés. Celui qui frappe immédiatement est *l'immobilité, l'esprit de tradition* faisant obstacle aux transformations sociales dont l'Occident est le théâtre. Or, l'esprit de tradition est précisément le caractère essentiel des sociétés pastorales. C'est pour avoir bien saisi ce trait

(1) L'esprit d'association n'est pas *inné* chez les Slaves, comme semble le croire l'auteur : il résulte précisément de leur constitution patriarcale ; l'auteur prend ici l'effet pour la cause.

(2) *Le droit coutumier des Slaves méridionaux*, d'après les recherches de M. V. Bogisic, par Fedor Demelic, p. 23-25.

distinctif que Le Play oppose si souvent, dans ses ouvrages, les populations de l'Orient à celles de l'Occident et qu'il a fait, de cette division, une des trois grandes parties de son œuvre magistrale, *Les Ouvriers Européens* (1).

Nous verrons plus loin les causes de cette différence; il nous suffit d'avoir indiqué ici, sommairement, les limites et les caractères généraux de cette partie de l'Europe, que nous appellerons *la zone de la famille patriarcale.*

La seconde zone embrasse les pays situés au *nord* de l'Europe : la Norvège, la Suède, le Danemark, l'Angleterre, la Hollande et la plus grande partie de l'Allemagne.

Dans ces divers pays, la famille patriarcale est presque complètement éliminée ; c'est la *famille-souche* qui triomphe.

Le Play l'a constaté le premier : « Les familles-souches, dit-il, forment le fond des populations du Nord. Elles sont mêlées, çà et là, à quelques familles que la pauvreté a rendues instables et fort rarement à quelques familles patriarcales... Sous leur meilleure forme, les familles-souches du Nord offrent trois traits principaux. Le père *s'associe un héritier* en le mariant au foyer domestique... En prévision de sa mort, il lègue par testament à l'héritier le foyer et l'atelier ; en même temps, il lui impose l'obligation de pratiquer tous les devoirs du père de famille envers ses frères et sœurs, puis envers ses propres enfants, en les dotant avec le produit entier de l'épargne commune (2). »

La famille-souche développe dans les sociétés de cette partie de l'Europe une série de coutumes et d'institutions analogues à celles que nous avons observées chez les *pêcheurs* scandinaves : le travail et la propriété perdent le caractère de la communauté et se divisent par ménages comme la famille; le père ne conserve que les fonctions qui lui sont essentielles ; les institutions extérieures à la famille et en particulier les organismes de la vie publique s'étendent et se compliquent, mais sans envahir la famille. Ces sociétés n'ont plus, comme les précédentes, un caractère ru-

(1) *Les Ouvriers Européens* sont divisés en trois parties: *l'orient, le nord et l'occident.*

(2) *Les Ouvriers Européens,* III, Introd., § 5.

dimentaire ; elles sont *organisées* dans leurs diverses parties ; enfin, *l'esprit de tradition* ne règne plus exclusivement comme dans l'Orient ; *il s'allie étroitement à l'esprit de nouveauté.* C'est là un caractère qui peut être immédiatement saisi.

Tout le monde connaît l'attachement de la race anglo-saxonne pour ses traditions et pour ses coutumes ; elle conserve de vieux usages uniquement parce qu'ils sont anciens : les divisions administratives de l'Angleterre sont faites de pièces et de morceaux cousus les uns aux autres à des époques très différentes ; l'institution de la pairie, les règlements de la Chambre des lords et de la Chambre des communes sont des coutumes, elles n'ont guère été modifiées. D'ailleurs, en Angleterre, toutes les réformes sont lentes, elles ne se font pas brusquement, mais lentement et successivement. On ne fait jamais table rase pour tout reconstituer à nouveau. Adressez-vous à un auditoire anglais, en invoquant le témoignage de la vieille Angleterre, vous serez immédiatement écouté, vos paroles prendront de l'autorité.

Voilà bien l'*esprit de tradition*.

Voyons maintenant la contre-partie.

Qui est-ce qui a accompli les plus grandes transformations à la surface du globe terrestre ? C'est précisément cette même race anglo-saxonne. Elle a transformé l'Amérique du Nord, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les Indes, la surface de trois continents comme l'Europe. Elle a introduit dans toutes ses possessions les applications les plus récentes de la science à l'agriculture, à l'industrie, aux transports ; elle est en avance partout ; partout elle fait reculer les autres races ; ses enfants sont essentiellement doués de l'esprit d'entreprise ; le monde semble trop petit pour leur audace et pour leur énergie.

Voilà bien l'*esprit de nouveauté*, qui pondère, tempère l'esprit de tradition et établit la différence fondamentale entre les sociétés de l'Orient et celles du Nord. C'est bien là la double tendance que nous a révélée l'étude des pêcheurs scandinaves.

Nous appellerons cette partie de l'Europe : *la zone de la famille-souche*.

La troisième zone est située à l'*occident* de l'Europe; elle comprend surtout la France et a pour centre la Champagne.

Ici domine le type de la *famille instable.*

Sous cette influence, toutes les institutions sociales prennent une orientation différente de celle que l'on observe dans les deux zones précédentes; elles présentent les traits caractéristiques des sociétés de *chasseurs.* Le travail et la propriété deviennent instables comme la famille : des partages périodiques amènent la liquidation de l'œuvre entreprise par chaque génération; l'autorité paternelle perd la plus grande partie de ses fonctions essentielles. Les diverses institutions sociales envahissent la famille et tendent à se substituer à elle. Enfin, et c'est là le caractère dominant, l'*esprit de nouveauté* élimine l'esprit de tradition et triomphe complètement.

Si vous voulez réussir auprès d'un auditoire composé de Français, n'invoquez pas le passé, la tradition des ancêtres; ces expressions paraîtraient malsonnantes et les seuls mots d'anciens usages suffirait pour faire condamner d'avance tout ce que vous pourriez dire : aucun peuple, à aucune époque de l'histoire, n'a plus complètement brisé avec son passé. Pour être applaudi, pour que l'on vous suive les yeux fermés, il faut déclarer que ce que vous proposez est absolument nouveau, que cela n'a jamais été expérimenté nulle part, en un mot, que c'est une nouveauté et non une tradition. A ces hommes qui, en moins d'un siècle, ont déjà essayé vingt-deux constitutions nouvelles et faites de toutes pièces, proposez-en une vingt-troisième, ils vous écouteront favorablement, à condition que vous leur garantissiez que celle-ci est aussi inédite que les précédentes.

On comprend que, dans cette région, doit se développer surtout cette chose essentiellement mobile, capricieuse, changeante, qui s'appelle la mode. Sa capitale est à Paris, c'est-à-dire dans la ville du monde où triomphe au plus haut degré l'esprit de nouveauté.

Je ne porte ici aucun jugement sur cet état d'esprit; je ne le loue ni je ne le blâme; j'essaie seulement de déterminer aussi exactement que possible et par des traits que chacun peut immé-

diatement saisir, le caractère essentiel qui donne une physionomie particulière à cette troisième partie de l'Europe et qui, dans une classification scientifique, doit la distinguer de la zone de l'Orient et de celle du Nord, sous le nom de *zone de la famille instable.*

Voilà donc un phénomène bien digne d'attention : il existe en Europe une région des sociétés à base de *familles patriarcales;* une région des sociétés à base de *familles-souches,* une région des sociétés à base de *familles instables,* à peu près comme il existe la région de l'avoine, du froment, du maïs, du renne, du cheval, du chameau. Mais dans cet ordre de phénomènes les causes sont assurément bien différentes, comme on le verra plus loin.

Les différentes régions déterminées par les naturalistes ne sont pas tellement délimitées qu'elles n'empiètent plus ou moins les unes sur les autres; elles se pénètrent réciproquement : dans leurs parties limitrophes, l'avoine s'allie au froment et ce dernier au maïs. La démarcation n'est très nettement accusée que dans certaines parties, où telle espèce plus spéciale à la région arrive à dominer décidément sur les autres. Ces parties centrales constituent en quelque sorte le cœur de chacune de ces régions; c'est là que l'espèce arrive à son plus complet développement.

Il se produit un phénomène analogue dans la distribution des espèces sociales à la surface du globe.

Il existe certaines régions où telle forme de société domine les autres et se développe en grande masse, avec ses caractères les plus accusés. Les trois zones que nous venons de décrire présentent précisément ce caractère : elles sont la citadelle des trois types fondamentaux que nous aurons à observer parmi les sociétés compliquées. Mais sur leurs pourtours les types se mêlent et se déforment plus ou moins sous l'influence des types voisins différents.

Mais ce n'est pas tout : s'il existe des régions particulièrement favorables à chaque espèce végétale ou animale, il n'en est pas moins vrai que ces mêmes espèces peuvent se retrouver ailleurs à l'état d'*îlots* et parfois dans des parties très éloignées de la région qui leur est propre.

En veut-on des exemples?

Le myrte a pour région les rivages les plus chauds de la Méditerranée, et cependant il fleurit en pleine terre sur les côtes occidentales de l'Irlande. De même, le palmier et certaines plantes spéciales aux régions tropicales se retrouvent au sud-ouest de l'Angleterre, dans l'île de Tresco, une des Sorlingues.

A quoi tient un pareil fait? A certaines circonstances locales, et, dans ce cas particulier, à l'influence du gulf-stream, qui donne à certaines parties du nord de l'Europe une température suffisamment élevée.

Nous observons le même fait en science sociale.

En dehors des trois zones de l'Orient, du Nord et de l'Occident, chacun des types de familles et de sociétés que nous venons de décrire se retrouve çà et là, dans les diverses parties de l'Europe, *mais seulement à l'état d'îlots*, plus ou moins épars, plus ou moins étendus.

Ainsi, l'on rencontre, mais toujours notablement déformés, quelques spécimens de familles patriarcales jusque dans l'occident de l'Europe, par exemple, dans certaines parties des Alpes, du Vivarais, de l'Auvergne, du Jura, des Vosges, du Nivernais et dans quelques grandes métairies à cultures semi-pastorales, du plateau central de la France.

La famille-souche est de même représentée par des spécimens beaucoup plus nombreux en dehors de la région du Nord, bien qu'elle ne se trouve nulle part en aussi grande masse. On la rencontre, par exemple, dans les petits cantons suisses, dans les provinces basques, le Salzbourg, la Carinthie, le Tyrol, le nord de l'Italie, certaines parties de l'Espagne et même de la France. Mais, dans ce dernier pays, le type se déforme de plus en plus.

Enfin, la famille instable a également des représentants en dehors de la région qui lui est propre. On peut la retrouver surtout en Belgique, en Irlande, en Pologne ; ailleurs, elle est beaucoup plus éparse et ne se trouve principalement que dans les grands centres urbains.

On verra, dans la suite de cet exposé, la cause qui a amené l'extension des trois grands types sociaux en dehors de la région

propre à chacun d'eux. Il nous suffit pour le moment d'avoir signalé le fait.

Les trois grandes zones que nous venons de constater, à l'orient, au nord et à l'occident de l'Europe, ne sont pas réparties au hasard ; par une coïncidence remarquable, elles *se trouvent contiguës aux régions où se sont constituées essentiellement les trois sociétés simples des pasteurs, des pêcheurs et des chasseurs.* Elles en forment, pour ainsi dire, le prolongement. On est donc amené à supposer qu'il y a une relation directe entre les sociétés simples et chacune de ces zones.

Cette supposition va devenir une certitude, si nous essayons de nous rendre compte de la manière dont s'est effectuée historiquement la dispersion des familles à la surface de l'Europe.

Nous allons voir d'abord comment la zone de la famille patriarcale a été exclusivement occupée par des peuples pasteurs. Il nous sera dès lors facile de comprendre pourquoi cette partie de notre continent a conservé jusqu'à nos jours les traits caractéristiques des sociétés pastorales.

II. — LES SOCIÉTÉS EUROPÉENNES ISSUES DE PASTEURS.

On a vu que les pasteurs sont doués d'une puissance particulière d'expansion. Par suite des vastes espaces qu'exige l'art pastoral, ils ne peuvent s'agglomérer dans leurs steppes ; lorsque la population se multiplie, ils sont donc portés à se répandre au dehors. Cet essaimage leur est d'autant plus facile qu'ils ont à leur diposition un moyen naturel de transport, le cheval ; en outre, ils n'ont rien à modifier à leur genre de vie : ils sont nomades et leurs troupeaux, qui constituent tous leurs moyens d'existence, sont mobiles comme eux. Telles sont les causes qui font des pasteurs les premiers envahisseurs du monde.

Mais ils ne peuvent profiter de ces avantages naturels que s'ils rencontrent devant eux des sols propres à la vie nomade et à l'art pastoral. Or, pour passer d'Asie en Europe, ces peuples ont précisément trouvé sur leurs pas *deux magnifiques routes de steppes.*

La première est une *route de steppes de plaines basses.*

Un voyageur qui voudrait aller du pied du plateau central asiatique aux bouches du Danube pourrait, encore aujourd'hui, effectuer ce trajet d'environ 5,000 kilomètres, en cheminant presque constamment à travers des steppes de plaines basses. C'est à peine si, de loin en loin, il rencontrerait sur les rives des fleuves quelques bandes étroites de parties cultivées. Mais à l'époque où s'effectuèrent les grandes migrations de pasteurs d'Asie en Europe, l'herbe régnait exclusivement sur cette immense étendue où rien ne venait arrêter dans leur marche les hommes et les troupeaux.

La route dont nous venons d'indiquer les deux points extrêmes traverse le Turkestan russe, passe entre les monts Ourals et la mer Caspienne, s'étend sur tout le midi de la Russie. Elle comprend donc une partie asiatique et une partie européenne.

De nos jours encore, la plus grande surface de cette immense région est occupée par des races nomades et pastorales : les Kirghiz dans le Turkestan russe, les Cosaques et les Kalmouks en Russie y font librement paître leurs troupeaux.

Le bassin du lac d'Aral et de la mer Caspienne dans le Turkestan n'est qu'une immense steppe comprenant plus de trois millions de kilomètres carrés, soit six fois la superficie de la France (1).

« A la base des pentes boisées du Tian Chan (plateau central), dit Élisée Reclus, commence la vaste région de steppes basses qui se prolonge à travers tout le Turkestan et par delà le fleuve Oural dans l'intérieur de la Russie. Presque partout la steppe se présente comme un espace nu laissant le regard glisser sur le sol uni jusqu'à la courbure de la Terre sous l'horizon... La variété des diverses steppes commence à se révéler dans les premiers jours du printemps, aussitôt après que les rivières et les mares débordées sont rentrées dans leur lit et que les Kirghiz ont brûlé les broussailles sèches des pâturages. Les jeunes plantes naissent et se développent en quelques jours ; la verdure et les

(1) É. Reclus, *Nouvelle Géographie universelle*, VI, p. 306.

fleurs succèdent comme par enchantement à la morne nudité des plaines. C'est alors que la steppe se montre sous ses aspects les plus variés à cause de la différence des terrains, sables, argiles, roches, marécages d'eau douce ou d'eau salée; chaque nature de sol se révèle par sa flore et sa faune ; nulle part les plantes et les animaux qui les accompagnent ne dépendent d'une façon plus intime des terrains qu'ils habitent. Mais la richesse et l'éclat printaniers durent peu. Le climat excessif de la contrée, torride pendant la saison des chaleurs, glacial pendant la durée des froids, ne laisse prospérer qu'un petit nombre de plantes résistant aux extrêmes de la température! L'été brûle les pousses vertes, les fleurs disparaissent; mainte partie de la steppe, grise, poudreuse, reprend la monotonie d'aspect qu'elle avait durant l'hiver; seulement, pendant quelques jours d'automne, les pluies raniment un peu la végétation : un deuxième printemps paraît s'annoncer; mais bientôt les plantes se flétrissent de nouveau et la tristesse de l'hiver s'étend sur les solitudes (1). »

On voit par cette description que les steppes du Turkestan russe sont généralement pauvres. Elle n'étaient donc pas de nature à retenir longtemps les nomades qui descendaient de l'Altaï. Aussi, dès que ceux-ci se sentaient assez forts pour refouler les populations qui les précédaient, se hâtaient-ils de franchir le fleuve Oural, pour venir dresser leurs tentes dans les steppes plus fertiles de la Russie méridionale.

Les steppes de la Russie se composent généralement d'un terreau noir (*tchernoziom*), qui est le résultat de la décomposition lente des herbes, ainsi que l'avait affirmé le voyageur français Huot et que l'a prouvé depuis le botaniste Ruprecht. On n'y a pas trouvé de coquilles d'eau douce ou d'eau salée qui puisse expliquer par l'action de la mer ou des lacs un dépôt d'alluvions. Ces terres contiennent environ trois quarts ou quatre cinquièmes de sable et un dixième de matières organiques mélangées à de l'ammoniaque, de la soude, de la potasse, de l'acide phosphorique,

« Dans son ensemble, la zone des terres noires s'étend du sud-

(1) É. Reclus, *ibid.*, p. 374-375.

ouest au nord-est comme un isthme entre les Carpathes et l'Oural, et c'est par elle que l'Europe occidentale se rattachait autrefois à l'Asie : Ruprecht lui donne le nom de « Continent du tchernoziom (1) ».

Ce continent comprend un tiers environ de la Russie d'Europe, c'est-à-dire une surface qui peut être évaluée à 95 millions d'hectares. On voit quel magnifique chemin d'herbes s'ouvrait sous les pas des pasteurs et les invitait à pénétrer en Europe.

« Là, dit Élisée Reclus, comme dans les « prairies » du Far West américain, on pouvait cheminer à l'aventure au milieu des herbes, si hautes que les fleurs, les épis et les houppes se balancent à côté de la tête du voyageur : au milieu de la plaine sans bornes, on peut se croire perdu dans la verdure que le vent fait onduler comme des vagues (2). »

C'est ainsi que les pasteurs purent arriver, sans modifier leurs conditions d'existence et en poussant devant eux leurs troupeaux, jusqu'aux bouches du Danube.

Sur les deux rives de ce fleuve, ils trouvèrent encore des bandes herbues plus ou moins larges qui leur permirent de pénétrer dans les vastes steppes de plaines basses de la Hongrie.

« Cette plaine a pris la place de l'ancienne mer Hongroise. Loin des routes et des villes on chercherait vainement un caillou sur le sol. Ce sont de véritables steppes perdues à l'horizon, où les hordes dont les populations actuelles sont descendues retrouvèrent leurs plaines herbeuses de l'Asie centrale. Les Hongrois les désignent sous le nom de *puszta* (3). »

La *puszta* fut, ainsi que nous allons le voir, le grand rendez-vous des pasteurs au centre de l'Europe. C'est là qu'ils se rallièrent pour livrer à l'empire romain leur plus redoutable assaut.

Si nous considérons sur une carte la configuration du bassin du Danube, nous constatons que cette immense région de 800,000 kilomètres carrés, encaissée entre les Carpathes, au nord, et les Balkans, au sud, est, en outre, presque complètement fermée à

(1) É. Reclus, *ibid.*, t. V, p. 445.
(2) É. Reclus, *ibid.*, p. 447.
(3) Vivien de Saint-Martin, *Nouveau Dictionnaire de géographie universelle.*

l'occident par les montagnes du Monténégro, de l'Herzégovine, de la Bosnie et de la Croatie, ou Alpes Dinariques, continuées par les diverses ramifications des Alpes autrichiennes. C'est une sorte d'impasse, de sac immense *ouvert seulement vers l'Orient*. Cette région semble donc disposée tout exprès pour recevoir et pour garder, à l'abri de tout mélange, les populations venues de l'Asie. Et c'est bien là le caractère que nous aurons à constater.

Telle est la première route qui s'ouvrait devant les pasteurs et par laquelle ils pouvaient pénétrer jusqu'au cœur de l'Europe, sans rien modifier aux conditions essentielles de leur existence.

La seconde est une route de steppes de grands plateaux.

Le grand plateau central asiatique, principal centre de formation des peuples pasteurs, est non seulement relié à l'Europe par la route de steppes des plaines basses que nous venons de décrire, mais, plus au sud, par une succession ininterrompue de *steppes de grands plateaux*. Ceux-ci commencent au Pamir et se prolongent jusqu'au Bosphore, en face de Constantinople. Ce sont les plateaux de l'Afghanistan et du Béloutchistan, de la Perse, de l'Arménie et de l'Asie Mineure. Dans quelques-unes de leurs parties, ces plateaux s'élèvent à 2,000 et même à 3,000 et 4,000 mètres.

Par suite de l'altitude et de l'absence générale d'humidité, ces plateaux repoussent généralement les productions arborescentes et la culture et restent à l'état de steppes plus ou moins fertiles.

« Il est certain, dit Élisée Reclus, que les terres de ces plateaux, qui ne sont pas soumises aux inondations périodiques comme les campagnes arrosées par le Tigre et l'Euphrate, finissent par être privées de leurs éléments chimiques et deviennent graduellement improductives (1). »

Ces régions sont exposées à deux vents particulièrement desséchants, car ils n'y arrivent qu'après avoir traversé les déserts arides du Gobi d'une part, du Sahara de l'autre. L'herbe seule peut résister à une pareille sécheresse. L'absence d'humidité est si grande, que du golfe d'Oman à Téhéran, sur un parcours de 1,600 kilomètres, un voyageur ne rencontre pas une seule rivière

(1) *Nouvelle Géographie universelle*, t. IX, p. 15.

dont l'eau arrive jusqu'aux genoux. Sous l'influence de l'extrême siccité de l'air, on voit parfois les chevaux faire jaillir des gerbes d'étincelles, en agitant leur queue. C'est au manque de vapeurs dans l'atmosphère qu'il faut attribuer les écarts extrêmes de température : au mois de juillet, on a vu le thermomètre marquer seulement 13 degrés avant le lever du soleil et monter à 62 degrés au soleil à 8 heures du matin (1).

Dans sa partie la plus étroite, entre la vallée de l'Indus et les steppes du Turkestan, le plateau a encore une largeur de 300 kilomètres ; elle dépasse 1,000 kilomètres dans la Perse. C'est donc là encore une magnifique route ouverte aux nomades. « Historiquement, le plateau d'Iran est le lieu de passage où devaient s'engager les peuples de races diverses dans leur marche d'Orient en Occident (2). »

L'art pastoral et la vie nomade ont persisté jusqu'à nos jours dans ces régions ; en même temps, s'y est maintenue la constitution sociale des peuples pasteurs : la famille patriarcale, le régime de la communauté, le caractère rudimentaire des pouvoirs publics.

Les diverses tribus, qui se donnent toutes un patriarche pour ancêtre, se gouvernent elles-mêmes. Chacune se divise en clans et en sous-clans, *zoï* ou *kheil*, dont les moindres se composent de quelques familles.

La plupart des habitants du plateau de la Perse sont encore nomades ou demi-nomades ; leur principale richesse consiste en troupeaux. En été, ils dressent leurs tentes dans les parties hautes où se trouvent d'abondants pâturages ; pendant l'hiver, ils descendent dans les régions des plateaux, plus abritées contre le froid et les vents. Comme tous les peuples pasteurs, ils se groupent non par territoires, mais par familles ou *illiat*. La culture ne comprend pas la cinquantième partie du territoire ; elle n'est possible que dans les parties plus basses, suffisamment arrosées et assez abritées contre le froid.

(1) Reclus, *ibid.*, p. 179.
(2) Reclus, *ibid.*, p. 141.

Telles sont les deux routes de steppes qui conduisent du grand centre pastoral de l'Asie jusqu'au milieu de notre continent.

Il nous faut voir maintenant comment s'est effectué, par ces deux routes, l'établissement des pasteurs dans l'Orient de l'Europe.

L'histoire des invasions est restée jusqu'ici une période ténébreuse dans laquelle les écoliers, pas plus d'ailleurs que les historiens, ne réussissent à voir clair. On se perd au milieu de ces multitudes marchant dans tous les sens, se réunissant parfois sous un chef célèbre, puis se séparant tout à coup, apparaissant, disparaissant, changeant de nom aussi facilement que de demeure.

Cette obscurité est évidemment inhérente au sujet, mais elle provient aussi de l'impuissance où l'on a été jusqu'ici de classer, d'après des caractères très nets, les divers peuples « barbares ». Nous n'hésitons pas à affirmer que, sur ce point encore, la science sociale fournit le fil conducteur qui permet de se diriger et de se retrouver aisément dans cet immense chassé-croisé de peuples.

Tous ces peuples sont issus soit de pasteurs, soit de pêcheurs, soit de chasseurs. Or, leur constitution sociale varie suivant qu'ils appartiennent à l'un de ces trois groupes. Toute la question consiste donc à déterminer ce groupe. Rien n'est plus facile, car, à défaut de documents directs sur l'origine, on peut le faire d'après les caractères mêmes du peuple au moment où il fait son apparition dans l'histoire.

Par exemple, il suffit de savoir que tel peuple a émigré par petits groupes exclusivement composés de guerriers, pour être immédiatement certain que l'on est en présence d'un dérivé de pêcheurs. C'est l'os au moyen duquel Cuvier reconstitue un animal dont l'espèce a disparu.

C'est d'après cette classification sociale que nous allons suivre à travers l'Europe les divers peuples « barbares » qui successivement ont fait leur apparition et se sont fixés à l'orient de l'Europe, en suivant les deux routes de steppes que nous avons décrites.

La route des steppes de plaines basses a été la principale voie

des migrations d'Asie en Europe. C'est par les steppes du Turkestan et de la Russie méridionale qu'ont passé la plupart des peuples qui sont venus se fixer en Europe et dont nous sommes sortis.

Mais nous n'avons pas à faire ici un pareil dénombrement; nous devons seulement déterminer quels sont, parmi ces peuples, ceux qui se sont fixés dans la zone de la famille patriarcale et rechercher en même temps s'ils appartiennent tous au groupe des peuples pasteurs.

Il sera ainsi démontré que *l'état social de l'orient de l'Europe dérive historiquement des peuples pasteurs de l'Asie.*

L'occupation définitive de l'Orient de l'Europe ne s'est effectuée que longtemps après celle de l'occident. Dans certaines parties de la Russie méridionale la vie sédentaire n'a même pas encore partout remplacé la vie nomade, ainsi que le prouvent les Cosaques du Don, les Kirghiz et les Kalmouks du Volga. Ce retard peut s'expliquer par le fait qui se produit dans toute armée en marche. Les premières colonnes arrivent à destination et s'arrêtent bien avant les derniers rangs; ceux-ci continuent à marcher plus ou moins longtemps, jusqu'à ce qu'il se produise un tassement suffisant qui amène l'immobilité de tous.

Ici le point de départ étant l'Asie et le point de destination l'occident de l'Europe, il est naturel que l'Orient n'ait été occupé que plus tard.

Cette occupation ne commence guère qu'au septième siècle et elle n'est presque complètement effectuée qu'au quinzième.

L'empire romain avait déjà vu tant de « barbares » déboucher des steppes du Turkestan et de la Russie qu'il semblait que rien ne dût plus l'étonner. Ce fut cependant avec un profond sentiment d'effroi que l'on apprit, au quatrième siècle, l'apparition d'un nouveau groupe de peuples qui sembla aux Romains plus étrange et plus redoutable que les précédents. On lui donnait le nom de *Khounn*, *Hounn*, ou Huns.

Les Huns venaient d'arriver dans ces steppes de plaines basses du Volga qui sont le grand chemin d'Asie en Europe : ils s'avançaient lentement vers l'Occident poussant devant eux les peuples

qui leur fermaient le passage et poussés à leur tour par ceux qui les suivaient.

Ces Huns étaient-ils bien des pasteurs?

D'abord, ils venaient de l'Asie centrale, sans qu'il soit encore possible de préciser exactement leur point de départ. M. Howarth, le savant mongoliste anglais, les fait descendre des Tchouwachen, peuples pasteurs de l'Asie centrale. Le Dr Leitner, de Lahore, croit qu'ils sortaient du Turkestan. Mais c'est là une question de pure érudition ; le fait incontestable, c'est qu'ils étaient pasteurs.

Voici, en effet, le portrait que nous trace des Huns, l'historien Ammien Marcellin, qui reproduit fidèlement ce qu'il a vu de ses yeux.

« *Jamais*, dit-il, *les Huns ne manient la charrue; ils n'habitent ni maisons, ni cabanes*, car toute enceinte de murailles leur paraît un sépulcre et ils ne se croiraient pas en sûreté sous un toit. *Toujours errants*, changeant perpétuellement de demeures ou plutôt n'en ayant point, ils sont rompus dès l'enfance à tous les maux, au froid, à la faim, à la soif. *Leurs troupeaux les suivent dans leurs migrations*, traînant des chariots où leur famille est renfermée. C'est là que les femmes filent et cousent les vêtements des hommes, c'est là qu'elles reçoivent les embrassements de leurs maris, qu'elles mettent au jour leurs enfants, qu'elles les élèvent jusqu'à la puberté. Demandez à ces hommes d'où ils viennent, où ils ont été conçus, où ils sont nés, ils ne vous le diront pas : ils l'ignorent... *Ils sont tout à fait impropres à combattre comme fantassins*, tandis qu'on les croirait cloués sur leurs petits chevaux laids, mais infatigables et rapides comme l'éclair. *C'est à cheval qu'ils passent leur vie*, tantôt à califourchon, tantôt assis de côté à la manière des femmes : ils y tiennent leurs assemblées, ils y achètent et vendent, ils y boivent et mangent, ils y dorment même, inclinés sur le cou de leurs montures... (1). »

Le portrait est complet; le type du pasteur est aussi net que possible : éloignement pour la culture, habitation sous la tente,

(1) Ammien Marcellin, *Rerum gestarum libri XXXI*, XXXI, 2.

vie nomade, pratique de l'art pastoral, émigration par familles entières, vie à cheval. Pour compléter le tableau, Ammien Marcellin ajoute que les Huns « ne pratiquent aucun culte ». C'est bien en effet le cas des pasteurs, dont le culte purement domestique est exercé par le père de famille sans le concours d'un clergé (1). Telle était également la situation des anciens patriarches de la Bible.

Ce fut en l'année 374 que les Huns passèrent le Volga sous la conduite d'un chef nommé Balamir. Ils rencontrèrent devant eux, de l'autre côté du fleuve, les Alains, qui occupaient alors les steppes situées entre le Volga et le Don et qui sont aujourd'hui encore habitées par les Kalmouks.

Comme les Huns, les Alains, qui paraissent venir de l'Altaï, effectuaient leur marche lente d'Orient en Occident; comme eux ils étaient pasteurs.

La description qu'en donne Ammien Marcellin ne laisse aucun doute à cet égard : « *Ils n'ont point de maisons*, dit-il, *ne labourent point la terre,* se nourrissent de viande et de *beaucoup de lait,* et, montés sur des chariots recouverts en écorce, ils *errent* dans leurs solitudes sans fin. Quand ils trouvent de l'herbe, ils rangent leurs chariots en cercle, prennent leur sauvage repas et, lorsque leurs bêtes ont consommé les herbages, remettent leurs villes sur leurs chariots. C'est une habitation roulante qui, partout où ils vont, leur sert de foyer et de patrie. *Ils chassent devant eux des troupeaux de gros et de petit bétail et prennent un soin plus particulier des chevaux*. Tout ce qui est infirme d'âge ou de sexe s'occupe autour des chariots et ne se livre pas à de violents exercices; *la jeunesse, rompue dès l'enfance à l'équitation, regarde comme vil de se servir de ses pieds* (2). »

Alains et Huns étaient donc frères par l'origine et par l'organisation sociale. Aussi se confondirent-ils facilement pour continuer ensemble leur route vers les bouches du Danube.

« Ce fut pour toutes les nations européennes, dit Amédée

(1) Les lamaseries de religieux boudhistes sont, dans les steppes asiatiques, de fondation relativement récente. Leur action s'exerce en dehors du cercle de la famille.

(2) *Rer. gest.*, XXXI, 2

Thierry, un grand événement que cette intrusion des Huns au milieu d'elles, ce progrès de l'Asie nomade sur l'Europe. Tout dans la contrée envahie changea d'aspect aussitôt : *les rudiments de culture qui provenaient des Goths furent abandonnés* (1); la vie sédentaire disparut; *la vie nomade revint dans toute son âpreté* et la zone circulaire qui allait du bas Danube à la mer Caspienne, le long de la mer Noire, ne fut plus qu'un passage *perpétuellement sillonné de hordes et de troupeaux*. La tribu royale des Huns se fixa sur le Danube (2). »

Voilà donc les pasteurs engagés dans ce bassin du Danube, dont nous avons décrit plus haut la configuration géographique. Ils trouvèrent là les steppes de la *puszta* hongroise où ils purent continuer à mener une existence pastorale.

C'est à ce moment qu'Attila réunit sous son autorité toutes les forces des Huns et des autres nomades qui s'étaient joints à eux. Les ambassadeurs envoyés à Attila par Théodose le Jeune, en 449, nous ont laissé un tableau très curieux de la vie des Huns sur le Danube. Ils y conservent tous les traits essentiels de l'organisation sociale des pasteurs, en y ajoutant seulement l'ardeur guerrière et l'amour du pillage développés par la nécessité où ils sont de conquérir par la force de nouvelles terres.

Dans un repas donné par Attila aux ambassadeurs, « le fils du conquérant, nommé Ellak, nous dit Priscus, prit place sur le lit de son père, *mais beaucoup plus bas; il s'y tenait les yeux baissés par respect pour son père et conserva pendant toute la durée du festin une attitude pleine de modestie* (3) ». Nous retrouvons ici ce respect de l'autorité paternelle que nous avons signalé comme un trait caractéristique des sociétés pastorales. Actuellement encore, dans les steppes de l'Altaï, un fils n'aborde son père qu'en pliant le genou (4). Malgré la longueur du voyage, les Huns n'avaient

(1) Les Goths étaient d'origine scandinave et se rattachent au type des pêcheurs, ainsi que nous le verrons plus loin. C'est ce qui explique leurs dispositions plus grandes à se livrer à la culture.

(2) *Histoire d'Attila*, I, p. 41.

(3) Priscus, *Exc. leg.*, p. 66.

(4) *Voyage dans les steppes de l'Asie centrale*, par T. W. Atkinson, *Le Tour du Monde*, 1er sem. 1863, p. 370.

pas perdu cette tradition, parce qu'ils n'avaient pas cessé de mener la vie pastorale.

Attila lui-même, le terrible conquérant, témoignait à *son oncle* Œbar, un respect plein de déférence et le considérait, nous dit le même auteur, « *comme son père* ». Or l'on sait que, dans la famille patriarcale, l'autorité passe non pas du père au fils, mais du frère au frère, de manière à appartenir toujours à un vieillard. On pourrait donc supposer, d'après ce texte, qu'Attila n'était pas le patriarche de sa propre famille, et que cette dignité appartenait à son oncle Œbar. Il faut, en effet, que les ambassadeurs romains aient été bien frappés par ce fait pour l'avoir signalé aussi expressément. On saisirait donc ici une loi très importante relative au caractère de l'autorité parmi les hommes : tandis que la vie pastorale développe l'autorité des vieillards, la guerre et la conquête, qui exigent de la force et de la jeunesse, développent l'autorité des hommes plus jeunes. Ici, la combinaison de ces deux influences apparaît dans la double situation d'Œbar et d'Attila : si les Huns étaient restés dans leurs pâturages de l'Asie, ce dernier serait, sans doute, demeuré sous l'autorité de son oncle.

Les Huns furent bientôt trop à l'étroit dans ce bassin du Danube où arrivaient sans cesse de nouvelles hordes. C'est alors, qu'à la suite d'Attila, ils parcoururent, dans les années 451 et 452, la Gaule et l'Italie, portant partout la terreur et la dévastation sur leur passage. Il est vraisemblable qu'ils ne se fixèrent dans aucun de ces pays parce qu'ils n'y trouvèrent pas les steppes nécessaires à la vie nomade et pastorale. Aussi, voyons-nous, dès 453, Attila et ses hordes revenir dans les plaines de la Hongrie. C'est là que mourut, l'année suivante, ce terrible chef de pasteurs, dont les contemporains disaient que « l'herbe ne pouvait croître là où son cheval avait passé ».

La mort d'Attila fut le signal de la dispersion de tous les peuples momentanément réunis sous son autorité. Nous saisissons ici une nouvelle loi : *l'impuissance constitutive des peuples pasteurs à organiser solidement les rouages des pouvoirs publics.* Elle a sa source dans l'organisation de la famille patriarcale, qui forme une petite société complète, indépendante, se suffisant à elle-

même, sous l'autorité du patriarche. Pour grouper toutes ces autorités distinctes sous un chef commun, il faut une nécessité pressante, un concours particulier de circonstances, une personnalité extraordinaire comme celle d'un Attila, d'un Mahomet, d'un Gengis-khan, d'un Tamerlan, d'un Mahdi quelconque. Mais la force centrifuge, qui est l'essence même de ces sociétés, empêche ces grandes concentrations de se maintenir longtemps ; elles se dissolvent rapidement, si aucune intervention extérieure ne vient leur donner la hiérarchie sociale, les organismes supérieurs qui leur font défaut.

Ce déchirement de l'empire d'Attila n'eut pas lieu sans des luttes violentes : Huns blancs et Huns noirs, Goths, Alains, Gépides, Hérules, Ruges, Scyres, Turcilinges, Sarmates, Suèves, Quades, Marcomans se heurtèrent les uns contre les autres, à la grande joie de l'Empire romain, et finalement se dispersèrent dans toutes les directions.

C'est alors qu'une partie des Huns, sous la conduite d'Hernak, fit sa soumission à l'Empire romain (1) et se fixa, ainsi que plusieurs hordes d'Alains (2) et d'autres barbares, dans la région du bas Danube, et même dans la Pannonie sur le moyen Danube. La nécessité les contraignit bientôt à embrasser la vie sédentaire et à demander à la culture un complément de subsistance. Ce fut pour ces peuples le passage de la simple récolte aux travaux de production, de la société simple à la société compliquée. Nous les retrouverons dans ce nouvel état social et nous verrons en quoi cette nouvelle existence transforma leur organisation.

Mais le plus grand nombre des Huns, plutôt que de se soumettre aux durs labeurs de la culture, aima mieux revenir sur les bords de la mer Noire, dans ces steppes du Dnieper d'où ils étaient sortis quelques années auparavant. Ils y reprirent leur vie nomade et pastorale.

(1) Quidam ex Hunnis in parte Illyrici sedes sibi datas coluere ;... se in Romaniam dederunt. » Jorn., *R. gest.*, 50. — Hernach, junior Attilæ filius, cum suis, in extremo minoris Scythiæ sedes delegit. » *Ibid.*

(2) « Cæteri Alanarum, cum duce suo nomine Candax, Scythiam minorem inferioremque Mœsiam accepere. » *Ibid.*

C'est en effet, nous l'avons vu, une transformation difficile que celle du pasteur en agriculteur. Nous en trouvons ici un nouvel exemple. Parmi les hordes qui s'étaient décidées à se livrer à la culture, plusieurs se dégoûtèrent rapidement de leur nouvelle condition; elles regrettaient la liberté de la steppe. Aussi, ayant quitté leurs cantonnements, elles voulurent rejoindre leurs frères nomades. Mais les Romains, dont la politique consistait à fixer au sol ces tribus errantes qui étaient pour eux une menace perpétuelle, s'opposèrent à cet exode. Les Huns nomades vinrent au secours de leurs frères et livrèrent aux Romains une sanglante bataille près de Sardique. Ils furent vaincus; mais l'histoire ne dit pas si les transfuges de la culture purent regagner la terre promise de la steppe et se consoler de leurs malheurs dans les douceurs de la vie pastorale. En tous cas, il est intéressant de constater, lorsqu'on le rencontre, cet éloignement naturel de l'homme pour passer des travaux de simple récolte aux travaux de production.

Pendant qu'une faible partie des Huns se livrait à la culture sur les bords du Danube, leurs frères restés à l'état nomade dans les steppes de la Russie méridionale s'apprêtaient à faire de nouveau parler d'eux.

Ces steppes présentaient alors un étrange spectacle; elles étaient véritablement un carrefour de peuples. Là, se pressaient toutes les hordes pastorales descendues de l'Asie et marchant vers l'Europe.

Les Huns proprement dits occupaient les steppes situées entre les embouchures du Danube et celles du Dnieper; au delà de ce fleuve, jusqu'au Volga, à la Caspienne et au Caucase erraient les Huns Coutrigours et les Huns Outigours dont le cours immense du Don séparait les campements; les premiers campaient à l'occident, les seconds à l'orient. Plus loin, au delà du Volga, se trouvaient les Ougours, et les Bulgares; plus loin encore, les Turks et les Mongols : gigantesque procession de pasteurs qui s'étendait des bouches du Danube aux plateaux de l'Altaï, principal point de départ de ce débordement (1).

(1) Nous espérons pouvoir démontrer prochainement que le principal centre de

Mais ce n'était pas tout : en Russie, au nord des Huns, campaient d'autres nomades venus également des régions altaïques, avec leurs troupeaux. Les Slaves, tel était leur nom, qui retentissait pour la première fois en Europe. Leurs hordes occupaient les immenses plaines de la Russie centrale où elles se divisaient en diverses tribus.

Les historiens, nous l'avons dit, ont de la peine à se reconnaître au milieu de ces multitudes qui se mêlent, se confondent, se déplacent et changent souvent de noms. Pour nous, la question est très simplifiée, puisque les divers peuples qui s'agitaient des rives du Danube et des pentes des Carpathes aux flancs du Pamir et à l'Oural appartenaient au groupe des pasteurs : les documents historiques le prouvent et, à leur défaut, la présence exclusive des steppes suffirait à le démontrer.

Nous allons maintenant assister à l'établissement de ces pasteurs dans l'orient de l'Europe.

Cet établissement ne s'est fait ni rapidement ni facilement. Nous savons que les peuples qui tirent leurs moyens d'existence des productions spontanées du sol ne se plient aux travaux de la culture que lorsqu'ils ne peuvent pas faire autrement : il faut une contrainte.

Cette contrainte s'imposa, lorsque le développement de la population et les émigrations asiatiques ne permirent plus à ces nomades de vivre de l'art pastoral sur leurs steppes devenues trop étroites. C'est dans le bassin du Danube, que la transformation s'opéra d'abord, parce que, dans ce cercle fermé à l'occident par de hautes montagnes boisées, les populations s'agglomérèrent plus tôt que dans les steppes largement ouvertes de la Russie.

L'intervention des empereurs contribua à hâter cet établissement. La politique des empereurs d'Orient vis-à-vis des barbares consistait à les opposer les uns aux autres, afin de les affaiblir mutuellement. Pour arriver plus sûrement à leurs fins, ils imaginèrent de concéder à quelques-uns d'entre eux les terres situées

formation des invasions se trouvait au sud de l'Altaï. C'est dans cette région que l'on peut observer actuellement le type de pasteurs, qui présente le spécimen de plus pur des sociétés de ce groupe.

sur les frontières de l'empire; ils espéraient ainsi les fixer au sol et s'en faire un rempart contre les invasions. Or la frontière alors la plus menacée était précisément la ligne du Danube; c'était vers ce point que les steppes ouvertes de la Russie déversaient leur trop-plein de population.

L'empereur Héraclius, qui régna de 610 à 641, entreprit de constituer sur la rive droite du fleuve une ceinture de petits États, en attribuant des terres aux pasteurs que les tribus voisines avaient dépossédés de leurs pâturages.

C'est ainsi que, en 620, furent établis en Dalmatie une branche des Slaves, les Croates : une autre branche, les Serviens ou Serbes furent, vers 630, cantonnés sur le territoire actuel de l'Herzégovine, du Monténégro, de la Bosnie et de la Serbie. Quelques années après, la rive méridionale du bas Danube fut occupée par les Bulgares, frères d'origine des Huns, qui franchirent les Balkans et couvrirent non seulement la Bulgarie actuelle, mais la Thrace et la Macédoine, c'est-à-dire la plus grande partie de la Turquie d'Europe.

Ainsi la vie sédentaire succéda définitivement à la vie nomade, dans toute la région située au sud du Danube : ces populations passèrent de l'état de sociétés simples à l'état de sociétés compliquées, de la simple récolte aux travaux de production.

Restaient à occuper la Hongrie et la Russie.

Ce fut dans les dernières années du neuvième siècle qu'une fraction des Huns, les Magyars, poussés par d'autres nomades, abandonnèrent de nouveau les steppes de la Russie méridionale, pénètrent en Hongrie et s'y fixèrent définitivement. « Ils retrouvèrent là, dit Vivien de Saint-Martin, l'image de leurs steppes natales et ils y virent une nouvelle patrie. Les tribus qui occupaient le pays avant eux restèrent en grande partie cantonnées dans les montagnes du nord; les Magyars occupèrent les plaines centrales, en même temps que, pénétrant au delà du Danube, ils se répandirent dans les campagnes montueuses de la Pannonie, jusqu'à la Drave et aux plaines de la Raab (1). »

(1) *Nouveau Dictionnaire de géographie universelle*, article Hongrie.

Le paysan hongrois a conservé jusqu'à nos jours les habitudes pastorales de ses ancêtres; comme eux, il fait paître de nombreux troupeaux dans la puszta; seulement au lieu d'être nomade il est sédentaire et a transformé par la culture une partie de ces vastes steppes.

« En mainte puszta, la surface herbeuse se prolonge à perte de vue. De larges fondrières de boue noirâtre, des ornières de chars serpentant dans la prairie, des gazons usés par le pas des animaux, indiquent, non la route, car il n'en existe point dans la puszta, mais le lieu coutumier du passage... Comme les steppes herbeuses de l'Asie, comme les savanes et les pampas du Nouveau Monde, la puszta était, récemment encore, un pays de pâturages où les animaux erraient à l'aventure, suivis par des bergers nomades. De nos jours, les cultures ont envahi presque toute la contrée, mais on voit encore çà et là des restes de l'ancienne mer d'herbes. Des bandes de chevaux paissent en ordre de bataille, des troupeaux de bœufs groupés en désordre, des buffles couchés paresseusement dans la vase semblent les maîtres de la plaine. On pourrait se croire dans la nature vierge, loin de toute civilisation : le rude cavalier qui s'élance à la poursuite des animaux a lui-même quelque chose de sauvage (1). »

L'établissement fut plus difficile en Russie. Ce pays étant essentiellement un lieu de passage, les populations ne devaient s'y fixer définitivement qu'en dernier lieu.

Actuellement, les pasteurs errent encore dans les steppes du Don et du Dnieper; la vie sédentaire n'a pas complètement triomphé de la vie nomade.

La Russie fut occupée, dans sa plus grande étendue, par la race pastorale des Slaves, qui commencèrent à se fixer au sol, vers le dixième siècle. Mais ces populations ne passèrent pas d'elles-mêmes à la vie sédentaire; comme leurs frères du Danube, elles y furent contraintes par une influence étrangère; ce ne fut pas celle des empereurs romains, mais des princes scandinaves, Rurich, Oleg et Igor (2). Il en résulta la superposition de deux

(1) É. Reclus, *Nouvelle Géographie universelle*,, t. III, p. 327, 328.
(2) Voir, plus haut, p. 130-133.

éléments bien distincts, qui forme le trait caractéristique de la constitution sociale russe : la masse de la nation a été formée par des pasteurs à familles patriarcales ; la classe dominante, venue de l'Occident, se composait, au moins à l'origine, de familles issues de pêcheurs et organisées en familles-souches.

Il ne faudrait cependant pas croire que les populations qui occupaient alors la Russie eussent toutes, dès cette époque, adopté la vie sédentaire. Le midi de ce vaste empire était, comme il l'est encore en grande partie aujourd'hui, occupé par des pasteurs nomades. Sur cette grande voie de communication entre l'Asie et l'Europe, rien n'était plus difficile que de fixer au sol les populations. A certains moments, il venait de l'Asie une nouvelle poussée qui empêchait toute tentative sérieuse d'établissement et de culture.

Il nous suffit de nommer ces deux terribles pasteurs, Gengiskhan et Tamerlan qui, au douzième et au quatorzième siècles, parcoururent comme un torrent les steppes de la Russie méridionale et disparurent ensuite dans les profondeurs de l'Asie, pour porter la dévastation dans d'autres régions.

Telle était la répartition des peuples dans l'orient de l'Europe, lorsqu'un nouveau groupe de population y apparut subitement, par une route qu'aucune des précédentes invasions n'avait suivie.

Ce nouveau groupe d'invasions arrivait par *la route des steppes de grands plateaux* et se rattache au nom célèbre des Turcs.

Descendus, eux aussi, du plateau de l'Altaï, les Turcs, après avoir longtemps, comme les Huns, mené la vie pastorale dans les steppes du Turkestan, s'étaient engagés sur les plateaux de la Perse et de l'Asie Mineure. Ils traînaient après eux des populations de même origine, toujours prêtes à se précipiter à la suite de quiconque se mettait en marche. Dans les pays ainsi occupés, les Turcs avaient formé des dynasties dont les plus célèbres étaient celles des Gaznévides, des Seldjoucides et des Ottomans.

Ce fut un prince de cette dernière dynastie, Mahomet II, qui, le 2 avril 1453, franchit le Bosphore et vint mettre le siège devant Constantinople ; la ville tomba en son pouvoir le 29 mai.

Les Turcs conquirent successivement la Thrace, la Macédoine,

la Grèce, la Serbie, la Bosnie, etc. Ils établirent leur domination sur la plupart des peuples fixés avant eux dans la presqu'île des Balkans et constituèrent ce vaste empire de Turquie qui fit si souvent trembler l'Europe. Les Turcs ne refoulèrent pas les populations, ils se superposèrent à elles, comme les Tartares en Chine, et se disséminèrent par groupes plus ou moins considérables épars çà et là.

Nous rencontrons ici un problème qu'il est intéressant de résoudre : A quelles causes faut-il attribuer la suprématie exercée par les Turcs sur les autres populations également issues de pasteurs et fixées dans cette même région?

Ce résultat paraît dû à *trois causes.*

1° La route de plateaux suivie par les Turcs les *conduisit directement à Constantinople.* Ils purent ainsi s'emparer plus facilement de la capitale de l'Empire d'Orient. Ce premier avantage leur donna le prestige et la force qui s'attachent toujours à celui qui est maître du siège du gouvernement. Ils devinrent en quelque sorte dans l'esprit des populations les héritiers de la puissance impériale.

2° Les Turcs eurent un second avantage : *ils arrivaient les derniers.* Les descendants des Huns, des Slaves et des autres pasteurs venus par la route du Nord s'étaient depuis longtemps transformés en cultivateurs. Ils avaient peu à peu contracté les habitudes tranquilles de la vie sédentaire, ils avaient tout au moins perdu l'habitude de la guerre et de la vie rude du nomade.

Les Turcs, au contraire, avaient conservé ces habitudes sur les hauts plateaux de la Perse et de l'Asie Mineure où la culture était toujours difficile, souvent impossible. C'étaient de vrais pasteurs, capables par conséquent de se transformer rapidement et facilement en vrais guerriers. Ils avaient donc, de ce chef, la supériorité qu'ont eue les Tartares vis-à-vis des Chinois, les Maures-vis-à vis des Espagnols et qu'auront toujours les peuples habitués à une existence rude sur les peuples plus ou moins amollis par des besoins compliqués.

3° Enfin, *les Turcs avaient une certaine habitude du commandement.* Depuis plusieurs siècles, ils tenaient sous leur domination les populations de la Perse et de l'Asie Mineure. Ils y avaient fondé

des dynasties célèbres ; le schah de Perse actuel appartient à la tribu turque des kadjars.

Cette longue domination leur avait du moins donné le peu d'aptitudes gouvernementales dont sont susceptibles les peuples pasteurs. On sait en effet que chez ces peuples l'organisation en famille patriarcale s'oppose au développement des pouvoirs publics et en général des organismes extérieurs à la famille (1). La supériorité des Turcs par rapport aux autres pasteurs était donc purement relative.

On peut s'en rendre compte, en étudiant leur système de gouvernement, qu'aucune influence de l'Occident n'a pu modifier. Comme dans toutes les sociétés issues de pasteurs, les pouvoirs publics s'y maintiennent dans les limites les plus restreintes : les Turcs se bornent à défendre l'intégrité du territoire et à recouvrer les impôts. Pour tout le reste, les populations s'administrent à leur guise en dehors de l'ingérence des fonctionnaires publics. « Les Français qui servent le gouvernement turc à Constantinople sont, en mainte occurrence, plus tracassiers et plus gênants pour leurs administrés que les pachas musulmans de vieille roche (2). »

La domination des Turcs a permis aux populations qui occupent cette région de conserver plus facilement leur organisation patriarcale. Elle a arrêté, avec les influences de l'Occident, toutes les tentatives de transformation et a maintenu les peuples sud-slaves dans cet état d'immobilité qui établit un contraste si frappant avec les autres parties de l'Europe. On se rendra mieux compte de cette action, si l'on considère le peuple serbe. Ce dernier a été enlevé récemment à la domination de la Turquie et placé dans l'orbite de l'Autriche : aussitôt, une transformation sensible s'est opérée dans ses idées et dans ses coutumes ; son organisation patriarcale a été ébranlée et il tend à évoluer dans le sens des institutions de l'Occident.

De tout ce que nous venons de voir, il résulte que l'Orient de

(1) Voir les remarquables articles de M. Pinot sur la *Société chinoise*.
(2) E. Reclus, *Nouvelle Géographie universelle,* I, p. 240.

l'*Europe a été directement et presque exclusivement occupé par des peuples issus de pasteurs.* Il n'est donc pas étonnant que les influences qui dérivent de ce type de sociétés se soient particulièrement conservées dans cette *zone de la famille patriarcale.*

Il nous faut maintenant, pour compléter notre démonstration, assister à la dispersion des pêcheurs et des chasseurs dans le Nord et dans l'Occident de l'Europe, c'est-à-dire dans les zones de la famille-souche et de la famille instable.

Nous traiterons cette question dans un prochain article.

EDMOND DEMOLINS.

(*A suivre.*)

LA SOCIÉTÉ CHINOISE [1].

III.

ORGANISATION DE LA FAMILLE QUI REND LA RACE INCAPABLE DE NOUVEAUTÉ.

« L'institution de la famille est la base sur laquelle repose tout l'édifice social et gouvernemental de la Chine (2). »

Tel est le premier trait que le général Tcheng-ki-Tong a jugé bon de tracer dans la peinture qu'il nous fait de la société chinoise; tel sera toujours, pour les voyageurs et les historiens, le fait caractéristique dans lequel ils résumeront leurs observations et leurs recherches sur les sociétés asiatiques, le contraste le plus puissant qu'ils feront ressortir entre l'Occident et l'extrême Orient.

Dans nos précédents articles, nous avons démontré sous l'empire de quelles causes la famille patriarcale, sortie spontanément de l'herbe de la steppe, s'était conservée en dehors du lieu qui l'avait vue naître, des circonstances qui l'avaient produite.

Mais si les conditions d'un nouveau travail n'ont pas transformé cette famille dans ce qu'elle a d'essentiel, de caractéristique, il se peut toutefois que certaines modifications de détail se soient produites et que le type social tout en conservant le même aspect, offre sous l'influence de circonstances extérieures quelques traits plus

(1) Voir les livraisons d'avril et de mai.
(2) *Les Chinois peints par eux-mêmes*, p. 1.

fortement accusés, tandis que certaines lignes s'estompent et disparaissent peu à peu.

Entre la famille patriarcale de la steppe telle que les premiers voyageurs et Marco Polo nous la dépeignent, telle que M. Huc l'a vue en Mandchourie et en Mongolie, et la famille chinoise, quelles sont les différences? La constitution de l'autorité paternelle, la condition des divers sujets soumis à cette autorité, sont-elles exactement les mêmes dans la Terre des Herbes et dans la Chine? Ont-elles subi des modifications, et pourquoi les ont-elles subies? Telles sont les questions que nous nous proposons d'étudier aujourd'hui.

I. — LA CONSTITUTION DE L'AUTORITÉ PATERNELLE.

Il est un fait évident, c'est que toutes les qualités nécessaires pour conduire un travail de simple récolte, comme l'art pastoral, ne sont pas suffisantes pour diriger un travail de production, comme l'agriculture. Le patriarche n'a cure du lendemain; là où la dent des troupeaux l'a enlevée, l'herbe repoussera sans que l'homme ait besoin de remuer la terre. Aussi l'insouciance et l'imprévoyance se remarquent chez toutes les populations qui vivent de la simple récolte des productions spontanées.

Mais dès que l'homme demande à la terre, par son travail, sa nourriture de chaque jour, force lui est de devenir prévoyant, d'accumuler de quoi vivre, des semailles aux récoltes. Le labeur plus intense auquel tous les hommes de la communauté doivent se livrer, la richesse dont ils sont les facteurs conscients, les poussent à s'ingérer dans la direction du travail, à contrôler les aliénations, à prendre part au gouvernement de la famille. Cette immixtion est d'autant plus justifiée que de sérieux dangers sont à craindre. Le chef de la famille sera-t-il assez prévoyant? saura-t-il assurer l'existence de tous les siens? ne fera-t-il pas un mauvais emploi des fruits du travail de tous, et, par sa mauvaise administration, ne va-t-il pas compromettre l'existence et l'avenir de la famille? En un mot, son pouvoir absolu, qui était nécessaire dans la steppe, ne va-t-il pas devenir abusif et dangereux? Nous allons voir les

Chinois parer à ces inconvénients en limitant la puissance du patriarcat par un *conseil de famille*.

Le patriarche est resté à la tête de la famille, parce que les nouvelles qualités qu'on exigeait du chef d'atelier sont généralement l'apanage de la vieillesse ; mais à mesure que le travail va devevenir plus intense et que les habitudes de prévoyance se seront enracinées dans les familles, l'ascendant des vieillards tendra à décroître. Le *Livre des Rites*, un des ouvrages canoniques de la Chine, exprime parfaitement ce fait, en établissant de la manière suivante la division des âges de l'homme : « Les hommes, à l'âge de dix ans, ont le cerveau aussi faible que le corps et peuvent tout au plus s'appliquer aux premiers éléments des sciences. Les hommes de vingt ans n'ont pas encore toute leur force ; ils aperçoivent à peine les premiers rayons de la raison. Cependant, comme ils commencent à devenir hommes, on doit leur donner le chapeau viril. A trente ans l'homme est vraiment homme ; il est robuste, vigoureux et cet âge convient au mariage. On peut confier à un homme de quarante ans les magistratures médiocres, et à un homme de cinquante ans les emplois les plus difficiles et les plus étendus. A soixante ans on vieillit, et il ne reste plus qu'une prudence sans vigueur, de sorte que ceux de cet âge ne doivent rien faire par eux-mêmes, mais prescrire seulement ce qu'ils veulent que l'on fasse. Il convient à un septuagénaire, dont les forces du corps et de l'esprit sont désormais impuissantes, d'abandonner aux enfants le souci des affaires domestiques. L'âge décrépit est celui de quatre-vingt-dix ans ; les hommes de cet âge, semblables aux enfants, ne sont pas sujets des lois, et, s'ils arrivent jusqu'à cent ans ils ne doivent plus s'occuper que d'entretenir le souffle de vie qui leur reste. »

Ainsi le travail ébranle l'ascendant de la vieillesse, et à l'âge où le patriarche règne et gouverne dans la steppe, on ne lui permet plus de gouverner en Chine ; il doit faire place à ses enfants.

Mais va-t-il encore régner?

Il règnera encore, il règnera jusqu'à sa mort, car il est le prêtre d'un culte, dont il sera bientôt l'objet, du *culte des ancêtres*.

Pour nous rendre un compte exact de la nouvelle physiono-

mie du patriarcat, nous allons étudier ces deux institutions : le Conseil de Famille, et le Culte des Ancêtres.

Le Conseil de Famille. — Toutes les affaires qui intéressent la communauté sont discutées et résolues dans des réunions où tout homme marié, tout homme, qui par son travail contribue à assurer la vie et le bien-être de la famille, peut, en droit, prendre part aux délibérations. Néanmoins il est dans les usages que les vieillards seuls élèvent la voix et décident ; l'ascendant, que les Chinois accordent à la vieillesse, donne à l'opinion d'une personne âgée plus d'importance que n'en saurait obtenir la réunion des voix de plusieurs jeunes gens. Dans les familles nombreuses les vieillards forment à eux seuls le conseil.

La communauté choisit son chef; ce seul fait montre d'une façon saisissante la lutte qui se produit entre le sentiment et la nécessité, entre le profond respect qu'inspire la vieillesse et une perception très nette des exigences matérielles de la vie. Dans la steppe le patriarche désigne son successeur, en Chine le chef de la communauté tient ses pouvoirs de l'assemblée ; c'est sur lui seul que repose la vie de tous : sa prévoyance, sa bonne administration assurera la perpétuité de la famille, sa négligence peut l'entraîner dans une ruine iréparable, les productions spontanées ne sont plus là pour patronner la communauté. Une sélection doit donc se faire, et si celui que son âge désigne pour le pouvoir n'offre pas toutes les garanties désirables, il vaut mieux lui en refuser l'exercice plutôt que de voir se dissoudre le groupe et périr les individus. En principe, les fonctions de chef de la communauté ne sont attribuées qu'aux hommes, le membre le plus âgé de la famille commande ; cependant, dans certains cas, la saine appréciation de la capacité individuelle peut faire admettre une femme à diriger la famille et à présider le conseil; lorsque, dans un simple ménage, les fils, après la mort du père, restent en communauté, c'est toujours leur mère qui en prend la direction.

Voilà le conseil composé. Quelle sera sa compétence? Sa compétence est déterminée par le but qu'il doit atteindre; *il doit forcer le chef* à n'user de son immense pouvoir que pour *assurer la vie de tous les membres du groupe et la perpétuité de la famille.*

Dans notre étude de la propriété, nous avons démontré que les Chinois n'avaient jamais conçu la propriété individuelle : les biens appartiennent à la famille. Aussi c'est la famille qui par son conseil décide toutes les transactions, autorise les aliénations. Si les fonctions du chef révèlent la haute position qu'il occupe, elles montrent aussi les étroites obligations qui le lient. Il administre des biens dont il ne peut disposer, il ne peut rien retenir des richesses qui lui passent entre les mains, et s'il a le droit d'exiger de chacun la totalité de son travail, ou la plus forte partie du salaire de l'émigrant, il doit satisfaire à tous leurs besoins. Au dehors, ce chef représente la communauté, parle, agit, contracte pour elle. A lui d'entrer en relations avec les mandarins et les autorités communales. Il répond personnellement des charges qui frappent la communauté, si les impôts ne sont pas payés, c'est lui qui recevra les coups de bambous. Dans l'assemblée communale, il représente son groupe. Enfin, pour tout dire en un mot, s'il a tout pouvoir pour agir dans l'intérêt de tous, il n'en a aucun pour agir dans son propre intérêt.

Ces coutumes ne sont pas seulement celles de la Chine, elles sont aussi celles des communautés familiales des Sud-Slaves. Dans l'étude de la *Zadruga,* M. V. Bogisic nous montre les pouvoirs du chef, du Domatchin, limités par ceux du conseil. Cette analogie, dont la précision est frappante, n'a rien de surprenant ; comme les Chinois, les Sud-Slaves dérivent des pasteurs et, dans des circonstances analogues, ont subi des modifications identiques.

Le conseil ne doit pas seulement exercer un contrôle sur la gestion du chef et le forcer à ne se préoccuper que des intérêts de la famille, il doit encore suivre de près son action sur les divers membres de la famille, intervenir tantôt pour donner plus de force à sa décision, tantôt pour modérer ses rigueurs.

Lors de la réunion de l'assemblée, on inscrit les naissances sur le livre de famille, on décide des alliances, on célèbre les mariages, on juge les délits et les crimes. Si l'un des membres de la communauté a quelque litige ou quelque affaire avec une autre famille, le conseil essaye de l'arranger à l'amiable ou de la résoudre par des arbitres. Si un différend s'est élevé entre deux

individus du même groupe, la question est vite tranchée et jugée sans appel.

Lorsqu'un crime ou un délit a été commis, la famille, qui est responsable de toutes les actions de ses membres, retient le coupable et le juge; si besoin est, on convoque une assemblée extraordinaire. Toutefois ces jugements sont susceptibles d'appel auprès du mandarin ; mais tel est le respect qu'ils imposent, telle est aussi l'habitude des mandarins de renchérir sur la sentence prononcée, pour maintenir la puissance de la famille, que les condamnés ne se servent presque jamais de ce recours que la loi leur accorde. M. E. Simon, dans les souvenirs de son voyage en Chine, raconte avoir vu « un homme de trente-deux ans, mari, père de trois enfants, soumis aux fers pendant trois mois par le tribunal de famille présidé par la mère, tendre lui-même les jarrets à un Européen que l'on avait choisi pour ne pas charger un parent plus jeune de cette besogne (1) ». Les mandarins, même pour les actes de leur vie publique qui échapperaient aux lois, sont justiciables de ces assemblées de famille.

Les peines prononcées par les tribunaux domestiques sont la flagellation, l'exil, l'excommunication. Quant aux crimes qui, d'après la loi, entraînent la peine de mort, ils devraient être déférés aux tribunaux de l'empire. Mais comme les familles ont le sentiment très vif de leur puissance et de leurs droits, elles sentent que cette ingérence des pouvoirs publics porterait atteinte à leur intégrité ; aussi, retenant les coupables devant leurs conseils, elles les forcent à choisir entre le suicide et l'excommunication. Ce n'est pas d'ailleurs le seul sentiment qui les guide. Dans une société où la famille a tout pouvoir, elle a toute la responsabilité, et la solidarité excessive qui pèse sur tous les membres d'un groupe en est la manifestation la plus évidente. C'est ainsi qu'en Chine, comme dans toute société patriarcale, la famille responsable est punie pour la faute d'un de ses membres. Un homme commet-il un crime atroce, lui et tous les siens seront décapités. Il est donc facile de concevoir que les familles

(1) *La Cité chinoise*, page 58.

préfèrent juger les coupables plutôt que de s'exposer, en les déférant aux tribunaux, à sentir le châtiment tomber sur tous leurs membres.

Du reste, la justice des tribunaux est extrêmement sommaire et n'offrirait à l'accusé aucune garantie. Sa fortune et sa vie dépendent presque toujours du caprice et de la rapacité des mandarins. Il est un proverbe que les Chinois répètent sans cesse : « Les portes du tribunal sont grandes ouvertes ; mais ceux qui n'ont que des raisons et pas d'argent n'y entrent pas. » Les tribunaux ordinaires ne sont composés que d'un seul juge. « L'accusé se tient à genoux pendant le procès ; le magistrat l'interroge et il est seul pour apprécier la valeur de ses réponses. Point d'avocat qui prenne sa défense ; on admet quelquefois ses parents, ou ses amis à plaider sa cause ; mais c'est une pure condescendance du mandarin et un effet de son bon plaisir. Les témoins à charge et à décharge se trouvent souvent dans une position pire que celle de l'accusé, car, si leurs dépositions ne plaisent pas aux juges, ils sont à l'instant fouettés et souffletés, un bourreau chargé de les rappeler à l'ordre est toujours placé à leur côté. Ainsi l'accusé est absolument à la merci du mandarin qui le juge, ou plutôt des officiers subalternes du tribunal, qui ont déjà préparé à l'avance la procédure d'une manière favorable ou contraire à l'accusé, suivant l'argent qu'ils ont reçu (1). »

M. Huc, à qui nous empruntons ces détails qu'il a pu observer mieux que personne, ayant été souvent justiciable des tribunaux chinois durant son long séjour en Chine, raconte d'une façon piquante, comment, un beau jour, il entra dans un tribunal, se substitua au mandarin et rendit des arrêts qui eurent d'eux-mêmes force exécutoire.

Cette organisation sommaire de la justice provient de l'organisation même de la famille patriarcale. *La famille est responsable des actions de ses membres et le patriarche en est le juge.* Le spectacle que nous offre la Chine, la Turquie nous le présente au plus haut degré, c'est à chaque groupe de même nationalité, à

(1) Huc, *l'Empire chinois*, t. II, p. 286.

chaque communion chrétienne qu'il appartient de juger ses fidèles. Çà et là quelques pachas rendent une justice sommaire et vénale, à tel point que les puissances européennes ont été obligées de soustraire leurs nationaux aux juridictions locales et d'établir des *capitulations* dans toutes les Échelles du Levant.

Quand on parcourt l'ensemble de lois et règlements, que quelques sinologues ont appelé pompeusement le Code pénal chinois, et qu'on examine les peines prononcées par les tribunaux domestiques et les tribunaux des mandarins, on est étonné de ne rencontrer que des peines corporelles, la peine de mort ou la flagellation, et le nombre des coups varie avec le degré du délit. Si le rotin joue un rôle si important en Chine, il ne faut pas oublier qu'en Turquie et en Perse il sert au même emploi et que le knout russe ne chôme pas. La plupart des juristes et des historiens, Montesquieu entre autres, expliquent ce fait par des considérations sur l'état barbare et despotique de ces sociétés. Il serait, je crois, beaucoup plus juste de remarquer que, chez ces peuples à familles patriarcales, on ne peut, comme en Europe, atteindre l'individu en frappant ses biens, puisque en Orient ce n'est pas l'individu mais la famille qui possède. Aussi le tribunal domestique, ne pouvant punir le coupable dans des biens qu'il n'a pas, n'étant pas disposé à l'incarcérer et à forcer ainsi tout le monde à travailler davantage pour nourrir le prisonnier, recourt à une solution très simple qui atteint vigoureusement le délinquant sans priver la communauté du travail qu'il lui doit. Ce n'est pas parce qu'ils sont barbares que, les marins conservent encore les peines corporelles, mais parce que ne pouvant atteindre le matelot indiscipliné par le côté pécuniaire, et ayant trop besoin de son concours pour le mettre à la moindre infraction pendant quelques jours à fond de cale, on préfère le rappeler à son devoir par quelques coups de garcette, tout en continuant à exiger son service.

De toutes les peines que prononce l'assemblée de famille, la plus terrible est sans contredit l'*Excommunication*. L'excommunié est rejeté de sa famille, perd son nom, s'en va seul traîner au loin sa misérable vie ; dans une société où chaque homme

fait partie d'un groupe, et trouve ainsi aide et protection, il ne pourra se réclamer d'aucune famille, entrer dans aucune association. Pour comprendre l'intensité de cette peine, il faut se représenter ce malheureux comme un damné sur terre ; c'est ce que nous verrons en parlant du culte des ancêtres.

Le conseil de famille, après s'être occupé de toutes ces questions, termine sa séance par la lecture d'un chapitre du *Livre de famille* où sont mentionnés les actes des ancêtres que l'on a vénérés en ouvrant l'Assemblée.

Sans être sensiblement amoindrie, l'autorité du patriarche sort de ce conseil de famille armée contre ceux qu'elle va avoir à régenter et qui, dans la vie sédentaire, pourraient échapper plus facilement à son action qu'ils ne le pouvaient dans la steppe ; elle en sort aussi fortifiée contre elle-même ; son action et son pouvoir sont immenses dans le sens des intérêts du groupe, ils sont nuls dans celui des intérêts personnels. Si la puissance du chef de la communauté est ainsi préservée des dangers de la corruption, qu'amène le travail en produisant la richesse, nous allons voir maintenant le secours qu'elle reçoit du culte des ancêtres, lorsque la débilité du bras qui la détient tend à la diminuer de jour en jour.

Le Culte des Ancêtres constitue une des grandes divisions des religions de l'humanité. Les principes sur lesquels repose cette religion sont faciles à définir, car elle ne fait que continuer les relations sociales qui existaient dans le monde des vivants. Le père trépassé, transformé en divinité, continue de protéger sa propre famille et celle-ci l'honore et le révère comme elle le faisait de son vivant. Ce culte est des plus anciens, nous le retrouvons chez les Hindous, chez les Grecs et les Romains ; dans *la Cité antique,* M. Fustel de Coulanges nous montre les dieux lares, les pénates, se dressant dans l'endroit le plus retiré de la maison, *lararium* ou *penetralia*, et représentant les ancêtres qui aux premiers jours avaient été enterrés devant le foyer. Ce culte privé, comme le culte public des grands dieux, avait son rituel, sa liturgie, ses prêtres, dans le centre de la famille.

Les plus anciens documents chinois mentionnent cette religion domestique. On en trouve des traces dans les fameux recueils de prose et de vers, le Shu-King et le Shih-King. Une chronologie assez exacte fait remonter les premiers documents en prose du Shu-King au vingt-quatrième siècle avant l'ère chrétienne, et l'on croit que les plus vieilles odes du Shih-King sont contemporaines du dix-huitième siècle avant Jésus-Christ. — La seconde pièce du Shu-King parle de Yao abandonnant le gouvernement pour se retirer « dans le temple de son aïeul accompli » ; — et la première, en même temps la plus ancienne hymne du Shih-King, qui célèbre un sacrifice aux ancêtres, représente cette coutume comme déjà très antique. « Voici nos tambourins et nos tambours. Les tambours résonnent harmonieusement et à grand bruit pour réjouir notre ancêtre si plein de mérite. Le descendant de Thang l'invite par cette musique à venir calmer nos peines en réalisant nos désirs... De longue date, bien avant notre temps, nos prédécesseurs nous montrèrent, par leur exemple, à être doux et respectueux du matin au soir, et respectueux surtout en accomplissant les rites. »

Pour bien comprendre le pouvoir paternel en Chine; pour se rendre un compte exact de l'autorité des vieillards qui, dans une société où le travail corporel a atteint une intensité inouie, voient cependant leur prestige croître à mesure que leurs forces décroissent, à telles enseignes que c'est une politesse que de vieillir quelqu'un; pour étudier la puissante organisation de la famille en analysant sa maîtresse-pièce; en un mot, pour parler de la Chine en Chinois, il faut se rendre compte de l'importance sociale du culte des ancêtres.

Ce culte est l'auxiliaire le plus puissant de la tradition, puisqu'il fait de la conservation des actions, des exemples, des paroles, de la vie des ancêtres la base même de cette religion domestique; aussi on peut assurer que toutes les sociétés dont les familles pratiquent le culte des ancêtres, sont des sociétés fortement imbues de l'esprit de tradition.

Mais il faut aussi remarquer que ce culte n'est possible que chez un peuple où *l'organisation de la famille permet de conser-*

ver les traditions du passé, la religion. Aussi ne retrouvons-nous des ancêtres chez aucune peuplade de chasseurs. Les Miaotze, qui d'après les Annales descendent des premiers habitants des Terres Jaunes, et qui ont laissé des traces de leur organisation patriarcale aux environs du lac Poy-ang, vénéraient leurs ancêtres; lorsqu'ils furent contraints de s'enfoncer dans les forêts, lorsque leur constitution familiale se fut modifiée, ils ne purent conserver cette religion traditionnelle puisque le mécanisme même de la tradition, la famille patriarcale, avait disparu; aujourd'hui, comme tous les chasseurs, ils sont adonnés au fétichisme. Chez la plupart des sauvages que l'on observe en Afrique, à Madagascar, etc., ce n'est plus le père qui reçoit un culte, mais le chef de horde, le chef qui fut assez fort, assez puissant, pour régner sur quelques centaines de chasseurs, et qui, un beau jour, mourut de mort violente dans toute sa force et dans toute sa puissance. D'ailleurs comment un sauvage pourrait-il vénérer son père? L'état des relations sexuelles le rend souvent incertain, et, fût-il connu, sa vieillesse, qui le fait inhabile à la chasse et le transforme en un agent improductif de consommation, amène ses enfants à l'abandonner, souvent à le tuer, quelquefois à le manger. On comprend donc qu'avec un travail différent, une organisation de la famille différente, le culte des ancêtres ne soit plus possible.

Ces faits réfutent la thèse de M. Fustel de Coulanges, qui fait dériver l'autorité paternelle du culte des ancêtres. Il est évident, et c'est ce que nous allons démontrer, que ce culte affermit en les consacrant tous les liens de famille, consolide l'autorité paternelle; mais il faut bien admettre que la puissance du père est antérieure à son culte, et qu'elle est, pour ainsi dire, la base même de ce culte. Car pourquoi adorer le père défunt plutôt que tout autre membre de la famille, s'il n'en est pas durant sa vie la figure la plus éminente, la plus puissante, la plus redoutable?

D'ailleurs, avec l'immense autorité qu'elle donne au patriarche, avec son organisation essentiellement traditionnelle, la famille patriarcale paraît produire naturellement ce culte. Est-il

besoin de rappeler que le patriarche, qui fut pendant sa vie le juge, le pontife, le roi, de tous ceux que Dieu avait fait naître sous son autorité, doit leur paraître encore tel après sa mort.

Dans les temps les plus reculés les ancêtres vénérés paraissent toujours avoir été du sexe masculin. Mais lorsque les Chinois s'établirent le long du fleuve Jaune, et abandonnèrent la vie nomade, ils commencèrent à vénérer les ancêtres du sexe féminin. Tout prouve que les honneurs posthumes attribués aux femmes sont d'origine plus récente. Dans les plus vieilles odes des sacrifices chinois, dont la date vraisemblable ne remonte pas à moins de 2000 ans avant J.-C., l'ancêtre méritant et accompli, que l'on célèbre, est manifestement un homme. Le culte des ancêtres féminins n'apparaît que dans une catégorie d'hymnes bien postérieures. « Nous avons nos greniers élevés, chante l'ode appelée Fang-Kien, nous avons nos immenses greniers remplis de myriades et de centaines de milliers de mesures pour que les esprits, les doux esprits, les présentent à nos ancêtres mâles et féminins. » On croit en Chine que l'habitude de placer les tablettes féminines à côté des tablettes masculines remonte seulement à cette époque.

Cette introduction de la femme parmi les aïeux vénérés est caractéristique et montre bien la transformation qui se produit dans l'état de la femme, lorsque les pasteurs deviennent sédentaires. Son foyer s'agrandit, le travail de l'homme devient plus pénible et elle y participe; elle a moins besoin de protection; son influence sur ses enfants s'affirme avec plus de force.

Ce culte, avons-nous dit, comme le culte des dieux lares à Rome, est essentiellement domestique. Chaque famille a son sanctuaire où réside éternellement comme un feu sacré, l'âme des ancêtres. Selon la fortune des communautés, le monument des ancêtres peut recevoir les proportions magnifiques d'un temple. Ce temple est leur demeure et c'est là, qu'à des époques fixes, tous les membres de la famille se réunissent pour honorer ceux qui ne sont plus et donner à leur mémoire l'hommage de la reconnaissance. Souvent cet édifice sacré sert d'école pour les enfants, descendants des ancêtres révérés, et ce séjour habituel leur in-

culque le respect du passé. Chez les familles d'une fortune plus modeste, une chambre ou un petit autel sert de sanctuaire. Les noms des ancêtres sont inscrits sur des tablettes qui portent en même temps la mention des services rendus par chacun d'eux et les titres qu'ils ont obtenus de leur vivant. Ces tablettes sont placées dans l'ordre de la filiation, de manière à représenter une sorte d'arbre généalogique; au-dessous, sur l'autel, on place des flambeaux et des vases destinés à recevoir les offrandes, à consumer l'encens.

Le père, après lui l'aîné de la famille, est le prêtre de cette religion domestique; ce sacerdoce ne peut être exercé par une femme. De là l'extrême désir qu'ont tous les Chinois, *d'avoir un fils*, et le peu de cas qu'ils font des filles. Mourir sans laisser après soi un fils, qui l'honore comme ancêtre, est pour le Chinois la plus grande crainte; son âme sera malheureuse pour l'éternité. Dans la Rome des premiers âges, nous retrouvons cette même crainte; et l'adoption, l'adrogation, l'institution forcée de l'esclave ne furent créées que pour empêcher l'extinction des *sacra privata*.

Environ tous les quine jours, le chef de famille, assisté des deux membres les plus âgés, célèbre devant les siens les rites et, entre chaque offrande, fait des prières auxquelles tout le monde s'associe; ces cérémonies terminées, il lit dans le livre de famille la vie de l'un des ancêtres et le cite comme modèle à tous ses descendants.

Chaque année, au printemps et à l'automne, ont lieu de grandes et solennelles cérémonies pour remercier les ancêtres de leur protection.

Toutes les fois qu'un événement heureux arrive dans la fafamille, lorsqu'un de ses membres se marie, est reçu lettré, à la naissance d'un fils, on en fait part aux ancêtres. Toutes les joies de la famille se passent en famille, c'est-à-dire au milieu de ses ancêtres et chez eux.

« L'empereur, dit le général Tcheng-ki-Tong, auquel nous empruntons quelques-uns de ces détails, honore le fonctionnaire qui a rempli avec dévouement et intelligence les hautes charges

qui lui ont été confiées durant sa vie, — non pas en lui élevant une statue, — mais un temple où sa postérité célébrera le culte des ancêtres. Aux époques anniversaires, ces cérémonies se font non seulement en présence des membres de la famille, mais l'empereur y envoie des délégués qui le représentent. Ce temple porte en inscription le nom et les titres du fonctionnaire défunt et rappelle les services éminents qu'il a rendus à l'État. Cet honneur ne s'accorde que rarement, c'est le bâton de maréchal de la famille (1). »

C'est un problème bien intéressant pour nous autres Occidentaux, que le spectacle d'un grand peuple qui pendant des milliers d'années forme ainsi les vivants au milieu des morts. Nulle part ailleurs, chez un peuple de sédentaires, le rapport entre l'autorité paternelle et l'esprit de tradition n'est plus manifeste. Le Chinois, prosterné corps et âme devant les tablettes de ses ancêtres, pense bien peu, sans doute, qu'il démontre d'une façon saisissante quelle influence peut exercer sur la civilisation, dont elle arrête le développement, l'obéissance filiale poussée à l'extrême, et s'opposant à toute espèce de changement dans les institutions imaginées par les ancêtres. Nous ne voyons pas dans ces familles patriarcales de Chine l'heureuse influence des jeunes générations des familles-souches, qui après avoir été profondément imprégnées de la tradition, sont livrées à elles-mêmes ; c'est alors que, par leurs rudes efforts pour se créer une situation, elles introduisent peu à peu et sagement le meilleur de l'esprit de nouveauté dans l'édifice social.

La pensée que les âmes des morts participent au bonheur et à la gloire de leurs descendants est répandue dans le monde entier, mais cette pensée paraîtrait bien faible et bien vague pour le Chinois, qui, dans ses examens, s'efforce de se placer au premier rang, dans le seul but de glorifier ses ancêtres et d'obtenir un titre qui assure à son père et à son grand-père décédés un titre encore plus élevé que le sien.

Maintenant il est facile de concevoir les avantages que le père

(1) *Les Chinois peints par eux-mêmes*, p. 172.

va retirer de ce culte pour son autorité, la famille pour le maintien de sa hiérarchie et de sa cohésion. Dès leurs plus tendres années, les enfants, élevés dans l'unique pensée de la piété filiale, habitués à révérer une autorité, qu'ils sentent toute-puissante, sont naturellement portés à subir encore l'influence morale de leur père, alors qu'une faiblesse sénile lui causerait une certaine infériorité dans le travail. Ce n'est pas au moment où la vieillesse donne au père un caractère plus auguste, parce que les honneurs qu'il rend aux ancêtres de la famille lui seront bientôt rendus, parce qu'il pourra accorder demain les grâces qu'il demande aujourd'hui, que ses enfants vont le déposséder d'une position que sa force et son autorité lui avaient assurée pendant la plus grande partie de sa vie. Même lorsqu'il ne travaille plus de ses propres mains, le patriarche a encore assez à faire en s'occupant de la direction de la communauté. Ce n'est pas petite œuvre que de faire vivre en paix tant de caractères différents, d'assurer l'existence, de gouverner le travail et de régler la conduite de tous ces individus; l'expérience et la prudence de la vieillesse, le respect religieux qu'elle inspire, sont nécessaires pour de pareilles fonctions. Aussi parmi les proverbes qui courent la Chine, on entend répéter à chaque pas : « Les habits doivent être neufs, les hommes anciens. »

L'âme du dernier ancêtre, réunie aux autres âmes de la maison, plane avec elles au-dessus de la famille, souffre de ses douleurs, est heureuse de ses joies. Si on l'oublie, elle est triste, elle se plaint, ses plaintes sont des avertissements. Il sera malheureux celui qui néglige son souvenir. L'homme qui ne rend pas hommage à l'âme de son père, ne saurait songer à la sienne; il sera malheureux dans le temps et dans l'éternité. Pour un Chinois, le dernier des crimes serait d'oublier les âmes de ses ancêtres, et pour ne pas les oublier, pour que leur souvenir et leur mémoire ne disparaissent pas, il faut que la famille ne s'éteigne pas, ne se brise pas. Le mariage est donc pour lui un devoir sacré, le premier de tous, et comme à ce culte il faut un prêtre, et que l'homme seul est capable de remplir les rites, son plus ardent désir est d'avoir au moins un fils. — Voilà la perpétuité de la famille assurée

par le culte des ancêtres ; voici maintenant comment cette religion domestique contribue à assurer sa cohésion, et le maintien du groupe. La culture du riz, qui porte les différents membres de la même famille à travailler et à vivre en communauté, voit son action facilitée par un culte domestique dont les cérémonies exigent à de fréquentes époques la réunion de tous les membres de la famille. A ces assemblées se rendent tous ceux qui remontent au même aïeul masculin. Le plus âgé d'entre eux offre les sacrifices, et, les cérémonies terminées, préside le conseil de famille et devient juge après avoir été pontife. Ce n'est donc pas la peine de vouloir sortir de la communauté pour échapper à l'autorité des vieillards, puisque le culte même place tous leurs descendants sous leur juridiction.

On s'est souvent demandé si le culte des ancêtres, comme celui de Confucius, l'ancêtre de tous les lettrés, était une véritable religion ou n'était qu'une manifestation du respect des vivants pour les morts. Cette question fut l'objet de la grande controverse qui s'éleva entre les missionnaires de la Compagnie de Jésus, et ceux de l'Ordre de Saint-Dominique.

Le peu d'importance des religions en Chine, les pratiques mêmes du culte des ancêtres semblent donner raison à ceux qui le considèrent comme une véritable religion domestique. Les deux principales religions qui se partagent la Chine sont la *religion de Fo* ou le Bouddhisme et le culte des *docteurs de la raison* ou le Taouisme ; nous ne pouvons ici donner quelques détails sur ces doctrines. On jugera de leur importance en Chine, quand on saura que leurs prêtres, tenus dans le plus profond mépris, assimilés aux condamnés à mort, sont appelés indifféremment pour accomplir quelques cérémonies lors des enterrements. Les empereurs et les mandarins ne se gênent pas, ainsi que le racontent M. Huc et sir Alfred Lyale, pour prendre avec les différents dieux des libertés tant soit peu excentriques, les faisant monter en grade, les destituant, les exilant par actes officiels, les faisant même décapiter. Ce n'est que dans le culte des ancêtres que le sentiment religieux, qui existe chez tous les hommes, se manifeste clairement. Les offrandes, les prières, les évocations adressées aux âmes des ancê-

tres paraissent prouver que les Chinois croient qu'il existe entre les morts et les vivants des rapports hors nature.

Les Jésuites répondaient à ces objections en s'appuyant sur les déclarations des lettrés chinois, qui leur certifiaient de la manière la plus positive, que tous ces honneurs, purement civils dans le principe, avaient conservé ce caractère parmi eux, et que seul le peuple y avait ajouté plus tard des idées superstitieuses étrangères à leur institution.

Dès le début de son apostolat, le célèbre P. Ricci avait compris le caractère et l'organisation sociale de la nation qu'il était appelé à évangéliser; il croyait que le moyen le plus sûr d'amener les Chinois au christianisme était de souscrire en partie aux éloges que la nation et le gouvernement ne cessent de donner à Confucius, regardé comme le sage par excellence, le maître de la science, le législateur de l'Empire; il lui semblait que la doctrine du philosophe chinois sur Dieu se rapprochait singulièrement de la doctrine chrétienne. Quant aux honneurs que les Chinois rendent à leurs ancêtres, le P. Ricci les avait jugés au même point de vue, il ne les considérait que comme l'expression de la vénération que les fils doivent à leur père.

Aussi ce grand missionnaire s'étant rendu compte, par l'observation de la société chinoise, que les deux bases de cet immense empire étaient la famille patriarcale et la corporation des lettrés, ne voulut pas éloigner les Chinois du christianisme en proscrivant radicalement un culte qui, ramené peu à peu à son essence, semblait n'être plus que l'expression d'une filiale vénération pour les ancêtres, un culte qui est, à vrai dire, le lien assez fort, assez puissant, pour maintenir étroitement unis les membres des deux groupes, soutiens de l'État.

L'Église jugea qu'elle ne pouvait suivre le P. Ricci et ses successeurs dans la voie où ils s'étaient engagés; elle constata que le culte des ancêtres avait, tout au moins pour la masse du peuple chinois, un caractère incontestablement religieux et était mêlé de pratiques et de croyances religieuses incompatibles avec le dogme chrétien. Il y avait d'ailleurs, il faut le dire, peu de vraisemblance à ce qu'une race, aussi stable que la race chinoise, se fût

conservée en dehors de toute conception religieuse, et, si cette conception ne se montrait pas dans le culte des ancêtres, il serait difficile de la trouver en Chine, l'action du Bouddhisme et du Taouisme y étant à peu près nulle.

Après cette constatation, il devenait singulièrement difficile à un Chinois d'embrasser le christianisme, puisqu'il lui fallait s'abstenir de prendre part au culte des ancêtres, se séparer de sa famille, être considéré par elle comme un membre qui fait défection, prive les âmes de ses ancêtres des honneurs et des offrandes nécessaires à leur félicité d'outre-tombe ; il lui fallait s'interdire à jamais l'accès des fonctions publiques, et, ainsi retranché de la société, vivre seul, isolé, dans un pays où l'individu n'est rien, ne peut rien, où la famille est tout et peut tout. C'est ce qui a inspiré les édits d'expulsion accusant ces étrangers d'être venus « inciter le peuple au mépris de l'autorité paternelle ».

Les conversions ne restaient faciles que si on réussissait à convertir d'un seul coup toute la famille liée par le culte des mêmes ancêtres; on conçoit qu'en pareil cas la famille chinoise pouvait rester assise sur ses bases traditionnelles en retranchant des cérémonies ce qui paraissait condamnable et en honorant ses morts par un culte privé compatible avec la foi chrétienne. Ainsi la société chinoise telle qu'elle existe ne se trouverait pas essentiellement modifiée. Mais il est évident que les conversions en masses ne sont pas l'ordinaire.

Aussi vit-on le christianisme qui, à la faveur de l'interprétation des jésuites, avait fait des progrès relativement aisés, s'arrêter, décroître, et ne plus rencontrer communément d'adeptes que parmi les parties de la nation chinoise où, les liens de la famille étant relâchés, l'individu est plus libre de ses décisions personnelles. C'est ce qui explique comment la plupart des Chinois que les prêtres arrivent à convertir sortent de *ces familles instables* qui habitent les forêts et les rivages de la Chine méridionale. C'est ce qui explique encore comment les missionnaires se sont rejetés sur l'œuvre des orphelinats, en recueillant des enfants sans famille, ou achetés à leurs parents, selon la coutume que nous verrons plus loin, avec l'espérance d'en faire plus tard des chefs de familles chrétiennes.

Cette étude du conseil de famille et du culte des ancêtres nous a fait toucher du doigt les modifications qu'un simple changement dans la nature du travail avait amenées dans la puissance et dans l'autorité du patriarcat. Sur la Terre des Herbes, le patriarche n'avait pas besoin d'être prévoyant, il ne pouvait se corrompre par l'abus d'une richesse, qui ne pouvait se produire, et les faciles occupations de l'art pastoral lui assuraient, même à l'âge le plus avancé, la suprême autorité. Maintenant, que les familles s'adonnent aux travaux de production, le chef de la communauté doit être prévoyant. Comme la vie de tous dépend de sa bonne administration, comme chaque individu, concourant par un travail plus intense à la vie de la famille, veut avoir une part plus grande dans la direction, on lui adjoint un conseil, qui l'empêche de mésuser de son immense pouvoir, et ne lui permet d'agir que dans l'intérêt général. Quand l'extrême vieillesse vient exposer le père à décheoir du rang où son travail et son intelligence l'avaient porté, alors le culte des ancêtres lui assure au milieu des siens la place suprême ; et si, quelquefois, il abandonne le gouvernement de la communauté à des mains plus robustes, il en demeure toujours le chef et son règne conserve le même éclat.

II. — LA CONDITION DES DIVERS SUJETS SOUMIS A L'AUTORITÉ PATERNELLE.

Gouverner la communauté en ayant pour unique objectif, pour seul devoir, le bien-être de tous et la perpétuité de la famille, telle va être la fonction du père. En passant successivement en revue tous ceux qui vivent sous la même autorité familiale, enfants, femmes, etc., nous allons nous rendre parfaitement compte que les devoirs et les droits de chacun, que les plus grands comme les plus petits détails de l'agencement du foyer, que toute la vie domestique, en un mot, est comprise, organisée, *pour l'intérêt supérieur de la famille*, pour maintenir son unité, pour assurer sa perpétuité.

Les Enfants, dès leur apparition sur terre, sentent la toute-puis-

sance de la famille. Affranchi du joug pesant des lois civiles, qui viennent régler jusqu'aux plus intimes détails de notre vie privée, le père, chez les Chinois, ne reçoit pas son enfant de la loi, par la force de l'adage, *Pater is est, quem nuptiæ demonstrant;* c'est à lui de décider si l'enfant de sa femme est bien le sien. A l'assemblée de famille la plus prochaine, le nouveau père s'approchant du *Livre de famille* reconnaît authentiquement et de sa main l'enfant qu'il vient de recevoir; c'est là qu'il lui confère son nom et qu'il le fait, devant tous, ce que lui seul peut le faire, son enfant.

Ce livre, où chaque membre de la communauté est reconnu, contient tout ce qui intéresse la famille. Là se trouvent rapportés les décisions et les jugements du conseil. C'est là que le père inscrit les mariages et les adoptions. En un mot, c'est le livre de l'état civil de la famille, il n'y en a pas d'autres, et ses mentions font foi. La vie des ancêtres les plus méritants s'y trouve au long racontée, et lors des assemblées de famille on en lit toujours quelques chapitres. Si la communauté vient à se rompre et si quelques ménages quittent le pays, les chefs des groupes émigrants emportent une copie du Livre de famille. Nous ne devons donc pas nous étonner si chaque Chinois connaît ses ancêtres depuis des siècles; leur organisation familiale essentiellement traditionnelle, le culte des ancêtres, le Livre de famille nous expliquent parfaitement pourquoi l'aïeul n'est pas chez eux l'X de la famille comme chez nos familles instables de l'Occident.

Puisque nous avons pris l'enfant à sa naissance, il nous faut parler d'une question, qui a soulevé, il y aura bientôt deux ans, de très vives controverses, je veux dire l'*infanticide.* Devant les affirmations de l'OEuvre de la Sainte-Enfance, des missionnaires, de différents voyageurs, comme le marquis de Beauvoir, le baron de Hübner, etc., devant les négations du général Tcheng-ki-Tong, et de M. E. Simon, dans la *Nouvelle-Revue*, notre situation semble assez difficile, car nous admettons l'absolue bonne foi de tous.

Pour élucider cette question il suffit de serrer de près les faits. D'abord il faut distinguer deux choses absolument différentes, l'infanticide et la vente des enfants.

En Orient, comme en Occident, on voit des infanticides; partout

des mères cherchent à détruire avec la vie de leur enfant la preuve vivante de leur faute. Dans toutes les grandes villes, on voit des femmes abandonner à la pitié publique des enfants qu'elles n'osent avouer, ou ne peuvent nourrir. Si on se fonde sur ces faits, malheureusement trop nombreux, qui sont la conséquence fatale de la corruption qu'engendrent les grandes agglomérations urbaines, pour déclarer qu'un peuple pratique l'infanticide, supprimez, à Paris, les crèches, les hospices pour les enfants trouvés, enfin tous ces établissements fondés par la charité, et vous verrez si ce peuple parisien ne vous présentera pas bientôt un triste spectacle. Ne lit-on pas dans la *Vie de saint Vincent de Paul* : « La ville de Paris étant d'une étendue excessive et le nombre de ses habitants presque innombrable, il se trouve beaucoup de dérèglements en la vie de quelques personnes particulières, auxquels il n'est pas possible d'apporter un tel remède, qu'il ne reste toujours plusieurs désordres, entre lesquels un des plus pernicieux est l'exposition et l'abandon des enfants nouvellement nés, dont souvent on met non seulement la vie, mais aussi le salut en péril, les mères dénaturées, ou autres qui exercent cette inhumanité envers ces petites créatures innocentes, ne se souciant guère de leur procurer le baptême pour les mettre en état de salut. On a remarqué qu'il ne se passe aucune année qu'il ne s'en retrouve au moins trois ou quatre cents exposés tant à la ville qu'aux faubourgs (1). »

Depuis le dix-septième siècle, Paris a singulièrement augmenté, et on peut, sans crainte d'être démenti, affirmer que la moralité n'a pas subi la même marche ascendante que la population. Retranchons donc tous les infanticides qui proviennent de cette cause, ils se produisent, sous tous les cieux, dans les centres urbains, foyers principaux de l'immoralité.

Il est une coutume, chinoise cette fois, qui a fait penser à beaucoup de voyageurs qu'ils se trouvaient en face de ce crime et les a portés à généraliser un fait dont ils croyaient saisir de nombreuses preuves.

(1) *Vie de saint Vincent de Paul*, par L. Abelly, t. I, page 143.

Le respect dont on entoure les morts, les cérémonies religieuses dont ils sont l'objet, l'habitude de les enterrer au milieu des propriétés de la famille, ont amené les Chinois à ne pas mettre les enfants mort-nés ou qui meurent en bas âge, dans un tombeau, sanctuaire du culte domestique. Cette conduite n'a pas besoin d'être expliquée, nous trouverions fort malséant, que dans la galerie des tableaux d'une famille princière, on mît le portrait d'un baby qui ne vécut que quelques jours. Aussi, comme ces enfants n'ont pas fait réellement partie de la famille, et ne peuvent être les sujets d'aucune offrande, d'aucun hommage, on a pris l'habitude, dans ces pays où il n'y a pas de cimetières, de jeter ces petits corps dans les canaux et dans les fleuves.

Arrivons maintenant au véritable infanticide, à l'infanticide passé à l'état de coutume. Dans tous les documents qui émanent de l'Œuvre de la Sainte-Enfance, ou des missionnaires, toutes les fois que les voyageurs racontent avoir été témoins de la perpétration du crime, la scène se passe dans la Chine méridionale; les édits impériaux tendant à la répression de l'abandon et du meurtre des enfants concernent toujours les provinces de Fokien, du Kouang-toung, du Kœïtcheou, du Setchouen, du Yunnan.

Si nos lecteurs veulent bien se rappeler maintenant la description que nous avons faite de ces régions et des populations, dites aborigènes, qui y vivent par îlots, la question s'éclaircira singulièrement. Les Miaotze, les Mantze, les Lolo, les Papé, enfin toutes les tribus de sauvages, qui vivent, dans les montagnes, de la chasse, sur les rivages, de la piraterie, sont constituées en familles instables, et ce sont chez eux que les missionnaires et les voyageurs voient de nombreux exemples d'infanticide; il n'y a rien de surprenant à cela. Dans l'étude des sociétés de chasseurs, M. Demolins a expliqué quelles étaient les causes qui amenaient les sauvages à abandonner leurs enfants. On a donc raison de prétendre que de nombreux cas d'infanticide se voient dans quelques provinces de Chine, mais on a tort d'attribuer aux Chinois une coutume qui n'est pas la leur, qui est celle de peuplades conquises. C'est absolument comme si on prétendait que les Français sont anthropophages, parce que dans une possession française, en Nou-

velle-Calédonie, les Canaques se nourrissent parfois de chair humaine.

La vente des enfants par leurs parents est, par exemple, un fait que l'on observe dans toute la Chine. Il se voit d'ailleurs chez toutes les sociétés, où le *pouvoir paternel est tout-puissant*, on le retrouve à Rome, chez les Germains, chez tous les peuples d'Asie. Cette transaction, qui nous paraît si opposée à la nature, n'offre cependant en Chine aucun caractère révoltant. Lorsqu'on achète un garçon, c'est généralement pour l'adopter comme fils. Souvent les familles pauvres, pour échapper à la misère et assurer l'existence de leurs filles, les vendent à des familles plus riches où elles servent comme domestiques. Devenues nubiles on les marie, elles acquièrent tous les droits que confère la maternité, et leur origine n'est pas une tache humiliante. Somme toute, l'enfant gagne presque toujours à cette vente, et tel, qui serait misérable chez son père, est heureux dans la famille qui l'a acheté. Cette coutume justifie parfaitement le *Sou des petits Chinois;* les missionnaires recueillent dans de grands établissements les enfants qu'ils achètent, dans l'espoir d'en faire un jour de bons chrétiens. Nous reparlerons de la vente des enfants à propos du mariage, lorsque nous verrons le père acheter une femme pour son fils.

L'enfant est né, il faut l'élever. On a dit et répété mille fois que la Chine reposait sur la piété filiale, ce n'est pas absolument vrai. La Chine repose sur la famille patriarcale, et nous allons voir quels seront les efforts des anciens du groupe pour plier les nouveaux arrivants, les jeunes générations, au respect de tout ce qui maintient cette organisation, pour leur inspirer le culte de la famille.

Les proverbes sont la sagesse des nations; il n'est donc pas inutile pour l'observateur de recueillir, chemin faisant, le long de ses études quelques-uns de ces adages, qui souvent montrent, par un vigoureux coup de burin, quelle idée se fait un peuple, des plus importantes questions. La langue chinoise est remplie d'expressions proverbiales qui font allusion à la nécessité et à l'excellence de l'éducation. — « Pliez le mûrier lorsqu'il est encore jeune. — Si l'éducation ne se répand pas dans les familles, com-

ment obtiendra-t-on des hommes capables de gouverner? — Il ne faut pas être l'esclave de vos enfants : ils trouveront eux-mêmes leur bonheur plus tard; » — et enfin ce dernier qui, les résumant tous, indique clairement que le maintien de la famille est le but de toute l'éducation : « On élève un enfant pour venir en aide à la vieillesse, comme on emplit une tirelire pour les besoins à venir. »

Mais laissons là les proverbes et arrivons à leur réalisation dans le domaine des faits. L'éducation et l'instruction ne sont pas choses identiques, tout le monde l'avoue; mais combien se rendent parfaitement compte de ce que doit être une véritable éducation, combien ne la confondent pas avec l'urbanité? C'est par l'éducation que tel homme appartient à telle famille et non pas à telle autre, présente ces signes extérieurs, cette tendance, ces idées que l'on observe chez tous les siens depuis de longues années. C'est par l'éducation que se conservent toutes les coutumes d'un pays. L'Anglais est élevé dans l'admiration d'une organisation particulière de la famille, et, avant qu'il ait eu le temps et la force intellectuelle suffisants pour apprécier les avantages de la liberté de tester, il est persuadé que c'est la meilleure de toutes les coutumes. Nous avons d'ailleurs une vieille expression française qui rend admirablement cette idée, nous disons : « Si un tel a cette conviction, ce n'est pas étonnant, il a été élevé là-dedans! » Les Chinois sont élevés dans une seule idée, dans le culte de la famille. « La fidélité au souverain, le respect envers les parents, l'union entre les époux, l'accord entre les frères, la constance dans les amitiés, ce sont, dit le général Tcheng-ki-Tong, les principes qui renferment l'essence même de l'éducation, et tendent à introduire dans l'esprit la conviction qu'il est nécessaire d'y placer pour aimer la famille et en maintenir l'antique organisation, en dépit des incompatibilités d'humeur qui servent généralement d'excuse aux moins excusables désordres (1). » Ces quelques lignes nous montrent bien que le but de l'éducation chinoise n'est pas de donner un grand essor aux facultés intel-

(1) *Les Chinois peints par eux-mêmes*, p. 7.

lectuelles, et aux entreprises matérielles, mais simplement de fortifier les relations des hommes entre eux, de maintenir les groupes et surtout la famille.

Tandis que l'on voit l'éducation disparaître peu à peu, et l'instruction prétendre à la place qu'elle abandonne, dans notre pays où les familles instables ne savent et ne peuvent élever leurs enfants; en Chine, au contraire, l'éducation, objet de tous les soins de la famille, envahit l'instruction, et le maître d'école est obligé d'employer la majeure partie de son temps à l'enseignement des rites. Chose curieuse, c'est dans ce pays où l'école n'existe que par la volonté de la famille, pour compléter son œuvre d'éducation, c'est dans ce pays où l'État ne se mêle d'aucune question d'enseignement, que l'instruction est le plus répandue, tous les Chinois savent lire! Ce fait prouve d'une façon évidente, que le meilleur moyen de faire décroître le nombre des illettrés n'est pas de déclarer l'instruction obligatoire et d'édicter de fortes pénalités contre les parents négligents, mais de faire en sorte que les familles aient un puissant intérêt à faire instruire leurs enfants. Pour remuer son champ, le paysan français trouve qu'il n'a pas besoin de savoir lire, et pour peu qu'il vive isolé, en dehors de la sphère d'action de la machine administrative, il saura bien s'arranger pour tourner la loi. Le paysan chinois fait apprendre à lire à son fils, parce qu'il veut que son enfant se pénètre des pensées des anciens sur l'excellence de la famille, la piété filiale, soit capable de tenir le Livre de famille, parce qu'il sent dans cette instruction un puissant auxiliaire pour maintenir l'unité de la famille et assurer le culte des ancêtres.

Nous retrouvons ici un fait signalé souvent par Le Play; à peu près partout, l'instruction a été stimulée par les sentiments religieux, qui ne peuvent être conservés dans leur pureté que par la lecture d'un livre, la Bible chez les chrétiens et surtout chez les protestants, le Coran chez les musulmans, Le livre de famille chez les Chinois, etc.

La question de l'enseignement nous amène à signaler encore, en passant, une autre liberté, la liberté de l'enseignement. En Chine, comme en Turquie, et chez toutes les sociétés patriarcales,

la puissante organisation de la famille a empêché tout envahissement de l'État. On me dira que les gouvernements orientaux manquent d'initiative, et qu'il n'est pas étonnant de les voir indifférents en matière d'enseignement lorsqu'ils se déchargent sur la famille de tout ce qui nous paraît être de l'essence même de l'État, comme la justice, la police, etc... Je le sais et en exposerai la cause en traitant de l'organisation des pouvoirs publics. Mais tout en laissant à cette raison la valeur qu'elle doit avoir, il faut bien se rendre compte que, lorsqu'une société repose sur l'organisation de la famille, ce ne serait pas petite affaire que de toucher à l'une quelconque des prérogatives du père, de lui laisser de pesants devoirs en lui enlevant tous ses droits. En France, un ministre a pu soutenir que l'éducation des enfants appartenait à l'État, nier les droits des pères de famille, et après quelques protestations, ce prétendu axiome, que tous les faits démentent, a pu passer dans les lois, parce que la famille n'existe plus et qu'on peut tout entreprendre contre son ombre.

Dans chaque village, dans chaque bourg de l'Empire du Milieu, les chefs de famille, qui ont des enfants en âge d'apprendre à lire, se réunissent pour monter une école, délibèrent sur le choix du maître et du traitement qui lui sera alloué. On prépare ensuite un local et les classes s'ouvrent. Les magisters sont extrêmement nombreux. Ils se recrutent ordinairement parmi les lettrés sans fortune, qui, n'ayant pu se pousser jusqu'au mandarinat, sont obligés, pour vivre, d'embrasser cette carrière. Il n'est pas, toutefois, nécessaire d'avoir passé des examens et d'être gradué pour être maître d'école. C'est affaire aux parents de choisir un bon maître. L'instituteur chinois, avons-nous dit, chargé de l'instruction, est tenu encore de contribuer à l'éducation de ses élèves. Il doit leur enseigner les règles de la politesse, les façonner à la pratique du cérémonial de la vie intérieure et extérieure, leur indiquer les diverses manières de saluer, et la tenue qu'ils doivent avoir dans leurs relations avec les parents, les supérieurs et les égaux. C'est ainsi que les Chinois contractent cette habitude des cérémonies, que la plupart des voyageurs se sont plu à exagérer.

Apprendre à reconnaître les caractères, à bien les prononcer, et à les former avec le pinceau, voilà la partie technique de l'enseignement que reçoivent les Chinois dans leurs écoles. Dans son ensemble, l'instruction chinoise, fondée sur les cinq livres sacrés et les quatre livres classiques, contribue merveilleusement à imprimer dans les esprits un grand amour des usages antiques et un profond respect pour l'autorité.

La place nous manque pour donner quelques détails sur ces livres; cependant on pourra juger de l'esprit qui les anime par l'extrait suivant tiré du Li-Ki (1) : « Un fils bien né honore ses parents sans faire attention à leurs mauvaises qualités, cache avec soin leurs défauts et leur laisse ignorer à eux-mêmes sa sensibilité à leurs mauvais traitements. Il se tient sans cesse auprès d'eux pour les servir lui-même, pourvoir avec empressement à tous leurs besoins dans quelque situation qu'ils se trouvent et ne se relâche jamais de ces soins pendant toute leur vie.

« Quelque tendresse et affection qu'ait un mari pour son épouse, il doit la renvoyer si elle déplaît à son père et à sa mère. Quand au contraire il n'a que de la froideur et de l'indifférence pour elle, si son père et sa mère lui disent : « Votre épouse nous « sert bien, nous en sommes contents », il doit la traiter comme une épouse chérie et la garder jusqu'à la mort.

« Un fils porte le deuil de ses parents pendant trois ans; mais après ce temps, il conserve toujours un tendre souvenir pour eux. S'il est vertueux, il les regrette toute sa vie et ne se permet ni joie ni amusement le jour anniversaire de leur mort.

« C'est une grande preuve de piété filiale dans un fils de n'oser rien changer pendant trois ans à tout ce qu'avait réglé son père. »

Dans le Hiao-King, ou Livre des devoirs filiaux, nous voyons Confucius converser avec son disciple Tseng-tseu sur la piété filiale.

« Un fils, dit-il, a reçu la vie de son père et de sa mère; ce lien qui l'unit à eux est au-dessus de tout lien et les droits qu'ils ont sur lui sont nécessairement au-dessous de tout. Un fils est la

(1) Nous espérons pouvoir, dans la suite, faire connaître à nos lecteurs ces livres si intéressants, ainsi que d'autres questions que nous n'avons pu qu'effleurer pour donner tout d'abord les grandes lignes de la société chinoise.

chair de la chair, les os des os de ses parents selon l'expression du Li-Ki. Aussi ne pas aimer ses parents et prétendre aimer les hommes, c'est contredire l'idée de la vertu; ne pas honorer ses parents et prétendre honorer les hommes, c'est démentir la notion du devoir. »

Ces leçons, que les enfants reçoivent à l'école, se donnent au sein de la famille, avec une force autrement puissante par la pratique journalière de la vie. Il est inutile de dire que les Chinois n'arriveraient jamais à concevoir l'internat. Devant des étrangers, un fils ne peut s'asseoir en présence de son père et de sa mère; lorsqu'il sort avec son père, il doit, quel que soit son âge, rester un pas en arrière; un cadet en use de même vis-à-vis de son aîné. Quand le père a prononcé, le fils ne peut élever la voix; aussi dans les tribunaux, qui comportent plusieurs magistrats, le père et le fils, l'oncle et le neveu ne peuvent siéger en même temps. Les parents, qui peuvent vendre leurs enfants, peuvent les frapper; ce droit appartient à tout ascendant, même à l'oncle et au frère aîné, et tandis qu'on le frappe, le coupable ne peut que se prosterner et demander pardon. Si en châtiant leurs enfants pour cause de désobéissance, les parents viennent à les tuer, ils ne sont passibles d'aucune peine. La loi s'arme au contraire de toute sa sévérité contre les enfants coupables d'avoir porté la main sur leurs parents ou d'avoir attenté à leurs jours. Ce crime est si énorme en Chine, qu'il effraye l'imagination et devient l'occasion d'un deuil public.

C'est surtout à l'occasion de leur mariage que les enfants sentent peser la toute-puissance paternelle, et doivent sacrifier leur personnalité à l'intérêt supérieur de la famille. Cette femme qu'ils vont épouser, ils ne la choisissent pas, ne la connaissent pas ils la reçoivent des mains de leurs parents le jour du mariage. C'est qu'en effet si le jeune homme était maître de son choix, il pourrait amener dans la famille, placer sous l'autorité de son père, une jeune fille au caractère indocile; alors adieu l'unité de la famille, la vie serait insupportable et il faudrait se séparer. C'est donc au père, qui a l'expérience de la vie, l'autorité et la responsabilité, qu'il appartient d'acheter une épouse pour son fils.

Certains peuvent trouver cet usage bien extraordinaire, acheter une épouse; donner au père une dot, et ne pas la recevoir de lui, voilà certainement une coutume peu française. Je ne la défendrai pas, en faisant remarquer qu'il n'est pas plus bizarre de voir un mari acheter sa femme qu'une femme acheter son mari. Ce sont deux modes différents qui proviennent de causes différentes, mais dont les conséquences sociales ne sont pas identiques. Il n'est pas étonnant de retrouver cette coutume chez toutes les sociétés patriarcales; dans ces sociétés, le travail de chaque individu appartient à sa famille, son départ lui causera une perte; il s'ensuit donc tout naturellement, que la famille du mari, qui s'enrichit aux dépens de celle de la femme, lui donne une compensation. Si le simple sentiment de la justice, fondé sur la réalité des faits, impose cet usage, un esprit observateur ne peut manquer d'entrevoir les grands avantages qui en découlent pour le père, le mari, la femme, enfin pour le maintien de l'organisation de la famille.

Le père est contraint, par son propre intérêt, de donner tous ses soins à l'éducation d'une fille dont on lui offrira un prix d'autant plus considérable qu'elle aura de plus grandes qualités. Cet usage est donc garant du bien, il exerce un effet moralisateur sur le commun puisqu'il amène les pères à bien élever leurs enfants, partant les enfants à respecter leurs parents. Dans les sociétés prospères, on croit quelquefois pouvoir se passer de ces coutumes, en faisant reposer le devoir éducateur des parents sur les libres sentiments moraux et religieux; c'est une erreur, car dès que ces sentiments viennent à faiblir, et la rudesse qu'engendre chez les populations ouvrières les travaux de production a bien vite émoussé leur délicatesse, alors les parents oublient leur mission, les enfants sont mal élevés, la grossièreté et l'esprit de révolte envahissent les classes populaires.

Le mari, pour acheter une femme, va se plier aux habitudes de travail, de prévoyance et d'épargne nécessaires surtout à un chef de famille ouvrière. On voit ici la bonté d'une coutume qui pourvoit spécialement aux aptitudes de la classe inférieure, de sorte que celle-ci se conserve, alors que la classe supérieure

succombe tout en observant les mêmes usages. Pour acheter une femme et une seule, l'homme du peuple s'exercera à la prévoyance; pour acheter une femme, le riche prélèvera une faible part sur ses revenus; si le caprice le pousse, il en achètera une seconde, puis une troisième, etc.; et bientôt il se corrompra dans l'oisiveté et la débauche d'un harem. Ainsi s'explique la stabilité du peuple chez les races orientales, en Chine surtout où les coutumes des vieux âges subsistent à travers mille révolutions gouvernementales.

Lorsqu'on achète un objet, on désire obtenir une valeur équivalente à celle dont on se dessaisit. En achetant une femme pour son fils, le père est porté à faire un choix très réfléchi. Dans les sociétés où la femme apporte une dot, on s'occupe tout d'abord des qualités de la dot, les défauts de la femme s'acceptent par compensation.

La nécessité d'acheter sa femme coupe court à la facilité de la polygamie; nous aurons l'occasion d'en reparler. Enfin le mari est le maître, son épouse est pour lui pleine de déférence, puisque, loin de lui apporter autre chose qu'elle-même, elle lui a coûté une partie de ses biens.

La femme ne retire pas de moindres avantages de la vente dont elle est l'objet. Elle est assurée de recevoir une bonne éducation, et à mesure qu'elle s'appliquera à acquérir de plus grandes qualités, elle pourra prétendre à un mari qui ait plus d'aisance. Sa valeur personnelle seule la fera rechercher, puisque pour le mari il s'agit non seulement de se contenter de cette valeur, mais de la payer beaux écus comptants. Tandis que, lorsque la coutume est de doter les filles, ce n'est plus la femme que l'on épouse, c'est sa dot; qu'importent ses qualités si elle n'a pas de dot (1)!

(1) Un de nos poètes, François Coppée, a bien observé le triste résultat de cette sélection par l'argent :

Dans ces bals qu'en hiver les mères de famille
Donnent à des bourgeois pour marier leur fille,
Presque toujours la plus jolie et la mieux mise
Celle qui plaît et montre une grâce permise,
Est sans dot, — voulez-vous en tenir le pari?
Et ne trouvera pas, pauvre enfant, un mari.

En Angleterre, cette pauvre enfant aurait trouvé un mari, puisque les Anglais, s'ils

Mais n'insistons pas sur la comparaison des mœurs de deux contrées qui diffèrent par tant de points; nous n'avons pas le temps d'expliquer comment dans les pays où les femmes héritent, le mari est obligé de demander une dot. Enfin, cette coutume préserve la femme contre le divorce : pour répudier son épouse le mari doit perdre l'argent qu'il a dépensé en l'achetant, et faire de nouvelles dépenses pour s'en procurer une autre.

Ce mode de fiançailles s'observe dans tout l'Orient. Ne lisons-nous pas dans la monographie du Bachkir : « La première condition du mariage est que le futur paie aux parents de la jeune fille une dot, nommée kolime, qui reste la propriété de ces derniers. Les hommes se déterminent dans leur choix en tenant compte de la situation sociale des familles et des rapports qui leur sont faits par de vieilles femmes ayant eu occasion de voir la jeune fille. Le kolime augmente en raison de l'aisance des familles, des perfections physiques de la fiancée, des imperfections et de l'âge du mari, etc. (1). » Cette coutume, établie chez les Bachkirs comme dans tout l'Orient, tend, ajoute Le Play, à plier l'homme aux habitudes d'épargne et de prévoyance, par l'attrait qui le porte vers l'acte le plus important de la vie sociale. Ces coutumes, que M. V. Bogisic nous dépeint chez les communautés familiales des Sud-Slaves, ne datent pas d'hier, elles naissent avec la famille patriarcale, et la Bible nous en donne la description, dans l'histoire de Jacob, obligé de travailler deux fois sept ans chez Laban pour épouser ses deux filles.

Lorsque les entremetteuses, qui sont fort honorées en Chine, ont réglé avec les deux familles toutes les conditions du contrat, alors la fiancée change sa coiffure et prend celle des femmes mariées. On fait part aux amis de l'heureux événement; c'est un mot d'ordre pour que chacun envoie un léger cadeau à la jeune fille. Des fiançailles au jour du mariage les familles des deux jeunes époux se font des visites et des politesses, mais les fiancés ne peuvent se voir. Aux approches du grand jour, le fiancé, qui a

n'achètent pas leurs femmes comme les Chinois, les épousent du moins sans dot, pour leurs simples qualités.

(1) *Ouvriers Européens*, tome II, monographie du Bachkir, page 43.

déjà versé entre les mains de son beau-père le prix de sa femme, envoie à sa fiancée un cadeau dont l'importance varie avec ses moyens. Enfin, le jour du mariage, l'époux prie un de ses parents d'amener sa fiancée dans une chaise à porteurs. Quand la chaise arrive, les parents se mettent à pleurer, et la jeune fille, qu'on a parée de ses plus beaux vêtements, se cache dans sa chambre. Alors on la poursuit, on l'enlève et on l'enferme dans la chaise à porteurs. La procession se déroule au son de la musique et le cortège se rend dans la famille du mari. A son arrivée, la jeune fille, couverte d'un voile épais qui lui cache la figure, est conduite par son fiancé dans la salle des ancêtres. Les époux se prosternent devant les tablettes des aïeux, puis vont fléchir le genou devant le père et la mère du mari. Après avoir lu quelques maximes de morale, tirées des livres des philosophes, le père présente au nouveau couple deux vases remplis de liqueur et attachés entre eux par un cordon de soie rouge, la jeune femme lève son voile pour boire, c'est alors que son mari la voit pour la première fois. Tous les parents, qui ont assisté debout à ces cérémonies, prennent part à des banquets, souvent les réjouissances données à l'occasion d'un mariage durent trois jours. Lors de leurs fêtes, comme lors de leurs deuils, les familles dépensent la plus grande part de leurs épargnes.

C'est là un trait caractéristique des sociétés pastorales : chez elles tous les efforts, toute la vie, tout l'horizon des individus se résumant dans la famille, tous les événements qui intéressent la vie domestique acquièrent une grande solennité ; alors les membres même les plus éloignés se réunissent, et c'est dans la famille au grand complet que se passent les fêtes de familles. Ces usages sont ceux des Arabes, des Turcs, des Slaves, des Tartares, enfin de tout l'Orient. Dans sa monographie des paysans à corvées des steppes d'Orenbourg, Le Play nous raconte que les fêtes, les récréations, les solennités et même les anniversaires de la mort des parents se célèbrent à la fois par des cérémonies religieuses et des repas ; toute la famille se réunit et alors on fait de grandes dépenses.

Quel que soit le détail qu'un observateur veuille analyser dans

les rites du mariage chinois, il se rendra compte que tout concourt à affirmer la vie et la puissance de la famille qui fait et consacre cette union, et à pénétrer la jeune épouse de cette pensée qu'entrant faible, isolée, dans un groupe fort et compact, elle doit en subir la loi, faire disparaître sa personnalité, ses préférences devant l'intérêt de sa nouvelle famille.

Le mariage n'émancipe pas le fils; tant que son père vivra il restera mineur, il restera soumis à l'autorité paternelle et devra pratiquer les devoirs de la piété filiale. La différence des conditions sociales ne peut porter atteinte à ces règles, elles sont immuables. Un père est toujours père à l'égard de son fils, quelle que soit la dignité dont il se trouve revêtu : « Le père d'un gouverneur de province, ne fût-il qu'un simple paysan, dit le Taï-thsing-liu-li, si le gouverneur, marchant dans la ville avec ses gardes et tout son cortège, rencontre son père et veut continuer son chemin, au lieu de descendre de sa chaise par respect et de saluer son père humblement, le simple paysan a droit d'aller à lui, de le tirer par le bras et de lui donner des soufflets comme à un insolent. »

A côté de cette puissance paternelle dont nous venons d'esquisser les principaux traits, existe une immense responsabilité. Tout chef de famille répond de la conduite de ses enfants, il en répond sur sa vie.

Par le mariage nous avons introduit la femme dans la famille chinoise, il nous faut analyser maintenant le rôle qu'elle va y jouer, et par là l'influence qu'elle va exercer sur la société tout entière.

La Femme peut, par la situation qui lui est faite au foyer, amener la prospérité ou la souffrance d'une nation. Lorsqu'on s'est rendu compte des grandes lignes de l'organisation de la famille patriarcale, on a bien vite aperçu que les goûts, les intérêts, la personnalité de tous les individus disparaissent devant l'intérêt de la communauté; la femme, elle aussi, devra plier devant cette raison supérieure, et sa position dans la famille où elle arrive comme jeune mariée, ses devoirs d'épouse, ses devoirs de mère, enfin

toute sa vie va être réglée pour assurer la permanence et la perpétuité de la communauté.

La jeune femme vient dans une famille qui vivait unie ; là elle trouve d'autres femmes, une belle-mère, des tantes, des belles-sœurs ; si elle ne s'entend pas avec elles, si la dispute s'élève au camp des femmes, alors adieu la communauté, la vie devient intolérable, il faut se séparer, briser le groupe. Eh bien non, on ne le brisera pas, mais on brisera la femme auteur de la discorde, et quel que soit l'attachement que son mari ait pour elle, la famille la rejetera de son sein et forcera son époux à divorcer.

Si la femme ne doit pas briser l'unité de la famille, elle doit en assurer la perpétuité, et dans un pays où le célibat n'existe pas, parce que tout homme pour rendre à ses ancêtres le culte qui leur est dû, pour être lui-même heureux pendant l'éternité, veut avoir un fils, le premier devoir de la femme est d'être féconde. Aussi lorsque sa stérilité met en péril la perpétuité de la famille, c'est un devoir pour un Chinois que de divorcer, ou, si ses moyens le lui permettent, de prendre une concubine tout en conservant sa première femme. Confucius n'a-t-il pas dit avec tous les sages : « La plus atroce injure que l'on puisse faire à son père est de ne pas avoir de fils. »

Voilà en deux mots quels sont les devoirs de la femme, quels sont les châtiments qui l'atteignent si elle compromet volontairement ou non l'avenir de la famille. Mais examinons de plus près chacun de ces points.

Ce fut sous le règne de l'empereur Ho-ti, vers le premier siècle de notre ère, que la célèbre Pan-Hoeï-Pan, résuma en un ouvrage en sept chapitres, Niu-Kié-tsi-pien, *les principaux devoirs des personnes du sexe*. Le P. Amyot en a donné une excellente traduction, que nous regrettons de ne pouvoir insérer ici en entier, pour que l'on voie comment les devoirs et la destinée de la femme ont été compris en Chine, par une femme, il y a près de deux mille ans. Nous nous contenterons d'en donner quelques extraits, où l'on verra parfaitement se manifester la situation de la femme telle que nous l'avons indiquée.

Le premier article a pour titre : *L'état d'une personne du sexe*

est un état d'abjection et de faiblesse. Dans ce curieux chapitre, un partage très judicieux est établi entre les attributions des hommes et des femmes; il repose sur l'inégalité des sexes, qui découle des missions différentes qu'ils ont à remplir, et sur la tradition universelle.

Dans le second article sont tracés *Les devoirs généraux des personnes du sexe quand elles sont sous la puissance d'un mari.* « Quand la jeune fille a atteint l'âge convenable, on la livre à une famille étrangère. Dans ce nouvel état, elle a de nouveaux devoirs à remplir, et ces devoirs ne consistent pas tant à faire ce qu'on exige d'elle qu'à prévenir tout ce qu'on serait en droit d'en exiger. »

Sous le troisième article sont exposées les deux principales vertus de la femme : *Le respect sans borne qu'une femme doit avoir pour son mari, et l'attention continuelle qu'elle doit avoir sur elle-même.*

Avec le quatrième article sont énumérées : *Les qualités qui rendent une femme aimable.*

Dans un cinquième article on nous dépeint *L'attachement inviolable que la femme doit avoir pour son mari.*

« Quand une fille passe dans la maison de son mari, elle perd tout, jusqu'à son nom; elle n'a plus rien en propre; ce qu'elle porte, ce qu'elle est, sa personne, tout appartient à celui qu'on lui donne pour époux. C'est vers son époux que doivent désormais tendre toutes ses vues; c'est uniquement à son époux qu'elle doit chercher à plaire; vif ou mort, c'est à son mari qu'elle doit son cœur. »

A l'article dix, nous voyons : *L'obéissance qu'une femme doit à son mari, au père et à la mère de son mari.* « Une obéissance absolue est le premier devoir d'une femme; mais si elle n'est obéissante qu'envers son mari, elle n'a fait que la moitié de sa tâche. Une obéissance aveugle tant à l'égard de son mari qu'à l'égard *de son beau-père* et *de sa belle-mère* peut seule mettre à couvert de tout reproche une femme, qui remplira d'ailleurs toutes les autres obligations. Une femme, dit le Niu-hien-chou, doit être dans la maison comme une pure ombre et un simple écho. »

Enfin, sous l'article sept on traite : *De la bonne intelligence*

qu'une femme doit toujours entretenir avec ses beaux-frères et belles-sœurs. « Une femme, qui a du bon sens et qui veut vivre tranquille, doit commencer par se mettre au-dessus de toutes les petites peines inséparables de sa condition; elle doit tâcher de se convaincre que, quoi qu'elle puisse faire, elle aura toujours quelque chose à souffrir de la part de ceux avec qui elle doit vivre. Sa tranquillité au dedans, sa réputation au dehors, dépendent uniquement de l'estime qu'elle aura su se concilier de la part de son beau-père et de sa belle-mère, de ses beaux-frères et de ses belles-sœurs : or le moyen de se concilier cette estime est tout à fait simple : qu'elle ne contrarie jamais les autres; qu'elle souffre en paix d'être contrariée; qu'elle ne réponde jamais aux paroles dures ou piquantes qu'on pourra lui dire; qu'elle ne s'en plaigne jamais à son mari; qu'elle ne désapprouve jamais ce qu'elle voit, ce qu'elle entend, à moins que ce ne soient des choses évidemment mauvaises; qu'elle soit pleine de déférence pour les volontés d'autrui dans tout ce qui ne sera pas contraire à l'honnêteté ou à son devoir. Son beau-père et sa belle-mère, ses beaux-frères et ses belles-sœurs, fussent-ils des tigres et des tigresses, ne pourront qu'être pénétrés d'estime pour une femme qui se conduira si bien à leur égard.

Par ces quelques extraits il est facile de voir qu'on exige de la femme surtout de ne pas troubler la communauté où elle va entrer. Cela lui est du reste assez facile; elle arrive déjà formée dans sa nouvelle famille, la conduite qu'elle va y tenir, elle la tenait déjà chez son père. Son arrivée ayant été pour son mari l'objet d'une dépense, elle ne pourra pas avoir l'idée de tout régenter comme ces femmes qui font sentir que l'aisance de la maison vient de leur fait, de leur dot.

Si la femme manque à ces devoirs, si par sa conduite elle rend la vie impossible dans le sein de la famille, alors son mari peut et doit la répudier.

Parmi les sept causes légitimes de répudiation, nous voyons qu'une femme doit être renvoyée :

Lorsqu'elle ne peut vivre en bonne harmonie avec son beau-père, sa belle-mère, lorsqu'elle leur désobéit;

Lorsque par des rapports calomnieux ou médisants elle met le trouble dans la famille ;

Lorsqu'elle est sujette à des intempérances de langue dont il paraît difficile de la corriger;

Enfin, lorsqu'à l'insu de son mari elle vole secrètement dans la maison pour quelque motif que ce soit.

Et le mari n'est pas libre de passer par-dessus ces défauts et de conserver sa femme, il doit tout sacrifier à l'intérêt de la famille, et le père, pour empêcher la communauté de se dissoudre, impose à son fils la répudiation. Cependant, dans trois circonstances, le mari ne peut user de ce droit : quand la femme n'ayant plus ni père, ni mère, ne saurait où se retirer, ceci prouve bien que la société repose sur le groupement des individus ; lorsque la femme porte le deuil de son beau-père ou de sa belle-mère ; quand le mari, pauvre lors de son mariage, est ensuite devenu riche.

De tous les droits de la femme le plus grand est d'être féconde. Sa stérilité, en même temps qu'elle compromettrait l'avenir de la famille, serait la plus grande insulte que son mari pourrait faire à ses ancêtres. Qui continuerait leur culte, offrirait à leurs âmes les hommages et les présents, gages de leur félicité éternelle? Le mari serait atteint le premier, ses frères peuvent assurer le repos des ancêtres, mais personne n'assurerait le sien !

Pour remédier à la stérilité de sa femme, le Chinois a trois moyens : la répudiation, la polygamie, l'adoption.

La première de toutes les causes de répudiation est la stérilité. La femme répudiée retourne chez ses parents et reprend sa place au foyer. Mais si le mari a le moyen de nourrir plusieurs femmes, la coutume veut qu'il conserve son épouse légitime, bien qu'elle soit stérile, et qu'il fasse l'acquisition d'une *petite femme* ou *seconde femme*. Cette acquisition se fait facilement, il cherche, par le moyen d'un entremetteur ou d'une entremetteuse, une fille de famille pauvre, va la voir, l'examine, l'achète et quand le contrat est fait, l'emmène chez lui, sans autre cérémonie. Il ne faut pas croire que le mari puisse donner à la *petite épouse* la préférence sur la première. Celle-là est la femme légitime,

la maîtresse du foyer; toutes les femmes de la maison, à commencer par la concubine, lui doivent le respect. Les enfants de la concubine sont considérés comme enfants légitimes de la femme légitime, ils lui doivent les marques de respect qu'un enfant doit à sa mère. Somme toute, malgré cette institution, il est exact de dire que le peuple chinois est un peuple monogame; l'obligation pour tout homme d'avoir un fils pour assurer le culte des ancêtres est la cause de l'introduction d'une concubine au foyer. D'ailleurs la coutume d'acheter la femme, que l'on veut avoir pour épouse, enraye chez le peuple toute disposition à la polygamie.

Enfin, l'adoption permet encore au Chinois de s'assurer un héritier; on achète alors un enfant portant le même nom que la famille adoptive, on suppose ainsi qu'il a avec elle une origine commune.

Tous les devoirs de la femme se rapportent donc à la famille : elle doit assurer sa perpétuité, elle doit contribuer au maintien de son unité; voyons maintenant quelle sera sa récompense si, par la bonne direction qu'elle imprime à sa maison, royaume dont elle ne peut sortir, elle procure à son mari bien-être et bonheur.

La constitution de la famille chinoise, dont nous avons cherché à esquisser les principaux traits, fait parfaitement comprendre pourquoi la vie de la femme est une vie retirée, pourquoi elle se répand peu au dehors. Lorsque toute une société repose sur la famille, il faut que la femme soit puissamment attachée à son foyer et ne s'occupe que de sa maison. L'observation quotidienne nous montre que les familles les plus désorganisées sont celles où les mères de familles sont, tout le jour et souvent une bonne partie de la nuit, attirées au dehors par les nécessités du travail, ou les mille distractions de la vie mondaine. Les Orientaux ont conjuré ce danger en cloîtrant les femmes dans la maison.

Mais aussi, quelle gloire pour l'épouse si son mari rend des services à l'État et les voit appréciés! L'éclat des honneurs qu'il obtient rejaillit sur elle. Ses fils sont-ils revêtus de dignités, elle en aura tout l'éclat.

Nous ne pouvons terminer cette étude sur la situation de la femme chinoise, sans citer le décret impérial conférant la noblesse à l'épouse d'un fonctionnaire zélé au service de l'État.

« Pendant qu'un bon employé remplit son devoir au dehors, en s'exposant à toutes sortes de peines et de fatigues, une sage épouse se plaît à l'aider dans l'intérieur de la maison et à lui procurer un agréable repos.

« Vous, dame de la famille de Tchou, épouse de Ho-tchin-lin, distinguée par votre modestie, votre soumission et votre fidélité, vous avez suivi partout votre mari avec empressement, vous avez concouru à ses succès, et l'avez aidé à se rendre digne d'être porté sur les tablettes de l'histoire.

« Je veux donc aujourd'hui vous donner un témoignage de ma bienveillance, et je vous confère le sixième rang de noblesse avec le titre de *Femme modeste*.

« En vous dévouant aux soins de votre foyer domestique, vous avez fait connaître vos vertus, et vous vous êtes rendue digne de ce décret (1). »

Ce décret se passe de tout commentaire!

Nous avons donc terminé cette étude sur l'organisation de la famille chinoise. La puissance du groupe s'est dégagée dans toute sa force, les individus nous sont apparus liés les uns aux autres. Ils ne vivent que pour leur famille, tout ce qui est en eux, tout ce qui semblerait être à eux, leur liberté, le fruit de leur travail, leurs droits les plus imprescriptibles, tout disparaît quand il s'agit de l'intérêt supérieur de la communauté.

L'autorité paternelle, secondée par le conseil de famille, déifiée pour ainsi dire par le culte des ancêtres, est le mécanisme essentiel de la vie de tous ces groupes; singulièrement puissante, saisissant les enfants à leur berceau, les imprégnant fortement des idées des anciens, étendant sur eux pendant toute leur vie son immense pouvoir, elle étouffe avec la jeunesse l'esprit de nouveauté et amène ainsi la société à un état parfait de quié-

(1) Décret conféré le 1er mois de la 55e année du règne de Khien-long (1790).

la maîtresse du foyer; toutes les femmes de la maison, à commencer par la concubine, lui doivent le respect. Les enfants de la concubine sont considérés comme enfants légitimes de la femme légitime, ils lui doivent les marques de respect qu'un enfant doit à sa mère. Somme toute, malgré cette institution, il est exact de dire que le peuple chinois est un peuple monogame; l'obligation pour tout homme d'avoir un fils pour assurer le culte des ancêtres est la cause de l'introduction d'une concubine au foyer. D'ailleurs la coutume d'acheter la femme, que l'on veut avoir pour épouse, enraye chez le peuple toute disposition à la polygamie.

Enfin, l'adoption permet encore au Chinois de s'assurer un héritier; on achète alors un enfant portant le même nom que la famille adoptive, on suppose ainsi qu'il a avec elle une origine commune.

Tous les devoirs de la femme se rapportent donc à la famille : elle doit assurer sa perpétuité, elle doit contribuer au maintien de son unité; voyons maintenant quelle sera sa récompense si, par la bonne direction qu'elle imprime à sa maison, royaume dont elle ne peut sortir, elle procure à son mari bien-être et bonheur.

La constitution de la famille chinoise, dont nous avons cherché à esquisser les principaux traits, fait parfaitement comprendre pourquoi la vie de la femme est une vie retirée, pourquoi elle se répand peu au dehors. Lorsque toute une société repose sur la famille, il faut que la femme soit puissamment attachée à son foyer et ne s'occupe que de sa maison. L'observation quotidienne nous montre que les familles les plus désorganisées sont celles où les mères de familles sont, tout le jour et souvent une bonne partie de la nuit, attirées au dehors par les nécessités du travail, ou les mille distractions de la vie mondaine. Les Orientaux ont conjuré ce danger en cloîtrant les femmes dans la maison.

Mais aussi, quelle gloire pour l'épouse si son mari rend des services à l'État et les voit appréciés! L'éclat des honneurs qu'il obtient rejaillit sur elle. Ses fils sont-ils revêtus de dignités, elle en aura tout l'éclat.

Nous ne pouvons terminer cette étude sur la situation de la femme chinoise, sans citer le décret impérial conférant la noblesse à l'épouse d'un fonctionnaire zélé au service de l'État.

« Pendant qu'un bon employé remplit son devoir au dehors, en s'exposant à toutes sortes de peines et de fatigues, une sage épouse se plaît à l'aider dans l'intérieur de la maison et à lui procurer un agréable repos.

« Vous, dame de la famille de Tchou, épouse de Ho-tchin-lin, distinguée par votre modestie, votre soumission et votre fidélité, vous avez suivi partout votre mari avec empressement, vous avez concouru à ses succès, et l'avez aidé à se rendre digne d'être porté sur les tablettes de l'histoire.

« Je veux donc aujourd'hui vous donner un témoignage de ma bienveillance, et je vous confère le sixième rang de noblesse avec le titre de *Femme modeste*.

« En vous dévouant aux soins de votre foyer domestique, vous avez fait connaître vos vertus, et vous vous êtes rendue digne de ce décret (1). »

Ce décret se passe de tout commentaire!

Nous avons donc terminé cette étude sur l'organisation de la famille chinoise. La puissance du groupe s'est dégagée dans toute sa force, les individus nous sont apparus liés les uns aux autres. Ils ne vivent que pour leur famille, tout ce qui est en eux, tout ce qui semblerait être à eux, leur liberté, le fruit de leur travail, leurs droits les plus imprescriptibles, tout disparaît quand il s'agit de l'intérêt supérieur de la communauté.

L'autorité paternelle, secondée par le conseil de famille, déifiée pour ainsi dire par le culte des ancêtres, est le mécanisme essentiel de la vie de tous ces groupes; singulièrement puissante, saisissant les enfants à leur berceau, les imprégnant fortement des idées des anciens, étendant sur eux pendant toute leur vie son immense pouvoir, elle étouffe avec la jeunesse l'esprit de nouveauté et amène ainsi la société à un état parfait de quié-

(1) Décret conféré le 1er mois de la 55e année du règne de Khien-long (1790).

tude, souvent d'ignorance, et assure l'empire de la routine.

Si, en Orient, tout individu est patronné parce que tout individu fait partie d'un groupe qui doit, en échange de sa toute-puissance sur ses membres, assurer leur existence, si ce grand problème du soutien des incapables, c'est-à-dire de l'immense majorité de l'espèce humaine, est ainsi résolu, il ne faut pas se dissimuler ce que coûte à la société la solution patriarcale, surtout lorsqu'on s'est rendu compte des immenses avantages qu'elle lui procure.

La puissance du groupe n'annihile pas seulement les individus, elle maintient toutes les familles dans une égalité à peu près complète. Aussi ne voyons-nous en Orient aucune hiérarchie des familles, et les fonctions publiques, qui dans d'autres contrées sont remplies par des familles dites nobles, pour ce fait, sont exercées en Chine par un corporation créée *ad hoc*, par la corporation des lettrés, ainsi que nous l'exposerons dans un prochain et dernier article, qui traitera de l'organisation des pouvoirs publics.

Robert Pinot.

(*A suivre.*)

CHRONIQUE.

Le mouvement de la science sociale. — Sur l'invitation du président de la Conférence des œuvres du Séminaire de Saint-Sulpice, M. Demolins s'est rendu à Issy, le mardi 11 mai, pour exposer quelques résultats de la science sociale. Les deux séminaires de Paris et d'Issy formaient une réunion d'au moins trois cents auditeurs. Nombre d'entre eux avaient été mis au courant des études sociales par des conférences antérieures, et spécialement par celle que M. Demolins avait faite l'année dernière dans les mêmes circonstances.

Sur cet auditoire sérieux et bien préparé, la parole du conférencier a produit le meilleur effet. Le sujet qu'il avait choisi était d'ailleurs plein d'à-propos et d'intérêt pour des jeunes gens qui, se destinant au sacerdoce, ne cherchent qu'à connaître les besoins essentiels de la société et le vrai remède qu'il conviendrait d'y apporter.

Avec la simplicité vivante et l'éloquence sans apprêts que lui connaissent les auditeurs de son cours, M. Demolins a scientifiquement exposé, d'une part, la culture en famille-souche et en domaine aggloméré, d'autre part, la culture en famille instable et en domaine morcelé.

Le contraste frappait tous les esprits ; les conséquences économiques, morales et religieuses apparaissaient d'elles-mêmes à l'auditoire vivement saisi, arraché à toute idée préconçue, convaincu, mieux que par tous les raisonnements abstraits, de l'infériorité du type de famille qu'on a voulu imposer à la France. En appeler à l'expérience, aux effets sociaux, voilà, pour chacun, la méthode scientifique d'apprécier les lois ; c'est aussi, nous l'avons constaté une fois de plus, le seul moyen d'éclairer et de convaincre les esprits sérieux et désintéressés.

M. Demolins a rappelé, en terminant, cette parole que Mgr d'Hulst prononçait naguère au congrès des catholiques : « La meilleure des œuvres serait d'arriver à se passer des œuvres. » Sans doute les œu-

vres sont aujourd'hui un remède utile et nécessaire, et il y aurait à en mal parler ingratitude et ignorance ; mais ce qui vaudrait mieux encore que les œuvres, ce qu'il faudrait être prêt à nous rendre à l'heure opportune, ce qu'il faudrait dès maintenant étudier et faire connaître, ce serait une constitution sociale permettant à la famille d'exercer son rôle naturel de gardienne des bonnes coutumes, de refuge pour les incapables, et de patronage social.

M. Demolins et quelques-uns de ses amis ont achevé la journée à Issy. Dans des conversations particulières avec les professeurs et les élèves du séminaire, ils ont pu constater l'excellente impression produite par la conférence du matin, répondre aux questions ou aux difficultés qu'elle soulevait, en compléter les résultats et les affermir.

Les élèves de Saint-Sulpice ont compris quels secours et quelles lumières peut apporter au zèle sacerdotal une connaissance plus scientifique de la société sur laquelle il s'exerce, et nous savons qu'un bon nombre d'entre eux continueront à suivre nos études. Nous croyons que leur ministère n'en sera que plus éclairé et plus fécond.

Connaissant, d'autre part, l'importance et l'influence du séminaire de Saint-Sulpice, nous saluons avec espoir le moment où le clergé apportera son concours au progrès et à la diffusion de la science sociale. On n'ignore pas que c'était là un des plus vifs désirs de Le Play, et c'est ici le lieu de rappeler ce qu'il disait en réponse à une lettre où Mgr Isoard le félicitait de ses travaux et indiquait le rôle du clergé dans le retour aux vérités sociales. Il se trouve que ces paroles expriment à la fois l'objet et l'utilité de la conférence d'Issy :

« Heureusement ce travail est commencé (l'étude scientifique des conditions de prospérité matérielle et morale). De nombreuses monographies signalent les familles et les localités qui jouissent de la paix sociale en conservant leur coutume, et celles qui, en l'abandonnant, tombent dans la discorde. Le rapprochement de ces deux séries de faits est le meilleur moyen d'évidence qui puisse être offert au milieu des erreurs et des passions qui nous divisent. C'est le seul qui, à ma connaissance, ait pu vaincre quelquefois, depuis 1848, les idées préconçues ou l'inattention des sceptiques et des violents. Cependant ces conversions opérées, parmi les égarés de bonne foi, par quelques laïques, sont un médiocre résultat en comparaison de celui que le clergé obtiendrait par l'emploi du même moyen. Disséminés au sein des populations, les prêtres peuvent mieux que les savants arriver par les monographies de familles à la connaissance approfondie des coutumes locales. Ils sont mieux préparés par leurs études propres à montrer les intimes

rapports qui font dériver de la loi de Dieu les bonnes coutumes et la paix sociale (1). »

F. K.

Les cours de science sociale viennent d'être clôturés pour reprendre au mois de novembre prochain, à l'époque de la rentrée des écoles. Mais les études sociales ne sont pas interrompues; elles changent seulement de théâtre.

Plusieurs des auditeurs des cours vont entreprendre, pendant les vacances, des voyages d'observation en Norvège, en Roumanie, au Canada, au Sénégal, dans les Vosges, la Bretagne, le Rouergue, la Provence, etc. Mais ils ne se borneront pas à analyser et à recueillir des faits, ils les classeront méthodiquement, les rapprocheront de ceux qui ont déjà été étudiés, de manière à déterminer des variétés et des lois nouvelles. Ils contribueront ainsi à l'avancement de la science sociale.

Les scandales municipaux aux États-Unis. — On sait comment le fonctionnement de tous les rouages administratifs est abandonné, aux États-Unis, entre les mains des politiciens de profession.

Tous les hommes capables de gagner leur vie d'une façon honorable, tous ceux que la possession d'une certaine fortune débarrasse de ce souci, fuient avec mépris les fonctions publiques. L'accès, disent-ils, en est trop humiliant : s'incorporer dans un parti comme dans une armée de mercenaires, obéir servilement aux décisions sans appel de quelques agitateurs, remplacer la voix de sa conscience par l'arrêt d'une majorité, n'est pas une profession acceptable pour un homme qui se respecte.

La cause de ce dégoût justifié est dans le rôle attribué au suffrage universel. Toute fonction publique, sans en excepter la magistrature, est soumise à l'élection populaire, et la partie saine de la population se désintéresse tellement de ces questions qu'en fin de compte les juges sont nommés par les malfaiteurs.

On voit d'ici les résultats : la vénalité, la corruption, la concussion sont à l'ordre du jour; la lutte entre les partis ne se fait plus sur le terrain des principes; il s'agit uniquement de savoir quels seront les heureux fonctionnaires du lendemain, c'est-à-dire qui aura à sa disposition le maniement des fonds publics.

De temps en temps, une réaction vigoureuse se produit de la part

(1) *Le Retour au vrai et le rôle du clergé*, p. 25.

des honnêtes gens et chasse pour un instant du pouvoir les brigands disciplinés qui l'exploitent, mais ces mouvements sont trop énergiques pour durer longtemps. Ce sont des efforts spasmodiques, comme les caractérisait très justement un publiciste américain (1), à propos des élections de 1871, 1872 et 1874, dans lesquelles une sorte de ligue du bien public, la *Citizen's association*, formée en dehors des partis, était parvenue à triompher. C'était après les scandales formidables auxquels les souvenirs de William Tweed et de la *Tammany-Society* restent attachés. Tandis que les républicains se déshonoraient dans le congrès par la vénalité de leurs votes, les démocrates étaient convaincus de malversation dans l'administration municipale de New-York. Grâce à la puissante organisation du *Ring*, tous les pouvoirs destinés à se contrôler les uns les autres étaient accaparés par des complices. A supposer même que leurs manœuvres eussent été déférées à la justice, les juges corrompus les auraient acquittés sans hésitation ; la législature de l'État les eût déclarés innocents.

Aujourd'hui les effets de la vertueuse indignation qui avait provoqué le mouvement réformateur de 1871 paraissent absolument détruits ; les honnêtes gens sont retournés à leurs affaires privées ; les politiciens ont repris possession des affaires publiques, et de nouveaux scandales rappellent les beaux jours de Tweed.

Le parti démocrate, divisé en deux fractions, le *Tammany Hall* et le *Irving Hall*, a désormais besoin de l'appui du parti républicain pour triompher. Celui-ci profite de la situation pour se vendre au plus offrant et provoque ainsi des enchères animées entre le Tammany et le Irving. Cette lutte est continuelle, car tous les emplois sont à la désignation du suffrage et par conséquent des partis ; la fraction au pouvoir doit donc veiller constamment et assurer par tous les moyens possibles le succès du candidat qu'elle propose. Son adversaire vient-il à l'emporter, c'est un ennemi dans la place, un espion dangereux qui fait payer cher son silence, et peut trahir encore si des politiciens plus généreux lui délient la langue.

Par le fait, le conseil des *aldermen* de New-York est redevenu un véritable repaire, où les magistrats municipaux se partagent leur butin, tandis que des complices gardent soigneusement les avenues pour éviter toute surprise.

Est-ce par suite d'un manque de précaution ou bien sous la pression de la colère populaire que les *aldermen* viennent d'être traduits en justice pour concussion, nous ne saurions le dire ; toujours est-il qu'un procès intéressant va se dérouler et nous donner un curieux

(1) V. Claudio Jannet, *Les États-Unis d'Amérique*, t. I, p. 299.

échantillon de mœurs administratives. Le motif de la citation est la concession des tramways à vapeur de Broadway, et la culpabilité des accusés paraît assez indiquée par ce simple fait que les mieux avisés se sont empressés de prendre la fuite. Un seul, dit-on, est présumé innocent.

En présence de faits semblables renouvelés à quinze ans d'intervalle, malgré les efforts et les protestations des Américains honnêtes, il est bien permis de se demander quel vice intérieur s'oppose à la bonne gestion des intérêts généraux dans les États de l'Union.

Il consiste essentiellement, croyons-nous, dans l'application rigoureuse des théories dites démocratiques à tous les degrés de l'administration publique. Sous prétexte d'écarter les influences aristocratiques et de mettre le gouvernement entre les mains du peuple on, aboutit à la tyrannie d'une oligarchie de politiciens ; sous prétexte d'ouvrir la carrière à toutes les capacités on l'encombre d'une foule d'incapacités qui, ayant le nombre pour elles, triomphent, puis oppriment.

Ce résultat est obtenu par la combinaison de deux procédés : 1° Toutes les fonctions sont électives ; 2° Toutes sont rémunérées. Par suite il n'est besoin d'aucune formation intellectuelle et morale, ni d'aucune condition matérielle particulière pour y arriver.

Dès lors, les individus les moins bien doués sous le rapport de l'intelligence ou de l'énergie se tournent sans hésitation vers une profession si merveilleusement proportionnée à leurs moyens. L'éloignement naturel des hommes supérieurs pour la mauvaise compagnie les débarrasse de tout contrôle et les pousse à augmenter par la fraude les avantages pécuniaires attachés à leur situation.

A supposer même que ces administrateurs de hasard aient une dose de probité suffisante pour résister à la tentation, les deux *principes* administratifs consacrés par la constitution des États-Unis n'en renverseraient pas moins l'ordre de choses naturel.

L'expérience prouve en effet que la gestion des intérêts publics n'est jamais mieux placée qu'entre les mains des personnes qui en acceptent la charge gratuite. En premier lieu, cette condition présente l'avantage d'une réelle économie et fait supporter par les familles riches l'impôt dont elle soulage les classes laborieuses ; elle est donc tout au profit de celles-ci. En second lieu, elle fournit des garanties d'indépendance et de capacité très précieuses.

Écarter des affaires les ambitions intéressées, et en confier le soin aux hommes éclairés qui peuvent y consacrer leurs loisirs, telles paraissent être les indications du bon sens ; telle est la pratique des peuples vraiment libres. Il est clair que cette règle commune peut s'appliquer

indistinctement aux formes politiques les plus diverses, mais elle ne saurait être violée sans de grands inconvénients.

Nous venons de voir ceux qui résultent du mauvais choix des fonctionnaires ou des représentants. Il en est un autre dont souffrent profondément les classes riches. Je veux parler de l'oisiveté dans laquelle elles se corrompent. Non seulement le temps et les facultés qu'elles pourraient mettre au service du public ne trouvent pas leur emploi, mais l'esprit de patronage et le sentiment des responsabilités sociales finissent par disparaître. On n'est plus riche que pour jouir; on perd la notion des devoirs attachés à la possession de la propriété, et la nation présente le spectacle d'un vaste troupeau où des animaux de qualité différente, mais indépendants les uns des autres, marchent côte à côte sous la direction d'un berger. C'est une agglomération d'individus; ce n'est plus une société.

P. R.



TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER.

LIVRAISON DE JANVIER 1886 :

LIVRAISON DE FÉVRIER 1886 :

LIVRAISON DE MARS 1886 :

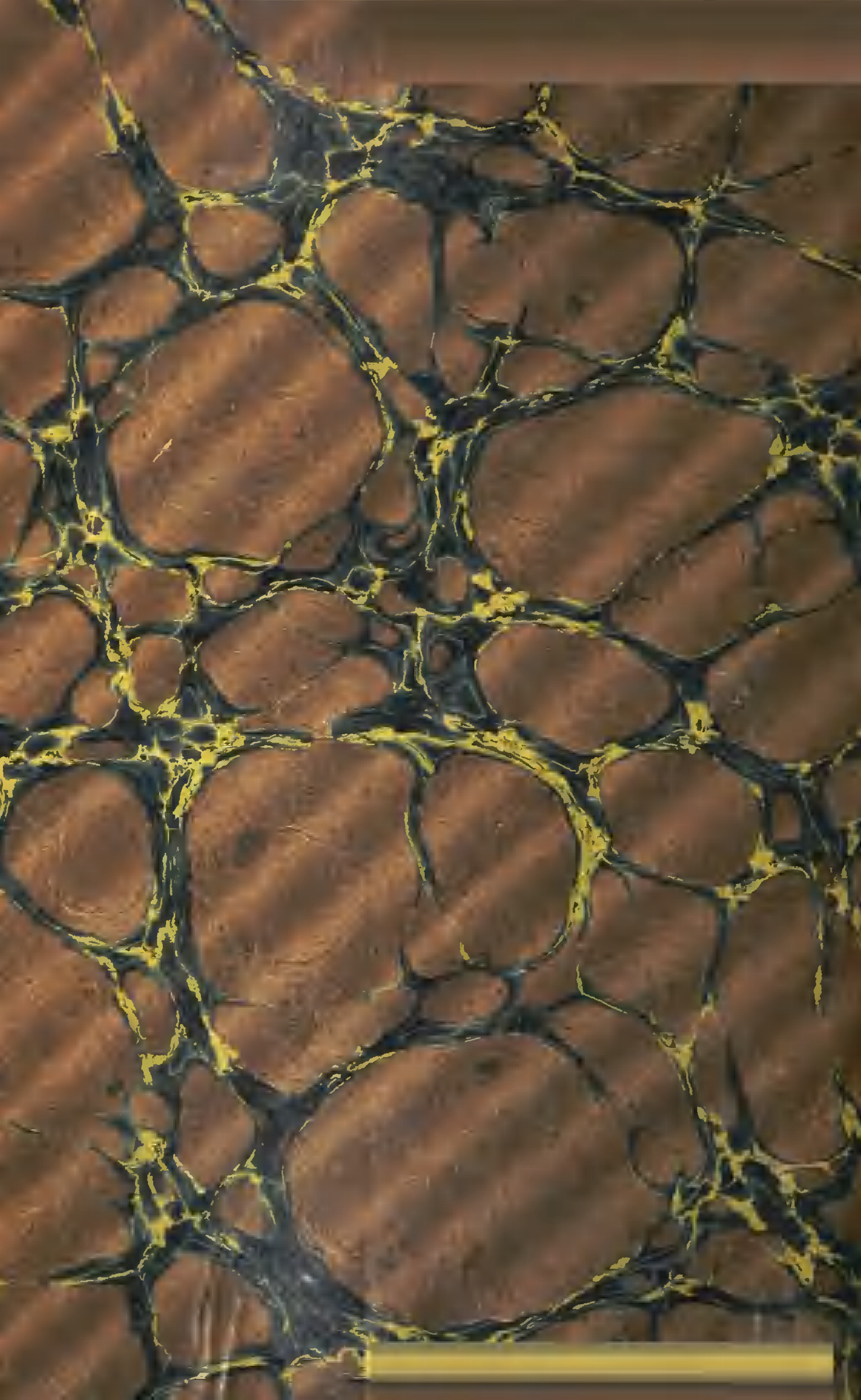
LIVRAISON D'AVRIL 1886 :

LIVRAISON DE MAI 1886 :

LIVRAISON DE JUIN 1886 :

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT. — MESNIL (EURE).








GretagMacbeth™ ColorChecker Color Rendition Chart